



Ville de Mougins
Direction Générale des Services

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 1

Objet : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

Rapporteur : Madame Lisa DOLLA

Résumé

Conformément à l'article 27 du Règlement Intérieur modifié lors de la séance du 30 juin 2022, le Conseil Municipal doit arrêter le procès-verbal (PV) établi par le secrétaire de séance.

Le PV reprend les délibérations du précédent conseil en précisant les conseillers présents, absents et ceux qui sont représentés, en indiquant les votes ainsi que la teneur des débats.

En cas de litige sur la rédaction de celui-ci, le Maire ou le secrétaire consulte le conseil qui statue en dernier ressort sur l'opportunité d'y apporter des rectifications.

Le Conseil Municipal est invité à arrêter le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement ses articles L. 2121-23 et R. 2121-9,

Vu le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023,

Vu l'article 27 du règlement intérieur du Conseil Municipal approuvé par délibération n°2020-82 du 15 octobre 2020 et modifié par délibération n°2022-047 en date du 30 juin 2022,

Les séances du Conseil Municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui doit être mis aux voix pour validation à la séance qui suit son établissement.

La validation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal permet de prendre connaissance de la teneur des débats, du nom et du sens des votes de chaque conseiller municipal.

Considérant ce qui précède,

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Arrêter le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023, ci-joint en annexe.



Ville de Mougins

Conseil Municipal

Séance du **jeudi 7 décembre 2023**

Procès-verbal

Le sept décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard GALY, Maire.

Convocation – Affichage :

Date de la Convocation : 1er décembre 2023
Date d'affichage convocation : 1er décembre 2023
Affichage du conseil après la séance : 8 décembre 2023

Nombre de membres :

En exercice : **33**

Membres présents :

GALY Richard	absent à la délibération n°13
ULIVIERI Christophe (présent de la délibération n°1 à la délibération n°12)	présent de la délibération n°14 à la délibération n°28)
absent à la délibération n°13	BURE Jean-Pierre
présent de la délibération n°14 à la délibération n°28)	HUGUENY Emmanuelle
FRISON-ROCHE Fleur	SIMON Catherine
LAURENT Denise	GAUME-CORNU Axelle
LOPINTO Guy	ESPINASSE Frédéric
IMBERT Maryse	DOLLA Lisa
TOURETTE Christophe	CASOLI Didier
VALIERGUE Michel	DUHALDE-GUIGNARD Françoise
BEAUGEOIS Pierre	CARDON Didier
BARDEY Philippe	DI SINNO Carline
RANC Jean-Michel	BREGEAUT Jean-Jacques
LERDA Jean-Claude	HEBANT Jérôme
LANTERI Jean-Louis (présent de la délibération n°1 à la délibération n°12)	ROUX Ghislaine
	RENAUDIER Serge.

Membres absents :

BIANCHI Michel donne procuration à GALY Richard
BARNATHAN Hélène donne procuration à LAURENT Denise
HICKMORE Brian donne procuration à HEBANT Jérôme
FARCIS Hedwige donne procuration à GAUME-CORNU Axelle
POUVILLON-TOURNAYRE Christine donne procuration à SIMON Catherine
BARBARO Julie donne procuration à ESPINASSE Frédéric

Le quorum est atteint, la séance peut commencer.

Mme DOLLA est nommée secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle aux élus :

- *Les règles de départ des élus*
- *Le respect des règles de déroulement des séances*

Objet : N°1 2023-087 - VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Service : Direction Générale des Services
Rapporteur : Madame Lisa DOLLA

Présentation du rapporteur :

Conformément à l'article 27 du Règlement Intérieur modifié lors de la séance du 30 juin 2022, le Conseil Municipal doit arrêter le procès-verbal (PV) établi par le secrétaire de séance.

Le PV reprend les délibérations du précédent conseil en précisant les conseillers présents, absents et ceux qui sont représentés, en indiquant les votes ainsi que la teneur des débats.

En cas de litige sur la rédaction de celui-ci, le Maire ou le secrétaire consulte le conseil qui statue en dernier ressort sur l'opportunité d'y apporter des rectifications.

Le Conseil Municipal est invité à arrêter le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023.

Texte de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement ses articles L. 2121-23 et R. 2121-9,

Vu le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023,

Vu l'article 27 du règlement intérieur du Conseil Municipal approuvé par délibération n°2020-82 du 15 octobre 2020 et modifié par délibération n°2022-047 en date du 30 juin 2022,

Les séances du Conseil Municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui doit être mis aux voix pour validation à la séance qui suit son établissement.

La validation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal permet de prendre connaissance de la teneur des débats, du nom et du sens des votes de chaque conseiller municipal.

Considérant ce qui précède,

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Arrêter le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023, ci-joint en annexe.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Sans observations, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

**Objet : N°2 2023-088 - LISTE DES DECISIONS MUNICIPALES ET AUTRES CONTRATS PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES. PERIODE DU 20 MARS AU 15 NOVEMBRE 2023.
LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS ENTRE LE 25 SEPTEMBRE ET LE 23 OCTOBRE 2023.**

Service : Service Juridique
Rapporteur : Monsieur Richard GALY

Présentation du rapporteur :

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions et autre contrats pris en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales pris entre le 20 Mars et le 15 Novembre 2023 et des Marchés publics conclus entre le 25 Septembre et le 23 Octobre 2023.

Texte de la délibération :

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et les délibérations par lesquelles les délégations de cet article ont été attribuées au Maire,

Vu l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 3, qui précise que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions municipales prises sur la base des délégations accordées au Maire,

Les décisions municipales et autres contrats pris entre le 20 Mars et le 15 Novembre 2023 et des Marchés publics conclus entre le 25 Septembre et le 23 Octobre 2023 (pris sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ont été transmis à chacun des Conseillers Municipaux.

Liste des décisions municipales et autres contrats pris en application de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. :

DECISIONS MUNICIPALES	OBJET
DEC-2023-0039	Sollicitation de subventions pour la modernisation et la mise en place d'éclairage LED sur le terrain « Valmasque 1 » de la Commune de Mougins.

DEC-2023-0040	Création de tarifs municipaux.
DEC-2023-0041	Sollicitation de subventions auprès du Conseil Départemental des Alpes Maritimes dans le cadre de l'organisation d'actions culturelles en 2024.
DEC-2023-0042	Sollicitation de subventions auprès du Conseil Régional SUD PACA dans le cadre de l'organisation du festival de musique classique « Notre Dame de Vie » en 2024.
DEC-2023-0043	Sollicitation de subventions auprès du Conseil Régional SUD PACA dans le cadre de l'organisation des expositions du nouveau Centre d'Art en 2024.
DEC-2023-0044	Reprise par la société Equipement Tactique Défense de 20 pistolets CZP-07 9x19 pour un montant de 3200€.
DEC-2023-0045	Adhésion au « Syndicat National des Scènes Publiques – SNSP » et abonnement à Scènes Publiques – infos services 2023.
DEC-2023-0046	Régie de recettes du Centre de Photographie de Mougins – Mise à jour des tarifs de certains articles et produits vendus en boutique.

Contrats

CONTRAT	CONTRACTANT	DATE DE SIGNATURE	MONTANT TTC	OBJET
CPA	Association Les Rencontres Internationales de la Photographie	20/03/2023	A titre gratuit	Centre de la Photographie Modalités de partenariat dans le cadre de l'exposition « Harold Feinstein : La roue des merveilles » du 01/07 au 08/10/23
CINV	Alexandra ORE	01/05/2023	Sans objet	Ecole de Musique Prise en charge des frais d'hébergement dans le cadre de la manifestation des « Rencontres Chorales Lericci – Pietrasanta – Mougins » du 04 au 08/05/23
CDIST	Association Les Rencontres Internationales de la Photographie	03/05/2023	65% des ventes	Centre de la Photographie Contrat de distribution des cahiers #6 « Harold Feinstein : La roue des merveilles » du Centre de la Photographie de Mougins
CMDG	Association Univet Nature	04/05/2023	A titre gratuit	Culture Mise à disposition de 6 grilles d'exposition pour l'exposition « L'Art au service de la nature » du 25/05/23 au 01/06/23

CMDP	Le Pôle National Supérieur de Danse Cannes-Mougins Rosella Hightower	10/05/2023	4 187,28 €	Scène 55 Mise à disposition de grande Scène et des loges pour « Les Cartes Blanches » le 10/05/23
CPA	Mairie de Mougins Et La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des AM (DSDEN) Et L'Association Départementale des AM de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE 06)	15/05/2023	Sans objet	Scène 55 Partenariat pour l'organisation des « Rencontres départementales annuelles des Ecoles Élémentaires de Mougins – Edition 2023 »
Avenant CP	Beth CARTER	16/05/2023	1 500,00 €	Exposition Picasso 2023 Prise en charge des frais de douane (Caution) à régler à la société Flytrans suite au prêt de 3 sculptures de Minotaures du 27/03/23 au 31/12/23
CP	Corinne BUCHET-CROMMELYNCK	16/05/2023	A titre gratuit	Exposition Centre d'Art Prêt d'une presse à gravure dans le cadre de l'exposition « La route du cuivre Picasso-Crommelynck à Mougins » du 05/06/23 au 08/12/23
CP	Jacques BERVILLE	16/05/2023	A titre gratuit	Exposition Centre d'Art Prêt de 48 gravures dans le cadre de l'exposition « La route du cuivre Picasso-Crommelynck à Mougins » du 02/05/23 au 07/01/24
CDIST	Gaze Magazine	16/05/2023	30% des ventes	Centre de la Photographie Contrat de distribution de revues
CP	Association Pepau	21/05/2023	1 800,00 €	Exposition Scène 55 Prêt de 13 clichés (Olivier Houeix) et 13 croquis (Rosendo Li) dans le cadre de l'exposition « D'Images à Imaginaire » du 29/09/23 au 23/03/24
CMDG	La Coopérative de l'Ecole Élémentaire du Devens	24/05/2023	A titre gratuit	Scène 55 Mise à disposition de Grande Scène pour un spectacle-concert mettant à l'honneur des élèves de l'Ecole pour leurs talents artistiques le 30/06/23
CPS	Association Panda Events	31/05/2023	6 720,00 €	Scène 55 Contrat de prestation de direction technique pour les spectacles de septembre à décembre 2023
CODP	A la Fût	31/05/2023	88,00 €	Fête de la Musique – Village Emplacement Barnum du 21/06/23
CODP	Food truck YVONNE Pierre Campagne	31/05/2023	104,00 €	Fête de la Musique – Village Emplacement Foodtruck du 21/06/23

CINV	The Harold Feinstein Photography Trust	02/06/2023	Sans objet	Centre de la Photographie Prise en charge des frais d'hébergement, de restauration et du transport dans le cadre du vernissage de l'exposition « La roue des merveilles : Harold Feinstein »
CPS	Beau Soir Productions	05/06/2023	40 000,00 € HT	Festival Notre-Dame-de-Vie Contrat de prestations « Direction Artistique et Programmation » du 01/07/23 au 12/07/24 pour l'Édition 2024
CMDP	Strace Danse Studio	05/06/2023	5 150,00 €	Scène 55 Mise à disposition de Grande Scène et ses annexes pour un gala de danse le 02/07/23
CODP	La Socca Danse	06/06/2023	104,00 €	Fête de la Musique – Village Emplacement Food Truck le 21/06/23
CODP	Food truck The Stop Sarl VIC et JB	06/06/2023	104,00 €	Fête de la Musique – Village Emplacement Food Truck le 21/06/23
CCDR	Le Pôle National Supérieur de Danse Cannes-Mougins Rosella Hightower	06/06/2023	1 258,00 €	Scène 55 Spectacle « West Side Story » le 07/06/23
CMDG	Le Pôle National Supérieur de Danse Cannes-Mougins Rosella Hightower	07/06/2023	A titre gratuit	Scène 55 Mise à disposition de grande Scène et des loges pour « les examens du DNSP » les 12 et 13/06/23
CCDR	Association SONORA	08/06/2023	2 722,50 €	Fête de la Musique - Village Concert « Musique Pop » le 21/06/23
CCDR	Association JAZZ'N MOOD	09/06/2023	987,50 €	Fête de la Musique – Village Concert « Musique cubaine » le 21/06/23
CCDR	Association SONADENN	09/06/2023	1 052,50 €	Fête de la Musique - Village Concert « Jazz » le 21/06/23
CCDR	Association PULS ARTS	09/06/2023	675,00 €	Fête de la Musique – Village Concert « Variété » le 21/06/23
CDIST	La Société MEDINA	10/06/2023	35% des ventes	Centre de la Photographie Contrat de distribution de revues
CDIST	Sarl Mougins Culture et Cadeaux	11/06/2023	5% des ventes	Centre de la Photographie Contrat de distribution de livres
CMDP	Le Pôle National Supérieur de Danse Cannes-Mougins Rosella Hightower	12/06/2023	2 480,44 €	Scène 55 Mise à disposition de grande Scène, des loges et de la kitchenette pour « le spectacle enfants » le 14/06/23
CCDR	Association FRATILLENZA	14/06/2023	A titre gratuit	Fête de la Musique – Village Concert « Polyphonie Corse » le 21/06/23

CCDR	Sarl LA BAGUETTE	21/06/2023	3 058,92 €	Fête de la Musique – Mougins-le-Haut Conte « Augustin Pirate des Indes » du 21/06/23
CINV	Patrick MASSABO	01/07/2023	Sans objet	Ecole de Musique Prise en charge des frais d'hébergement dans le cadre de la manifestation des « Rencontres Chorales Lerici – Pietrasanta – Mougins » du 04 au 08/05/23
CCOR	La Mairie de Mougins Et La Société d'Economie Mixte pour les Evenements Cannois (SEMEC)	04/07/2023	Sans objet	Scène 55 Partenariat pour l'organisation dans le cadre du Festival de Cannes l'accueil des spectacles « Magnifiques » le 02/12/23 et « Salle des fêtes » le 09/12/23
CCOR	Le Pôle National Supérieur de Danse Cannes-Mougins Rosella Hightower Et La Société d'Economie Mixte pour les Evenements Cannois (SEMEC) Et La Mairie de Mougins	04/07/2023	Sans objet	Scène 55 Partenariat pour l'organisation des Rencontres des Ecoles Nationales Supérieures de Danse
CCDR	AGAPE	06/07/2023	16 880,00 €	Scène 55 Spectacle « Guillermo Guiz » les 11 et 12/04/24
CCDR	Association CONNAISSANCE DE LA MUSIQUE	07/07/2023	2 000,00 €	Eglise Saint Jacques le Majeur Concert « Musique Classique » le 24/07/23
CPA	Le Département des Alpes-Maritimes	11/07/2023	Sans Objet	Scène 55 Mise en place du Pass Excellence 06 pour récompenser les lauréats d'une mention d'excellence scolaire, sportive ou citoyenne.
CDIST	Librairie Actes Sud	20/07/2023	30% des ventes	Centre de la Photographie Contrat de distribution des cahiers #6 « Harold Feinstein : La roue des merveilles » du Centre de la Photographie de Mougins
CDIST	Librairie Actes Sud	20/07/2023	30% des ventes	Centre de la Photographie Contrat de distribution de livres
CDIST	André Frères Editions Photobookslab SAS	25/07/2023	33% des ventes	Centre de la Photographie Contrat de distribution de livres
CCDR	La Société Acte 2	25/07/2023	9 073,00 €	Scène 55 Spectacle « La légende du St Buveur » le 03/10/23
CCDR	Association SONADENN	25/07/2023	1 487,50 €	Ecole de Musique – Piano Bar Village Concert « Musique live » le 02/08/23

CCDR	Association PASSE PRESENT	26/07/2023	A titre gratuit	Théâtre en Plein Air - Village Spectacle « L'Oeuf » le 27/07/23
CPA	La Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale (CMCAS)	30/07/2023	Sans objet	Scène 55 Partenariat pour promouvoir les spectacles de Scène 55 par l'application de tarifs réduits pour les bénéficiaires de l'attestation de la Carte Activ' EDF-GDF
CODP	Food truck Si... Pronto Pasta !	31/07/2023	104,00 €	Ecole de Musique – Piano Bar Village Emplacement Food Truck le 02/08/23
CODP	Food truck The Stop Sarl VIC et JB	31/07/2023	104,00 €	Ecole de Musique – Piano Bar Village Emplacement Food Truck le 02/08/23
CDIST	Arnaud Bizalion Editeur	01/08/2023	33% des ventes	Centre de la Photographie Contrat de distribution de livres
CDIST	Madame Clémence Valade	01/08/2023	20% des ventes	Centre de la Photographie Contrat de distribution d'objets
CDIST	Les Editions Clémentine de la Féronnière Maison CF	01/08/2023	33% des ventes	Centre de la Photographie Contrat de distribution de livres
CDIST	Madame Emma Tarea	01/08/2023	25% des ventes	Centre de la Photographie Contrat de distribution d'objets
CDIST	Filigranes Editions	01/08/2023	35% des ventes	Centre de la Photographie Contrat de distribution de livres
CDIST	Le Bec en l'Air Editions	01/08/2023	35% des ventes	Centre de la Photographie Contrat de distribution de livres
CDIST	Les Editions Light Motiv	01/08/2023	30% des ventes	Centre de la Photographie Contrat de distribution de livres
CODP	La Kitchenette	01/08/2023	100,00 €	Amour du Jazz Emplacement Stand le 09/08/23
CODP	Marion's Cuisine	01/08/2023	100,00 €	Amour du Jazz Emplacement Stand le 09/08/23
CCDR	Joris VERDIN	03/08/2023	2 077,60 €	Festival d'Orgue Concert « Orgue et Synthétiseur » le 08/10/23
CCDR	Peter PICHLER	07/08/2023	4 329,80 €	Festival d'Orgue Concert « Trautonium et Orgue » le 24/09/23
CDIST	La Société MEDINA	15/08/2023	35% des ventes	Centre de la Photographie Contrat de distribution de revues
CP	Anna NISKANEN	23/08/2023	1 798,45 €	Centre de la Photographie Prêt de 13 tirages pour l'exposition « Point sublime » du 03/11/23 au 04/02/24

CR	LA LOCOMOTIVE	05/09/2023	3 000,00 €	Scène 55 Aide à la création du spectacle « Un Casse-noisette » Résidence de danse du 11/09 au 15/09/23
CCDR	PPCM Productions	12/09/2023	5 169,50 €	Scène 55 Spectacle « Précieuse » au Festival du livre les 07 et le 08/10/23
CDIST	Sarl Mougins Culture et Cadeaux	14/09/2023	5% des ventes	Centre de la Photographie Contrat de distribution de livres
CPS	Estelle BORIES	16/09/2023	A titre gratuit	Centre d'Art Prestation de 2 visites commentées de l'exposition « Pablo Picasso / Aldo Crommelynck. La route du cuivre »
CR	Compagnie (1)Promptu	17/09/2023	4 000,00 €	Scène 55 Aide à la création du spectacle « Petrouchka ou le choix d'Holubichka » Résidence de danse du 18/09 au 22/09/23
CR	L'ARC ELECTRIQUE	20/09/2023	2 500,00 €	Scène 55 Aide à la création du spectacle « Histoire d'un escargot qui découvrit l'importance de la lenteur » Résidence de marionnettes du 06/11 au 10/11/23
CCDR	Quartier Libre Productions	21/09/2023	30 008,84 €	Scène 55 Spectacle « Tutu » les 29 et 30/09/23
CCDR	Association Freddy Morezon P.R.O.D.	28/09/2023	2 512,00 €	Festival d'Orgue Concert « Orgue et électronique » le 01/10/23
COP	SPITALERI Vincent	01/10/2023	250€ / mois + 65 € charges électricité et eau	Location appartement 2 pièces - 1085 che Font de Currault
COP	FORAY Maxime	01/10/2023	500€ / mois	Villa 4 pièces - 114 che de la Plaine
Avenant CP	Gabriël STERK	02/10/2023	A titre gratuit	Exposition Mougins Monumental Prolongation du contrat du 01/06/23
CINV	Bertrand Roussel	02/10/2023	Sans objet	Centre de la Photographie Prise en charge des frais de restauration dans le cadre d'une collaboration
Avenant CPS	Estelle BORIES	02/10/2023	A titre gratuit	Centre d'Art Remboursement des frais de transports liés au contrat du 16/09/23 suite à des problèmes techniques d'un véhicule municipal

Avenant CP	Association Pepau	04/10/2023	Remboursement des frais	Exposition Scène 55 Ajout d'1 cliché agrandi pour les besoins de l'exposition (Olivier Houeix) dans le cadre du contrat du 21/05/23
CCDR	Compagnie (1)Promptu	06/10/2023	14 583,27 €	Scène 55 Spectacle « Petrouchka ou le choix d'Holubichka » les 12 et 13/10/23
CR	Compagnie (1)Promptu	06/10/2023	Sans objet	Scène 55 Aide à la création du spectacle « Petrouchka ou le choix d'Holubichka » Résidence de danse du 09/10 au 11/10/23
CMDG	Le Département des Alpes-Maritimes	10/10/2023	A titre gratuit	Scène 55 Mise à disposition de Grande Scène , du hall, des loges et de la kitchenette dans le cadre de la manifestation « C'est pas Classique » - Concert Quatuor Anches Hantées le 08/11/23
CCDR	Cartoun Sardines Théâtre	16/10/2023	11 264,66 €	Scène 55 Spectacle « Angèle » le 17/10/23
CCDR	La Compagnie Arketal	16/10/2023	3 350,36 €	Scène 55 Spectacle « Hermès le Dieu espiègle » le 07/11/23
CINV	Bayeté Ross Smith	23/10/2023	Sans objet	Centre de la Photographie Prise en charge des frais d'hébergement, de restauration et du transport dans le cadre de la préparation de sa future exposition
CCDR	Compagnie Philippe Saire	25/10/2023	8 448,96 €	Scène 55 Spectacle « Salle des fêtes » le 09/12/23
COP	MILOUDI Fatima	31/10/2023	270€ / mois	Location appartement de 29,87m ² , 2ème étage - 201 av. de Tournamy
CCDR	Compagnie des Perspectives	09/11/2023	13 864,18 €	Scène 55 Spectacle « Caligula » les 14 et 15/11/23
CCDR	Les Productions de l'Explorateur	09/11/2023	8 967,50 €	Scène 55 Spectacle « François Morel chante » le 17/11/23
CMDP	El Jean Daniel BUFFALINI	15/11/2023	45€ / mois	2 places de stationnement 19 Chemin Saint Barthelemy

Abréviations :

CP :	Contrat de prêt
CL :	Contrat de location
CCDR :	Contrat de cession de droits de représentation
CPS :	Contrat de prestation de service
CV :	Contrat de vente
CS :	Contrat de sponsoring
CDA :	Cession de droits d'auteur

CMDG :	<i>Convention de mise à disposition à titre GRATUIT</i>
CMDP :	<i>Convention de mise à disposition à titre payant</i>
CER :	<i>Convention d'engagement réciproque</i>
CR :	<i>Convention de Résidence</i>
CPA :	<i>Convention de partenariat</i>
CF :	<i>Convention de formation professionnelle</i>
CJ :	<i>Convention de Jumelage</i>
PE :	<i>Promesse d'engagement</i>
CCDE :	<i>Contrat de Commande</i>
CCOP :	<i>Convention de Coproduction</i>
CE :	<i>Contrat d'entretien</i>
CCOR :	<i>Contrat de Coréalisation</i>
CED :	<i>Convention Edition</i>
CSOUS :	<i>Convention de souscription</i>
CFIN :	<i>Convention de financement</i>
CDIST :	<i>Contrat de distribution</i>
CINV :	<i>Convention Invités</i>
CODP :	<i>Convention d'Occupation du Domaine Public</i>
COBJ :	<i>Convention d'Objectifs</i>
COP :	<i>Convention d'occupation précaire</i>

Liste des marchés publics conclus entre le 25 Septembre et le 23 Octobre 2023

N° du Marché	Date du Marché	Libellé du marché	Attributaire du marché	Montant du marché TTC en €
FS 23/20	25/09/2023	TRAVAUX D'IMPRESSION POUR L' ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MOUGINS : Lot n° 01 : Mougins Infos	COMPAGNIE MEDITERRANEENNE DE PRESSE ET DE COMMUNICATION - GROUPE RICCOBONO	Montant maximum annuel HT : 50 000 €
FS 23/20	25/09/2023	TRAVAUX D'IMPRESSION POUR L' ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MOUGINS : Lot n° 03 : Travaux d'impression avec reliure	IMPRIMERIE RIMBAUD	Montant maximum annuel HT : 120 000 €
FS 23/20	25/09/2023	TRAVAUX D'IMPRESSION POUR L' ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MOUGINS : Lot n° 04 : Bâches et tout autre support rigide + adhésifs	SARL PERADOTTO Roger	Montant maximum annuel HT : 80 000 €
FS 23/22	25/09/2023	Fourniture et livraison de pièces détachées neuves toute marque, accessoires, équipements standards, maintenance, réparation et contrôle technique de l'ensemble du parc roulant de la ville de Mougins : Lot n° 01 : Fourniture et livraison de pièces détachées neuves pour les véhicules de moins de 3T5, toute marque	AUTODISTRIBUTION CHARRETON COFIRHAD	Montant maximum HT pour 2 ans : 120 000 €

FS 23/22	25/09/2023	Fourniture et livraison de pièces détachées neuves toute marque, accessoires, équipements standards, maintenance, réparation et contrôle technique de l'ensemble du parc roulant de la ville de Mougins : Lot n° 02 : Fourniture et livraison de pièces détachées neuves pour les véhicules de plus de 3T5, toute marque	AZUR TRUCKS DISTRIB	Montant maximum HT pour 2 ans : 70 000 €
FS 23/22	25/09/2023	Fourniture et livraison de pièces détachées neuves toute marque, accessoires, équipements standards, maintenance, réparation et contrôle technique de l'ensemble du parc roulant de la Ville de Mougins : Lot n° 03 : Maintenance et réparation de véhicules de plus de 3T5, toute marque	TONY HYDR MECA	Montant maximum HT pour 2 ans : 140 000 €
FS 23/22	25/09/2023	Fourniture et livraison de pièces détachées neuves toute marque, accessoires, équipements standards, maintenance, réparation et contrôle technique de l'ensemble du parc roulant de la Ville de Mougins : Lot n° 04 : Contrôle technique de véhicules de moins de 3T5, toute motorisation	AUTOBILAN GRASSE	Montant maximum HT pour 2 ans : 20 000 €
FS 23/22	25/09/2023	Fourniture et livraison de pièces détachées neuves toute marque, accessoires, équipements standards, maintenance, réparation et contrôle technique de l'ensemble du parc roulant de la Ville de Mougins : Lot n° 06 : Fourniture, pose/dépose de pneumatiques et prestations techniques associées pour l'ensemble du parc roulant hors 2 roues	AZUR TRUCKS PNEUS	Montant maximum HT pour 2 ans : 70 000 €
FS 23/22	25/09/2023	Fourniture et livraison de pièces détachées neuves toute marque, accessoires, équipements standards, maintenance, réparation et contrôle technique de l'ensemble du parc roulant de la Ville de Mougins : Lot n°8 : Maintenance et réparation de bus, toute marque	AZUR TRUCKS CAR ET BUS	Montant maximum HT pour 2 ans : 180 000 €

PI 23/24	25/09/2023	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET REALISATION D'AUDITS ENERGETIQUES SUR LES BATIMENTS DE LA VILLE DE MOUGINS SOUMIS AUX OBLIGATIONS DU DECRET ECO ENERGIE TERTIAIRE	SOGEMA MINES ENERGIE	133 541,40 €
FS 23/25	25/09/2023	FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARTICLES ET DE PRODUITS D'ENTRETIEN POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES COMMUNAUX DE LA VILLE, DES ECOLES, DES CRECHES ET DU CCAS DE MOUGINS (RELANCE DU LOT 3 DU FS 22/05)	SANOZIA	Montant maximum annuel HT : 85 000 €
FS 23/21	26/09/2023	ACQUISITION DE VEHICULES POUR DES SERVICES DE LA VILLE DE MOUGINS Relance du lot 3 marché FS 23/03 classé sans suite Achat d'une benette lève conteneur neuve	AZUR LCV	131 880,00 €
T 23/26	13/10/2023	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU COMMANDANT LAMY ET DES RUES ADJACENTES : Lot n° 01 : Terrassement, réseaux divers, béton désactivé, dalle de béton et pavage	VARESTER	599 886,37 €
T 23/26	13/10/2023	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU COMMANDANT LAMY ET DES RUES ADJACENTES : Lot n° 02 : Travaux préparatoires et maçonneries	MONTE CARLO JARDIN	122 891,40
T 23/26	13/10/2023	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU COMMANDANT LAMY ET DES RUES ADJACENTES : Lot n° 03 : Espaces verts	BOTANICA JARDINS SERVICES	51 116,62
FS 23/28	19/10/2023	FOURNITURES DE BUREAU POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MOUGINS : Lot n° 01 : Fournitures administratives	CHARLEMAGNE	Montant maximum HT pour 2 ans : 55 000 €
FS 23/28	19/10/2023	FOURNITURES DE BUREAU POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MOUGINS : Lot n° 02 : Papier et papier recyclé	PAPETERIES DU DAUPHINE	Montant maximum HT pour 2 ans : 25 000 €

FS 23/29	23/10/2023	ACQUISITION DE FOURNITURES TECHNIQUES POUR LES ATELIERS DU CTM. LOT SERRURERIE/QUINCAILLERIE	BFSA	Montant maximum annuel HT : 90 000 €
----------	------------	--	------	--------------------------------------

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Prendre acte des décisions municipales prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des Marchés Publics conclus pendant la période précédente.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Sans observations, le Conseil Municipal prend acte. (nb de votants : 33)

Objet : N°3 2023-089 - MOUGINS - SURE ET AGREABLE - AMENAGEMENTS DE VOIRIE AVENUE SAINT MARTIN – TRANSFERT DE PROPRIETE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA PARCELLE AY N°330

Service : Service Juridique
Rapporteur : Madame Ghislaine ROUX

Présentation du rapporteur :

La Commune de Mougins a un projet de création de trottoir avec piste cyclable ayant pour objectifs de sécuriser et fluidifier la circulation piétonne sur l'Avenue de Saint-Martin.

La construction de l'enseigne MAXI BAZAR aux abords du trottoir rend d'autant plus opportune la sécurisation de la circulation des piétons dans le secteur.

La réalisation du projet nécessite le transfert de propriété au profit de la Commune, d'une portion d'environ 15 m² de la parcelle AY N°330, appartenant à la SCI MB MOUGINS.

Le Conseil Municipal est invité à accepter le transfert de propriété à l'euro symbolique.

Texte de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-09-10 en date du 28 octobre 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme, tel que modifié par la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-05-13 du 27 juin 2013, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-06-13 du 23 septembre 2013, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 02-06-13 du 23 septembre 2013, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-01-14 du 24 février 2014, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-01-15 du 19 février 2015, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 02-05-15 du 26 novembre 2015, la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2017-054 du 30 mars 2017, la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2017-107 du 28 septembre 2017 et la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2018-086 du 4 octobre 2018,

Vu le plan de situation de la parcelle cadastrée section AY n°330,

Vu le plan d'emprise (Annexe),

Considérant que la Commune de Mougins poursuit un projet d'aménagement de voirie Avenue de Saint-Martin,

Considérant que ces aménagements ont pour objectifs de sécuriser et fluidifier la circulation piétonne,

Considérant l'implantation d'une future enseigne commerciale à proximité,

Considérant que la réalisation du projet nécessite le transfert de propriété au profit de la Commune d'une portion de parcelle appartenant à la SCI, dont la description suit :

PROPRIETAIRES	EMPRISE A CEDER	ADRESSE
SCI MB MOUGINS	Portion de la parcelle AY n°330 Environ 15 m ²	959 Avenue de Saint-Martin

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Accepter le principe du transfert de propriété à l'euro symbolique au profit de la Commune des portions de parcelles dont la description suit :

PROPRIETAIRES	EMPRISE A CEDER	ADRESSE
SCI MB MOUGINS	Portion de la parcelle AY n°330 Environ 15 m ²	959 Avenue de Saint-Martin

Article 2 :

Dire qu'un document d'arpentage sera établi par un géomètre préalablement à la signature de l'acte authentique.

Article 3 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques correspondants ainsi que tous les actes préparatoires afférents.

Article 4 :

Dire que les crédits inhérents à ces actes sont inscrits au budget de la Commune, qui présente les disponibilités nécessaires.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur le Maire situe la localisation du projet et rappelle son objectif tel que décrit dans la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet : N°4 2023-090 - MOUGINS - VILLE BIENVEILLANTE - ACQUISITION DES PARCELLES BATIES CADASTREES SECTION CH N°128 ET 325, SITUEES IMPASSE DES CABRIERES

Service : Service Juridique
Rapporteur : Monsieur Michel VALIERGUE

Présentation du rapporteur :

La SCI CABBRI est propriétaire d'un terrain bâti cadastré section CH N°128 et 325, d'une superficie de 3000 m², situé Impasse des Cabrières.

L'acquisition de cette propriété permettrait à la Commune de constituer une réserve foncière en vue de la réalisation d'un équipement public.

Dans ce cadre, les propriétaires ont accepté de céder leur bien au prix de 2 400 000 euros – Deux millions quatre cent mille euros.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette acquisition selon les modalités définies dans la délibération.

Texte de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-09-10 en date du 28 octobre 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme, tel que modifié par la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-05-13 du 27 juin 2013, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-06-13 du 23 septembre 2013, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 02-06-13 du 23 septembre 2013, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-01-14 du 24 février 2014, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-01-15 du 19 février 2015, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 02-05-15 du 26 novembre 2015, la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2017-054 du 30 mars 2017, la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2017-107 du 28 septembre 2017, la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2018-086 du 4 octobre 2018 et la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2021-021 du 17 février 2021,

Vu l'estimation n°2023-06085-60819 réalisée par le Pôle d'évaluation domaniale en date du 2 octobre 2023,

Vu le plan de situation des parcelles cadastrées section CH n°128 et 325,

Considérant que le bien se situe dans un secteur à enjeux entre une zone mixte et une zone pavillonnaire,

Considérant que plusieurs services publics (école élémentaire, crèche, police municipale) se situent à proximité,

Considérant que l'acquisition de ces parcelles permettrait à la Commune de constituer une réserve foncière en vue de la réalisation d'un équipement public,

Considérant que la maîtrise foncière de ce tènement permettrait de préserver le caractère pavillonnaire de la zone et ainsi d'éviter la construction de collectif,

Considérant qu'à cette fin, la Commune a pris attache avec le propriétaire des parcelles cadastrées CH n° 128 et 325, et que ce dernier a donné leur accord pour une cession au prix de 2 400 000 euros.

Considérant que le bien fait actuellement l'objet d'un bail de location qui prendra fin en janvier 2025,

Considérant qu'il a été convenu entre les parties de conclure une vente à jouissance différée avec une prise de possession réelle au plus tard le 31 janvier 2025,

Considérant que compte tenue de la jouissance différée, 20% du prix de vente sera versé à la signature de l'acte d'acquisition, le solde du prix de vente sera payable à terme au jour de la libération complète et effective les lieux,

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Accepter le principe de l'acquisition par la Commune de Mougins au prix de 2 400 000 euros – *Deux millions quatre cent mille euros* – des parcelles cadastrées CH n° 128 et 325, d'une superficie de 3000 m², située Impasse des Cabrières auprès de la SCI CABBRI.

Article 2 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tous les actes préparatoires y afférents.

Article 3 :

Dire qu'il sera conclue une vente à jouissance différée permettant ainsi la libération des locaux par le locataire au plus tard le 31 janvier 2025.

Article 4 :

Dire que le paiement du prix de vente interviendra comme suit :

- 20% à la signature de l'acte d'acquisition
- Le solde du prix sera payable à terme au jour de la libération complète et effective les lieux.

Article 5 :

Décider que les frais liés à cet acte authentique sont à la charge de la Commune.

Article 6 :

Dire que les crédits inhérents à cet acte sont inscrits au budget de la Commune, qui présente les disponibilités nécessaires.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur le Maire rappelle la présence sur le terrain, d'un bâtiment de bureaux et d'un hangar, représentant respectivement 450 et 1245 m²

Madame DUHALDE-GUIGNARD demande si c'est sur ce terrain qu'était prévu un projet d'habitat collectif.

Monsieur le Maire confirme.

Monsieur BREGEAUT s'annonce favorable à son acquisition. Il s'interroge sur la possibilité d'y faire un parking relais en attendant le futur équipement public.

Mesdames DUHALDE-GUIGNARD et DI SINNO demandent des précisions sur l'emplacement de la parcelle 128.

Monsieur GIUSTI précise sa localisation à l'aide du plan joint au dossier du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire confirme que ce terrain a fait l'objet d'un permis de construire et indique qu'il se situe en limite de zone résidentielle. Il rappelle que cette limite a été fixée dans le PADD et le PLU qui ont été présentés depuis 2004, et-aux différentes enquêtes publiques. Monsieur le Maire explique que c'est uniquement lorsque le permis relatif à la réalisation de logements pour actifs a été affiché sur le terrain, que des voisins gênés par le projet, se sont manifestés. Après avoir reçu les riverains, Monsieur le Maire explique que le permis a été rapporté et que les 2 bâtiments prévus ne se feront pas.

La ville a donc décidé d'acquérir ce terrain ce qui va lui permettre de renforcer son patrimoine et sa réserve foncière ainsi que de solutionner le problème des riverains. Il mentionne des réflexions en cours, pour la réalisation d'un équipement public, et que le Conseil Municipal sera tenu informé.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet : N°5 2023-091 - MOUGINS - VILLE DYNAMIQUE - CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE DG N° 209 DE 10 M2 SISE CHEMIN DE JYLLOUE

Service : Service Juridique
Rapporteur : Monsieur Philippe BARDEY

Présentation du rapporteur :

La Commune est propriétaire de la parcelle anciennement cadastrée DG n° 3. Ladite parcelle a été divisée au terme d'un document d'arpentage en la parcelle DG n°208 consistant en un parking sis Chemin de Jylloue demeurant la propriété de la Commune et la parcelle DG n°209, objet du projet de cession.

La Commune était également propriétaire de la parcelle cadastrée limitrophe DG n°159 dite Villa TABA d'une superficie de 1.590m². Par acte authentique en date du 31 janvier 2023, la Commune a cédé cette dernière parcelle à la société MOUGINS INVEST pour un prix de 530.000 euros.

Lors de la signature de l'acte authentique, il a été révélé qu'une petite emprise de 10m², renumérotée depuis DG n°209, demeurait la propriété de la Commune. Cette petite parcelle est matériellement clôturée et incluse dans la parcelle cadastrée DG n°159 ayant fait l'objet de la cession.

Le syndicat des copropriétaires de la Villa TABA propose de régulariser la situation en acquérant la parcelle cadastrée DG n°209 de 10m² à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal est invité à accepter cette cession à l'euro symbolique.

Texte de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-09-10 en date du 28 octobre 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme, tel que modifié par la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-05-13 du 27 juin 2013, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-06-13 du 23 septembre 2013, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 02-06-13 du 23 septembre 2013, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-01-14 du 24 février 2014, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-01-15 du 19 février 2015, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 02-05-15 du 26 novembre 2015, la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2017-054 du 30 mars 2017, la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2017-107 du 28 septembre 2017, la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2017-125 du 11 décembre 2017, la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2018-086 du 4 octobre 2018 et la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2021-021 du 17 février 2021,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL-2020-103 du 15 octobre 2020

Vu le plan de division annexé à la présente délibération,

Vu l'avis des Domaines n° 2023-06085-85835 en date du 30 novembre 2023,

Considérant que la Commune de Mougins est propriétaire de la parcelle cadastrée DG n°208 qui constitue un parking sis Chemin de Jylloue et donnant sur le rond-point Victorin Hugues,

Considérant que la Commune était également propriétaire de la parcelle cadastrée limitrophe DG n°159, dite Villa TABA, d'une superficie de 1.590m² qu'elle a cédée à la SAS MOUGINS INVEST par acte authentique en date du 31 janvier 2023 pour un prix de 530.000 euros en vertu de la délibération susvisée,

Considérant que lors de la signature de l'acte authentique est apparu que la parcelle cadastrée DG n°209 demeurait la propriété de la Commune alors que la limite de propriété matérialisée par une clôture l'incluait à la parcelle DG n°159 cédée à la SAS MOUGINS INVEST,

Considérant qu'il ne ressort pas de la commune intention des parties que la Commune conserve la propriété de cette parcelle et que, le cas échéant, des travaux d'aménagement seraient nécessaires,

Considérant qu'il convient donc de régulariser la vente d'ores et déjà advenue en transmettant la propriété de la parcelle DG n°209 de 10m² au syndicat des copropriétaires de la Villa TABA,

Considérant l'élément nouveau ci-dessus, une nouvelle délibération est nécessaire.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Accepter le principe de la vente au syndicat des copropriétaires de la Villa TABA par la Commune de Mougins à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée DG n°209 d'une superficie de 10m².

Article 2 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche nécessaire et à signer les actes authentiques correspondants ainsi que tous les actes préparatoires afférents.

Article 3 :

Décider que les frais liés à cet acte authentique sont à la charge de l'acquéreur.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Sans observations, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet : N°6 2023-092 - MOUGINS - VILLE SURE ET AGREABLE - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EPF - MISE EN OEUVRE DE LA GARANTIE D'ACHAT

Service : Service Juridique
Rapporteur : Monsieur Richard GALY

Présentation du rapporteur :

La Commune de Mougins et l'Etablissement Public Foncier PACA (EPF) ont signé une convention d'intervention foncière « Habitat à caractère multi-sites n°2 » le 14 décembre 2017 ayant pour objectif d'encadrer l'intervention de l'EPF sur le territoire mouginois en vue de réaliser de nouveaux logements en mixité sociale sur les grands axes structurants de la Commune.

Dans le cadre de cette convention, l'EPF a acquis notamment les propriétés cadastrées :

- section BO n°36 sise chemin Saint Barthélémy
- section BO n°37 chemin Saint Barthélémy
- section AX n° 392 et 412 sise chemin de la Plaine
- section CH n°105 et 106 sise chemin des Cabrières

Étant précisé que les programmes réalisés dans le cadre de la Convention d'intervention foncière ont participé à démontrer la démarche volontariste de la Commune en matière de production de

logements pour actifs tant sur le plan quantitatif que qualitatif, ce qui a conduit l'Etat a considéré que la Commune avait rempli ses objectifs triennaux 2020-2023.

De ce fait, il n'est pas envisagé de reconduire la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier PACA.

La Convention d'intervention foncière « Habitat à caractère multi-sites n°2 » arrivera donc à échéance le 31 décembre 2023, et prévoit en cas de caducité une garantie de rachat des biens dits en stock par la Commune.

Le montant de ces acquisitions a été fixé à 2 516 172, 69 euros.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le principe de ces acquisitions selon les modalités définies dans la délibération.

Texte de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-09-10 en date du 28 octobre 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme, tel que modifié par la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-05-13 du 27 juin 2013, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-06-13 du 23 septembre 2013, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 02-06-13 du 23 septembre 2013, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-01-14 du 24 février 2014, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-01-15 du 19 février 2015, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 02-05-15 du 26 novembre 2015, la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2017-054 du 30 mars 2017, la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2017-107 du 28 septembre 2017, la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2018-086 du 4 octobre 2018 et la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2021-021 du 17 février 2021,

Vu les évaluations de France Domaine,

Vu la Convention d'intervention foncière « Habitat à caractère multi-sites n°2 » signée le 14 décembre 2017 entre l'Etablissement Public Foncier PACA et la Commune de Mougins encadrant l'intervention de l'EPF sur le territoire mouginois en vue de réaliser de nouveaux logements en mixité sociale sur les grands axes structurants de la Commune,

Vu l'avenant n° 1 en date du 5 et 27 juillet 2018, l'avenant n° 2 en date du 28 avril et 24 juin 2020 et l'avenant n°3 en date du 12 et 14 avril 2021,

Vu les plans de situations,

Considérant que dans le cadre de la convention d'intervention foncière, l'EPF a acquis les propriétés suivantes :

- Propriété cadastrées section BO n°36 sise Chemin Saint Barthélémy
- Propriété cadastrées section BO n°37 Chemin Saint Barthélémy
- Propriété cadastrées section AX n° 392 et 412 sise Chemin de la Plaine
- Propriété cadastrées section CH n°105 et 106 sise Chemin des Cabrières

Considérant que la Convention d'intervention foncière « Habitat à caractère multi-sites n°2 » arrivera à échéance le 31 décembre 2023,

Considérant que la Commune de Mougins a fait l'objet d'un arrêté de carence en date du 22 décembre 2020 au titre de la non-atteinte des objectifs du bilan triennal en matière de logements sociaux au titre de la loi SRU sur la période 2017-2019,

Considérant que pendant la période triennale 2020-2023, la convention multi-sites n°2 a permis de constituer des réserves foncières et d'engager sur certaines d'entre elles des programmes de logements en mixité sociale qui ont fait l'objet d'agrément préfectoraux,

Considérant qu'il n'est pas envisagé de conclure une nouvelle convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier PACA, l'impératif de constitution de réserves foncières étant moins prégnant,

Considérant que la convention d'intervention foncière « Habitat à caractère multi-sites n°2 » prévoit, en cas de caducité de la convention, une garantie de rachat des biens « dits en stock » par la Commune,

Considérant que conformément à la Convention habitat à caractère multi-sites, la revente des biens acquis par l'EPF se réalise au prix d'acquisition majoré des frais annexes, auquel s'ajoutent également l'ensemble des dépenses et frais acquittés par l'Etablissement public foncier PACA au titre de la gestion desdits biens,

Considérant que les prix proposés sont compatibles avec les évaluations de France Domaine,

Considérant qu'il a été convenu avec l'Etablissement public foncier PACA d'échelonner le paiement des prix d'acquisition jusqu'en 2025,

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Accepter le principe de l'acquisition par la Commune des propriétés bâties suivantes auprès l'Etablissement Public Foncier PACA :

- Les propriétés cadastrées section BO n°36 et BO n°37 sises Chemin Saint Barthélémy d'une superficie cadastrale de 105 et 99 m² au prix de 880 229,90 €
- Propriété cadastrée section AX n° 392 et 412 sise Avenue de la Plaine d'une superficie cadastrale de 4260 m² au prix de 590 903,12 €
- Propriété cadastrée section CH n°105 et 106 sise chemin des Cabrières d'une superficie cadastrale de 2682 m² au prix de 1 045 039,67 €

Article 2 :

Dire que le paiement des prix d'acquisition interviendra comme suit :

- Paiement à la signature des actes d'acquisition du montant de la TVA soit 19 537,12 euros
- Paiement de 50% du prix en 2024
- Paiement de 50% du prix en 2025

Article 3 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques correspondant ainsi que tous les actes préparatoires y afférent.

Article 4 :

Décider que les frais et accessoires pour la publication de cet acte authentique sont à la charge de l'acquéreur.

Article 5 :

Dire que les crédits inhérents à cet acte sont inscrits au budget de la Commune, qui présente les disponibilités nécessaires.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur le Maire précise les surfaces des terrains concernés.

Monsieur BREGEAUT demande quels sont les projets prévus sur les terrains des chemins des Cabrières et de la Plaine.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'acquérir des terrains avec pour objectif de renforcer le patrimoine de la Ville et que par la suite des propositions seront faites au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet : N°7 2023-093 - MOUGINS - VILLE BIENVEILLANTE - AVENANT N° 4 A LA CONVENTION HABITAT A CARACTERE MULTI-SITES N°2 ENTREE LA COMMUNE DE MOUGINS ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA

Service : Aménagement du territoire
Rapporteur : Monsieur Richard GALY

Présentation du rapporteur :

La Commune de Mougins et l'Etablissement Public Foncier PACA ont signé une convention « Habitat à caractère multi-sites n° 2 » le 14 décembre 2017 précisant les conditions d'intervention de l'E.P.F. sur le territoire communal en vue de réaliser de nouveaux logements en mixité sociale sur les grands axes structurants de la Commune.

L'avenant n° 4 à cette convention a pour objet de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2025. Ce délai supplémentaire permettra de mener à leur terme les opérations de cession de terrains acquis par l'E.P.F. et pour lesquels des promesses de ventes ont déjà été signées avec des bailleurs sociaux pour les sites dit « La Cerisaie », « Maréchal Juin », et « La Cerisaie 2 ».

Le Conseil Municipal est invité à approuver les dispositions de l'avenant n°4 à la convention habitat à caractère multi-sites n° 2 annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce dernier.

Texte de la délibération :

Vu le décret n°2001-1234 du 20 décembre 2001 portant création de l'Etablissement public foncier de Provence Alpes Côte d'Azur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 321-1 et suivants,

Vu la délibération n° DEL-2017-128 en date du 11 décembre 2017 approuvant la signature de la convention multi-sites n° 2,

Vu la délibération n°DEL-2018-035 en date du 29 mars 2018 approuvant la signature de l'avenant n°1 à la convention multi-sites n°2,

Vu la délibération n° 2020-33 en date du 15 juin 2020 approuvant la signature de l'avenant n°2 à la convention multi-sites n°2,

Vu la délibération n° 2021-036 en date du 1^{er} avril 2021 approuvant la signature de l'avenant n°3 à la convention multi-sites n°2,

Vu la convention multi-sites n°2 signée le 14 décembre 2017,

Vu l'avenant n°1 à la convention multi-sites en date du 14 décembre 2017 signé les 5 et 27 juillet 2018,

Vu l'avenant n°2 à la convention multi-sites en date du 14 décembre 2017 signé les 28 avril et 24 juin 2020,

Vu l'avenant n°3 à la convention multi-sites en date du 14 décembre 2017 signé les 12 avril et 13 avril 2021,

Considérant que la Commune et l'Etablissement Public Foncier PACA (E.P.F. PACA) ont poursuivi leur partenariat en concluant le 14 décembre 2017 une seconde convention habitat à caractère multi-sites suivie de trois avenants successifs,

Considérant que cette convention, constituant un outil de maîtrise foncière en vue de faciliter la réalisation d'opérations de logements en mixité sociale, arrive à échéance le 31 décembre 2023,

Considérant que, d'une part, l'E.P.F. PACA et la Commune n'ont pas souhaité conclure une troisième convention habitat à caractère multi-sites dans la mesure où la nécessité de production de logements et l'impératif de constitution de réserves foncières sont moins significatifs sur la période triennale à venir,

Considérant, d'autre part, que sept sites ont été acquis et sont actuellement portés par l'E.P.F. PACA dans le cadre de la convention multi-sites n° 2,

Considérant que la commune et l'EPF PACA se sont entendus pour mettre en œuvre la clause de garantie d'achat pour les sites dit Saint Barthélemy, chemin de la Plaine et chemin des Cabrières,

Considérant que l'objet de cet avenant est de proroger la durée de la convention de deux années, soit jusqu'au 31 décembre 2025, pour permettre la cession des sites dit « La Cerisaie », « Maréchal Juin », et « La Cerisaie 2 » dont les projets sont en cours de finalisation.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Approuver les dispositions de l'avenant n°4 à la convention habitat à caractère multi-sites n° 2 en date du 14 décembre 2017, qui proroge de 2 ans la convention pour permettre de finaliser les projets sur les sites dit « La Cerisaie », « Maréchal Juin », et « La Cerisaie 2 ».

Article 2 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Article 3 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur le Maire explique que ces terrains font déjà l'objet de promesses de vente et qu'il s'agit de prolonger la durée de la convention afin que les bailleurs sociaux et l'EPF puissent s'entendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet : N°8 2023-094 - MOUGINS - VILLE DYNAMIQUE - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REALISATION DU PARKING DES CAMPÉLIÈRES EN COLLABORATION AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS ET LA COMMUNE DU CANNET

Service : Service Juridique

Rapporteur : Madame Fleur FRISON-ROCHE

Présentation du rapporteur :

Il est projeté la réalisation d'un parking « Campélières » d'une superficie totale de 2.115m² à 500m de l'autoroute A8 échangeur 42.

Ce parking, a pour vocation d'encourager le covoiturage, pratique écocitoyenne de mobilité, complémentaire à l'utilisation des transports collectifs et de réduire la congestion du trafic routier aux heures de pointe.

La réalisation des travaux dudit parking nécessite l'intervention de plusieurs collectivités territoriales à savoir le Département des Alpes-Maritimes, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Commune du Cannet et la Commune de Mougins.

A cette fin, il est nécessaire de conclure une convention définissant les modalités d'intervention de chacune de ces entités en matière de mise à disposition des emprises, de réalisation des travaux et d'entretien des aménagements. Pour la Commune de Mougins, la Ville aura à charge l'entretien de cet équipement (éclairage public, eau, etc...)

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée, conclue à titre gratuit et sans limite de durée.

Texte de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-09-10 en date du 28 octobre 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme, tel que modifié par la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-05-13 du 27 juin 2013, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-06-13 du 23 septembre 2013, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 02-06-13 du 23 septembre 2013, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-01-14 du 24 février 2014, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 01-01-15 du 19 février 2015, la délibération du Conseil Municipal n° URBA 02-05-15 du 26 novembre 2015, la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2017-054 du 30 mars 2017, la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2017-107 du 28 septembre 2017, la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2017-125 du 11 décembre 2017, la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2018-086 du 4 octobre 2018 et la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2021-021 du 17 février 2021,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que l'entrée / la sortie d'autoroute A8 échangeur 42 MOUGINS fait l'objet de congestions répétées,

Considérant qu'il est projeté la réalisation d'un parking « Campelières » d'une superficie totale de 2.115m² à 500m de l'autoroute A8 échangeur 42,

Considérant que ce parking a pour vocation d'encourager le covoiturage, pratique écocitoyenne de mobilité, complémentaire à l'utilisation des transports collectifs et de réduire la congestion du trafic routier aux heures de pointe,

Considérant que cet aménagement d'ampleur implique l'intervention du Département des Alpes-Maritimes, de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, de la Commune du Cannet et de la Commune de Mougins,

Considérant que la signature d'une convention de mise à disposition des emprises, de réalisation des travaux et d'entretien des aménagements est nécessaire afin de définir le champ d'intervention de chacune des dites collectivités,

Considérant que la réalisation des travaux principaux est assurée par le Département,

Considérant que les travaux à la charge de la Commune consisteraient en la réalisation des espaces verts, de l'éclairage et à l'installation de la vidéosurveillance ainsi que du mobilier urbain (poubelles, tables et bancs),

Considérant que la Commune aurait également en charge la gestion et l'entretien de ces éléments auxquels s'ajoute l'entretien des arceaux de protection des deux roues (vélos et motos),

Considérant que les travaux susmentionnés sont nécessaires à la fluidification du trafic et que la convention sera conclue à titre gratuit sans limite de durée.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Accepter le principe de la conclusion de la convention de mise à disposition des emprises, de répartition des travaux et de remise des aménagements, relatifs à la réalisation du parking « Campelières » entre le Département des Alpes-Maritimes, la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, la Commune du Cannet et la Commune de Mougins.

Article 2 :

Approuver les termes de la Convention jointe en annexe.

Article 3 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes préparatoires afférents.

Article 4 :

Dire que les dépenses inhérentes à la réalisation de cette convention sont inscrites au budget de la Commune, qui présente les disponibilités nécessaires.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur le Maire situe la localisation du projet et explique qu'il est réalisé à cheval sur les Communes du Cannet et de Mougins. Il indique que les travaux sont actuellement en cours et que les deux communes participeront à l'entretien de la voirie et du parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet : N°9 2023-095 - BUDGET PRINCIPAL 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Service : Direction des Finances
Rapporteur : Monsieur Jean-Louis LANTERI

Présentation du rapporteur :

Cette décision modificative a pour objet de corriger l'imputation de la dépense correspondant à une caution versée aux douanes pour le prêt des œuvres Beth Carter pour l'exposition PICASSO et ainsi prévoir des crédits sur le chapitre 27.

La modification consiste à une ouverture de crédit de 1 500 € en investissement sur le chapitre 27, financée par une hausse de 1 500 € en recettes sur le chapitres 10.

Après présentation des chapitres (colonne proposition nouvelle), le Conseil Municipal est invité à approuver les chapitres 27 et 10 de cette décision modificative n°2.

Texte de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L 1612-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu les délibérations N°2023-024 en date du 06 avril 2023, adoptant le budget primitif 2023 du budget principal et N°2023-050 en date du 15 juin 2023 approuvant la décision municipale N°1,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Considérant qu'au budget primitif 2023, aucun crédit n'a été inscrit au chapitre 27,

Considérant que suite au prêt des œuvres de Beth Carter pour l'exposition PICASSO, nous avons dû régler une caution pour frais de douane, caution qui nous sera restituée lors du retour des œuvres d'un montant de 1 500€,

Considérant qu'il est prévu d'abonder le chapitre 27 en dépenses et le chapitre 10 en recettes à hauteur de 1 500€,

Considérant les différents chapitres suivants et extraits de la maquette ci-jointe en annexe,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
018	RSA				
20	Immobilisations incorporelles	578 906,96	0,00	0,00	578 906,96
204	Subventions d'équipement versées	1 850 000,00	0,00	0,00	1 850 000,00
21	Immobilisations corporelles	14 491 319,10	0,00	0,00	14 491 319,10
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	33 539 075,66	0,00	0,00	33 539 075,66
Total des dépenses d'équipement		50 459 301,72	0,00	0,00	50 459 301,72
10	Dotations	1 220 147,00	0,00	0,00	1 220 147,00
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilés	518 000,00	0,00	0,00	518 000,00
18	Compte de liaison				
26	Participations et créances				
27	Autres immobilisations financières	0,00	1 500,00	1500,00	1 500,00
Total des dépenses financières		1 738 147,00	0,00	0,00	1 739 647,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte				
Total des dépenses réelles d'investissement		52 197 448,72	1 500,00	1 500,00	52 198 948,72
040	Opérations d'ordre entre sections	24 300,00	0,00	0,00	24 300,00
041	Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		524 300,00	0,00	0,00	524 300,00
Total des dépenses investissement cumulées		52 721 748,72	1 500,00	1 500,00	52 723 248,72
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF					0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					52 723 248,72

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
018	RSA				
13	Subventions d'investissement reçues	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporées				
204	Subventions versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		600 000,00	0,00	0,00	600 000,00
10	Dotations	1 775 000,00	1 500,00	1 500,00	1 776 500,00
1068	Excédents fonct capitalisé				
138	Autres subventions invt				
16	Emprunts et dettes				
18	Cpte de liaison : BA				
26	Part et créances				
27	Autres immob financières				
024	Produit des cessions	550 000,00	0,00	0,00	550 000,00
Total des recettes financières		2 325 000,00	1 500,00	1 500,00	2 326 500,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 925 000,00	1500,00	1 500,00	2 926 500,00
021	Virement de sect fonct	42 399 620,55			42 399 620,55
040	Opérations d'ordre entre sections	2 328 000,00	0,00	0,00	2 328 000,00
041	Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		45 227 620,55			45 227 620,55
52R001 solde d'exécution positif		4 569 128,17			4 569 128,17
Total des recettes investissement cumulées		48 152 620,55	1 500,00	1 500,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					52 723 248,72

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 181 000,00	0,00	0,00	8 181 000,00
012	Charges de personnel	17 596 000,00	0,00	0,00	17 596 000,00
014	Atténuations de produits	947 604,00	0,00	0,00	647 604,00
016	APA				
017	RSA/TMI				
65	Aut charges gest courante	6 311 076,00	0,00	0,00	6 311 076,00
6586	Frais fonct groupe élus				
Total des dépenses de gestion courante		33 035 680,00	0,00	0,00	33 035 680,00
66	Charges financières	67 676,36	0,00	0,00	67 676,36
67	Charges spécifiques	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		33 135 356,36	0,00	0,00	33 135 356,36
023	Virement à section investissement	39 864 083,55	2 535 537,00	2 535 537,00	42 399 620,55
042	Opérations d'ordre entre sections	2 328 000,00	0,00	0,00	2 328 000,00
043	Opérations intérieur section				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		42 192 083,55	2 535 537,00	2 535 537,00	44 727 620,55
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		75 227 439,91	2 635 537,00	2 635 537,00	77 862 976,91

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
013	Atténuations de charges	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
016	APA				
017	RSA RMI				
70	Produits, services domaine, ventes diverses	1 525 599,00	0,00	0,00	1 525 599,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 515 964,00	0,00	0,00	5 515 964,00
731	Fiscalité locale	29 089 922,00	0,00	0,00	29 089 922,00
74	Dotations et participations	989 951,00	0,00	0,00	989 951,00
75	Autres produits de gestion courante	1 063 443,00	0,00	0,00	1 063 443,00
Total des recettes de gestion courante		38 224 879,00	0,00	0,00	38 224 879,00
76	Produits financiers				
77	Produits spécifiques				
78	Reprises amort prov				
Total des recettes réelles de fonctionnement		38 224 879,00	0,00	0,00	38 224 879,00
042	Opérations d'ordre entre sections	24 300,00	0,00	0,00	24 300,00
043	Opérations intérieures section	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		24 300,00	0,00	0,00	24 300,00
R002 RESULTAT REPORTE		39 613 797,91			39 613 797,91
Total		77 862 979,91			77 862 976,91
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					77 862 976,91

Le Conseil Municipal est invité à :

Article unique :

Approuver les différents chapitres 27 et 10 de la décision modificative 2023 n°2 du budget principal.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Sans observations, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

**Objet : 2023-096 - MOUGINS - VILLE BIEN GEREE - BUDGET PRINCIPAL ANTICIPE 2024
N°10 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Service : Direction Générale Adjointe Prospective et Performance
Rapporteur : Madame Catherine SIMON

Présentation du rapporteur :

Les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe qu'après le vote du budget. Toutefois, pour permettre aux collectivités de disposer des crédits d'investissement nécessaire avant le vote du budget, l'article L1612-1 du Code Général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Par anticipation sur le vote du BP 2024, Il est donc proposé d'ouvrir pour 9 200 000 € de crédits, montant respectant le plafond autorisé par la loi, réparti comme suit :

Chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves" : 15 000€
Chapitre 20 : "Immobilisations Incorporelles" : 95 000€
Chapitre 204 : "Immobilisations Incorporelles" : 90 000€
Chapitre 21 : "Immobilisations Corporelles" : 3 000 000€
Chapitre 23 : "Immobilisations en Cours" : 6 000 000€

Après présentation, le Conseil Municipal est invité à exprimer, le cas échéant, son vote différencié par chapitre.

Texte de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L1612-1,

Considérant que les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe qu'après le vote du budget. Toutefois, pour permettre aux collectivités de disposer des crédits d'investissement nécessaire avant le vote du budget, l'article L1612-1 du Code Général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant que comme les années précédentes, le Conseil Municipal a la possibilité d'autoriser, par anticipation sur le vote du BP 2023, qui interviendra avant le 15 avril prochain, l'ouverture de crédits nécessaires à des dépenses d'investissement,

Considérant que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit cette possibilité dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

	En €	Budget ouvert 2023	Plafond pour BPA 2024
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 200 000,00 €	300 000 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	380 720,00 €	95 180,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 850 000,00 €	462 500,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 062 410,00 €	3 515 602,50 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	30 268 913,04 €	7 567 228,26 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1500,00 €	375,00 €

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1

Approuver d'allouer une somme de 9 200 000 € aux différents chapitres dans le respect du plafond fixé par l'article L1612-1 du CGCT.

Article 2

Voter les enveloppes chapitres par chapitres et d'adopter le budget principal anticipé 2024 tel que présenté ci-dessous :

Chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves" : 15 000€

* Remboursement de taxes d'urbanisme demandées par l'Etat

Chapitre 13 : "Subventions d'investissement" : 0 €

Chapitre 20 : "Immobilisations Incorporelles" : 95 000€

Dont * frais d'études pour la rénovation énergétique des bâtiments

Chapitre 204 : "Immobilisations Incorporelles" : 90 000€

Dont * Subvention pour l'acquisition de vélos électriques

* Subvention pour les façades

* Subvention anti-moustiques

Chapitre 21 : "Immobilisations Corporelles" : 3 000 000€

Dont * Dotation foncière (acquisitions foncières)

* Acquisition de matériel roulant pour les services (allo mairie, police municipale)

* Acquisition divers matériels

Chapitre 23 : "Immobilisations en Cours" : 6 000 000€

Dont

* Achèvement du parc paysager au Cœur de Vie

* Travaux de voirie, pavage du village (fin de la phase lancée en octobre 2023)

* Ecoles et crèches : travaux d'entretien

Chapitre 27 : "Autres Immobilisations financières" : 0€

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur le Maire rappelle la réglementation du Code général des collectivités territoriales telle qu'expliquée dans la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à la majorité absolue par 32 voix pour et 1 abstention(s) (BREGAUT Jean-Jacques). (nb de votants : 33)

Objet : 2023-097 - MOUGINS - VILLE DYNAMIQUE - FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE N°11 2024

Service : Direction Générale Adjointe Prospective et Performance

Rapporteur : Madame Lisa DOLLA

Présentation du rapporteur :

Comme chaque année, le recueil des tarifs de la commune est soumis au vote. Malgré une forte inflation, environ 4% en 2023, la majeure partie des tarifs reste stable. La grille tarifaire 2024 rappelle les tarifs en vigueur en 2023 permettant ainsi de visualiser les tarifs qui ont augmenté.

Le Conseil Municipal est invité à adopter la grille tarifaire telle qu'annexée, applicable à compter du 1er janvier 2024.

Texte de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant qu'il convient chaque année de mettre à jour les tarifs des services municipaux,

Considérant que les tarifs ont été stables depuis deux années malgré une inflation de 3% en 2021,

Considérant que l'inflation a encore accéléré à plus de 4%, il est mis au vote le recueil tarifaire reprenant l'ensemble des tarifs communaux dont la majeure partie fait l'objet d'une stagnation,

La grille tarifaire pour 2024 reprend les tarifs en vigueur et les décisions municipales prises cette année pour constituer ladite grille. Elle rappelle également les tarifs des taxes locales (taxe de séjour et taxe locale pour les emplacements publicitaires) dont leur fixation ont fait l'objet de délibérations courant 2023.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article unique :

Adopter la grille tarifaire ci-annexée, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur le Maire explique que malgré l'inflation, la Ville souhaite conserver les mêmes tarifs puis il rappelle les travaux de voiries (réfection des sols) du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet : 2023-098 - MOUGINS - VILLE DYNAMIQUE - SUBVENTION 2024 - VERSEMENT N°12 D'UN PREMIER ACOMPTE AU PROFIT DU CCAS, DE L'OFFICE DE TOURISME, DE LA CAISSE DES ECOLES, ET DE L'OFFICE DES FETES

Service : Direction des Finances
Rapporteur : Madame Emmanuelle HUGUENY

Présentation du rapporteur :

Pour permettre à certaines structures publiques ou privées de poursuivre leurs activités durant les premiers mois de 2024, il convient de leur verser un acompte sur subvention avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune.

Les montants sont les suivants : 808 749€ pour le CCAS, 132 051€ pour l'Office de Tourisme, 33 999€ pour la Caisse Des Ecoles, et 5 000€ pour l'office des fêtes.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le versement des acomptes sur subvention.

Texte de la délibération :

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour permettre à certaines structures publiques ou privées de poursuivre leurs activités durant les premiers mois de 2024 avant le vote du budget primitif 2024, il convient de leur verser un acompte sur la subvention de l'année prochaine,

Considérant que lesdites sommes seront intégrées dans le montant annuel des subventions qui seront allouées à chacun des établissements publics et desdites associations dans le cadre du prochain Budget Primitif 2024.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Voter, en faveur du Centre Communal d'Action Sociale, l'Office de Tourisme et de la Caisse des Ecoles, à titre d'acompte sur la subvention de fonctionnement qui leur sera accordée au Budget Primitif 2024, une subvention mensuelle égale au 1/12^{ème} du montant qui leur a été alloué en 2023 et ce pour les mois de janvier, février et mars, soit les sommes suivantes :

Organisme	Montant voté BP 2023	Montant mensuel arrondi	Acompte à verser pour 2024 (3 mois)
Centre Communal d'Action Sociale	3 235 000€	269 583€	808 749€
Office de Tourisme	530 000€	44 167€	132 501€
Caisse des Ecoles	136 000€	11 333€	33 999€

Article 2 :

Voter l'acompte pour l'Office des fêtes, afin qu'elle puisse faire face aux dépenses de début d'année, comme suit :

Organisme	Montant voté BP 2023	Acompte à verser pour 2024
Office des Fêtes	25 000€	6 250€

Article 3 :

Dire que ces sommes seront intégrées dans le montant annuel des subventions qui seront allouées à chacun des établissements publics et desdites associations dans le cadre du prochain Budget Primitif 2024.

Article 3 :

Dire que ces sommes seront intégrées dans le montant annuel des subventions qui seront allouées à chacun des établissements publics et desdites associations dans le cadre du prochain Budget Primitif 2024.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Sans observations, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Service : Direction Générale Adjointe Prospective et Performance
Rapporteur : Monsieur Pierre BEAUGEOIS

Messieurs ULIVIERI et LANTERI quittent la salle pour ne pas prendre part, ni au débat ni au vote de cette délibération.

Présentation du rapporteur :

La commune a concédé deux services : celui de la fourrière automobile depuis le 1er décembre 2021 à la société DEP Express et celui relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation d'éléments de mobilier urbain publicitaires et non publicitaires d'information, à caractère général ou local, et de communication depuis le 1er janvier 2022 à la société Pisoni.

Les sociétés ont communiqué leur rapport d'activités pour 2022 comme l'exige la réglementation.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces rapports.

Texte de la délibération :

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,

Vu l'article L.3131-5 du Code de la commande publique,

Vu l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021_074 en date du 21/10/2021 approuvant la convention de concession de service public pour la fourrière automobile au profit de DEP Express,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021_100 en date du 02/12/2021 approuvant la convention de concession de service pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation d'éléments de mobilier urbain publicitaires et non publicitaires d'information, à caractère général ou local, et de communication,

Vu les avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 28 novembre 2023,

Considérant le rapport technique et financier présenté par la société DEP EXPRESS pour l'année 2022,

Considérant le rapport technique et financier présenté par la société PISONI pour l'année 2022,

Considérant les synthèses annexées aux présents rapports.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1:

Prendre acte du rapport annuel d'activité, pour l'année 2022, établi par la société DEP EXPRESS dans le cadre de la délégation de service public pour la fourrière automobile.

Article 2:

Prendre acte du rapport annuel d'activité, pour l'année 2022, établi par la société PISONI dans le cadre de la concession de service pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation d'éléments de mobilier urbain publicitaires et non publicitaires d'information, à caractère général ou local, et de communication.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Madame DUHALDE-GUIGNARD observe que la société PISONI, du fait du non renouvellement du matériel qu'elle s'était engagée à changer, a dégagé un bénéfice supérieur au prévisionnel (environ + 30%) malgré un chiffre d'affaires inférieur à ce qui était prévu. Elle mentionne des abris de bus obsolètes à Notre Dame de Vie et au Font de l'Orme.

Madame DUHALDE rappelle qu'elle avait attiré l'attention de la Ville sur le fait qu'il aurait été plus avantageux pour celle-ci de négocier une part du Chiffre d'affaires que la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) de 15 000 € versée à la Ville.

Madame DUHALDE-GUIGNARD demande si la colonne Morris a été installée devant Scène 55.

Monsieur le Maire indique qu'elle devrait l'être assez rapidement et informe l'assemblée que depuis août 2022, des courriers ont été envoyés à la société PISONI afin de lui rappeler ses engagements. Monsieur le Maire précise que des explications ont déjà été données liées à des problèmes techniques mais que cela n'est pas suffisant et que les engagements pris doivent être respectés.

Monsieur BREGEAUT souhaite s'assurer que la publicité sur le domaine public respecte bien les règles du règlement local de publicité.

Monsieur le Maire répond qu'un règlement local de publicité a été adopté il y a 3 ans et qu'il est obligatoire de s'y conformer. Il indique que la société PISONI respecte cette réglementation

Monsieur BREGEAUT s'interroge sur DP EXPRESS et demande quelles sont les recettes pour la Commune.

Monsieur le Maire confirme l'existence de recettes et invite Monsieur MISTRE, DGAS responsable de la « prospective et performance », à répondre.

Monsieur MISTRE explique que la Commune émet des titres de recettes auprès des propriétaires de véhicule mis en fourrière et que le montant des redevances pourra lui être communiqué ultérieurement.

Monsieur le Maire s'engage à tenir informé le Conseil Municipal des démarches que la Ville effectue pour que la société PISONI exécute et respecte son contrat.

Monsieur GIUSTI, Directeur général des services, indique que le retard des abris bus s'explique par la redéfinition des lignes de bus et par les travaux du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) qui a été livré en septembre 2023. Il informe ensuite l'assemblée que les colonnes MORRIS vont être installées d'ici la fin d'année 2023 / début d'année 2024 ainsi que les panneaux lumineux sur Mougins le Haut et Cœur de Mougins.

Le Conseil Municipal prend acte. (nb de votants : 31)

Monsieur le Maire invite Messieurs ULIVIERI et LANTERI à revenir dans la salle, le vote ayant eu lieu.

Messieurs LANTERI et ULIVIERI reviennent dans la salle du Conseil Municipal après le vote.

**Objet : 2023-100 - MOUGINS - VILLE BIEN GEREE - MANDAT DE GESTION PROVISOIRE
N°14 COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DEPOTS SAUVAGES**

Service : Direction Générale Adjointe Prospective et Performance
Rapporteur : Monsieur Jean-Claude LERDA

Présentation du rapporteur :

La compétence de la collecte des encombrants et des dépôts sauvages relève de la CACPL. Toutefois, ce service de proximité exigeant de la réactivité, l'échelon communal est le plus approprié pour rendre un service de qualité aux Mouginois. C'est la raison pour laquelle un mandat de gestion provisoire a été confié à la commune de Mougins.

Dans ce cadre, la commune est autorisée à utiliser tous les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne exécution des missions de son service pour une année, moyennant refacturation à la communauté d'agglomération.

Les conventions relatives à l'exercice de ce mandat de gestion doivent être renouvelées pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la signature de ces conventions.

Texte de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5216-5, L 5216-7-1 et L. 5215-27,

Vu la délibération DGS09-05-16 de la commune de Mougins du 28 novembre 2016 et la délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2016 par lesquelles les deux collectivités se sont accordées sur un mandat de gestion pour la collecte des encombrants et des dépôts sauvages,

Considérant que le service de collecte des encombrants et des dépôts sauvages est un service de proximité qui requiert réactivité et efficacité,

Considérant la volonté de la Commune de Mougins de garantir le maintien de la qualité du service assuré auprès des Mouginois,

Considérant que la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) souhaite aussi poursuivre ce mode de gestion, par convention, pour l'année 2023, et qu'elle délibérera en ce sens courant décembre,

Considérant en conséquence que la CACPL confiera la gestion de ce service à la Ville de Mougins pour l'année 2023, conformément aux dispositions des articles L. 5216-7-1 et L. 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre d'une convention de mandat de gestion,

Considérant que la présente convention de mandat de gestion provisoire a pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles la Ville de Mougins continuera à gérer provisoirement son service collecte des encombrants et dépôts sauvages et à rémunérer ses agents,

Considérant qu'à ce titre, la Ville de Mougins continuera à gérer son service collecte des encombrants et dépôts sauvages en supportant toutes les dépenses (fonctionnement et investissement) et en percevant toutes les recettes liées à ses missions pendant la durée de la convention,

Considérant que la Ville de Mougins est autorisée, pour le compte de la C.A.C.P.L., à utiliser tous les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne exécution des missions de son service,

Considérant que le personnel affecté à ce service dépendra jusqu'à la fin de la présente convention, de la Ville de Mougins qui en assurera la gestion,

Considérant que les présentes conventions prennent effet à compter du 1er janvier 2024, pour une durée de 6 mois reconductible par tacite reconduction pour une période identique soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Approuver les projets de conventions de mandat de gestion provisoire ci-joints.

Article 2 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions de mandat de gestion provisoire et tout document ou acte y afférent.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur le Maire rappelle que la gestion des dépôts sauvages et des encombrants relève de la compétence de la CACPL, mais que la Ville de Mougins a obtenu un mandat de gestion dans ce domaine. Ainsi, le service de la Ville « Allo Mairie » réalise une collecte rapide et efficace. Pour poursuivre ce travail, il faut donc renouveler le mandat de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet : 2023-101 - MOUGINS – VILLE DURABLE – PROPOSITION DE CREATION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Service : Urbanisme

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel RANC

Présentation du rapporteur :

Par courrier en date du 7 juillet 2023, le Préfet des Alpes-Maritimes a informé les Maires des communes du département de la possibilité d'instituer sur leur territoire des zones d'accélération des énergies renouvelables destinées à participer au développement de la production énergétique en France. Sur le fondement de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la Commune souhaite proposer à l'Etat de délimiter trois zones d'accélération portant sur de la géothermie, du photovoltaïque et un réseau de chaleur. Ces zones d'accélération d'énergies renouvelable permettront de faciliter la mise en œuvre de projets conduits par des développeurs d'énergies par une simplification des procédures, notamment au regard du code de l'environnement, des modulations tarifaires, ou le recours à l'autoconsommation pour les communes, sans pour autant déroger aux règles d'urbanisme en vigueur. La délimitation de ces zones reste sans incidence sur les projets menés par les particuliers qui conserveront, comme en l'état actuel, la possibilité de réaliser des installations individuelles de production photovoltaïque ou autres.

Le Conseil Municipal est invité à accepter la proposition de trois zones d'accélération d'énergies renouvelables et de transmettre au représentant de l'Etat avant le 31 décembre 2023 les périmètres ainsi proposés.

Texte de la délibération :

Vu la Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et plus particulièrement son article 15 modifiant le code de l'énergie et instituant des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables,

Vu le courrier du Préfet des Alpes-Maritimes en date du 7 juillet 2023 désignant le Référent Préfectoral en charge de l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique et invitant les communes du département à proposer leurs zones d'accélération,

Vu la concertation engagée avec le public le 15 novembre 2023,

Considérant que dans le cadre de la politique étatique de développement de la production énergétique et de recherche d'une autonomie nationale, le législateur a mis en place des outils

destinés à faciliter l'installation d'équipements de production d'énergies renouvelables et à rattraper le retard de la France dans ce domaine,

Considérant ainsi, que la loi du 10 mars 2023 a instauré un **dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables** pour faciliter l'approbation locale des projets, y associer plus étroitement la population, assurer un meilleur équilibre de la production énergétique entre les territoires et faire de la commune l'échelon territorial au cœur de la politique de transition écologique et énergétique,

Considérant que le Préfet des Alpes-Maritimes, tout en rappelant le caractère facultatif de ces zones et le calendrier contraint de la procédure avec la transmission au plus tard le 31 décembre 2023 de leurs propositions, à inviter les communes à définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Considérant que la Commune de Mougins a choisi de répondre favorablement à cette invitation en retenant, sur la base des données mises à disposition relatives au potentiel de développement de ces énergies sur son territoire, trois zones d'accélération des énergies renouvelables en fonction du type d'énergie à favoriser :

- ✓ La **géothermie** qui couvre la quasi intégralité du territoire hors zones naturelles et des Espaces Boisés Classés le périmètre retenu représentant **1 576,80 ha**.
- ✓ Le **photovoltaïque** correspondant essentiellement aux zones d'activités (zones UZ du Plan Local d'Urbanisme, Font de l'Orme/Sophia Antipolis, entrées de ville) aux zones urbaines denses (avec leur habitat collectif) ainsi que les principaux bâtiments communaux. Dans ces zones, la surface de toitures et de stationnements utilisable est importante, le périmètre défini représentant **228,40 ha**.
- ✓ Les **réseaux de chaleurs** organisés autour du data-center situé avenue de la Plaine le périmètre proposé couvrant **32,75 ha**.

Considérant que ces zones d'accélération permettront, d'une part, de faciliter la mise en œuvre de projets conduits par des développeurs d'énergies (procédures environnementales simplifiées notamment au regard de la loi sur l'eau ou des dérogations à l'atteinte aux espèces avec un raccourcissement des délais d'instruction ; bonus ou modulations tarifaires en faveur des producteurs d'énergies renouvelables ; simplification du recours à l'autoconsommation pour les communes) et, d'autre part, d'exclure certains secteurs de la production d'énergies renouvelables,

Considérant, toutefois, que les périmètres proposés n'ont pas pour conséquence de rendre les règles du Plan Local d'Urbanisme inapplicables ou d'y déroger, les projets de création de systèmes de production d'énergies renouvelables devant respecter l'ensemble des règles d'urbanisme en vigueur et s'inscrire dans le paysage environnant,

Considérant, également, que la délimitation de ces zones sera sans incidence sur l'installation d'équipements de production d'énergies renouvelables individuels par les particuliers,

Considérant que, conformément à la procédure d'identification des zones d'accélération d'énergies renouvelables, un dossier de concertation a été mis à la disposition du public depuis le 15 novembre afin qu'il puisse formuler ses observations,

Considérant qu'au terme de la mise à disposition au public, les zones retenues par le conseil municipal devront faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération Cannes-Pays de Lérins avant d'être transmises, le 31 décembre au plus tard, au représentant de l'Etat dans le Département,

Considérant que ce processus d'identification par les communes des zones d'accélération des énergies renouvelables devra être renouvelé tous les cinq ans,

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Accepter la proposition de création de trois zones d'accélération des énergies renouvelables relatives à de la géothermie de surface, du photovoltaïques et un réseau de chaleur selon les cartes annexées à la présente délibération.

Article 2 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mener toute la procédure en concertation avec la Communauté d'Agglomération Cannes-Pays de Lérins et les services de l'Etat jusqu'à l'adoption définitive des périmètres des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Article 3 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur le Maire situe les 3 zones créées (géothermie, photovoltaïque et réseaux de chaleur) à l'aide des plans joints au dossier du Conseil Municipal.

Il mentionne que le réseau de chaleur, situé essentiellement sur l'avenue St Martin, sera distribué par le Data Center, quartier St Martin et en particulier à ses 2 écoles.

Monsieur le Maire indique que l'Etat demande à la Commune de transmettre sa décision avant le 31 décembre 2023 et le cas échéant, la cartographie des 3 zones d'accélération d'énergies renouvelables mises en place,

Monsieur ULIVIERI précise que la Ville avait le choix, et qu'elle a décidé, dans la mouvance de la transition énergétique, de créer ces 3 zones afin de permettre aux entreprises de bénéficier de subventions et de réduire les délais des permis de construire et des déclarations préalables.

Madame DUHALDE-GUIGNARD demande si le Data Center fonctionne et mentionne qu'il devait également servir à alimenter le Hameau des gens du voyage

Monsieur le Maire évoque des différends qui ont duré 4 ans,-entre le propriétaire et le locataire du Data Center. Il explique que désormais il y a un nouveau locataire qui intègre le bâtiment et qui devrait démarrer, sous peu, ses activités. Et donc la Ville, reviendra vers lui concernant le réseau de chaleur.

Il évoque la volonté de la Commune de s'inscrire dans cette démarche de transition énergétique et écologique.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet :	2023-102 - MOUGINS - VILLE BIENVEILLANTE - CONVENTION DE PARTENARIAT N°16 POUR L'EXPERIMENTATION D'UN DISPOSITIF DE DIAGNOSTIC CARTOGRAPHIQUE DE VOIRIE
----------------	--

Service : Direction Générale des Services Techniques

Rapporteur : Monsieur Christophe ULIVIERI

Présentation du rapporteur :

Dans le cadre de son programme pluriannuel de rénovation des voiries (plus de 70 km de voirie communale), la Ville de Mougins entretient, embellit et sécurise son patrimoine routier. Particulièrement proactive en la matière, la commune a été sollicitée par une start up locale hébergée au sein de l'hôtel d'entreprises Créacannes souhaitant expérimenter son dispositif cartographique de diagnostic de voirie afin d'affiner les modalités opérationnelles de son service digitalisé et de l'expérimenter en situation réelle.

A ce titre, une convention à titre gratuit est proposée, pour une expérimentation de 4 mois, sur le territoire mouginois.

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver ce partenariat entre la société Master Map et la commune de Mougins.

Texte de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment L 2321-2 relatif à l'entretien des voiries communales,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L.111-1 et les articles L.141-1 et suivants et les articles R.141-1 et suivants,

Considérant que la Ville de Mougins, dans le cadre de son programme pluriannuel de rénovation des voiries communales réalise chaque année des travaux d'embellissement et de sécurisation de son patrimoine routier,

Considérant que les collectivités, en leur qualité d'animateurs territoriaux, ont un rôle majeur auprès des entreprises innovantes pour les accompagner dans le développement, sur son territoire, des projets structurants : accélérer la transition énergétique et environnementale, développer les usages du numérique, favoriser le bien-être etc.,

Considérant que la Commune de Mougins fait partie du territoire communautaire de l'Agglomération Cannes Lérins au sein duquel sont hébergées des start-ups en voie de développement souhaitant expérimenter leur dispositif localement,

Considérant que la start-up Master Map a créé un service digitalisé permettant la fourniture d'une cartographie de l'état des routes grâce à un système de géolocalisation analysant les vibrations, dans l'objectif d'optimiser la maintenance et la réalisation des travaux de voirie,

Considérant que la start-up a proposé à la commune de Mougins d'expérimenter, à titre gratuit, durant quatre mois, leur service, dans le cadre d'une convention de partenariat,

Considérant que l'opportunité d'expérimenter ce nouveau dispositif, au service de la sécurité des Mouginois répond à une double finalité :

- soutenir le tissu économique local en permettant à la startup Master Map de tester en conditions réelles une solution innovante, pour une durée déterminée, afin d'en évaluer les résultats et d'y apporter, le cas échéant, des recommandations quant aux suites à donner, tant au niveau du terrain d'expérimentation que de celui du concepteur, de démontrer concrètement la faisabilité, l'usage ou encore le modèle économique du dispositif ;
- se positionner en tant que laboratoire d'expérimentation pour les solutions de sécurisation routière tout en renforçant la connaissance de l'état des voiries communales pour une amélioration constante du cadre de vie des Mouginois.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Approuver le partenariat entre la société Master Map et la commune de Mougins.

Article 2 :

Approuver les termes de la convention de partenariat jointe à la présente délibération.

Article 3 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et les documents afférents.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur ULIVIERI évoque la nécessité, dans le cadre de l'entretien, de la rénovation et de la sécurisation des 70 km de voirie communale, de faire le diagnostic des voiries communales. Il y a donc un intérêt à expérimenter la technologie de la société Master Map. Il explique que des boîtiers géocalisés, élaborés par celle-ci, vont être placés sur les tableaux de bord des véhicules qui permettront, grâce aux vibrations (détections des dos d'âne, irrégularités etc.), de constater l'état des routes. Les données collectées seront intégrées automatiquement dans le système informatique et géographiques puis traitées. Il ajoute que cette expérimentation innovante, se déroulera de mi-décembre à fin-avril, et permettra à la société Master Map d'améliorer son système et à la Ville d'obtenir un diagnostic gratuit et fiable de la voirie communale. Il souligne toutefois le bon état des routes Mouginoises.

Monsieur BREGEAUT s'interroge sur la possibilité d'obtenir un bilan à l'issue de cette expérimentation.

Monsieur le Maire confirme la présentation d'un bilan après la réalisation de l'expérimentation.

Monsieur ULIVIERI indique que le fait de fréquenter le monde de l'entreprise permet de prendre connaissance de projets intéressants. Il indique également que les dos d'âne sont sécurisants et qu'il n'y a pas eu de mort sur la commune depuis plusieurs années (hors pénétrante).

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet : 2023-103 - MOUGINS - VILLE DYNAMIQUE - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC N°17 LE POLE NATIONAL SUPERIEUR DE DANSE ROSELLA HIGHTOWER (PNSD ROSELLA HIGHTOWER) CANNES MOUGINS ET VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION

Service : Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Madame Maryse IMBERT

Présentation du rapporteur :

La Ville de Mougins qui subventionne le Pôle National Supérieur de Danse Rosella Hightower Cannes Mougins (PNSD) à hauteur de 70 000 euros a pour obligation la signature d'une convention d'objectifs avec l'établissement. Un acompte de 30 000 euros a été versé au PNSD. Le solde de la subvention 2023 d'un montant de 40.000 euros doit être versé avant la fin de l'exercice.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la convention d'objectifs et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accepter le versement du solde.

Texte de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-28 et L.2121-29,

Considérant la convention d'objectifs 2023 ci-annexée,

La ville de Mougins qui subventionne le Pôle National Supérieur de Danse Rosella Hightower (PNSD) à hauteur de 70 000 euros désire signer une convention d'objectifs afin que le PNSD s'engage à :

- Assurer une formation de danse de niveau professionnel conduisant aux métiers de la danse dans les plus grandes compagnies professionnelles du monde et contribuer ainsi au rayonnement international de la ville et à l'enrichissement de son pôle culturel artistique.
- Présenter au public régulièrement, et notamment aux scolaires de Mougins, les travaux des jeunes danseurs en formation.
- Participer aux actions d'éducation artistique et culturelle mises en place par la ville notamment dans le cadre des projets d'Education Artistique et Culturelle mis en place par Scène 55 lors de sa programmation.
- Mettre en place des actions pour les scolaires de la ville de Mougins.
- Participer à certaines manifestations organisées par la ville de Mougins ou en partenariat avec elle durant l'année scolaire 2023 (Programmation à Scène 55, Centre de la photographie, Vernissage d'exposition à Scène 55 ...).

- Proposer une grille de tarifs préférentiels aux jeunes mouginois désireux de s'inscrire à des stages.

Considérant qu'un acompte de la subvention 2023 d'un montant de 30 000 euros a été versé, il convient de verser le solde de cette subvention d'un montant de 40 000 euros avant la fin de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Approuver la convention d'objectifs annexée et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Article 2 :

Accepter le versement du solde de la subvention d'un montant de 40 000 euros.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur le Maire mentionne la fierté pour la Ville d'avoir sur son territoire cette grande école de danse nationale et sa complémentarité de fonctionnement avec Scène 55 où les danseuses se sont produites quelquefois.

Madame IMBERT ajoute que Rosella Hightower a de très bon résultats.

Monsieur BREGEAUT demande pourquoi attendre la fin de l'exercice pour signer la convention.

Monsieur GIUSTI explique que le fait de fonctionner en année scolaire génère des retards dans les versements. Il indique qu'afin de résoudre ce problème, il est proposé de passer en année civile ce qui permettra de procéder à l'acompte et au solde de la subvention sur la même année.

Monsieur le Maire confirme le décalage entre le calendrier des établissements culturels et du calendrier d'un exercice budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet : 2023-104 - MOUGINS - VILLE TOURISTIQUE - APPROBATION DU PLAN DE STRATEGIE TOURISTIQUE 2024 - 2026

Service : Service Tourisme
Rapporteur : Monsieur Christophe TOURETTE

Présentation du rapporteur :

Le développement touristique constitue un levier important pour l'économie locale, et reste un enjeu majeur du territoire et des axes de développement pour la commune de Mougins.

A travers sa politique touristique, l'Office de Tourisme définit, formalise et oriente sa stratégie selon les axes suivants :

- Adapter l'accueil et l'information des touristes
- Développer et accentuer l'e-tourisme et ses outils
- Accentuer les relations avec la presse
- Promouvoir le rayonnement de Mougins sur la base de : la gastronomie et les arts de vivre, la culture et le patrimoine ainsi que le sport et la nature
- Poursuivre le développement de son réseau de relations publiques en France et à l'étranger,
- Participer à des salons touristiques et workshop en France et à l'étranger

- Renforcer les échanges et les liens avec le Comité Régional du Tourisme, le CRT Côte d'Azur et Atout France,
- Accompagner les socioprofessionnels du territoire
- Garantir la participation à l'évènementiel et à l'animation.

Ainsi, afin de poursuivre sa politique touristique engagée, la Ville de Mougins souhaite mettre en place un plan de stratégie triennal, définissant les objectifs, missions et niveaux de performance fixés à l'Office du Tourisme pour la période 2024-2026.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le plan de stratégie touristique 2024 – 2026, ci annexé.

Texte de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du tourisme,

Vu les statuts de l'Office du tourisme,

Considérant que le développement touristique constitue un levier important pour l'économie locale et reste un enjeu majeur du territoire, du territoire et des axes de développement pour la commune de Mougins,

A travers sa politique touristique, l'Office de Tourisme définit, formalise et oriente sa stratégie selon les axes suivants :

- Adapter l'accueil et l'information des touristes
- Développer et accentuer l'e-tourisme et ses outils
- Accentuer les relations avec la presse
- Promouvoir le rayonnement de Mougins sur la base de : la gastronomie et les arts de vivre, la culture et le patrimoine ainsi que le sport et la nature
- Poursuivre le développement de son réseau de relations publiques en France et à l'étranger,
- Participer à des salons touristiques et workshop en France et à l'étranger
- Renforcer les échanges et les liens avec le Comité Régional du Tourisme, le CRT Côte d'Azur et Atout France,
- Accompagner les socioprofessionnels du territoire
- Garantir la participation à l'évènementiel et à l'animation.

Considérant qu'afin de poursuivre sa politique touristique engagée, la Ville souhaite mettre en place un plan de stratégie triennal, définissant les objectifs, missions et niveaux de performance fixés à l'Office du Tourisme pour la période 2024-2026,

Considérant l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 29 novembre 2023,

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Approuver le plan de stratégie touristique 2024 – 2026 ci annexé.

Article 2 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur le Maire explique les mérites d'un plan triennal qui permet de comprendre la stratégie et les objectifs de cette politique touristique et de maîtriser son budget.

Madame DUHALDE-GUIGNARD fait part de son opposition, car il n'y a pas de représentant de l'opposition au sein du conseil d'exploitation et demande le bilan annuel de l'activité de l'office de tourisme. Elle s'interroge sur les rumeurs relatives à la délocalisation de l'office de Tourisme dans les locaux de La Poste de Mougins village.

Monsieur le Maire indique que la Poste reste dans les locaux du Village jusqu'en juillet 2024.

Monsieur ULIVIERI ajoute que La Poste a souhaité s'installer à la place de la Caisse d'Epargne afin de se rapprocher du Cœur de Vie, ce qui a donné à la Ville, l'opportunité de délocaliser l'office de tourisme à l'entrée du village, endroit stratégique pour les touristes (accès handicapé facilité et arrêt minute). Il explique que les locaux libérés par l'Office du Tourisme permettrait de créer un lieu d'accueil et convivial autour d'un café ou d'un verre (il mentionne pour exemple le café à l'entrée du village de St Paul de Vence). Il indique qu'un cahier des charges va être établi et qu'un appel à consultation publique aura lieu.

Madame DUHALDE-GUIGNARD demande s'il est question de créer un bar municipal.

Monsieur ULIVIERI précise que ce local sera mis à disposition d'un privé qui pourra répondre au cahier des charges et aux objectifs de la Ville notamment en matière de qualité avec des tarifs maîtrisés.

Monsieur le Maire ajoute que l'avantage de cette délocalisation est de pouvoir rassembler les services d'accueil et administratif de l'office de tourisme dans les mêmes locaux et ainsi d'améliorer son fonctionnement.

Monsieur TOURETTE confirme l'importance de créer un lieu unique pour la promotion et l'accueil de l'office de tourisme (OT) qui va améliorer le fonctionnement du service et son efficacité. Il mentionne également que cette délocalisation va permettre à la Ville par le biais de son OT d'être plus en phase avec l'e-tourisme et les déplacements doux en proposant aux touristes de se déplacer au sein du village et aux alentours en vélo.

Monsieur le Maire rappelle les démarches entreprises par l'Office de Tourisme de Mougins :

- Obtention du label « Commune touristique »
- Engagement dans une « démarche qualité »
- Obtention de la catégorie 1
- Classement de la Commune en catégorie classée

Monsieur BREGEAUT s'abstient pour les mêmes raisons que Madame DUHALDE-GUIGNARD.

Monsieur TOURETTE informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir, sur demande, les chiffres clés de l'Office du Tourisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à la majorité absolue par 28 voix pour et 5 abstention(s) (CASOLI Didier, DUHALDE-GUIGNARD Françoise, CARDON Didier, DI SINNO Carline, BREGEAUT Jean-Jacques). (nb de votants : 33)

Objet : 2023-105 - MOUGINS - VILLE TOURISTIQUE - DEMARCHE QUALITE DE L'OFFICE N°19 DE TOURISME – DESIGNATION D'UN REFERENT QUALITE

Service : Service Tourisme
Rapporteur : Monsieur Serge RENAUDIER

Présentation du rapporteur :

Dès 2014, l'Office de Tourisme de Mougins s'est engagé dans une démarche qualité en mettant la satisfaction de l'ensemble de ses clients, partenaires et interlocuteurs au cœur de ses préoccupations. Ainsi l'Office de Tourisme est titulaire de la marque Qualité Tourisme depuis le 24 septembre 2016 et a obtenu son renouvellement en septembre 2019,

Dans un souci d'amélioration continue de ses prestations, il est nécessaire de nommer un référent qualité au sein du service de l'Office de Tourisme qui sera en charge d'animer le système qualité et de garantir le respect de ces engagements conformément à la marque Qualité Tourisme.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la nomination de Madame Simona DEMANCHE, comme référent qualité.

Texte de la délibération :

Vu le Code général des collectivités,

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L-133-13 et suivants et D.133-20,

Vu le Décret ministériel en date du 8 janvier 2018 portant sur le classement de la commune de Mougins comme station de tourisme,

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des Offices de Tourisme,

Vu l'arrêté préfectoral 2021/1146 du 23 novembre 2021 portant sur le classement de l'Office de Tourisme de Mougins en catégorie I,

Considérant que l'attractivité d'une région, la qualité des services proposés est aujourd'hui une composante essentielle du développement des destinations. Ainsi, depuis 2014, l'Office de Tourisme de Mougins s'est engagé naturellement dans une démarche qualité en mettant la satisfaction de l'ensemble de ses clients, partenaires et interlocuteurs au cœur de ses préoccupations.

Considérant que l'office de tourisme de Mougins est titulaire de la marque qualité tourisme depuis le 24 septembre 2016 et a obtenu son renouvellement en septembre 2019,

Considérant que la marque Qualité Tourisme est une marque d'État attribuée aux professionnels du tourisme pour la qualité de leur accueil et de leurs prestations.

Considérant la volonté de l'Office de Tourisme de garantir un niveau d'excellence et de poursuivre son engagement dans cette démarche qualité,

Considérant qu'un référent qualité, disposant de l'autonomie nécessaire, permettrait d'animer le système qualité et de garantir le respect de ces engagements,

Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 29 novembre 2023,

Le Conseil Municipal est invité à :

Article unique :

Approuver la nomination de Madame Simona DEMANCHE comme un référent qualité.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Sans observations, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet : 2023-106 - MOUGINS – VILLE DYNAMIQUE – VOTE DU 1ER ACOMPTE SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX CLUBS SPORTIFS MOUGINOIS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Service : Sports

Rapporteur : Monsieur Frédéric ESPINASSE

Présentation du rapporteur :

L'avancement de la saison sportive justifie le versement du 1er acompte aux associations sportives Mouginoises au titre de l'année 2024, afin de leur permettre de poursuivre leurs activités. Le montant global alloué aux associations sportives sera étudié par les élus délégués aux sports, sur présentation du bilan de l'année écoulée et du projet sportif de l'année 2024.

Il sera soumis au vote du Conseil Municipal, lors de l'élaboration du budget 2024. Le montant correspondant au 1er acompte s'élève à 129.800€.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le versement d'une avance sur subventions aux associations sportives Mouginoises au titre de l'exercice 2024.

Texte de la délibération :

Vu le Code du sport, et notamment son article L.113-2,

Vu les articles L.2121-28 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, ainsi que leurs décrets d'application,

Considérant que l'avancement de la saison sportive justifie aujourd'hui le versement du 1^{er} acompte aux associations sportives mouginoises, afin de leur permettre de poursuivre leurs activités en attendant de percevoir la subvention de fonctionnement qui leur sera accordée en 2024, après avis et proposition du délégué et subdélégués aux sports, et approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Accepter le versement d'une avance sur subventions aux associations sportives mouginoises au titre de l'exercice 2024, selon le tableau ci-après (pour rappel, toutes les associations bénéficiant d'une subvention d'un montant égal ou supérieur à 23.000€/an signent une convention d'objectifs avec la collectivité.

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	Pour information et rappel Montant de la subvention allouée en 2023 en Euros (€)	Montant de l'aide municipale exprimé en Euros (€) 1^{er} acompte sur 2024, versé à compter du 01/01/2024
FOOTBALL CLUB DE MOUGINS (F.C.M.)	155.000 €	50.000 €
MOUGINS COTE D'AZUR VOLLEY BALL	65.000 €	21.000 €
S.L.M. BASKET BALL (SPORTS ET LOISIRS MOUGINOIS)	52.000 €	17.000 €
TENNIS CLUB DE MOUGINS (T.C.M.)	23.000 €	7.000 €
HANDBALL MOUGINS MOUANS SARTOUX (H.B.M.M.S.)	40.000 €	13.000 €
CANNES MOUGINS JUDO	15.000 €	5.000 €
ASSOCIATION AIKIDO CLUB DE MOUGINS	12.000 €	4.000 €

LERINS RUGBY CLUB	4.000 €	1.300 €
MOUGINS DANSE 06	5.000 €	1.500 €
ASSOCIATION LES ETOILES DE MOUGINS	4.500 €	1.500 €
ASSOCIATION LA BOULE MOUGINOISE	4.200 €	1.000 €
MOUGINS CHESS CLUB	4.500 €	1.500 €
AVENIR CYCLISTE DE MOUGINS	2.500 €	800 €
ASSOCIATION PATINAGE ARTISTIQUE COTE D'AZUR MOUGINS	1.500 €	500 €
MOUGINS BADMINTON CLUB	3.500 €	1.000 €
ASSOCIATION CLUB ORCA	1.500 €	500 €
CLUB CANIN MOUGINOIS	1.000 €	300 €
MOUGINS ORIENTATION	2.500 €	800 €
VIET VO DAO MOUGINOIS	1.000 €	300 €
MOUGINS EN DANSE	1.500 €	500 €
NITRO SYMPHONIE CLUB	1.200 €	400 €
SPORTING CLUB MOUGINOIS	800 €	250 €
CLUB DES HANDICAPES SPORTIFS AZUREENS CANNES ET REGION (C.H.S.A.)	1.500 €	500 €
CLUB DE L'AGE D'OR	500	150 €
TOTAL	403.200 € QUATRE CENT TROIS MILLE DEUX CENT EUROS	129.800 € CENT VINGT NEUF MILLE HUIT CENT EUROS

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Sans observations, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet : 2023-107 - MOUGINS – VILLE DYNAMIQUE – VOTE D'UNE SUBVENTION A N°21 L'ASSOCIATION « EN 4L CLAUDETTES » POUR LA PARTICIPATION AU 4L TROPHY 2024

Service : Sports
Rapporteur : Monsieur Jérôme HEBANT

Présentation du rapporteur :

Deux jeunes étudiantes dont une mouginoise, vont participer au 4L TROPHY 2024, mission humanitaire agissant au Maroc. Elles sollicitent la ville de Mougins pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association déclarée qu'elles ont créée, "EN 4L CLAUDETTES". En contrepartie, la Ville bénéficiera d'un emplacement réservé sur le véhicule et les jeunes étudiantes participeront à diverses manifestations de la ville (Téléthon, fête EDEN, Trophée des Champions,...). Le budget global de l'opération s'élève à près de 15.000€.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le versement d'une subvention de 500€, à l'attention de l'association « EN 4L CLAUDETTES ».

Texte de la délibération :

Vu le Code du sport, et notamment son article L.113-2,

Vu les articles L.2121-28 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, ainsi que leurs décrets d'application,

La ville de Mougins a été sollicitée courant octobre par un équipage souhaitant participer à l'édition 2024 du 4L TROPHY, du 15 au 25 février 2024 au Maroc.

Il s'agit de deux jeunes étudiantes, dont une Mouginoise, qui vont participer à une mission humanitaire en agissant sur le terrain marocain et en aidant de nombreux enfants à accéder ou retrouver une scolarisation souvent aléatoire.

Pour l'édition 2024, près de 1.500 véhicules s'élanceront sur un parcours de plus de 6.000 kilomètres depuis Biarritz jusqu'à la destination finale, Marrakech.

L'objectif principal de cette participation est d'acheminer cahiers, stylos, trousse, cartables, qui seront distribués à plus de 600 enfants marocains.

Cet événement sportif européen et humanitaire est associé à la ligue marocaine de protection de l'enfance et a permis depuis 1996 la scolarisation de plus de 25.000 enfants défavorisés vivant dans le désert.

Le 4L Trophy Edition 2024 sera une épreuve largement couverte par les médias locaux, régionaux et nationaux.

En contrepartie du partenariat de la commune, un emplacement sur les véhicules participant à ce raid sera réservé à la Ville de Mougins, et un partage d'expérience pourra s'envisager au retour auprès des groupes scolaires Mouginois qui le souhaiteront.

Enfin, les équipières, qui ont créé l'association « EN 4L CLAUDETTES » à l'occasion de ce projet, s'engagent à mettre à disposition de la Ville de Mougins le véhicule à l'occasion de manifestations municipales (Téléthon, manifestations sportives municipales, ...) et participer ainsi à la popularisation de leur action. Le budget global de la participation à ce raid sportif est évalué à près de 15.000€.

Considérant ce qui a été exposé précédemment,

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Approuver le versement d'une subvention de 500€, à l'attention de l'association « EN 4L CLAUDETTES ».

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a déjà été sollicitée dans ce cadre et que c'est pour elle l'opportunité d'accompagner des étudiantes et d'être représentée aux 4L Trophy Il indique que la subvention est toujours la même.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet : 2023-108 - MOUGINS - VILLE BIENVEILLANTE - CONVENTION DE REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ENTRE LES COMMUNES D'ANTIBES ET DE MOUGINS – ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Service : Affaires scolaires
Rapporteur : Madame Fleur FRISON-ROCHE

Présentation du rapporteur :

Conformément au code de l'éducation, la commune de Mougins s'est engagée par convention, pour la rentrée scolaire 2022-2023, à participer financièrement aux charges de fonctionnement résultant de la scolarisation d'un ou plusieurs élèves Mouginois dans les écoles publiques Antibaises. Cet accord étant arrivé à son terme le 31 août 2023, il est nécessaire de le renouveler. Ainsi, par nouvelle convention, la Ville d'Antibes a fixé les modalités de prise en charge financière dont Mougins devra s'acquitter envers elle.

Cette convention prévoit une contribution de 851 euros par élève pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'une durée de 1 an.

Texte de la délibération :

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2022-118 en date du 14 décembre 2022, adoptant les termes de la convention de répartition des dépenses de fonctionnement des écoles publiques établie par la Ville d'Antibes,

Vu l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L212-8 du Code de l'éducation,

Vu la convention signée avec la commune d'Antibes en date du 13 mars 2023 et arrivée à son terme le 31 août 2023,

Vu la convention en annexe de la présente délibération,

Considérant que conformément à la loi, les communes d'accueil d'un enfant scolarisé sur son territoire et la commune de résidence dudit enfant, ont la possibilité de conventionner entre elles afin de se répartir les dépenses de fonctionnement correspondant aux frais de scolarité de l'enfant,

Considérant que la Ville d'Antibes détermine le montant en prenant en compte les charges obligatoires de fonctionnement et de personnel et les dépenses de fonctionnement concernées sur le compte administratif 2022, année de référence,

Considérant qu'en fonction de ce mode de calcul, le coût d'un élève fréquentant une école publique d'Antibes Juan-les-Pins s'élève à 851 euros au titre de l'année scolaire 2023-2024,

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Approuver le renouvellement de la convention avec la Ville d'Antibes ci-jointe à compter du 1^{er} septembre 2023 pour une durée d'un an au tarif de 851 euros par enfant scolarisé dans les écoles antiboises

Article 2 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ou tout autre document s'y rapportant, à intervenir et à assurer l'exécution de ladite convention.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur le Maire mentionne que le montant est le même que l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet :	2023-109 - MOUGINS - VILLE DURABLE – PROJET EDEN – CONVENTION
N°23	TRIPARTITE DE PARTENARIAT 2023-2024 VILLE DE MOUGINS/SOCIETE SUEZ/MEDITERRANEE 2000

Service : Affaires scolaires
Rapporteur : Madame Fleur FRISON-ROCHE

Présentation du rapporteur :

Le projet EDEN mené depuis 1997 par la Ville de Mougins a pour but la sensibilisation des plus jeunes à l'environnement et aux gestes éco-citoyens grâce à un partenariat avec la Société Suez Eau France et l'association Méditerranée 2000 qui est chargée d'effectuer lesdites actions.

La ville souhaitant poursuivre ce partenariat, il est proposé une nouvelle convention tripartite avec la Société Suez Eau France et l'association Méditerranée 2000. L'objet de cette nouvelle convention qui prendrait effet à compter de sa signature et s'achèverait le 31 août 2024, reste la mise en place d'actions auprès des jeunes Mouginois durant le temps scolaire par un programme pédagogique sur un thème choisi. Il a été proposé le thème suivant : « A l'école et à la maison, j'agis pour ma planète ».

Compte tenu de ce thème, le programme proposé dans le cadre d'EDEN, aura toujours le volet « enfant » dispensé à l'école mais, complété d'un volet « parent » afin que chaque famille puisse définir un projet visant à réduire son empreinte carbone dans le cadre de la transition écologique nécessaire pour faire face au dérèglement climatique.

Le coût total annuel de ces actions est estimé à 15 000 euros dont la charge financière est supportée par les partenaires comme suit : Ville de Mougins : 7100 euros ; SUEZ EAU France SAS : 7 100 euros ; Méditerranée 2000 : 800 euros.

Le Conseil Municipal est invité à accepter cette nouvelle convention.

Texte de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29,

Considérant ce qui suit :

En 1997, la Ville de Mougins s'est engagée avec la Société Lyonnaise des Eaux France (devenue SUEZ EAU France SAS) et l'association de protection de l'environnement Méditerranée 2000 dans un projet pluriannuel d'éducation environnementale dénommé projet « EDEN ».

Ce projet a pour objectif la mise en place d'actions de sensibilisation des Mouginois, en particulier des plus jeunes, à la protection de l'environnement et aux gestes éco-citoyens.

Cet engagement, d'abord concrétisé par des conventions de 4 ans, est depuis quelques années désormais convenu pour une durée d'un an à renouveler afin de pouvoir adapter les thèmes choisis à l'actualité.

La convention pour l'année 2022/2023 sur le thème « Alimentation, Santé, Environnement, un trio durable » s'est achevée en août 2023.

Compte tenu de l'actualité, il a été décidé de prendre pour thème : A l'école et à la maison, j'agis pour ma planète.

Compte tenu de ce thème, le programme proposé dans le cadre d'EDEN, aura toujours le volet « enfant » dispensé à l'école mais, complété d'un volet « parent » afin que chaque famille puisse définir un projet visant à réduire leur empreinte carbone dans le cadre de la transition écologique nécessaire pour faire face au dérèglement climatique.

Ainsi, la Ville de Mougins, la Société SUEZ EAU France et l'association Méditerranée 2000 souhaitent reconduire leur partenariat et conclure une nouvelle convention d'un an.

L'association Méditerranée 2000 est en charge de la réalisation de ces actions de sensibilisation sous le contrôle de la Ville de Mougins et la Société SUEZ EAU France. Le budget annuel estimé de ces actions est de 15 000 euros dont la charge financière est répartie entre les partenaires de la manière suivante :

- Ville de Mougins : 7 100 euros
- SUEZ EAU France : 7 100 euros
- Méditerranée 2000 : 800 euros

Le Conseil municipal est invité à :

Article 1 :

Accepter les termes de la convention tripartite entre la ville de Mougins, la Société SUEZ EAU France et l'association Méditerranée 2000 annexée à la présente délibération qui prendra effet à compter de sa signature et s'achèvera le 31 août 2024.

Article 2 :

Autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention pour la Ville de Mougins ainsi que tout document afférent

Article 3 :

Autoriser le règlement de la quote-part annuelle de la Ville de Mougins d'un montant de 7 100 euros à l'association Méditerranée 2000 dont les crédits sont inscrits au budget primitif.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet Eden et explique sa démarche de considérer qu'un enfant est capable d'éduquer ses parents, de les sensibiliser à l'environnement alors que la réglementation et la prise de conscience en matière d'écologie était à l'époque quasi inexistante. Il

rappelle le partenariat et le travail accompli au cours des années avec les écoles, Suez (anciennement Lyonnaise des Eaux) et Méditerranée 2000 et indique que la Commune est très fière d'avoir été pionnière dans ce domaine et de continuer chaque année cette sensibilisation avec des thèmes différents. Il explique le thème de cette année et évoque le nombre d'enfants qui a pu bénéficier de cet enseignement.

Madame FRION-ROCHE indique que le thème de cette année est lié à la sobriété énergétique et explique le projet qui en résulte.

Monsieur le Maire évoque l'atelier 2 tonnes et la consommation de chacun en matière d'empreinte carbone dans les gestes du quotidien. Il explique l'importance d'une prise de conscience notamment par le biais de cette sensibilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet : 2023-110 - MOUGINS SOUTIENT SES COMMERCANTS - DEROGATION A N°24 L'OBLIGATION DU REPOS DOMINICAL ACCORDEE PAR LE MAIRE DANS LES COMMERCES DE DETAIL

Service : Protocole et politique locale du commerce
Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BURE

Présentation du rapporteur :

La dérogation légale permettant l'ouverture dominicale des commerces octroyée par le Maire est collective et doit obligatoirement bénéficier à la totalité des établissements situés dans la commune se livrant au commerce de détail concerné permettant ainsi de garantir une concurrence équilibrée à des établissements d'une même branche.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la liste ci-après des douze dimanches de l'année 2024 durant lesquels l'ensemble des commerces de détail mouginois serait autorisé à ouvrir, sous réserve de l'avis conforme du conseil communautaire de la CACPL.

Texte de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu la loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron »,

Vu la loi 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

Vu les articles R.3132-21 à L3132-27-1 du Code du travail,

Considérant que jusqu'en 2015, par exception à la règle du repos dominical, l'article L.3132-26 du Code du travail permettait aux maires de donner par arrêté municipal aux commerces de détail (sauf dérogations de plein droit ou exceptionnelles), l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 5 dimanches par an,

Considérant que la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », tout en réaffirmant le principe du repos dominical donné aux salariés, a modifié cet article en portant de 5 à 12 le nombre maximal de dérogations qu'un maire peut accorder, et a renforcé les mesures de compensation en faveur des salariés volontaires,

Considérant que ces nouvelles mesures ne concernent pas plusieurs types de commerces qui disposent, à l'échelle nationale, d'une dérogation de plein droit leur permettant d'ouvrir tous les dimanches :

- jardinage / bricolage / ameublement, ...

- fabrication de produits alimentaires pour la consommation immédiate (boulangeries, pâtisseries, boucheries,...)
- hôtels, cafés, restaurants- tabac/presse, ...

Considérant que les surfaces alimentaires ont quant à elles la possibilité d'ouvrir tous les dimanches jusqu'à 13h00,

Considérant que les dispositions de la « loi Macron » posent les principes et les procédures suivants :

- il revient au maire de prendre, avant le 31 décembre de l'année N pour l'année N+1, un arrêté municipal précisant le nombre et le calendrier de ces ouvertures exceptionnelles. A noter qu'il peut être envisagé de prendre plusieurs arrêtés, sous réserve que toutes les dates soient arrêtées au 31 décembre.

- Monsieur le Maire doit au préalable recueillir l'avis simple du Conseil Municipal quel que soit le nombre de dimanches envisagés. Si le nombre de ces dimanches est supérieur à 5, il doit également recueillir l'avis conforme de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) de rattachement.

Considérant que la dérogation municipale ne peut être accordée qu'à des établissements commerciaux où des marchandises sont vendues au détail au public,

Considérant que la dérogation octroyée par Monsieur le Maire est collective et doit obligatoirement bénéficier à la totalité des établissements situés dans la Commune se livrant au commerce de détail concerné permettant ainsi de garantir une concurrence équilibrée à des établissements d'une même branche,

Considérant la volonté de la Commune de Mougins d'accompagner l'attractivité économique au travers d'un plan d'action favorisant l'acte d'achat mouginois,

Considérant l'opportunité que peut représenter une ouverture dominicale pour les commerces de proximité,

Considérant l'afflux constaté de visiteurs et chalands pendant la période des fêtes de fin d'année,

Considérant la nécessité de soutenir l'emploi généré par l'activité commerciale,

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Approuver la liste de douze dimanches ci-après listés durant lesquels l'ensemble des commerces de détail mouginois seraient autorisés à ouvrir, sous réserve de l'avis conforme du conseil communautaire de la CACPL :

- Dimanche 07 juillet 2024
- Dimanche 21 juillet 2024
- Dimanche 28 juillet 2024
- Dimanche 04 août 2024
- Dimanche 11 août 2024
- Dimanche 18 août 2024
- Dimanche 25 août 2024
- Dimanche 01 décembre 2024
- Dimanche 08 décembre 2024
- Dimanche 15 décembre 2024
- Dimanche 22 décembre 2024
- Dimanche 29 décembre 2024

Article 2 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à cet effet à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le conseil Municipal est sollicité à ce sujet.

Madame DUHALDE-GUIGNARD est favorable à cette dérogation, cependant elle observe qu'il est indiqué « Mougins soutient ses commerçants » alors même que dans la grille tarifaire 2024 la taxe sur les enseignes a augmenté de 7 à 8%. Elle ne considère donc pas ce soutien effectif.

Monsieur GIUSTI rappelle que ces tarifs ont été votés au mois de juin 2023.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville fait beaucoup pour ses commerçants, tels que les exonérations en 2020/2021 de toutes les enseignes, les occupations du domaine public, les exonérations de loyer etc... ainsi que les offres de promotion et de communication mises en place. Il mentionne un ajustement de tarifs notamment en matière d'occupation du domaine public qui restent très bas par rapport aux communes avoisinantes. Il n'est donc pas déraisonnable d'augmenter de temps en temps les prix lorsque, dans le même temps, est voté le maintien de certains tarifs (ex. prix du repas des enfants).

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet :	2023-111 - RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA COMMUNAUTE N°25 D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS
----------------	---

Service : Direction Générale des Services
Rapporteur : Madame Denise LAURENT

Présentation du rapporteur :

En application de l'article L. 5211-39 du CGCT, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lerins comprenant au moins une commune de 3500 habitants adresse au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport, consultable en version dématérialisée et en mairie, retrace l'activité 2022 de l'agglomération.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce rapport.

Texte de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5211-39, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lerins (CACPL) comprenant au moins une commune de 3500 habitants adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Considérant que ce rapport, consultable en version dématérialisée et en mairie retrace l'activité de l'agglomération. Il présente l'action de la Direction Générale des Services organisée autour de 5 enjeux majeurs :

- La transition énergétique
- La transition écologique
- Le pilotage de projets structurants
- L'évaluation de l'activité des services et le contrôle de la gestion intercommunale
- La création d'une culture territoriale et le développement du sentiment d'appartenance à notre intercommunalité

Considérant que la communication de ce rapport au Conseil Municipal, n'implique aucun vote.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article unique :

Prendre acte du rapport d'activité de la CACPL pour l'année 2022.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Sans observations, le Conseil Municipal prend acte. (nb de votants : 33)

Objet : 2023-112 - FIN DE LA CONVENTION DU SERVICE COMMUN DE « N°26 L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE » CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS ET LES COMMUNES DE CANNES, DE MOUGINS ET DE THEOULE-SUR-MER

Service : Direction Générale des Services
Rapporteur : Monsieur Guy LOPINTO

Présentation du rapporteur :

Un service commun "Aménagement du Territoire" a été créé par convention en décembre 2015, entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et les communes de Mougins, Cannes et de Théoule-sur-Mer, qui a notamment pour mission d'élaborer, suivre et réviser les documents d'urbanisme, de gérer les documents graphiques dans le système d'information géographique, de prendre en charge les grands projets d'aménagement...

Après 8 années d'exercice, seule la ville de Cannes est principalement utilisatrice de ce service, par conséquent il a été décidé d'un commun accord de la part des 5 communes, de mettre fin à ce service commun.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la fin de cette convention mettant en place le service commun.

Texte de la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), plus particulièrement l'article L. 5211-4-2,

Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM),

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe),

Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (Loi « engagement et proximité »),

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Mougins n° DGS-06-05-15 du 26 novembre 2015 portant approbation du rapport comportant le projet de schéma de mutualisation des services entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) et ses communes membres,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Mougins n° RH-01-05-15 du 26 novembre 2015 relative aux conventions entre la C.A.C.P.L. et ses communes membres pour la création de services communs,

Vu la convention pour la création du service commun de « l'Aménagement du Territoire », signée le 28 décembre 2015, entre la C.A.C.P.L. et les Communes de Cannes, Mougins et Théoule-sur-Mer, modifiée par avenant n° 1 du 18 septembre 2017,

Considérant que, par délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2015 précitée, la Commune de Mougins a décidé de s'associer à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) pour créer plusieurs services communs à compter du 1^{er} janvier 2016, par le biais de conventions,

Considérant que, par convention du 28 décembre 2015, un service commun de « l'Aménagement du Territoire » a ainsi été créé entre la C.A.C.P.L. et les Communes de Cannes, Mougins et Théoule-sur-Mer qui a notamment pour missions d'élaborer, suivre et réviser les documents d'urbanisme dont le Schéma de Cohérence Territoriale, de gérer les documents graphiques dans le système d'information géographique, de prendre en charge les grands projets d'aménagement tels que les zones d'Aménagement Concerté à créer et les zones d'activités économiques, d'assurer la gestion des enquêtes publiques, et de réaliser certaines études de préfaisabilité,

Considérant qu'après huit années d'exercice et au regard des tableaux de bord retraçant les activités des agents travaillant au sein de ce service commun, il en ressort que la Commune de Cannes est la principale bénéficiaire dudit service avec un pourcentage moyen d'utilisation de 94 %,

Considérant qu'à ce titre, les membres constituant le service commun de « l'Aménagement du Territoire » se sont rapprochés et ont donc décidé, d'un commun accord, de mettre fin à cette mutualisation en procédant à la résiliation de la convention du 28 décembre 2015 ayant créé ledit service commun,

Considérant que cette résiliation sera effective au 31 décembre 2023 selon les modalités suivantes :

- S'agissant du personnel mutualisé, trois agents issus de la Commune de Cannes ont été transférés de droit à la C.A.C.P.L. lors de la création de ce service commun. Par la suite, deux de ces trois agents ont fait l'objet d'une mobilité interne au sein de la Communauté d'agglomération et une personne a été recrutée par l'Agglomération pour pallier ces départs.

Les deux agents restants dans le service commun de « l'Aménagement du Territoire » sont :

GRADES	
Ingénieur principal	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
TOTAL GENERAL	2

Ainsi, ces agents ont été informés, par leur employeur actuel et la Commune de Cannes, de la décision de mettre fin au service commun.

Il leur a été proposé de postuler sur les postes que la Commune de Cannes a créé pour son service Aménagement du Territoire (ou Urbanisme Prévisionnel) qui reprend les missions précédemment mutualisées.

Ils seront recrutés par ladite Commune, par voie de mutation, pour exercer des fonctions relevant de leur cadre d'emplois, proches des missions qu'ils exerçaient auprès de la Communauté d'agglomération.

Quant à l'agent de la Commune de Mougins qui n'a pas été affecté à 100 % de son temps de travail au service commun, sa mise à disposition auprès de la C.A.C.P.L. s'est terminée fin 2016.

Enfin, aucun personnel issu de la Commune de Théoule-sur-Mer n'a été transféré au sein de ce service commun.

- S'agissant des biens mutualisés, seuls des biens provenant, à l'origine, de la Commune de Cannes sont concernés avec un retour au sein de cette dernière ;

- S'agissant des contrats éventuellement conclus par la C.A.C.P.L. pour des biens ou des services transférés/mis à sa disposition, il n'y en a aucun pour ce service commun ;

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Mettre fin à la convention du 28 décembre 2015 conclue entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) et les Communes de Cannes, Mougins et Théoule-sur-Mer mettant, ainsi, fin au service commun de « l'Aménagement du Territoire » au 31 décembre 2023.

Article 2 :

Approuver les modalités applicables au personnel et aux biens de ce service commun, telles qu'énoncées ci-dessus, avec une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 :

Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes ou documents à intervenir en exécution de la présente délibération, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches afférentes.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur le Maire explique que ce service n'a plus de fonctionnalité et que par conséquent il est proposé d'y mettre fin.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet : 2023-113 - MOUGINS – VILLE BIENVEILLANTE – SOUTIEN AU POUVOIR N°27 D'ACHAT - MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE - CONVENTION DE PARTENARIAT

Service : Direction Générale des Services
Rapporteur : Monsieur Christophe ULIVIERI

Présentation du rapporteur :

Dans le cadre de sa politique sociale en faveur des Mouginois, la Commune de Mougins a souhaité que soit proposée une complémentaire santé à des tarifs négociés à ses administrés. A cette fin, elle a effectué un questionnaire auquel 463 Mouginois ont répondu dont une très grande majorité sont des seniors. A partir de ces réponses, un cahier des charges a été élaboré pour correspondre au plus près aux besoins des Mouginois et, notamment, pour lutter contre l'inégalité d'accès aux soins.

A l'issue d'une consultation d'appel à partenariat, la Mutuelle Just a été retenue car proposant des tarifs préférentiels et un panel de garanties important et diversifié susceptible de satisfaire le plus grand nombre.

Le Conseil municipal est invité à autoriser la signature du partenariat entre la Ville et la mutuelle Just, d'une durée de 24 mois renouvelable par tacite reconduction pour un an.

Texte de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code la mutualité,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022_049 en date du 30 juin 2022,

Considérant que dans le cadre de sa politique sociale en faveur des Mouginois, la Commune de Mougins a souhaité que soit proposée une complémentaire santé à des tarifs négociés à ses administrés. A cette fin, elle a effectué un questionnaire auquel 463 Mouginois ont répondu dont une très grande majorité sont des séniors. A partir de ces réponses, un cahier des charges a été élaboré pour correspondre au plus près aux besoins des Mouginois et, notamment, pour lutter contre l'inégalité d'accès aux soins,

Considérant que la mise en place d'une complémentaire santé de type mutuelle communale ne relève pas d'une procédure de marché formalisée et que la Ville servira uniquement d'intermédiaire entre l'organisme mutualiste et ses futurs adhérents, sans contrepartie financière,

Considérant que la Ville de Mougins a quand même souhaité effectuer une mise en concurrence par l'intermédiaire d'une consultation d'appel à partenariat dans le but de choisir l'organisme ayant les offres les plus appropriées aux besoins des Mouginois et de formaliser ledit partenariat,

Considérant qu'à l'issue de la consultation d'appel à partenariat la Mutuelle Just a été retenue car proposant des tarifs préférentiels et un panel de garanties important et diversifié susceptibles de satisfaire le plus grand nombre,

Considérant qu'il est nécessaire de définir dans une convention de partenariat le rôle de chaque partenaire. En effet, dans le cadre de ce contrat groupé, la ville jouera un rôle de facilitateur pour mettre en relation les administrés et la mutuelle retenue sans toutefois est responsable de la relation entre l'administrés et la mutuelle.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Approuver le principe de partenariat entre la Mutuelle Just et la Ville de Mougins afin que celle-ci puisse proposer ses prestations et tarifs préférentiels aux Mouginois.

Article 2 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le partenariat d'une durée de 24 mois renouvelable par tacite reconduction pour un an ainsi que de signer tous les documents afférents permettant la bonne réalisation de ce partenariat.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur ULIVIERI explique que dans le cadre de la mise en place de la mutuelle communale, la Ville bien qu'elle n'y soit pas obligée, a fait le choix de procéder à une mise en concurrence et que parmi les 4 candidats qui se sont présentés c'est la mutuelle Just qui a été retenue car elle proposait un panel de cotisations plus varié avec 7 niveaux de garantie. Il précise que ces caractéristiques répondent à la demande spécifique issue du sondage élaboré par la Ville, auxquels les plus de 60 ans ont répondu massivement (86 %) qui recherchent de meilleurs garanties à un meilleur tarif. Monsieur ULIVIERI ajoute que la Ville a pensé la procédure, a procédé à l'analyse des besoins, et qu'elle n'a apporté aucun financement. Il informe l'assemblée qu'une réunion publique aura lieu le 20 décembre à Scène 55 et que la mutuelle effectuera des permanences au Pôle Famille à compter du 8 janvier les lundis et vendredis.

Monsieur ULIVIERI ajoute que selon les comparaisons menées, ce contrat groupé va permettre de réduire de 15 à 25% les cotisations, et remercie Monsieur le Maire d'avoir porté ce projet.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'une belle démarche et invite l'assemblée à voter favorablement.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Objet : 2023-114 - MOUGINS - VILLE BIENVEILLANTE – CONVENTION DE GESTION EN N°28 FLUX DES DROITS DE RESERVATION

Service : Direction Générale des Services
Rapporteur : Madame Denise LAURENT

Présentation du rapporteur :

Dans le cadre de la réforme des attributions de logements locatifs sociaux, la Loi ELAN a posé le principe d'une gestion en flux des contingents de réservation de ces logements qui se substitue à la gestion en stock actuelle.

Le passage du stock en flux vise à apporter plus de souplesse et de fluidité dans la gestion du parc social sans toutefois remettre en cause le nombre de droits de réservation acquis par la Ville. En outre, est conservé le fait que pour les nouvelles livraisons de logements, les droits de réservation demeurent en stock. Dès lors, ils ne seront intégrés dans le flux qu'à la première libération.

Cette réforme obligatoire doit entrer en vigueur au 1er janvier 2024. Aussi, pour se conformer à celle-ci, la Commune de Mougins doit contractualiser avec chaque bailleur par la signature de convention bilatérale. Ces conventions bilatérales sont établies sur le modèle-type élaboré par l'ARHLM PACA et Corse et validé par la DREAL PACA et permettent de :

- Fixer les objectifs de mise à disposition de logements à partir d'un flux annuel de logements libérés et prévoient des points d'étapes réguliers avec un bilan quantitatif et qualitatif organisé annuellement par chaque bailleur.
- Définir les modalités de mise en œuvre du flux et de calcul du flux

Ces conventions sont établies pour trois ans, renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er janvier 2024.

Le Conseil Municipal est invité à accepter le principe de la convention type ARHLM PACA et Corse ainsi que d'autoriser la signature des conventions bilatérales entre la commune et chaque bailleur.

Texte de la délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu la Loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

Vu la Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, et notamment son article 114,

Vu la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et la Simplification, dite loi 3 DS,

Vu le Décret n°2020-145 du 20 février 2022 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux,

Considérant que la Loi ELAN a posé le principe d'une gestion en flux des contingents de réservation des Logements Locatifs Sociaux (LLS) qui se substitue à la gestion en stock actuelle sans toutefois remettre en cause le nombre de droits de réservation acquis par la Ville,

Considérant que le passage du stock en flux vise à apporter plus de souplesse et de fluidité dans la gestion du parc social et notamment :

- Optimiser les attributions de logements libérés, en permettant de les attribuer à tout réservataire disposant de droits de réservation
- Faciliter la mobilité résidentielle
- Favoriser la mixité sociale et l'atteinte des objectifs de relogement des publics prioritaires

Considérant que la gestion en stock porte sur des logements identifiés par réservataire dans chaque programme qui, lorsqu'ils sont libérés, sont mis à la disposition du réservataire pour qu'il propose des candidats.

Considérant que la gestion en flux porte, quant à elle, sur l'ensemble du patrimoine de logements locatifs du bailleur à l'échelle de la collectivité. Les réservations concernent alors un flux annuel de logements disponibles (logements libérés) à la location et mis à disposition du réservataire,

Considérant que le flux annuel s'obtient par la multiplication du nombre de logements figurant dans l'assiette des logements disponibles pour chaque bailleur sur la commune par le taux de rotation (nombre de logements libérés/nombre de logements total du bailleur sur le territoire) constatée sur l'année passée sur ce territoire,

Le taux de réservation (nombre de droits de réservation/nombre de logements total du bailleur sur le territoire), quant à lui, déterminera la quote-part communale sur l'ensemble du flux annuel des logements libérés disponibles à la location qui seront mis à disposition du réservataire par le bailleur,

Considérant que sont exclus par la loi ELAN de la gestion en flux :

- Les logements des sociétés d'économie mixte agréées n'ouvrant pas droit à l'APL
- Les structures médico-sociales, les CHRS, les foyers de travailleurs migrants, les résidences services, les résidences autonomie et les résidences universitaires
- Les logements financés en Prêt Locatif Intermédiaire (PLI) et construits ou acquis sur fonds propres ou prêts banalisés
- Les logements réservés au profit des services relevant de la défense nationale, de la sécurité intérieure
- Les logements réservés par les établissements publics de santé
- Les programmes faisant l'objet d'une opération de vente
- Les logements voués à la démolition à échéance des déclarations d'intention de démolir ou bien de celles figurant en Comité nationale d'engagement

Est également soustrait du flux, le volume de logements nécessaires pour accueillir des ménages concernés par :

- Une opération de renouvellement urbain dit ANRU ou de rénovation urbaine
- Une demande de mutation à l'intérieur du parc social du bailleur

Considérant que les nouvelles livraisons de logements continuent de donner lieu à des droits de réservation en stock, qui, à la première libération seront intégrés dans le flux,

Considérant qu'afin de se conformer à la réforme, la Commune de Mougins doit contractualiser avec chaque bailleur par la signature de convention bilatérale. Ces conventions bilatérales sont établies sur le modèle-type élaboré par l'ARHLM PACA et Corse et validé par la DREAL PACA,

Considérant que ces conventions permettront de :

- Fixer les objectifs de mise à disposition de logements à partir d'un flux annuel de logements libérés et prévoient des points d'étapes réguliers avec un bilan quantitatif et qualitatif organisé annuellement par chaque bailleur.
- Définir les modalités de mise en œuvre du flux et de calcul du flux

Considérant que ces conventions seront signées avec les bailleurs actuels et ceux à venir disposant de patrimoine sur Mougins et pour lesquels la commune est réservataire de logements :

- UNICIL/INLI PACA
- ERILIA
- OPH

- 1000 ET 1 VIES (LOGIS FAMILIAL)
- HABITAT 06
- 3 F SUD
- COTE D'AZUR HABITAT
- CDC HABITAT

Cette liste n'est, toutefois, pas exhaustive et elle pourra être élargie avec l'arrivée de nouveaux bailleurs.

Concernant le bailleur CDC Habitat, arrivé pour la première fois en 2023 sur la commune, la signature d'une convention bilatérale de gestion du flux interviendra en 2024.

Considérant que la durée des conventions est établie pour trois ans, renouvelable par tacite reconduction et qu'elles doivent entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, à compter de cette date, lors d'une libération de logement sur le territoire de Mougins, le bailleur concerné orientera la mise à disposition du logement vers un des réservataires (Etat, Commune, Action Logement, Département, le bailleur lui-même le cas échéant) en fonction du flux annuel de logements et selon un ordre déterminé par lui-même, mais généralement la Commune est servie en premier.

Ensuite, des bilans réguliers seront réalisés et chaque année, l'assiette de logements sera actualisée pour tenir compte de l'évolution du patrimoine (exemples : ventes, démolitions, constructions nouvelles) et estimer annuellement les logements sortis de la gestion en flux (exemples : mutations, relogements).

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Accepter le principe de conclure une convention type de gestion du flux des droits de réservation selon les modalités convention régionale ARHLM annexée à la présente délibération.

Article 2 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale.

Article 3 :

Approuver les conventions bilatérales qui seront conclues et signées avec chacun des bailleurs.

Article 4 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette réforme et notamment les conventions bilatérales relatives à la gestion en flux ainsi que tous les actes y afférent.

Débat/Vote :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions/ des oppositions/ des abstentions.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une question de flux et de souplesse pour l'attribution des logements. Il en explique le fonctionnement puis rappelle le système de points et de critères, accepté par l'Etat et l'agglomération qui a été voté lors de la séance du Conseil Municipal précédent, qui favorise les Mouginois et les habitants du territoire de l'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, adopte à l'unanimité. (nb de votants : 33)

Question orale

Question de Mougins autrement

Monsieur le Maire, rappelle les termes de la question écrite :

Objet : Question orale de Mougins autrement pour le conseil municipal du 7 décembre 2023 en application de l'article 20 du règlement intérieur du conseil municipal.

Monsieur le Maire,

N'ayant pas eu de réponse à nos deux questions écrites, conformément au règlement du conseil municipal:

- 1 - Sur la réflexion sur une agriculture résiliente ; agro-écologique déposée le 29/08/2023
- 2 - Sur la proposition d'un ABC Atlas de la Biodiversité Communal déposée le 4/09/2023,

Nous réitérons notre demande, cette fois par une question orale concernant la proposition de lancement d'un ABC **Atlas de la Biodiversité Communal à Mougins** pour des raisons de calendrier.

En effet, c'est une action qui se déroule sur une ou plusieurs années et dont le lancement doit être effectif dès la fin de l'hiver car c'est le réveil biologique de la faune et de la flore.

Ces projets sont soutenus par l'OFB Office Français de la Biodiversité qui, généralement, lance un appel à projet en début d'année. Le choix est fait en fonction de l'analyse du dossier de présentation et de la motivation de la commune. Il conviendrait pour cela de se préparer dès maintenant.

Nous vous reposons donc la question. Quelles sont vos intentions pour un engagement dans un tel projet de lancement d'un ABC à Mougins ?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

Réponse apportée en séance :

1. Sur la réflexion sur une agriculture résiliente ; agro-écologique :

Monsieur le Maire rappelle que 42 hectares de la Commune identifiés dans le PLU et le SCOT, sont à vocation agricole. D'ailleurs, la Ville, en recherche de candidats pour cultiver ces terrains, s'est rapprochée de la chambre de l'agriculture pour obtenir de potentiels contacts.

Le problème étant que ce type de terrain ne permet pas de construction à usage d'habitation, ce qui réduit considérablement le nombre d'agriculteurs intéressés (hors exploitation agricole d'élevage).

Monsieur le Maire souhaiterait une évolution en la matière, afin de résoudre le problème.

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la Ville d'exploiter des terrains afin d'y créer une agriculture municipale à destination des cantines scolaires. Il explique que le terrain d'Argeville, d'environ 1 hectare a été loué en ce sens, et que le locataire a débuté l'amendement de sols et prévoit de planter les premiers semis à partir de décembre. Monsieur le Maire mentionne la fierté de la Ville, de pouvoir bientôt proposer aux enfants des écoles, des produits bio Mouginois issus du circuit court.

Il indique ensuite que sur le terrain d'environ 5000m² situé aux Bréguières, un projet similaire est prévu pour 2024 et que le bâtiment existant sur la parcelle va permettre au futur exploitant d'y loger.

2. Sur la proposition d'un ABC Atlas de la Biodiversité Communal :

Monsieur le Maire indique que la faune et la flore ainsi que le patrimoine paysager sont recensés dans le PLU et le SCOT. Il rappelle également que sur le bilan du PLU de 2019, a été constaté une nette croissance de la végétalisation et de la diversité en 9 ans (+ 20%) pour atteindre environ 72% du territoire (Valmasque, terrains publics et privés compris). Il explique que suite aux inondations de 2015, la Commune a modifié la réglementation en augmentant de manière significative le pourcentage requis en matière de végétation y compris sur les terrains privés. (Cf. modification n°4 du PLU). Monsieur le Maire explique que la hausse de la végétalisation a pour conséquence, une biodiversité plus importante.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'atlas de biodiversité n'a pas de portée réglementaire et n'est donc pas obligatoire mais que la Ville a choisi de l'intégrer dans son PLU et dans le SCOT.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BREGEAUT pour ses questions.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20h55.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire

Madame Lisa DOLLA

Richard GALY



Ville de Mougins
Service Juridique

Conseil Municipal

Séance du **jeudi 22 février 2024**

Projet de délibération

N° ordre : 2

**Objet : LISTE DES DECISIONS MUNICIPALES ET AUTRES CONTRATS PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - PERIODE DU 27 NOVEMBRE 2023 AU 25 JANVIER 2024
LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS ENTRE LE 16 ET LE 26 JANVIER 2024**

Rapporteur : Monsieur Richard GALY

Résumé

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions et autres contrats pris en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales pris entre le 27 Novembre 2023 et le 25 Janvier 2024 et des Marchés publics conclus entre le 16 et le 26 Janvier 2024.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et les délibérations par lesquelles les délégations de cet article ont été attribuées au Maire,

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 3, qui précise que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions municipales prises sur la base des délégations accordées au Maire,

Les décisions municipales et autres contrats pris entre le 27 Novembre et le 25 Janvier 2024 et des Marchés publics conclus entre le 16 et le 26 Janvier 2024 (pris sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ont été transmis à chacun des Conseillers Municipaux.

Liste des décisions municipales et autres contrats pris en application de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. :

DECISIONS MUNICIPALES	OBJET
DEC-2023-0047	Séjour avec hébergement destiné aux jeunes de 12 à 17 ans – Vacances d'Été 2024. Signature de la convention de participation des familles.
DEC-2023-0048	Séjour avec hébergement destiné aux jeunes de 12 à 17 ans – Vacances d'Avril 2024. Signature de la convention de participation des familles.

DEC-2023-0049	Sollicitation de financement pour le Festival International de la Gastronomie 2024.
DEC-2023-0050	Tarifification complémentaire Scène 55.
DEC-2024-0001	Sollicitation de financement pour la rénovation énergétique du groupe scolaire des Cabrières.
DEC-2024-0002	Remboursement de la quote-part de l'assurance 2023 et 2024 de la copropriété du 36 rue du Maréchal Foch.

Contrats

CONTRAT	CONTRACTANT	DATE DE SIGNATURE	MONTANT TTC	OBJET
CODP	Personne morale	05/12/2023	2000€/ an + 3% du CA	Convention carrousel Mougins Tournamy
COP	Personne physique	08/12/2023	120€/mois	location de double garage au 2eme sous-sol du centre commercial Tournamy
COP	Personne morale	11/12/2023	16 139,03 €	Prorogation de la convention d'occupation la poste village jusqu'au 31 juillet 2024
COP	Personne physique	02/01/2024	125€ / mois	location de double garage au 2eme sous-sol du centre commercial Tournamy
COP	Personne morale	10/01/2024	600 €	prorogation de la mise à disposition de la studette 31 pour 1 mois
CR	Personne physique	11/01/2024	gratuit	location d'une studette dans l'immeuble B Le Floréal: 95 avenue Maréchal Juin
CPGPC	Personne morale	12/01/2024	Indemnité compensatrice variable payée par la poste	Convention de partenariat 2024 Agence de Mougins le haut
COP	Personnes physiques	12/01/2024	650€/mois	maison d'une superficie d'environ 99m ² , située au 47 chemin St Barthélémy

Abréviations :

CP :	Contrat de prêt
CL :	Contrat de location
CCDR :	Contrat de cession de droits de représentation
CPS :	Contrat de prestation de service
CV :	Contrat de vente
CS :	Contrat de sponsoring
CDA :	Cession de droits d'auteur
CMDG :	Convention de mise à disposition à titre GRATUIT
CMDP :	Convention de mise à disposition à titre payant
CER :	Convention d'engagement réciproque
CR :	Convention de Résidence

CPA : Convention de partenariat
 CF : Convention de formation professionnelle
 CJ : Convention de Jumelage
 PE : Promesse d'engagement
 CODP : Convention d'Occupation du Domaine Public
 COBJ : Convention d'Objectifs
 COP : Convention d'occupation précaire
 CR : Convention de relogement
 CPGPC : Convention de partenariat pour la gestion d'un point contact

Liste des marchés publics conclus entre le 16 et le 26 Janvier 2024

N° du Marché	Date du Marché	Libellé du marché	Attributaire du marché	Montant du marché TTC en €
FS 23/33	16/01/2024	ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CCAS DE MOUGINS	GAZ DE BORDEAUX	Pour la ville de Mougins Montant maximum annuel HT : 220 000 € Pour le CCAS Montant maximum annuel HT : 40 000 €
PI 23/32	19/01/2024	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA RENOVATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES CVC ET THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DES CABRIERES A MOUGINS	AGATHE	124 000,00
FS 23/30	26/01/2024	PRESTATION LUTTE CONTRE LES NUISIBLES SUR LE DOMAINE COMMUNAL	ABIOXIR	Montant maximum annuel HT : 30 000 €

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Prendre acte des décisions municipales prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des Marchés Publics conclus pendant la période précédente.

MOUGINS
CÔTE d'AZUR
FRANCE

Service Juridique
330 Avenue de la Plaine
06250 MOUGINS

CONVENTION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC



M

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
POUR L'INSTALLATION D'UN MANEGE TYPE « CARROUSEL » AU SEIN DU PARC PAYSAGER**

Entre :

LA COMMUNE DE MOUGINS, collectivité publique territoriale, ayant son siège en l'Hôtel de COMMUNE, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 210600854,

Représentée par Michel VALIERGUE, neuvième adjoint, agissant au nom et pour le compte du Maire de la Commune en vertu d'un arrêté du Maire n° ARR 2020-0418 en date du X3 juin 2020, certifié exécutoire depuis la même date, portant délégation de fonctions du Maire et de signature des actes dans les matières se rapportant notamment aux affaires juridiques, aux contentieux, aux assurances et au foncier, le Maire étant lui-même habilité à signer les délégations prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en vertu de la délibération n° DEL-2020-05 en date du 25 mai 2020, certifiée exécutoire depuis le 27 mai 2020,

Ci-après dénommée « la Commune »,

D'une part,

ET :

La Société SARL ACTIV DIVERTISSEMENT & LOISIRS représentée par STANDAERT Christophe, agissant en qualité de représentant légal en exercice, dont le siège social est au 3 rue du Riez 023250 PIERREPONT, inscrite au RCS de Saint-Quentin 02100 sous le numéro SIRET 92090528800014

Ci-après dénommé(e) « L'OCCUPANT »

D'autre part.

PREAMBULE

La Commune de Mougins souhaite proposer une offre de manège pour enfants type carrousel au sein du Parc paysager.

Or, l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 est venue modifier la réglementation applicable en matière d'occupation du domaine public à vocation commerciale.

L'autorité compétente doit ainsi organiser une procédure de sélection préalable comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

L'emplacement mis à disposition de l'OCCUPANT, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public, sera exclusivement affecté à l'implantation d'un manège et telle que le candidat l'aura décrite dans son offre.

L'OCCUPANT étant autorisé à exercer sur le domaine public une activité économique, l'autorisation intervient à l'issue d'une procédure de sélection préalable.

La présente convention est régie par les règles de la domanialité publique.

La présente convention a pour objet de définir les modalités et obligations de la présente occupation.

Lesquelles préalablement à la présente Convention ont exposé et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet de fixer les modalités par lesquelles la COMMUNE autorise l'OCCUPANT à disposer de l'emplacement déterminé ci-après et d'y exploiter un manège de type carrousel à ses risques exclusifs.

En contrepartie du droit d'occuper le domaine public communal, l'OCCUPANT aura à verser à la COMMUNE une redevance tenant compte des avantages procurés.

ARTICLE 2 – LIEU DE L'OCCUPATION

L'emplacement mis à disposition est situé Chemin des peyroues à Mougins (06250).

L'emplacement concerné est précisé sur le plan joint en annexe 1.

L'implantation des installations sera faite conformément au plan fourni par l'Occupant dans le dossier de candidature et validé par les services de la Commune.

CHAPITRE 1 – CONDITIONS RELATIVES A L'OCCUPATION PRIVATIVE SUR LE DOMAINE PUBLIC

ARTICLE 3 - NATURE DE L'AUTORISATION

La présente convention est précaire et révocable. En cas de révocation de la présente autorisation, l'OCCUPANT ne pourra prétendre à aucune indemnité ni aucun dédommagement.

La présente Convention, portant occupation du domaine public, ne peut ouvrir au profit de l'OCCUPANT, de droit quelconque, au bénéfice de la législation sur la propriété commerciale ou autre et notamment :

- ❖ La Convention ne confère à l'OCCUPANT aucun droit à la propriété commerciale, ni à une indemnité d'éviction, les stipulations de la présente Convention, du cahier des charges et du règlement intérieur sont d'interprétation restrictive, les usages et pratiques liés à l'exercice d'une activité commerciale ne pouvant être valablement opposés à la COMMUNE,
- ❖ Le contrat ne donne à l'OCCUPANT aucun droit de maintien dans les lieux après cessation ou retrait pour quelque cause que ce soit,
- ❖ L'OCCUPANT est tenu d'occuper lui-même et d'utiliser directement en son nom et sans discontinuité les biens qui font l'objet de la présente Convention.

ARTICLE 4 - CARACTERE INTUITU PERSONÆ DE L'AUTORISATION

La présente convention est strictement personnelle. L'OCCUPANT ne pourra céder à quelque titre que ce soit, même partiellement ou gratuitement, son droit d'exploiter le domaine public sous peine de résiliation immédiate.

Toute modification au sein de la société doit être notifiée à la Commune. A défaut, la présente convention pourra être résiliée de plein droit et, en cas de décès des détenteurs de l'autorisation, réactualisée.

En cas d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de l'OCCUPANT, la présente convention sera résiliée de plein droit sans formalité ou indemnité d'aucune sorte, par simple courrier envoyé par la COMMUNE.

ARTICLE 5 - MODIFICATION AFFECTANT L'EMPLACEMENT ET SON UTILISATION

L'OCCUPANT s'engage à respecter la destination de l'emplacement occupé et ne peut modifier en tout ou en partie cette destination ou faire exécuter par qui que ce soit aucune autre industrie ni aucun autre commerce que celui prévu dans la Convention d'occupation. La COMMUNE se réserve le droit de modifier temporairement l'emplacement de l'occupation pour tout motif d'intérêt général ou en raison d'une manifestation communale.

ARTICLE 6 - DUREE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION

La présente convention est consentie pour une durée d'un (1) an à compter de la date de signature de la présente convention.

Elle est renouvelable tacitement deux fois pour la même durée, sans que la durée totale ne puisse excéder trois (3) ans.

Cependant, en raison de la domanialité publique des lieux, la présente convention est délivrée à titre précaire et révocable et l'attention de l'OCCUPANT est attirée sur le fait qu'il ne détient aucun droit acquis au renouvellement de la convention.

A l'issue de la convention, ou en cas de non renouvellement, l'OCCUPANT sera tenu de libérer les lieux dans un délai d'une semaine.

Chaque partie contractante a la faculté de renoncer au renouvellement de la présente convention, sous réserve de respecter un préavis de quatre mois adressé à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

CHAPITRE 2 - MODALITES D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITE

ARTICLE 7 - PRINCIPES GENERAUX

L'OCCUPANT exploite sous sa responsabilité et à ses risques et périls, le manège de type carrousel sur l'emplacement attribué par la présente convention. Il est seul responsable à l'égard des tiers des dommages causés par son personnel ou par les installations dont il a la garde.

L'OCCUPANT fait également son affaire de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires à l'exploitation du manège.

L'OCCUPANT s'engage à assurer, durant toute la durée d'ouverture de son manège, une qualité de prestations proposées à la clientèle conforme à la qualité de représentation de l'image de la COMMUNE et à maintenir les espaces occupés dans un état de propreté maximale.

L'exploitation du manège sur l'emplacement autorisé devra être assurée dans le respect des lois et règlements en vigueur applicables notamment à la sécurité publique, à l'hygiène, aux

conditions sanitaires et plus largement ceux applicables à son activité (normes européennes du matériel, agréments).

Dans le cadre de l'occupation du site, l'OCCUPANT devra respecter les consignes de sécurité, la réglementation relative aux nuisances sonores et aux atteintes à la tranquillité publique.

L'OCCUPANT est notamment tenu de respecter le règlement applicable aux occupations temporaires du domaine public (ci-annexé) lequel fait partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 8 – ACTIVITE COMMERCIALE AUTORISEE

La présente Convention est consentie pour l'exploitation d'un manège de type carrousel à Mougins sur le site du parc paysager, à l'exclusion de toute autre activité.

En cas de non-respect de ces dispositions, la présente convention sera résiliée de plein droit.

ARTICLE 9 - INSTALLATION DU MANEGE

L'OCCUPANT ne pourra, sous peine de résiliation de la convention, effectuer des travaux touchant à la superstructure ou à l'infrastructure du domaine public autorisé tels que :

- scellement au sol de tout matériel ;
- piquetage au sol ;
- marquage au sol de toutes sortes.

ARTICLE 10 - MISE EN SERVICE DU MANEGE

L'OCCUPANT assure la mise en place du manège lui appartenant exclusivement, de nature à lui permettre d'exercer son activité, et ce en conformité avec les lois et règlements en vigueur et notamment la loi n°2008.136 du 13 février 2008 relative à la sécurité des manèges et le décret n°2008.1458 du 30 décembre 2008 pris pour son application ainsi que les réglementations en vigueur et les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 11 - PERIODES ET HORAIRES DE L'EXPLOITATION DU MANEGE

L'OCCUPANT devra respecter les horaires d'ouverture suivants :

- 10h 13h / 14h30 19h
- 10h 20h en période estivale

Ces horaires pourront être modulables en fonction de l'affluence et au regard de la fréquentation du carrousel. Toute modification des horaires devra faire l'objet d'un accord préalable entre l'occupant et la commune. Ces horaires sont également susceptibles de

modifications à l'initiative de la Commune et notamment en cas de manifestations communales. L'OCCUPANT en sera informé dans les meilleurs délais. Ces modifications n'ouvrent droit à aucune indemnité pour l'OCCUPANT.

L'OCCUPANT devra obligatoirement exploiter l'activité pendant les horaires de forte affluence sur le site et notamment les mercredis, samedis, dimanches et vacances scolaires.

En ce qui concerne les jours de fermeture, l'Occupant devra informer préalablement la Commune au moins quinze jours avant la date de fermeture envisagée.

Il devra informer le public de ladite fermeture par voie d'affichage au moins huit jours à l'avance.

En cas de fortes intempéries ou de force majeure, l'OCCUPANT est autorisé à ne pas faire fonctionner le manège et à le laisser fermer.

La Commune pourra imposer à l'OCCUPANT des jours de fermeture obligatoire sans devoir en justifier le motif, l'OCCUPANT ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni aucun dédommagement.

ARTICLE 12 - DIFFUSION DE MUSIQUE

Aucune diffusion de musique n'est autorisée à l'exception de la musique issue du carrousel lui-même.

ARTICLE 13 - INTERDICTION DE PUBLICITE

Il est interdit à l'OCCUPANT de procéder à de l'affichage publicitaire pour son activité ou pour celle d'un tiers, sur l'emprise de son exploitation.

En outre, l'OCCUPANT de la présente convention n'est pas autorisé à utiliser des parasols publicitaires ou tout autre support publicitaire pour l'exploitation de son manège.

ARTICLE 14 - INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Aucun véhicule personnel ou professionnel ne devra stationner sur la place.

ARTICLE 15 - TARIFS

Les tarifs pour les usagers sont les suivants :

- 2,80€ le ticket
- 10€ les 5 tickets
- 20€ les 10 tickets



Les tarifs doivent être indiqués en euros et affichés à la vue du public, de manière à ce que l'utilisateur ne soit pas obligé de les demander.

Les tarifs pourront être modifiés par l'occupant avec l'obligation d'en informer préalablement la commune.

ARTICLE 16 – CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ ET D'EAU

La Commune de Mougins met à disposition de l'OCCUPANT un branchement électrique avec comptage indépendant (Puissance électrique : 11kw / Courant : 380V triphasé).

L'OCCUPANT devra souscrire en son nom un contrat d'électricité et prendre en charge les consommations afférentes.

L'OCCUPANT sera autorisé à utiliser le point d'eau public situé à proximité du carrousel afin d'en assurer le nettoyage.

ARTICLE 17 - ENTRETIEN ET PROPRETE DU SITE – JOUISSANCE PAISIBLE

L'OCCUPANT s'engage à maintenir les lieux en parfait état d'entretien et de propreté. Les installations, ainsi que leurs abords, doivent toujours présenter un caractère soigné.

Le BÉNÉFICIAIRE s'engage à jouir paisiblement des lieux mis à disposition par la présente convention et sera tenu de le remettre en état après évacuation des lieux.

A défaut, l'OCCUPANT sera responsable vis-à-vis de la Commune et la remise en état du domaine public sera exécutée à ses frais. Dans ce cas, la Commune exercera toutes les voies de recours possibles pour obtenir le remboursement de ses débours sur présentation d'un mémoire de frais (si la remise en état est effectuée par les services municipaux) ou d'une facture (si la remise en état est effectuée par le biais d'une entreprise).

ARTICLE 18 - PRESCRIPTIONS QUALITATIVES

L'OCCUPANT s'engage à proposer des prestations de qualité élevée, qu'il s'agisse du service ou de l'accueil réservé aux visiteurs du manège.

L'OCCUPANT recrute le personnel, en nombre et en qualification, nécessaire à l'exploitation du manège.

L'OCCUPANT doit veiller à employer un personnel d'une qualité de compétence et de présentation conformes à l'image et à la vocation de la COMMUNE.



La COMMUNE peut à tout moment de son choix, alerter par écrit l'OCCUPANT, sur la situation ou le comportement de tel ou tel membre du personnel qui ne lui paraîtrait pas compatible avec l'activité des espaces occupés.

Par ailleurs, l'OCCUPANT s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation du droit du travail.

ARTICLE 19 - SECURITE ET PIECES ADMINISTRATIVES

L'installation proposée pour cet emplacement devra tenir compte tenu des contraintes techniques de sécurité, de circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite.

L'OCCUPANT doit fournir à la COMMUNE, conformément à l'article 11 du décret du 30.12.2008, les pièces suivantes afin d'exercer son activité sur le domaine public :

- ❖ Les conclusions du **rapport de contrôle technique** ou du **rapport de vérification** et, le cas échéant, du **rapport de contre visite** en cours de validité et comportant des conclusions favorables ;
- ❖ Une **déclaration établie par l'OCCUPANT**, exploitant du manège, précisant qu'il a réalisé les actions correctives nécessaires et que son matériel est maintenu en bon état, accompagnée des documents justificatifs ;
- ❖ Une **attestation de bon montage** à l'issue de l'installation du matériel : document par lequel l'OCCUPANT, exploitant du manège, atteste que celui-ci a été installé et calé dans le respect des prescriptions techniques émises par son constructeur ou, à défaut, dans le respect des règles de l'art ;
- ❖ Une **attestation d'assurance** en cours de validité garantissant les risques liés à son activité et notamment les dommages de toute nature causés aux tiers et pour une somme suffisante ;
- ❖ Un **extrait kbis** de moins de 3 mois ou un extrait du registre des métiers ou une déclaration d'auto entrepreneur.

A défaut de transmettre l'intégralité de ces pièces, la présence convention pourra être résiliée de plein droit.

Article 20 – SPECIFICITES TECHNIQUES DU CARROUSEL

Les éléments tenant aux spécificités techniques du carrousel notamment les dimensions, la forme et les sujets composant le carrousel sont réunis dans l'**annexe n°2**.

Ces éléments techniques issus de l'**annexe n°2** font partie intégrante des dispositions contractuelles de la présente convention et sont opposables à l'OCCUPANT.



CHAPITRE 3 - CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 21 - CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation sont prises en charge par l'OCCUPANT directement et hors redevance.

ARTICLE 22 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Elle est composée cumulativement d'une part fixe et d'une part variable assise sur le résultat d'exploitation annuel de l'activité.

22.1 Part fixe de la redevance

La redevance est de 2000 euros annuel.

22.1.1 Exigibilité

Elle est exigible dès la notification de la présente convention la première année et, en cas de renouvellement, lors dudit renouvellement.

22.1.2 Paiement

Elle est payable mensuellement avant le 5 de chaque mois.

22.1.3 Actualisation

Cette redevance sera augmentée chaque année de 1 %. Cette révision interviendra de plein droit chaque année à la date anniversaire de la présente convention, sur la base de la redevance de l'année précédente.

22.2 Part variable de la redevance

Son montant annuel est de 3 % du chiffre d'affaire, avec un plancher de recouvrement annuel de 500 €.

Elle est exigible au terme de l'année écoulée. Le paiement devra être acquitté dès réception du titre de recette émis par le service des finances de la Commune et transmis par le Trésorier Municipal.

22.2.1 Production de document

Afin de permettre à la Commune de calculer le montant de la part variable de la redevance, le titulaire du présent contrat devra fournir à la Commune (Service juridique : 04.92.92.58.48 ; juridique@villedemougins.com), avant le 28 février suivant l'année écoulée, son chiffre d'affaires certifié par un expert-comptable.



L'Occupant accepte expressément qu'une « fourchette » des chiffres d'affaires communiqués puisse être utilisée par la Commune, à titre indicatif et d'information, dans les futures mises en concurrence.

En cas de non production du document, persistant 30 jours après mise en demeure de le fournir, la Commune calculera le montant de la part variable de la redevance à partir de la moyenne des deux derniers chiffres d'affaires fournis pour la troisième année d'exploitation et du dernier chiffre d'affaire fourni pour la deuxième année d'exploitation (sans préjudice de l'application du plancher de recouvrement) et du plancher de recouvrement de 500 € pour la première année d'exploitation.

CHAPITRE 4 – ETAT DES LIEUX ET RESPECT DES REGLES DE SECURITE

ARTICLE 23 : ÉTAT DES LIEUX

Les états des lieux contradictoires seront dressés tant le jour de l'entrée en jouissance de l'OCCUPANT que celui de sa sortie des lieux.

ARTICLE 24 – REGLES DE SECURITE ET D'HYGIENE

L'OCCUPANT s'engage à respecter scrupuleusement les prescriptions en terme de sécurité et notamment concernant les normes techniques, l'entretien, l'hygiène. Il s'engage à faire réaliser des contrôles périodiques pour assurer du bon respect de ces prescriptions.

Le non-respect des règles de sécurité entraînera la résiliation de plein droit de la présente convention.

Le BENEFAICIRE s'engage à informer immédiatement la Commune en cas de manquement à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE 5 - RESPONSABILITES et ASSURANCES

ARTICLE 25 – RESPONSABILITE

L'OCCUPANT est seul responsable de son fait, de celui de son personnel et des biens dont il a la garde de tout dommage corporel, matériel et immatériel qui en sont la conséquence, ainsi que de toute dégradation survenant, par ou à l'occasion des travaux d'aménagement réalisés conformément, par et ou à l'occasion de l'occupation et ou de l'exploitation des espaces occupés et survenant :

- aux biens d'équipement, matériels et marchandises de toute nature,
- aux personnes physiques notamment usagers clients du manège.



La COMMUNE est dérogée de toute responsabilité en cas de disparition ou détérioration de matériel ou marchandises sur la parcelle du domaine public autorisée ainsi qu'en cas d'accidents survenus aux usagers ou aux personnels employés par le titulaire.

L'OCCUPANT s'oblige à relever la COMMUNE, de toute condamnation qui pourrait être prononcée contre ce dernier, au titre de la responsabilité qui lui incombe.

ARTICLE 26 – ASSURANCE

L'OCCUPANT doit contracter, dès réception de la présente convention, auprès de compagnies d'assurances notoirement solvables, les contrats d'assurances suivants :

- une assurance de responsabilité civile le garantissant contre les conséquences de la responsabilité pouvant lui incomber en vertu du droit commun, en raison des dommages corporels, matériels, ainsi que ceux, immatériels, qui en sont la conséquence, causés au tiers, y compris les clients, du fait de l'activité exercée, du fait de son personnel, de ses membres, des personnes fréquentant les lieux ou des biens dont il a la garde, dans le cadre de la présente Convention, et même hors sa présence dans les lieux ;
- un contrat d'assurance multirisque incluant notamment incendie, vol, explosion, foudre, dégât des eaux ou autres risques quelconques, matériels ou immatériels, ainsi que le recours des voisins et des tiers, garantissant pour leur valeur réelle le matériel, le mobilier et d'une manière générale le contenu des locaux qui lui appartient avec abandon de recours contre la COMMUNE et ses assureurs.

L'OCCUPANT reste responsable aux lieux et places de la Commune de Mougins pour tous dommages ou accidents pouvant être occasionnés dans le cadre de la présente autorisation, au domaine public ou au tiers.

Pour que les dispositions de la présente Convention reçoivent leur plein effet, copie en bonne et due forme de la Convention est remise aux compagnies d'assurances qui assurent les risques énumérés dans le présent article. Mention de cette remise est faite dans les polices d'assurances.

L'OCCUPANT acquitte les primes d'assurances exclusivement à ses frais et doit justifier de leur paiement sur demande de la COMMUNE, dans un délai de 15 jours.

L'OCCUPANT devra adresser chaque année les attestations d'assurance correspondant aux contrats souscrit. A défaut, la présente convention pourra être résiliée de plein droit.



ARTICLE 27 - CONDITIONS DE RESILIATION DE L'AUTORISATION

ARTICLE 27.1 : Fin normale de la convention - reprise de possession

27.1.1 Reprise de possession

A l'expiration de la convention, l'Occupant devra restituer les locaux dans un état conforme à l'état des lieux et à l'inventaire dressé contradictoirement au moment de l'installation. En cas de différence entre l'état des lieux entrant et la réalité des lieux, à la fin de la convention, l'Occupant devra soit remettre les lieux en l'état (sous peine de paiement d'une astreinte de trois cents euros par jour de retard), soit rembourser à la Commune, sur présentation de la facture, le montant des travaux que cette dernière aura dû réaliser en lieu et place.

27.1.2 Maintien dans les lieux

Dans l'hypothèse où l'Occupant se maintient dans les lieux une fois la convention arrivée à son terme, la Commune demandera au bénéficiaire de libérer les lieux, et, en cas de refus, saisira la juridiction administrative afin d'en obtenir libération.

Dans une telle hypothèse, l'OCCUPANT resterait redevable d'une indemnité d'occupation équivalente au dernier loyer et charges dus.

ARTICLE 27.2 : Résiliation

27.2.1 D'un commun accord entre les parties

La résiliation peut intervenir d'un commun accord entre les parties après préavis de quatre mois transmis par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie d'huissier.

27.2.2 Par la Commune

La convention pourra être résiliée par la Commune en cas de manquement de l'Occupant aux obligations de la présente convention et notamment en cas de non-paiement de la redevance, utilisation des emplacements non conforme à l'activité du bénéficiaire, non-respect des règles de sécurité et ainsi que pour tout manquement à une quelconque des clauses contractuelles de la présente, persistant trente jours après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire.

La résiliation interviendra de plein droit, deux jours après réception par l'Occupant d'une lettre de la Commune l'informant de cette décision. Dans ces hypothèses, (à l'exclusion du cas de non-paiement de la redevance), toutes redevances déjà payées par l'Occupant seront considérées comme définitivement acquises par la Commune, à titre de paiement indemnitaire forfaitaire et définitif.



ARTICLE 27.3 : Révocation

27.3.1 Pour motifs d'intérêt général

Elle peut intervenir à tout moment pour un motif d'intérêt général (notamment conservation et protection du domaine public en cause, considération de police et protection de l'ordre public).

Dans ce cas, les redevances payées d'avance par l'Occupant lui seront remboursées au prorata de la période d'occupation non échue. La révocation pour motif d'intérêt général ne donnera lieu à aucune indemnisation.

La Commune notifiera au bénéficiaire ladite révocation par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis d'un mois.

27.3.2 De plein droit en cas de survenance d'éléments imprévisibles

La présente convention sera révoquée de plein droit et sans préavis, par la Commune, avant son expiration dans les cas suivants :

- Cas fortuit ou de force majeure ;
- Si l'Occupant est une personne physique : décès du bénéficiaire, maladie d'une durée supérieure à trois mois ;
- Si l'Occupant est une personne morale : dissolution de la société pour quelle que raison que ce soit.

CHAPITRE 6 - DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 28 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente Convention, l'OCCUPANT fait élection de domicile en son Siège social.

ARTICLE 29 - REGLEMENT DES LITIGES

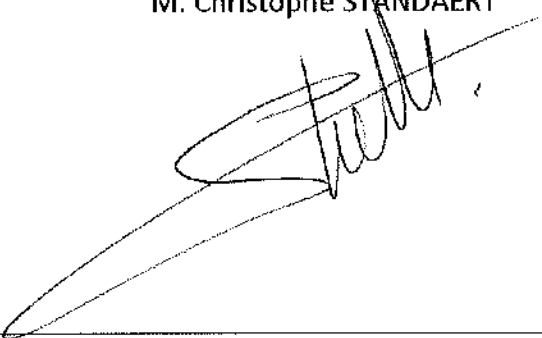
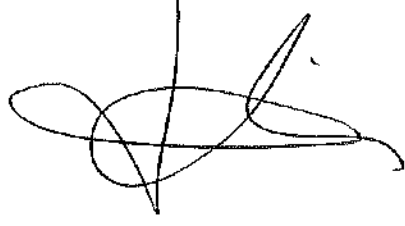
Les deux parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend éventuel pouvant résulter de la présente convention.

A défaut de règlement amiable du litige, il appartiendra à la partie la plus diligente de saisir les juridictions territorialement compétentes

Etablie en DEUX (2) exemplaires originaux, le 05/12/2023

- Un pour l'OCCUPANT,

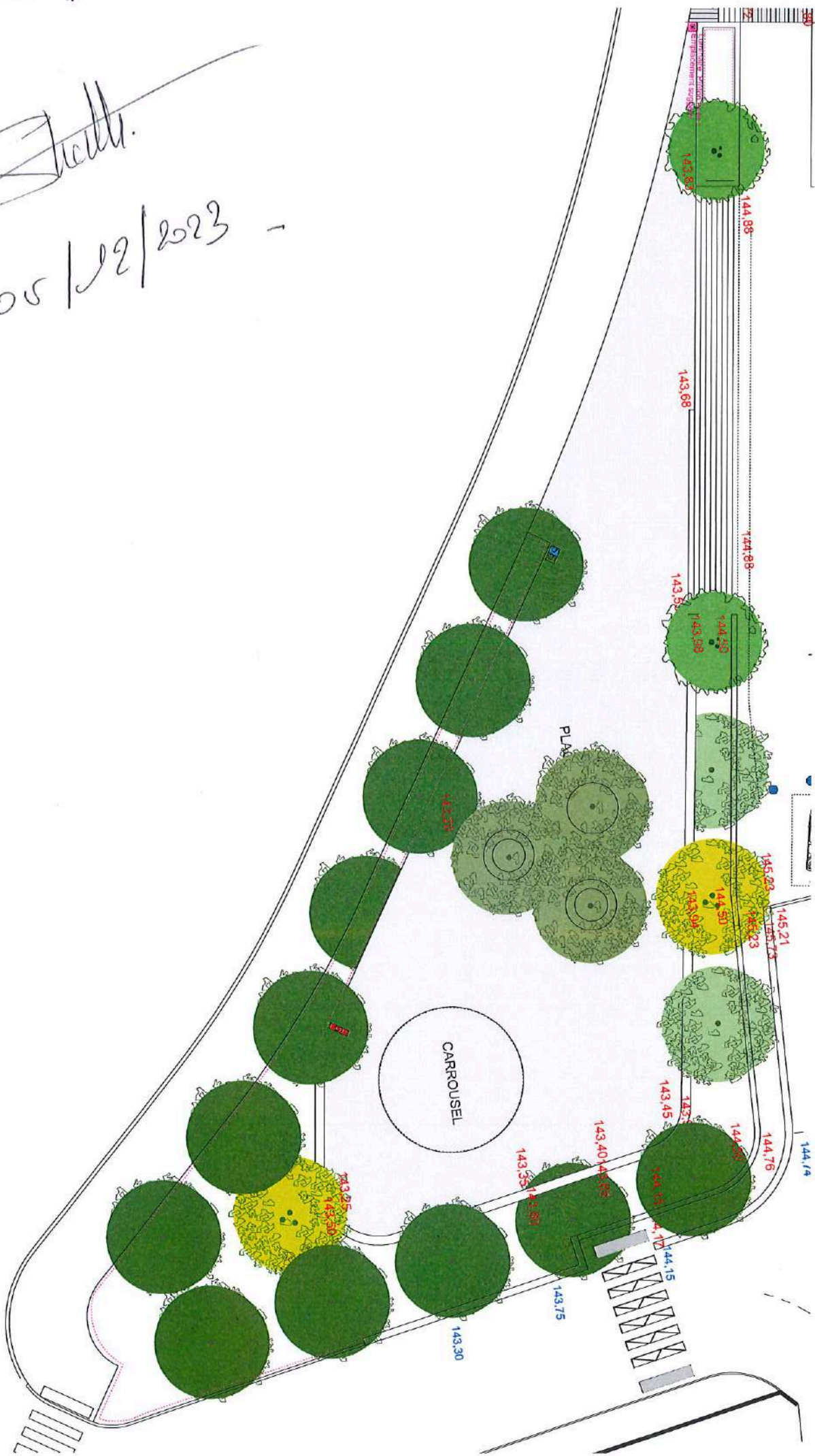
- Un pour la COMMUNE.

<p>Fait à</p> <p>Pour l'OCCUPANT,</p> <p>La SARL ACTIV DIVERTISSEMENTS & LOISIRS,</p> <p>Le représentant légal M. Christophe STANDAERT</p> 	<p>Fait à MOUGINS,</p> <p>Pour la COMMUNE</p> <p>Pour le Maire, L'adjoint délégué aux affaires juridiques Michel VALIERGUE</p> 
---	--

ANNEXE 1

Shull.

Los Angeles 2023 -



La Crinoline

Carrousel 1900

2

Le carrousel



Nous avons le plaisir de venir vers vous aujourd'hui afin de vous proposer notre carrousel d'antan.

Ce carrousel est principalement destiné aux enfants, dans le but de les distraire et de leur apporter de la joie, de la gaieté, et des scintillements dans leurs yeux.

Ce carrousel a la particularité de s'adapter dans de nombreux endroits, que ce soit de par son authenticité que de par sa conception, idéalement placé au cœur de la ville, ou proche d'immeuble à l'architecture diverse.

2

Ce manège est de fabrication française, réalisé par l'usine concept 1900 située à Saint-Gobain dans le 02.
L'entièreté du métier est conçu de A à Z dans cette entreprise française !

À noter également l'authenticité des sujets dont une attention toute particulière est portée sur leur entretien afin de garantir la sécurité des enfants !

Le carrousel est équipé de lumière de type Led (avec une luminosité douce) et ce dans le but de garantir une consommation basse en énergie.

En ce qui concerne l'ambiance générale autour du carrousel, une musique d'orgue de barbarie accompagne ce carrousel avec niveau sonore en adéquation avec vos exigences.



2

Constructeur français depuis 37 ans, nous attachons une grande importance à la durée de vie de tous les composants du manège, dans l'environnement où il sera opéré.

Plus de 600 communes et parcs de loisirs nous ont déjà confiance.

Les manèges peuvent être utilisés par grand froid, ou chaleur extrême. Nous proposons également des kiosques en extérieur pour protéger les passagers lors des intempéries.

En choisissant Concept1900, vous avez la garantie d'une qualité de fabrication digne de notre réputation mondiale.

- Le carrousel est fabriqué en acier galvanisé, ce qui occasionne très peu de maintenance. Celle-ci se résume au suivi des organes mécaniques et électriques.
- Les polyesters imputrescibles et les peintures polyuréthane de type carrosserie automobile donnent à notre produit une très grande longévité.
- Les planchers en bois exotique sont parfaitement adaptés à l'utilisation.

N

Les caractéristiques

- Fabrication aux normes européennes EN13814
- Mât fixe - Ossature métallique galvanisée à chaud
- Entraînement par moteur réducteur avec couronne d'orientation double rouleaux
- Accélération et décélération par variateur de fréquence avec temporisation, réglage automatique des tours de manège par minuterie, bouton d'arrêt d'urgence
- Plancher lattes bois exotique avec lasure chêne clair
- Tous les décors sont peints à la main, avec application de vernis polyuréthane, et les frontons sont peints par nos artistes avec les illustrations du thème La Crinoline.
- Torsades en aluminium anodisées or avec base torsade 1900

h

- Sujets et décors thématique sur tous les frontons, plafonds, centre, goulottes et frises en polyester.
- Structure Eiffel sur le chapiteau
- Eclairage LED 24 volts avec protection cabochon
- Chapiteau bicolore en polyester, bâche d'entourage coordonnée
- Caisse opérateur en polyester, fermant à clé
- Contrôle Socotec usine et sur site d'installation



Nos techniciens forment votre personnel à l'utilisation des commandes principales du carrousel.

Ils leur indiquerons les opérations de maintenance basiques à effectuer quotidiennement, de façon hebdomadaire ou mensuelle pour conserver votre manège en très bon état au fur et à mesure des années.

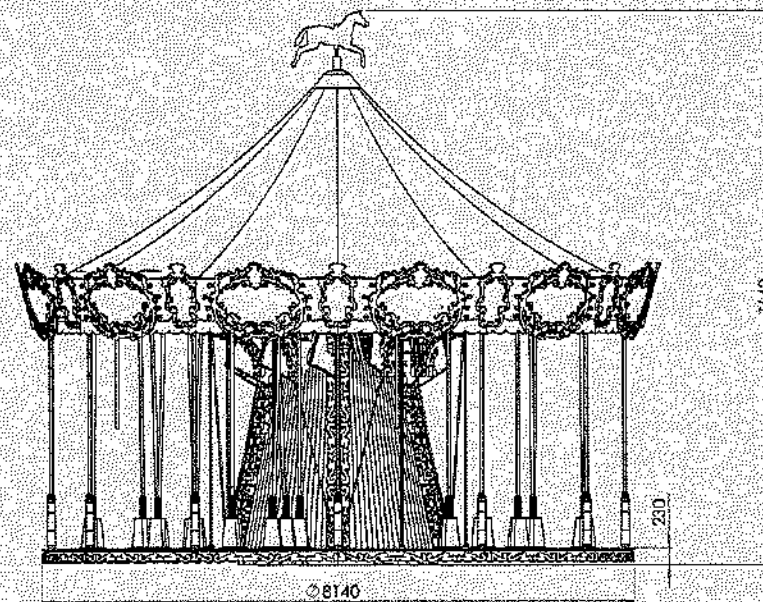
Notre contrat de maintenance vient en complément pour assurer toutes les interventions nécessaires. Notre équipe commerciale et technique est disponible par téléphone et par mail. Toutes les conditions et délais d'intervention sont précisés dans le modèle de contrat de maintenance.

Nos techniciens peuvent également former votre personnel au montage et au démontage du manège carrousel. Pour cela, il est impératif qu'ils soient présents lors de la phase d'installation pour suivre toutes les étapes, et poser toutes les questions pertinentes à ce moment à notre équipe. Nos techniciens restent toujours joignables en cas de besoin ou question ultérieure.

✓

Les dimensions

Ce carrousel a pour dimensions 8M de diamètre pour 7M de hauteur.



Normes voir plan NPCC19026n / Norms voir drawing NPCC19026n

Client: L'ÉDROUPEL BARRAS 1:50

Project: E

Date: 15/02/2021

Part of: 7785.58

Format: A3

Sheet: 1 / 1



BM
ENSEMBLE

BM-0000-00

Σ 1 / 1

Titre: Les dimensions

Objet: Dossier

Créé par: [illegible]

Approuvé: [illegible]

A handwritten mark or signature in the bottom left corner of the page.

Les sujets

En ce qui concerne les sujets, le carrousel totalise un nombre de 23 sujets pour 42 places assises !

Différents types de sujets sont présents, véhicules, animaux...

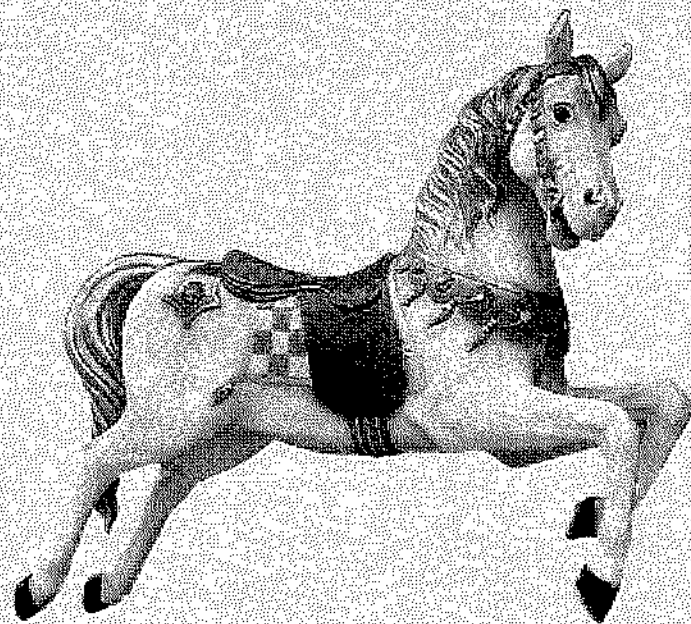
Différents vernis sont appliqués pour conserver leurs magnifiques couleurs, ou créer un rendu mat ou brillant suivant le sujet !

Illustrations des sujets, en page suivante



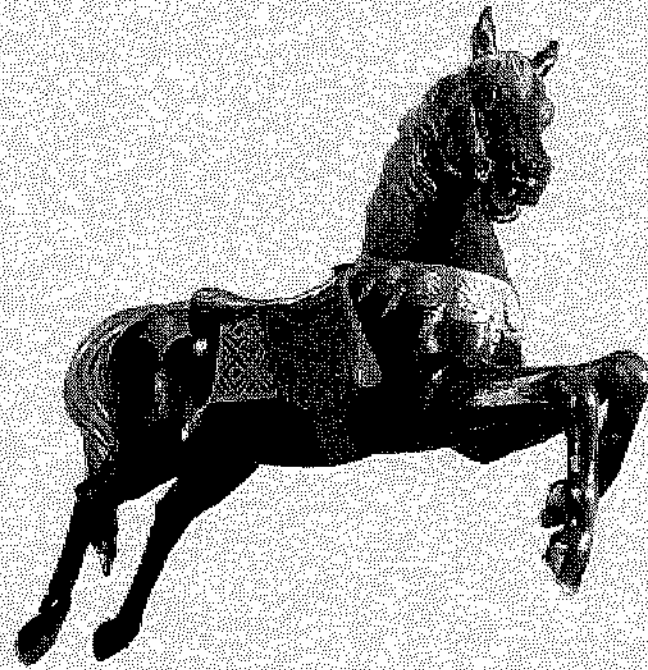
W

Cheval n°4 blanc - White horse n°4



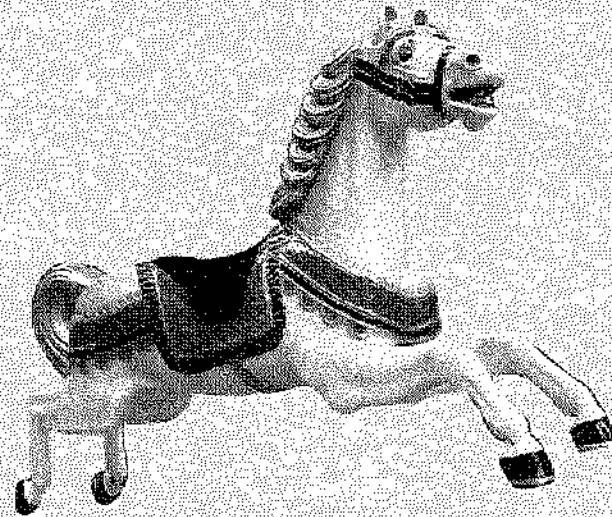
~

Cheval n°4 noir - Black horse n°4



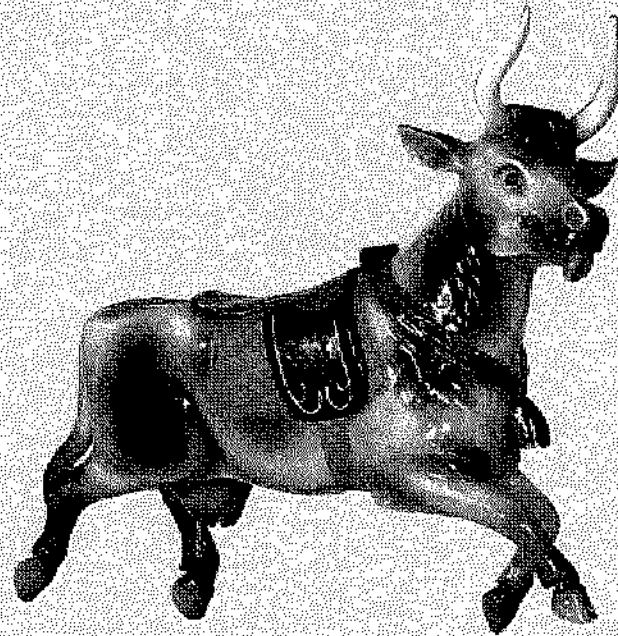
4

Cheval n°9 - Horse n°9



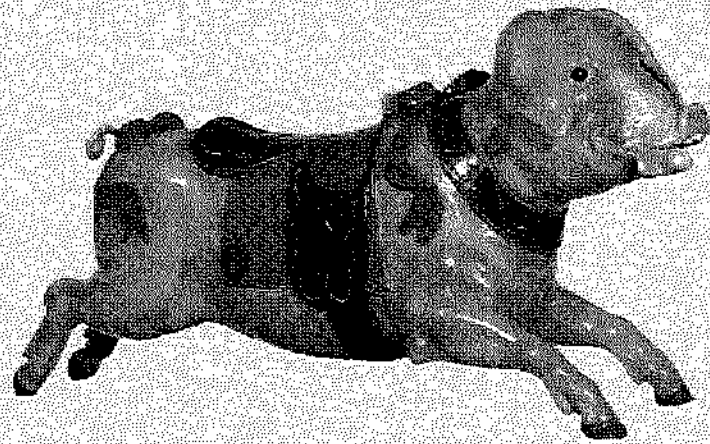
2

Vache - Cow



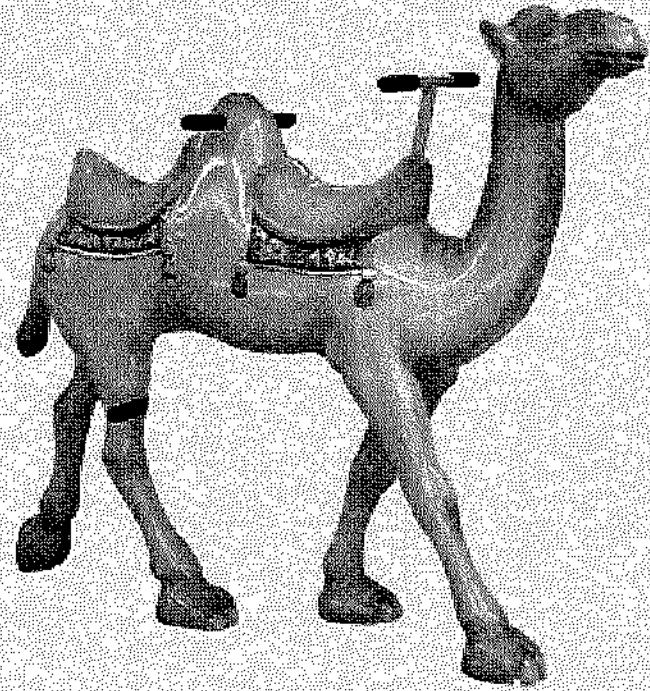
W

Cochon - Pig



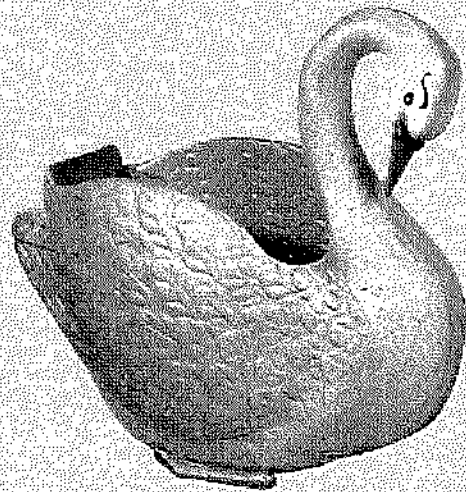
A small, stylized signature or mark in the bottom left corner, consisting of a few curved lines.

Dromadaire - Camel



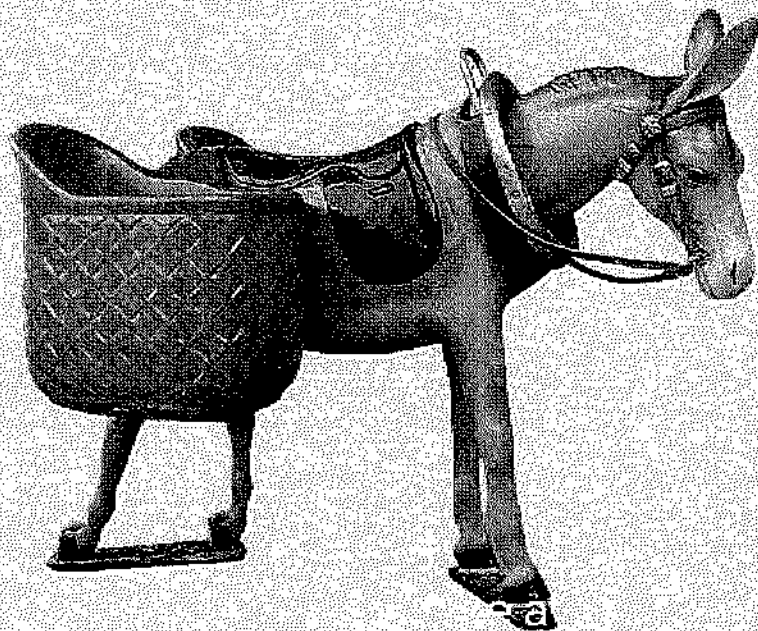
→

Cygne - Swan



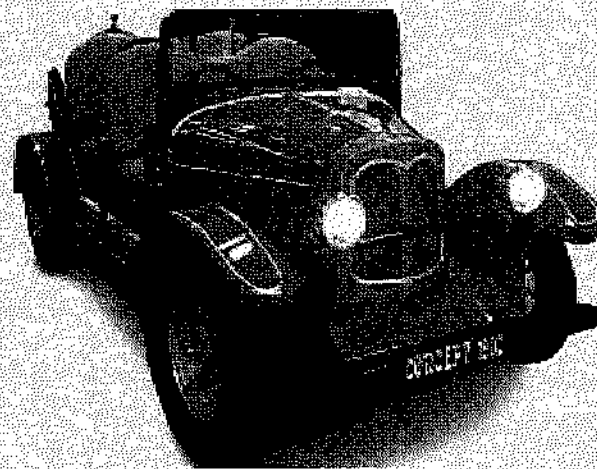
W

Ane avec panier - Donkey with basket



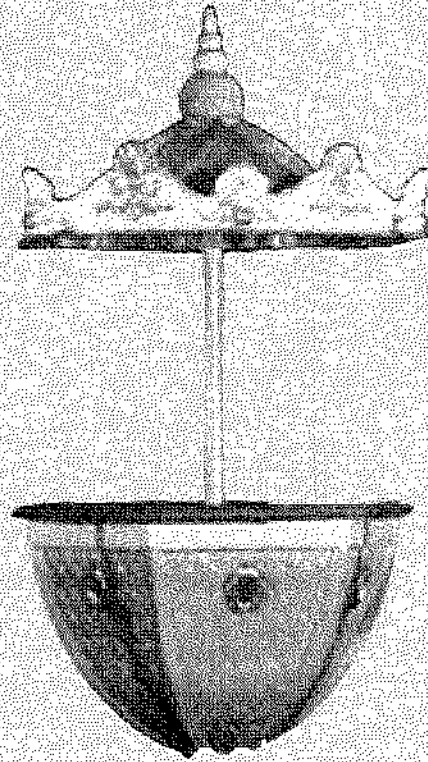
~

Voiture pompier - Firebridge



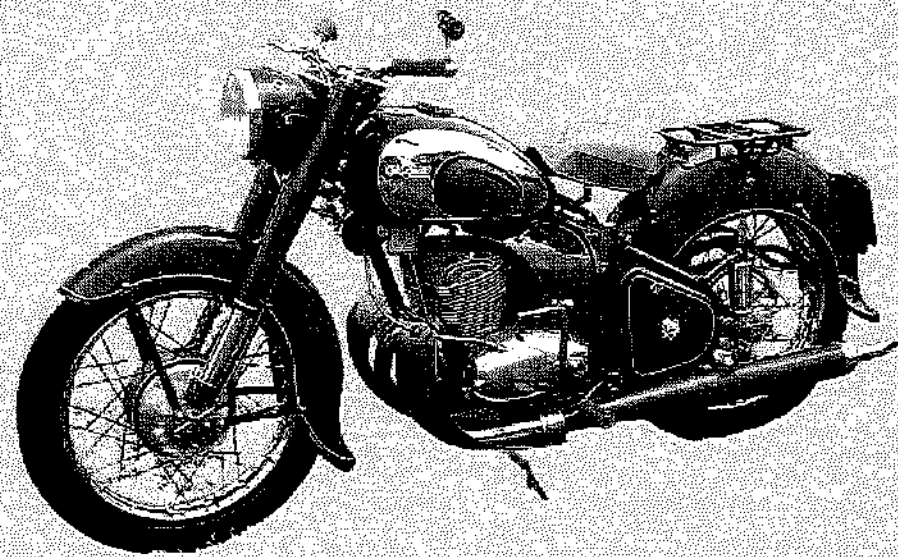
4

Toupie Classic 1900 - Classic 1900's Spintop



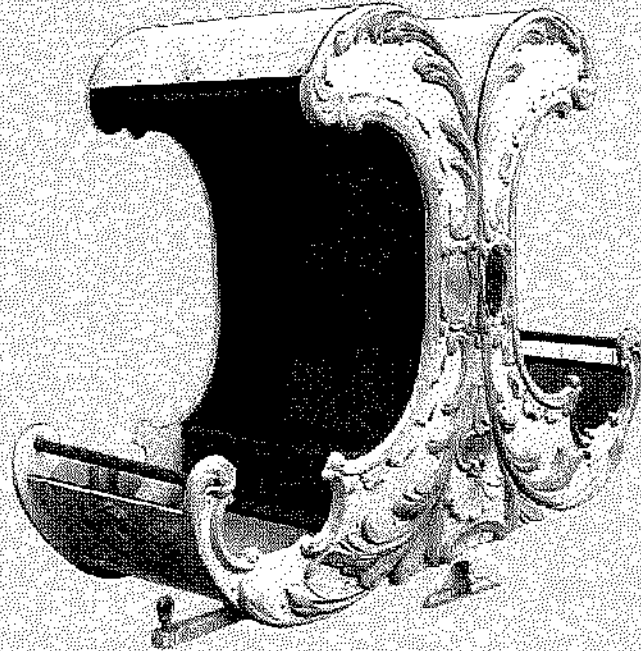
9

Moto - Motorcycle



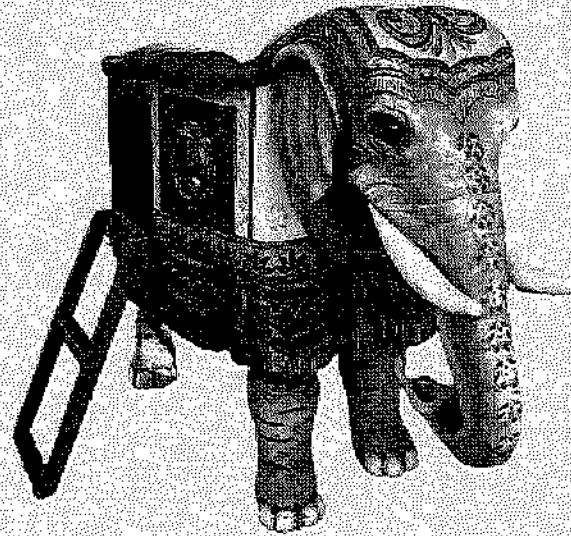
M

Gondole - Gondola



9

Elephant

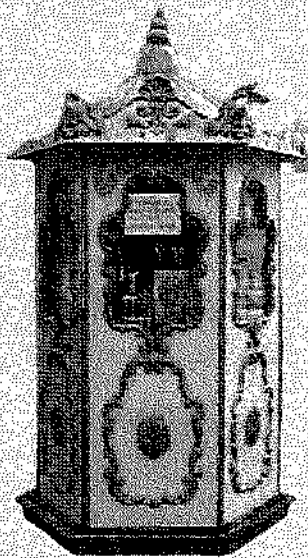


9

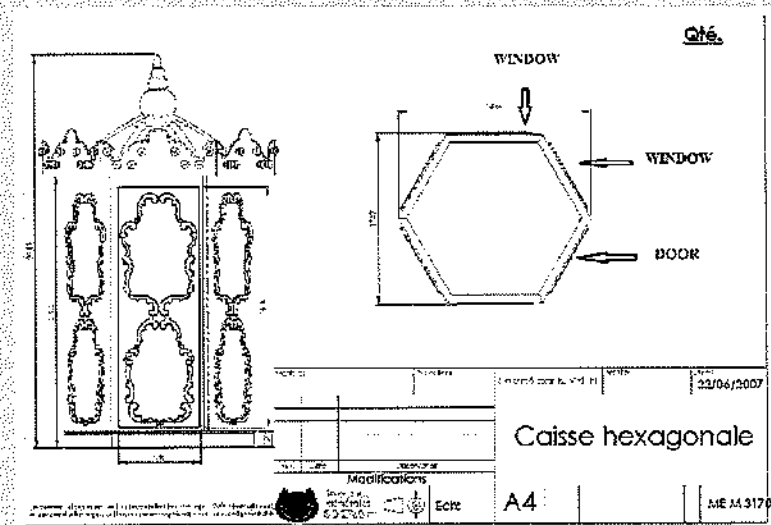
La caisse

Avec le carrousel, s'en suit la caisse hexagonale !,

Les **cabines opérateur**, appelées aussi **caisses contrôle**, sont parfaites pour assurer le confort de l'opérateur du manège, elles permettent également la vente de billets, d'autres produits et jeux se rapportant au carrousel.



Et ses dimensions :



Greffé du Tribunal de Commerce de Saint-Quentin
PALAIS DE JUSTICE
BP 6453
02322 ST QUENTIN CEDEX

Code de vérification : tkPO0BbIQ2
<https://www.infogreffes.fr/controler>



N° de gestion 2022B00575

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 12 mars 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	920 905 288 R.C.S. Saint-Quentin
<i>Date d'immatriculation</i>	28/10/2022
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	SARL ACTIV DIVERTISSEMENT & LOISIRS
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Capital social</i>	3 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	3 rue du Riez 02350 Pierrepont
<i>Activités principales</i>	Exploitation de carrousels, manèges, jeux de grues et toutes activités foraines de divertissements ; exploitation et ventes d'espaces publicitaires sur tous supports liés à des événements forains, sportifs, culturels ou autres ou à des activités promotionnelles et publicitaires.
<i>Nomenclature d'activités française (code NAF)</i>	9321Z
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 27/10/2121
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2023

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	STANDAERT Christophe Hervé
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 07/08/1975 à Laon (02)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	3 rue du Riez 02350 Pierrepont

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	3 rue du Riez 02350 Pierrepont
<i>Enseigne</i>	LE CARROUSEL DE CHAN
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Exploitation de carrousels, manèges, jeux de grues et toutes activités foraines de divertissements ; exploitation et ventes d'espaces publicitaires sur tous supports liés à des événements forains, sportifs, culturels ou autres ou à des activités promotionnelles et publicitaires.
<i>Nomenclature d'activités française (code NAF)</i>	9321Z
<i>Date de commencement d'activité</i>	20/10/2022
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous proposer notre carrousel d'antan.

Carrousel 1900 « La Crinoline » possède des qualités qui pourraient satisfaire au mieux l'embellissement souvent recherché pour un endroit, un lieu ou une place particulière.

Ce carrousel porte la gaieté, la joie et la bonne humeur des enfants et cela pour le grand plaisir des parents.

Notre carrousel s'intégrerait parfaitement à l'architecture de votre ville de par ses dimensions et sa qualité visuelle, comme vous pourrez le découvrir dans notre présentation.

Nous serions heureux d'être présent dans votre ville pour le plus grand plaisir de tous.

Très sincères salutations.



REMIS LE : 29/11/2023...

AVANT – PROJET	<input type="checkbox"/>
PERMIS DE CONSTRUIRE	<input checked="" type="checkbox"/> 23D0085
PERMIS D'AMENAGER	<input type="checkbox"/>
DECLARATION PREALABLE	<input type="checkbox"/>

NOM DU DEMANDEUR : SNC Notre Dame de Vie

ADRESSE : 1172 Avenue Notre Dame de Vie – Lot n° 2 Lotissement « Le Clos Notre Dame »

PROJET : *Construction d'une villa contemporaine semi-enterrée de 237 m² avec garage et piscine sur un terrain de 1439 m² issu d'une division.*

DATE LIMITE DE DECISION : 16/02/2024

AVIS DE MONSIEUR LE MAIRE :



CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA COMMUNE DE MOUGINS, collectivité publique territoriale, ayant son siège en l'Hôtel de Ville, 72 chemin de l'horizon, CS 61000 - 06251 MOUGINS CEDEX, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 210 600 854,

Représentée par Michel VALIERGUE, Neuvième Adjoint, agissant au nom et pour le compte du Maire de la Commune en vertu d'un arrêté du Maire n° ARR-2020-0418 en date du 3 juin 2020, certifié exécutoire depuis la même date, portant délégation de fonctions du Maire et de signature des actes dans les matières se rapportant notamment aux affaires juridiques, aux contentieux, aux assurances, à la gestion du patrimoine immobilier de la Commune et à la politique locale du commerce, le Maire étant lui-même habilité à signer les délégations prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en vertu de la délibération n° 2020-05 en date du 25 mai 2020, exécutoire depuis le 27 mai 2020,

Ci-après dénommée, pour les besoins de l'acte, « LA COMMUNE »,

D'UNE PART,

ET :

Monsieur Olivier MAZEPA, né le 22/11/1972 à VALENCIENNES (59300),
Domicilié à MOUGINS (06250), 579 avenue du Maréchal Juin,
De nationalité Française,

Ci-après dénommée, pour les besoins de l'acte, « L'OCCUPANT »,

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

La Commune de Mougins est propriétaire de lots de copropriété à usage de double garage fermé situé au deuxième sous-sol de la copropriété « Centre Commercial de Tournamy ». Ce local est actuellement libre de toute occupation.

Par convention en date du 30 décembre 2020, la Commune de Mougins a mis à disposition à titre précaire et révocable, au profit de Monsieur Olivier MAZEPA, qui l'accepte, le garage ci-après désigné. Ladite convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2023, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

001 lw

ARTICLE I : DESIGNATION DES LIEUX

La COMMUNE met à disposition à titre précaire et révocable de l'OCCUPANT, un double garage fermé portant les numéros 28 et 29, situé au 2ème sous-sol du Centre commercial de Tournamy, cadastré section BH n° 199 et 323, sis 762 avenue de Tournamy à Mougins (06250).

Ce local constitue les lots de copropriété n° 28 et 29.

L'OCCUPANT déclare parfaitement connaître les lieux mis à disposition au vu des divers documents et renseignements qui lui ont été communiqués et pour les avoir visités.

ARTICLE II : DESTINATION DES LIEUX

Le local objet de la présente convention est destiné exclusivement à un usage de stationnement de véhicules et de stockage de matériel.

Les lieux ne pourront être affectés, même temporairement, à un autre usage que celui auquel il est destiné et il ne pourra y être exercé aucune activité.

ARTICLE III : DUREE

Le contrat est conclu pour une durée de UN (1) an à compter du 1^{er} janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024.

A son terme et à défaut de résiliation par l'une des parties, le présent contrat sera renouvelé tacitement par période de UN (1) an, sans que la durée totale ne puisse excéder trois (3) années.

ARTICLE IV : REDEVANCE

La présente mise à disposition est consentie et acceptée moyennant une redevance mensuelle de **120.00€** - cent vingt euros - hors charges.

Cette somme devra être acquittée mensuellement et par avance, dès réception des titres de recettes émis par le Trésorier Municipal de la Commune de Mougins.

La redevance ci-dessus fixée sera révisable dans les conditions prévues par la législation en vigueur. Ainsi, la redevance variera chaque année, à la date anniversaire de la présente convention, proportionnellement à la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'Institut Nationale de la Statistique et des Etudes économiques.

L'indice de base retenu comme correspondant à la fixation du loyer initial sera celui en vigueur à la date de signature du bail, soit 2123 correspondant à l'indice du 2ème trimestre 2023, publié au Journal Officiel le 30 septembre 2023.

01

W
Paraphe

ARTICLE V : CHARGES

L'OCCUPANT devra supporter et rembourser à la COMMUNE, en sus de la redevance sus-énoncée, les charges de copropriété afférentes au local mis à disposition.

Lorsqu'il sera procédé à la régularisation des comptes annuels de la copropriété, la COMMUNE réclamera à l'OCCUPANT le paiement desdites charges de l'année écoulée. Cette somme devra être acquittée annuellement, dès réception du titre de recettes émis par le Trésorier Municipal de la Commune de Mougins.

ARTICLE VI : ASSURANCE - RESPONSABILITE

L'OCCUPANT est tenu de souscrire une assurance risques locatifs, couvrant l'intégralité des risques susceptibles de survenir durant le temps de son occupation.

Il devra fournir à la COMMUNE l'attestation correspondante ainsi qu'une attestation responsabilité civile.

L'OCCUPANT a, pour la durée de la convention, l'entière responsabilité des dommages et nuisances éventuels pouvant survenir de son fait, du fait des personnes dont il doit répondre ou du fait des choses dont il a la garde.

L'OCCUPANT répondra par ailleurs des pertes et dégradations survenues au cours de l'exécution de la présente convention et demeurera gardien du matériel qu'il serait amené à entreposer dans les lieux objets des présentes.

L'OCCUPANT ne pourra exercer aucun recours contre la COMMUNE en cas de vol, cambriolage, inondation ou trouble de jouissance survenus du fait de tiers et devra faire son affaire personnelle de toute assurance à ce sujet.

ARTICLE VII : OBLIGATIONS DES PARTIES

Article 7.1 : Obligations de l'OCCUPANT

L'OCCUPANT est tenu aux obligations suivantes :

- Payer la redevance aux termes convenus,
- Respecter le règlement de copropriété dont il reconnaît avoir pris connaissance et dont un exemplaire est annexé à la présente convention,
- User paisiblement du local suivant la destination prévue à l'article II,
- Répondre des dégradations et pertes qui surviennent pendant la durée de la convention dans les lieux dont il a la jouissance exclusive,
- Prendre à sa charge l'entretien courant du local ainsi que l'ensemble des réparations locatives éventuelles,
- Veiller à la mise en œuvre et au respect des prescriptions de sécurité en vigueur dans les lieux mis à disposition, et notamment ne pas entreposer dans le local de matériaux explosifs, inflammables, corrosifs et plus généralement dangereux pour la sécurité des biens et des personnes,
- Veiller à ne pas troubler la tranquillité des voisins.

of


Paraphe

Article 7.2 : Obligations de la COMMUNE

LA COMMUNE est tenue aux principales obligations suivantes :

- Délivrer à l'OCCUPANT le local en bon état d'usage et de réparation,
- D'assurer à l'OCCUPANT la jouissance paisible du local pendant la durée de la présente convention,

ARTICLE VIII : CESSION ET SOUS-LOCATION

La présente convention étant consentie intuitu personae, toute cession des droits en résultant est interdite.

De même, l'OCCUPANT s'interdit de sous-louer tout ou partie du local objet de la présente convention et, plus généralement, d'en conférer la jouissance totale ou partielle à un tiers, par quelque modalité que ce soit.

ARTICLE IX : CLAUSE RESOLUTOIRE

La présente convention sera résiliée de plein droit, après un commandement de payer ou une mise en demeure resté sans effet après un délai d'un mois, dans les cas suivant :

- A défaut de paiement à son échéance exacte d'un seul terme de redevance,
- A défaut de l'exécution de l'un des clauses et conditions de la présente convention,
- A défaut de respecter le règlement de copropriété,
- A défaut de l'exécution des obligations imposées aux Occupants par la loi ou les règlements,
- A défaut de souscription d'assurance contre les risques locatifs,
- A défaut de respecter l'obligation d'user paisiblement du local mis à disposition, causant des troubles du voisinage.



ARTICLE X : RESILIATION - CONGE

Le contrat pourra être résilié par lettre recommandée avec avis de réception ou signification par acte d'huissier.

Article 10.1 : Résiliation par l'OCCUPANT

L'OCCUPANT peut résilier le contrat à tout moment, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou signification par acte d'huissier, sous réserve de respecter un préavis de un (1) mois. Ce délai de préavis commencera à courir à compter du jour de la réception de la lettre recommandée par la COMMUNE.

Pendant le délai de préavis, l'occupant reste redevable de la redevance, conformément aux dispositions de l'article IV de la présente convention.

 
Paraphe

Article 10.2 : Congé donné par la Commune

La COMMUNE peut résilier la présente convention à tout moment, sans motif et sans indemnités, dommages et intérêts, en respectant un préavis de UN (1) mois. Ce délai de préavis commencera à courir à compter de la réception ou de la notification de passage de la lettre recommandée par l'OCCUPANT.

ARTICLE XI : ETAT DES LIEUX

Il a été dressé un état des lieux contradictoire en date du 22 décembre 2020 entre l'OCCUPANT et la COMMUNE lors de la mise à disposition du local.

A la cessation d'occupation des lieux par l'OCCUPANT, pour quelque cause que ce soit, il sera dressé contradictoirement un état des lieux.

ARTICLE XII : CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Les deux parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend éventuel pouvant résulter de la présente convention. En cas de litige, il appartiendra à la partie la plus diligente de saisir les juridictions territorialement compétentes.

ARTICLE XIII : ANNEXES

Les documents suivants ont été remis ce jour à l'OCCUPANT qui le reconnaît :

- Règlement de copropriété,



ARTICLE XIV : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile, savoir :

- LA COMMUNE, en l'hôtel de Ville de Mougins,
- L'OCCUPANT, à l'adresse mentionnée en tête de la présente convention.

Etablie en DEUX (2) exemplaires originaux, Le 8.12.2023.....

- Un pour M. MAZEPA,
- Un pour la Commune.

<p>A MOUGINS,</p> <p>Pour La Commune, Pour le Maire, L'Adjoint délégué aux Affaires Juridiques, Michel VALIERGUE</p> 	<p>A MOUGINS,</p> <p>L'Occupant Olivier MAZEPA</p> 
--	--

uv
Paraphe *ay*



**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION
PRECAIRE EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2022**

Entre

LA COMMUNE DE MOUGINS

ET

LA SOCIETE DENOMMEE « LA POSTE »

Entre les soussignés :

LA COMMUNE DE MOUGINS, collectivité publique territoriale, ayant son siège en l'Hôtel de Ville, 72 chemin de l'horizon, BP 100 - 06251 MOUGINS CEDEX, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 210 600 854,

Représentée par Michel VALIERGUE, Neuvième Adjoint, agissant au nom et pour le compte du Maire de la Commune en vertu d'un arrêté du Maire n° ARR-2020-0418 en date du 3 juin 2020, certifié exécutoire depuis la même date, portant délégation de fonctions du Maire et de signature des actes dans les matières se rapportant notamment aux affaires juridiques, aux contentieux, aux assurances, à la gestion du patrimoine immobilier de la Commune et à la politique locale du commerce, le Maire étant lui-même habilité à signer les délégations prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en vertu de la délibération n° 2020-05 en date du 25 mai 2020, exécutoire depuis le 27 mai 2020,

Ci-après désigné par « Commune », le propriétaire,

D'une part,

ET

La Société dénommée "La POSTE", SA au capital de 5 857 785 892 euros, dont le siège social est au 9 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 PARIS, inscrite au répertoire SIREN sous le numéro 356 000 000 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris,

Représentée par sa Directrice Régionale Sud-Est, Madame Fanette MONTANT, dûment habilitée aux fins des présentes,

Ci-après désigné « L'OCCUPANT »,

Il est préalablement exposé ce qui suit

La Commune de MOUGINS est propriétaire de locaux situés Parking Sainte-Anne 65 avenue du Commandant Lamy au sein du village de MOUGINS.

Pour les besoins de son activité, la Commune a mis à disposition de La POSTE lesdits locaux communaux par une convention d'occupation précaire du domaine public en date du 22 novembre 2022 prenant effet le 1^{er} janvier 2023 et fin le 31 décembre 2023.

Etant précisé que la Poste prévoit un déménagement au sein d'un nouveau local courant 2024, celle-ci a sollicité la Commune afin de se voir consentir la prorogation de l'occupation.

Les parties se sont donc rapprochées afin de conclure le présent avenant de prorogation du 1^{er} janvier 2024 au 31 juillet 2024.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de proroger du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 juillet 2024, la convention d'occupation précaire conclue le 24 novembre 2022 et en conséquence de modifier son article 6, relatif à la durée.

ARTICLE 2 : DUREE

La mise à disposition du local est prorogée du 1er janvier 2024 au 31 juillet 2024.

Au terme de ladite convention prorogée, l'occupant devra libérer immédiatement les lieux. Aucun renouvellement ne sera possible à échéance de la convention.

ARTICLE 3 : ENTREE EN VIGUEUR




Le présent avenant prend effet à compter de sa signature.

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES

Les autres clauses et conditions de la convention initiale en date du 24 novembre 2022 demeurent inchangées et applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant.

Fait en DEUX exemplaires, à MOUGINS

Le 11/12/2023

<p>Pour la COMMUNE, Pour le Maire, < L'Adjoint délégué aux Affaires Juridiques, Michel VALERGUE</p>  	<p>Pour l'OCCUPANT, Pour LA POSTE, Directrice Régionale Sud-Est Madame FANETTE MONTANT</p> 
--	---

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA COMMUNE DE MOUGINS, collectivité publique territoriale, ayant son siège en l'Hôtel de Ville, 72 chemin de l'horizon, CS 61000 - 06251 MOUGINS CEDEX, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 210 600 854,

Représentée par Michel VALIERGUE, Neuvième Adjoint, agissant au nom et pour le compte du Maire de la Commune en vertu d'un arrêté du Maire n° ARR-2020-0418 en date du 3 juin 2020, certifié exécutoire depuis la même date, portant délégation de fonctions du Maire et de signature des actes dans les matières se rapportant notamment aux affaires juridiques, aux contentieux, aux assurances, à la gestion du patrimoine immobilier de la Commune et à la politique locale du commerce, le Maire étant lui-même habilité à signer les délégations prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en vertu de la délibération n° 2020-05 en date du 25 mai 2020, exécutoire depuis le 27 mai 2020,

Ci-après dénommée, pour les besoins de l'acte, « LA COMMUNE »,

D'UNE PART,

ET :

Monsieur Olivier DUPONT, né le 2 juillet 1978 à ERMONT (95),
Domicilié à MOUGINS (06250), 99 Chemin de Provence
De nationalité Française,

Ci-après dénommé, pour les besoins de l'acte, « L'OCCUPANT »,

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

La Commune de Mougins est propriétaire d'un lot de copropriété à usage de box fermé situé dans la copropriété « Centre Commercial de Tournamy ». Ce local, situé au deuxième sous-sol, est actuellement libre de toute occupation.

Par convention en date du 5 février 2021, la Commune de Mougins a mis à disposition à titre précaire et révocable, au profit de Monsieur Olivier DUPONT, qui l'accepte, le garage ci-après désigné. Ladite convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2023, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

ARTICLE I : DESIGNATION DES LIEUX

La COMMUNE met à disposition à titre précaire et révocable de l'OCCUPANT, un double parking fermé portant le n° 18 et 19, situé au 2ème sous-sol du Centre commercial de Tournamy, cadastré section BH n° 199 et 323, sis 762 avenue de Tournamy à Mougins (06250).

Ce local constitue les lots de copropriété n° 18 et 19.

L'OCCUPANT déclare parfaitement connaître les lieux mis à disposition au vu des divers documents et renseignements qui lui ont été communiqués et pour les avoir visités.

ARTICLE II : DESTINATION DES LIEUX

Le local objet de la présente convention est destiné exclusivement à un usage de stationnement de véhicules.

Les lieux ne pourront être affectés, même temporairement, à un autre usage que celui auquel il est destiné et il ne pourra y être exercé aucune activité.

ARTICLE III : DUREE

Le contrat est conclu pour une durée de UN (1) an à compter du 1^{er} janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024.

A son terme et à défaut de résiliation par l'une des parties, le présent contrat sera renouvelé tacitement par période de UN (1) an, sans que la durée totale ne puisse excéder trois (3) années.

ARTICLE IV : REDEVANCE

La présente mise à disposition est consentie et acceptée moyennant une redevance mensuelle de **125€ – cent vingt-cinq euros** - hors charges.

Cette somme devra être acquittée mensuellement et par avance, dès réception des titres de recettes émis par le Trésorier Municipal de la Commune de Mougins.

La redevance ci-dessus fixée sera révisable dans les conditions prévues par la législation en vigueur. Ainsi, la redevance variera chaque année, à la date anniversaire de la présente convention, proportionnellement à la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'Institut Nationale de la Statistique et des Etudes économiques.

L'indice de base retenu comme correspondant à la fixation du loyer initial sera celui en vigueur à la date de signature du bail, soit 2123 correspondant à l'indice du 2^{ème} trimestre 2023, publié au Journal Officiel le 30 septembre 2023.


Paraphe 

Article 7.2 : Obligations de la COMMUNE

LA COMMUNE est tenue aux principales obligations suivantes :

- Délivrer à l'OCCUPANT le local en bon état d'usage et de réparation,
- D'assurer à l'OCCUPANT la jouissance paisible du local pendant la durée de la présente convention,

ARTICLE VIII : CESSION ET SOUS-LOCATION

La présente convention étant consentie intuitu personae, toute cession des droits en résultant est interdite.

De même, l'OCCUPANT s'interdit de sous-louer tout ou partie du local objet de la présente convention et, plus généralement, d'en conférer la jouissance totale ou partielle à un tiers, par quelque modalité que ce soit.

ARTICLE IX : CLAUSE RESOLUTOIRE

La présente convention sera résiliée de plein droit, après un commandement de payer ou une mise en demeure resté sans effet après un délai d'un mois, dans les cas suivant :

- A défaut de paiement à son échéance exacte d'un seul terme de redevance,
- A défaut de l'exécution de l'un des clauses et conditions de la présente convention,
- A défaut de respecter le règlement de copropriété,
- A défaut de l'exécution des obligations imposées aux Occupants par la loi ou les règlements,
- A défaut de souscription d'assurance contre les risques locatifs,
- A défaut de respecter l'obligation d'user paisiblement du local mis à disposition, causant des troubles du voisinage.

ARTICLE X : RESILIATION - CONGE

Le contrat pourra être résilié par lettre recommandée avec avis de réception ou signification par acte d'huissier.

Article 10.1 : Résiliation par l'OCCUPANT

L'OCCUPANT peut résilier le contrat à tout moment, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou signification par acte d'huissier, sous réserve de respecter un préavis de un (1) mois. Ce délai de préavis commencera à courir à compter du jour de la réception de la lettre recommandée par la COMMUNE.

Pendant le délai de préavis, l'occupant reste redevable de la redevance, conformément aux dispositions de l'article IV de la présente convention.



Paraphe

ARTICLE V : CHARGES

L'OCCUPANT devra supporter et rembourser à la COMMUNE, en sus de la redevance sus-énoncée, les charges de copropriété afférentes au local mis à disposition.

Lorsqu'il sera procédé à la régularisation des comptes annuels de la copropriété, la COMMUNE réclamera à l'OCCUPANT le paiement desdits charges de l'année écoulée. Cette somme devra être acquittée annuellement, dès réception du titre de recettes émis par le Trésorier Municipal de la Commune de Mougins.

ARTICLE VI : ASSURANCE - RESPONSABILITE

L'OCCUPANT est tenu de souscrire une assurance risques locatifs, couvrant l'intégralité des risques susceptibles de survenir durant le temps de son occupation.

Il devra fournir à la COMMUNE l'attestation correspondante ainsi qu'une attestation responsabilité civile.

L'OCCUPANT a, pour la durée de la convention, l'entière responsabilité des dommages et nuisances éventuels pouvant survenir de son fait, du fait des personnes dont il doit répondre ou du fait des choses dont il a la garde.

L'OCCUPANT ne pourra exercer aucun recours contre la COMMUNE en cas de vol, cambriolage, inondation ou trouble de jouissance survenus du fait de tiers et devra faire son affaire personnelle de toute assurance à ce sujet.

ARTICLE VII : OBLIGATIONS DES PARTIES**Article 7.1 : Obligations de l'OCCUPANT**

L'OCCUPANT est tenu aux obligations suivantes :

- Payer la redevance aux termes convenus,
- Respecter le règlement de copropriété dont il reconnaît avoir pris connaissance et dont un exemplaire est annexé à la présente convention,
- User paisiblement du local suivant la destination prévue à l'article II,
- Répondre des dégradations et pertes qui surviennent pendant la durée de la convention dans les lieux dont il a la jouissance exclusive,
- Prendre à sa charge l'entretien courant du local ainsi que l'ensemble des réparations locatives éventuelles,
- Veiller à la mise en œuvre et au respect des prescriptions de sécurité en vigueur dans les lieux mis à disposition, et notamment ne pas entreposer dans le local de matériaux explosifs, inflammables, corrosifs et plus généralement dangereux pour la sécurité des biens et des personnes,
- Veiller à ne pas troubler la tranquillité des voisins.


Paraphe 

Article 10.2 : Congé donné par la Commune

La COMMUNE peut résilier la présente convention à tout moment, sans motif et sans indemnités, dommages et intérêts, en respectant un préavis de UN (1) mois. Ce délai de préavis commencera à courir à compter de la réception ou de la notification de passage de la lettre recommandée par l'OCCUPANT.

ARTICLE XI : ETAT DES LIEUX

Il a été dressé un état des lieux contradictoire en date du 16 janvier 2018 entre l'OCCUPANT et la COMMUNE lors de la mise à disposition du local.

A la cessation d'occupation des lieux par l'OCCUPANT, pour quelque cause que ce soit, il sera dressé contradictoirement un état des lieux.

ARTICLE XII : CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Les deux parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend éventuel pouvant résulter de la présente convention. En cas de litige, il appartiendra à la partie la plus diligente de saisir les juridictions territorialement compétentes.

ARTICLE XIII : ANNEXES

Les documents suivants ont été remis ce jour à l'OCCUPANT qui le reconnaît :

- Règlement de copropriété.



ARTICLE XIV : ELECTION DE DOMICILE


Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile, savoir :

- LA COMMUNE, en l'hôtel de Ville de Mougins,
- L'OCCUPANT, à l'adresse mentionnée en tête de la présente convention.

Etablie en DEUX (2) exemplaires originaux, Le 02/01/2024

- Un pour M. Olivier DUPONT,
- Un pour la Commune.

<p>A MOUGINS,</p> <p>Pour La Commune, Pour le Maire, L'Adjoint délégué aux Affaires Juridiques, Michel VALIERGUE</p> 	<p>A MOUGINS,</p> <p>L'Occupant Olivier DUPONT</p> 
--	---

Paraphe




**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
PRECAIRE EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2023**

Entre

LA COMMUNE DE MOUGINS

ET

SAS L'AMANDIER DE MOUGINS

ENTRE LES SOUSSIGNES

LA COMMUNE DE MOUGINS, collectivité publique territoriale, ayant son siège en l'Hôtel de Ville, identifiée au SIREN sous le numéro 210 600 854,

Représentée par Michel VALIERGUE, Neuvième Adjoint, agissant au nom et pour le compte du Maire de la Commune en vertu d'un arrêté du Maire n° ARR-2020-0418 en date du 3 juin 2020, certifié exécutoire depuis la même date, portant délégation de fonctions du Maire et de signature des actes dans les matières se rapportant notamment aux affaires juridiques, aux contentieux, aux assurances, à la gestion du patrimoine immobilier de la Commune et à la politique locale du commerce, le Maire étant lui-même habilité à signer les délégations prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en vertu de la délibération n° 2020-05 en date du 25 mai 2020, exécutoire depuis le 27 mai 2020,

Désignée ci-après sous la dénomination « **LA COMMUNE** »,

D'une part,

ET

SAS L'AMANDIER DE MOUGINS

Identifiée par immatriculation au RCS n° 521 780 213, ayant son siège Place du Commandant Lamy, 06250 MOUGINS,

Représentée par M. Matthieu AUTANT, directeur général de la société,

Désignée ci-après sous la dénomination « **LE BENEFICIAIRE** »

D'autre part,

EXPOSE

Par convention en date du 23 novembre 2023, la Commune de Mougins a mis à disposition de M. Matthieu Autant, directeur général de la société L'Amandier de Mougins à titre temporaire et précaire, 2 studettes situées au sein de la copropriété « Le Floréal », immeuble B, au 63 avenue Maréchal Juin à Mougins (06250) dans le but de loger 2 employés travaillant dans le restaurant « L'Amandier ».

La mise à disposition a été consentie jusqu'au 10 février 2024.
Etant précisé que la studette n°30 est mise à disposition jusqu'au 31 janvier 2024, et la studette n°31 jusqu'au 10 février 2024.

Monsieur Autant a sollicité la Commune afin de proroger la mise à disposition de la studette n°31 d'un mois.

Ainsi, il y a lieu de conclure le présent avenant de prolongation.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE I : OBJET

Le présent avenant a pour objet de proroger jusqu'au 10 mars 2024 la convention de mise à disposition précaire en date du 23 novembre 2023 et notamment son article 3, relatif à la durée.

ARTICLE II : DUREE

La mise à disposition de la studette n°31 est prorogée jusqu'au 10 mars 2024.

Au terme de ladite convention, le préposé à l'habitation devra libérer immédiatement les lieux. Aucun renouvellement ne sera possible à échéance de la convention.

ARTICLE III : AUTRES CLAUSES

Les autres clauses et conditions de la convention initiale en date du 23 novembre 2023 demeurent inchangées et applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant.

ARTICLE IV : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile, savoir :

- "LA COMMUNE », en l'Hôtel de Ville de Mougins
- "LE BENEFICIAIRE », à l'adresse de son domicile mentionnée en tête du présent avenant.

Fait en DEUX exemplaires, à MOUGINS, Le 10/01/2024

Pour la COMMUNE,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué aux Affaires Juridiques,
Michel VALIERGUE

Pour le BENEFICIAIRE,
Pour la SAS L'Amandier de Mougins,
Matthieu AUTANT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Autant', written over a horizontal line.

MOUGINS

CÔTE d'AZUR

FRANCE

CONVENTION DE RELOGEMENT D'URGENCE

Entre

La Commune de Mougins, collectivité publique territoriale, ayant son siège en l'Hôtel de Ville, 72 chemin de l'horizon, BP 100 - 06251 MOUGINS CEDEX, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 210 600 854,

Représentée par Monsieur Michel VALIERGUE, neuvième adjoint, agissant au nom et pour le compte du Maire de la Commune en vertu d'un arrêté du Maire n° ARR-2020-0418 en date du 3 juin 2020 certifié exécutoire le 3 juin 2020, portant délégation de fonctions du Maire dans les matières se rapportant notamment aux affaires juridiques, aux contentieux, aux assurances et au foncier, le Maire étant lui-même habilité à signer les délégations prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en vertu de la délibération n°2020-05 en date du 25 mai 2020, exécutoire depuis le 27 mai 2020,

Ci-après désigné par « LA COMMUNE ».

Et

M/Mme NAVAS Jeremy
Demeurant au xx
95 avenue du Maréchal Juin
06225 MOUGINS.

Ci-après désigné par « LE BÉNÉFICIAIRE ».

W

S.N

Paraphe

Il est préalablement exposé ce qui suit,

A titre liminaire, il est précisé que le logement est situé au sein de la copropriété « Le Floréal », immeuble B. La présente convention précaire n'est pas soumise au champ d'application du statut des baux d'habitation tel que défini par la Loi du 6 juillet 1989.

Le logement est mis à disposition de façon précaire et révocable.

La COMMUNE met à disposition à titre précaire, au profit de M. _____, qui l'accepte, le logement ci-après désigné, situé dans l'immeuble B de la copropriété « Le Floréal » dans le cadre d'un relogement d'urgence.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités et les conditions de l'occupation.

Ceci étant exposé, il est arrêté ce qui suit,

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

LA COMMUNE met à disposition, à titre précaire, révocable et non renouvelable, au BENEFICIAIRE qui accepte, le bien ci-dessous désigné, aux conditions ci-après.

ARTICLE 2 : DESIGNATION DU BIEN

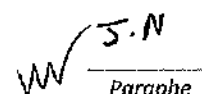
Au sein de la copropriété « Le Floréal », immeuble B, située à Mougins (06250) au 63 avenue Maréchal Juin, au 3^{ème} étage, la COMMUNE met à disposition du BENEFICIAIRE, le logement ci-dessous :

- Une studette numérotée 32, d'environ 13m², composée d'une pièce de vie avec cuisine aménagée, d'une salle d'eau avec WC intégré.

LE BÉNÉFICIAIRE déclare en avoir une parfaite connaissance pour l'avoir vu et visité.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention d'occupation précaire prend effet à la date de signature pour une durée d'un mois.

 J.N
Paraphe

La présente convention n'est pas renouvelable.

A l'arrivée du terme de la présente, le BÉNÉFICIAIRE devra spontanément quitter le lieu loué et le libérer de tout occupant de son chef. Il devra procéder à l'enlèvement de son mobilier et de ses objets personnels, à ses frais.

Il devra restituer la clef et le badge délivré le jour de l'état des lieux.

En cas de maintien dans le lieu loué au-delà du terme contractuel, la COMMUNE pourra contraindre le BÉNÉFICIAIRE à le libérer par tous moyens.

ARTICLE 4 : ASSURANCE - RESPONSABILITE

Le BÉNÉFICIAIRE doit s'assurer contre les risques dits locatifs/recours des tiers et tous risques liés à son occupation, dès le début de l'occupation et justifier de cette assurance par attestation adressée à la Commune de Mougins.

Le BÉNÉFICIAIRE a, pour la durée de la convention, l'entière responsabilité des dommages et nuisances éventuels pouvant survenir de son fait, du fait des personnes dont il doit répondre ou du fait des choses dont il a la garde.

Le BÉNÉFICIAIRE ne pourra exercer aucun recours contre la COMMUNE en cas de vol, cambriolage ou trouble de jouissance survenus du fait de tiers et devra faire son affaire personnelle de toute assurance à ce sujet.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOCAUX

Le bien est destiné à usage exclusif d'habitation.


5.1 Obligations du Bénéficiaire :

Le BÉNÉFICIAIRE est tenu aux obligations suivantes :

- User paisiblement du logement suivant la destination qui lui a été donnée,
- Laisser la COMMUNE, ou toute personne mandatée par celle-ci, à accéder au bien selon les besoins opérationnels de la Commune de Mougins.
- Répondre des dégradations et pertes qui surviennent pendant la durée du contrat dans les lieux dont il a la jouissance exclusive,
- Prendre à sa charge l'entretien courant du logement,
- Veiller à la mise en œuvre et au respect des prescriptions de sécurité en vigueur dans les lieux loués,
- Veiller à ne pas troubler la tranquillité des voisins.

5.2 Obligations de la Commune :

La COMMUNE est tenue aux principales obligations suivantes :

J.N

 Paraphe

- Délivrer au BÉNÉFICIAIRE le logement en bon état d'usage et de réparation,
- Assurer au BÉNÉFICIAIRE la jouissance paisible du logement,
- Entretenir les locaux en état de servir à l'usage prévu par la convention et d'y faire toutes les réparations nécessaires autres que locatives.

ARTICLE 6 : ETAT DES LIEUX

Il sera dressé un état des lieux contradictoire entre le BÉNÉFICIAIRE et la COMMUNE lors de l'entrée en jouissance dans le lieu loué.

La COMMUNE délivrera ce jour, la clef du logement ainsi qu'un badge permettant l'accès au bâtiment.

A la cessation d'occupation du lieu par le BÉNÉFICIAIRE, pour quelle que cause que ce soit, il sera dressé contradictoirement un état des lieux du bien mis à disposition. A cet effet, l'occupant s'engage à laisser pénétrer le représentant de la commune ou son mandataire dans le logement.

Le BENEFCIAIRE s'engage à restituer le logement ci-dessus désigné dans l'état où il l'aura trouvé et en cas de nécessité procédera à toute remise en état jugée utile par la COMMUNE.

ARTICLE 7 : ENTRETIEN DU BIEN

Le BÉNÉFICIAIRE est également responsable de toutes réparations normalement à la charge de la COMMUNE, mais qui seraient nécessitées par des dégradations résultant de son fait ou de ses préposés.

Le BÉNÉFICIAIRE avise immédiatement la commune de Mougins de toute réparation à la charge de la COMMUNE dont il serait à même de constater la nécessité sous peine d'être tenu responsable de toute aggravation résultant de son silence ou de son retard.


Le BÉNÉFICIAIRE ne pourra opérer aucune démolition, construction, ni aucun changement de destination ou d'affectation des biens occupés.

ARTICLE 8 : LOYER

Le BÉNÉFICIAIRE est logé à titre gratuit par la COMMUNE.

ARTICLE 9 : CESSION

La présente convention étant consentie intuitu personae, toute cession des droits en résultant est interdite. De même, le BÉNÉFICIAIRE s'interdit de sous-louer tout ou partie des locaux objets de la présente convention.

J.W 
Paraphe

ARTICLE 10 : RESILIATION – CONGE

La convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec avis de réception ou remise en main propre contre décharge.

10.1 Résiliation par le Bénéficiaire :

Le BÉNÉFICIAIRE peut résilier la convention à tout moment, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception sous réserve de respecter un préavis d'une semaine. Ce délai de préavis commencera à courir à compter du jour de la réception de la lettre recommandée par la COMMUNE.

10.2 Congé donné par la Commune :

Eu égard au caractère exceptionnel et transitoire de la location, la COMMUNE peut résilier la présente convention par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sous réserve de respecter un préavis d'une semaine. Ce délai de préavis commencera à courir à compter du jour de la réception à son domicile élu de la lettre recommandée par le BÉNÉFICIAIRE.

Etant ici précisé que quel que soit la cause de la résiliation de la présente convention, le BÉNÉFICIAIRE ne pourra pas réclamer à la COMMUNE d'indemnités ou de dommages et intérêts du fait de cette dernière.

ARTICLE 11 : CLAUSE RESOLUTOIRE

La présente convention pourra être résiliée de plein droit dans l'éventualité où le BÉNÉFICIAIRE n'userait pas paisiblement des logements.

A défaut d'assurance couvrant les risques dont il doit répondre en sa qualité de BÉNÉFICIAIRE, et quinze jours après un commandement d'avoir à régulariser cette situation, délivré par lettre recommandée avec avis de réception, et demeuré infructueux, la présente location sera résiliée de plein droit.

ARTICLE 12 : CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Les deux parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend éventuel pouvant résulter de la présente convention. En cas de litige, il appartiendra à la partie la plus diligente de saisir les juridictions territorialement compétentes.

ARTICLE 13 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toutes modifications de la présente convention devront faire l'objet d'avenants et seront jointes à la présente avec accord des parties signataires.

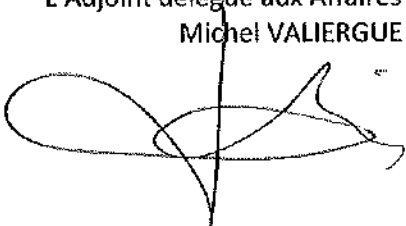

J.N
lw
Paraphé

ARTICLE 14 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile, savoir:

- « La COMMUNE », en l'hôtel de Ville de Mougins,
- « Le BÉNÉFICIAIRE », en le lieu mis à disposition par la présente convention,

Fait en DEUX exemplaires, Le 11/01/.....2024,

<p>A MOUGINS,</p> <p>Pour la COMMUNE, Pour le Maire, L'Adjoint délégué aux Affaires Juridiques, Michel VALIERGUE</p> 	<p>A MOUGINS,</p> <p>Le BÉNÉFICIAIRE,</p> 
---	---

J.N

Paraphe

CONVENTION LPAC
Convention : CONV-2023-034165
Date génération du document : 21/12/2023 à 10:30



DOCA-972506

9626

**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA GESTION D'UN POINT DE
CONTACT
LA POSTE AGENCE COMMUNALE (NON
ELIGIBLE AU FONDS DE PEREQUATION)**

Convention LPAC
Point de Contact : 062770 - MOUGINS LE HAUT AP
Nom de la commune : Mougins
Etablissement d'attache : LE CANNET HOTEL DE VILLE - 060300
Type de point de contact : Agence postale
Type de partenariat : LPA COMMUNALE
Type de dispositif : NC 2023 CONVENTION LPAC NON ELIGIBLE
Date de début de validité : 18/12/2023
Première période de fin de validité : 17/12/2024

Entre

LA POSTE, Société Anonyme, au capital de 5 857 785 892 euros, dont le siège social est situé au 9 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 356 000 000, représentée par Léa LEGER ZURFLUH en qualité de Directeur Exécutif de La Poste de PACA,

Dénommée ci-après « La Poste »,

D'une part,

Et

La Commune de Mougins, collectivité publique territoriale, ayant son siège en l'Hôtel de Commune, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 210600854, Représentée par Michel VALIERGUE, neuvième adjoint, agissant au nom et pour le compte du Maire de la commune en vertu d'un arrêté du Maire n° ARR 2020-0418 en date du 3 juin 2020, certifié exécutoire depuis la même date, portant délégation de fonctions du Maire et de signature des actes dans les matières se rapportant notamment aux affaires juridiques, aux contentieux, aux assurances et au foncier, le Maire étant lui-même habilité à signer les délégations prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en vertu de la délibération n° DEL-2020-05 en date du 25 mai 2020, certifiée exécutoire depuis le 27 mai 2020.

Dénommé ci-après « la Commune »,

D'autre part.

Ci-après dénommées ensemble « les Parties » et individuellement « la Partie ».

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Préambule

Pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, conformément à la loi du 2 juillet 1990 modifiée, La Poste s'appuie sur un réseau d'au moins 17 000 points de contact.

C'est pourquoi La Poste a souhaité proposer aux communes la gestion de points de contact « La Poste Agence Communale » offrant les prestations postales courantes, conformément aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

Si les conditions d'un partenariat équilibré sont réunies, la Commune et La Poste définissent ensemble au plan local les modalités d'organisation d'une « La Poste Agence Communale ». Cette agence devient l'un des points de contact du réseau de La Poste suivi par un établissement de rattachement, au sein d'un territoire offrant toute la gamme des services de La Poste.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles certains services de La Poste sont proposés en partenariat avec les communes, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties. Les articles décrits ci-dessous ont vocation pour l'ensemble des parties

prenantes à permettre la mise en œuvre des attendus notamment en termes de qualité de service.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu des dispositions suivantes :

DEFINITIONS :

Convention : désigne le présent document, et l'ensemble de ses annexes.

Données à caractère personnel : désigne toute donnée relative à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification ou un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité.

Etablissement d'attache : désigne l'entité postale qui assure les liaisons avec la Commune dont les coordonnées sont indiquées en annexe.

Jours ouvrés : désigne les jours du lundi au vendredi, hors jours fériés légaux français et lundi de Pentecôte.

Manquements à la Probité : Les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou tout autre manquement à la probité.

Matériel(s) : désigne l'ensemble des matériels et équipements qui sont confiés et mis à disposition de la Commune par La Poste, dans le cadre de l'exécution de la Convention.

Missions : désigne l'ensemble des missions décrites en Annexe 3 de la Convention.

Point d'accueil : désigne le lieu dans laquelle la Commune accueille du public et qui a été retenu pour accueillir un point de contact « La Poste Agence Communale ».

LPAC : désigne le point de contact « La Poste Agence Communale » implanté au sein des locaux de la Commune.

ARTICLE 1. OBJET

La présente Convention définit les conditions dans lesquelles les services de La Poste sont proposés dans le cadre de la LPAC.

ARTICLE 2. SERVICES DE LA POSTE PROPOSES PAR LA LPAC

La LPAC propose au public les services décrits en Annexe 3.

ARTICLE 3. GESTION DE LA LPAC

3.1. Personnel affecté à la LPAC par la Commune

La Commune charge un ou plusieurs de ses agents d'assurer les prestations postales énumérées dans l'Annexe 3, conformément à l'article 29-1 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 et à l'article 6 de la loi n°90-568 du 2 juillet 1990 modifiée.

L'agent territorial est un agent titulaire ou non de la fonction publique territoriale.

Chargé de la gestion de la LPAC, il effectue les opérations visées à l'Annexe 3 conformément aux procédures et aux conditions de vente définies par La Poste, avec l'appui des agents de La Poste qui dépendent de son Etablissement d'attache.

La Commune, en tant qu'employeur, s'engage à faire respecter à l'agent désigné pour assurer la gestion de la LPAC l'ensemble des obligations liées aux missions confiées visées à l'Annexe 1.

La commune veille à informer l'agent de tout avenant à la présente convention modifiant le champ et l'exercice des missions qui lui sont confiées, à charge pour La Poste d'assurer la formation et informer l'agent des nouvelles procédures et obligations.

3.2. Formations des agents de la LPAC

La Poste s'engage à former la personne désignée par la Commune pour la gestion de la LPAC en lui délivrant une formation adaptée, notamment par la mise à disposition d'une plateforme de formation en ligne accessible depuis n'importe quel poste de travail disposant d'une connexion internet (pc, smartphone, tablette...). Cette plateforme permet aux agents concernés de suivre les formations réglementaires ainsi que se former sur l'écosystème de La Poste et l'utilisation des outils mis à disposition de la Commune.

Les Missions doivent être réalisées par l'agent conformément à la formation et aux procédures que La Poste fournit.

Les dépenses éventuelles liées aux formations sont prises en charge par La Poste sur présentation des justificatifs pour les frais de déplacements et dans la limite de 20 euros TTC / personne pour les frais de repas. Le remplacement de l'agent pendant la formation n'est pas pris en charge par La Poste.

Une attestation sera délivrée à l'agent ayant suivi une formation et remis à la Commune sur la plateforme à distance.

- Dans le cas où La Poste aurait connaissance du fait qu'un agent n'a pas suivi ces formations obligatoires, elle s'engage à en informer la Commune afin que cette dernière puisse mettre en place les actions nécessaires au bon suivi des formations.

3.3. Amplitude horaire de la LPAC

La Commune détermine les jours et horaires d'ouverture, après en avoir informé La Poste, de manière à satisfaire les besoins de la clientèle, et à assurer dans des conditions satisfaisantes la continuité du service public.

L'amplitude horaire est détaillée en Annexe 4.

L'amplitude horaire minimum d'ouverture de la LPAC est de douze (12) heures par semaine.

La Commune doit prévenir son Etablissement d'attache trente (30) jours calendaires à l'avance :

- en cas d'évolution de ces horaires d'ouverture,
- en cas de fermeture temporaire du Point d'accueil (ex : congés annuels).

En cas de fermeture exceptionnelle du Point d'accueil ne pouvant être anticipée, la Commune doit prévenir son Etablissement d'attache dans les plus brefs délais.

En cas de fermeture temporaire de la LPAC, notamment lors des congés de l'agent territorial, la Commune communique par écrit à La Poste la fermeture et sa durée et indique à la population, par voie d'affichage et, le cas échéant, par tout autre support notamment numérique les coordonnées des points de contact de La Poste les plus proches et du bureau où les objets en instance sont disponibles.

ARTICLE 4. FONCTIONNEMENT DE LA LPAC

4.1. Local de la LPAC

La Commune s'engage à fournir un local ou un emplacement pour l'exercice des activités de la LPAC, à l'entretenir et en assurer le bon fonctionnement (eau, électricité, chauffage, téléphone, ...). Le local doit être maintenu en bon état par la Commune tant en ce qui concerne la propreté que la sécurité des lieux.

Ce Point d'accueil est conforme à la réglementation applicable aux établissements recevant du public, notamment en ce qui concerne les normes d'accessibilité.

Afin de matérialiser la présence de la LPAC, une enseigne « La Poste » est installée par La Poste en façade du Point d'accueil, à laquelle est accolée, solidairement, une enseigne complémentaire « Agence communale ».

4.2. Matériels mis à disposition par La Poste

La Poste s'engage à approvisionner la LPAC en petit matériel, imprimés et fournitures nécessaires à son activité. Cette liste est recensée dans l'Annexe 4.

La Commune apporte aux Matériels qui lui sont confiés le même soin et la même protection que ceux réservés aux autres éléments de son Point d'accueil.

S'agissant des matériels informatiques, elle s'engage à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles expressément prévues à la Convention.

En cas de panne, perte, vol ou détérioration des Matériels, la Commune doit en informer La Poste selon les modalités définies en Annexe 4.

4.3. Conditions particulières de fourniture des produits et services aux usagers

La Commune est informée que La Poste est libre de faire évoluer les tarifs et les conditions de vente de ses produits et services pendant la durée de la Convention.

La Poste s'engage à en informer la Commune dans un délai raisonnable avant leur entrée en vigueur, afin que cette dernière soit en mesure d'en informer ses agents et la clientèle.

Dans l'hypothèse où La Poste déciderait d'arrêter la commercialisation d'un produit ou service de la liste figurant en Annexe 3, elle s'engage à en informer la Commune dans les plus brefs délais.

Celle-ci doit, dans le délai fixé par La Poste, en arrêter la commercialisation et restituer à l'Etablissement d'attache le stock restant, sauf décision contraire expresse de La Poste.

En cas d'évolution des produits et services postaux, La Poste en informe la Commune dans les meilleurs délais pour mise sa en œuvre. Elle s'engage en outre, en tant que de besoin, à former par tout moyen les agents de la Commune sur les changements liés à cette évolution.

Cette notification par La Poste emporte modification de l'Annexe 3.

4.4. Conservation des produits et des envois postaux

La Commune s'engage à conserver les produits et les envois postaux qui sont sous sa garde dans les meilleures conditions, notamment de sécurité.

4.5. Information des usagers sur les tarifs et les conditions de vente

La Poste s'engage à fournir à la LPAC les supports d'information suivants :

- Une affiche sur les principaux tarifs des produits et services postaux proposés par La Poste,
- Une affiche sur les conditions et tarifs des prestations de dépannage financier applicables aux clients de La Banque Postale effectuées dans une « La Poste Agence Communale »,
- Un dispositif d'information sur les tarifs et conditions de vente.

La Commune doit apposer les affiches visées ci-dessus de façon visible et lisible pour le public, dans le respect des consignes que lui donne La Poste.

En outre, elle doit veiller à ce que soit mis à la disposition des usagers le dispositif d'information sur les tarifs et conditions de ventes remis par La Poste, et selon les modalités communiquées par La Poste.

La Poste s'engage à fournir à la LPAC les supports d'information actualisés à chaque changement de tarifs ou conditions de vente. Ces supports doivent être actualisés par la Commune en fonction des mises à jour communiquées par La Poste.

4.6. Comptabilité et caisse

La LPAC dispose d'une comptabilité et d'une caisse dédiées distincte de la Commune pour les activités effectuées au nom et pour le compte de La Poste.

La Poste veille à son alimentation, en fonction notamment du niveau des opérations financières et postales réalisées par la LPAC. Il est toutefois convenu que si l'agent constate que les fonds sont insuffisants pour effectuer les opérations, il en avertira l'Etablissement d'attache dans les plus brefs délais afin que ce dernier puisse, le cas échéant, ajuster le montant des fonds.

La Poste reste l'unique propriétaire des fonds de la caisse. L'agent s'engage à utiliser les fonds de la caisse exclusivement dans le cadre des opérations effectuées pour le compte de La Poste prévues dans la présente Convention.

La Commune doit en outre sécuriser les fonds selon les consignes communiquées par La Poste.

Afin de garantir le bon fonctionnement de la LPAC et de permettre une offre de service la plus complète possible, La Poste assure et prend à sa charge la solution de transport de fonds.

La Commune ratifiera le protocole de desserte conjointement avec le responsable de l'Etablissement d'attache.

Toutes les opérations comptables de la LPAC effectuées au nom de La Poste sont intégrées dans la comptabilité de l'Etablissement d'attache.

Les pièces comptables sont transmises chaque jour à l'Etablissement d'attache.

4.7. Inventaire

Un inventaire du stock au sein du Point d'accueil est effectué contradictoirement avec l'Etablissement d'attache au minimum une (1) fois par an.

Un inventaire est également réalisé en cas de survenance d'un événement affectant la gestion de la LPAC : incendie, inondation, catastrophe naturelle, fin de la Convention...

ARTICLE 5. MODALITES FINANCIERES

En contrepartie des prestations fournies par la LPAC La Poste s'engage à verser à la Commune une commission variable fixée en Annexe 5.

Cette commission est accompagnée d'un état mensuel détaillé des activités. Elle est versée mensuellement, à terme échu, par La Poste à la Commune.

ARTICLE 6. RESPONSABILITE

Pour l'ensemble des services proposés par la LPAC, La Poste engage sa responsabilité à l'égard de ses clients et des tiers, conformément aux dispositions légales qui lui sont applicables.

La Poste assume par ailleurs l'entière responsabilité de tous les litiges, dommages ou accidents liés directement ou indirectement aux opérations effectuées à la LPAC, objet de la présente Convention.

Toutefois, la Commune assure l'entière responsabilité de tous les dommages ou accidents qui pourraient survenir au sein de la LPAC et qui trouveraient leur origine dans l'absence ou le défaut d'entretien des locaux.

Par ailleurs, la Commune et La Poste veillent au respect des obligations découlant de la présente Convention.

La Commune ne saurait être tenue pour responsable des fautes détachables ou non détachables qui pourraient être commises par l'agent territorial dans l'exercice de l'activité de la LPAC, dans la mesure où celui-ci est directement placé sous la responsabilité de La Poste. La responsabilité pécuniaire de ces fautes incombe à La Poste, laquelle se réserve la possibilité de se retourner contre l'agent fautif en cas de faute détachable. De son côté, la Commune informe La Poste des procédures qu'elle engage, si besoin est, à l'encontre de l'agent.

L'agent territorial en charge des services délivrés au sein de la LPAC est soumis aux dispositions du Code Pénal en matière de secret professionnel et de secret des correspondances.

ARTICLE 7. DUREE

La Convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de sa signature. Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties effectuée par lettre recommandée avec avis de réception trois mois au moins avant la date d'échéance, la convention est renouvelée par tacite reconduction, une fois pour la même durée.

ARTICLE 8. RESILIATION

9.1 Résiliation

En cas de manquement de l'une des Parties à ses obligations contractuelles, la Convention pourra être résiliée de plein droit par l'autre Partie, si la Partie défaillante n'apporte pas remède à son manquement dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de réception de la notification que lui aura faite l'autre Partie par lettre recommandée avec avis de réception postal.

Dans les cas de manquement ne pouvant donner lieu à correction, ou dans les cas expressément prévus à la Convention, la Partie concernée par le manquement peut résilier la Convention de plein droit avec effet immédiat.

La résiliation prononcée pour manquement est réalisée aux torts de la Partie défaillante et sans préjudice des dommages et intérêts que la Partie victime du manquement sera en droit de réclamer.

La convention peut être résiliée par la Commune unilatéralement à sa date anniversaire, avec notification à La Poste trois mois avant cette échéance.

A la fin de la Convention, et quelles qu'en soient les circonstances, les équipements et le matériel fournis par La Poste pour le fonctionnement de la LPAC restent la propriété de La Poste.

9.2 Force majeure

Aucune des Parties ne sera responsable du manquement ou du non-respect de ses obligations dû à la force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et communautaires.

La Partie qui invoque la force majeure doit le notifier par tout moyen à l'autre Partie dès qu'elle en a eu connaissance.

Si l'empêchement est temporaire, la force majeure suspend l'exécution des obligations contractuelles concernées pendant la durée de l'événement de force majeure.

En cas de suspension d'une durée supérieure à soixante (60) jours calendaires, chaque Partie peut prononcer la résiliation de la Convention par lettre recommandée avec accusé de réception adressé à l'autre Partie. La Partie empêchée de remplir ses obligations s'efforce d'en atténuer ou d'en supprimer les effets dans les meilleurs délais par tout moyen raisonnablement approprié.

Si l'empêchement est définitif, la Convention est résiliée de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

ARTICLE 9. ASSURANCES

En sa qualité de propriétaire des locaux, il appartient à la Commune de garantir son patrimoine au titre de la garantie des dommages aux biens et de souscrire une garantie responsabilité civile propriétaire d'immeuble permettant de couvrir les dommages et accidents qui pourraient être occasionnés aux personnes (notamment les clients) et aux biens de La Poste.

De la même manière, La Poste s'oblige à garantir l'ensemble des dommages qui pourraient être occasionnés aux personnes (notamment les agents territoriaux) et aux biens de la Commune et qui lui seraient directement imputables.

La Poste s'engage également à souscrire une assurance permettant de couvrir les préjudices matériels, corporels ou moraux subis par les agents territoriaux et à la suite d'une agression, c'est-à-dire faits dûment établis de menace, de voie de fait, d'injure, de diffamation, d'outrage, d'acte violent ou de harcèlement dans l'exercice de l'activité qu'ils effectuent au sein de la LPAC pour le compte de La Poste et donnant lieu à un dépôt de plainte par l'agent victime de l'agression contre les auteurs, identifiés ou non, auprès des autorités de police ou de gendarmerie compétentes. Ces dernières garanties couvriront l'indemnisation de l'agent versée par la Commune au titre de la protection prévue aux articles L 134-1 et suivants du Code général de la fonction publique.

ARTICLE 10. COMMUNICATION - MARQUES

La Commune s'engage à respecter l'image de marque de La Poste. Elle ne pourra pas en utiliser les signes distinctifs pour un autre objet que les prestations fournies dans le cadre de la présente Convention.

Chacune des Parties reste propriétaire exclusif de ses marques, emblèmes, logos, modèles et tous autres signes distinctifs la concernant.

Ainsi, une Partie ne peut en aucun cas utiliser les signes distinctifs de l'autre Partie (logo...), ni concéder de quelque manière que ce soit un quelconque droit à un tiers sur leur utilisation, sauf autorisation préalable et expresse de l'autre Partie.

En conséquence, les Parties s'engagent à soumettre, préalablement à toute diffusion, les projets d'opérations de communication concernant la présente Convention, quel que soit le support de communication envisagé.

La Partie saisie fait connaître dans un délai aussi bref que possible, et au plus tard trente (30) jours calendaires après la notification, son acceptation ou son refus. Il est toutefois convenu que le silence de la Partie saisie à l'expiration de ce délai vaut rejet.

Il est convenu que La Poste aura la possibilité de prendre une photographie de la devanture du Point d'accueil pour pouvoir référencer la LPAC sur Internet (notamment sur le site de La Poste ou sur des sites de localisation) avec l'accord préalable de la Commune pour le visuel choisi.

ARTICLE 11. SUIVI DU PARTENARIAT

12.1 Les Parties conviennent de collaborer étroitement et de maintenir un dialogue actif et permanent, et ce tout au long de la Convention de façon à assurer sa bonne exécution.

12.2 Un suivi du Partenariat est assuré entre les correspondants des Parties identifiés en Annexe 4.

Une rencontre est organisée au minimum une (1) fois par an entre le chef d'établissement de l'Etablissement d'attache, le maire de la Commune ou son représentant et le ou les agents territoriaux assurant la gestion de la LPAC, afin que chacun soit informé de l'activité constatée et de la bonne application de la présente Convention.

ARTICLE 12. CONFIDENTIALITE

Chaque Partie assure la confidentialité des informations, documents et/ou objets dont elle a eu connaissance ou qu'elle a obtenus à l'occasion de la négociation et/ou de l'exécution de la Convention. Dans ce cadre, la Commune s'engage notamment, à assurer la confidentialité des informations relatives à l'identité des clients ainsi que la nature des opérations auxquelles ils ont procédé.

Les Parties s'engagent à faire respecter cette obligation de confidentialité par l'ensemble de leur personnel, représentant, et plus généralement par toute personne ayant accès à ces données dans le cadre de l'exécution de la Convention.

Ne sont pas confidentielles les informations :

- tombées officiellement dans le domaine public ou préalablement diffusées au public ;
- diffusées au public sans violation de l'obligation de confidentialité par la Partie les ayant reçus ;
- signalées comme non confidentielles par la Partie concernée ;
- requises par une autorité publique ou un tiers par obligation légale ou réglementaire ou par décision de justice. Toutefois, l'obligation de confidentialité demeure vis-à-vis de toute autre personne.

Lors de la cessation des relations contractuelles, les informations, documents ou objets sont rendus à la Partie concernée ou détruits à sa demande, ce qui ne libère aucune des Parties de la présente obligation de confidentialité.

Cette obligation de confidentialité perdure au-delà de la cessation de la Convention, qu'elle qu'en soit la cause durant (3) trois années.

ARTICLE 13. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les Missions confiées à la LPAC impliquent que la Commune traite des données à caractère personnel pour le compte de La Poste (saisie et consultation de données à caractère personnel dans le système d'information de La Poste, collecte de formulaires papier contenant des données clients ...). Ce traitement de données à caractère personnel est décrit à l'Annexe 6 de la Convention.

Dans ce cadre, La Poste a la qualité de responsable de traitement au sens de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel tandis que la Commune à celle de sous-traitant intervenant dans la réalisation du traitement pour le compte de La Poste.

Chacune des Parties engage sa responsabilité pour ce qui la concerne.

La Commune traite les données à caractère personnel nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont confiées par La Poste par la Convention, dans le respect des obligations rappelées dans l'Annexe 6.

ARTICLE 14. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Chacune des Parties, pendant toute la durée d'exécution de la Convention, respecte l'ensemble des lois, réglementations et normes internationales afférents aux Manquements à la probité.

Chacune des Parties engage sa responsabilité pour ce qui la concerne.

Dans ce cadre, La Poste portera à la connaissance de la Commune le Code Ethique et Anti-Corruption de La Poste (lequel comprend la Politique Cadeaux et Invitations) consultable sur le site <https://www.lapostegroupe.com/fr>

Chaque Partie s'engage, pendant toute la durée d'exécution de la Convention, à faire preuve d'une parfaite transparence en informant immédiatement l'autre Partie par écrit en cas de survenance d'un Manquement à la probité qui serait porté à sa connaissance (commission avérée ou soupçonnée, condamnation ou ouverture d'une enquête), que ce Manquement la concerne directement ou l'une des personnes qui lui est associée (notamment représentant, collaborateur, agent, prestataire, sous-traitant).

ARTICLE 15. SANCTIONS INTERNATIONALES

Les Parties reconnaissent et garantissent, qu'elles respectent les réglementations nationales et internationales relatives aux mesures de restriction, gel des avoirs ou embargo et à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, imposées notamment par les régimes internationaux de sanctions applicables, et n'entreprendront sciemment aucune action susceptible de les enfreindre pendant toute la durée de la Convention.

Chacune des Parties s'engage à notifier dans les meilleurs délais à l'autre Partie toute connaissance qu'elle pourrait avoir sur le fait qu'elle ou l'un de ses agents serait en violation des réglementations susmentionnées.

Chacune des Parties engage sa responsabilité pour ce qui la concerne. Le non-respect des dispositions du présent article pourra entraîner la résiliation immédiate de plein droit de la Convention.

ARTICLE 16. CONTROLES

La Commune autorise La Poste, pendant toute la durée de la Convention, à procéder à toute mesure nécessaire, afin de déterminer si les Missions sont réalisées conformément aux dispositions de la Convention. Ces contrôles permettent à La Poste de s'assurer de la bonne réalisation des Missions et, le cas échéant, d'identifier les mesures particulières qui pourraient être mises en place pour améliorer le service (formation complémentaire, dotation en équipements, mobiliers ...).

La Poste s'engage à informer préalablement la Commune avant tout contrôle.

Par ailleurs, la Commune s'engage à permettre tout contrôle qui serait sollicité par les autorités externes compétentes (DGCCRF, CNIL etc.).

Dans cette hypothèse, elle s'engage à en avvertir immédiatement l'Etablissement d'attache. Dans le cas où le contrôle est annoncé préalablement par l'autorité externe, un représentant de La Poste accompagnera la Commune lors de ce contrôle dès lors que l'Etablissement d'attache aura été informé au moins trois (3) jours ouvrés avant.

ARTICLE 17. LITIGES

Toute contestation née de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente Convention donnera lieu à tentative de règlement amiable entre les parties hors les cas relevant de la compétence du juge des référés pour lesquels les Parties conviennent que la saisine du juge peut intervenir sans tentative de règlement amiable préalable.

Faute pour les Parties de parvenir à un accord dans un délai de soixante (60) jours calendaires, ces dernières peuvent, à l'initiative de la Partie la plus diligente, porter leur différend devant le Tribunal administratif compétent.

A Mougins, le 12/1/2024

Pour la Commune
Michel VALIERGUE
Adjoint au Maire de Mougins



Pour La Poste
Léa LEGER ZURFLUH
Directrice Exécutive BGN PACA



Patricia BIDAUD
Directrice Exécutive Adjointe PACA
En charge de la Présence
et du Maillage Territorial

ANNEXE 1

ms

PRINCIPALES MISSIONS DES AGENTS DANS LES LPAC

L'agent de la LPAC a en charge de délivrer les produits et services tels que décrits dans l'Annexe 3 de la Convention durant les horaires d'ouverture de la LPAC.

Il s'agit principalement de :

L'Accueil des clients

- Accueil des clients
- Ecoute du besoin et conseil sur les produits et services proposés par la LPAC

La vente de produits et services de la LPAC, notamment :

- Affranchissements (lettres et colis ordinaires ou recommandés),
- Vente de produits :
 - Timbres à usage courant dont timbres et carnets de timbres philatéliques,
 - Enveloppes Prêt-à-Poster par lots,
 - Emballages Colissimo,
 - Emballages à affranchir,
 - Prêt-à-Expédier Chronopost France Métropolitaine,
 - Pack déménagement, pack garde du courrier, enveloppes de réexpédition,
 - Services de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité,
 - Fourniture d'autres produits et services.

La Réalisation de services postaux

- Dépôts d'objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre et valeur déclarée),
- Retraits d'objets y compris recommandés (hors poste restante, valeur déclarée et Chronopost),
- Dépôt des procurations courrier.

La réalisation de services complémentaires

- o Pochettes proposant l'accès à certains services notamment « Veiller sur mes parents », et « tablette Ardoiz » pour une clientèle senior,
- o Abonnement téléphoniques La Poste Mobile,
- o Téléphones mobiles.

La Gestion administrative de la LPAC, notamment :

- Tenue de la caisse de la LPAC,
- Envoie des pièces administratives au bureau de rattachement (notamment les pièces comptables qui sont transmises chaque jour à l'Etablissement d'attache),
- Suivi du stock des produits physiques et demande d'approvisionnement,
- Réalisation de l'inventaire du stock au minimum une fois par an ou en cas de survenance d'un évènement affectant la gestion de LPAC.

Dans le cadre de ses missions, l'agent sera amené à utiliser un matériel informatique composé d'un PC, d'une imprimante, d'un flasheur et d'un TPE.

L'agent sera formé à toutes les procédures ainsi qu'à l'utilisation de l'application informatique dédiée permettant de réaliser les prestations postales.

L'agent devra en outre :

- respecter l'image de La Poste auprès de ses clients,
- adopter un comportement professionnel et les règles d'accueil préconisés par La Poste,
- respecter un devoir de discrétion sur les opérations réalisées pour ou par les clients,
- respecter le secret de la correspondance,
- permettre aux clients de réaliser les opérations postales dans la confidentialité,
- respecter la charte de bonne utilisation du système d'information de La Poste par les partenaires jointe en Annexe 2,
- respecter les procédures communiquées par La Poste.

ANNEXE 2 *u*

Charte de bonne utilisation du Système d'Information (SI) par les partenaires

A. Objet

La présente charte de bonne utilisation du Système d'Information de La Poste (ci-après dénommée « Charte ») a pour objectif de définir les droits et devoirs des utilisateurs du Système d'Information (ci-après dénommé « SI ») de La Poste d'une part, et les modalités des contrôles relatifs aux usages de ce SI, d'autre part.

Le SI de La Poste inclut aussi bien les ressources logicielles et matérielles mises à disposition par La Poste (incluant ordinateurs, smartphones, tablettes, ainsi que leurs socles d'accueil et leurs éventuels périphériques, bornes tactiles, imprimantes, points d'accès internet et éventuels répéteurs Wifi), que les informations reçues, émises, traitées, et conservées par ces ressources logicielles et matérielles.

Toute personne dont l'activité est contractualisée par la présente convention de service devient un utilisateur du SI (ci-après dénommé « Utilisateur »), et est à ce titre soumis aux obligations présentées dans la Charte, quel que soit son statut (agent territorial, commerçant, partenaire public ou privé).

B. Pourquoi sécuriser le SI ?

Les SI accédés par les Utilisateurs sont la propriété de La Poste. Leur vol, perte, ou utilisation frauduleuse peut avoir d'importantes conséquences économiques et/ou d'image pour La Poste et pour les partenaires.

C'est pourquoi il est essentiel de protéger les accès au SI qui sont attribués aux Utilisateurs du SI et les données qui y sont reçues / émises / traitées / conservées.

La présente Charte présente quelques règles simples d'hygiène informatique pour parvenir à cet objectif.

C. Les règles essentielles pour protéger le SI

Règle 01 - Protéger son mot de passe.

Tout Utilisateur qui se connecte au SI de La Poste utilise un identifiant et un mot de passe qui lui ont été attribués individuellement. L'identifiant n'est pas nominatif, mais strictement individuel. Le Partenaire s'engage à tenir un registre d'affectation de chaque identifiant individuel et l'Utilisateur concerné. Cette traçabilité est nécessaire pour imputer les actions réalisées par l'Utilisateur en cas de contrôle / audit a posteriori.

La connaissance de cet identifiant et de ce mot de passe ne doit pas être partagée avec d'autres personnes, ni avec des collègues, ni avec des collaborateurs, ni avec les responsables hiérarchiques, ni avec le service informatique, ni à une autre tierce personne.

Un Utilisateur ne doit pas utiliser les identifiants et les mots de passe d'une autre personne. Tout manquement à cette règle est susceptible d'engager la responsabilité de l'Utilisateur ainsi que celle de la personne qui lui a communiqué son identifiant et son mot de passe.

Dans le cas où un accès Internet est mis à disposition du public, par exemple au travers d'une borne d'accès Wifi, l'identifiant et le mot de passe de connexion pour paramétrer la borne d'accès à Internet doivent être tenus secrets auprès du public.

En pratique

- ✓ Ne copiez jamais un mot de passe sur un post-it
- ✓ En cas de mise à disposition auprès du public d'un poste partagé (tablette), veillez à ce que les mots de passe ne soient jamais enregistrés dans le navigateur Internet.

Règle 02 — Protéger son équipement

Les équipements (smartphones, ordinateurs, tablettes, clé USB, disques externes...) mis à disposition des Utilisateurs peuvent attirer des convoitises et doivent être protégés contre le vol. L'Utilisateur doit en assurer la conservation sécurisée et utiliser les moyens de protection disponibles pour garantir leur protection et leur sécurité. Il doit manipuler les équipements avec le plus grand soin pour éviter une détérioration anticipée du matériel.

En cas de perte ou de vol d'un équipement de La Poste, Le Partenaire s'engage à en informer immédiatement La Poste par téléphone au numéro suivant 0810 258 369 et par écrit à l'Etablissement d'attache dans les 48 heures.

En pratique

- ✓ Sécurisez votre équipement avec un dispositif adapté
- ✓ Si vous avez un dispositif nomade (tablettes, smartphones, ordinateurs portables...), vous devez les conserver en lieu sûr après utilisation (local et/ou armoire fermés)

Règle 03 — Protéger la confidentialité des données échangées

Les opérations effectuées au travers du SI de La Poste (achats, envoi en recommandés, opérations bancaires de dépannage...) peuvent attirer des convoitises. Le Partenaire doit aider les clients à réaliser les opérations postales ou bancaires en toute confidentialité, à l'abri des regards indiscrets.

En pratique

- ✓ Si une borne tactile est mise à disposition des clients, sa configuration doit limiter l'exposition de l'écran aux regards indiscrets
- ✓ Installer une distance minimale entre la position de travail avec le public lors de la saisie et/ou l'affichage des données confidentielles d'un client (exemple : visualisation d'un solde)
- ✓ Les opérations des clients de La Poste peuvent être encadrées par le secret professionnel. Elles ne doivent jamais être divulguées à des tiers.

Règle 04 - Ne pas brancher d'équipements non autorisés par La Poste, ni en modifier la configuration

L'Utilisateur ne doit jamais modifier la configuration des équipements, au-delà des droits dont il dispose, pour ne pas dégrader le paramétrage de sécurité.

Le raccordement aux SI d'équipements et l'installation de logiciels ou outils non fournis, ni référencés par les services spécialisés de La Poste, sont interdits. Le raccordement ne doit

être réalisé que pour des équipements référencés et fournis par les techniciens spécialisés de La Poste.

La connexion d'équipement personnel au SI de La Poste est interdite.

En pratique

- ✓ Ne désactivez jamais l'antivirus installé sur les équipements fournis par La Poste
- ✓ N'installez jamais de logiciel venant d'Internet sur les équipements fournis par La Poste, sauf ceux expressément autorisés par La Poste.
- ✓ Ne branchez jamais une clé USB, ni un smartphone (même pour le recharger), car ils peuvent contenir un programme malveillant (« virus ») et le propager dans le SI.

Règle 05 — N'utiliser les ressources de La Poste qu'à des usages professionnels

Les capacités de stockage des équipements mis à disposition du Partenaire ne doivent être utilisées qu'à des fins professionnelles.

Il est interdit d'utiliser ces capacités de stockage pour télécharger, stocker et/ou partager des données non professionnelles soumises à des droits d'auteurs ou qui pourraient être qualifiées de frauduleuses, illégales, à connotations sexuelles, pornographiques, pédophiles, obscènes, racistes, ludiques (jeux d'argent) et /ou non conformes aux bonnes mœurs et à la loi.

Une tolérance pour un usage privé/personnel étant possible lorsque celui-ci est raisonnable, il est rappelé à l'Utilisateur que La Poste peut prendre connaissance, hors sa présence, du contenu de l'ensemble des données à caractère professionnel. En l'absence de l'une des mentions « privé », « perso » ou « personnel », les fichiers et répertoires de l'Utilisateur sont présumés professionnels.

L'Utilisateur est informé qu'en cas d'urgence ou de motifs impérieux, La Poste pourra accéder aux fichiers identifiés comme personnels, en présence de l'Utilisateur ou celui-ci dûment appelé.

De la même manière, l'usage de la messagerie et d'Internet doit rester exclusivement professionnel.

La Poste peut prendre connaissance de l'ensemble des messages émis, reçus sur la messagerie.

L'Utilisateur est responsable des messages émis depuis sa messagerie. Cette responsabilité s'applique aux messages et aux pièces jointes. Il est rappelé que l'Utilisateur :

- Ne doit pas faire suivre des chaînes de solidarité ;
- Ne doit pas abuser des listes de diffusions de la messagerie, en ne communiquant qu'aux personnes nécessaires et suffisantes ;
- Ne doit pas diffuser des messages portant atteinte à l'intimité de la vie privée de tiers (information couverte par le secret professionnel, œuvre protégée par le Code de la Propriété Intellectuelle).

L'Utilisateur fait preuve de vigilance à l'égard des messages qu'il reçoit. Il n'ouvre pas les messages dont l'objet ou l'expéditeur est douteux. En cas de doute, il suit les méthodes/principes de vérifications communiqués par La Poste. Quand ils existent, il utilise les outils de vérification mis à sa disposition et suit les procédures de signalement mises en place par le Groupe La Poste.

En complément de l'usage professionnel, il est toléré un usage à titre privé de la messagerie mise à disposition par La Poste. Cet usage est encadré par les dispositions suivantes :

- L'usage doit être limité en volume et en durée de façon à n'affecter en rien le bon fonctionnement du SI ;
- L'utilisateur doit faire figurer la mention « privé » / « perso » / « personnel » dans le champ « objet » des mails et en début des messages qu'il reçoit et/ou envoie pour son usage privé/personnel et ce quel que soit le système utilisé (mail, SMS...) ; en l'absence de l'une de ces mentions, les messages électroniques de l'utilisateur sont présumés professionnels ;
- L'utilisateur s'engage à supprimer toute mention relative à La Poste dans ses mails privés. En particulier, toute mention relative à La Poste dans la signature du mail (tout en bas de son message) doit être retirée ;
- L'utilisateur s'assure que le contenu du message n'est pas utilisé à des fins malveillantes, frauduleuse ou toute autre utilisation contraire à la loi ou aux bonnes mœurs.

L'utilisateur est informé qu'en cas d'urgence ou de motifs impérieux, La Poste pourra accéder aux messages identifiés comme personnel, en présence de l'utilisateur ou celui-ci dûment appelé.

Il est interdit de transférer ses messages professionnels vers ses messageries personnelles. L'utilisateur s'engage à ne pas détourner les données professionnelles dont il a la charge dans l'exercice de ses missions et dont il a eu connaissance dans le cadre de son activité professionnelle, en la requalifiant frauduleusement d'information privée.

La consultation de sites internet, avec l'équipement mis à disposition par La Poste, est réalisée sous la responsabilité de l'utilisateur, que ce soit à titre privé ou professionnel. L'accès à des sites contraires à la loi ou contraires à l'ordre public peut engager la responsabilité légale de l'utilisateur.

Dans le cas où l'utilisateur accède à internet (ou un autre réseau externe) depuis les équipements mis à sa disposition par La Poste, La Poste installe des filtres automatisés aux sites internet afin de protéger l'utilisateur contre des accès / téléchargements qui pourraient notamment être qualifiés de frauduleux, illégaux, à connotation sexuelle, pornographique, pédophile, obscène, raciste, contenant des virus informatiques, ludiques (jeux d'argent ...) et non compatibles avec les valeurs de La Poste. En cas de tentative d'accès à ce genre de sites, les outils de sécurité de La Poste bloquent les connexions et affichent un message à l'utilisateur dans sa page de navigation.

Malgré les filtres mis en œuvre par La Poste, certains sites internet dangereux ou illégaux peuvent échapper au blocage automatisé. Si au cours de sa navigation sur internet, l'utilisateur consulte par mégarde un site manifestement dangereux ou illégal non-bloqué, il doit arrêter la consultation du site concerné et avertir le support informatique.

L'utilisateur est informé que La Poste met en place des dispositifs de surveillance, notamment pour protéger les SI contre toutes formes de menaces propagées par Internet.

Dans ce cadre, La Poste conserve la totalité des traces et tentatives d'accès à Internet pendant une durée légale d'un an. Elle peut les communiquer dans le cadre des réquisitions judiciaires, administratives et, peut les utiliser dans le cadre des enquêtes internes et des procédures disciplinaires.

L'utilisateur est informé que La Poste met en place des dispositifs de surveillance pour se protéger de fuites d'information, mais également de solutions de détection d'accès aux

sites interdits par la loi et ceux contraires à l'ordre public, et en assure le filtrage pour des questions de sécurité des SI.

L'Utilisateur est informé que La Poste met en œuvre une surveillance des sites diffusant des informations publiques et qu'elle se réserve le droit de poursuivre les auteurs de messages ayant porté atteinte à son image ou à caractère diffamatoire.

L'Utilisateur est informé que La Poste peut organiser des contrôles ou des analyses sur les équipements qu'elle fournit. Ces contrôles, comme la saisie de ces équipements, sont réalisés conformément aux règles édictées par le Groupe La Poste. Lors des analyses, il est rappelé l'obligation légale de La Poste, comme de toutes les autres entreprises, de signaler au procureur de la République les consultations ou les téléchargements de contenu sur des sites pédopornographiques (article 434-3 du Code Pénal).

En pratique

- ✓ N'utilisez pas les capacités de stockage pour stocker et/ou partager des données non professionnelles (musique, vidéo, documents...)
- ✓ Ne copiez pas de données appartenant à La Poste sur des sites de stockage en ligne
- ✓ N'utilisez jamais votre accès internet pour consulter des sites interdits par la loi ou incompatibles avec un usage professionnel (jeux, pornographie...)
- ✓ Ne participez jamais à une chaîne de mails. Son seul effet est d'engorger les infrastructures techniques avec des mails non-professionnels

Règle 06 — Etre vigilant vis-à-vis toute demande externe

Beaucoup d'attaques informatiques nécessitent une action de l'Utilisateur pour infecter les postes de travail ou le SI. Le mail est un moyen habituellement utilisé pour inciter l'Utilisateur à commettre une action au profit de l'attaquant.

Dans le cas des emails, l'Utilisateur doit prendre les précautions suivantes :

- Vérifier la cohérence entre l'expéditeur du message et le contenu du message. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter directement l'émetteur du mail par téléphone.
- Ouvrir seulement les pièces jointes dont la réception a été convenue à l'avance avec l'expéditeur ;
- Ne pas ouvrir les pièces jointes provenant d'expéditeur inconnus ou dont le titre ou le format paraissent incohérents avec les fichiers que vous envoient habituellement vos contacts
- Si des liens figurent dans un email, passer votre souris dessus avant de cliquer pour vérifier la cohérence entre le contenu du mail, l'expéditeur du mail, et le nom de domaine complet du lien. En tout cas, cliquer seulement sur un lien dont la réception a été convenue à l'avance avec l'expéditeur.
- ne jamais répondre par courriel à une demande d'informations personnelles ou confidentielles (ex : code confidentiel, mot de passe, numéro de votre carte bancaire)

En pratique

- ✓ Ne répondez jamais à un email qui vous semble suspicieux et ne cliquez jamais sur les liens contenus dans un tel mail. Si vous suspectez une tentative d'hameçonnage (aussi appelée « phishing »), transférez tout mail suspect à l'adresse suivante : phishing@laposte.fr
- ✓ Ne répondez à aucune sollicitation téléphonique non préalablement authentifiée (ex : support informatique). En cas de doute, contactez votre bureau de poste d'attache.
- ✓ Limitez votre navigation Internet à des sites sûrs.

Règle 07 — Signaler les incidents

L'Utilisateur s'engage à signaler au correspondant La Poste (0810 258 369) tout événement qui l'amène à soupçonner :

- Accès ou tentative d'accès non-autorisé à un équipement confié par La Poste
- Intervention non-autorisée sur des fichiers ou données du SI
- Tout dysfonctionnement ou événement qui apparaît anormal.

L'Utilisateur s'engage à signaler, sans délai, à sa hiérarchie et à son support informatique, tout dysfonctionnement anormal ; toute perte, détournement ou vol d'un équipement en mentionnant les circonstances du dysfonctionnement, avec le détail nécessaire afin de faciliter le diagnostic.

En pratique

- ✓ Si votre équipement a un comportement inhabituel et que vous soupçonnez une intrusion (lenteurs inhabituelles, accès refusés, fichiers supprimés à votre insu), votre équipement est peut-être infecté. Dans ce cas, déconnectez l'équipement du réseau et appelez votre support Informatique habituel qui vous indiquera la marche à suivre.

D. Le dispositif de surveillance

Afin d'assurer la sécurité de son SI, La Poste effectue régulièrement des contrôles pour s'assurer du respect par le Partenaire de ses engagements et notamment la bonne mise en œuvre des procédures communiquées par La Poste :

- Détection d'accès aux sites interdits par la loi ou portant atteinte à la dignité humaine,
- Contrôles des logiciels installés sur les équipements,
- Inventaires du matériel mis à disposition des utilisateurs.

Dans le respect des principes de transparence et de proportionnalité, à des fins de sécurité et de vérification du bon accès et d'usage des ressources informatiques et télécommunications, ainsi que du bon fonctionnement des SI, La Poste met en place et assure le bon fonctionnement des systèmes de surveillance des usages, de filtrage et de contrôle : pare-feu, systèmes de contrôle des accès, antivirus, sonde de détection d'intrusion, Endpoint Detection and Response (EDR), filtrage des supports amovibles (USB), Contrôle Web, Data Loss Prevention (DLP), analyse forensic, collecte/corrélation des journaux d'évènements, audit de conformité, Cyber Threat Intelligence (CTI), etc.

L'Utilisateur est informé que les traces suivantes sont conservées :

- L'ensemble des contenus ou services auxquels l'Utilisateur a eu accès sur l'Internet ou les intranets du Groupe La Poste ;
- De façon générale, l'ensemble des paramètres techniques de gestion des accès/connexion ou tentative d'accès/connexion à tout réseau de communication interne ou externe ;
- L'ensemble des paramètres techniques de gestion des accès à tout matériel (serveurs, imprimante, etc.), logiciel (applicatifs, etc.) ou donnée (fichiers, etc.) auxquels il a accédé à partir du compte de l'Utilisateur ;
- L'ensemble des paramètres techniques de gestion des services de messagerie électronique ;
- les journaux (logs) ou traces diverses permettant de détecter, de circonscrire, d'empêcher ou de prouver l'existence ou la survenance d'incidents de sécurité, de malveillance et/ou de fraudes informatiques, de fuites d'informations.

Des contrôles portant notamment sur la volumétrie ou la fréquence des connexions à des sites internet, des services web, des messageries ou plus globalement de l'utilisation des ressources du SI du Groupe La Poste sont mis en place et réalisés et ce, à des fins statistiques relatives aux connexions et échanges réalisés.

Dans ce cadre, La Poste conserve la totalité des traces pendant une durée légale d'un an. Elle les communique dans le cadre des réquisitions judiciaires, administratives et peut les utiliser dans le cadre des enquêtes internes.

L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès à ces traces en précisant l'objet de sa demande, qui est à transmettre à : La Poste DSRH/Données personnelles, 6 rue François BONVIN 75015 PARIS.

L'Utilisateur ne doit en aucun cas empêcher, tenter de contourner ou gêner le fonctionnement normal de ces contrôles. Au besoin et en fonction du résultat des contrôles opérés, l'utilisation des ressources matérielles et logicielles, les services accédés (site internet...) ainsi que les échanges, quel que soit leur nature ou leur objet, effectués via les SI peuvent notamment être limités ou interdits sans préavis ni information.

En pratique

- ✓ Suivez toutes les règles listées dans le paragraphe C.
- ✓ Prêtez assistance aux auditeurs de La Poste s'ils requièrent votre participation et aux autorités judiciaires

Pour toute question sur la présente Charte, vous pouvez contacter les équipes cybersécurité de La Poste à l'adresse de messagerie ld-bgpn.cybersecurite@laposte

ANNEXE 3 *WR*

LISTE DES PRODUITS ET SERVICES PROPOSES DANS LA LPAC

1. Vente de produits et services postaux

- Affranchissements (lettres et colis ordinaires ou recommandés),
- Vente de produits :
 - Timbres à usage courant dont timbres et carnets de timbres philatéliques,
 - Enveloppes Prêt-à-Poster par lots,
 - Emballages Colissimo,
 - Emballages à affranchir,
 - Prêt-à-Expédier Chronopost France Métropolitaine,
 - Pack déménagement, pack garde du courrier, enveloppes de réexpédition,
 - Fourniture d'autres produits postaux sur demande.
- Services de proximité: contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité.

2. Réalisation de services postaux

- Dépôts d'objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre et valeur déclarée),
- Retraits d'objets y compris recommandés (hors poste restante, valeur déclarée et Chronopost),
- Dépôt des procurations courrier.

3. Vente de produits et services complémentaires

- Pochettes proposant l'accès à certains services notamment « Veiller sur mes parents », et « tablette Ardoiz » pour une clientèle senior,
- Abonnement téléphoniques La Poste Mobile,
- Téléphones mobiles.

Dans l'hypothèse où l'une des Parties souhaite arrêter la commercialisation des produits et services complémentaires du point 4, au sein de la LPAC, elle devra notifier par courrier sa décision à l'autre Partie au moins un (1) mois avant la cessation effective de la commercialisation. Cette notification, dans la mesure où elle est effectuée dans les délais, vaudra modification de la présente annexe à la date de cessation de la commercialisation indiquée dans la notification.

Les Parties pourront également, d'un commun accord, décider d'ajouter ou de supprimer des produits et services complémentaires de la liste prévue au point 4. Cet accord conjoint devra être formalisé par écrit par tout moyen (échange de courriers ou de mails, compte-rendu de réunion validé par les deux Parties ...). Cet accord emportera modification de la liste prévue ci-dessus, sans qu'il ne soit nécessaire de signer un avenant.

Ces services doivent être rendus dans les limites et selon les conditions communiquées par La Poste.

La Commune sera informée par tous moyens de toute évolution de ces limites et/ou conditions. Elle devra rendre les services conformément à ces évolutions.



Des communications portant sur les offres du Groupe La Poste et/ ou de ses partenaires pourront être affichées ou distribuées dans la LPAC. La Commune pourra en outre proposer aux clients intéressés d'être recontactés pour avoir plus de précisions sur ces offres, selon les modalités définies par La Poste.

ANNEXE 4 *W*

MODALITES D'ORGANISATION

La présente annexe a pour objet de définir les modalités opérationnelles dans lesquelles la LPAC sera implantée au sein du Point d'accueil.

1. Identification du Point d'accueil

Coordonnées du Point d'accueil : 16 place des Arcades 06250 Mougins 04 93 95 68 32

Amplitude horaire du Point d'accueil :

Lundi	12h-19h	Jeudi	12h-19h
Mardi	12h-19h	Vendredi	12h-19h
Mercredi	12h-19h	Samedi	

Mesures particulières pendant les périodes de congés : ouverture mardi et jeudi de 14h à 18h. La Commune se réserve le droit de modifier ces horaires.

2. Etablissement d'attache

Coordonnées de l'Etablissement d'attache du Point d'accueil : La Poste Le Cannet Hôtel de Ville 3 rue des Michels 06110 Le Cannet

Liaisons avec l'Etablissement d'attache :

Heures et jours de livraison du courrier et des colis à la LPAC : entre 13h et 13h30.

Heures et jours de collecte du courrier, des colis et des pièces comptables : entre 13h et 13h30.

L'agent s'engage à envoyer au bureau de rattachement les pièces comptables dès la première liaison qui suit la réalisation de l'opération.

La Poste se réserve la possibilité de changer à tout moment l'Etablissement d'attache, les heures et jours de livraison ou de collecte indiquées ci-dessus moyennant une information préalable et écrite de la Commune au moins un (1) mois avant la mise en œuvre.

3. Bénéficiaires des services

Vente d'objets et dépôt du courrier : tout client en faisant la demande.

Remise des instances courrier : tout habitant de la zone d'instance définie ci-dessous : Mougins le Haut

4. **Plan général du Point d'accueil** faisant apparaître l'emplacement de la LPAC (et faisant apparaître les emplacements/aménagements des Matériels (signalétique intérieure et extérieure, mobiliers et équipements) fournis par La Poste, les branchements électriques, les affiches tarifaires et les supports de communication.

5. **Descriptif des Matériels mis à disposition par La Poste**

- Une enseigne « La Poste », installée par La Poste à l'extérieur du Point d'accueil, à laquelle est accolée, solidairement, une enseigne complémentaire « Agence communale »,
- Une boîte aux lettres sur le bâtiment de la LPAC ou aussi près que possible de la LPAC,
- Un équipement informatique (PC fixe et imprimante raccordée au système d'information de La Poste) permettant à la Commune de réaliser des opérations clients telles que l'affranchissement, la vente de produits et de services, le dépôt et le retrait d'objets, l'édition de factures et de réaliser des fonctions de gestion,

L'équipement informatique mis à disposition de la Commune par La Poste est installé par cette dernière et raccordé au système d'information de La Poste.

Pour le bon fonctionnement de ces équipements, La Poste prend à sa charge le coût de l'abonnement Internet ainsi que les coûts de raccordement.

Cet accès Internet est exclusivement dédié à la réalisation des Missions, objet des présentes et la Commune s'interdit de l'utiliser dans le cadre d'une autre activité.

- Un terminal de paiement électronique (TPE),
- Une balance conforme aux obligations légales et réglementaires,

La balance est exclusivement dédiée à la réalisation des prestations, objet des présentes et ne doit pas être utilisée dans le cadre d'une autre activité.

L'entretien et le dépannage de la balance ne peuvent être effectués que par le personnel de La Poste ou un prestataire de La Poste.

La Commune ne peut effectuer toute intervention, de quelque nature que ce soit, sur ladite balance, sans une autorisation écrite préalable de La Poste.

La Commune s'engage à permettre au personnel de La Poste ou au prestataire désigné par La Poste de procéder aux vérifications périodiques réglementaires et aux opérations de maintenance/dépannage.

Elle s'engage en outre à permettre tout contrôle de cet équipement qui serait sollicité par les autorités compétentes.

La Poste, via l'Etablissement d'attache, approvisionne également la LPAC en petits matériels, imprimés et fournitures postales normalisées nécessaires à son activité. Un cachet postal, ayant valeur probante reconnue par la loi, est également fourni par La Poste à la Commune.

En cas de panne des Matériels confiés par La Poste, la Commune s'engage à en avertir dès qu'elle en a connaissance La Poste par téléphone au numéro communiqué dans les procédures, et l'Etablissement d'attache par tous moyens. La Poste s'engage à accompagner la Commune pendant cette période afin qu'elle puisse continuer à réaliser les Prestations dans les meilleures conditions.

En cas de perte, vol ou détérioration des Matériels, après leur réception par la Commune, ce dernier s'engage à ce que La Poste en soit informée immédiatement par téléphone et par écrit à l'Etablissement d'attache dans les 48 heures ouvrées.

En cas de perte, vol ou détérioration des mobiliers, la Commune s'engage à en informer dès qu'elle en a connaissance l'Etablissement d'attache.

6. Prérequis – installation équipement informatique

La Commune est informée de la nécessité de disposer de 4 prises électriques pour le branchement du Matériel à l'endroit où le service postal est rendu.

7. Formations

Les formations doivent être suivies par tous les collaborateurs susceptibles d'intervenir dans la LPAC.

Formation	Description	Durée	Suivi
« Vous partenaire »	<p>devenez Comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> les engagements à tenir vis-à-vis des clients et de La Poste; La Poste et ses missions <p>Découvrir :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les opérations les plus courantes pour être autonome face au client les produits et services de La Poste <p>Prendre en main les outils Accéder aux ressources et contacts nécessaires</p>	30 min	Obligatoire au démarrage
Marchandises dangereuses	<p>Être sensibilisé à la réglementation liée aux marchandises dangereuses Connaître les essentiels de cette réglementation Être capable de l'appliquer lors de la prise en charge des objets et la restriction des envois postaux tout en maintenant une expérience client de qualité</p>	2h	Obligatoire au démarrage + À renouveler obligatoirement tous les 2 ans
Formation Espace Co3.0	Savoir utiliser l'outil métier permettant de réaliser les prestations postales sur le matériel informatique mis à disposition	Formation en présentiel + modules de formation à distance	Obligatoire au démarrage.
Cybersécurité (optionnel)	<p>Développer la culture en matière de cybersécurité Connaître la charte de bonne utilisation des SI Adopter les bons réflexes lors de l'utilisation des SI et d'Internet aussi bien à titre professionnel que personnel</p>	30 min	A renouveler tous les ans

8. Coordonnées des correspondants

Pour le suivi opérationnel de la Convention, les Parties ont désignées à la date de signature de la Convention les correspondants ci-dessous :

Pour La Poste :
Patricia BESCOND
06 98 33 85 37
Patricia.bescond@laposte.fr

Pour la Commune :
Anabella RAMOS
04 92 92 50 36
aramos@villedemougins.com

ANNEXE 5

MODALITES FINANCIERES

1. En contrepartie de la réalisation des opérations de ventes des produits et services décrits à l'Annexe 3 et en fonction du chiffre de ventes HT réalisé sur le mois sur ces produits et services, la Commune est rémunérée par la commission suivante :

CV : chiffre de vente

Rémunération variable	CV Mensuel € HT
1%	de 0 à 942,99
2%	A partir de 943
3%	A partir de 990
4%	A partir de 1043
5%	A partir de 1100
6%	A partir de 1165
7%	A partir de 1238
8%	A partir de 1321
9%	A partir de 1415
10%	A partir de 1524
11%	A partir de 1651
12%	A partir de 1701
13%	A partir de 1850
14%	A partir de 2201

2. En contrepartie des opérations de services décrites au point 2 de l'Annexe 3, la Commune perçoit une commission de 0,50 € par objet flashé remis ou déposé par les clients. Il est entendu entre les Parties que cette commission couvre également les opérations de services décrites au point 2 de l'Annexe 3 non flashables.

3. Les commissions prévues aux présentes ne sont pas soumises à TVA dans la mesure où la Commune bénéficie des dispositions de l'article 293 B du Code Général des Impôts. Le titre exécutoire émis par La Poste portera la mention « TVA non applicable, article 293 B du Code Général des Impôts ». Dans le cas où la Commune ne bénéficie pas de l'exemption de TVA, elle s'engage à en informer immédiatement La Poste afin de déterminer les modalités d'application de la TVA et de convenir des modalités de facturation.

Conjointement au versement mensuel de la compensation il sera transmis à la Commune le descriptif détaillé des opérations réalisées ayant conduit au calcul de la compensation.

CONDITIONS DU TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La présente annexe a pour objet de détailler les engagements des Parties relatifs au traitement de données à caractère personnel ainsi que la nature et les conditions du traitement de Données à caractère personnel par la Commune.

1. Engagements des Parties relatifs au traitement de données à caractère personnel

1.1 Traitements de Données à caractère personnel

Les Missions confiées à la LPAC impliquent que la Commune traite des données à caractère personnel pour le compte de La Poste (saisie et consultation de données à caractère personnel dans le système d'information de La Poste, collecte de formulaires papier contenant des données clients ...). Ce traitement de données à caractère personnel est décrit ci-après dans la présente annexe.

Dans ce cadre, La Poste a la qualité de responsable de traitement au sens de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel tandis que la Commune a celle de sous-traitant intervenant dans la réalisation du traitement pour le compte de La Poste.

La Commune traite les données à caractère personnel nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont confiées par La Poste par la Convention, dans le respect des obligations fixées dans le présent article.

Elle s'engage à ne pas traiter ces données à caractère personnel à d'autres fins que celles prévues par la Convention. Les Données à caractère personnel ne pourront, à ce titre, faire l'objet d'aucune opération, autre que celles prévues par la Convention.

En conséquence, la Commune s'engage :

- à ne procéder à des traitements de données à caractère personnel que suivant les instructions de La Poste figurant dans la présente convention, complétées le cas échéant, par des instructions écrites de La Poste ;
- s'abstenir de toute utilisation ou traitement des données non conformes à ces instructions ou étrangers à l'exécution de la Convention ;
- ne faire aucun usage pour son propre compte ou pour le compte de tiers des Données à caractère personnel qu'elle traite pour le compte de La Poste ;
- ne conserver les Données à caractère personnel traitées que le temps nécessaire à l'exécution des missions ;
- porter assistance à La Poste afin de répondre à toute demande d'exercice de droits adressée à La Poste par les personnes concernées et informer La Poste de toute demande d'exercice de droits qui lui serait adressée directement ;
- informer sans délai La Poste de toute demande d'information ou de tout contrôle des autorités de contrôle et de protection des données
- informer sans délai La Poste de toute demande qui lui serait adressée directement et plus généralement de tout événement affectant le traitement des données à caractère personnel.

Par ailleurs, la Commune s'engage à ne pas sous-traiter à un tiers tout ou partie du traitement de Données à caractère personnel.

La Commune déclare avoir respecté lors de la collecte des données à caractère personnel et de leur traitement, l'ensemble des obligations découlant de l'application de la législation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, s'agissant notamment de la déclaration du traitement dans son registre des activités de traitement en tant que sous-traitant.

1.2. Sécurité et confidentialité des Données à caractère personnel

La Commune prendra toute mesure nécessaire pour préserver l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des Données à caractère personnel.

La Commune s'engage notamment à mettre en place les mesures permettant d'assurer un niveau de confidentialité et un niveau de sécurité appropriés aux risques présentés par le traitement et la nature des Données à caractère personnel traitées.

La Commune s'engage en particulier à :

- protéger les Données à caractère personnel contre une destruction fortuite ou illicite, une perte accidentelle, une altération, une divulgation ou un accès non autorisé ;
- ne rendre accessibles et consultables les Données à caractère personnel traitées qu'aux seuls agents de la Commune dûment habilités en raison de leurs fonctions et qualité, dans la stricte limite de ce qui leur est nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions. Ces agents sont tenus par une obligation de confidentialité.

La Commune s'engage à notifier sans délai à La Poste tout incident ayant pu affecter potentiellement les Données à caractère personnel qu'elle traite pour le compte de La Poste, ainsi que toute violation de Données à caractère personnel. Dans ce contexte, la Commune communiquera sans délai à La Poste tous les éléments dont elle dispose concernant les conditions entourant l'incident de sécurité, notamment la nature et l'étendue des Données à caractère personnel impactées, le nombre de personnes concernées, les conséquences probables et les conditions techniques dans lesquelles l'incident a eu lieu.

La Commune assistera La Poste afin de répondre aux éventuelles demandes des autorités concernant l'incident.

1.3 Communication à des tiers

Les Données à caractère personnel traitées en exécution de la Convention ne pourront faire l'objet d'aucune divulgation à des tiers en dehors des cas prévus par une disposition légale et/ou réglementaire.

La Commune devra informer La Poste de toute demande d'accès ou de communication émanant d'un tiers se prévalant d'une autorisation découlant de l'application de dispositions légales ou réglementaires. Avant tout accès ou communication, la Commune devra informer La Poste d'une telle demande avant d'y répondre.

1.4 Conservation des Données à caractère personnel

Au terme de la Convention, la Commune s'engage à restituer, selon les instructions et dans les délais indiqués par La Poste, l'ensemble des Données à caractère personnel traitées pour le compte de La Poste.

1.5 Suivi des mesures

La Poste, si elle le souhaite, pourra réaliser un suivi de la mise en œuvre de ces mesures, tant au cours de l'exécution de la Convention qu'à son issue, directement ou par l'intermédiaire d'un représentant.

La Commune s'engage à permettre toute demande de suivi qui serait sollicitée par La Poste, moyennant le respect par cette dernière d'un délai de préavis d'au moins dix (10) jours ouvrés.

La Commune communiquera toutes informations, documents ou explications nécessaires à la réalisation de ce suivi.

Le cas échéant, la Commune s'engage à mettre en œuvre dans les meilleurs délais les mesures correctives nécessaires identifiées au cours de ce suivi.

1.6 Données à caractère personnel des personnels et collaborateurs

Dans l'hypothèse où les Parties seraient amenées à traiter des Données à caractère personnel des personnels et collaborateurs dans le cadre ou à l'occasion de l'exécution de la Convention, elles garantissent être en conformité avec la réglementation française et européenne applicable en matière de Données à caractère personnel.

Elles s'engagent notamment à collecter, enregistrer, transmettre et traiter ces données en conformité avec la réglementation française et européenne en vigueur applicable en matière de protection des Données à caractère personnel.

Les Parties s'interdisent à utiliser à des fins de prospection commerciale pour leur propre compte ou pour le compte de tiers les Données à caractère personnel des personnels et collaborateurs traitées en exécution de la présente Convention.

Elles s'engagent à mettre en place les mesures de sécurité physique, organisationnelle et logique nécessaire adaptées aux risques identifiés permettant d'assurer, compte tenu de l'état des règles de l'art, un niveau de sécurité et de confidentialité approprié au regard de la catégorie de Données à caractère personnel traitées.

A cet effet, les Parties s'engagent à mettre à la charge de leur (ou leurs) éventuel(s) sous-traitant(s) toutes obligations nécessaires pour que soient respectées la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données à caractère personnel des personnels et collaborateurs, et pour que lesdites Données à caractère personnel ne puissent être ni cédées ou louées à un tiers à titre gratuit ou non, ni utilisées à d'autres fins que celles définies à la Convention et se portent fort du respect par ledit ou lesdits sous-traitants de leurs obligations.

2. Nature et conditions du traitement de Données à caractère personnel

2.1 Objet et finalité du Traitement pour laquelle (lesquelles) les données à caractère personnel sont traitées pour le compte du Responsable de traitement

La Poste confie à la LPAC le soin de réaliser des opérations postales diverses, en son nom et pour son compte (ex : fourniture de contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité, LRAR, dépôt des procurations courrier, opérations de dépannage financier etc...).

Ces prestations seront notamment réalisées via l'accès par la LPAC au SI de La Poste.

2.2 Durée du Traitement

La durée du traitement correspond à la durée de la Convention + durée nécessaire pour traiter toute réclamation éventuelle (notamment client), en lien avec les traitements de données confiés à la LPAC.

2.3 Catégories de Données à caractère personnel traitées

Les données sensibles éventuellement traitées et les limitations ou garanties appliquées tiennent pleinement compte de la nature des données et des risques encourus tels que par exemple, la limitation stricte de la finalité, les restrictions des accès (y compris l'accès réservé uniquement au personnel ayant suivi une formation spécialisée), la tenue d'un registre de l'accès aux données, les restrictions applicables aux transferts ultérieurs ou les mesures de sécurité supplémentaires.

[Cochez la(es) case(s) applicable(s)]

- Données d'identification (état civil, identité, adresse...)
- Vie professionnelle (CV, parcours professionnel, formation...)
- Vie personnelle (habitude de vie, situation familiale...)
- Information d'ordre économique (revenus, situation financière...)
- Données de localisation (déplacements, données GPS, GSM...)
- Données de connexion (adresse IP, logs...)
- Appréciation sur les difficultés des personnes (recours aux services d'une assistante sociale, difficultés financières...)
- Numéro de Sécurité Sociale (NIR)
- Données biométriques
- Infractions, condamnations, mesures de sûreté
- Données de santé
- Données génétiques
- Autres (préciser) Cliquez ici pour saisir du texte.

2.4 Catégories de Personnes concernées

[Cochez la(es) cases applicable(s)]

- Clients
- Collaborateurs
- Autres (Préciser) Cliquez ici pour saisir du texte.

2.5 Préciser l'objet, la nature et la durée du traitement pour chaque sous-traitant ultérieur :

Pas de sous-traitant ultérieur

2.6 Mesures de sécurité mises en place

Engagements de la Commune :

- Respecter la Charte SI de La Poste
- Mettre en œuvre et gérer les habilitations nécessaires pour l'accès de son personnel au SI LP (octroi des identifiants & mots de passe)
- Mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité afin de garantir la sécurité physique et logique des données confiées (tant celles sur support papier que celles accessibles via connexion au SI de La Poste)
- Respect du secret des correspondances en préservant la confidentialité des données indiquées sur les envois postaux
- Mettre en œuvre toutes les mesures afin de garantir la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des données confiées

Mesures de sécurité logiques et physiques :

- o Mesures de sécurité physiques, notamment :
 - Sécuriser l'accès aux locaux
 - Sécuriser l'accès à tout endroit permettant le stockage des données confiées sur support papier (ex : armoire sécurisée, local de stockage accessible par personne habilitée ou identifiée...)
- o Mesures de sécurité logiques, notamment :
 - Sécurisation de l'accès au SI de La Poste à un personnel habilité et identifié
 - Gestion des identifiants et des mots de passe permettant l'accès au SI de La Poste

MOUGINS **CÔTE d'AZUR** FRANCE

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOGEMENT

ENTRE

LA COMMUNE DE MOUGINS

ET

Mme Nadège HOUAM et M. François DARMON

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOGEMENT

ENTRE :

LA COMMUNE DE MOUGINS, collectivité territoriale, ayant son siège en l'Hôtel de Ville, 72 chemin de l'Horizon, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 210 600 854,

Représentée par Maître VALIERGUE, Neuvième Adjoint, agissant au nom et pour le compte du Maire de la Commune en vertu d'un arrêté du Maire n° ARR-2020-0418 en date du 3 juin 2020, certifié exécutoire depuis la même date, portant délégation de fonctions du Maire et de signature des actes dans les matières se rapportant notamment aux affaires juridiques, aux contentieux, aux assurances, à la gestion du patrimoine immobilier de la Commune et à la politique locale du commerce, le Maire étant lui-même habilité à signer les délégations prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en vertu de la délibération n°2020-05 en date du 25 mai 2020, exécutoire depuis le 27 mai 2020,

Désignée ci-après sous la dénomination « **LA COMMUNE** »

D'une part,

ET

Mme Nadège HOUAM, née le 28 avril 1986 à Nice (06), et **M. François DARMON**, né le 6 juin 1985 à Longjumeau (91) domiciliés au 47 chemin St Barthélémy, à Mougins (06250)

Désignée ci-après sous la dénomination « **L'OCCUPANT** »

D'autre part,

PREAMBULE

La COMMUNE de Mougins a acquis par acte authentique en date du 20 décembre 2023, une maison d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et entresol, sise 47 chemin St Barthélémy à Mougins (06250), cadastrée section BO n°36, occupée par Mme Nadège HOUAM et François DARMON au moment de la vente.

La mise à disposition du logement avait été consentie et acceptée par l'EPF (vendeur) et avait fait l'objet d'une convention d'occupation précaire et révocable conclue en date du 1^{er} octobre 2023.

La COMMUNE souhaite conserver la mise à disposition du bien sus nommé à l'OCCUPANT qui l'accepte.

La présente convention d'occupation précaire a pour objet de fixer les conditions et modalités d'occupation temporaire dudit logement.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : DESIGNATION DES LIEUX

La mise à disposition porte sur une maison d'une superficie d'environ 99m², comprenant à l'entresol : un atelier, un bureau, une pièce, une cave, un petit garage et une buanderie ; au rez-de-chaussée : un séjour, un wc, une cuisine équipée et une terrasse ; et au premier étage : 2 chambres, 2 salles d'eau, et une terrasse.

Le bien est situé 47 chemin St Barthélémy à Mougins (06250), cadastré section BO n°36.

L'OCCUPANT déclare en avoir une parfaite connaissance pour l'avoir vu et visité en vue des présentes.

ARTICLE 2 : DESTINATION DES LIEUX

Le logement mis à disposition est destiné à un usage exclusif d'habitation.

L'OCCUPANT reconnaît formellement que le respect rigoureux et strict de cette destination constitue un élément essentiel et déterminant de cette convention, sans l'exécution fidèle de laquelle celle-ci n'aurait pas été conclue.

L'OCCUPANT ne pourra donc opérer aucune démolition, construction, ni aucun changement de destination ou d'affectation des biens occupés.

La présente convention étant consentie intuitu personae, toute cession de droits en résultant est interdite.

De même, l'OCCUPANT s'interdit de sous-louer tout ou partie des locaux objets de la présente convention et, plus généralement, d'en conférer la jouissance totale ou partielle à un tiers, par quelque modalité que ce soit.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention est conclue pour une durée d'UN (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

A son terme, et à défaut de résiliation par l'une des parties, le présent contrat sera reconduit tacitement deux fois par période d'un an, soit pour une durée totale ne pouvant excéder trois ans.

ARTICLE 4 : ETAT DES LIEUX

Un état des lieux contradictoire a été établi entre les parties lors de l'entrée en jouissance, le 1^{er} octobre 2023.

A la cessation d'occupation des lieux par l'OCCUPANT, pour quelque cause que ce soit, il sera dressé un état des lieux contradictoire de sortie du bien mis à disposition. A cet effet, l'occupant s'engage à laisser pénétrer le représentant de la COMMUNE ou son mandataire dans le logement.

L'OCCUPANT s'engage à restituer le BIEN dans l'état dans lequel il l'aura trouvé ou en cas de nécessité, procédera à toute remise en état jugée utile par la COMMUNE.

ARTICLE 5 : LOYER

L'OCCUPANT s'acquittera d'un loyer mensuel de 650€ (*six cent cinquante euros*).

Cette somme devra être acquittée mensuellement et par avance, dès réception des titres de recettes émis par le Service des Finances de la Commune de Mougins et transmis par le Trésorier Municipal de la Commune de Mougins.

En cas de prorogation de la convention d'occupation précaire, le loyer ci-dessus fixé sera révisable dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Ainsi, le loyer variera chaque année, à la date anniversaire de la présente convention, proportionnellement à la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

L'indice de base retenu comme correspondant à la fixation du loyer initial sera celui en vigueur à la date de la signature du contrat, soit 141,03 correspondant à l'indice du troisième trimestre de 2023.

ARTICLE 6 : CHARGES

Pour ses besoins en électricité, gaz, eau et téléphone, il appartient à l'OCCUPANT de souscrire les contrats d'abonnements nécessaires et de payer en conséquence les consommations et communications correspondantes.

Les charges éventuellement récupérables seront remboursées à la COMMUNE conformément aux dispositions du décret 87-713 du 26 août 1987, fixant la liste des charges récupérables, auquel les parties souhaitent valablement se référer.

La COMMUNE fournira sur simple demande formulée par l'OCCUPANT, le décompte des justificatifs par nature de charges récupérables.

L'OCCUPANT restera redevable de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au prorata de son temps d'occupation. Il sera également redevable, le cas échéant, de toute fiscalité locale pesant sur les locataires, notamment de la taxe d'habitation.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DES PARTIES

Article 7.1 : Obligations de l'OCCUPANT

L'OCCUPANT est tenu aux obligations suivantes :

- Payer le loyer et les charges récupérables aux termes convenus,
- User paisiblement du logement suivant la destination qui lui a été donnée,
- Répondre des dégradations et pertes qui surviennent pendant la durée du contrat dans les lieux dont il a la jouissance exclusive,
- Prendre à sa charge l'entretien courant du logement ainsi que l'ensemble des réparations locatives,
- Veiller à la mise en œuvre et au respect des prescriptions de sécurité en vigueur dans les lieux loués,
- Veiller à ne pas troubler la tranquillité des voisins,
- Laisser toute personne mandatée par la COMMUNE accéder au BIEN selon les besoins opérationnels.

De manière générale, l'OCCUPANT devra jouir paisiblement des lieux et les tenir, pendant cette jouissance, en bon état de réparations locatives.

Article 7.2 : Obligations de la COMMUNE

La COMMUNE est tenue aux principales obligations suivantes :

- Délivrer à l'OCCUPANT le logement en bon état d'usage et de réparation,
- Assurer à l'OCCUPANT la jouissance paisible du logement,
- Entretien des locaux en état de servir à l'usage prévu par le contrat et d'y faire toutes les réparations nécessaires autres que locatives, par référence à l'article 606 du Code civil.

Article 7.3 : Défaillance de l'OCCUPANT

L'OCCUPANT est responsable de toute réparation normalement à la charge de la COMMUNE mais qui serait nécessitée par le défaut d'exécution des réparations dont l'OCCUPANT à lui-même la charge.

L'OCCUPANT doit également aviser immédiatement la COMMUNE de toute réparation à la charge de celle-ci dont il serait à même de constater la nécessité sous peine d'être tenu responsable de toute aggravation résultant de son silence ou de son retard.

ARTICLE 8 : ASSURANCE – RESPONSABILITE

L'OCCUPANT est tenu de souscrire une assurance risques locatifs, couvrant l'intégralité des risques susceptibles de survenir durant le temps de son occupation.

Il devra fournir à la COMMUNE l'attestation correspondante ainsi qu'une attestation responsabilité civile.

L'OCCUPANT a, pour la durée de la présente convention, l'entière responsabilité des dommages et nuisances éventuels pouvant survenir de son fait, du fait des personnes dont il doit répondre ou du fait des choses dont il a la garde.

L'OCCUPANT ne pourra exercer aucun recours contre la COMMUNE en cas de vol, cambriolage ou trouble de jouissance survenu du fait de tiers et devra faire son affaire personnelle toute assurance à ce sujet.

ARTICLE 9 : RESILIATION

Le contrat pourra être résilié à tout moment par remise en main propre ou lettre recommandée avec avis de réception :

Article 9.1 : Résiliation par l'OCCUPANT

A tout moment, en prévenant la COMMUNE au moins UN (1) mois à l'avance (ce délai court à compter du jour de la remise en main propre ou de la réception de la lettre recommandée).

Article 9.2 : Résiliation par la COMMUNE

La COMMUNE pourra résilier la présente convention d'occupation précaire à tout moment et sans indemnité :

- En cas d'inexécution par l'OCCUPANT de l'une de ses obligations locatives lui incombant, et notamment du défaut de paiement de la redevance aux termes convenus, du défaut d'assurances contre les risques locatifs, de l'usage non paisible du bien acté par décision de justice passée en force de chose jugée condamnant l'OCCUPANT pour trouble de voisinage, en prévenant au moins UN (1) mois à l'avance,
- En cas de reprise ou de vente du logement moyennant un préavis de UN (1) mois,
- Pour tout motif d'intérêt général sans indemnité en respectant un préavis de QUINZE (15) jours lui permettant de libérer le logement de fonction.

Quel que soit le motif de la résiliation de la présente convention d'occupation précaire, l'OCCUPANT ne pourra pas réclamer d'indemnités ou de dommages et intérêts du fait de cette résiliation.

ARTICLE 10 : ANNEXES

Sont annexés à la présente convention :

- L'état d'amiante
- DPE
- L'état des risques

ARTICLE 11 : CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION



Tout différend auquel pourrait donner lieu l'interprétation ou l'exécution du présent contrat qui ne pourrait faire l'objet d'un règlement amiable sera porté devant la juridiction territorialement compétente, auquel les parties déclarent faire attribution de juridiction.

ARTICLE 12 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile, à savoir :

- LA COMMUNE, en l'Hôtel de Ville de Mougins,
- L'OCCUPANT, dans le logement mis à sa disposition

Etablie en DEUX (2) exemplaires originaux, Le 12/1/2024.....

<p>A MOUGINS,</p> <p>Pour la Commune, Pour le Maire, L'adjoint délégué Aux Affaires Juridiques,</p> <p>Michel VALIERGUE</p> 	<p>A <u>Mougins</u>.....,</p> <p>L'OCCUPANT,</p> <p>Mme Nadège HOUAM et M. François DARMON</p> 
--	--

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

VILLE DE MOUGINS

DECISION MUNICIPALE

DEC - 2023- 0047

Objet : SEJOUR AVEC HEBERGEMENT DESTINE AUX JEUNES DE 12 A 17 ANS
VACANCES D'ETE 2024
SIGNATURE DE LA CONVENTION ET PARTICIPATIONS DES FAMILLES

Le Maire de la Commune de MOUGINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2122-17, L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-02 en date du 25 mai 2020 relative à l'élection du Maire, certifiée exécutoire le 27 mai 2020 compte-tenu de la réception en sous-préfecture le 27 mai 2020 et de son affichage en Mairie le même jour,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-05 en date du 25 mai, relative aux délégations du conseil municipal du Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, certifiée exécutoire le 27 mai 2020 compte-tenu de la réception en sous-préfecture le 27 mai 2020 et de son affichage en Mairie le même jour,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-03 relative à la fixation du nombre de adjoints, certifiée exécutoire le 27 mai 2020 compte-tenu de la réception en sous-préfecture le 27 mai 2020 et de son affichage en Mairie le même jour,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-04 en date du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints, certifiée exécutoire le 27 mai 2020 compte-tenu de la réception en sous-préfecture le 27 mai 2020 et de son affichage en Mairie le même jour,

Vu l'arrêté du Maire n° ARR-2020-0572 du 22 juin 2020, exécutoire le même jour, portant délégation de fonctions du Maire à Monsieur Christophe TOURETTE, adjoint délégué aux sports et aux relations avec les associations et clubs sportifs.

DEC - 2023- 0047

Considérant que, dans le cadre du développement des activités destinées aux jeunes de 12 à 17 ans, le service des sports prévoit un séjour en hébergement, du lundi 15 au samedi 20 juillet 2024, au Centre Sportif d'Oxygénation Jean Chaix à Barcelonnette (04400).

Considérant que ce séjour est ouvert à 24 jeunes mouginois (ou hors communes en cas de places vacantes), garçons et filles, de 12 à 17 ans, encadrés par 3 agents municipaux.

Considérant que le Centre Sportif d'Oxygénation Jean Chaix à Barcelonnette (04400), s'engage à héberger les participants durant 5 nuitées, en pension complète ; qu'il s'engage à offrir aux participants une nourriture copieuse et équilibrée (soit 5 déjeuners, 4 dîners et 5 petits déjeuners).

Considérant que le séjour est subventionné dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse liant la Commune de Mougins à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Alpes-Maritimes ; que le coût prévisionnel s'élève à 7 065.80€ sur la base de 27 personnes. Ce tarif comprend la pension complète pour 24 enfants et 3 adultes, pour la totalité du séjour ainsi que les taxes de séjour.

Considérant qu'il faut payer un acompte de 20% à titre de réservation, soit 1 413.00 € (mille quatre cent treize euros) avant le 30 novembre 2023.

Considérant que la participation familiale est calculée sur la base du quotient familial, selon le principe suivant :

$$\text{Coût du séjour} = \text{QF} * 0,027 * 6 \text{ jours}$$

Avec un tarif plancher de 120 € et un tarif plafond de 360 €. Un tarif hors commune de 432 € est prévu en cas de places laissées vacantes.

Les recettes seront perçues par le biais de la régie municipale du service des sports.

Considérant que le service des sports s'engage à respecter les modalités de paiement suivantes :

- 20% de paiement à titre de réservation avant le 30 novembre 2023.
- Solde de la prestation à réception de la facture, après le séjour, précisant le nombre effectif de stagiaires.

DECIDE

Article 1 :

D'accepter l'organisation d'un séjour en hébergement pour 24 jeunes (3 agents municipaux en fonction du nombre d'enfants) au Centre Sportif d'Oxygénation Jean Chaix à Barcelonnette (04400) du 15 au 20 juillet 2024.

Article 2 :

De fixer les participations des familles sur la base du quotient familial, avec un prix plancher de 120€ et un prix plafond de 360€, ainsi qu'un tarif hors commune de 432€ en cas de places laissées vacantes.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention y afférente.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mougins, le 27 novembre 2023

Pour le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MOUGINS' at the top and 'SERVICE DES SPORTS' at the bottom, with a central emblem featuring a sun, a mountain, and a figure.

AR Prefecture

006-210600854-20231127-DEC_2023_0047-AI
Reçu le 28/11/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

VILLE DE MOUGINS

DECISION MUNICIPALE

DEC-2023-0048

Objet : SEJOUR AVEC HEBERGEMENT DESTINE AUX JEUNES DE 12 A 17 ANS
VACANCES D'AVRIL 2024
SIGNATURE DE LA CONVENTION ET PARTICIPATIONS DES FAMILLES

Le Maire de la Commune de MOUGINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2122-17, L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-02 en date du 25 mai 2020 relative à l'élection du Maire, certifiée exécutoire le 27 mai 2020 compte-tenu de la réception en sous-préfecture le 27 mai 2020 et de son affichage en Mairie le même jour,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-05 en date du 25 mai, relative aux délégations du conseil municipal du Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, certifiée exécutoire le 27 mai 2020 compte-tenu de la réception en sous-préfecture le 27 mai 2020 et de son affichage en Mairie le même jour,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-03 relative à la fixation du nombre de adjoints, certifiée exécutoire le 27 mai 2020 compte-tenu de la réception en sous-préfecture le 27 mai 2020 et de son affichage en Mairie le même jour,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-04 en date du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints, certifiée exécutoire le 27 mai 2020 compte-tenu de la réception en sous-préfecture le 27 mai 2020 et de son affichage en Mairie le même jour,

Vu l'arrêté du Maire n° ARR-2020-0572 du 22 juin 2020, exécutoire le même jour, portant délégation de fonctions du Maire à Monsieur Christophe TOURETTE, adjoint délégué aux sports et aux relations avec les associations et clubs sportifs.

Considérant que, dans le cadre du développement des activités destinées aux jeunes de 12 à 17 ans, le service des sports prévoit un séjour en hébergement, du samedi 20 avril au vendredi 26 avril 2024, dans l'établissement Les Amis de Rives Corbières à Carcassonne (11870).

Considérant que ce séjour est ouvert à 12 jeunes mouginois (ou hors communes en cas de places vacantes), garçons et filles, de 12 à 17 ans, encadrés par 3 agents municipaux.

Considérant que l'établissement Les Amis de Rives Corbières à Carcassonne (11870), s'engage à héberger les participants durant 6 nuitées, en pension complète ; qu'il s'engage à offrir aux participants une nourriture copieuse et équilibrée (soit 6 déjeuners, 6 dîners, 6 petits déjeuners et 6 goûters).

Considérant que le séjour est subventionné dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse liant la Commune de Mougins à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Alpes-Maritimes ; que le coût prévisionnel s'élève à 9 220.00€ sur la base de 25 personnes. Ce tarif comprend la pension complète pour 22 enfants et 3 adultes, pour la totalité du séjour ainsi que les taxes de séjour.

Considérant qu'il faut payer un acompte de 30% à titre de réservation, soit 2 766.00€ (deux mille sept cent soixante-six euros) avant le 30 décembre 2023.

Considérant que la participation familiale est calculée sur la base du quotient familial, selon le principe suivant :

$$\text{Coût du séjour} = \text{QF} * 0,027 * 6 \text{ jours}$$

Avec un tarif plancher de 120 € et un tarif plafond de 360 €. Un tarif hors commune de 432€ est prévu en cas de places laissées vacantes.

Les recettes seront perçues par le biais de la régie municipale du service des sports.

Considérant que le service des sports s'engage à respecter les modalités de paiement suivantes :

- 30% de paiement à titre de réservation avant le 30 décembre 2023
- Solde de la prestation à réception de la facture, après le séjour, précisant le nombre effectif de stagiaires

DECIDE

Article 1 :

D'accepter l'organisation d'un séjour en hébergement pour 22 jeunes (3 agents municipaux en fonction du nombre d'enfants) à l'établissement Les Amis de Rives des Corbières 11870 Carcassonne, du 20 au 26 avril 2023.

Article 2 :

De fixer les participations des familles sur la base du quotient familial, avec un prix plancher de 120€ et un prix plafond de 360€, ainsi qu'un tarif hors commune de 432€ en cas de places laissées vacantes.

Article 3 :


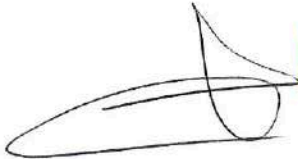
D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention y afférente.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mougins, le 27 novembre 2023

Pour le Maire,



AR Prefecture

006-210600854-20231127-DEC_2023_0048-AI
Reçu le 28/11/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes
MaritimesVille de Mougins
Direction Générale Adjointe
Prospective et PerformanceDécision Municipale
N° DEC-2023-0049**OBJET : SOLLICITATION DE FINANCEMENT POUR LE FESTIVAL INTERNATIONAL
DE LA GASTRONOMIE 2024**

Le Maire de la Commune de MOUGINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2122-22 et L. 2122-23,**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2020-02 en date du 25 mai 2020 relative à l'élection du Maire, certifiée exécutoire le 27 mai 2020 compte-tenu de la réception en sous-préfecture le 27 mai 2020 et de son affichage en Mairie le même jour,**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2020-05 en date du 25 Mai 2020, exécutoire depuis le 27 Mai 2020, accordant au Maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions fixées au code susvisé et notamment le point 26 de l'article 1er de ladite délibération lui permettant de solliciter auprès de financeurs l'attribution de subventions,**Considérant** que la commune de Mougins organise le Festival International de la Gastronomie, manifestation ayant acquis une réelle notoriété au niveau régional mais également au niveau national et international.**Considérant** que cet événement a notamment pour objectif de faire découvrir au grand public et également aux professionnels la grande cuisine avec des produits de qualité, mise en scène par des grands chefs de renom**Considérant** que l'édition 2024 qui sera organisée en septembre participe au maintien de la tradition gastronomique de notre pays ainsi qu'à la mise en valeur de son savoir-faire dans ce domaine, tout en étant un facteur de dynamisation touristique pour la région toute entière.

Les différents échelons Etat, Région et Département peuvent être sollicités pour apporter leur aide financière à ce projet d'intérêt général.

DECIDE**Article 1 :**

De solliciter auprès de Monsieur le Président de la Région SUD PACA une subvention de soixante-dix mille euros, pour ce projet.

Article 2 :

De solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes Maritimes une subvention de trente mille euros, pour ce projet.

Article 3 :

De solliciter auprès d'autres partenaires éventuels, et notamment auprès de l'Etat dans le cadre d'appels à projets relatifs à la gastronomie une subvention de cent vingt-cinq mille euros, pour l'organisation du festival international de la gastronomie 2024.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Receveur Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Fait à Mougins, le 4 décembre 2023

Richard GALY
Maire



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES-----
VILLE DE MOUGINS

DECISION MUNICIPALE

OBJET : Tarification complémentaire Scène 55

Le Maire de la Commune de MOUGINS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2020-02 en date du 25 mai 2020, exécutoire depuis le 27 mai 2020, procédant à l'élection du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2020-05 en date du 25 mai 2020, exécutoire depuis le 27 mai 2020, accordant au Maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant la signature des décisions par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées au code susvisé, et déléguant au Maire la compétence de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions,

Vu l'arrêté du Maire n° ARR-2023-0533 en date du 15 mai 2023, exécutoire depuis le 15 mai 2023, portant délégation de signature des actes à Monsieur Michel BIANCHI, troisième adjoint en charge de la culture, des projets d'équipements culturels et des manifestations culturelles au sein de la Commune de Mougins,

Vu la délibération DEL-2023-097 du 7 décembre 2023, exécutoire le 11 décembre 2023, actualisant le recueil tarifaire 2024 de la commune,

Considérant la nécessité de créer un forfait supplémentaire de nettoyage en cas de locations de Scène 55 le dimanche et les jours fériés,

Considérant que le théâtre Scène 55 présente lors de ses différentes saisons des spectacles vivants aux disciplines variées,

DECIDE

Article 1 :

Dans le cadre de locations de Scène 55, un nouveau tarif nettoyage "**forfait supplémentaire Dimanche et jours fériés**" de **150€** sera à rajouter au forfait de nettoyage choisi sur les devis de locations.

Ce tarif complète la liste existante dans le recueil tarifaire 2024 (page 10).

AR Prefecture

006-210600854-20231229-DEC_2023_0050-AI
Reçu le 03/01/2024 DEC-2023-0050

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mougins, le 29/12/2023.



Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
Aux Affaires Culturelles

Michel Bianchi

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes
MaritimesVille de Mougins
Direction Générale Adjointe
Prospective et PerformanceDécision Municipale
N° DEC-2024-0001**OBJET : SOLLICITATION DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE
DU GROUPE SCOLAIRE DES CABRIERES**

Le Maire de la Commune de MOUGINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-02 en date du 25 mai 2020 relative à l'élection du Maire, certifiée exécutoire le 27 mai 2020 compte-tenu de la réception en sous-préfecture le 27 mai 2020 et de son affichage en Mairie le même jour,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-05 en date du 25 Mai 2020, exécutoire depuis le 27 Mai 2020, accordant au Maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions fixées au code susvisé et notamment le point 26 de l'article 1er de ladite délibération lui permettant de solliciter auprès de financeurs l'attribution de subventions,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-96 en date du 7 Décembre 2023, exécutoire depuis le 11 décembre 2023, ouvrant les crédits d'investissement en 2023 notamment pour des travaux de performance énergétique dans les bâtiments communaux

Considérant que la commune de Mougins souhaite baisser la consommation énergétique du groupe scolaire des Cabrieres en améliorant l'enveloppe thermique du bâtiment, au travers de travaux d'isolation thermique par l'extérieur (2700m² de façades), de remplacement des menuiseries extérieures efficaces et par la rénovation des installations techniques CVC en ayant recours à la géothermie. La réalisation de ces travaux a un coût prévisionnel de deux millions cinquante mille euros Hors taxes.

Considérant que l'Etat par le biais de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du fonds vert, incite les collectivités à rénover les bâtiments scolaires,

DECIDE

Article 1 :

De solliciter auprès de Monsieur le Représentant de l'Etat une subvention de 700 000 euros au titre du Fonds Vert.

Article 2 :

De solliciter auprès de Monsieur le Représentant de l'Etat une subvention de 300 000 euros au titre du DSIL 2024.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mougins, le 4 janvier 2024

Le Maire,



Richard GALY

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

VILLE DE MOUGINS

DECISION MUNICIPALE

DEC – 2024 –0002

**Objet : REMBOURSEMENT DE LA QUOTEPART DE L'ASSURANCE 2023 ET
2024 DE LA COPROPRIETE DU 36 RUE MARECHAL FOCH.**

Le Maire de la Commune de MOUGINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020-02 en date du 25 mai 2020 relative à l'élection du Maire, certifiée exécutoire le 27 mai 2020 compte-tenu de la réception en sous-préfecture le 27 mai 2020 et de son affichage en Mairie le même jour,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020-05 en date du 25 mai 2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, certifiée exécutoire le 27 mai 2020 compte-tenu de la réception en sous-préfecture le 27 mai 2020 et de son affichage en Mairie le même jour,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020-03 en date du 25 mai 2020 relative à la fixation du nombre des adjoints, certifiée exécutoire le 27 mai 2020 compte-tenu de la réception en sous-préfecture le 27 mai 2020 et de son affichage en Mairie le même jour,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020-04 en date du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints, certifiée exécutoire le 27 mai 2020 compte-tenu de la réception en sous-préfecture le 27 mai 2020 et de son affichage en Mairie le même jour,

Vu l'arrêté du Maire n° ARR-2020-0420 en date du 5 juin 2020, exécutoire depuis le 5 juin 2020, portant délégation de fonctions du Maire à Monsieur Jean Louis LANTERI, conseiller municipal, dans les matières se rapportant notamment aux affaires juridiques, aux contentieux, aux assurances et au foncier,

Considérant que la Commune de Mougins est propriétaire de locaux en sous-sol sein de la copropriété sise au 36 rue du Maréchal Foch – 06250 MOUGINS.

Considérant que cette copropriété n'est pas gérée par un syndic bénévole et que les primes d'assurances annuelles sont avancées pour l'ensemble des sept copropriétaires par Mme Maryse BONO copropriétaire au 36 rue du Maréchal Foch.

Considérant que, par suite, Mme Maryse BONO sollicite auprès des copropriétaires le remboursement de la cotisation selon leur quote-part (tantième).

DEC – 2024-0002

Considérant qu'il convient à présent de régler à Mme Maryse BONO les somme de 194.04 euros, correspondant aux quotes-parts dues par la commune - 93.38€ euros pour l'année 2023 et de 100.66€ pour l'année 2024.

DECIDE

Article 1 :

Il convient de régler la somme de 194.04 euros – *cent quatre-vingt-quatorze euros et 4 centimes* - à Mme Maryse BONO, copropriétaire au 36 rue du Maréchal Foch.

Article 2 :

La présente dépense sera imputée au budget de l'exercice en cours, qui présente les disponibilités nécessaires.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mougins, le 25 janvier 2024,

Pour le Maire,
Le conseiller municipal délégué
aux Affaires Juridiques,



Jean Louis LANTERI



Ville de Mougins
Service Juridique

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 3

Objet : MOUGINS - VILLE DURABLE - CONSTITUTION DE SERVITUDE – RESEAUX D'EAUX USEES - AU PROFIT DES PARCELLES CADASTREES SECTION BH N°157 ET N°158, SITUEES 225 CHEMIN DE LA VIEILLE FONTAINE

Rapporteur : Monsieur Michel VALIERGUE

Résumé

Dans le cadre du projet de raccordement au réseau d'assainissement collectif du propriétaire des parcelles cadastrées BH 157 et 158 situées 225 chemin de la Vieille Fontaine, la Ville de Mougins a approuvé par délibération n° 2022_036 en date du 07/04/2022 l'établissement d'une servitude de passage sur les parcelles BH 402 et 403 afin de lui permettre d'effectuer les travaux.

Cependant, le tracé de la servitude doit être modifié en raison d'une infaisabilité technique.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le nouveau tracé et à autoriser la conclusion d'un acte modificatif.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1,

Vu le Code civil et notamment ses article 637 et 688 relatifs aux servitudes de passage,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°2022-036 du 07 avril 2022 certifiée exécutoire le 12 avril 2022,

Vu le plan de situation ci-annexé,

Considérant que la Commune de Mougins est propriétaire de parcelles cadastrées section BH n°402 et 403 situées, Chemin de la vieille Fontaine et Avenue Paul Robert,

Considérant que le propriétaire des parcelles cadastrées section BH n°157 et section BH n°158 a sollicité auprès de la Commune, l'établissement d'une servitude de passage des canalisations d'eaux usées, en vue d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif,

Considérant que l'établissement d'une servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées, sur les parcelles communales cadastrée section BH n°402 et n°403, est nécessaire pour permettre le raccordement des parcelles référencées au cadastre BH n°157 et BH n°158 au réseau d'assainissement collectif se situant Chemin de la vieille Fontaine,

Considérant que la Commune a consenti à l'établissement de la servitude par délibération en date du 07 avril 2022 certifiée exécutoire le 12 avril 2022,

Considérant qu'un acte constitutif de servitude a été conclu le 31 janvier 2023,

Considérant que la faisabilité technique du plan de servitude initial est compromise,

Considérant que la modification du tracé de la servitude et de l'acte constitutif nécessite une délibération.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Accepter la modification du tracé de la servitude de passage pour canalisation d'eaux usées, d'accès et de tréfonds au profit des parcelles cadastrées section BH n°157 et BH n°158 (*fonds dominant*) sur les parcelles appartenant à la Commune référencées au cadastre BH n°402 et 403 (*fonds servant*).

Article 2 :

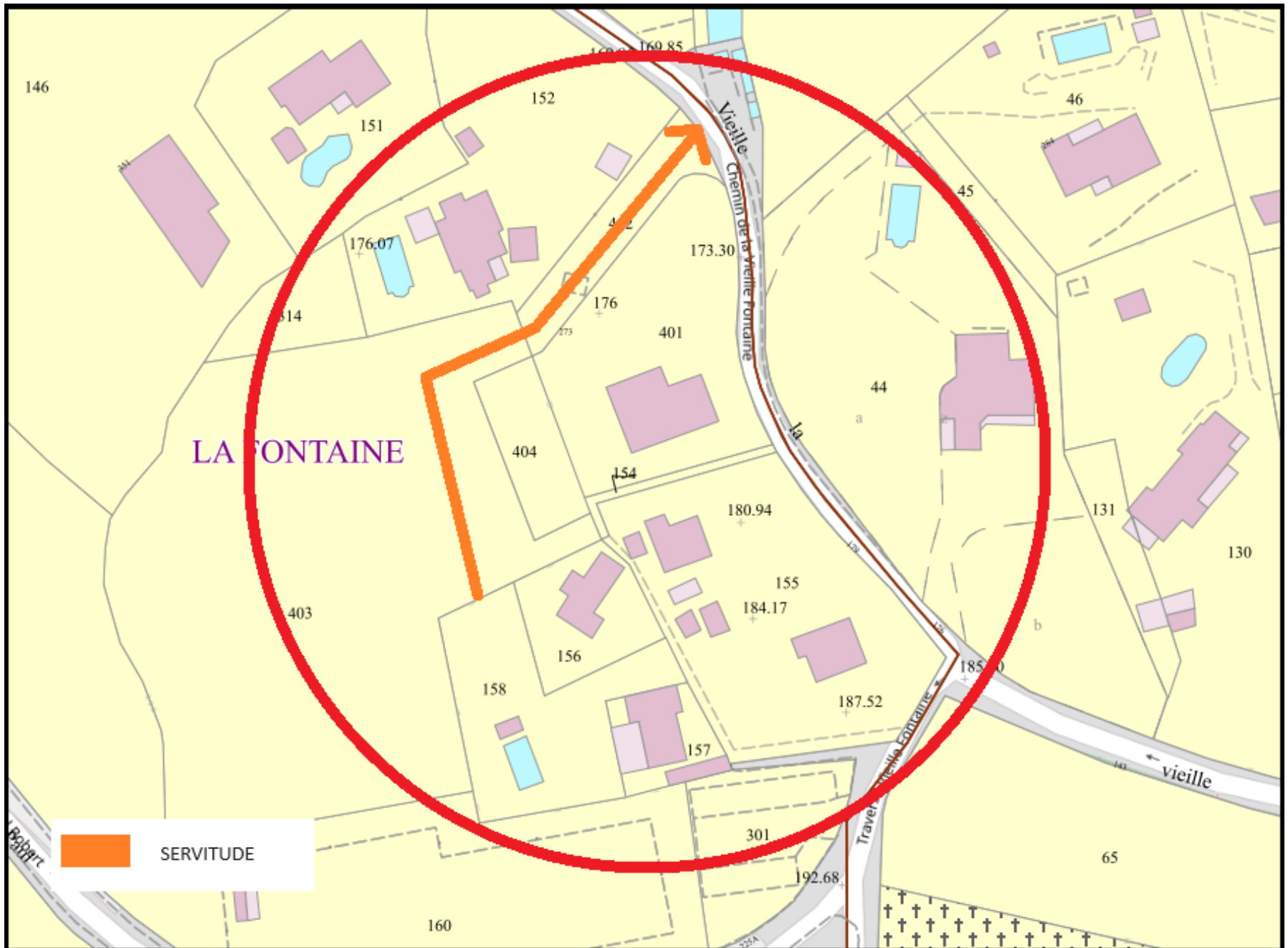
Dire qu'un plan de servitude modificatif a été établi par un géomètre préalablement à la signature de l'acte authentique.

Article 3 :









Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche nécessaire et à signer l'acte modificatif correspondant ainsi que tous les actes préparatoires afférents.

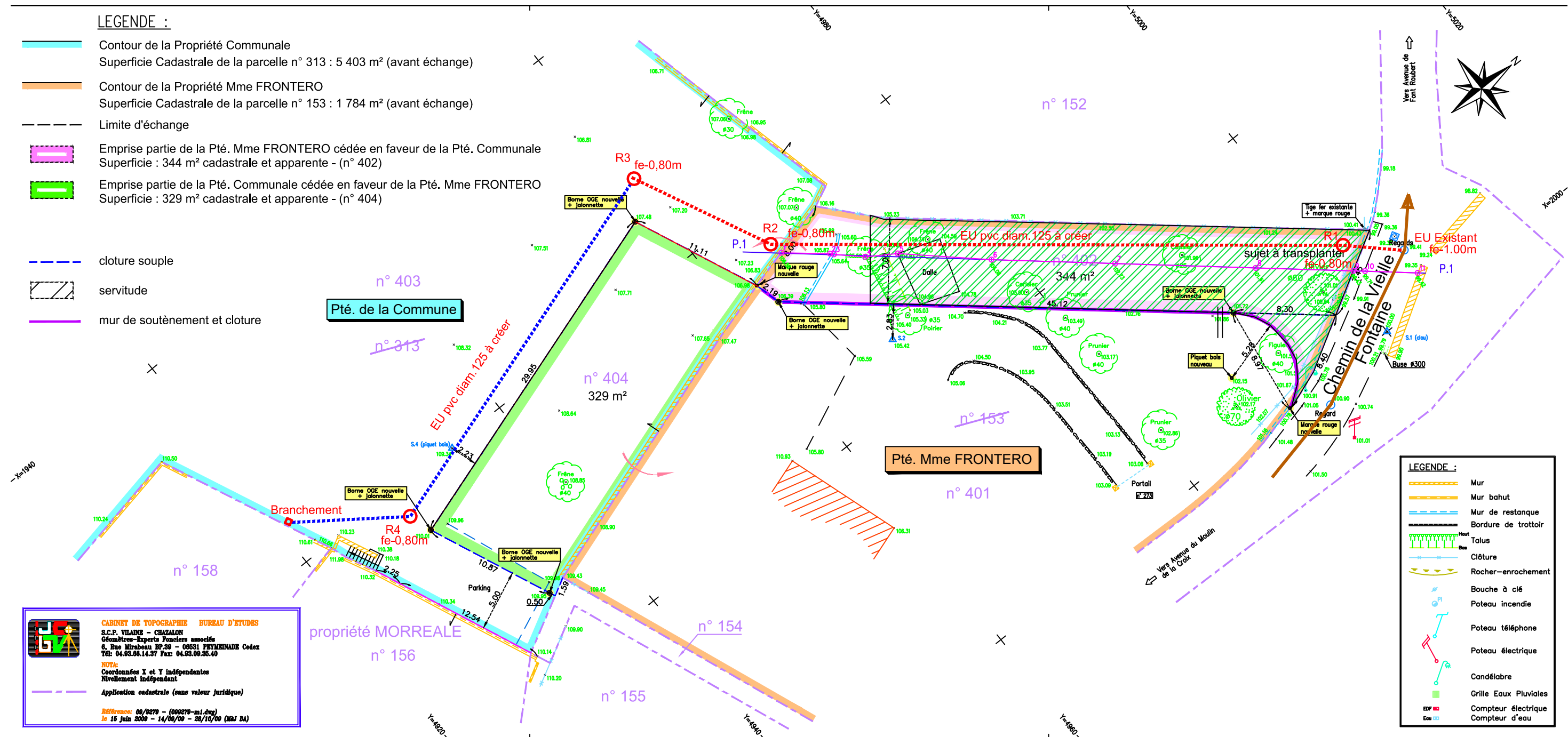
Article 4 :
















Dire que les frais afférents à l'établissement de la servitude seront à la charge du propriétaire des parcelles cadastrées section BH n°157 et BH n°158.



LEGENDE :

-  Contour de la Propriété Communale
Superficie Cadastrale de la parcelle n° 313 : 5 403 m² (avant échange)
-  Contour de la Propriété Mme FRONTERO
Superficie Cadastrale de la parcelle n° 153 : 1 784 m² (avant échange)
-  Limite d'échange
-  Emprise partie de la Pté. Mme FRONTERO cédée en faveur de la Pté. Communale
Superficie : 344 m² cadastrale et apparente - (n° 402)
-  Emprise partie de la Pté. Communale cédée en faveur de la Pté. Mme FRONTERO
Superficie : 329 m² cadastrale et apparente - (n° 404)
-  clôture souple
-  servitude
-  mur de soutènement et clôture



- LEGENDE :
-  Mur
 -  Mur bahut
 -  Mur de restanque
 -  Bordure de trottoir
 -  Talus
 -  Clôture
 -  Rocher-enrochement
 -  Bouche à clé
 -  Poteau incendie
 -  Poteau téléphone
 -  Poteau électrique
 -  Candélabre
 -  Grille Eaux Pluviales
 -  Compteur électrique
 -  Compteur d'eau

CABINET DE TOPOGRAPHIE BUREAU D'ETUDES
S.C.P. VILAIN - CHAZALON
 Géomètres-Experts Fonciers associés
 6, Rue Mirabeau BP.30 - 06531 FETIENNADE Cedex
 Tél: 04.93.06.14.37 Fax: 04.93.09.35.40

NOTA:
 Coordonnées X et Y indépendantes
 Nivellement indépendant.

Application cadastrale (sans valeur juridique)

Référence: 00/0270 - (000270-m1.dwg)
 In 15 juin 2009 - 14/09/09 - 28/10/09 (MAJ DA)



Ville de Mougins
Direction des Finances

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 4

Objet : MOUGINS - VILLE BIEN GEREE - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis LANTERI

Résumé

Le compte de gestion est considéré comme la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte de gestion 2023 du budget principal, document certifié conforme par Monsieur le Maire ordonnateur, et à déclarer qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-31,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Considérant que le responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- L'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes questions budgétaires
- La comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal est invité à

Article unique :

Se prononcer sur le Compte de Gestion du Budget Principal, exercice 2023, établi par le responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes, lequel est certifié conforme par Monsieur le Maire, ordonnateur, et à déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Ville de Mougins
Direction des Finances

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 5

Objet : MOUGINS - VILLE BIEN GEREE - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis LANTERI

Résumé

Le compte de gestion est considéré comme la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte de gestion 2023 du budget annexe des Transports, document certifié conforme par Monsieur le Maire ordonnateur, et à déclarer qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-31,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Considérant que le responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- L'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes questions budgétaires
- La comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal est invité à :

Article unique :

Se prononcer sur le Compte de Gestion du Budget Annexe des Transports, exercice 2023, établi par le responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes, lequel est certifié conforme par Monsieur le Maire, ordonnateur, et à déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Ville de Mougins
Direction des Finances

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 6

Objet : MOUGINS - VILLE BIEN GEREE - BUDGET OFFICE DE TOURISME - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis LANTERI

Résumé

Le compte de gestion est considéré comme la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte de gestion 2023 du budget Office du Tourisme, document certifié conforme par Monsieur le Maire ordonnateur, et à déclarer qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-31,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Considérant que le responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- L'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes questions budgétaires
- La comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal est invité à :

Article unique :

Se prononcer sur le Compte de Gestion du Budget Office de Tourisme, exercice 2023, établi par le responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes, lequel est certifié conforme par Monsieur le Maire, ordonnateur, et à déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Ville de Mougins
Direction des Finances

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 7

Objet : MOUGINS - VILLE BIEN GEREE - BUDGET GESTION POUR LA CACPL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis LANTERI

Résumé

Le compte de gestion est considéré comme la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte de gestion 2023 du budget annexe de gestion pour la CACPL, document certifié conforme par Monsieur le Maire ordonnateur, et à déclarer qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-31,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de gestion dressé par le Responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Considérant que le responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- L'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes questions budgétaires
- La comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal est invité à :

Article unique :

Se prononcer sur le Compte de Gestion du Budget Annexe Gestion pour la CACPL, exercice 2023, établi par le responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes, lequel est certifié conforme par Monsieur le Maire, ordonnateur, et à déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Ville de Mougins
Direction des Finances

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 8

Objet : MOUGINS - VILLE BIEN GEREE - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Monsieur Christophe ULIVIERI

Résumé

Le Compte administratif 2023 du Budget Principal s'avère en tout point conforme au Compte de Gestion du responsable du service de gestion comptable. Il se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes réalisées à hauteur de 41 948 780,65€
Dépenses réalisées à hauteur de 34 873 973,18€
Résultat 2023 de fonctionnement : 7 074 807,47€

Section d'investissement :

Recettes réalisées à hauteur de 7 130 608,14€
Dépenses réalisées à hauteur de 26 991 869,59€
Résultat 2023 d'investissement : -19 861 261,45€

Avec les résultats cumulés des années antérieures :

Fonctionnement : Résultat : 46 688 605,38€
Investissement : Résultat : - 15 292 133,28€ ramené à -20 848 411,50€ avec les restes à réaliser.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les différents chapitres tel que présentés dans la délibération et à approuver le bilan des acquisitions foncières pour l'année 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et L 1612-12 relatif à l'arrêté des comptes de la Commune,

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération,

Considérant que le compte administratif est conforme au compte de gestion dressé par le responsable du service de gestion comptable,

Considérant les vues d'ensemble de la Section d'Investissement (page 11) et de Fonctionnement (page 12) permettent d'apprécier l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions votées, au niveau de chaque chapitre,

Considérant que chaque élu a été destinataire du document budgétaire et des annexes réglementaires, du rapport de présentation et d'analyse, établi par le service des Finances et qu'il en ressort :

Une utilisation des crédits réels votés

Utilisation des crédits réels votés	
	Avec reports 2023
Dépenses de fonctionnement	95,58%
Dépenses d'investissement	86,60% en excluant les réserves budgétaires
Recettes de fonctionnement	106,79%
Recettes d'investissement	163,62%

Une épargne brute de fonctionnement très satisfaisante : elle atteint **9 785 757,88€** soit 23,61% des recettes réelles de Fonctionnement (11,30% au 31 décembre 2021 dans les communes de même strate (20 000 à 50 000 habitants en France métropolitaine – source DGCL).

Un encours de la dette nette au 31 décembre 2023 de 160€/habitant, ratio très inférieur à celui des communes de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine au 31 décembre 2023, (1 155€/habitant- source DGCL).

Un résultat d'exécution de l'exercice :

- **l'excédent de fonctionnement** atteint 46 688 605,38€

- **le déficit d'investissement** représente 15 292 133 ,28 € ramené à 20 253 773,18 € avec les restes à réaliser 2023.

- **Le résultat total excédentaire** de 31 396 472,10€ devient 26 434 832,20 € avec les restes à réaliser.

Considérant le bilan des acquisitions foncières 2023 joint au compte administratif,

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Adopter le Compte Administratif 2023 du budget principal de la Commune de Mougins, par chapitre, tel qu'il lui a été transmis et dont les résultats viennent de lui être rappelés.

Article 2 :

Approuver le bilan des acquisitions foncières pour l'année 2023.

PREAMBULE :

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M57 et M43)

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année 2023.

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Ville du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Il rend compte de la gestion de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Maire. Il est en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Le comptable tient la comptabilité de l'ordonnateur suivant le principe de la partie double et établit le Compte de gestion. Ce document est l'équivalent du Compte Administratif présenté par le Maire et les résultats du compte administratif et du compte de gestion doivent être identiques.

S'agissant de documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités (CGCT) s'effectue au choix des personnes intéressées, soit par :

- Consultation sur place au service des finances de la ville
- Envoi dématérialisé via internet sur simple demande par email à formuler à l'adresse cabinet@villedemougins.com

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de la Ville de Mougins (<https://mougins.fr>)

Précisons que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate (1) qui regroupe les communes de 20 000 à moins de 50 000 habitants appartenant à un groupement.

Source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr>
DGFIP, comptes de gestion, calcul DGCL

Présentation général du compte administratif - Budget principal

1. Niveau général de réalisation de l'exercice

Dépenses réelles	58 056 782,19€	Recettes réelles	45 270 328,21€
Dépenses d'ordre	3 809 060,58€	Recettes d'ordre	3 809 060,58€
Dépenses totales	61 865 842,77€	Recettes totales	49 079 388,79€
Crédits ouverts	132 121 072,57€	Crédits ouverts	132 121 072,57€

Les soldes de gestion 2023

Les soldes de gestion sont exprimés ci-dessous pour l'exercice 2023 d'une part et avec la reprise des résultats 2022 d'autre part. Ils font ressortir les équilibres suivants :

Compte administratif 2023 – Rapport de présentation

	Exercice 2023 (réel)	Avec reprise des résultats et Opérations d'ordre (amort..)
◇ Recettes de Fonctionnement	41 456 258,16 €	81 562 578,56 €
◇ Dépenses de Fonctionnement	31 670 500,28 €	34 873 973,18 €
◇ Epargne de gestion	9 785 757,88€	46 688 605,38 €

Le taux d'épargne de gestion est de 23,61%

2. Quelques indicateurs du budget principal

Ces quelques indicateurs démontrent la rigueur de gestion que la Ville s'impose au quotidien :

En fonctionnement, on retiendra :

- Les dépenses de personnel (ratio 7) qui est de 55,31% contre 56,10% pour les communes de même strate (2022)

→ **Une rigueur financière forte face aux enjeux des finances locales**

Tout en préservant la qualité des services, dans un contexte contraint et mouvant pour les collectivités et une inflation très forte.

En investissement, on soulignera :

- L'indicateur des dépenses d'équipement brut par habitant (ratio 4) : 1 160 € / hab alors que la moyenne des villes de même strate n'est que de 365 € / hab
- Encours de la dette/habitant : 160€ / hab contre 1 155 € / hab pour les villes de même strate

→ **Mougins a maintenu un niveau d'investissement soutenu sans recours à l'emprunt**

Des ratios financiers sans surprise qui sont le résultat d'une gestion économe et équilibrée des deniers publics

Section de FONCTIONNEMENT - Budget principal

1. **Les recettes réelles de fonctionnement : 41 456K€** (pages 28 et 34 – 35
maquette budgétaire jointe)

Le tableau ci-dessous résume les principaux postes qui composent les recettes de fonctionnement du CA 2023 avec leurs évolutions en détail (les principales) et globalement par rapport au CA 2022.

Chapitre	Libellés	CA 2023	CA 2022	Evolution en %
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 514 604	5 585 054	-1,26
731	Fiscalité Locale	31 119 677	29 540 402	5,34
70	Produits des services et du domaine	1 732 028	1 485 732	16,57
74	Dotations et participations	1 128 827	1 257 099	-10,20
75	Autres produits de gestion courante	1 102 757	671 725	64,19
76	Autres produits de gestion courante	191 527	28	NS*
013	Produits financiers	59 195	83 622	-29,21
77	Atténuations de charges Produits exceptionnels	599 672	964 301	-37,81
78	Reprises de provisions	7 971		NS*
	TOTAL	41 456 258	39 587 963	4,72

DETAIL DE L'EVOLUTION DU CHAPITRE 731 – FISCALITE LOCALE (en K€)

Natures comptables	Libellés	CA 2023	CA 2022	Evolution en %
73111	Contributions directes (sans augmentation des taux)	24 230	23 051	5,11
73118	Autres impôts locaux (rôles supplémentaires)	340	146	132,87
73123	Taxe com droits mutation	4 857	4 827	0,60
73132	Taxe sur les pylônes électriques	53	51	NS*
73141	Taxe sur l'électricité	1 007	859	17,35
731721	Taxe de séjour	321	281	14,23
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	312	326	-4,29
	TOTAL	31 120	29 541	5,35

*NS : non significatif

Compte administratif 2023 – Rapport de présentation

La fiscalité reversée (chapitre 73) est constituée de l'Attribution de Compensation versée par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), résultant de la différence entre les recettes et les charges afférentes aux compétences transférées. Le montant est en légère baisse par rapport à 2022.

Les produits issus de la fiscalité locale ont progressé de 5,34%.

Sans augmentation des taux communaux, cette évolution procède uniquement de la dynamique des bases liée à l'attractivité de Mougins et à une revalorisation des bases pour 2023 de 7.1%.

Nous avons bénéficié de 340K€ de rôles supplémentaires qui correspondent au travail minutieux de mise à jour des bases et des anomalies constatées par le service de l'observatoire fiscal.

L'augmentation est aussi liée à une hausse des recettes perçue sur la taxe sur l'électricité, sur le recouvrement de la taxe de séjour

Les droits de mutation se maintiennent aussi à un niveau plus élevé qu'escompté.

PRODUIT DES SERVICES : Chapitre 70 : 1 732 K€

Ce chapitre retrace les produits liés aux prestations jeunesse, sportives, culturelles (vente de spectacles à SCENE 55), Ils sont en hausse de 16.5% grâce à une forte augmentation des recettes liées au sport (padel, notamment) et aux centres de loisirs avec une très bonne fréquentation.

DETAIL DE L'EVOLUTION DU CHAPITRE 74 – 1 129K€ DOTATIONS, SUBVENTIONS et PARTICIPATION (en K€)

Natures comptables	Libellés	CA 2023	CA 2022	Evolution en %
74718	Participations – Etat – Autres	141	160	-11,87
7472	Participations – Région	95	115	-17,39
7473	Participations - Département	213	128	66,40
74748	Participations – Communes – Autres communes	179	195	-8,2
747888	Participations – Autres organismes	260	416	-37,50
	TOTAL SUBVENTIONS RECUES	888	1 014	
74111	Dotations Forfaitaire des communes	26		NS*
743	Dotations spéciales au titre des instituteurs	3	3	NS*
744	FCTVA	109	101	NS*
7482	Compensation pour la perte de taxe additionnelle aux droits de mutation	3	2	NS*
74833	Etat – Compensation au titre des exonérations de taxe foncière	78	118	NS*
7484	Dotations de recensement	4	4	NS*
7485	Dotations pour les titres sécurisés	18	15	NS*
	TOTAL DOTATIONS et COMPENSATIONS FISCALES	241	243	
	TOTAL	1 129	1 257	-10,18

Compte administratif 2023 – Rapport de présentation

→ Subvention reçue par la CAF dans le cadre de leur compétence sociale (contrat Enfance Jeunesse) : 254 K€. Elle est en baisse, le nouveau dispositif de contractualisation (CTG) affecte les subventions au CCAS. La diminution sur les subventions versées par le Conseil Régional est due à la perception en 2022 de la subvention pour le FIG

→ Subventions de fonctionnement reçues

	Conseil Régional	Conseil Départemental	Etat – DRAC - CCI
SCENE 55	70 000€	80 000€	80 000€
Centre photographie	25 000€	15 000€	24 500€
Manifestations culturelles		25 000€	
Centres de Loisirs		93 330€	
Conférences harcèlement..			4 205€
FIG (solde 2022)			25 000€
Participation service minimum d'accueil			7 030€
TOTAL	95 000€	213 330€	140 735€

PRODUIT DE GESTION COURANTE (loyer) : Chapitre 75 : 1103 K€ (+64,13% par rapport en 2022) –

AUTRES ... : Chapitre 013, 76, 77 et 78: 858K€

→ le chapitre 013 « atténuations de charges » comptabilise les remboursements de rémunérations et de charges sociale pour arrêt de travail, ainsi que les variations de stocks des carburants : 59K€

→ le chapitre 76 « Produits financiers » retrace les participations financières et le produit des valeurs mobilières de placement : 191€

→ le chapitre 77 « produits exceptionnels » comptabilise 596 K€, il est principalement composé :

- Des cessions : 596€, le détail se trouve [page 184 du compte administratif \(A 10-2 Etat des sorties des biens d'immobilisations\)](#)
- Annulation de mandats sur exercice antérieur : 4 K€

→ le chapitre 78 «Reprise sur provision» comptabilise 8 K€

**2 Les dépenses réelles de fonctionnement : 31 671K€ (pages 27 et 30 à 33
maquette budgétaire jointe)**

Chapitre	Libellés	CA 2023	CA 2022	Evolution en %
011	Charges à caractère général	7 279 376	7 283 781	-0,04
012	Charges de personnel	17 516 468	16 678 342	5,02
014	Atténuations de produits	848 029	784 835	8,05
65	Autres charges de gestion courante	5 949 678	6 027 264	NS*
66	Charges financières	67 591	80 860	-16,40
67	Charges exceptionnelles	8 441	123 991	NS*
68	Dotations aux provisions	917	15 106	NS*
	TOTAL	31 670 500	30 994 179	2,18

Les dépenses progressent moins vite que l'inflation et moins vite que les recettes. Il n'y a donc pas eu d'effet de ciseau en 2023.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : Chapitre 011 : 7 279 K€

Elles restent stables malgré l'inflation importante grâce à une maîtrise des charges récurrentes.

LES CHARGES DE PERSONNEL : Chapitre 012 : 17 516 K€

Une évolution de 5,02% des dépenses de personnel fait apparaître une maîtrise des dépenses.

Elle est due :

- Revalorisation du point d'indice de 1,5% en juillet 2023 servant de base au calcul du traitement des agents publics
- Revalorisation des bas de grilles indiciaires jusqu'à 9 points d'indice en juillet 2023
- Impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice de 3.5% décidée en juillet 2022
- 3 créations de poste à la police municipale : recrutement d'un responsable CSU et 2 opérateurs vidéo nuit
- Création d'un poste service jeunesse : Educatrice en prévention spécialisée
- Doublement de l'enveloppe de GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) liée à la forte inflation
- Augmentation du volume des heures supplémentaires

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : Chapitre 65 : 5 950 K€

Elles sont stables par rapport à 2022

Les principales dépenses sont :

→ Subventions aux Etablissements publics : CCAS (3 235€) – CDE (136K€) – OT (530K€) – Budget annexe des transports (530 K€)

→ Les subventions aux associations : 572K€

→ Autres (participations écoles autres communes, Indemnités élus, droits d'utilisation image, nuage informatique..) : 694 K€

→ Participations aux syndicats intercommunaux : 253k€

LES ATTENUATIONS DE PRODUITS : Chapitre 014 : 848K€

La Commune de Mougins se voit déduire de ses recettes fiscales trois types de prélèvement :

- Le FPIC (813 K€) destiné à financer la péréquation nationale
- La restitution au titre des dégrèvements (22K€)
- La participation au redressement des finances locales (13K€)

Pas de prélèvement SRU cette année

LES CHARGES FINANCIERES et EXCEPTIONNELLES : Chapitre 66, 67 et 68 : 77 K€

- Charges financières : 68K€ de remboursement des intérêts de la dette

- Charges exceptionnelles : 8 K€ - Depuis la mise en place de la M57, le chapitre retrace les mandats annulés sur les exercices antérieurs, toutes les charges sont désormais affectées au chapitre 65

- Dotation aux provisions : 1K€

Section d'investissement - Budget principal

1. Les recettes réelles d'investissement (3 814K€) (Pages 25 et 26 maquette budgétaire jointe)

Elles sont supérieures à la prévision budgétaire en 2023.

Elles se composent :

- Des subventions d'équipement reçues (735K€)

	Objet de la subvention	Montant versé
ETAT – Préfecture	Acquisition 5 gilets pare-balles	1 250,00€
ETAT – Préfecture	Vidéoprotection	33 000,00€
CONSEIL REGIONAL	CRET acq parcelles Cœur de Vie	315 350,00€
CONSEIL REGIONAL	CRET acq parcelles Cœur de Vie	114 480,00€
CONSEIL REGIONAL	Parc paysager Tournamy avance	192 494,10€
Conseil Départemental	Rétable Notre Dame de Vie	8 323,20€
Mecenat	Chapelle St Barthélémy	70 000,00€
TOTAL	SUBVENTIONS RECUES	734 897,30€

- De la Taxe d'Aménagement (1 201K€)
- Du fonds de compensation de la TVA pour 1 535K€ dont le montant versé par l'Etat est calculé en fonction des dépenses d'investissement éligibles en 2022
- Du produit des amendes de police (332K€)
- De la régularisation des frais (chapitre 16 et 21) 11k€

TABLEAU D'EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)

Libellés	CA 2023	CA 2022	Evolution en %
Subventions d'équipement	734 897	1 017 757	-27,77
Fonds de compensation de la TVA	1 535 354	1 052 348	45,89
Taxe d'aménagement	1 201 107	2 849 455	-57,84
Amendes de police	331 763	300 036	
Emprunt		2 277	NS
Dépôts et cautionnements reçus	9 200	1 050	NS
Régularisation frais de notaires acquisitions foncières	1 749	458	NS
TOTAL	3 814 070	5 223 381	-26,98

2. Les dépenses réelles d'équipement (26 386K€) (Pages 16 et 17 de la maquette budgétaire)

Les dépenses sont financées sans emprunt uniquement par les ressources propres de la Ville

	CA 2023	CA 2022
Total des dépenses réelles d'investissement (K€)	26 386	11 900
Dépenses d'équipement	24 782	11 231
• Immobilisations incorporelles :	152	82
• Immobilisations corporelles :	10 069	2 112
• Immobilisations en cours (tx) :	13 711	8 596
• Subvention d'équipement versée :	850	441
Remboursement taxes (TAM, TLE)	1 088	54
Emprunt (capital)+ dettes autres engagements (rente)	515	502
Opérations pour comptes de tiers		113
Dépôts et cautionnements versés	1	

- [Structure des investissements](#)

♦ **Immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 152 K€**

Au titre des études et honoraires :

- 56 K€ de logiciels
- 96 K€ de frais d'études pour travaux de Voirie – décret tertiaire

♦ **Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 10 069 K€**

Il s'agit de toutes les acquisitions réalisées par la Ville. (Le détail se trouve à partir de la page 169 à 183 de la maquette budgétaire jointe)

- Acquisitions (meubles, véhicules, matériels informatiques.) : 1 874 K€ dont 1 robot tracteur, 9 véhicules électriques et un véhicule benne
- Acquisitions foncières : 7 965 K€
- Travaux Ecoparc : 83 K€
- Régie agricole : 147 K€

♦ **Immobilisations en cours (chapitre 23) : 13 711€**

- a) **Travaux menés sur les bâtiments municipaux : 6 593 K€**

Compte administratif 2023 – Rapport de présentation

● Ecoles : 3 161K€

892 K€ - Primaire Saint Martin (Panneaux photovoltaïques et toiles d'ombrage)

695 K€ - Primaire Mougins le Haut (Agrandissement, cour intérieure, toiles d'ombrage, brasseurs d'air..)

643 K€ - Ecole des 3 Collines (Panneaux photovoltaïques, réaménagement cour, brasseurs d'air..)

384 K€ - Maternelle Saint Martin (Réaménagement Cour et aire de jeux, brasseurs d'air ..)

280 K€ - Maternelle Rebuffel (agrandissement aire de jeux, mutualisation des cuisines Rebuffel)

87K€ - Primaire Cabrières (rénovation thermique, brasseurs d'air, toiles d'ombrage ..)

70K€ - Maternelle Cabrières (brasseurs d'air et toiles d'ombrage ..)

61K€ - Ecole du Devens (clôture et câblage informatique..)

49K€ - Primaire Rebuffel (ilot acoustique préau)

● Bâtiments culturels : 1 426 K€ dont

1 302K€ - Centre d'art

70K€ - Ecole Rosella Higtower

● Bâtiments administratifs : 896 K dont

546K€ - Police municipale Tournamy

110K€ - Désamiantage et démolition propriété 98 avenue Font Roubert et 85 chemin Peyroues

86K€ - Centre technique Municipal et services techniques (borne recharge électrique, Etanchéité)

78K€ - Salle courteline (climatisation, travaux urgence sécurité..)

● Crèches : 493 K€ dont

257K€ - Rénovation Crèche des Oursons, extension du service des bébés, pergola climatique, brasseurs d'air..

194k€ - Réhabilitation villa pour la MAM Tournamy

● Bâtiments culturels : 311 K€

146K€ - Chapelle Saint Barthélémy (réhabilitation)

132K€ - - Eglise orgue

33K€ - Chapelle Notre Dame de vie (Rétable)

● Bâtiments sportifs et jeunesse: 190 K€ dont

117K€ - Gymnase Font de l'Orme (Economie éclairage – groupe électrogène cellule de crise..)

29K€ - Dojo (Economie éclairage..)

22K€ - Stade Valmasque vestiaires

13K€ - Espace ado Mougins le Haut et Bâtiment jeunesse

● Travaux divers bâtiments en location: 116K€

Dont Hôtel du Val (37K€)

Compte administratif 2023 – Rapport de présentation

b) Travaux réalisés sur les terrains : 2 285 K€ dont

- Parc paysager Tournamy : 1 056 K€
- Stade de la Valmasque : 842 K€
- Extension clos boulistes : 241 K€
- Aire de jeux: 42 K€
- Agility parc : 31 K€

c) Travaux réalisés sur les réseaux : 4 773 K€

- Voirie : 3 361K€
- Vidéo protection : 723 K€
- Parking : 415 K€
- Quai de bus : 145K€
- Eclairage Public : 89 K€
- Signalisation : 40 K€

Les travaux comprennent pour les nouveaux programmes (Pistes cyclables et trottoirs, sécurisation des voies, équipements infrastructure, sécurisation modes doux) et un effort conséquent sur le déploiement de la video-protection.

Les principales réalisations de voirie et de parking sont les suivantes:

- Sécurisation piéton et ralentisseurs : 792 K€
- Pavage village : 771 K€
- Chemin de Carimaï : 361 K€
- Barreau de liaison Tournamy- Peyroues : 328K€
- Avenue Saint Martin : 278 K€
- Parking Tournamy 700 : 189 K€
- Mougins le Haut : 117 K€
- Chemin des Cabrières : 106 K€
- Parking Coeur de vie : 98 K€

♦ Subventions (chapitre 204) : 850 K€

→ au profit du logement social : 500 K€

→ au profit du cinéma : 300 K€

→ Subvention aide à l'achat : 50 K€

- Vélo électrique : 136 subventions versées pour un montant de 38 515€
- Dispositif anti-moustique : 94 subventions versées pour un montant de 10 007€
- Broyeur : 18 subventions versées pour un montant de 1 524€

♦ Dettes (chapitre 16) : 515 k€

- Dont Remboursement capital dette : 502 982,47 €

La proportion d'emprunts à taux fixe est de 100%.

Le montant de la dette par habitant est de 160€ (moyenne nationale 2022 est de 1 155€/hab)

Budgets annexes

1. BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le service public des Transports s'effectue en régie simple ; la collectivité locale prend en charge l'ensemble de l'investissement et de l'exploitation lié au fonctionnement du service.

Les opérations de recettes et de dépenses font l'objet d'un budget annexe, non assujetti à la TVA, établi selon le plan de compte M43 développé de la Comptabilité Publique actualisé au 1^{er} janvier 2008.

1 – Section de fonctionnement

- **Les recettes réelles d'exploitation** s'élèvent à **669 442,91 €** et sont en légère augmentation de **3,35 %** par rapport au compte administratif de l'exercice précédent.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

Principaux postes (réels)	CA 2023	CA 2022	Progression CA 2022/2021
Atténuation de charges (013)		2 413,06€	
Vente de produits (70)	9 442,20€	9 010,00€	NS*
Subvention d'exploitation (74)	660 000,00€	623 000,00€	5,6%
Autres Produits de gestion courante (75)	0,71	0,51€	NS*
Produits exceptionnels (77)		1 995,00€	
Total	669 442,91€	636 418,57€	5,18%

- **Les dépenses réelles d'exploitation** s'élèvent à **575 526,64 €** et sont en diminution de -4,20% par rapport au compte administratif de l'exercice précédent en raison du décalage de l'indemnité liée à la dissolution de Sillages. En 2024, deux annuités seront payées.

Principaux postes (réels)	CA 2023	CA 2022	Progression CA 2022/2021
Charges à caractère général (011)	197 060,38	184 198,45	6,98
Charges de personnel (012)	375 884,60	386 405,13	-2,72
Autres charges de gestion courante (65)	2 581,66	2 859,40	NS
Charges exceptionnelles (67)		27 326,76	NS
Total	575 526,64€	600 789,74€	-4,20%

Compte administratif 2023 – Rapport de présentation

La baisse est la conséquence :Le résultat global d'exploitation 2023 présente un déficit de -5 114,26€
Avec la reprise des résultats antérieurs le résultat s'élève à 101 097,85€

2 – Section d'investissement

- **Les recettes réelles d'investissement** s'élèvent à **108,27 €**

Principaux postes (réels)	CA 2023	CA 2022
Dotation FCTVA	108,27	32 549,66
Total	108,27€	32 549,66€

- **Les dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **52 162,44€**

Principaux postes (réels)	CA 2023	CA 2022
Acquisition matériel	489,24	660,00
Acquisitions Matériel roulant	51 673,20	
Total	52 162,44 €	660,00 €

Le résultat global d'investissement présente un excédent de 45 464,83€

Avec la reprise des résultats antérieurs, le résultat s'élève à 262 053,65€

Le résultat global de clôture pour 2023 est 363 151,50€

2. BUDGET GESTION POUR LA CACPL

Le budget retrace les dépenses réalisées par la Ville de Mougins pour le compte de la CACPL concernant la gestion des encombrants et les dépôts sauvages selon la convention de gestion signée entre la Ville de Mougins et la CACPL.

En fin d'année la Ville établit un relevé des dépenses qu'elle transmet à la CACPL pour remboursement. Toutes les dépenses seront remboursées dans leur intégralité.

1 – Section de fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **164 533,67€**

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

Principaux postes (réels)	CA 2023	CA 2022
Vente de produits – rembt CAPCL (70)	173 768,89€	140 129,00€
		24 404,07
Total	139 768 ,89€	164 533,67€

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **198 172,96€**

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Principaux postes (réels)	CA 2023	CA 2022
Charges à caractère général (011)	30 774,68€	9 818,59€
Charges de personnel (012)	167 398,28€	170 265,52€
Total	198 172,96€	180 084,11€

Le résultat global comptable s'élève à – 24 404,07€

Avec la reprise des résultats antérieurs le résultat de clôture s'élève 0€

3. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Le compte administratif retrace l'activité de ce service du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Il inclut la reprise des résultats.

Il a pour vocation principale d'assurer l'accueil et l'information des touristes, la promotion touristique de la commune en coordination avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme.

L'Office de tourisme contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local. Il conçoit également des produits touristiques pour le développement de l'image touristique de la ville au niveau local, national et international.

1 – Section de fonctionnement

- **Les recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à **561 274,84€**.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

Principaux postes (réels)	CA 2023	CA 2022	Progression CA 2023/2022
Atténuations de charges (013) (variation de stock)	15 089,76	21 145,96	-28,63
Vente de produits (70)	16 182,77	9 594,46	68,66
Subvention d'exploitation (74)	530 000,00	484 500,00	9,39
Autres produits divers gestion (75)		0,78	NS
Total	561 274,84	515 241,20	8,93%

La principale recette est la subvention versée par la Ville

Le chapitre 70 retrace les ventes de la boutique et les visites guidées (196 visites représentant 756 personnes en 2023)

Visites : « Mougins et ses secrets au fil du Temps »

« Le clocher »

« Picasso »

« Des bulles au sommet »

« Aper'O Sommet »

Visites en famille – Le trésor de Mougins, Livret de jeu Monumental, Kit Peter Pan et Livret de jeu

Au Pays des Merveilles

Visites pour les scolaires

- **Les dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **498 501,52 €**.

Principaux postes (réels)	CA 2023	CA 2022	Variation % CA 2023/2022
Charges à caractère général (011)	154 977,04	105 118,32	47,43
Charges de personnel (012)	343 077,26	367 265,70	-6,58
Autres charges de gestion courante (65)	447,22	372,26	ns

Compte administratif 2023 – Rapport de présentation

Charges exceptionnelles (67)			
Total	498 501,52	472 756,28€	5,44%

Les principales dépenses sont :

- Fête de la Saint Patrick
- Bruxelles à Mougins
- Soirée blanche en août
- Brocantes
- Marché de Noël
- La maison du Père Noël

La hausse du nombre des manifestations prises en charge par l'Office explique l'augmentation du chapitre 011.

- **Adhésions :**
FROTSI – Fédération Régionale des Offices de Tourisme
ATOUT France
ADIPAE – plateforme de données
Commission du film de la Côte d'Azur
ADN Tourisme – Fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme
Comité Régional du Tourisme
Action Elus Route Napoléon

Les actions de PROMOTION :

- Médiatour France Italie – 25 et 26 janvier 2023
- Opération Presse Côte d'Azur à Bruxelles 14 mars 2023
- Soirée Ville et Métiers d'Art Cagnes sur Mer le 10
- Workshop Presse Milan novembre 2023
- Workshop Paris Novembre 2023
- De nombreux ACCUEIL PRESSE

2 – Section d'investissement

- **Les recettes réelles d'investissement** s'élèvent à **0,00 €**.
- **Les dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **4 329,50 €**.

Principaux postes (réels)	CA 2023	CA 2022
Dépenses Réelles (chap : 20/21/)	4 329,50€	2 699,99€
Total	4 329,50€	2 699,99€

Les dépenses d'investissement sont :
Aménagement de la maison du personnel (personnages, cubes..)

RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

2023	RECETTES	DEPENSES	Résultat
Fonctionnement	561 274,84	511 794,84	49 480,00
Résultat antérieur Reporté	62 405,12		
RESULTAT 2023 Fonctionnement	111 885,12		
Investissement	13 293,22	4 329,50	8 963,82
Résultat antérieur reporté	98 095,89		
RESULTAT 2023 Investissement	107 059,71		
Résultat global de clôture	218 944,83		

Compte administratif 2023 – Rapport de présentation

LISTE DES RATIOS - MOUGINS CA 2023- 20 626 HABITANTS (Décret n °93.570 du 27 mars 1993 : ARTICLE L 2313-1 du CGCT)						
MOUGINS CA 2023			CA 2023	CA 2022	Moyennes nationales compte de gestion 2022 ** 20 à 50 000 habitants Communes touristiques hors montagne	
			20 626 Habitants	20 421 Habitants		
1 - Dépenses réelles de Fonctionnement/Population (II A2)-Trx régie art 72 (III A2)						
31 670 500	20 626		1 535 € /Hab	1 518 € /Hab	1 107 € /Hab	
2 - Produit des impositions directes/Population (art.73111) hors fiscalité reversée (FPIC)						
23 721 748	20 626		1 150 € /Hab	1 097 € /Hab	777 € /Hab	
2bis - Produit des impositions directes/Population (art.73111+7318+73211-739223) ce ratio tient compte des prélèvements pour versements de fiscalité et de l'attribution de compensation						
29 197 712	20 626		1 416 € /Hab	1 370 € /Hab	819 € /Hab	
3 - Recettes réelles de Fonctionnement/Population (II-A2) -						
41 456 258	20 626		2 010 € /Hab	1 939 € /Hab	1 352 € /Hab	
4 - Dépenses d'équipement brut/Population (III B1 + trx régie art 72 (III A2) - chap 204 + 458))						
23 932 364	20 626		1 160 € /Hab	534 € /Hab	365 € /Hab	
5 - capital restant dû au 31 décembre 2023 (dette communale(art 164)+dette autre engagement(art 168) / Population (IV A2-5)						
3 302 775	20 626		160 € /Hab	186 € /Hab	1 155 € /Hab	
6 - Dotation globale de fonctionnement/Population (art.7411+745)						
25 960	20 626		1 € /Hab	- € /Hab	127 € /Hab	
7 - Dépenses du Personnel(Chap 012)/Dépenses réelles de Fonctionnement						
17 516 468	31 670 500		55,31%	53,81%	56,10%	
9 - Marge d'autofinancement courant (Dépenses réelles de Fonctionnement+ remboursement de la dette en capital) /recettes réelles de Fonctionnement						
31 670 500	502 982	41 456 258	77,61%	79,56%	90,40%	
<i>Capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées (un ratio proche de 100% indique un recours nécessaires à l'emprunt)</i>						
10 - Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de Fonctionnement						
23 932 364	41 456 258		57,73%	27,54%	27,00%	
<i>Effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse</i>						
11 Encours de la dette au 01.01 /Recettes réelles de Fonctionnement en %						
3 302 775	41 456 258		7,97%	9,61%	85,50%	
<i>Mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse</i>						
PS: Population légale après recensement complémentaire de 2023 = 20 626 habitants						
Chiffres appliqués:écritures réelles du Budget Principal M57						
**Rapport de l'observatoire des Finances Locales - Les finances des collectivités locales en 2022 (source DGFiP, comptes de gestion; calcul DGCL)						
e internet : http://www.collectivites-locales.gouv.fr - Communes touristiques hors montagne						

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		1 066 660,30
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	152 332,65	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	850 045,76	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	10 068 655,36	1 749,36
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	13 711 375,51	0,00
Total des réalisations d'équipement		24 782 409,28	1 068 409,66
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	1 087 790,86	2 736 460,39
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	514 581,77	9 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	1 500,00	0,00
Total des réalisations financières		1 603 872,63	2 745 660,39
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 26 386 281,91	II 3 814 070,05
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	492 522,49	3 203 472,90
041	Opérations patrimoniales (8)	113 065,19	113 065,19
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 605 587,68	IV 3 316 538,09

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	26 991 869,59	II + IV	7 130 608,14
--------------	----------------	----------------------	----------------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	4 569 128,17
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	26 991 869,59	II + IV + VI + VII	11 699 736,31
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-15 292 133,28		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	7 279 375,86	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 732 028,16
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	17 516 467,58	73 Impôts et taxes (sauf 731)	5 514 604,00
		731 Fiscalité locale	31 119 677,04
		74 Dotations et participations (1)	1 128 827,35
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	5 949 678,02	75 Autres produits de gestion courante (1)	1 102 757,15
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	848 029,00	013 Atténuations de charges (1)	59 195,06
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	31 593 550,46	Total recettes de gestion des services	40 657 088,76
66 Charges financières	67 591,13	76 Produits financiers	191 526,38
67 Charges spécifiques (1)	8 441,43	77 Produits spécifiques (1)	599 672,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	917,26	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	7 971,02
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 31 670 500,28	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 41 456 258,16

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	3 203 472,90	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	492 522,49
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 3 203 472,90	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 492 522,49

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 34 873 973,18	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 41 948 780,65
---	------------------------------	---	------------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 39 613 797,91

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 34 873 973,18	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 81 562 578,56
---	----------------------------------	---	-----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	46 688 605,38
--	----------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

- Les acquisitions et cessions immobilières par la Commune de Mougins durant l'année 2023 :

DATE	VENDEUR	ACQUEREUR	PRIX	CADASTRE – ADRESSE
CESSION 30/01/2023	COMMUNE	MOUGINS INVEST	530 000 €	Propriété bâtie cadastrée section DG n° 159 située 105 chemin de Jyloue à Mougins
ACQUISITION AMIABLE 03/02/2023	Consort PENCOLE	COMMUNE	700 000 €	Propriété batie cadastrée section BH n° 57 sise Avenue de l'Hubac à Mougins
CESSION 29/03/2023	COMMUNE	CURCIO Daniel	8316 €	Portion de chemin communal cadastré section CD n° 221 et CL n° 276 (252 m²)
ACQUISITION AMIABLE 11/04/2023	SCI LIMORAY	COMMUNE	1 800 000 €	Lots n°187 à 196 et n°199 à 210 dans un ensemble immobilier « copropriété le Floréal » situé Boulevard Courteline/avenue du Mal Juin au sein du bâtiment B « Résidence Val de Mougins »
ACQUISITION AMIABLE 03/05/2023	Consort TESTA	COMMUNE	140 000 €	Terrain non bâti cadastré section AD n° 113 sis Chemin de Font de Currault à Mougins
ACQUISITION AMIABLE 10/05/2023	EPF PACA	COMMUNE	161 384,23 €	Terrain non bâti cadastré section AD n° 126 lieudit Les Breguières
ACQUISITION AMIABLE 02/06/2023	BRUNO Serge	COMMUNE	20 000 €	Terrain non bâti cadastré AY n° 455 sis Avenue Saint Martin à Mougins
ACQUISITION AMIABLE 08/06/2023	Consort TOURNAIRE	COMMUNE	35 000 €	Terrain non bâti cadastré DC n° 14 sis lieudit Jyloue à Mougins
ACQUISITION AMIABLE 08/06/2023	Consort ALLIONE	COMMUNE	75 000 €	Terrains non bâtis cadastrés DC n° 11 et 12 sis lieudit Jyloue à Mougins
ACQUISITION AMIABLE 08/06/2023	CHESTERMAN Alexander	COMMUNE	7 900 €	Terrains non bâtis cadastrés AT n° 1655 et AT n° 1664 sis chemin de Pigranel à Mougins
ACQUISITION AMIABLE 29/06/2023	SCI LOMBARDS	COMMUNE	425 000 €	Parcelles bâties cadastrées section BR n°189, 190, 194, 208 et lot n°1 de l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée section BR n°188, situées rue des Lombards à Mougins
ACQUISITION AMIABLE 20/07/2023	Consort BAILLAGOU	COMMUNE	1 €	Terrain non bâti cadastré BB n° 324 située avenue Général de Gaulle à Mougins
ACQUISITION AMIABLE 20/07/2023	Consort MAGIOLINI	COMMUNE	40 000 €	Terrain non bâti cadastré DC n° 6 sis lieudit Jyloue à Mougins
DROIT PREFERENCE 03/10/2023	CRIBOS	COMMUNE	125 000 €	Terrain non bâti cadastré AC n° 95 lieudit Fugueiret à Mougins

ACQUISITION AMIABLE 23/10/2023	Mr/Mme ELOUAER Consorts VERGNORI	COMMUNE	1 €	Parcelles non bâties cadastrées BE n°178, 180, 182 sises avenue Font roubert
ACQUISITION AMIABLE 23/10/2023	SNC CŒUR MOUGINS	COMMUNE	2 050 000 €	Volume 4 - Parking sous-sol - Ilôt 1 Cours des arts (BH n° 26-27-30-31-36-208-421-429-433-435-437-439-449-451-471-473-475-478-480)
ACQUISITION AMIABLE 23/10/2023	SNC CŒUR MOUGINS	COMMUNE	1 €	Volume 4 - SquarE - Ilôt 2 Coeur Mougins (BH n° 422-427-445-447-472)
ACQUISITION AMIABLE 28/11/2023	EPF PACA	COMMUNE	2 281 760,80 €	Parcelles bâties cadastrées section AP n° 64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77 situées 1140 avenue du Général De Gaulle à Mougins
ACQUISITION AMIABLE 20/12/2023	EPF PACA	COMMUNE	590 903,12 €	Propriété bâtie cadastrées section AX n° 412 et 392 située avenue de la Plaine à Mougins
ACQUISITION AMIABLE 20/12/2023	EPF PACA	COMMUNE	880 229,90 €	Parcelles bâties cadastrées section BO n°36 et BO n°37 sises Chemin Saint Barthélémy à Mougins
ACQUISITION AMIABLE 20/12/2023	EPF PACA	COMMUNE	1 045 039,67 €	Propriété cadastrée section CH n°105 et 106 sise chemin des Cabrières à Mougins

- **Les acquisitions et cessions immobilières réalisées par l'Établissement Public Foncier P.A.C.A durant l'année 2023 dans le cadre des conventions d'intervention foncière :**

DATE	VENDEUR	ACQUEREUR	PRIX	CADASTRE – ADRESSE
ACQUISITION AMIABLE 23/02/2023	LISNARD Michel	EPF PACA	540 000 €	Propriété bâtie cadastrée section BO n° 36 sise Chemin Saint Barthelemy à Mougins
PREEMPTION 08/02/2023	DRUETTO Daniel	EPF PACA	308 950€	Propriété bâtie cadastrée section BO n° 37 sise Chemin Saint Barthelemy à Mougins
CESSION 10/05/2023	EPF PACA	COMMUNE DE MOUGINS	161 384,23 €	Terrain non bâti cadastré section AD n° 126 lieudit Les Breguières
ACQUISITION AMIABLE 11/10/2023	Consorts CAVALLO	EPF PACA	710 000 €	Parcelles cadastrées section AD n° 80-81-82-83 situées Chemin des Argelas
CESSION 28/11/2023	EPF PACA	COMMUNE DE MOUGINS	2281760,80 €	Parcelles bâties cadastrées section AP n° 64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77située 1140 avenue du Général De Gaulle à Mougins
CESSION 20/12/2023	EPF PACA	COMMUNE DE MOUGINS	590 903,12 €	Propriété bâtie cadastrée section AX n° 412 et 392 située avenue de la Plaine à Mougins
CESSION 20/12/2023	EPF PACA	COMMUNE DE MOUGINS	880 229,90 €	Parcelles bâties cadastrées section BO n°36 et BO n°37 sises Chemin Saint Barthélémy à Mougins
CESSION 20/12/2023	EPF PACA	COMMUNE DE MOUGINS	1045039,67 €	Propriété cadastrée section CH n°105 et 106 sise chemin des Cabrières à Mougins

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : MAIRIE DE MOUGINS (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21060085400017

POSTE COMPTABLE : CANNES MUNICIPALE

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : MAIRIE - Budget Principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	22
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	23
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	24
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	25
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	27
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	30
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	34

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	37
A1.01 - Opérations non ventilables	39
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	40
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	43
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	44
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	45
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	48
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	51
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	54
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	55
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	58
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	60
A1.908 - Fonction 8 - Transports	63
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	67
A2.01 - Opérations non ventilables	69
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	70
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	79
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	80
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	82
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	88
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	97
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	100
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	101
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	102
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	108
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	110
A2.938 - Fonction 8 - Transports	116

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	124
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	128
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	129
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	130
B3.1 - Etat des provisions constituées	132
B3.2 - Etalement des provisions	134
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	135
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	136
B7.3 - Etat des emprunts garantis	137
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	152
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	153
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	154
B7.9 - Autres engagements reçus	155
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	156
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	164
B9 - Etat du personnel	165
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	169
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	170
B11.2 - Liste des établissements publics créés	171
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	172
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	173
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	188
B13 - Opérations liées aux cessions	190
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	191
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	192
C2.1 - Situation des AP	194
C2.2 - Situation des AE	195
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	196
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	197
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	203
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	209
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	216
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	217
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	218
D11 - Décisions en matière de taux	220
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	221

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	20626

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1586.299434

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1535
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	2010
3	Dépenses d'équipement brut / population	1160
4	Encours de dette / population (2) (3)	160
5	DGF / population	1
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	55.31%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	77.61%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	57.73%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	7.97%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	61 865 842,77	49 079 388,79	44 182 926,08	A1	31 396 472,10
Investissement	26 991 869,59	7 130 608,14	4 569 128,17	A2	-15 292 133,28
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	34 873 973,18	41 948 780,65	39 613 797,91	A3	46 688 605,38

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 5 556 278,22	III + IV	0,00	B1	-5 556 278,22
Investissement	I 5 556 278,22	III	0,00	B2	-5 556 278,22
Fonctionnement	II 0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	25 840 193,88
Investissement	A2 + B2	-20 848 411,50
Fonctionnement	A3 + B3	46 688 605,38

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 5 556 278,22
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	256 130,02
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 981 078,36
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	3 319 069,84
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET	A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	34 873 973,18	G	41 948 780,65
	Section d'investissement	B	26 991 869,59	H	7 130 608,14

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	39 613 797,91
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	4 569 128,17

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	61 865 842,77	= G + H + I + J	93 262 314,87
--	-----------------	---------------	-----------------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	5 556 278,22	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	5 556 278,22	= K + L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	34 873 973,18	= G + I + K	81 562 578,56
	Section d'investissement	= B + D + F	32 548 147,81	= H + J + L	11 699 736,31
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	67 422 120,99	= G + H + I + J + K + L	93 262 314,87

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		1 066 660,30
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	152 332,65	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	850 045,76	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	10 068 655,36	1 749,36
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	13 711 375,51	0,00
Total des réalisations d'équipement		24 782 409,28	1 068 409,66
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	1 087 790,86	2 736 460,39
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	514 581,77	9 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	1 500,00	0,00
Total des réalisations financières		1 603 872,63	2 745 660,39
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 26 386 281,91	II 3 814 070,05
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	492 522,49	3 203 472,90
041	Opérations patrimoniales (8)	113 065,19	113 065,19
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 605 587,68	IV 3 316 538,09

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	26 991 869,59	II + IV	7 130 608,14
--------------	---------	----------------------	---------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	4 569 128,17
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	26 991 869,59	II + IV + VI + VII	11 699 736,31
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-15 292 133,28		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	7 279 375,86	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 732 028,16
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	17 516 467,58	73 Impôts et taxes (sauf 731)	5 514 604,00
		731 Fiscalité locale	31 119 677,04
		74 Dotations et participations (1)	1 128 827,35
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	5 949 678,02	75 Autres produits de gestion courante (1)	1 102 757,15
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	848 029,00	013 Atténuations de charges (1)	59 195,06
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	31 593 550,46	Total recettes de gestion des services	40 657 088,76
66 Charges financières	67 591,13	76 Produits financiers	191 526,38
67 Charges spécifiques (1)	8 441,43	77 Produits spécifiques (1)	599 672,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	917,26	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	7 971,02
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 31 670 500,28	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 41 456 258,16

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	3 203 472,90	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	492 522,49
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 3 203 472,90	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 492 522,49

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	34 873 973,18	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	41 948 780,65
---	----------------	----------------------	---	----------------	----------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	39 613 797,91

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	34 873 973,18	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	81 562 578,56
---	--------------------	----------------------	---	---------------------	----------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	46 688 605,38				
--	----------------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 087 790,86	0,00	1 087 790,86
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	22 835,02	22 835,02
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	514 581,77	0,00	514 581,77
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régl. d'opérations		469 687,47	469 687,47
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	152 332,65	0,00	152 332,65
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	850 045,76	0,00	850 045,76
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	10 068 655,36	107 100,00	10 175 755,36
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	13 711 375,51	5 965,19	13 717 340,70
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 500,00	0,00	1 500,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		26 386 281,91	605 587,68	26 991 869,59

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	7 279 375,86		7 279 375,86
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	17 516 467,58		17 516 467,58
014	Atténuations de produits	848 029,00		848 029,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	5 949 678,02	0,00	5 949 678,02
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	67 591,13	0,00	67 591,13
67	Charges spécifiques (9)	8 441,43	1 065 159,47	1 073 600,90
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	917,26	2 138 313,43	2 139 230,69
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		31 670 500,28	3 203 472,90	34 873 973,18

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 736 460,39	0,00	2 736 460,39
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 066 660,30	107 100,00	1 173 760,30
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 200,00	0,00	9 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		66 345,67	66 345,67
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 749,36	998 813,80	1 000 563,16
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	5 965,19	5 965,19
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 138 313,43	2 138 313,43
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		3 814 070,05	3 316 538,09	7 130 608,14

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	4 569 128,17
--	---------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	59 195,06		59 195,06
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 732 028,16		1 732 028,16
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 514 604,00		5 514 604,00
731	Fiscalité locale	31 119 677,04		31 119 677,04
74	Dotations et participations (8)	1 128 827,35		1 128 827,35
75	Autres produits de gestion courante (8)	1 102 757,15	0,00	1 102 757,15
76	Produits financiers	191 526,38	0,00	191 526,38
77	Produits spécifiques (8)	599 672,00	492 522,49	1 092 194,49
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	7 971,02	0,00	7 971,02
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		41 456 258,16	492 522,49	41 948 780,65

Pour information R002 Résultat positif reporté	39 613 797,91
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		53 192 936,19	26 991 869,59	5 556 278,22	20 644 788,38	0,00	26 991 869,59
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	578 906,96	152 332,65	256 130,02	170 444,29	0,00	152 332,65
204	Subventions d'équipement versées (7)	1 850 000,00	850 045,76	0,00	999 954,24	0,00	850 045,76
21	Immobilisations corporelles	14 491 319,10	10 068 655,36	1 981 078,36	2 441 585,38	0,00	10 068 655,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	33 539 075,66	13 711 375,51	3 319 069,84	16 508 630,31	0,00	13 711 375,51
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		50 459 301,72	24 782 409,28	5 556 278,22	20 120 614,22	0,00	24 782 409,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 220 147,00	1 087 790,86	0,00	132 356,14		1 087 790,86
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	518 000,00	514 581,77	0,00	3 418,23		514 581,77
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
Total des dépenses financières		1 739 647,00	1 603 872,63	0,00	135 774,37	0,00	1 603 872,63
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		52 198 948,72	26 386 281,91	5 556 278,22	20 256 388,59	0,00	26 386 281,91
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	493 987,47	492 522,49		1 464,98		492 522,49
041	Opérations patrimoniales (6)	500 000,00	113 065,19		386 934,81		113 065,19
Total des dépenses d'ordre		993 987,47	605 587,68		388 399,79		605 587,68
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		53 192 936,19	26 991 869,59	5 556 278,22	20 644 788,38	0,00	26 991 869,59

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		48 623 808,02	7 130 608,14	0,00	41 493 199,88
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	600 000,00	1 066 660,30	0,00	-466 660,30
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 749,36	0,00	-1 749,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		600 000,00	1 068 409,66	0,00	-468 409,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 776 500,00	2 736 460,39	0,00	-959 960,39
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	9 200,00	0,00	-9 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-45 472,00		0,00	
Total des recettes financières		1 731 028,00	2 745 660,39	0,00	-1 014 632,39
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 331 028,00	3 814 070,05	0,00	-1 483 042,05
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	42 399 620,55			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	3 393 159,47	3 203 472,90		189 686,57
041	Opérations patrimoniales (8)	500 000,00	113 065,19		386 934,81
Total des recettes d'ordre		46 292 780,02	3 316 538,09		42 976 241,93
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		4 569 128,17			
Total des recettes d'investissement cumulées		53 192 936,19	11 699 736,31	0,00	41 493 199,88

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE							A1
Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		53 192 936,19	26 991 869,59	5 556 278,22	20 644 788,38	0,00	26 991 869,59
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	578 906,96	152 332,65	256 130,02	170 444,29	0,00	152 332,65
202	Frais réalisation documents urbanisme	21 690,00	0,00	21 690,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	488 003,04	96 599,84	230 055,10	161 348,10	0,00	96 599,84
2051	Concessions, droits similaires	69 213,92	55 732,81	4 384,92	9 096,19	0,00	55 732,81
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 850 000,00	850 045,76	0,00	999 954,24	0,00	850 045,76
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	150 000,00	50 045,76	0,00	99 954,24	0,00	50 045,76
20422	Privé : Bâtiments, installations	400 000,00	800 000,00	0,00	-400 000,00	0,00	800 000,00
20432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 491 319,10	10 068 655,36	1 981 078,36	2 441 585,38	0,00	10 068 655,36
2111	Terrains nus	1 740,00	307 080,99	0,00	-305 340,99	0,00	307 080,99
2112	Terrains de voirie	0,00	34 963,07	0,00	-34 963,07	0,00	34 963,07
2115	Terrains bâtis	3 000 000,00	7 339 539,57	1 267 855,57	-5 607 395,14	0,00	7 339 539,57
2117	Bois et forêts	8 000 000,00	283 872,63	0,00	7 716 127,37	0,00	283 872,63
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	50 864,90	47 296,73	0,00	3 568,17	0,00	47 296,73
2152	Installations de voirie	466 137,89	135 300,15	26 371,52	304 466,22	0,00	135 300,15
21568	Autre matériel, outillage incendie	5 500,00	6 166,64	284,78	-951,42	0,00	6 166,64
215731	Matériel roulant	41 274,77	174 546,30	131 880,00	-265 151,53	0,00	174 546,30
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	41 642,10	46 127,27	0,00	-4 485,17	0,00	46 127,27
21611	Biens sous-jacents	52 000,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
2181	Install. générales, agencements	1 067 796,00	230 246,17	39 107,14	798 442,69	0,00	230 246,17
21828	Autres matériels de transport	770 835,96	391 177,39	205 372,93	174 285,64	0,00	391 177,39
21831	Matériel informatique scolaire	13 200,00	17 195,40	0,00	-3 995,40	0,00	17 195,40
21838	Autre matériel informatique	597 868,54	475 246,63	242 338,83	-119 716,92	0,00	475 246,63
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	13 460,00	15 830,94	0,00	-2 370,94	0,00	15 830,94
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	43 109,02	50 809,46	10 827,58	-18 528,02	0,00	50 809,46
2188	Autres immobilisations corporelles	325 889,92	461 256,02	57 040,01	-192 406,11	0,00	461 256,02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	33 539 075,66	13 711 375,51	3 319 069,84	16 508 630,31	0,00	13 711 375,51
2312	Agencements et aménagements de terrains	3 368 977,19	2 285 312,87	132 963,93	950 700,39	0,00	2 285 312,87
2313	Constructions	18 748 158,55	6 593 223,10	745 653,35	11 409 282,10	0,00	6 593 223,10
2315	Install., matériel et outill. technique	11 421 939,92	4 772 561,02	2 440 452,56	4 208 926,34	0,00	4 772 561,02
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	60 278,52	0,00	-60 278,52	0,00	60 278,52
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		50 459 301,72	24 782 409,28	5 556 278,22	20 120 614,22	0,00	24 782 409,28

MAIRIE DE MOUGINS - MAIRIE - Budget Principal - CA - 2023

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 220 147,00	1 087 790,86	0,00	132 356,14		1 087 790,86
10226	Taxe d'aménagement	1 220 147,00	1 087 790,86	0,00	132 356,14		1 087 790,86
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	518 000,00	514 581,77	0,00	3 418,23		514 581,77
1641	Emprunts en euros	505 000,00	502 982,47	0,00	2 017,53		502 982,47
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	3 850,00	0,00	1 150,00		3 850,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	8 000,00	7 749,30	0,00	250,70		7 749,30
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
Total des dépenses financières		1 739 647,00	1 603 872,63	0,00	135 774,37	0,00	1 603 872,63
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		52 198 948,72	26 386 281,91	5 556 278,22	20 256 388,59	0,00	26 386 281,91
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	493 987,47	492 522,49		1 464,98		492 522,49
	Reprise sur autofinancement antérieur	493 987,47	492 522,49		1 464,98		492 522,49
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	500,00	313,00		187,00		313,00
13912	Subv. transf. Régions	1 200,00	1 200,00		0,00		1 200,00
13913	Subv. transf. Départements	600,00	545,00		55,00		545,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	5 000,00	4 308,02		691,98		4 308,02
13918	Autres subventions d'équipement transf.	17 000,00	16 469,00		531,00		16 469,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	469 687,47	469 687,47		0,00		469 687,47
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	500 000,00	113 065,19		386 934,81		113 065,19
2112	Terrains de voirie	0,00	107 100,00		-107 100,00		107 100,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	500 000,00	0,00		500 000,00		0,00
2313	Constructions	0,00	5 965,19		-5 965,19		5 965,19
Total des dépenses d'ordre		993 987,47	605 587,68		388 399,79		605 587,68

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		48 623 808,02	7 130 608,14	0,00	41 493 199,88
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	600 000,00	1 066 660,30	0,00	-466 660,30
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	1 250,00	0,00	-1 250,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	400 000,00	33 000,00	0,00	367 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	622 324,10	0,00	-622 324,10
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	8 323,20	0,00	-8 323,20
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	70 000,00	0,00	-70 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	200 000,00	331 763,00	0,00	-131 763,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	1 749,36	0,00	-1 749,36
2111	Terrains nus	0,00	197,20	0,00	-197,20
2112	Terrains de voirie	0,00	1 232,55	0,00	-1 232,55
2115	Terrains bâtis	0,00	30,05	0,00	-30,05
2117	Bois et forêts	0,00	289,56	0,00	-289,56
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		600 000,00	1 068 409,66	0,00	-468 409,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 776 500,00	2 736 460,39	0,00	-959 960,39
10222	FCTVA	1 600 000,00	1 535 353,91	0,00	64 646,09
10226	Taxe d'aménagement	176 500,00	1 201 046,48	0,00	-1 024 546,48
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	60,00	0,00	-60,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	9 200,00	0,00	-9 200,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	9 200,00	0,00	-9 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-45 472,00		0,00	
Total des recettes financières		1 731 028,00	2 745 660,39	0,00	-1 014 632,39
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 331 028,00	3 814 070,05	0,00	-1 483 042,05
021	Virement de la section de fonctionnement	42 399 620,55	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	3 393 159,47	3 203 472,90		189 686,57
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	66 345,67	66 345,67		0,00
2112	Terrains de voirie	1 210,23	1 210,23		0,00
2115	Terrains bâtis	894 587,47	894 587,47		0,00

MAIRIE DE MOUGINS - MAIRIE - Budget Principal - CA - 2023

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
21318	Autres bâtiments publics	30 709,80	30 709,80		0,00
215731	Matériel roulant	65 100,00	65 100,00		0,00
21828	Autres matériels de transport	7 206,30	7 206,30		0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	14 000,00	12 922,00		1 078,00
28031	Frais d'études	265 000,00	217 640,28		47 359,72
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	1 000,00	658,00		342,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	30 000,00	0,00		30 000,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	21 000,00	20 981,00		19,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	84 000,00	83 732,00		268,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	30 000,00	28 072,00		1 928,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	3 500,00	3 333,00		167,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	12 500,00	12 500,00		0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	45 000,00	35 481,75		9 518,25
280422	Privé - Bâtiments et installations	282 000,00	237 512,00		44 488,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	23 000,00	22 305,93		694,07
2805	Licences, logiciels, droits similaires	67 000,00	70 239,49		-3 239,49
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	52 000,00	48 100,13		3 899,87
281321	Immeubles de rapport	44 000,00	42 833,89		1 166,11
28152	Installations de voirie	120 000,00	124 133,05		-4 133,05
281568	Autre matériel, outillage incendie	12 000,00	11 191,71		808,29
2815731	Matériel roulant	120 000,00	91 832,00		28 168,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	75 000,00	69 255,60		5 744,40
28181	Installations générales, aménagt divers	228 000,00	201 766,00		26 234,00
281828	Autres matériels de transport	178 000,00	159 880,88		18 119,12
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	1 527,00		-1 527,00
281838	Autre matériel informatique	261 000,00	269 301,70		-8 301,70
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	834,00		-834,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	60 000,00	56 039,22		3 960,78
28188	Autres immo. corporelles	300 000,00	316 240,80		-16 240,80
041	Opérations patrimoniales (10)	500 000,00	113 065,19		386 934,81
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	107 100,00		-107 100,00
238	Avances commandes immo corporelles	500 000,00	5 965,19		494 034,81
Total des recettes d'ordre		46 292 780,02	3 316 538,09		42 976 241,93

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		78 928 136,38	33 945 623,74	928 349,44	0,00	44 054 163,20	0,00	34 873 973,18
011	Charges à caractère général (3)	8 181 000,00	6 495 393,05	783 982,81	0,00	901 624,14	0,00	7 279 375,86
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	17 596 000,00	17 503 498,58	12 969,00	0,00	79 532,42		17 516 467,58
014	Atténuations de produits	947 604,00	848 029,00	0,00	0,00	99 575,00		848 029,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	6 311 076,00	5 820 473,88	129 204,14	0,00	361 397,98	0,00	5 949 678,02
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		33 035 680,00	30 667 394,51	926 155,95	0,00	1 442 129,54	0,00	31 593 550,46
66	Charges financières	67 676,36	65 397,64	2 193,49	0,00	85,23		67 591,13
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	8 441,43	0,00	0,00	1 558,57		8 441,43
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	22 000,00	917,26			21 082,74		917,26
Total des dépenses financières		99 676,36	74 756,33	2 193,49	0,00	22 726,54		76 949,82
Total des dépenses réelles		33 135 356,36	30 742 150,84	928 349,44	0,00	1 464 856,08	0,00	31 670 500,28
023	Virement à la section d'investissement	42 399 620,55	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	3 393 159,47	3 203 472,90			189 686,57		3 203 472,90
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		45 792 780,02	3 203 472,90			42 589 307,12		3 203 472,90

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	78 928 136,38	33 945 623,74	928 349,44	0,00	44 054 163,20	0,00	34 873 973,18
--	----------------------	----------------------	-------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		39 314 338,47	41 727 017,64	221 763,01	0,00	-2 634 442,18
013	Atténuations de charges (3)	40 000,00	59 195,06	0,00	0,00	-19 195,06
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 525 599,00	1 701 735,98	30 292,18	0,00	-206 429,16
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 515 964,00	5 514 604,00	0,00	0,00	1 360,00
731	Fiscalité locale	29 089 922,00	31 119 677,04	0,00	0,00	-2 029 755,04
74	Dotations et participations (3)	989 951,00	1 128 827,35	0,00	0,00	-138 876,35
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 063 443,00	1 102 757,15	0,00	0,00	-39 314,15
Total des recettes de gestion des services		38 224 879,00	40 626 796,58	30 292,18	0,00	-2 432 209,76
76	Produits financiers	0,00	55,55	191 470,83	0,00	-191 526,38
77	Produits spécifiques (3)	595 472,00	599 672,00	0,00	0,00	-4 200,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	7 971,02			-7 971,02
Total des recettes financières		595 472,00	607 698,57	191 470,83	0,00	-203 697,40
Total des recettes réelles		38 820 351,00	41 234 495,15	221 763,01	0,00	-2 635 907,16
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	493 987,47	492 522,49			1 464,98
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		493 987,47	492 522,49			1 464,98

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	39 613 797,91					
---	----------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	78 928 136,38	81 340 815,55	221 763,01	0,00	-2 634 442,18
--	----------------------	----------------------	-------------------	-------------	----------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		78 928 136,38	33 945 623,74	928 349,44	0,00	44 054 163,20	0,00	34 873 973,18
011	Charges à caractère général (4)	8 181 000,00	6 495 393,05	783 982,81	0,00	901 624,14	0,00	7 279 375,86
60221	Combustibles et carburants	350 000,00	232 651,91	0,00	0,00	117 348,09	0,00	232 651,91
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	30 000,00	27 538,68	0,00	0,00	2 461,32	0,00	27 538,68
6042	Achats de prestations de services	1 260 200,00	1 215 254,15	109 376,48	0,00	-64 430,63	0,00	1 324 630,63
60611	Eau et assainissement	275 100,00	65 871,14	115 000,00	0,00	94 228,86	0,00	180 871,14
60612	Energie - Electricité	1 482 000,00	732 989,36	192 000,00	0,00	557 010,64	0,00	924 989,36
60618	Autres fournitures non stockables	250 100,00	160 133,93	21 000,00	0,00	68 966,07	0,00	181 133,93
60621	Combustibles	32 000,00	22 903,54	2 000,00	0,00	7 096,46	0,00	24 903,54
60622	Carburants	10 400,00	6 084,28	0,00	0,00	4 315,72	0,00	6 084,28
60623	Alimentation	73 850,00	53 427,54	402,00	0,00	20 020,46	0,00	53 829,54
60628	Autres fournitures non stockées	42 850,00	27 242,42	0,00	0,00	15 607,58	0,00	27 242,42
60631	Fournitures d'entretien	421 750,00	421 264,44	10 228,18	0,00	-9 742,62	0,00	431 492,62
60632	Fournitures de petit équipement	100 350,00	70 916,75	1 077,39	0,00	28 355,86	0,00	71 994,14
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	9 027,61	0,00	0,00	972,39	0,00	9 027,61
60636	Habillement et vêtements de travail	91 250,00	77 876,63	2 924,96	0,00	10 448,41	0,00	80 801,59
6064	Fournitures administratives	40 500,00	46 761,58	4 488,48	0,00	-10 750,06	0,00	51 250,06
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	21 000,00	15 071,18	3 463,28	0,00	2 465,54	0,00	18 534,46
6068	Autres matières et fournitures	39 850,00	47 051,14	3 490,84	0,00	-10 691,98	0,00	50 541,98
611	Contrats de prestations de services	27 000,00	30 264,11	0,00	0,00	-3 264,11	0,00	30 264,11
6132	Locations immobilières	0,00	10 000,00	0,00	0,00	-10 000,00	0,00	10 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	1 580,97	0,00	0,00	-1 580,97	0,00	1 580,97
61358	Autres	60 450,00	112 332,08	2 382,31	0,00	-54 264,39	0,00	114 714,39
614	Charges locatives et de copropriété	131 050,00	105 880,21	0,00	0,00	25 169,79	0,00	105 880,21
61521	Entretien terrains	195 000,00	236 811,91	4 199,70	0,00	-46 011,61	0,00	241 011,61
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	415 250,00	424 184,74	39 077,42	0,00	-48 012,16	0,00	463 262,16
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	12 000,00	30 578,11	2 499,60	0,00	-21 077,71	0,00	33 077,71
615231	Entretien, réparations voiries	502 700,00	415 966,44	47 804,84	0,00	38 928,72	0,00	463 771,28
615232	Entretien, réparations réseaux	30 000,00	18 415,47	13 217,89	0,00	-1 633,36	0,00	31 633,36
61551	Entretien matériel roulant	105 950,00	110 601,28	5 634,43	0,00	-10 285,71	0,00	116 235,71
61558	Entretien autres biens mobiliers	38 700,00	31 056,49	2 655,46	0,00	4 988,05	0,00	33 711,95
6156	Maintenance	474 000,00	332 070,01	48 174,83	0,00	93 755,16	0,00	380 244,84
6161	Multirisques	142 660,00	137 024,72	0,00	0,00	5 635,28	0,00	137 024,72
6168	Autres primes d'assurance	30 000,00	29 429,45	0,00	0,00	570,55	0,00	29 429,45
617	Etudes et recherches	59 950,00	26 438,16	12 942,54	0,00	20 569,30	0,00	39 380,70
6182	Documentation générale et technique	35 300,00	37 261,06	470,30	0,00	-2 431,36	0,00	37 731,36

MAIRIE DE MOUGINS - MAIRIE - Budget Principal - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6184	Versements à des organismes de formation	100 200,00	91 946,31	11 628,21	0,00	-3 374,52	0,00	103 574,52
6188	Autres frais divers	7 130,00	10 409,10	115,20	0,00	-3 394,30	0,00	10 524,30
62268	Autres honoraires, conseils	55 700,00	75 225,62	0,00	0,00	-19 525,62	0,00	75 225,62
6228	Divers	15 000,00	14 433,78	0,00	0,00	566,22	0,00	14 433,78
6231	Annonces et insertions	148 500,00	87 898,02	5 154,30	0,00	55 447,68	0,00	93 052,32
6232	Fêtes et cérémonies	354 830,00	331 581,47	31 009,32	0,00	-7 760,79	0,00	362 590,79
6234	Réceptions	42 850,00	52 279,06	1 066,00	0,00	-10 495,06	0,00	53 345,06
6236	Catalogues et imprimés	191 000,00	136 828,07	6 123,98	0,00	48 047,95	0,00	142 952,05
6238	Divers	21 200,00	27 277,69	2 562,00	0,00	-8 639,69	0,00	29 839,69
6241	Transports de biens	4 500,00	6 182,40	0,00	0,00	-1 682,40	0,00	6 182,40
6247	Transports collectifs	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	51 790,00	38 648,57	0,00	0,00	13 141,43	0,00	38 648,57
6261	Frais d'affranchissement	42 000,00	40 679,84	0,00	0,00	1 320,16	0,00	40 679,84
6262	Frais de télécommunications	71 800,00	53 644,86	0,00	0,00	18 155,14	0,00	53 644,86
627	Services bancaires et assimilés	10 400,00	3 018,81	0,00	0,00	7 381,19	0,00	3 018,81
6281	Concours divers (cotisations)	32 600,00	35 945,94	200,00	0,00	-3 545,94	0,00	36 145,94
6283	Frais de nettoyage des locaux	42 400,00	56 538,24	2 309,80	0,00	-16 448,04	0,00	58 848,04
62878	Remb. frais à des tiers	35 000,00	785,05	46 744,51	0,00	-12 529,56	0,00	47 529,56
6288	Autres services extérieurs	25 400,00	59 531,25	4 544,16	0,00	-38 675,41	0,00	64 075,41
63512	Taxes foncières	134 400,00	48 212,00	27 622,00	0,00	58 566,00	0,00	75 834,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 740,00	2 228,48	392,40	0,00	-880,88	0,00	2 620,88
6358	Autres droits	200,00	137,00	0,00	0,00	63,00	0,00	137,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	17 596 000,00	17 503 498,58	12 969,00	0,00	79 532,42		17 516 467,58
6218	Autre personnel extérieur	8 000,00	4 691,21	0,00	0,00	3 308,79		4 691,21
6331	Versement mobilité	166 300,00	166 493,00	0,00	0,00	-193,00		166 493,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	47 492,00	47 571,00	0,00	0,00	-79,00		47 571,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	103 000,00	102 747,87	0,00	0,00	252,13		102 747,87
64111	Rémunération principale titulaires	7 327 501,00	7 340 692,72	0,00	0,00	-13 191,72		7 340 692,72
64112	SFT, indemnité de résidence	142 402,00	143 911,09	0,00	0,00	-1 509,09		143 911,09
64113	NBI	49 001,00	41 845,45	0,00	0,00	7 155,55		41 845,45
64118	Autres indemnités	2 677 402,00	2 758 245,23	0,00	0,00	-80 843,23		2 758 245,23
64131	Rémunérations	2 115 800,00	2 109 755,60	0,00	0,00	6 044,40		2 109 755,60
64132	SFT, indemnité de résidence	44 201,00	16 303,71	0,00	0,00	27 897,29		16 303,71
64138	Primes et autres indemnités	286 401,00	204 597,54	12 969,00	0,00	68 834,46		217 566,54
6417	Rémunérations des apprentis	41 000,00	34 426,96	0,00	0,00	6 573,04		34 426,96
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 810 500,00	1 785 873,00	0,00	0,00	24 627,00		1 785 873,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 436 501,00	2 449 589,12	0,00	0,00	-13 088,12		2 449 589,12
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	96 201,00	95 457,00	0,00	0,00	744,00		95 457,00

MAIRIE DE MOUGINS - MAIRIE - Budget Principal - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6455	Cotisations pour assurance du personnel	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00		0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	35 000,00	31 217,00	0,00	0,00	3 783,00		31 217,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	119 298,00	114 540,70	0,00	0,00	4 757,30		114 540,70
6475	Médecine du travail, pharmacie	60 000,00	55 540,38	0,00	0,00	4 459,62		55 540,38
014	Atténuations de produits	947 604,00	848 029,00	0,00	0,00	99 575,00		848 029,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	32 929,00	21 835,00	0,00	0,00	11 094,00		21 835,00
739115	Prél contrib redress finances publiques	64 675,00	12 679,00	0,00	0,00	51 996,00		12 679,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	850 000,00	813 515,00	0,00	0,00	36 485,00		813 515,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	6 311 076,00	5 820 473,88	129 204,14	0,00	361 397,98	0,00	5 949 678,02
65132	Prix	800,00	5 744,36	0,00	0,00	-4 944,36	0,00	5 744,36
65311	Indemnités de fonction	190 000,00	190 899,89	0,00	0,00	-899,89	0,00	190 899,89
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	16 300,00	16 679,28	0,00	0,00	-379,28	0,00	16 679,28
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	11 300,00	11 372,00	0,00	0,00	-72,00	0,00	11 372,00
65315	Formation	5 000,00	3 840,00	0,00	0,00	1 160,00	0,00	3 840,00
65316	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	298 500,00	101 734,52	105 518,64	0,00	91 246,84	0,00	207 253,16
6558	Autres contributions obligatoires	316 000,00	264 508,63	15 285,70	0,00	36 205,67	0,00	279 794,33
657358	Subv. fonct. autres groupements	39 000,00	46 216,48	0,00	0,00	-7 216,48	0,00	46 216,48
657361	Subv. fonct. caisse des écoles	136 000,00	136 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	3 235 000,00	3 235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 235 000,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	530 000,00	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	530 000,00	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	633 360,00	571 299,20	0,00	0,00	62 060,80	0,00	571 299,20
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	43 500,00	78 989,58	7 824,72	0,00	-43 314,30	0,00	86 814,30
65818	Autres	70 350,00	80 114,12	0,00	0,00	-9 764,12	0,00	80 114,12
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	41,91	0,00	0,00	-41,91	0,00	41,91
6584	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	101,00	0,00	0,00	899,00	0,00	101,00
65888	Autres	227 966,00	17 932,91	575,08	0,00	209 458,01	0,00	18 507,99
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		33 035 680,00	30 667 394,51	926 155,95	0,00	1 442 129,54	0,00	31 593 550,46
66	Charges financières	67 676,36	65 397,64	2 193,49	0,00	85,23		67 591,13
66111	Intérêts réglés à l'échéance	68 000,00	67 914,77	0,00	0,00	85,23		67 914,77

MAIRIE DE MOUGINS - MAIRIE - Budget Principal - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-323,64	-2 517,13	2 193,49	0,00	0,00		-323,64
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	8 441,43	0,00	0,00	1 558,57		8 441,43
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	8 441,43	0,00	0,00	1 558,57		8 441,43
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	22 000,00	917,26			21 082,74		917,26
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	22 000,00	917,26			21 082,74		917,26
Total des charges financières et spécifiques		99 676,36	74 756,33	2 193,49	0,00	22 726,54		76 949,82
Total des dépenses réelles		33 135 356,36	30 742 150,84	928 349,44	0,00	1 464 856,08	0,00	31 670 500,28
023	Virement à la section d'investissement	42 399 620,55						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	3 393 159,47	3 203 472,90			189 686,57		3 203 472,90
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	998 813,80	998 813,80			0,00		998 813,80
6761	Différences sur réalisations (positives)	66 345,67	66 345,67			0,00		66 345,67
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 328 000,00	2 138 313,43			189 686,57		2 138 313,43
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		45 792 780,02	3 203 472,90			42 589 307,12		3 203 472,90

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	2 193,49
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-2 517,13
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-323,64

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		39 314 338,47	41 727 017,64	221 763,01	0,00	-2 634 442,18
013	Atténuations de charges (4)	40 000,00	59 195,06	0,00	0,00	-19 195,06
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	0,00	31 822,73	0,00	0,00	-31 822,73
6419	Remboursements rémunérations personnel	40 000,00	27 372,33	0,00	0,00	12 627,67
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 525 599,00	1 701 735,98	30 292,18	0,00	-206 429,16
7018	Autres ventes de produits finis	10 200,00	10 412,37	0,00	0,00	-212,37
70311	Concessions cimetières (produit net)	20 000,00	29 667,00	0,00	0,00	-9 667,00
70321	Stationnement et location voie publique	7 500,00	18 871,95	0,00	0,00	-11 371,95
70323	Red. occupation dom. public	61 849,00	89 939,67	0,00	0,00	-28 090,67
70328	Autres droits stationnement et location	850,00	1 600,00	0,00	0,00	-750,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	100,00	56,76	0,00	0,00	43,24
704	Travaux	20 000,00	22 000,00	0,00	0,00	-2 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	391 000,00	349 327,43	30 292,18	0,00	11 380,39
70631	Redevances services à caractère sportif	251 000,00	283 517,83	0,00	0,00	-32 517,83
70632	Redevances services à caractère loisir	385 000,00	492 767,42	0,00	0,00	-107 767,42
7078	Autres marchandises	12 500,00	17 421,65	0,00	0,00	-4 921,65
7082	Commissions	1 500,00	72,12	0,00	0,00	1 427,88
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	9 500,00	166 016,03	0,00	0,00	-156 516,03
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	182 000,00	61 019,62	0,00	0,00	120 980,38
70878	Remb. frais par des tiers	46 800,00	122 894,05	0,00	0,00	-76 094,05
7088	Produits activités annexes (abonnements)	125 800,00	36 152,08	0,00	0,00	89 647,92
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 515 964,00	5 514 604,00	0,00	0,00	1 360,00
73211	Attribution de compensation	5 475 964,00	5 475 964,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	40 000,00	38 640,00	0,00	0,00	1 360,00
731	Fiscalité locale	29 089 922,00	31 119 677,04	0,00	0,00	-2 029 755,04
73111	Impôts directs locaux	24 501 152,00	24 229 681,00	0,00	0,00	271 471,00
73118	Autres contributions directes	0,00	340 096,00	0,00	0,00	-340 096,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	3 000 000,00	4 855 623,22	0,00	0,00	-1 855 623,22
73132	Taxe sur les pylônes électriques	53 200,00	53 200,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	900 000,00	1 008 075,62	0,00	0,00	-108 075,62
731721	Taxe de séjour	330 570,00	321 489,75	0,00	0,00	9 080,25
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	305 000,00	311 511,45	0,00	0,00	-6 511,45
74	Dotations et participations (4)	989 951,00	1 128 827,35	0,00	0,00	-138 876,35
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	25 960,00	0,00	0,00	-25 960,00
743	DSI	2 800,00	2 808,00	0,00	0,00	-8,00
744	FCTVA	100 000,00	109 396,72	0,00	0,00	-9 396,72

MAIRIE DE MOUGINS - MAIRIE - Budget Principal - CA - 2023

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
74718	Autres participations Etat	113 000,00	140 735,46	0,00	0,00	-27 735,46
7472	Participation régions	110 000,00	95 000,00	0,00	0,00	15 000,00
7473	Participation départements	105 000,00	213 329,84	0,00	0,00	-108 329,84
74748	Participation autres communes	190 000,00	178 275,12	0,00	0,00	11 724,88
747888	Autres	270 000,00	259 940,21	0,00	0,00	10 059,79
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	2 000,00	3 549,00	0,00	0,00	-1 549,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	78 451,00	78 453,00	0,00	0,00	-2,00
7484	Dotations de recensement	3 700,00	3 880,00	0,00	0,00	-180,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	15 000,00	17 500,00	0,00	0,00	-2 500,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	1 063 443,00	1 102 757,15	0,00	0,00	-39 314,15
752	Revenus des immeubles	635 700,00	741 335,54	0,00	0,00	-105 635,54
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	9 036,00	0,00	0,00	-9 036,00
756	Libéralités reçues	0,00	14 166,67	0,00	0,00	-14 166,67
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	11 632,70	0,00	0,00	-11 632,70
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	400,00	0,00	0,00	-400,00
75888	Autres	427 743,00	326 186,24	0,00	0,00	101 556,76
Total des recettes de gestion des services		38 224 879,00	40 626 796,58	30 292,18	0,00	-2 432 209,76
76	Produits financiers	0,00	55,55	191 470,83	0,00	-191 526,38
761	Produits de participations	0,00	55,55	0,00	0,00	-55,55
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	191 470,83	0,00	-191 470,83
77	Produits spécifiques (4)	595 472,00	599 672,00	0,00	0,00	-4 200,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	4 200,00	0,00	0,00	-4 200,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	595 472,00	595 472,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	7 971,02			-7 971,02
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	7 971,02			-7 971,02
Total des recettes réelles		38 820 351,00	41 234 495,15	221 763,01	0,00	-2 635 907,16
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	493 987,47	492 522,49			1 464,98
7761	Différences sur réalisations (négatives)	469 687,47	469 687,47			0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	24 300,00	22 835,02			1 464,98
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		493 987,47	492 522,49			1 464,98

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

MAIRIE DE MOUGINS - MAIRIE - Budget Principal - CA - 2023

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		1 590 773,33	6 042 276,22	0,00	728 186,13	3 261 054,78	3 472 263,30	533 461,43	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 087 790,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	502 982,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	67 164,02	0,00	0,00	0,00	767,99	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 509 099,32	0,00	171 552,24	92 708,62	172 847,98	2 093,22	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	466 012,88	0,00	556 633,89	3 168 346,16	2 997 147,33	531 368,21	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 535 353,91	429 969,11	0,00	1 250,00	0,00	78 323,20	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 535 353,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	429 830,00	0,00	1 250,00	0,00	78 323,20	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	139,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		5 505 312,05	456,00	237 118,24	5 015 380,43		26 386 281,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 087 790,86
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 599,30	0,00	0,00	0,00		514 581,77
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 907,80	0,00	0,00	47 492,84		152 332,65
204	Subventions d'équipement versées	500 000,00	0,00	11 530,91	38 514,85		850 045,76
21	Immobilisations corporelles	3 630 693,72	456,00	225 587,33	263 616,93		10 068 655,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 326 111,23	0,00	0,00	4 665 755,81		13 711 375,51
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		1 500,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		1 403 178,28	0,00	0,00	365 995,55		3 814 070,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 201 106,48	0,00	0,00	0,00		2 736 460,39
13	Subventions d'investissement	192 494,10	0,00	0,00	364 763,00		1 066 660,30
16	Emprunts et dettes assimilées	9 200,00	0,00	0,00	0,00		9 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	377,70	0,00	0,00	1 232,55		1 749,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
DEPENSES			1 590 773,33
10226	Taxe d'aménagement		1 087 790,86
1641	Emprunts en euros		502 982,47
REGETTES			1 535 353,91
10222	FCTVA		1 535 353,91

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		5 698 555,48	0,00	0,00	236 500,88	0,00	3 399,20	5 120,14	0,00
2031	Frais d'études	49 107,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	18 057,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	4 600 068,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	6 166,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	40 864,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	14 586,82	0,00	0,00	0,00	0,00	3 399,20	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	83 321,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	85 555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	376 882,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	17 557,57	0,00	0,00	4 953,67	0,00	0,00	343,92	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	55 118,80	0,00	0,00	120 420,83	0,00	0,00	4 776,22	0,00
2313	Constructions	392 133,96	0,00	0,00	39 486,97	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	30 774,65	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		429 969,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	429 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	109,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	30,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		98 700,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21828	Autres matériels de transport	58 866,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21838	Autre matériel informatique	35 878,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	3 617,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 042 276,22
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 107,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 057,02
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600 068,78
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 166,64
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 864,76
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 986,02
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 321,41
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 421,76
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	412 760,94
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 855,16
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 653,85
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	435 238,23
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 774,65
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	429 969,11
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	429 830,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109,06
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,05

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	728 186,13	0,00	0,00	0,00	728 186,13
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	390,00	0,00	0,00	0,00	390,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	122 339,63	0,00	0,00	0,00	122 339,63
21838	Autre matériel informatique	0,00	14 761,10	0,00	0,00	0,00	14 761,10
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	13 331,17	0,00	0,00	0,00	13 331,17
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	20 730,34	0,00	0,00	0,00	20 730,34
2313	Constructions	0,00	556 633,89	0,00	0,00	0,00	556 633,89
RECETTES		0,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201	211	212	213	221	222	223
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	
DEPENSES		7 046,32	769 579,56	1 835 417,66	649 011,24	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	2 214,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 320,04	3 307,92	356,88	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	13 644,00	3 551,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	4 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	4 033,46	5 376,79	6 420,69	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	12 423,80	35 631,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	5 726,28	733 956,07	1 786 073,26	642 590,55	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 261 054,78
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 214,31
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 984,84
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 195,40
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 428,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 830,94
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 055,13
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 168 346,16
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		22 528,52	162 265,77	179 333,17	2 744,86	1 341 832,85	2 437,33	0,00	344 260,20	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	767,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	78,88	545,80	0,00	736,01	0,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	3 136,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	1 668,00	11 218,25	0,00	0,00	2 188,80	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	1 685,04	0,00	0,00	1 076,86	2 888,21	656,18	0,00	692,91	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 909,60	3 138,54	0,00	0,00	14 769,54	1 235,35	0,00	40 642,48	0,00
2312	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	13 797,88	107 127,23	179 333,17	0,00	1 304 644,79	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 965,19	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	78 323,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	8 323,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		460 504,19	866 296,06	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 196,78	1 991,20	0,00	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 190,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	281 848,75	842 014,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	153 268,51	22 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		4 000,26	0,00	86 060,09	0,00	0,00	0,00	3 472 263,30
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	767,99
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 548,67
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 136,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 075,05
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	3 203,40	0,00	0,00	0,00	10 202,60
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 885,66
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	73 342,71	0,00	0,00	0,00	1 197 206,32
2313	Constructions	4 000,26	0,00	9 513,98	0,00	0,00	0,00	1 793 975,82
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 965,19
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 323,20
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 323,20
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	494 364,61	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 103,22	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	493 261,39	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	738,54	38 358,28	0,00	0,00	533 461,43
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	990,00	0,00	0,00	2 093,22
2313	Constructions	0,00	0,00	738,54	37 368,28	0,00	0,00	531 368,21
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	75 763,43	1 419 009,49	89 230,56	0,00	0,00	0,00	3 338 173,71
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 749,30
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	36 907,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 080,99
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 739 470,79
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 872,63
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	47 296,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	3 607,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	648,14	4 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	146 924,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	69 342,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	18 470,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	3 375,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 185,60	4 846,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	1 088 106,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	15 175,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	89 230,56	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	54 313,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 201 106,48	192 494,10	0,00	0,00	0,00	0,00	377,70
10226	Taxe d'aménagement	0,00	1 201 046,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	192 494,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88,14
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	289,56

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	83 134,86	500 000,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	3 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	79 284,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	9 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	9 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 505 312,05
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 850,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 749,30
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 907,80
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 080,99
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 739 470,79
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 872,63
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 296,73
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 607,73
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 220,14
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 924,76
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 342,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 470,04
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 375,92
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 031,99
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 088 106,55
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 460,79
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 230,56
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 313,33
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 403 178,28
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 201 046,48
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 494,10
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 200,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88,14
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	289,56

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456,00	
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 587,33	
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 681,54	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 997,60	
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 200,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 708,19	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 530,91	0,00	0,00	237 118,24
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 530,91	0,00	0,00	11 530,91
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 681,54
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 997,60
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 708,19
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83							
		Transports de marchandises							
		830	831	832	833	834	835		
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	4 804 710,78	0,00	172 154,80	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	47 492,84	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	34 963,07	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 478,11	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	5 738,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	9 295,50	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 044,61	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	80 853,64	0,00	2 244,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	4 612 123,12	0,00	40 432,69	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	365 995,55	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	331 763,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 232,55	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 514,85	0,00	5 015 380,43
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 492,84
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 514,85	0,00	38 514,85
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 963,07
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 478,11
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 738,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 295,50
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 044,61
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 097,64
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 652 555,81
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 995,55
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 763,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 232,55

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		921 974,30	7 374 154,16	0,00	3 012 656,53	3 203 334,27	7 393 179,09	3 347 203,38	0,00
011	Charges à caractère général	2 402,53	2 048 826,90	0,00	358 473,77	793 401,37	2 407 057,19	100 383,38	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 958 147,26	0,00	2 486 391,22	2 078 709,71	4 328 123,56	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	848 029,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,70	362 916,45	0,00	167 791,54	331 223,19	656 854,14	3 246 820,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	67 591,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	3 033,68	4 263,55	0,00	0,00	0,00	1 144,20	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	917,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		37 328 327,41	577 708,39	0,00	37 249,19	225 799,01	2 073 132,72	1 200,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	38 866,19	0,00	1 343,02	6 500,61	9 332,36	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	62 071,76	0,00	0,00	13 375,65	1 225 380,77	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 514 604,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	30 798 187,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	220 166,72	46 380,00	0,00	4 205,00	185 305,58	672 770,05	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	400,00	430 390,44	0,00	31 701,17	20 617,17	165 649,54	1 200,00	0,00
76	Produits financiers	191 526,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	595 472,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	7 971,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	2 942 800,88	581 060,33	1 419 912,69	1 474 224,65		31 670 500,28
011	Charges à caractère général	0,00	720 473,79	49 576,33	179 284,36	619 496,24		7 279 375,86
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 098 555,09	1 484,00	1 240 328,33	324 728,41		17 516 467,58
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		848 029,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	123 772,00	530 000,00	300,00	530 000,00		5 949 678,02
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		67 591,13
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 441,43
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		917,26
RECETTES		0,00	501 240,39	321 489,75	213 360,11	176 751,19		41 456 258,16
013	Atténuations de charges	0,00	638,40	0,00	2 412,87	101,61		59 195,06
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	105 100,97	0,00	167 373,28	158 725,73		1 732 028,16
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 514 604,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	321 489,75	0,00	0,00		31 119 677,04
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 128 827,35
75	Autres produits de gestion courante	0,00	391 301,02	0,00	43 573,96	17 923,85		1 102 757,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		191 526,38
77	Produits spécifiques	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00		599 672,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 971,02

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		4 125 447,20
627	Services bancaires et assimilés	2 402,53
65888	Autres	0,70
66111	Intérêts réglés à l'échéance	67 914,77
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-323,64
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 033,68
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	998 813,80
6761	Différences sur réalisations (positives)	66 345,67
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 138 313,43
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	917,26
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	21 835,00
739115	Prél contrib redress finances publiques	12 679,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	813 515,00
RECETTES		37 820 849,90
73111	Impôts directs locaux	24 229 681,00
73118	Autres contributions directes	340 096,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	4 855 623,22
73132	Taxe sur les pylônes électriques	53 200,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	1 008 075,62
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	311 511,45
73211	Attribution de compensation	5 475 964,00
738	Autres impôts et taxes	38 640,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	25 960,00
743	DSI	2 808,00
744	FCTVA	109 396,72
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	3 549,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	78 453,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	400,00
761	Produits de participations	55,55
764	Revenus valeurs mobilières de placement	191 470,83
775	Produits des cessions d'immobilisations	595 472,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	469 687,47
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	22 835,02
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	7 971,02

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		5 385 585,61	0,00	418 140,16	776 322,69	16 056,49	35 001,52	450 380,84	0,00
60221	Combustibles et carburants	232 651,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	27 538,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	95 950,42	0,00	3 564,00	51 077,87	0,00	25 502,48	1 500,00	0,00
60611	Eau et assainissement	118 588,13	0,00	12,54	0,00	226,00	3,58	24,23	0,00
60612	Energie - Electricité	134 502,09	0,00	0,00	23 537,32	3 000,83	2 394,69	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	32 576,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	13 208,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	5 142,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	4 238,78	0,00	0,00	4 048,86	172,50	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	402,18	0,00	0,00	0,00	0,00	114,20	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	70 572,05	0,00	0,00	16 100,64	874,35	592,47	20,32	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 671,66	0,00	23,88	2 876,86	332,23	335,00	188,56	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	7 433,84	0,00	0,00	3 816,51	0,00	1 532,24	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	23 511,03	0,00	103,45	98,74	0,00	3,78	3 537,33	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	39,90	5 516,75	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 348,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	1 066,67	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	25 875,08	0,00	0,00	10 031,64	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	104 934,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	96 042,76	0,00	0,00	6 521,28	0,00	1 122,00	3 192,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	4 678,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	6 277,03	0,00	0,00	20 027,86	0,00	55,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 924,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	145 962,82	0,00	419,89	1 302,48	863,52	0,00	7 158,01	0,00
6161	Multirisques	61 969,87	0,00	0,00	6 658,99	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	29 429,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	15 757,54	0,00	-336,00	5 462,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	13 599,08	0,00	8 000,36	0,00	0,00	0,00	54,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	27 716,91	0,00	0,00	17 501,04	0,00	0,00	300,00	0,00
6188	Autres frais divers	257,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 674,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	756,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	49 583,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
6228	Divers	34,00	0,00	14 399,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	15 150,01	0,00	960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	135 730,73	0,00	987,58	0,00	0,00
6234	Réceptions	1 726,40	0,00	0,00	12 153,85	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	6 404,47	0,00	42 818,82	2 886,58	2 822,88	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	17 028,89	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 253,11	0,00	0,00	1 240,06	0,00	0,00	103,40	0,00
6261	Frais d'affranchissement	40 663,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	18 430,73	0,00	441,47	2 496,38	264,18	458,50	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	25 820,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 019,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	10 094,08	0,00	0,00	1 762,40	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	33 659,11	0,00	3 190,24	4 011,17	0,00	0,00	4 144,13	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 618,67	0,00	911,39	1 146,07	0,00	0,00	1 184,10	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	20 775,65	0,00	1 968,65	2 475,35	0,00	0,00	2 557,51	0,00
63512	Taxes foncières	12 407,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	712,96	0,00	0,00	410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	137,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 765 997,74	0,00	133 551,13	185 221,40	0,00	0,00	228 359,40	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	39 003,70	0,00	2 335,31	3 879,11	0,00	0,00	4 022,69	0,00
64113	NBI	12 126,42	0,00	0,00	734,04	0,00	0,00	3 793,23	0,00
64118	Autres indemnités	759 504,36	0,00	71 349,00	73 259,01	0,00	0,00	67 156,07	0,00
64131	Rémunérations	130 344,24	0,00	35 788,71	41 651,14	0,00	0,00	3 495,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	986,43	0,00	246,12	336,02	0,00	0,00	34,94	0,00
64138	Primes et autres indemnités	18 828,16	0,00	12 708,50	1 042,78	0,00	0,00	353,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	20 309,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	321 618,22	0,00	35 647,23	42 362,96	0,00	0,00	37 171,41	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	571 738,13	0,00	44 710,40	60 762,48	0,00	0,00	73 861,63	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 054,96	0,00	1 974,12	1 742,71	0,00	0,00	157,26	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	7 577,00	0,00	586,00	566,00	0,00	0,00	739,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	27 419,82	0,00	2 075,27	2 228,14	0,00	0,00	2 854,40	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 947,76	0,00	650,00	729,24	0,00	0,00	1 158,00	0,00
65132	Prix	1 709,78	0,00	0,00	3 472,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	31 426,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	75 168,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	88,80	0,00	0,00	1 348,67	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	41,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	101,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2 321,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	1 587,22	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 263,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		451 671,39	0,00	0,00	56 270,00	0,00	51 667,00	17 500,00	0,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	31 822,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	7 043,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 667,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	9 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	56,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	408,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	3 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	0,00
752	Revenus des immeubles	181 884,66	0,00	0,00	21 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	6 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	219 619,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		279 122,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60221	Combustibles et carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	4 535,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	21,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	10 936,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	216,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	390,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	952,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	9 037,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	725,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	109,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341	0342		
					Section éco., sociale et environnem.	Section culture, éducation et sports		
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 006,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	9 898,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	3 156,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	6 825,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 119,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 177,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	534,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	190 899,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	16 679,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	11 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
65315	Formation	3 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	13 544,00	7 374 154,16
60221	Combustibles et carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 651,91
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 538,68
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 129,91
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 876,45
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 434,93
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 576,57
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 208,04
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 142,97
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	84,00	19 480,63
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	516,38
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 375,95
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 428,19
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 782,59
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 644,98
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 509,60
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 348,06
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 066,67
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 944,22
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 934,26
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 603,14
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 678,14
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 469,55
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 924,83
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 706,72
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 628,86
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 429,45
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 883,54
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 653,44
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 517,95
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 931,38
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	756,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 583,27

Article / compte nature (1)	Libellé	04					TOTAL DU CHAPITRE
		Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					
		041	042	043	044	048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 433,78
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 790,01
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 725,19
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 778,74
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 089,29
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 854,69
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 716,32
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 663,39
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 268,60
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 827,94
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 554,25
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 856,48
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 004,65
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 860,23
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 777,16
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 407,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 122,96
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 313 129,67
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 240,81
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 653,69
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	971 268,44
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 279,09
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 603,51
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 932,44
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 309,43
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	436 799,82
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	751 072,64
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 929,05
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 468,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 577,63
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 485,00
65132	Prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 181,78
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 899,89
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 679,28
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 372,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 840,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 426,60
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	13 460,00	20 960,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 168,30

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041	042	043	044	048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 437,47
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41,91
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 808,22
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 263,55
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	577 708,39
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 822,73
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 043,46
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 667,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 770,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56,76
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 880,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	203 984,66
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 786,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 619,78

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		12 993,93	2 836 442,67	154 111,04	0,00	9 108,89	3 012 656,53
6042	Achats de prestations de services	0,00	4 892,62	0,00	0,00	2 220,00	7 112,62
60611	Eau et assainissement	0,00	565,35	0,00	0,00	0,00	565,35
60612	Energie - Electricité	0,00	31 707,45	0,00	0,00	170,06	31 877,51
60623	Alimentation	0,00	385,10	0,00	0,00	60,03	445,13
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	156,00	0,00	0,00	0,00	156,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	17 804,72	0,00	0,00	302,12	18 106,84
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	16 462,42	0,00	0,00	0,00	16 462,42
60636	Habillement et vêtements de travail	371,73	36 755,16	0,00	0,00	2 813,50	39 940,39
6064	Fournitures administratives	0,00	2 704,92	0,00	0,00	0,00	2 704,92
6068	Autres matières et fournitures	0,00	7 600,38	0,00	0,00	159,83	7 760,21
611	Contrats de prestations de services	0,00	27 916,05	0,00	0,00	0,00	27 916,05
61358	Autres	0,00	710,64	0,00	0,00	0,00	710,64
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	39 083,93	0,00	0,00	0,00	39 083,93
61551	Entretien matériel roulant	0,00	16 024,74	0,00	0,00	105,00	16 129,74
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	5 816,62	0,00	0,00	0,00	5 816,62
6156	Maintenance	0,00	14 069,76	0,00	0,00	173,64	14 243,40
6161	Multirisques	0,00	9 646,37	0,00	0,00	1 281,19	10 927,56
617	Etudes et recherches	0,00	89,52	0,00	0,00	0,00	89,52
6182	Documentation générale et technique	0,00	2 442,40	0,00	0,00	0,00	2 442,40
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	24 581,00	0,00	0,00	0,00	24 581,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	2 854,60	0,00	0,00	0,00	2 854,60
6234	Réceptions	0,00	432,10	0,00	0,00	1 312,00	1 744,10
6236	Catalogues et imprimés	0,00	1 422,00	0,00	0,00	0,00	1 422,00
6238	Divers	0,00	605,00	0,00	0,00	0,00	605,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	5 023,88	0,00	0,00	0,00	5 023,88
6262	Frais de télécommunications	0,00	4 454,04	0,00	0,00	311,52	4 765,56
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	2 035,72	0,00	0,00	0,00	2 035,72
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	47 529,56	0,00	0,00	0,00	47 529,56
6288	Autres services extérieurs	0,00	25 301,10	0,00	0,00	0,00	25 301,10
6331	Versement mobilité	0,00	21 512,68	0,00	0,00	0,00	21 512,68
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	6 146,14	0,00	0,00	0,00	6 146,14
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	13 277,60	0,00	0,00	0,00	13 277,60
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	120,00	0,00	0,00	0,00	120,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	1 184 018,20	0,00	0,00	0,00	1 184 018,20
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	16 116,80	0,00	0,00	0,00	16 116,80

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
64113	NBI	0,00	2 445,64	0,00	0,00	0,00	2 445,64
64118	Autres indemnités	0,00	593 629,07	0,00	0,00	0,00	593 629,07
64131	Rémunérations	0,00	40 471,69	0,00	0,00	0,00	40 471,69
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	289,00	0,00	0,00	0,00	289,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	1 921,79	0,00	0,00	0,00	1 921,79
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	192 126,45	0,00	0,00	0,00	192 126,45
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	377 239,17	0,00	0,00	0,00	377 239,17
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	1 728,64	0,00	0,00	0,00	1 728,64
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	4 618,00	0,00	0,00	0,00	4 618,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	17 436,21	0,00	0,00	0,00	17 436,21
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	13 414,14	0,00	0,00	0,00	13 414,14
65132	Prix	0,00	85,30	0,00	0,00	0,00	85,30
65568	Autres contributions	0,00	0,00	146 611,04	0,00	0,00	146 611,04
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	7 500,00	0,00	200,00	7 700,00
65818	Autres	0,00	773,00	0,00	0,00	0,00	773,00
65888	Autres	12 622,20	0,00	0,00	0,00	0,00	12 622,20
RECETTES		0,00	31 144,19	0,00	0,00	6 105,00	37 249,19
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	1 343,02	0,00	0,00	0,00	1 343,02
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	4 205,00	4 205,00
752	Revenus des immeubles	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
75888	Autres	0,00	28 401,17	0,00	0,00	1 900,00	30 301,17

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201	211	212	213	221	222	223
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	
DEPENSES		2 241 815,53	274 402,40	513 983,47	157 144,14	700,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	1 050,00	6 450,66	46 393,93	1 710,98	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	55,91	12 599,18	11 402,12	2 627,75	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	95 680,02	153 827,93	42 439,80	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	34 465,12	19 451,06	27 704,11	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	8 770,20	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	180,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	382,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 680,92	21 497,58	25 676,34	8 285,59	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 354,92	178,29	647,17	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 628,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	27,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	-90,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	31 849,60	74 489,23	22 426,41	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	522,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	44,57	0,00	256,80	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 594,66	14 856,81	29 785,40	23 257,96	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	550,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	1 608,00	3 009,60	684,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	3 935,21	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 259,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	254,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 383,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	294,32	782,27	3 411,63	1 505,11	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	2 606,76	940,80	1 728,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	716,16	2 466,72	3 275,52	4 056,48	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	22 136,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 324,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 662,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	940,00	2 475,00	752,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	778 610,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	13 946,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	1 957,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	212 208,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201	211	212	213	221	222	223
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	
64131	Rémunérations	416 652,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	3 498,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	38 466,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	251 607,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	272 527,41	0,00	0,00	193,34	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	19 104,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 713,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	12 949,92	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 186,60	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	48 421,39	138 940,94	0,00	0,00	0,00	0,00
657361	Subv. fonct. caisse des écoles	136 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	7 039,20	700,00	0,00	0,00
65818	Autres	121,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 500,61	37 593,76	140 186,65	41 517,99	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	6 500,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	60,98	10 351,39	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	2 311,88	651,40	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	7 030,46	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	34 262,42	107 387,75	36 624,95	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	3 270,36	13 105,17	4 241,64	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657361	Subv. fonct. caisse des écoles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		15 288,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 203 334,27
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 605,57
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 684,96
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 947,75
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 620,29
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 770,20
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,49
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	382,20
60631	Fournitures d'entretien	2 111,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 251,49
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 180,38
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 628,02
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,94
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-90,15
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 900,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 665,97
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522,94
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301,37
6156	Maintenance	2 156,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 651,77
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550,24
617	Etudes et recherches	6 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 421,60
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 935,21
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 259,77
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 383,80
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 993,33
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 275,56
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 514,88
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 136,73
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 324,87
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 662,18
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 167,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	778 610,03
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 946,01

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 957,46
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 208,74
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	416 652,24
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 498,90
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 466,25
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 607,92
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 720,75
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 104,90
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 719,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 965,92
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 192,60
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 362,33
657361	Subv. fonct. caisse des écoles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 739,20
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121,66
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 799,01
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,61
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 412,37
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 963,28
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 030,46
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 275,12
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 617,17

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		886 265,44	723 383,05	16 129,71	256 971,06	707 929,10	187 143,32	5 000,00	1 821 995,60	0,00
6042	Achats de prestations de services	722,02	9 992,19	180,00	3 316,56	128 905,12	26 789,48	0,00	749 122,44	0,00
60611	Eau et assainissement	137,24	0,64	0,00	0,00	31,07	109,62	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	692,59	5 731,84	5 188,52	39 177,28	8 209,01	0,00	59 447,39	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	1 105,49	1 845,72	0,00	40,59	1 337,57	0,00	0,00	28 154,50	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	798,59	0,00	0,00	0,00	69,87	0,00	0,00	251,13	0,00
60631	Fournitures d'entretien	10 392,95	1 849,49	2 875,91	2 958,30	5 215,10	490,93	0,00	24 644,15	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 315,85	53,18	0,00	1 090,55	3 703,82	310,86	0,00	9 409,69	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 180,10	0,00	0,00	0,00	303,17	14,00	0,00	1 526,93	0,00
6064	Fournitures administratives	1 099,54	115,74	0,00	68,54	822,45	13 687,12	0,00	446,47	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	17 562,08	972,38	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	320,70	1 925,77	0,00	1 133,30	6 703,94	0,00	0,00	668,64	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	1 081,54	1 400,00	0,00	0,00	1 155,54	0,00	0,00	15 597,12	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	4 818,46	2 594,16	2 528,54	41 831,83	1 274,93	0,00	34 799,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	3 561,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 342,43	117,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 199,51	0,00
6156	Maintenance	664,53	516,24	471,24	3 037,57	11 874,74	1 369,15	0,00	24 907,41	0,00
6161	Multirisques	12 619,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00	0,00	0,00	3 228,41	0,00
6182	Documentation générale et technique	665,00	0,00	0,00	882,89	2 190,94	-90,00	0,00	421,89	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	703,00	0,00	0,00	0,00	1 278,00	4 567,50	0,00	7 716,80	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	537,68	0,00	0,00	4 038,40	1 821,60	0,00	2 139,74	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	17 918,88	0,00	0,00	49 688,06	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 309,59	196 036,58	0,00	259,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	1 709,78	1 910,06	0,00	0,00	9 561,48	0,00	0,00	11 748,12	0,00
6236	Catalogues et imprimés	884,40	1 188,82	0,00	78,00	51 501,94	0,00	0,00	17 955,73	0,00
6238	Divers	3 150,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 990,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	5 916,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 590,14	947,70	0,00	23,82	7 373,71	4 257,28	0,00	2 868,09	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	16,45	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 095,04	609,36	164,16	414,92	1 183,11	498,70	0,00	1 925,70	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	616,28	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	560,00	0,00	0,00	30,00	350,00	200,00	0,00	2 178,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	497,97	0,00	192,80	26 000,25	0,00	0,00	8 746,47	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 973,04	0,00	0,00	1 530,11	0,00
6331	Versement mobilité	8 330,45	4 401,40	38,07	2 150,86	3 273,21	1 134,76	0,00	6 284,30	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 380,08	1 257,38	10,89	614,58	935,25	324,19	0,00	1 795,48	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 140,71	2 712,15	23,50	1 327,41	2 020,01	700,34	0,00	3 878,29	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	32 141,00	995,00	522,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	395 273,63	67 694,30	0,00	119 991,12	84 435,57	64 743,79	0,00	296 828,40	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	7 951,45	827,66	0,00	1 712,31	847,62	648,27	0,00	4 914,21	0,00
64113	NBI	1 957,40	489,32	0,00	2 431,92	295,32	0,00	0,00	3 447,77	0,00
64118	Autres indemnités	97 707,60	24 114,98	0,00	29 206,88	16 832,09	23 824,69	0,00	116 306,24	0,00
64131	Rémunérations	64 415,00	171 418,13	2 156,31	0,00	87 721,33	0,00	0,00	51 374,99	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	576,61	584,29	19,58	0,00	618,96	0,00	0,00	420,38	0,00
64138	Primes et autres indemnités	13 355,24	11 226,30	0,00	0,00	15 974,78	0,00	0,00	4 749,87	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	85 848,16	68 560,92	689,53	18 964,46	45 486,27	10 005,31	0,00	66 999,52	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	129 182,46	29 266,53	91,39	38 893,89	31 127,08	20 515,83	0,00	98 095,07	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 175,42	7 420,81	88,13	0,00	4 219,37	0,00	0,00	2 290,07	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 336,00	1 095,00	0,00	379,00	406,00	243,00	0,00	949,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 162,76	4 158,80	0,00	1 474,99	392,88	899,36	0,00	3 691,54	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 292,00	1 213,00	0,00	495,00	500,00	593,60	0,00	1 129,00	0,00
65132	Prix	102,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	13 418,00	0,00	0,00	41 000,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	62 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	7 205,89	0,00	0,00	25 739,28	0,00	0,00	44 836,82	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76,87	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 421,65	282 216,64	12 090,00	3 826,50	108 571,65	0,00	0,00	519 341,83	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	251,65	0,00	0,00	0,00	6 017,88	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	808,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	155 235,40	12 090,00	0,00	20 183,00	0,00	0,00	192 111,21	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	1 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	17 421,65	0,00	0,00	0,00	0,00
7082	Commissions	0,00	0,00	0,00	0,00	72,12	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	16 169,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	3 826,50	77,00	0,00	0,00	30 069,87	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	25 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	68 587,57	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	67 014,78	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	2 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	14 166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145,97	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		703 412,70	157 230,69	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	1 183,38	1 395,78	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	2 100,31	363,70	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	88 237,77	47 293,50	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	57 508,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	775,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	17 729,26	4 194,72	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 444,82	83,27	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	5 697,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	54 026,89	3 783,31	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 281,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	7 171,34	10 203,95	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 183,02	1 136,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	203,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 878,37	302,63	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 261,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	384,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	929,67	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	265,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	573,41	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	47 518,86	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	475,07	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	7 510,86	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	5 184,85	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	38,01	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	383,91	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	9 105,12	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	15 199,31	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	227,08	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	141,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	561,08	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	157,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	455 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		215 500,07	3 706,64	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	203 547,11	3 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7082	Commissions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 031,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	10 921,19	524,64	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		1 802 671,57	0,00	125 046,85	0,00	0,00	0,00	7 393 179,09
6042	Achats de prestations de services	60 218,58	0,00	79 238,69	0,00	0,00	0,00	1 061 064,24
60611	Eau et assainissement	285,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 027,79
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	919,99	0,00	0,00	0,00	254 897,89
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 508,43
60622	Carburants	0,00	0,00	941,31	0,00	0,00	0,00	941,31
60623	Alimentation	798,32	0,00	233,04	0,00	0,00	0,00	33 515,23
60628	Autres fournitures non stockées	843,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 737,69
60631	Fournitures d'entretien	6 033,90	0,00	8,74	0,00	0,00	0,00	76 393,45
60632	Fournitures de petit équipement	-427,42	0,00	1 274,61	0,00	0,00	0,00	18 259,23
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	216,96	0,00	0,00	0,00	3 241,16
6064	Fournitures administratives	63,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 303,77
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 534,46
6068	Autres matières et fournitures	11 418,36	0,00	410,00	0,00	0,00	0,00	22 580,71
61351	Matériel roulant	514,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	514,30
61358	Autres	205,00	0,00	1 648,00	0,00	0,00	0,00	26 784,20
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	10 407,20	0,00	0,00	0,00	10 407,20
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 657,12
61551	Entretien matériel roulant	164,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 725,35
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 940,57
6156	Maintenance	771,64	0,00	23 401,01	0,00	0,00	0,00	84 388,82
6161	Multirisques	915,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 535,24
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	2 592,00	0,00	0,00	0,00	10 419,43
6182	Documentation générale et technique	864,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 935,52
6184	Versements à des organismes de formation	892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 360,30
6188	Autres frais divers	55,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 592,92
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 606,94
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 605,83
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 929,44
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	273,65	0,00	0,00	0,00	73 082,54
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 180,00

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
		6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00		
6251	Voyages, déplacements et missions	974,67	0,00	66,80	0,00	0,00	19 102,21	
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,45	
6262	Frais de télécommunications	289,52	0,00	576,57	0,00	0,00	9 938,08	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	616,28	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 318,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 698,94	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 887,15	
6331	Versement mobilité	15 701,73	0,00	0,00	0,00	0,00	42 244,45	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 486,17	0,00	0,00	0,00	0,00	12 069,62	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 687,61	0,00	0,00	0,00	0,00	26 063,43	
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	1 165,00	0,00	0,00	34 823,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,00	
64111	Rémunération principale titulaires	435 668,72	0,00	0,00	0,00	0,00	1 512 154,39	
64112	SFT, indemnité de résidence	15 992,45	0,00	0,00	0,00	0,00	33 369,04	
64113	NBI	978,70	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600,43	
64118	Autres indemnités	114 729,76	0,00	0,00	0,00	0,00	430 233,10	
64131	Rémunérations	654 337,16	0,00	0,00	0,00	0,00	1 036 607,77	
64132	SFT, indemnité de résidence	5 481,72	0,00	0,00	0,00	0,00	7 739,55	
64138	Primes et autres indemnités	35 115,68	0,00	0,00	0,00	0,00	80 805,78	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	213 517,23	0,00	0,00	0,00	0,00	519 176,52	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	166 629,62	0,00	0,00	0,00	0,00	529 001,18	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	28 182,84	0,00	0,00	0,00	0,00	45 603,72	
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 921,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 470,00	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 625,97	0,00	0,00	0,00	0,00	25 967,38	
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 637,60	0,00	0,00	0,00	0,00	10 017,20	
65132	Prix	0,00	0,00	225,28	0,00	0,00	477,28	
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 418,00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	524 100,00	
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 781,99	
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76,87	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 096,20	0,00	48,00	0,00	0,00	1 144,20	
RECETTES		846 778,40	0,00	79 679,34	0,00	0,00	2 073 132,72	
6419	Remboursements rémunérations personnel	3 062,83	0,00	0,00	0,00	0,00	9 332,36	
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	808,00	
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379 619,61	
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	75 618,72	0,00	0,00	283 517,83	
70632	Redevances services à caractère loisir	492 767,42	0,00	0,00	0,00	0,00	492 767,42	
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 421,65	

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
		7082	Commissions	0,00	0,00	0,00		
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 200,77	
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 973,37	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 500,00	
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	
7473	Participation départements	93 329,84	0,00	0,00	0,00	0,00	213 329,84	
747888	Autres	257 618,31	0,00	2 321,90	0,00	0,00	259 940,21	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 348,18	
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 250,00	
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 166,67	
75888	Autres	0,00	0,00	1 738,72	0,00	0,00	1 884,69	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	5 856,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	2 856,00	0,00	0,00	0,00
617	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		3 245 622,31	0,00	0,00	0,00	0,00	60 514,25	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	623,28	0,00	0,00	0,00	0,00	557,65	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	43,11	0,00	0,00	0,00	0,00	1 655,35	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 416,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	2 388,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 925,30	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	864,28	0,00	0,00	0,00	0,00	13 416,73	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	62,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 736,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 763,88	0,00	0,00	0,00	0,00	24 030,04	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 156,13	0,00	0,00	0,00	0,00	9 419,52	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	937,20	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	272,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144,74	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	31,76	0,00	0,00	0,00	0,00	950,40	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 548,32	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 193,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	3 235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	9 830,15	25 380,67	0,00	0,00	3 347 203,38
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	4 560,00	0,00	0,00	5 740,93
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	666,88	0,00	0,00	0,00	2 365,34
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 416,59
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 388,44
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 925,30
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	2 749,09	1 199,69	0,00	0,00	18 229,79
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	191,64	0,00	0,00	191,64
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62,80
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	33,98	0,00	0,00	33,98
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 736,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	-2 403,94	3 328,58	0,00	0,00	27 718,56
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	5 146,40	0,00	0,00	0,00	5 146,40
6156	Maintenance	0,00	0,00	3 352,88	792,00	0,00	0,00	18 576,53
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	937,20
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	2 638,78	0,00	0,00	2 638,78
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272,04
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144,74
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	318,84	3 816,00	0,00	0,00	5 117,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 548,32
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 193,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 235 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	10 500,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	1 320,00	0,00	0,00	1 320,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	1 705 219,26	929 021,48	233 064,15	0,00	0,00	0,00	1 685,95
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	67,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	356,18	20 362,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	30 273,21	5 926,02	88 450,39	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	208,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	23 450,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	7 588,33	52 889,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 278,39	1 759,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	449,05	5 468,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	3 739,20	19,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	622,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	4 076,21	848,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	945,95
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	230 604,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	2 664,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	31 167,76	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	4 633,34	21 654,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	3 680,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	10 799,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	6 286,52	4 475,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	8 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	8 753,67	5 079,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	21 391,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	4 955,37	1 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	9 792,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	621,57	661,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	4 411,76	579,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	153,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
6331	Versement mobilité	0,00	14 633,54	5 175,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	4 180,96	1 478,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	9 031,17	3 194,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	1 292,00	0,00	0,00	0,00	0,00	740,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	915,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	591 694,66	246 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	13 897,26	5 509,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	7 275,88	1 712,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	281 055,70	77 503,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	180 694,41	48 506,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	1 298,49	401,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	54 386,70	1 732,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	14 117,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	163 132,82	53 869,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	204 026,71	80 606,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	9 573,33	2 050,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	2 296,00	936,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	8 471,56	3 443,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	2 595,00	4 047,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	29 215,52	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	38 014,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00	0,00	46 216,48	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat ^o - informatique nuage	0,00	10 326,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	17 678,97	7 938,40	6 515,49	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	638,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	1 178,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	16 500,00	1 500,00	6 515,49	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	73 810,04	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	4 014,71	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	10 267,18	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	7 141,48	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	27 931,31	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	451,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	739,68	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	2 052,48	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	21 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	469 107,53	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	102 322,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	366 785,53	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 942 800,88
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67,20
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 732,89
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 916,80
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208,06
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 450,15
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 618,94
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 037,81
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 917,16
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 759,11
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	622,16
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 924,96
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	945,95
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 604,41
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 664,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 931,31
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 167,76
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 287,75
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 680,92
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 250,45
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 762,39
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 832,80
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 391,05
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 467,37
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 792,78
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 283,53
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 990,80
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	893,28
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 052,48

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 809,21
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 659,83
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 225,49
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 244,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	915,52
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	837 719,66
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 406,47
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 988,54
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	358 558,83
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 200,46
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 699,98
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 119,57
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 117,53
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 002,68
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 633,41
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 624,24
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 232,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 914,60
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 642,59
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 215,52
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 014,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 216,48
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 326,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	501 240,39
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	638,40
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 322,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 178,97
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366 785,53
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 515,49
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 353,02	589 413,35
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,38	2 426,42
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 889,02
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 040,20
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 407,53
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	744,22
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 299,60	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	498,28
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	810,00	3 499,57
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 287,51
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 800,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135,92
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 332,59
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68,09
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 484,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	321 489,75
731721	Taxe de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	321 489,75

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581 060,33
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 443,80
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 889,02
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 040,20
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 407,53
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	744,22
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 299,60
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	498,28
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 309,57
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 287,51
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 800,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135,92
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 332,59
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68,09
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 484,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	321 489,75
731721	Taxe de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	321 489,75

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		61,90	0,00	0,00	0,00	167 373,28	0,00	0,00	1 237 286,63
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 077,91
60631	Fournitures d'entretien	2 367,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 739,26
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148,80
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 127,48
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 102,39
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 802,73
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 048,13
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 223,88
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	2 124,15	0,00	0,00	501,79
617	Etudes et recherches	-5 305,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	-996,20	0,00	0,00	3 230,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266,40
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	229,30	0,00	0,00	271,30
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434,26
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	1 598,60	0,00	0,00	10 872,94
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	456,82	0,00	0,00	3 106,64
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	986,56	0,00	0,00	6 710,27
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	79 871,99	0,00	0,00	487 083,59
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	2 511,27	0,00	0,00	7 665,16
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 468,08
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	24 663,00	0,00	0,00	128 244,64
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	10 660,89	0,00	0,00	128 946,77
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	78,21	0,00	0,00	1 096,15
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	740,86	0,00	0,00	3 977,73
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	15 965,22	0,00	0,00	117 409,72

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	25 788,71	0,00	0,00	160 294,30
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	465,75	0,00	0,00	5 365,30
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	328,00	0,00	0,00	1 809,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 182,33	0,00	0,00	6 915,22
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	717,82	0,00	0,00	3 346,79
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		43 573,96	0,00	0,00	0,00	167 373,28	0,00	0,00	2 412,87
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 412,87
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	0,00	0,00	0,00	0,00	166 016,03	0,00	0,00	0,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	0,00	0,00	0,00	0,00	1 357,25	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	43 573,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
		DEPENSES					
		0,00	0,00	0,00	465,60	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	465,60	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 725,28	0,00	0,00	1 419 912,69
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	5 677,91
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277,42	0,00	0,00	32 383,78
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148,80
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 127,48
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 735,72	0,00	0,00	5 735,72
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 102,39
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 802,73
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465,60
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 048,13
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 223,88
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 625,94
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 305,20
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 233,80
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	436,70	0,00	0,00	436,70
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445,44	0,00	0,00	445,44
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266,40
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,60
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434,26
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 930,00	0,00	0,00	6 930,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 471,54
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 563,46
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 696,83
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	566 955,58
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 176,43
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 468,08
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 907,64
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 607,66
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 174,36
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 718,59
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 374,94
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 083,01

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 831,05
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 137,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 097,55
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 064,61
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	300,00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	213 360,11
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 412,87
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 016,03
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 357,25
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 573,96

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	545 508,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	19,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	2,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	14 387,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	1 074,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	0,00	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	59 662,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	0,00	59 662,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	835 359,18	0,00	93 357,11	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	7 232,25	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 154,75	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	3 552,09	0,00	8 056,78	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	26 871,12	0,00	40 829,73	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	427,32	0,00	11 858,35	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	9 027,61	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	3 398,73	0,00	1 766,06	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	4 717,84	0,00	1 884,29	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	6 869,44	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	386 128,12	0,00	25 162,29	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	4 443,97	0,00	110,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 823,76	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	20 117,58	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	12 319,04	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	16 774,61	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 798,67	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	960,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 188,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 185,07	0,00	45,20	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	1 462,36	0,00	240,25	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	205,20	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	985,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	3 313,74	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	946,85	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	2 045,18	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392,40	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	148 105,19	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	1 655,53	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	731,61	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	39 439,41	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	35 936,69	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	298,41	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	2 602,12	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	35 784,67	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	48 838,96	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 635,40	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	573,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	2 097,41	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	724,24	0,00	0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	116 179,51	0,00	909,31	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	101,61	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	18 871,95	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	79 361,67	0,00	0,00	0,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	829,74	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	11 632,70	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	5 381,84	0,00	909,31	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 474 224,65	
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 232,25	
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 174,56	
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 608,87	
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 724,85	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 285,67	
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 027,61	
60636	Habilleme nt et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 164,79	
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,32	
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 602,13	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 869,44	
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 290,41	
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 553,97	
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 823,76	
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 117,58	
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 706,98	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 774,61	
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 798,67	
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960,00	
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 188,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 230,27	
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 776,90	
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205,20	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	985,00	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 313,74	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	946,85	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 045,18	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392,40	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 105,19	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 655,53	
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	731,61	

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 439,41
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 936,69
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298,41
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 602,12
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 784,67
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 838,96
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 635,40
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	573,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 097,41
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	724,24
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 751,19
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101,61
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 871,95
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 361,67
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 662,37
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	829,74
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 632,70
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 291,15

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					7 250 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					7 250 000,00									
ARE30111 (ARE30111)	CAISSE D'EPARGNE COTE AZUR	07/02/2013	25/03/2013	25/06/2013	3 000 000,00	F	FIXE	3,950	4,008		T	P	N	A-1
MON514059EUR (MON514059EUR)	DEXIA CREDIT LOCAL FRANCE	04/11/2016	16/11/2016	01/01/2017	4 250 000,00	F	FIXE	0,890	0,915		M	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

MAIRIE DE MOUGINS - MAIRIE - Budget Principal - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					7 250 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 302 775,34					502 982,47	67 914,77	0,00	2 193,49
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 302 775,34					502 982,47	67 914,77	0,00	2 193,49
ARE30111 (ARE30111)	N	0,00	A-1	1 036 108,58	4,24	F	FIXE	3,950	219 649,15	46 375,53	0,00	568,42
MON514059EUR (MON514059EUR)	N	0,00	A-1	2 266 666,76	7,92	F	FIXE	0,890	283 333,32	21 539,24	0,00	1 625,07
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 302 775,34					502 982,47	67 914,77	0,00	2 193,49

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

MAIRIE DE MOUGINS - MAIRIE - Budget Principal - CA - 2023

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 302 775,34	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		14/12/2022
	Catégories de biens amortis		
L	20432 SUBVENTIONS	15	14/12/2022
L	INSTALLATIONS GENERALES (2181)	3	14/12/2022
L	IMMEUBLES DE RAPPORT (2132)	20	14/12/2022
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE (2152)	5	14/12/2022
L	MAT ET OUTILLAGE INCENDIE (21568)	10	14/12/2022
L	MATERIEL ET OUTILLAGE DIVERS (2158)	5	14/12/2022
L	MATERIEL DE TRANSPORT (2182) Voitures	5	14/12/2022
L	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE (2183)	5	14/12/2022
L	MATERIEL DIVERS (2188)	5	14/12/2022
L	CHEPTEL (2185)	5	14/12/2022
L	LOGICIELS (2051)	2	14/12/2022
L	FRAIS ETUDES (2031)	5	14/12/2022
L	RESEAUX ELECTRIFICATION (21534)	10	14/12/2022
L	PLU (202)	10	14/12/2022
L	SUBVENTION (204133)	30	14/12/2022
L	SUBVENTION (20421)	5	14/12/2022
L	SUBVENTION (20422)	15	14/12/2022
L	SUBVENTION (204412)	15	14/12/2022
L	SUBVENTION (204141) PRIVE 5 ans	5	14/12/2022
L	SUBVENTION (204132)	15	14/12/2022
L	SUBVENTION (204182)	15	14/12/2022
L	SUBVENTION (204422)	15	14/12/2022
L	PLANTATIONS (2121)	15	14/12/2022
L	FRAIS D'INSERTIONS	5	14/12/2022
L	SUBVENTION (204183)	30	14/12/2022
L	21838 - AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5	14/12/2022
L	21841 - MAT DE BUREAU ET MOB SCOLAIRE	10	14/12/2022
L	21848 - AUTRES MAT DE BUREAU ET MOBILIER	10	14/12/2022
L	215731 MATERIEL ROULANT DE VOIRIE	10	14/12/2022
L	215738 - MAT ET OUT DE VOIRIE	5	14/12/2022
L	2032 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	5	14/12/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	2046 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVEST	15	14/12/2022
L	2088 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	14/12/2022
L	21828 - MATERIELS DE TRANSPORT Camions	10	14/12/2022
L	2186 - CHEPTEL	5	14/12/2022

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		15 106,14	22 000,00	7 971,02	29 135,12
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		15 106,14	22 000,00	7 971,02	29 135,12
Créances douteuses	01/01/2023	15 106,14	22 000,00	7 971,02	29 135,12
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		15 106,14	22 000,00	7 971,02	29 135,12
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		15 106,14	22 000,00	7 971,02	29 135,12

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	131 223 033,25	114 702 665,77	4 300 259,38
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					5 589 145,78	2 040 613,67										100 508,45	199 002,73	
ASSOCIATION ENFANCE ET FAMILLE	2008	P	IME Garantie à 50%	Caisse des Dépôts et Consignations	1 335 000,00	1 062 574,11	25,42	S	V	INFRXT	4,540	V	INFRXT	8,050	A-1	83 881,78	0,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE	2001	P	IME	Caisse des Dépôts et Consignations	4 254 145,78	978 039,56	3,00	A	V	LIVRETA	3,375	V	LIVRETA	1,700	A-1	16 626,67	199 002,73	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					125 633 887,47	112 662 052,10										2 091 253,61	1 909 494,59	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2013	P	Const 21 logts PLUS "Res du Château"	Caisse des Dépôts et Consignations	1 389 434,00	1 202 606,82	30,59	A	V	LIVRETA	2,473	V	LIVRETA	2,600	A-1	31 267,78	22 666,94	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2013	P	Const 21 logts PLUS "Res du Château"	Caisse des Dépôts et Consignations	728 693,00	661 491,73	40,59	A	V	LIVRETA	2,634	V	LIVRETA	2,600	A-1	17 198,78	7 764,08	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2013	P	Const 21 logts PLAI "Res du Château"	Caisse des Dépôts et Consignations	603 817,00	502 038,71	30,59	A	V	LIVRETA	1,772	V	LIVRETA	1,800	A-1	9 036,70	11 009,63	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2013	P	Const 21 logts PLAI "Res du Château"	Caisse des Dépôts et Consignations	316 674,00	276 407,60	40,59	A	V	LIVRETA	1,930	V	LIVRETA	1,800	A-1	4 975,34	4 037,54	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	TR 2 - 70 logt PLUS "Rés du Château"	Caisse des Dépôts et Consignations	3 803 073,41	3 564 392,23	33,00	A	V	LIVRETA	3,083	V	LIVRETA	1,100	A-1	39 208,31	84 042,74	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	TR 2 - 70 logt PLUS "Rés du Château"	Caisse des Dépôts et Consignations	1 360 910,15	1 297 765,00	43,00	A	V	LIVRETA	3,176	V	LIVRETA	1,100	A-1	14 275,41	22 443,14	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	84 logts PLUS "Quartier Font Graissan"	Caisse des Dépôts et Consignations	4 112 040,02	3 849 911,35	33,09	A	V	LIVRETA	3,135	V	LIVRETA	1,600	A-1	61 598,58	77 494,22	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	84 logts PLUS F "Quartier Font Graissan"	Caisse des Dépôts et Consignations	2 506 136,26	2 387 454,56	43,09	A	V	LIVRETA	3,219	V	LIVRETA	1,600	A-1	38 199,27	33 114,40	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	Réalis 12 villas PLS "Res Lady Yule"	Caisse des Dépôts et Consignations	684 724,32	628 478,71	33,92	A	V	LIVRETA	3,103	V	LIVRETA	2,600	A-1	16 340,45	6 589,24	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	Réalis 12 villas PLS "Res Lady Yule"	Caisse des Dépôts et Consignations	696 201,73	630 153,41	27,67	A	V	LIVRETA	3,439	V	LIVRETA	3,000	A-1	18 904,60	9 868,02	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	Réalis 12 villas PLS "Res Lady Yule"	Caisse des Dépôts et Consignations	701 189,36	654 465,72	37,67	A	V	LIVRETA	3,550	V	LIVRETA	3,000	A-1	19 633,97	4 537,54	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	Réalis 12 villas PLS "Res Lady Yule"	Caisse des Dépôts et Consignations	420 903,35	380 343,28	27,67	A	V	LIVRETA	3,342	V	LIVRETA	2,900	A-1	11 029,96	6 083,88	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	Réalis 12 villas PLS "Res Lady Yule"	Caisse des Dépôts et Consignations	133 803,84	121 109,93	27,92	A	V	LIVRETA	3,389	V	LIVRETA	3,000	A-1	3 633,30	2 601,97	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	Const Gendarmerie 23 logts fonct PEX	Caisse des Dépôts et Consignations	2 825 711,77	2 586 369,65	30,59	A	V	LIVRETA	3,460	V	LIVRETA	3,000	A-1	77 591,09	49 261,59	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	Const Gendarmerie 23 logts fonct PEX	Caisse des Dépôts et Consignations	965 684,09	907 133,51	40,59	A	V	LIVRETA	3,549	V	LIVRETA	3,000	A-1	27 214,01	11 059,47	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	30 logts PLI REV - Chemin des Peupliers	Caisse des Dépôts et Consignations	1 481 658,40	1 317 652,62	23,92	A	V	LIVRETA	3,351	V	LIVRETA	3,000	A-1	39 529,58	26 020,85	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2015	P	Tr 2 - 70 logts PLAI "Rés du Château"	Caisse des Dépôts et Consignations	1 420 581,00	1 281 247,75	33,00	A	V	LIVRETA	2,003	V	LIVRETA	0,300	A-1	3 843,74	33 184,47	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2015	P	Tr 2 - 70 logts PLAI "Rés du Château"	Caisse des Dépôts et Consignations	588 632,00	546 065,82	43,00	A	V	LIVRETA	2,144	V	LIVRETA	0,300	A-1	1 638,20	10 666,66	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2015	P	84 logts PLAI "Quartier Font Graissan"	Caisse des Dépôts et Consignations	1 406 910,00	1 265 382,33	33,09	A	V	LIVRETA	2,046	V	LIVRETA	0,800	A-1	10 123,06	26 628,94	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2015	P	84 logts PLAI F "Quartier Font Graissan"	Caisse des Dépôts et Consignations	1 063 525,00	984 623,05	43,09	A	V	LIVRETA	2,181	V	LIVRETA	0,800	A-1	7 876,98	14 420,78	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P	30 logts PLI REV - Chemin des Peupliers	Caisse des Dépôts et Consignations	650 425,00	637 342,21	43,92	A	V	LIVRETA	3,625	V	LIVRETA	3,400	A-1	20 492,83	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P	30 logts LOC SOC - Chemin des Peupliers	Caisse des Dépôts et Consignations	700 000,00	655 091,08	33,92	A	V	LIVRETA	3,227	V	LIVRETA	3,110	A-1	20 373,33	3 658,09	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P	30 logts LOC SOC - Chemin des Peupliers	Caisse des Dépôts et Consignations	1 301 932,00	1 286 244,98	53,92	A	V	LIVRETA	3,467	V	LIVRETA	3,110	A-1	33 887,15	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P	30 logts LOC SOC - Chemin des Peupliers	Caisse des Dépôts et Consignations	1 230 046,00	1 156 491,27	33,92	A	V	LIVRETA	3,227	V	LIVRETA	3,110	A-1	35 966,88	6 457,94	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P	82 logts PLS - Terrasses St Martin	Caisse des Dépôts et Consignations	3 429 105,00	3 295 227,16	35,00	A	V	LIVRETA	2,803	V	LIVRETA	1,100	A-1	36 247,50	68 108,81	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P	82 logts PLS - Terrasses St Martin	Caisse des Dépôts et Consignations	703 526,00	683 967,52	35,00	A	V	LIVRETA	3,241	V	LIVRETA	1,610	A-1	11 011,88	12 668,23	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P	82 logts PLAI - Terrasses St Martin	Caisse des Dépôts et Consignations	1 142 718,00	1 131 742,33	55,00	A	V	LIVRETA	2,877	V	LIVRETA	0,930	A-1	10 525,20	13 530,88	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P	82 logts PLAI - Terrasses St Martin	Caisse des Dépôts et Consignations	1 138 929,00	1 073 514,85	35,00	A	V	LIVRETA	2,107	V	LIVRETA	0,300	A-1	3 220,54	26 141,71	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P	82 logts PLAI - Terrasses St Martin	Caisse des Dépôts et Consignations	2 547 479,00	2 523 010,78	55,00	A	V	LIVRETA	2,877	V	LIVRETA	0,930	A-1	23 464,00	30 164,58	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P	82 logts PLS - Terrasses St Martin	Caisse des Dépôts et Consignations	459 220,00	454 809,24	55,00	A	V	LIVRETA	2,877	V	LIVRETA	0,930	A-1	4 229,73	5 437,60	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P	16 logts PLAI 01 - Terrasses Valmasque	Caisse des Dépôts et Consignations	352 830,00	317 036,89	33,92	A	V	LIVRETA	2,062	V	LIVRETA	1,800	A-1	5 706,66	3 592,77	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P	16 logts PLAI 01 - Terrasses Valmasque	Caisse des Dépôts et Consignations	217 715,00	209 546,32	53,92	A	V	LIVRETA	2,774	V	LIVRETA	2,340	A-1	4 547,02	0,00	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2016	P	16 logts PLAI 01 - Terrasses Valmasque	Caisse des Dépôts et Consignations	439 087,00	422 612,44	53,92	A	V	LIVRETA	2,774	V	LIVRETA	2,340	A-1	9 170,42	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2017	P	ADAGIO Const 40 logts dont 31 logts aidés	Caisse des Dépôts et Consignations	1 998 059,00	1 901 598,37	35,25	A	V	LIVRETA	2,918	V	LIVRETA	1,600	A-1	30 425,57	30 093,85	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2017	P	ADAGIO Const 40 logts dont 31 logts aidés	Caisse des Dépôts et Consignations	1 340 652,00	1 300 765,17	55,25	A	V	LIVRETA	2,888	V	LIVRETA	1,350	A-1	17 560,33	9 632,22	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2017	P	ADAGIO Const 40 logts dont 31 logts aidés	Caisse des Dépôts et Consignations	1 015 203,00	950 846,81	35,25	A	V	LIVRETA	2,203	V	LIVRETA	0,800	A-1	7 606,77	18 529,97	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2017	P	ADAGIO Const 40 logts dont 31 logts aidés	Caisse des Dépôts et Consignations	594 181,00	576 503,04	55,25	A	V	LIVRETA	2,888	V	LIVRETA	1,350	A-1	7 782,79	4 269,03	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2017	P	Tr 2 - 70 logts PLAI "Rés du Château" - complément	Caisse des Dépôts et Consignations	25 667,00	23 472,00	34,42	A	V	LIVRETA	2,190	V	LIVRETA	0,800	A-1	187,78	475,17	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2017	P	Tr 2 - 70 logts PLAI "Rés du Château" - complément	Caisse des Dépôts et Consignations	321 231,00	298 198,10	34,42	A	V	LIVRETA	2,935	V	LIVRETA	1,600	A-1	4 771,17	4 943,87	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	Const 68 logts collectifs Res Sublimessence Font ROUBERT	Caisse des Dépôts et Consignations	365 804,00	359 672,58	37,34	A	V	LIVRETA	3,435	V	LIVRETA	2,040	A-1	7 337,32	4 531,02	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	Const 68 logts collectifs Res Sublimessence Font ROUBERT	Caisse des Dépôts et Consignations	568 153,00	562 062,55	57,34	A	V	LIVRETA	3,129	V	LIVRETA	1,510	A-1	8 487,14	3 446,07	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	Const 68 logts collectifs Res Sublimessence Font ROUBERT	Caisse des Dépôts et Consignations	690 571,00	685 485,72	57,34	A	V	LIVRETA	3,129	V	LIVRETA	1,510	A-1	10 350,83	4 202,79	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	Const 68 logts collectifs Res Sublimessence Font ROUBERT	Caisse des Dépôts et Consignations	850 743,00	831 762,12	37,34	A	V	LIVRETA	2,349	V	LIVRETA	0,800	A-1	6 654,10	15 047,54	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	Const 68 logts collectifs Res Sublimessence Font ROUBERT	Caisse des Dépôts et Consignations	1 675 301,00	1 662 964,31	57,34	A	V	LIVRETA	3,129	V	LIVRETA	1,510	A-1	25 110,76	10 195,80	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	Const 68 logts collectifs Res Sublimessence Font ROUBERT	Caisse des Dépôts et Consignations	2 292 568,00	2 249 888,27	37,34	A	V	LIVRETA	3,053	V	LIVRETA	1,600	A-1	35 998,21	32 477,56	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	Const 68 logts collectifs Res Sublimessence Font ROUBERT	Caisse des Dépôts et Consignations	548 037,00	538 851,07	37,34	A	V	LIVRETA	3,435	V	LIVRETA	2,040	A-1	10 992,56	6 788,25	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	Const 68 logts collectifs Res Sublimessence Font ROUBERT	Caisse des Dépôts et Consignations	2 354 476,00	2 338 585,73	47,34	A	V	LIVRETA	3,534	V	LIVRETA	2,040	A-1	47 707,15	17 369,20	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2019	P	Const 68 logts collectifs Res Sublimessence Font ROUBERT	Caisse des Dépôts et Consignations	4 086 285,00	3 983 987,35	27,34	A	V	LIVRETA	3,280	V	LIVRETA	2,040	A-1	81 273,34	85 362,09	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Const 29 logts PLS - Le Clos du Val - Ilot2 Coeur Mougins	Caisse des Dépôts et Consignations	936 325,00	931 032,76	57,75	A	V	LIVRETA	3,000	V	LIVRETA	2,300	A-1	18 830,07	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Const 29 logts PLS - Le Clos du Val - Ilot2 Coeur Mougins	Caisse des Dépôts et Consignations	1 628 981,00	1 611 934,54	37,75	A	V	LIVRETA	3,141	V	LIVRETA	2,600	A-1	41 910,30	7 632,10	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Const 7 logts PLS - Le Clos du Val - Ilot2 Coeur Mougins	Caisse des Dépôts et Consignations	170 031,00	169 065,35	37,75	A	V	LIVRETA	3,505	V	LIVRETA	3,010	A-1	5 088,87	514,09	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Const 7 logts PLS - Le Clos du Val - Ilot2 Coeur Mougins	Caisse des Dépôts et Consignations	332 997,00	333 851,02	57,75	A	V	LIVRETA	3,646	V	LIVRETA	3,010	A-1	8 180,28	0,00	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Const 29 logts PLS - Le Clos du Val - llot2 Coeur Mougins	Caisse des Dépôts et Consignations	554 545,00	551 458,80	57,75	A	V	LIVRETA	3,000	V	LIVRETA	2,300	A-1	11 153,21	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Const 29 logts PLS - Le Clos du Val - llot2 Coeur Mougins	Caisse des Dépôts et Consignations	964 777,00	943 267,39	37,75	A	V	LIVRETA	2,425	V	LIVRETA	1,800	A-1	16 978,81	7 876,29	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Const 7 logts PLS - Le Clos du Val - llot2 Coeur Mougins	Caisse des Dépôts et Consignations	14 144,00	13 906,33	37,75	A	V	LIVRETA	3,505	V	LIVRETA	3,010	A-1	418,58	42,29	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Const 49 logts sociaux Pavillon BAROQUE 242 AV Hubac	Caisse des Dépôts et Consignations	1 463 659,00	1 476 656,51	58,09	A	V	LIVRETA	3,065	V	LIVRETA	1,310	A-1	19 344,20	7 921,76	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Const 49 logts sociaux Pavillon BAROQUE 242 AV Hubac	Caisse des Dépôts et Consignations	831 468,00	838 851,56	58,09	A	V	LIVRETA	3,065	V	LIVRETA	1,310	A-1	10 988,96	4 500,15	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Const 49 logts sociaux Pavillon BAROQUE 242 AV Hubac	Caisse des Dépôts et Consignations	2 042 237,00	2 044 809,47	38,09	A	V	LIVRETA	3,219	V	LIVRETA	1,600	A-1	32 716,95	25 476,11	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Const 49 logts sociaux Pavillon BAROQUE 242 AV Hubac	Caisse des Dépôts et Consignations	1 160 143,00	1 160 542,96	38,09	A	V	LIVRETA	2,498	V	LIVRETA	0,800	A-1	9 284,34	18 839,65	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	C	Const 49 logts sociaux Pavillon BAROQUE 242 AV Hubac	Caisse des Dépôts et Consignations	441 000,00	441 000,00	36,42	A	F	FIXE	1,093	F	FIXE	0,000	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	C	Const 49 logts sociaux Pavillon BAROQUE 242 AV Hubac	Caisse des Dépôts et Consignations	343 000,00	343 000,00	56,42	A	F	FIXE	2,125	F	FIXE	1,240	A-1	4 253,20	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Const 49 logts sociaux Pavillon BAROQUE 242 AV Hubac	Caisse des Dépôts et Consignations	403 317,00	397 445,44	37,92	A	V	LIVRETA	3,605	V	LIVRETA	3,110	A-1	12 360,55	487,51	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Const 49 logts sociaux Pavillon BAROQUE 242 AV Hubac	Caisse des Dépôts et Consignations	705 803,00	701 333,51	57,92	A	V	LIVRETA	3,748	V	LIVRETA	3,110	A-1	16 563,16	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	C	Const 49 logts sociaux Pavillon BAROQUE 242 AV Hubac	Caisse des Dépôts et Consignations	108 000,00	108 000,00	36,25	A	F	FIXE	1,093	F	FIXE	0,000	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Const 49 logts sociaux Pavillon BAROQUE 242 AV Hubac	Caisse des Dépôts et Consignations	207 461,00	204 440,74	37,92	A	V	LIVRETA	3,605	V	LIVRETA	3,110	A-1	6 358,11	250,76	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	C	Const 49 logts sociaux Pavillon BAROQUE 242 AV Hubac	Caisse des Dépôts et Consignations	84 000,00	84 000,00	36,25	A	F	FIXE	1,525	F	FIXE	0,720	A-1	604,80	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Const 9 logts Res LES MAZETS - 1944 Route Roquette	Caisse des Dépôts et Consignations	853 437,00	860 329,59	57,92	A	V	LIVRETA	3,748	V	LIVRETA	3,110	A-1	20 318,12	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Const 9 logts Res LES MAZETS - 1944 Route Roquette	Caisse des Dépôts et Consignations	299 532,00	295 171,36	37,92	A	V	LIVRETA	3,605	V	LIVRETA	3,110	A-1	9 179,83	362,06	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Const 9 logts Res LES MAZETS - 1944 Route Roquette	Caisse des Dépôts et Consignations	863 338,00	850 769,36	37,92	A	V	LIVRETA	3,605	V	LIVRETA	3,110	A-1	26 458,93	1 043,55	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Acq amélioration Villa Amara 429 ch Campelières	Caisse des Dépôts et Consignations	280 262,00	268 375,97	36,42	A	V	LIVRETA	2,461	V	LIVRETA	0,800	A-1	2 147,01	4 712,80	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	Acq amélioration Villa Amara 429 ch Campelières	Caisse des Dépôts et Consignations	312 449,00	304 442,95	56,42	A	V	LIVRETA	2,571	V	LIVRETA	0,800	A-1	2 435,54	2 560,67	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	32 logements locatifs - ch du Moulin - Bastide des Oliviers	Caisse des Dépôts et Consignations	1 067 950,00	1 057 296,94	57,50	A	V	LIVRETA	3,111	V	LIVRETA	1,370	A-1	14 484,97	5 684,16	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	32 logements liocatifs - ch du Moulin - Bastide des Oliviers	Caisse des Dépôts et Consignations	1 191 332,00	1 170 734,57	37,50	A	V	LIVRETA	3,209	V	LIVRETA	1,600	A-1	18 731,75	15 342,81	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	32 logements liocatifs - ch du Moulin - Bastide des Oliviers	Caisse des Dépôts et Consignations	637 096,00	623 649,94	37,50	A	V	LIVRETA	2,465	V	LIVRETA	0,800	A-1	4 989,20	10 527,17	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2020	P	32 logements liocatifs - ch du Moulin - Bastide des Oliviers	Caisse des Dépôts et Consignations	432 404,00	428 090,66	57,50	A	V	LIVRETA	3,111	V	LIVRETA	1,370	A-1	5 864,84	2 301,47	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2021	P	Const 68 logts collectifs Res Sublimessence Font ROUBERT	Caisse des Dépôts et Consignations	287 937,00	287 960,70	48,75	A	V	LIVRETA	3,840	V	LIVRETA	1,550	A-1	9 249,82	2 996,95	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2021	P	3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	414 741,00	414 775,14	33,75	A	V	LIVRETA	3,761	V	LIVRETA	1,550	A-1	13 323,34	7 852,37	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2021	P	Résidence Villa Donat, située Allée Henri Barbara	Caisse des Dépôts et Consignations	598 825,00	599 564,82	39,09	A	V	LIVRETA	3,737	V	LIVRETA	1,550	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2021	P	Résidence Villa Donat, située Allée Henri Barbara	Caisse des Dépôts et Consignations	961 606,00	962 794,02	59,09	A	V	LIVRETA	3,826	V	LIVRETA	1,550	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2021	P	Résidence Villa Donat, située Allée Henri Barbara	Caisse des Dépôts et Consignations	956 716,00	957 897,98	39,09	A	V	LIVRETA	3,737	V	LIVRETA	1,550	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2023	P	Résidence EDENYA située 240 avenue du Golf	Caisse des Dépôts et Consignations	188 082,00	0,00	39,17	A	V	LIVRETA	4,053	V	LIVRETA	1,550	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2023	P	Résidence EDENYA située 240 avenue du Golf	Caisse des Dépôts et Consignations	879 528,00	0,00	59,17	A	V	LIVRETA	4,052	V	LIVRETA	1,550	A-1	0,00	0,00	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2021	C	Résidence EDENYA située 240 avenue du Golf	Caisse des Dépôts et Consignations	90 000,00	90 000,00	37,59	A	F	FIXE	1,094	F	FIXE	0,000	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2023	P	Résidence EDENYA, 240 avenue du Golf	Caisse des Dépôts et Consignations	743 500,00	0,00	39,17	A	V	LIVRETA	4,053	V	LIVRETA	1,550	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2021	P	Const 68 logts collectifs Res Sublimessence Font ROUBERT	Caisse des Dépôts et Consignations	611 544,00	582 157,23	15,75	A	V	LIVRETA	3,123	V	LIVRETA	2,600	A-1	15 136,09	21 696,72	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2021	P	Résidence SUBLIMESENCE logements supplémentaires, située 818 av Font Roubert	Caisse des Dépôts et Consignations	906 662,00	864 921,01	15,75	A	V	LIVRETA	3,527	V	LIVRETA	3,050	A-1	26 380,09	30 521,40	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2021	P	Résidence SUBLIMESENCE logements supplémentaires, située 818 av Font Roubert	Caisse des Dépôts et Consignations	651 814,00	621 805,73	15,75	A	V	LIVRETA	3,527	V	LIVRETA	3,050	A-1	18 965,07	21 942,33	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2023	P	12 logements Résidence Les Jardins d'Epione situés 58 Impasse Font Roubert	Caisse des Dépôts et Consignations	360 938,00	0,00	39,17	A	V	LIVRETA	3,533	V	LIVRETA	1,530	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2023	P	12 logements Résidence Les Jardins d'Epione situés 58 Impasse Font Roubert	Caisse des Dépôts et Consignations	263 201,00	0,00	79,17	A	V	LIVRETA	3,531	V	LIVRETA	1,530	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2023	P	12 logements Résidence Les Jardins d'Epione situés 58 Impasse Font Roubert	Caisse des Dépôts et Consignations	2 659,00	0,00	39,17	A	V	LIVRETA	3,533	V	LIVRETA	1,530	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2023	C	3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	63 000,00	0,00	39,17	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	0,000	A-1	0,00	0,00	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2023	P	12 logements Résidence Les Jardins d'Epione situés 58 Impasse Font Roubert	Caisse des Dépôts et Consignations	236 173,00	0,00	39,17	A	V	LIVRETA	3,533	V	LIVRETA	1,530	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2023	P	12 logements Résidence Les Jardins d'Epione situés 58 Impasse Font Roubert	Caisse des Dépôts et Consignations	102 806,00	0,00	79,17	A	V	LIVRETA	3,331	V	LIVRETA	1,330	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2023	P	12 logements Résidence Les Jardins d'Epione situés 58 Impasse Font Roubert	Caisse des Dépôts et Consignations	84 632,00	0,00	39,17	A	V	LIVRETA	2,802	V	LIVRETA	0,800	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2023	P	12 logements Résidence Les Jardins d'Epione situés 58 Impasse Font Roubert	Caisse des Dépôts et Consignations	53 046,00	0,00	79,17	A	V	LIVRETA	3,331	V	LIVRETA	1,330	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2023	C	3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	45 000,00	0,00	39,17	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	0,000	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2023	P	Amélioration Résidence Villas du Général de Gaulle située 100 rue du Dc Rance	Caisse des Dépôts et Consignations	873 890,00	0,00	59,17	A	V	LIVRETA	4,197	V	LIVRETA	2,110	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2023	P	Amélioration Résidence Villas du Général de Gaulle située 100 rue du Dc Rance	Caisse des Dépôts et Consignations	499 366,00	0,00	39,17	A	V	LIVRETA	4,232	V	LIVRETA	2,110	A-1	0,00	0,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	2023	P	Amélioration Résidence Villas du Général de Gaulle située 100 rue du Dc Rance	Caisse des Dépôts et Consignations	343 573,00	0,00	39,17	A	V	LIVRETA	4,232	V	LIVRETA	2,110	A-1	0,00	0,00	
COTE D'AZUR HABITAT	2016	P	Logts sociaux "Les Bougainvilliers"	Caisse des Dépôts et Consignations	458 672,63	189 269,06	3,92	A	V	LIVRETA	2,209	V	LIVRETA	3,150	A-1	5 961,98	36 031,24	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
COTE D'AZUR HABITAT	2007	P	Const logts sociaux "Font de l'Orme" - "Bastides St Georges"	Caisse Française de Financement Local	1 571 119,08	868 927,57	8,00	M	F	FIXE	4,497	F	FIXE	4,310	A-1	36 359,00	80 964,53	
ERILIA	2020	P	Prog "Louisiane" - 31 logts sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	1 641 351,69	1 548 907,92	35,75	A	V	LIVRETA	3,461	V	LIVRETA	2,900	A-1	44 918,33	23 894,72	
HABITAT 06	2017	P	Const 37 logts - Chemin des Romains	Caisse des Dépôts et Consignations	413 014,00	394 477,23	45,17	A	V	LIVRETA	2,860	V	LIVRETA	1,600	A-1	6 311,64	5 693,08	
HABITAT 06	2017	P	Const 37 logts - Chemin des Romains	Caisse des Dépôts et Consignations	596 896,00	561 202,15	35,17	A	V	LIVRETA	2,751	V	LIVRETA	1,600	A-1	8 979,23	11 236,00	
HABITAT 06	2017	P	Const 37 logts - Chemin des Romains	Caisse des Dépôts et Consignations	207 172,00	195 823,98	45,17	A	V	LIVRETA	2,171	V	LIVRETA	0,800	A-1	1 566,59	3 448,59	
HABITAT 06	2017	P	Const 37 logts - Chemin des Romains	Caisse des Dépôts et Consignations	350 879,00	326 379,91	35,17	A	V	LIVRETA	2,069	V	LIVRETA	0,800	A-1	2 611,04	7 614,85	
HABITAT 06	2017	P	Const 37 logts - Chemin des Romains	Caisse des Dépôts et Consignations	1 374 930,00	1 320 896,63	45,17	A	V	LIVRETA	3,292	V	LIVRETA	2,110	A-1	27 870,92	16 707,76	
HABITAT 06	2017	P	Const 37 logts - Chemin des Romains	Caisse des Dépôts et Consignations	745 506,00	705 265,25	35,17	A	V	LIVRETA	3,181	V	LIVRETA	2,110	A-1	14 881,10	12 769,74	
HABITAT 06	2017	P	Const 37 logts - Chemin des Romains	Caisse des Dépôts et Consignations	1 382 936,00	1 308 288,24	35,17	A	V	LIVRETA	3,181	V	LIVRETA	2,110	A-1	27 604,88	23 688,25	
HABITAT 06	2019	P	EHPAD Saint Martin PLS	Caisse des Dépôts et Consignations	2 196 223,00	1 928 472,97	36,17	A	V	LIVRETA	3,434	V	LIVRETA	2,060	A-1	39 726,54	33 946,82	
HABITAT 06	2019	P	EHPAD Saint Martin PLS	Caisse des Dépôts et Consignations	427 787,00	414 789,26	46,17	A	V	LIVRETA	3,088	V	LIVRETA	1,600	A-1	6 636,63	5 809,44	
HABITAT 06	2019	P	FONCIER EHPAD Saint Martin PLUS	Caisse des Dépôts et Consignations	1 939 339,00	1 861 194,07	36,17	A	V	LIVRETA	3,010	V	LIVRETA	1,600	A-1	29 779,11	35 967,89	
HABITAT 06	2019	P	EHPAD Saint Martin PLUS	Caisse des Dépôts et Consignations	484 451,00	471 413,45	46,17	A	V	LIVRETA	3,506	V	LIVRETA	2,060	A-1	9 711,12	5 846,07	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IN/LI PACA	2004	P	Const 19 logts sociaux - Programme Tournamy	CAISSE D EPARGNE	1 290 000,00	729 309,97	11,76	T	F	FIXE	3,643	F	FIXE	3,600	A-1	25 654,32	44 841,76	
IN/LI PACA	2016	P	T1 60 logts PLS - Terre des Hommes	Caisse des Dépôts et Consignations	3 250 000,00	3 117 230,34	43,00	A	V	LIVRETA	3,397	V	LIVRETA	1,610	A-1	50 187,41	47 714,60	
IN/LI PACA	2016	P	T1 60 logts PLS - Terre des Hommes	Caisse des Dépôts et Consignations	1 822 250,00	1 718 445,22	33,00	A	V	LIVRETA	3,205	V	LIVRETA	1,610	A-1	27 666,97	36 941,32	
IN/LI PACA	2016	P	T1 60 logts PLS - Terre des Hommes	Caisse des Dépôts et Consignations	1 690 750,00	1 594 436,14	33,00	A	V	LIVRETA	3,221	V	LIVRETA	1,610	A-1	25 670,42	34 275,51	
IN/LI PACA	2016	P	T2 11 logts PLS - Terre des Hommes	Caisse des Dépôts et Consignations	200 000,00	188 606,95	33,00	A	V	LIVRETA	3,205	V	LIVRETA	1,610	A-1	3 036,57	4 054,48	
IN/LI PACA	2016	P	T2 11 logts PLS - Terre des Hommes	Caisse des Dépôts et Consignations	800 000,00	754 427,87	33,00	A	V	LIVRETA	3,205	V	LIVRETA	1,610	A-1	12 146,29	16 217,89	
IN/LI PACA	2016	P	T2 11 logts PLS - Terre des Hommes	Caisse des Dépôts et Consignations	380 000,00	364 476,17	43,00	A	V	LIVRETA	3,318	V	LIVRETA	1,610	A-1	5 868,07	5 578,93	
LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM	2002	P	Const 3 logts PLA "Les Peupliers II"	Caisse des Dépôts et Consignations	49 898,75	34 228,65	29,59	A	V	LIVRETA	2,693	V	LIVRETA	2,700	A-1	924,17	821,07	
LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM	2010	P	Const 23 LOGTS plus plai Résidence "UBAC"	Caisse des Dépôts et Consignations	1 859 463,00	1 529 044,18	27,92	A	V	LIVRETA	2,465	V	LIVRETA	2,600	A-1	39 755,15	25 047,98	
LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM	2010	P	Const 23 LOGTS plus plai Résidence "UBAC"	Caisse des Dépôts et Consignations	504 538,00	445 566,07	37,92	A	V	LIVRETA	2,633	V	LIVRETA	2,600	A-1	11 584,72	3 350,55	
LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM	2010	P	Const 23 LOGTS plus plai Résidence "UBAC"	Caisse des Dépôts et Consignations	271 805,00	213 450,02	27,92	A	V	LIVRETA	1,747	V	LIVRETA	1,800	A-1	3 842,10	4 237,26	
LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM	2010	P	Const 23 LOGTS plus plai Résidence "UBAC"	Caisse des Dépôts et Consignations	73 750,00	62 295,10	37,92	A	V	LIVRETA	1,913	V	LIVRETA	1,800	A-1	1 121,31	679,02	
LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM	2018	P	Res les Peupliers 55 logts PLA - Garantie 25%	Caisse des Dépôts et Consignations	317 244,55	251 866,61	14,34	A	V	LIVRETA	3,154	V	LIVRETA	2,200	A-1	5 541,07	15 260,47	
LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM	2018	P	Const 3 logts PLA "Les Peupliers II"	Caisse des Dépôts et Consignations	114 403,90	102 018,30	25,34	T	V	LIVRETA	3,017	V	LIVRETA	3,450	A-1	3 444,50	2 104,63	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM	2018	P	Const 26 logts PLUS "Les Peupliers II"	Caisse des Dépôts et Consignations	996 926,30	897 781,30	25,34	T	V	LIVRETA	3,461	V	LIVRETA	3,950	A-1	34 670,65	16 961,74	
LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM	2018	P	Const 27 logts PLA Rés Valmy	Caisse des Dépôts et Consignations	1 121 562,70	995 054,66	24,00	T	V	LIVRETA	3,419	V	LIVRETA	3,700	A-1	35 967,99	19 963,08	
LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM	2018	P	Const 43 logts PLA Rés St Martin	Caisse des Dépôts et Consignations	1 387 645,99	1 231 124,70	24,00	T	V	LIVRETA	3,419	V	LIVRETA	3,700	A-1	44 501,16	24 699,18	
LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM	2018	P	Const 43 logts PLA Rés St Martin	Caisse des Dépôts et Consignations	139 081,54	122 519,10	24,00	T	V	LIVRETA	3,070	V	LIVRETA	3,300	A-1	3 952,72	2 638,30	
LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM	2018	P	Const 43 logts PLA Rés St Martin	Caisse des Dépôts et Consignations	70 657,05	62 687,19	24,00	T	V	LIVRETA	3,419	V	LIVRETA	3,700	A-1	2 265,93	1 257,66	
LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM	2021	P	Const 26 logts PLUS "Les Peupliers II"	Caisse des Dépôts et Consignations	346 807,65	330 286,59	29,59	A	V	LIVRETA	3,653	V	LIVRETA	3,000	A-1	9 908,60	6 605,38	
OFFICE PUBLIC DE L' HABITAT CANNES PAYS DE LERINS	2009	P	Hameau Gitan PLA	Caisse des Dépôts et Consignations	886 786,03	485 526,53	7,25	A	V	LIVRETA	4,512	V	LIVRETA	2,200	A-1	19 822,31	43 491,37	
OFFICE PUBLIC DE L' HABITAT CANNES PAYS DE LERINS	2009	P	Const 39 logts PLA "Le Val" Garantie 73%	Caisse des Dépôts et Consignations	617 916,43	107 831,59	0,67	A	F	FIXE	6,266	F	FIXE	4,000	A-1	13 739,44	52 523,91	
OFFICE PUBLIC DE L' HABITAT CANNES PAYS DE LERINS	2022	P	OFFICE PUBLIC DE L' HABITAT CANNES PAYS DE LERINS	Caisse des Dépôts et Consignations	51 134,48	51 134,48	0,00	A	F	FIXE	22,694	F	FIXE	4,000	A-1	11 604,21	51 134,48	
UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	2016	P	48 logts PLUS 01 - Terre des Hommes	Caisse des Dépôts et Consignations	1 230 556,00	1 166 273,12	53,17	A	V	LIVRETA	2,842	V	LIVRETA	1,320	A-1	15 394,81	9 533,99	
UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	2016	P	48 logts PLUS 01 - Terre des Hommes	Caisse des Dépôts et Consignations	1 900 593,00	1 730 796,41	33,17	A	V	LIVRETA	2,904	V	LIVRETA	1,600	A-1	27 692,74	30 074,61	
UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	2016	P	48 logts PLAI 01 - Terre des Hommes	Caisse des Dépôts et Consignations	656 580,00	622 281,01	53,17	A	V	LIVRETA	2,842	V	LIVRETA	1,320	A-1	8 214,11	5 086,99	
UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	2016	P	48 logts PLAI 01 - Terre des Hommes	Caisse des Dépôts et Consignations	1 014 088,00	906 337,75	33,17	A	V	LIVRETA	2,144	V	LIVRETA	0,800	A-1	7 250,70	19 073,14	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TOTAL GENERAL					131 223 033,25	114 702 665,77										2 191 762,06	2 108 497,32	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					160 000,00	134 508,98	7 749,30
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					160 000,00	134 508,98	7 749,30
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	6 331 611,59	
Personnes de droit privé	1 608 678,22	
Associations	743 214,46	
ACTION EDUCATIVE TRIBUNAL ENFANT AAE	400,00	
ADAPEI AM CANNES	500,00	
ADRIEN CHEZ M MOLINES	3 000,00	
AIKIDO CLUB DE MOUGINS	12 000,00	
AMICALE ANCIENS LEGION ETRANGE AALE	300,00	
AMICALE DES PORTES DRAPEAUX	500,00	
AMMAPE	200,00	
ANCIENS COMBATTANTS DE MOUGINS ACM	3 000,00	
APE DES CABRIERES	1 618,50	
APE ECOLE DES 3 COLLINES	1 485,70	
APE ECOLE DEVENS	879,80	
APE ECOLE REBUFFEL LE TOUZE DAMIEN	1 394,40	
APE ST MARTIN	1 460,80	
APF FRANCE HANDICAP APF	200,00	
ASS DES PARENTS ELEVES ENSEIGNEM PUBLIC CAMPÉLIERES	500,00	
ASS LEGION HONNEUR AU PERIL VIE DPLV	300,00	
ASS SAUVEGARDE SIAGNE ET SON CAN ASSC	300,00	
ASSOCIATION PIWI	400,00	
ASSOCIATION SECOURS CIVIL CANNE S - PAYS DE LERINS	7 500,00	
ATELIER ART FLORAL DE MOUGINS	3 500,00	
ATHLET INGRID	500,00	
AVENIR CYCLISTE MOUGINS	2 500,00	
AZUREENNE ASSOCIATION SPORT ADAPTE	300,00	
BADMINTON CLUB MOUGINS	3 500,00	
BONSAI CLUB DE MOUGINS	1 200,00	
BOULE MOUGINOISE	4 200,00	
CANNES MOUGINS JUDO	15 000,00	
CERCLE AMITIES TRADITIONS	1 400,00	
CERCLE HISTOIRE ARCHEO MOUGINS	3 000,00	
CHSA CLUB HANDICAPES SPORTIFS	1 500,00	
CLUB CANIN MOUGINOIS	1 000,00	
CLUB ORCA FABRICE DUPRAT	1 500,00	
COMITE DE JUMELAGE DE MOUGINS	13 460,00	
COMPAGNIE (1) PROMPTU	4 000,00	
COMPAGNIE ANIMA THEATRE	5 000,00	
COMPAGNIE XIN	4 000,00	
CONVOI POUR LA LIBERTE	250,00	
CROIX ROUGE FSE COMITE CANNES	1 500,00	
ECOLE MOUGINOISE VIET VO DAO WUS	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EN 4L CLAUDETTES	500,00	
ESPACE 614	500,00	
ETOILES DE MOUGINS MAJORETTES DA CHORALE MUSIQUE	4 500,00	
FENELON INSTITUT	13 615,14	
FOOTBALL CLUB MOUGINS	155 000,00	
GESTES OREILLES YEUX AMOUR GOYA	400,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE 3EME AGE AGE D OR	500,00	
HBMMS	40 000,00	
L ARC ELECTRIQUE	7 500,00	
LA LOCOMOTIVE	3 000,00	
LA MAISON DE L ESSOR	1 000,00	
LA PREVENTION ROUTIERE ASSOCIATION	200,00	
LE SOUVENIR FRANCAIS	1 000,00	
LERINS RUGBY CLUB	4 000,00	
LES AMIS DE L ECOLE DE MUSIQUE AEMM	2 500,00	
LES MOTS D AZUR	300,00	
LOCHABAIR ECOLE ASSOMPTION	27 331,00	
MARINS ANCIENS COMBATTANTS AMMAC	250,00	
MOM VOLLEY BALL	50 000,00	
MOUGINS COTE D AZUR VOLLEY-BALL	65 000,00	
MOUGINS DANSE 06 MONSIEUR GEORGES	5 000,00	
MOUGINS EN DANSE ECOLE DE DANSE	1 500,00	
MOUGINS GHESS CLUB	4 500,00	
MOUGINS ORIENTATION	2 500,00	
NITRO SYMPHONIE CLUB	1 200,00	
NO NEED NAME	2 500,00	
OFFICE MUNICIPAL DES FETES	25 000,00	
PATINAGE ARTISTIQUE MOUGINS	1 500,00	
PERISTERA	500,00	
POLE NATIONAL SUPERIEUR DANSE RO HIGHTOWER	70 000,00	
QUI BOUT	2 500,00	
RAPPROCHEES	3 000,00	
REBOND CANCER 06	300,00	
RENCONTRES AFRICAINES	200,00	
RESTAURANTS DU COEUR 06	1 000,00	
ROTARY CLUB DE MOUGINS	1 000,00	
SAINT JOSEPH ECOLE	17 919,00	
SAINTE MARIE ASSOCIATION OGEI INSTITUT PRIVE SOUS CONTRAT	3 801,00	
SLM BASKET BALL	52 000,00	
SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL SSVF	1 000,00	
SPORTING CLUB MOUGINS	800,00	
SPORTIVE COLLEGE LA CHENAIE COLLEGE LA CHENAIE	200,00	
STANISLAS OGIS ORGANISME DE GESTION	31 749,12	
TENNIS CLUB MOUGINS	23 000,00	
THEATRE DE L HOMME RIDICULE	3 000,00	
THEATRE PASSE PRESENT	5 000,00	
UNION DELEGUE DEP EDUCATION NAT DDEN	200,00	
UNION NAT SOUS OFFICIERS EN RETR UNSOR	200,00	
UNION NATIONALE PARACHUTISTES CA U.N.P	300,00	
VALENTIN HAUY ASSOCIATION	300,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
VISITE DES MALADES AUX ETS HOSP VMEH	200,00	
Entreprises	800 418,00	
3F RESIDENCES	200 000,00	
3F SUD SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	200 000,00	
GAMMA-RAPHO	418,00	
ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'H LM	100 000,00	
MOUGINS CINE	300 000,00	
Personnes physiques	65 045,76	
ALIMI JONATHAN	43,32	
ARBULU NADINE	200,70	
ARCHAMBAULT PATRICK	300,00	
ARTUSO MAGALI	300,00	
ARTUSO MAX	300,00	
ARTUSO VALERIE	89,70	
ATTARD GEORGES	300,00	
AUBEL DURIEZ ANNIE	300,00	
BABUTSIDZE ZAKARIA	149,99	
BACCOT EUGENIE	2 000,00	
BAILLET JEAN PIERRE	300,00	
BALLIEU GUILLAUME	300,00	
BARAZER BERNARD	50,96	
BARREIRA MICKAEL	300,00	
BARTOCCIONI ANNETTE	43,32	
BEGHELLI ALAIN	300,00	
BENHAIM VALERIE	239,70	
BERARD MORGANE	45,00	
BERNARD THOMAS	300,00	
BINSINGER PATRICK	300,00	
BOBLOWICZ ANNA	300,00	
BONNET FREDERIC	50,96	
BONNEVILLE CAROLINE	300,00	
BORDARIER LIONEL	300,00	
BOREL ALICE	300,00	
BOTS AXEL	400,00	
BOURBON SAMUEL	156,38	
BOYER SANDRINE	300,00	
BRANDAO ANTOINE	300,00	
BRANDAO FABIENNE	199,75	
BRASSEUR EVELYNE	300,00	
BRIONNE YANN	300,00	
BRUNA ANDRE	300,00	
BUISSON CHRISTINE	62,99	
BUISSON JULIETTE	300,00	
BUONOMANO NICOLAS	300,00	
BUSSON FLORIAN	99,75	
CAEN CLAIRE	300,00	
CAMBAZAR SOPHIE	60,20	
CAMBRESY FABIEN	50,70	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CAMPANA LAURENCE	50,97	
CARBAJO CECILE	300,00	
CARBONATI JEAN CLAUDE	50,97	
CARRIER GERARD	50,96	
CARTIER ESTELLE	300,00	
CASINI ISABELLE	300,00	
CERCEAU CAROLINE	300,00	
CHAMPEAU JEAN-JACQUES	50,97	
CHAPOT RICHARD	300,00	
CHASSANITE THEO	225,00	
CHATOUREL VERONIQUE	50,96	
CHIAPALE NICOLAS	250,00	
CLAIR PATRICK	199,99	
COBOS SALVADOR ANTOINE	179,75	
COLASSE CELINE OU LEGRAVERANT JE	300,00	
COLONNA LAURENT	90,00	
COMBE BERNARD	300,00	
CONCHE THIERRY	300,00	
CONTRAMESTRE LEONARD	1 500,00	
CORNILLON PIERRE	101,94	
COTTALORDA BERNARD	300,00	
COULEAU LAURENCE	300,00	
COUVRAT ANNE SOPHIE	300,00	
COUVRAT MARC	89,94	
COVELLO CHRISTIAN	300,00	
CROLARD JEREMY	116,90	
CROS CELINE	44,99	
CUBIZOLLE PIERRE	50,97	
D ABLON GREGOIRE	2 000,00	
D HAVELOOSE FRANCK	300,00	
D HAVELOOSE ISABELLE	300,00	
DABROWSKI ANNICK	124,75	
DAOUD ROBERT	45,00	
DAY STEPHANIE	300,00	
DE HAECK BENEDICTE	300,00	
DEBRAY ADRIEN	72,93	
DECHENY GAELE	50,97	
DEFLESSCHOUWER EMILIE	294,95	
DEGARDIN ALAIN	300,00	
DENIS DOMINIQUE	50,97	
DESIDERIO DIDIER	71,55	
DIMA LAURA	274,75	
DISPERATI AURELIE	175,00	
DONNADIEU JACQUES	300,00	
DONZEY YANNICK	300,00	
DUCCINI BRIGITTE	50,70	
DUCOUT GILLES	300,00	
DUPAS CHRISTINE	44,97	
DUPONT JOHANNA	50,96	
DURAND LUDOVIC	300,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DURIN PIERRE	102,25	
EININGER BERNADETTE	300,00	
EL BAGHDADI MORAD	50,97	
ELARBI SABRINA	300,00	
ELMAN CLEMENCE	3 500,00	
ELOIRE DAMIEN	300,00	
EPARVIER KEVIN	100,00	
EXPERT CHRISTIAN	50,97	
F CLARA MONTRIEUL CLARA MONTRIEUL	2 000,00	
F IRIS MILLOT IRIS MILLOT	2 000,00	
FARGET SOPHIE	45,00	
FAYULA JEAN	50,97	
FERESIN FREDERIC	300,00	
FERNANDEZ EVE	143,93	
FERRO NICOLE	44,97	
FLORENTZ PHILIPPE	43,32	
FOSSATI ANNE MADELEINE	300,00	
FOURNIER STEPHANE	56,70	
GALDIN MICHELINE	91,25	
GALLOIS PHILIPPE	300,00	
GANASSI MELANIE	275,00	
GANDON FABIEN	250,00	
GASMI RABIE	300,00	
GASSIOT JEAN VINCENT	300,00	
GENGA MATTEO	300,00	
GENGA SANDRA	300,00	
GENGA SERGIO	300,00	
GILLERY MARION	239,70	
GILLIET YANICK	300,00	
GIRAUDIER MARTINE	300,00	
GONZALEZ FLORENT	249,75	
GRAHOVAC - MANDINE GORAN	300,00	
GRANIER BRUNELLO CAMILLE	300,00	
GREGORI FREDERIC	82,80	
GRIFFON FRANCOISE	77,40	
GRIMALDI LAURENT	600,00	
GUHEL FABIEN	300,00	
GUINAUDEAU OPHELIE	62,70	
HAURY ESTELLE	89,31	
HECQUEFEUILLE CHANTAL	162,38	
HOUOT NATHALIE	300,00	
HUCHARD ESTELLE	300,00	
HUNTER RICHARD	239,70	
JACQMIN NATHALIE	300,00	
JAFFRAY YANNICK	300,00	
JAMA BRIGITTE	300,00	
JAMET DOROTHEE	45,00	
JANSON ISABELLE	300,00	
JANVIER SOLINE	300,00	
JEANGEORGES MICKAEL	100,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
JOUVE CHRISTIANE	300,00	
KOMEILI BIRJANDI SANDRA	300,00	
KOUADIO LISA	300,00	
KOWALSKI MATHILDE	82,50	
LABOURASSE LAURA	300,00	
LAFFONT BRUNO	50,97	
LAME FRANCK	300,00	
LE MIERE JEAN-PAUL	100,00	
LEFAURE SYLVIE	25,79	
LEGGAT KENNETH	339,70	
LEGRAVERANT NATHAN	300,00	
LEPILLER ISABELLE	250,00	
LEYZOUR CHARLES ELIE	300,00	
LINO LUDOVIC	300,00	
LOCANETTO MARC	50,97	
LOFFREDO RENE	38,70	
LOMBARDO CALOGERO	300,00	
LOUALID TAMI	300,00	
MALLET MYRIAM	299,75	
MANHAJM ALEXANDRE	50,97	
MARIANI PATRICIA	43,22	
MARION NORBERT	57,00	
MARTIN JEAN PIERRE	113,20	
MARTINEZ MICKAEL	69,84	
MARTINI THIERRY	45,00	
MAZZACCO VERONIQUE	300,00	
MENARDI ERIC	300,00	
MENARDI NATHALIE	300,00	
MENARDO AUDREY	249,75	
METRAL OLIVIER	300,00	
METRAT SOPHIE	249,99	
MINOLFI LAETITIA	87,25	
MONDELLO GILLES	101,40	
MONTIAS SAMIR	50,97	
MONTZKA BETTINA	48,87	
MORAGLIO ANGELIQUE	300,00	
MOUREY BERNADETTE	300,00	
MOUREY PHILIPPE	300,00	
MOYET GUY	50,97	
NOCENTINI CORINNE	300,00	
NOCENTINI JEAN	300,00	
OLLIVIER THIERRY	44,99	
PADIEU JEAN PIERRE	29,70	
PAGE ELISABETH	43,22	
PASCAL HUBERT	599,40	
PASERO DAVID	300,00	
PEKMEZ SARAH	300,00	
PENDINO CORINNE	106,48	
PETITJEAN KEVIN	300,00	
PEZZATI PAOLO	71,88	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PIERRARD ANTOINE	300,00	
PIERREL STEPHANE	100,00	
PLOUGONVEN PATRICK	300,00	
PORTELLA GUY	216,60	
POUZET DE SAINT GILLES CEDRIC	300,00	
PROTIN GERALD	300,00	
RAFATJAH ARMAND	300,00	
RAFATJAH FREDERIQUE	300,00	
RAMOS ANABELA	300,00	
REGNIER JOANNA	300,00	
REYMOND CHRISTOPHE	239,70	
REYMOND JEAN MARC	267,49	
RIADO EMILIE	300,00	
RICHARD EMMANUEL	145,40	
RICHARD JEAN CLAUDE	300,00	
RICHAUD FABIEN	225,00	
RICHAUD VIRGINIE	225,00	
RISTE ALEXANDRE	100,00	
ROBERT JULIE	371,94	
RODRIGUES CHARLES	50,97	
ROHAULT SYLVIE	300,00	
ROUSSEAU PAULINE PAULINE MONIQUE	2 000,00	
RUILIER CYRIL	300,00	
SACCO CLAUDE	50,70	
SANTACREU THIERRY	40,47	
SCALESSE CATHERINE	299,75	
SCALESSE SERGE	249,75	
SEGUIN JEAN LOUIS	50,97	
SENOGE NICOLAS	300,00	
SERAMOUR CLEMENTINE	300,00	
SERGUIER JEAN LUC	62,70	
SIGNETTI FRANCOISE	101,94	
SILVESTRI GISELE	100,00	
SIMEK JULIEN	300,00	
SZATAN QUENTIN	49,47	
TAN MARIA	93,63	
TAVERNIER CATHERINE	300,00	
TERREMATTE JULIEN	239,70	
TISSIER ANTOINETTE	300,00	
TONI BRAZ FABIO	300,00	
TRIFI AIMEN	300,00	
TROCHON FREDERIC	100,00	
TROISVALLETS CHARLOTTE	80,83	
VAGNER DAMIEN	239,79	
VALET BRUNO	215,73	
VALEYRIE LISA ANNA	21,42	
VELIKORECHINA TATIANA	50,99	
VERDUREAU LAURE	77,70	
VERWAERDE PHILIPPE	49,50	
WIART DAVID	300,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
WINTER CLAIRE	300,00	
WITTNER JANAINA	20,39	
WOISELLE FRANCOIS	272,10	
YOUDALE FREDERIC	61,15	
ZAMARON WOLF	50,70	
ZAMORA KARINE	162,50	
ZUCCONI ISABELLE	300,00	
ZUCCONI SERGE	300,00	
ZYLINSKI NEE BARTOLI SYLVIE	300,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	4 722 933,37	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	57 021,00	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES AM	57 021,00	
Communes	1 144 161,37	
CNE D ANTIBES	3 604,50	
CNE DE CANNES	16 118,65	
CNE DE GRASSE	3 555,03	
CNE DE LA ROQUETTE	1 178,38	
CNE DE MANDELIEU	399,02	
CNE DE MOUANS SARTOUX	9 309,36	
CNE DE MOUGINS	530 000,00	
CNE DE PEGOMAS	942,70	
CNE DE THEOULE	239,22	
CNE DE VALBONNE TRESORERIE BAR SUR LOUP	22 300,93	
CNE DE VALLAURIS	1 414,06	
CNE DU CANNET	25 099,52	
OFFICE DE TOURISME SPA	530 000,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	3 521 751,00	
CAISSE DES ECOLES	136 000,00	
CCAS CENTRE COMMUNAL	3 235 000,00	
SICTIAM TRES ANTIBES MUNICIPAL	30 973,00	
SIVU	44 346,00	
SM INGIENERIE POUR COLLECTIVITES TORIALES INNOVANTS DES AM	29 215,52	
SM INGIENERIE POUR COLLECTIVITES TORIALES INNOVANTS DES AM	46 216,48	
Autres	0,00	

IV- ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		93,00	0,00	93,00	79,10	1,00	80,10
Adjoint administratif territorial	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	47,00	0,00	47,00	44,90	0,00	44,90
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	11,00	0,00	11,00	5,80	0,00	5,80
Attaché	A	8,00	0,00	8,00	5,80	0,00	5,80
Attaché principal	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Collaborateur de Cabinet		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Juriste	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Responsable administrative ST	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Rédacteur principal de 2ème classe	B	4,00	0,00	4,00	3,80	0,00	3,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		175,00	0,00	175,00	142,15	2,00	144,15
Adjoint technique territorial	C	30,00	0,00	30,00	28,00	0,00	28,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	13,00	0,00	13,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	20,00	0,00	20,00	7,00	0,00	7,00
Agent de maîtrise	C	42,00	0,00	42,00	40,55	0,00	40,55
Agent de maîtrise principal	C	54,00	0,00	54,00	51,80	0,00	51,80
Coordinateur services techniques	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur Technique Scene 55	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal de 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE MOUGINS - MAIRIE - Budget Principal - CA - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		8,00	0,00	8,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Educateur territorial des A.P.S	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint territorial du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché de conservation du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		28,00	0,00	28,00	23,70	0,00	23,70
Adjoint territorial d'animation	C	16,00	0,00	16,00	15,70	0,00	15,70
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		52,00	0,00	52,00	41,80	0,00	41,80
Brigadier-chef principal	C	30,00	0,00	30,00	25,80	0,00	25,80
Chef de service de police municipale	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Directeur de police municipale	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gardien-brigadier	C	12,00	0,00	12,00	10,00	0,00	10,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		366,00	0,00	366,00	296,75	3,00	299,75

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

MAIRIE DE MOUGINS - MAIRIE - Budget Principal - CA - 2023

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
01/01/1966 - Acquisition d'actions	Société coopérative et horticole de Mougins			609,80
01/01/1969 - 200 parts sociales	Caisse locale de crédit agricole mutuel de la vallée de la Siagne			304,90
11/04/2003 - 100 parts sociales	Société locale d'épargne de Cannes		Etablissement de crédits coopératif	1 996,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	CAISSE DES ECOLES DE MOUGINS			136 000,00
-	OFFICE DE TOURISME DE MOUGINS			469 500,00
-	SPA			
-	BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS			483 000,00
-	Centre communal Action Communale de Mougins			3 075 000,00
-	FOOTBALL CLUB MOUGINS			140 000,00
-	MOM VOLLEY BALL			200 000,00
-	OFFICE MUNICIPAL DES FETES			25 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
SICTIAM	01/09/1989	Contribution de maintenance	31 426,60
SIVU LE CANNET MOUGINS	05/05/1999	Frais partagés 55% Le Cannet 45% Mougins	44 346,00
SDEG - SM INGIENERIE POUR COLLECTIVITES	06/06/2004	Maintenance éclairage public + participation	75 432,00
SICASIL	01/01/2012	frais de fonctionnement Maintenance hydrants	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS DE MOUGINS	01/12/1976		SPA	non
CDE	CDE DE MOUGINS	12/09/1980		SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	TRANSPORTS	26/06/1986	29/06/1986	21060085400181	SPIC	non
SPA	OFFICE DE TOURISME DE MOUGINS	01/10/2017	28/09/2017	21060085400256	SPA	oui
Gestion pour le compte de la CACPL	Gestion pour le compte de la CACPL	01/01/2018	29/03/2018	21060085400264	Gestion pour le compte de la CACPL	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			24 511 094,96	184 799,00	
Acquisitions à titre onéreux			24 073 627,58	184 799,00	
04/01/2023	MARCHEPIEDS ARCHIVES	202306-000001	545,80	109,00	5
04/01/2023	MAT REBUFFEL (202306-000002)	176-23	280 185,13	0,00	0
04/01/2023	CAPTEURS AMBIANCEX18 ECOLE CRECHES	202306-000003	3 693,60	738,00	5
04/01/2023	MOBILIERS URBAINS POTELETS CH BUREL X4	202306-000004	1 425,70	0,00	5
04/01/2023	CRECHE OURSONS (202306-000005)	619-23	256 865,16	0,00	0
04/01/2023	PARKING TOURNAMY 700 - PEYROUES (202306-000006)	205-23	188 683,41	0,00	0
04/01/2023	CHEMIN MOULIN VOIRIE (202306-000007)	1176-23	10 477,44	0,00	0
09/01/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + RIB	202306-000012	250,00	0,00	1
09/01/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + RIB	202306-000013	300,00	0,00	1
09/01/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + RIB	202306-000014	300,00	0,00	1
09/01/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + RIB	202306-000015	300,00	0,00	1
09/01/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + RIB	202306-000016	300,00	0,00	1
09/01/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + RIB	202306-000017	199,75	0,00	1
09/01/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + RIB	202306-000018	300,00	0,00	1
09/01/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + RIB	202306-000019	300,00	0,00	1
09/01/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + RIB	202306-000021	300,00	0,00	1
09/01/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + RIB	202306-000022	300,00	0,00	1
09/01/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER + RIB	202306-000023	300,00	0,00	1
09/01/2023	SUBVENTION BROYEUR 2023 PJ:DOSSIER + RIB	202306-000024	82,80	0,00	1
09/01/2023	CENTRE CULTUREL AVANCE (202306-000025)	119162-238	5 965,19	0,00	0
09/01/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + RIB	202306-000205	300,00	0,00	1
11/01/2023	ROUTE DE LA ROQUETTE (202306-000008)	1176-23	86 982,90	0,00	0
11/01/2023	DESHUMIDIFICATEUR VILLAGE	202306-000009	619,57	123,00	5
11/01/2023	CHAPELLE ST BARTHELEMY (202306-000010)	1206-23	146 295,42	0,00	0
11/01/2023	GK497YL REMORQUE PORTE VELO SPORT	202306-000011	3 136,00	627,00	5
11/01/2023	VILLA ELENA (202306-000020)	000471-23	1 102,80	55,00	20
11/01/2023	VILLAGE EMBELLISSEMENT (202306-000026)	1176-23	771 391,04	0,00	0
11/01/2023	PARC PAYSAGER TOURNAMY (202306-000027)	000011-23	1 056 101,23	0,00	0
11/01/2023	RADIATEURS ECOLES X5	202306-000028	843,76	164,00	5
11/01/2023	VIDEOPROTECTION (202306-000029)	3419-23	722 995,35	0,00	0
11/01/2023	ARMOIRES SYNDICATS X2	202306-000030	912,00	88,00	10
11/01/2023	FE DECRET TERTIAIRE (202306-000031)	ETU000031-23	38 595,00	0,00	0
11/01/2023	SALLE COURTELINE (202306-000032)	1182-23	78 078,49	0,00	0
11/01/2023	ECOLE 3 COLLINES (202306-000033)	590-23	642 590,55	0,00	0
11/01/2023	ILLUMINATION NOEL 22	202306-000034	13 423,26	2 610,00	5
11/01/2023	SIGNALISATION VERTICALE	202306-000036	6 085,81	1 183,00	5
11/01/2023	MOBILIER URBAIN	202306-000037	2 254,51	438,00	5
11/01/2023	CENTRE CULTUREL (202306-000038)	119162-23	1 307 489,98	0,00	0
11/01/2023	PROPRIETE KAYADJANIAN (202306-000206)	000206-23	49 169,64	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
16/01/2023	GYM FT ORME (202306-000040)	1215-23	116 967,80	0,00	0
18/01/2023	PRIMAIRE SAINT MARTIN (202306-000041)	1197-23	893 617,59	0,00	0
18/01/2023	MATERIEL SCENIQUE	202306-000043	22 577,32	4 515,00	5
18/01/2023	REFRIGERATEUR MR LE MAIRE	202306-000711	338,00	0,00	1
26/01/2023	CRECHE OISEAUX (202306-000044)	1192-23	7 023,45	0,00	0
26/01/2023	TILLEUL BARREAU TOURNAMY	202306-000045	864,90	53,00	15
26/01/2023	LOGICIEL ECOS CARE	202306-000046	3 336,00	1 561,00	2
26/01/2023	ARMOIRE MUTUALISATION VEHICULE	202306-000047	7 176,00	1 343,00	5
26/01/2023	TERRAIN TENNIS (202306-000048)	5054-2128	41 087,78	0,00	0
26/01/2023	GL-843-MA CAMION PLATEAU PROPRETE URBAINE	202306-000050	46 200,00	0,00	5
26/01/2023	VILLA FT CURRAULT (202306-000051)	118494-23	4 972,63	248,00	20
26/01/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + CH	202306-000052	300,00	0,00	1
26/01/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + CH	202306-000053	300,00	0,00	1
26/01/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + CH	202306-000054	300,00	0,00	1
26/01/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + CH	202306-000055	300,00	0,00	1
26/01/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + CH	202306-000056	294,95	0,00	1
30/01/2023	STYLO OPTIQUE LOGITECH	202306-000057	99,95	0,00	1
02/02/2023	MAT CABRIERES (202306-000058)	1198-23	69 907,41	0,00	0
02/02/2023	PRIM MGS LHT (202306-000060)	1200-23	695 242,84	0,00	0
02/02/2023	CRECHE BOIS JOLI (202306-000061)	1193-23	3 072,96	0,00	0
02/02/2023	VASTE HORIZON (202306-000062)	11077-23	39 486,97	0,00	0
02/02/2023	PRIM CABRIERES (202306-000063)	1196-23	86 853,02	0,00	0
02/02/2023	DISQUE EXTERNE ACCESS VIDEO (202306-000064)	202306-000057	413,81	0,00	1
02/02/2023	DIVERS VOIRIES (202306-000065)	1176-23	383 236,93	0,00	0
02/02/2023	FE COEUR DE VIE ARRIERE (202306-000066)	ETU000066-23	15 049,94	0,00	0
02/02/2023	BD CORNICHE VOIRIE (202306-000067)	1176-23	1 886,98	0,00	0
02/02/2023	CASQUE TELEPHONE FIXE CELLULE CRISE X7	202306-000068	1 854,01	339,00	5
07/02/2023	LAVE LINGE PWM 507 MIELE MAT CABRIERES	202306-000070	3 396,00	620,00	5
07/02/2023	FAUTEUIL MUNIK ALFA NOIR CRESPO	202306-000071	759,35	69,00	10
07/02/2023	BUREAUX SERV JURIDIQUE	202306-000072	1 119,77	102,00	10
07/02/2023	ECOPARC (202306-000074)	11676	25 172,00	7 574,00	3
07/02/2023	BARREAU LIAISON TOURNAMY (202306-000075)	1176-23	327 481,52	0,00	0
07/02/2023	CHEMIN CARIMAI (202306-000076)	1176-23	360 951,86	0,00	0
07/02/2023	CRECHE BAMBIS (202306-000077)	1194-23	18 178,09	0,00	0
07/02/2023	TATAMIS X20 + POTEAUX BADMINTON X3	202306-000078	4 778,17	860,00	5
07/02/2023	FAUTEUIL POLICE ACCUEIL	202306-000079	275,24	0,00	1
07/02/2023	POLE CULTUREL (202306-000080)	114843-23	36 883,66	0,00	0
07/02/2023	SIGNALISATION VERTICALE	202306-000081	6 007,52	1 081,00	5
07/02/2023	MOBILIERS URBAINS	202306-000082	3 377,35	607,00	5
07/02/2023	CHEMIN DES PEYROUES (202306-000083)	1176-23	7 756,28	0,00	0
07/02/2023	TESTEUR HUMIDITE BLUETOOTH	202306-000084	236,18	0,00	1
10/02/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + RIB	202306-000085	162,38	0,00	1
10/02/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + RIB	202306-000086	300,00	0,00	1
10/02/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + RIB	202306-000087	300,00	0,00	1
10/02/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONVENTION + FACT + RIB	202306-000088	149,99	0,00	1
13/02/2023	03/02/2023 PENCOLE	202306-000090	708 010,65	0,00	0
14/02/2023	MUSEE PHOTO PORTE SARRAZIN (202306-000089)	1203-23	3 120,00	0,00	0
14/02/2023	PRIM REBUFFEL (202306-000091)	1195-23	48 596,23	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
14/02/2023	REFRIGERATEUR PHARNAL STAGIAIRE (202306-000092)	202306-000042	234,00	0,00	1
16/02/2023	PROPRIETE BREMENT (202306-000039)	000322-23	60 851,62	0,00	0
21/02/2023	IPHONE 12 SKP NOIR +SAMSUNG GALAXY A13 NOIR X3	202306-000095	1 882,68	376,00	5
21/02/2023	ORGUE (202306-000096)	1202-23	132 293,86	0,00	0
23/02/2023	TAILLE HAIE HELION 3+ BATTERIE CIMETIERE	202306-000097	1 747,20	298,00	5
23/02/2023	GL-714-ZF BERLINGOT PM	202306-000098	35 386,20	6 054,00	5
03/03/2023	BAC DE STOCKAGE SCENE 55	202306-000099	791,00	131,00	5
03/03/2023	PONCEUSE EXCENT SCENE 55 (202306-000100)	202306-000084	132,67	0,00	1
03/03/2023	PARKING HUBAC 1+2 (202306-000101)	205-23	53 427,72	0,00	0
07/03/2023	VILLA VAL FLEURI PENCOLE (202306-000102)	000102-23	53 013,11	2 650,00	20
07/03/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: DOSSIER+RIB	202306-000103	300,00	0,00	1
07/03/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER+RIB	202306-000104	300,00	0,00	1
07/03/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER+RIB	202306-000105	300,00	0,00	1
07/03/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER+RIB	202306-000106	300,00	0,00	1
07/03/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER+RIB	202306-000107	300,00	0,00	1
07/03/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER+RIB	202306-000108	143,93	0,00	1
07/03/2023	PLOTS LUMINEUX EXTINCTION	202306-000109	7 612,64	1 243,00	5
16/03/2023	MULTIMETRE NUMERIQUE ELECTRICIEN (202306-000111)	202306-000084	440,40	0,00	1
16/03/2023	ARBRES X5 BARREAU TRNMY	202306-000112	2 340,49	124,00	15
16/03/2023	ASPIRATEUR GARAGE	202306-000113	756,50	121,00	5
16/03/2023	ESPACES VERTS DIVERS (202306-000114)	1174-23	32 005,32	0,00	0
16/03/2023	SUBVENTION BROYEUR 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000115	100,00	0,00	1
16/03/2023	SUBVENTION BROYEUR 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000116	57,00	0,00	1
16/03/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ / CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000117	300,00	0,00	1
16/03/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ / CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000118	300,00	0,00	1
16/03/2023	CAPTEURS AMBIANCEX70 ECOLE CRECHES	202306-000119	14 364,00	2 274,00	5
16/03/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ / CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000120	300,00	0,00	1
16/03/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ / CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000121	300,00	0,00	1
16/03/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ / CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000122	300,00	0,00	1
16/03/2023	CTM (202306-000123)	1180-23	70 687,03	0,00	0
16/03/2023	ROSELLA HIGHTOWER (202306-000124)	114824-23	70 243,57	0,00	0
21/03/2023	CAMERAS PIEGES X3	202306-000125	788,40	122,00	5
21/03/2023	BROSSLIGNE TENNIS X2	202306-000126	756,00	117,00	5
22/03/2023	GYM OISEAUX (202306-000127)	1214-23	3 290,84	0,00	0
22/03/2023	SERVICES TECHNIQUES (202306-000128)	1187-23	15 175,93	0,00	0
22/03/2023	REGIE AGRICOLE	202306-000129	15 552,00	1 036,00	15
24/03/2023	PONCEUSE RO 150 FEQ MENUISERIE	202306-000132	800,23	123,00	5
24/03/2023	ONDULEUR AUTOCOM VILLE	202306-000133	3 959,24	609,00	5
24/03/2023	CLUB HOUSE (202306-000134)	1185-23	4 000,26	0,00	0
24/03/2023	SAMSUNG GALAXY A13 X4	202306-000135	1 022,40	157,00	5
24/03/2023	LAVES VAISSELLE X2 SAL COURTELINE	202306-000136	4 626,00	711,00	5
27/03/2023	POLICE MUNICIPALE (202306-000137)	1184-23	8 541,58	0,00	0
29/03/2023	VERSEMENT AVANCE - T22/37 PARC PAYSAGER TRNMY (202306-000139)	000011-238	54 313,33	0,00	0
30/03/2023	MAM TOURNAMY (202306-000138)	116461-23	193 146,97	0,00	0
03/04/2023	SUBVENTION BROYEUR 2023 PJ: DOSSIER	202306-000141	90,00	0,00	1
03/04/2023	SUBVENTION BROYEUR 2023 PJ DOSSIER	202306-000142	100,00	0,00	1
03/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000143	300,00	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
03/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000144	300,00	0,00	1
03/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000145	300,00	0,00	1
03/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000146	300,00	0,00	1
03/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000147	300,00	0,00	1
03/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000148	300,00	0,00	1
06/04/2023	COLONNE DOUCHE FONTAINE MAT ST MARTIN	202306-000149	743,71	109,00	5
06/04/2023	PLOTS SECURISATION MGS MONUMENTAL	202306-000150	1 272,00	187,00	5
06/04/2023	MOBILIERS URBAINS	202306-000151	4 967,00	734,00	5
06/04/2023	SIGNALISATION VERTICALE	202306-000152	4 146,47	612,00	5
06/04/2023	SALLE OLIVIERS (202306-000153)	1189-23	5 726,28	0,00	0
06/04/2023	PHOTOCOPIEUR RICOP MPC3004 CTM 1ETAGE	202306-000154	2 988,00	441,00	5
11/04/2023	IMPASSE FT ROUBERT (202306-000155)	1176-23	6 556,15	0,00	0
12/04/2023	DIVERS VOIRIES MGS LHT (202306-000156)	1176-23	117 059,91	0,00	0
12/04/2023	CHEMIN DU GRD VALLON (202306-000157)	1176-23	27 938,89	0,00	0
12/04/2023	SMARTPHONES ULIVIERI LOPINTO	202306-000158	1 920,00	276,00	5
13/04/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000159	48,87	0,00	1
13/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FACT+RIB	202306-000160	300,00	0,00	1
13/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FACT+RIB	202306-000161	300,00	0,00	1
13/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FACT+RIB	202306-000162	300,00	0,00	1
13/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FACT+RIB	202306-000163	300,00	0,00	1
13/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FACT+RIB	202306-000164	300,00	0,00	1
13/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FACT+RIB	202306-000165	249,75	0,00	1
13/04/2023	GN-004-GA DS7 MR LE MAIRE	202306-000166	58 866,76	8 437,00	5
14/04/2023	ELAGEUSE STIHL 35CM COMPL R DUHALDE (202306-000167)	202306-00084	375,20	0,00	1
14/04/2023	SECHE MAINS DYSON X5	202306-000168	4 802,46	960,00	5
18/04/2023	TERRAIN FOOT VALMASQUE (202306-000239)	1175-23	842 014,86	0,00	0
19/04/2023	SUBVENTION BROYEUR 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000170	38,70	0,00	1
19/04/2023	SCIE SAUTEUSE 720W MACONS (202306-000171)	202306-000084	270,35	0,00	1
19/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FAC+RIB	202306-000172	300,00	0,00	1
19/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FAC+RIB	202306-000173	300,00	0,00	1
19/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FAC+RIB	202306-000174	300,00	0,00	1
19/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FAC+RIB	202306-000175	300,00	0,00	1
19/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FAC+RIB	202306-000176	300,00	0,00	1
19/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FAC+RIB	202306-000177	300,00	0,00	1
19/04/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FAC+RIB	202306-000178	267,49	0,00	1
20/04/2023	11/04/2023 RES VAL DE MGS SCI LIMORAY (202306-000179)	000179	1 820 720,81	0,00	0
24/04/2023	SOUFFLEURS PELLENC X3 + NETTOYEUR STHILL BALAYAGE	202306-000180	8 335,20	1 162,00	5
24/04/2023	LOCAUX STADE VALMASQUE (202306-000181)	1175-23	22 290,00	0,00	0
24/04/2023	SECHE LINGE MIELE MAT DEVENS	202306-000182	3 492,00	479,00	5
24/04/2023	CHEMIN DES CABRIERES (202306-000183)	1176-23	105 810,72	0,00	0
27/04/2023	DOJO (202306-000184)	5989-23	28 596,41	0,00	0
27/04/2023	MOBILIERS URBAINS	202306-000185	3 147,00	430,00	5
27/04/2023	RALENTISSEUR PARKING CABRIERES	202306-000186	1 480,30	202,00	5
27/04/2023	SIGNALISATION VERTICALE	202306-000187	5 579,09	762,00	5
27/04/2023	PORTABLES SAMSUNG GALAXY A14 X12	202306-000188	3 691,20	738,00	5
27/04/2023	BANCS EN RESINE TENNIS X6	202306-000189	1 864,80	253,00	5
27/04/2023	PARKING AGARD (202306-000190)	205-23	43 274,31	0,00	0
27/04/2023	COMPLEXE SPORTIF MGS HT (202306-000191)	9133-23	4 413,46	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
27/04/2023	ALARME ATTENTAT OT (202306-000192)	202306-000057	456,00	0,00	1
04/05/2023	HOTEL DU VAL (202306-000193)	000179-23	37 368,28	0,00	0
04/05/2023	DEFIBRILATEUR CTM	202306-000194	1 260,00	166,00	5
04/05/2023	03/05/2023 ACHAT TERRAIN TESTA FONT CURRAULT	202306-000195	142 884,94	0,00	0
05/05/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER + RIB	202306-000200	89,94	0,00	1
05/05/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER + RIB	202306-000201	300,00	0,00	1
05/05/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FAC+RIB	202306-000202	300,00	0,00	1
05/05/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FAC+RIB	202306-000203	175,00	0,00	1
05/05/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FAC+RIB	202306-000204	300,00	0,00	1
09/05/2023	LESTS BETONS X30 POUR TENTES	202306-000196	13 846,90	1 823,00	5
09/05/2023	AV MOULIN DE LA CROIX (202306-000197)	1176-23	26 582,04	0,00	0
09/05/2023	AV PAUL ROBERT VOIRIE (202306-000198)	1176-23	11 259,76	0,00	0
09/05/2023	ESCABEAU TELESCOPIQUE	202306-000199	512,41	67,00	5
11/05/2023	DOTATION 1ERE HOTEL DU VAL	202306-000207	791,00	101,00	5
11/05/2023	10/05/2023 ACQ EPF BREGUIERES AD 126	202306-000208	164 196,05	0,00	0
11/05/2023	DOTATION PLOMBIER	202306-000209	1 858,78	237,00	5
11/05/2023	DOTATION ELECTRICIEN	202306-000210	1 040,57	132,00	5
11/05/2023	LASER LIGNE + CANNE TELESC FILET MENUISIER	202306-000211	989,80	126,00	5
11/05/2023	VISSEUSE PERCEUSE (202306-000212)	202306-000084	411,96	0,00	1
11/05/2023	ESCABEAU+SCIE DE VIS MR ECOLE	202306-000213	567,97	72,00	5
11/05/2023	ESCABEAU TELESTEPS COMBI 3M	202306-000214	673,19	86,00	5
12/05/2023	GM171SB E PROACE	202306-000215	31 408,00	1 997,00	10
12/05/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000216	300,00	0,00	1
12/05/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000217	225,00	0,00	1
12/05/2023	SUBVENTION VAE2023 PJ CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000218	225,00	0,00	1
12/05/2023	SUBVENTION VAE2023 PJ CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000219	300,00	0,00	1
12/05/2023	SUBVENTION VAE2023 PJ CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000220	300,00	0,00	1
15/05/2023	SIGNALISATION CHANTIER	202306-000221	3 607,73	458,00	5
15/05/2023	MOBILIER URBAIN	202306-000222	717,31	91,00	5
15/05/2023	PHOTOCOPIEUR RICOH MPC 4504 FINANCES	202306-000223	2 988,00	375,00	5
15/05/2023	SOUFFLEUR STHIL CIMETIERE	202306-000224	663,20	83,00	5
15/05/2023	BROYEUR HONDA VALMASQUE	202306-000225	1 991,20	250,00	5
15/05/2023	SOUFFLEUR STHILL + TONDEUSE HONDA	202306-000226	2 095,20	263,00	5
15/05/2023	SECATEUR ELECTRIQUE ESP VERTS	202306-000227	988,80	124,00	5
15/05/2023	TONDEUSE HONDA SPORTS	202306-000228	671,20	84,00	5
15/05/2023	BATTERIES X2 HARNAIS ESP VERTS	202306-000229	2 476,80	310,00	5
17/05/2023	PARCOURS SANTE MGS LHT (202306-000230)	1176-23	1 848,00	0,00	0
17/05/2023	STATION TRAVAIL SIG X2	202306-000231	12 674,04	1 577,00	5
17/05/2023	PORTABLES TOUS SERVICES X31	202306-000232	36 338,62	4 522,00	5
17/05/2023	VIDEOPROJECTEURS TS SERVICES	202306-000233	3 178,90	395,00	5
17/05/2023	DOTATION VIDEOPROTECTION	202306-000234	4 287,24	533,00	5
17/05/2023	ARBRES DE NAISSANCE CHENES X22	202306-000235	12 821,71	531,00	15
17/05/2023	POLICE TOURNAMY (202306-000236)	443-23	545 957,37	0,00	0
25/05/2023	CHEMIN DU BUREL VOIRIE (202306-000238)	1176-23	20 097,03	0,00	0
25/05/2023	LOGICIEL SIG	202306-000240	32 685,00	9 805,00	2
30/05/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ : CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000241	300,00	0,00	1
30/05/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ : CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000242	300,00	0,00	1
30/05/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ : CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000243	124,75	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
30/05/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ : CONVENTION+FACTURE+RIB	202306-000244	225,00	0,00	1
30/05/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ : DOSSIER	202306-000245	156,38	0,00	1
30/05/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ : DOSSIER	202306-000246	99,75	0,00	1
01/06/2023	AVENUE ST MARTIN (202306-000247)	1176-23	278 228,88	0,00	0
01/06/2023	GN972SK E-PROACE	202306-000248	31 408,00	1 832,00	10
05/06/2023	FE IMPASSE CHATEAU CURRAULT (202306-000249)	ETU000249-23	14 837,80	1 731,00	5
08/06/2023	AVENUE GENERAL GAULLE (202306-000250)	1176-23	125 652,71	0,00	0
08/06/2023	PARKING HUBAC 3 (202306-000251)	205-23	26 476,22	0,00	0
08/06/2023	ECOPARC COFFRET MANIF (202306-000252)	11676	4 633,03	875,00	3
08/06/2023	CLIMS MOBILES X15	202306-000253	6 510,06	737,00	5
08/06/2023	PONCEUSE+ASPIRATEUR PEINTRES	202306-000254	984,19	110,00	5
12/06/2023	COFFRE FORT ETAT CIVIL (202306-000255)	202306-000042	138,11	0,00	1
12/06/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONVENTION+FACTURE +RIB	202306-000256	250,00	0,00	1
12/06/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONVENTION+FACTURE +RIB	202306-000257	300,00	0,00	1
12/06/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONVENTION+FACTURE +RIB	202306-000258	300,00	0,00	1
12/06/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONVENTION+FACTURE +RIB	202306-000259	300,00	0,00	1
12/06/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONVENTION+FACTURE +RIB	202306-000260	249,75	0,00	1
12/06/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONVENTION+FACTURE +RIB	202306-000261	299,75	0,00	1
12/06/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONVENTION+FACTURE +RIB	202306-000262	300,00	0,00	1
12/06/2023	ROBOT TRACTEUR DEBROUSSAILLEMENT	202306-000264	79 863,64	8 829,00	5
12/06/2023	DOTATION VIDEOPROTECTION	202306-000265	35 878,46	3 966,00	5
12/06/2023	REGIE AGRICOLE (202306-000266)	202306-000129	1 900,80	70,00	15
12/06/2023	REGIE AGRICOLE (202306-000267)	202306-000129	950,40	35,00	15
12/06/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONVENTION+FACTURE +RIB	202306-000709	300,00	0,00	1
13/06/2023	02/06/2023 ACQ BRUNO PARCELLE AY N°19	202306-000269	21 320,07	0,00	0
13/06/2023	ENCEINTES COAXIALE X2 SCENE 55	202306-000270	4 618,56	508,00	5
14/06/2023	CARTA SCULPTURES ORANGE - CAPISCA RED LIGHT	202306-000271	52 000,00	0,00	0
15/06/2023	ECOPARC (202306-000268)	11676	14 917,80	2 748,00	3
15/06/2023	SIGNALISATION VERTICALE	202306-000272	19 363,50	2 119,00	5
15/06/2023	BANCS ECOLES X4 MAT DEVENS	202306-000273	2 214,31	242,00	5
15/06/2023	MOBILIERS URBAINS	202306-000274	11 193,26	1 225,00	5
15/06/2023	BARRIERE ECOBAR X100 LOGISTIQUE	202306-000275	10 135,94	1 109,00	5
15/06/2023	CUVE 500L AVEC ENROULEUR ESP VERTS	202306-000276	2 577,60	282,00	5
15/06/2023	SOUFFLEUR PELLENC AIRON3 PRO URBAINE	202306-000277	662,40	72,00	5
16/06/2023	08/06/2023 ACQ CHERTERMAN PARCELLES AT 1655 ET 166	202306-000281	9 400,00	0,00	0
16/06/2023	08/06/2023 ACQ CTS TOURNAIRE PARCELLE DC N°14	202306-000282	36 900,00	0,00	0
16/06/2023	08/06/2023 ACQ CTS ALLIONE-MATTIOLI PARCELLES DC 1	202306-000283	77 400,00	0,00	0
19/06/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FACT+CH	202306-000284	300,00	0,00	1
19/06/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FACT+CH	202306-000285	300,00	0,00	1
19/06/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FACT+CH	202306-000286	300,00	0,00	1
19/06/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION+FACT+CH	202306-000287	300,00	0,00	1
19/06/2023	SUBVENTION BROYEUR 2023 PJ CONVENTION+DOSSIER	202306-000288	100,00	0,00	1
19/06/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ CONVENTION+DOSSI	202306-000289	45,00	0,00	1
19/06/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ CONVENTION+DOSSI	202306-000290	0,00	0,00	1
19/06/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ CONVENTION+DOSSI	202306-000291	239,70	0,00	1
19/06/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ CONVENTION+DOSSI	202306-000292	145,40	0,00	1
19/06/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ CONVENTION+DOSSI	202306-000293	45,00	0,00	1
19/06/2023	CAISSON JURIDIQUE (202306-000295)	202306-000079	480,53	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
19/06/2023	FAUTEUILS X4 ETAT CIVILE +POLICE	202306-000296	1 871,47	187,00	10
20/06/2023	GP813GX REMORQUE ERDE 750KG	202306-000278	2 994,00	163,00	10
20/06/2023	GP935GX REMORQUE PLATEAU ERDE 2500KG	202306-000279	5 738,00	312,00	10
20/06/2023	TABLE POLYLIGHT X89 LOGISTIQUE	202306-000280	4 953,67	269,00	10
20/06/2023	PRIM DEVENS (202306-000294)	1201-23	61 763,58	0,00	0
20/06/2023	QUAI BUS (202306-000297)	115054-23	145 061,22	0,00	0
20/06/2023	JARDINIERES BOIS X15 ECO CRECHES	202306-000298	517,50	54,00	5
21/06/2023	HOTEL DE VILLE / S MARIAGES (202306-000299)	1177-23	3 617,30	0,00	0
21/06/2023	DESTRUCTEUR MAT CABRIERES (202306-000300)	202306-000042	320,46	0,00	1
23/06/2023	MACHINE A COUDRE SCENE 55 (202306-000302)	202306-000042	274,16	0,00	1
26/06/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER+RIB	202306-000303	239,70	0,00	1
26/06/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER+RIB	202306-000304	200,70	0,00	1
26/06/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER+RIB	202306-000305	21,42	0,00	1
26/06/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER+RIB	202306-000306	50,97	0,00	1
26/06/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER+RIB	202306-000307	43,22	0,00	1
26/06/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: FACT+CH+RIB	202306-000308	300,00	0,00	1
26/06/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: FACT+CH+RIB	202306-000309	300,00	0,00	1
26/06/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: FACT+CH+RIB	202306-000310	162,50	0,00	1
29/06/2023	REFRIGERATEUR FLOREAL (202306-000311)	202306-000042	199,00	0,00	1
29/06/2023	TELEPHONES FIXES CA IP	202306-000312	18 226,86	1 853,00	5
29/06/2023	CAPTURE INTERFACE AUDIO USB	202306-000313	549,00	55,00	5
29/06/2023	CRECHE LES ECUREUILS (202306-000314)	541-23	592,76	0,00	0
03/07/2023	REGIE AGRICOLE (202306-000315)	202306-000129	5 200,00	857,00	3
03/07/2023	ARBRES ECOLE DEVENS X3	202306-000316	2 882,99	95,00	15
04/07/2023	29/06/2023 ACQ SCI LOMBARDS	202306-000317	432 137,79	0,00	0
04/07/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONV+FACT+CH+RIB	202306-000318	300,00	0,00	1
04/07/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONV+ FACT+CH+RIB	202306-000319	300,00	0,00	1
04/07/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONV+ FACT+CH+RIB	202306-000320	300,00	0,00	1
04/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER + RIB	202306-000321	50,97	0,00	1
04/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER + RIB	202306-000322	43,32	0,00	1
04/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER + RIB	202306-000323	49,50	0,00	1
04/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER + RIB	202306-000324	50,97	0,00	1
04/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER + RIB	202306-000325	71,55	0,00	1
04/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER + RIB	202306-000326	43,32	0,00	1
04/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER + RIB	202306-000327	300,00	0,00	1
05/07/2023	AVENUE DU GOLF (202306-000328)	1176-23	72 962,95	0,00	0
05/07/2023	CAFETIERE MAGIMIX NESPRESSO SIT (202306-000329)	202306-000042	169,99	0,00	1
05/07/2023	TELEVISION LED + SUPPORT CENTRE PHOTO (202306-000330)	202306-000042	375,00	0,00	1
05/07/2023	FRAISEUSE DF 500 MENUISIER	202306-000331	816,00	79,00	5
10/07/2023	SUBVENTION BROYEUR 2023 PJ:DOSSIER+RIB	202306-000340	80,83	0,00	1
10/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER+RIB	202306-000341	50,96	0,00	1
10/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER+RIB	202306-000342	50,70	0,00	1
10/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER+RIB	202306-000343	50,96	0,00	1
10/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER+RIB	202306-000344	44,99	0,00	1
10/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER+RIB	202306-000345	62,70	0,00	1
10/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER+RIB	202306-000346	89,31	0,00	1
10/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER+RIB	202306-000347	239,70	0,00	1
10/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER+RIB	202306-000348	62,70	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
10/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER+RIB	202306-000349	91,25	0,00	1
10/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ:DOSSIER+RIB	202306-000350	50,99	0,00	1
11/07/2023	DEBOUCHEUR POMPE ASTREINTE BAT (202306-000332)	202306-000084	144,00	0,00	1
11/07/2023	CONVERTISSEUR MEDIA LIAISON SFP DLINK	202306-000333	5 643,76	545,00	5
11/07/2023	LICENCE PACK OFFICE MICROSOFT 365	202306-000334	4 392,20	1 061,00	2
11/07/2023	AUTOLAVEUSE ECOPARC	202306-000335	2 872,32	277,00	5
11/07/2023	AUTOLAVEUSE MAT DEVENS	202306-000336	2 872,32	277,00	5
11/07/2023	ASPIRATEUR A EAU PRIM ST MARTIN (202306-000337)	202306-000084	211,68	0,00	1
11/07/2023	ASPIRATEUR MAT 3 COLLINES (202306-000338)	202306-000084	145,20	0,00	1
11/07/2023	DOTATION TS SERVICES	202306-000339	1 088,84	105,00	5
11/07/2023	ARMOIRES IGNIFUGES ETAT CIVIL	202306-000351	3 775,80	179,00	10
11/07/2023	FAUTEUIL L SAINZ RUIZ	202306-000352	561,68	26,00	10
11/07/2023	FAUTEUIL BALLON ROMEYER (202306-000353)	202306-000079	185,06	0,00	1
11/07/2023	CAISSON HAUTEUR JURIDIQUE (202306-000354)	202306-000079	382,84	0,00	1
11/07/2023	FAUTEUIL V NISSOU	202306-000355	561,68	26,00	10
11/07/2023	FAUTEUIL LEYGONIE	202306-000356	561,68	26,00	10
11/07/2023	FAUTEUIL MEDIATHEQUE	202306-000357	538,43	25,00	10
11/07/2023	CAISSONS ROULANT CENTRE DART (202306-000358)	202306-000079	371,71	0,00	1
11/07/2023	FAUTEUIL COCQ	202306-000359	561,68	26,00	10
11/07/2023	DIABLE CENTRE PHOTO (202306-000360)	202306-000084	78,88	0,00	1
11/07/2023	COFFRE FORT ETAT CIVIL (202306-000361)	202306-000042	138,11	0,00	1
11/07/2023	DRAISIENNE+TROTINETTE MAT ST MARTIN	202306-000362	1 539,86	145,00	5
12/07/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:ONV+FAC+CH+RIB	202306-000363	300,00	0,00	1
12/07/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONV+FAC+CH+RIB	202306-000364	300,00	0,00	1
12/07/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONV+FAC+CH+RIB	202306-000365	300,00	0,00	1
12/07/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONV+FAC+CH+RIB	202306-000366	300,00	0,00	1
12/07/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONV+FAC+CH+RIB	202306-000367	93,63	0,00	1
12/07/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONV+FAC+CH+RIB	202306-000368	300,00	0,00	1
12/07/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ:CONV+FAC+CH+RIB	202306-000369	300,00	0,00	1
17/07/2023	DOTATION CUISINE POLICE TRNMY (202306-000370)	202306-000042	298,99	0,00	1
18/07/2023	PARKING ECOLE CABRIERES (202306-000371)	205-23	4 680,00	0,00	0
18/07/2023	TROTINETTES X3 MAT ST MARTIN	202306-000372	770,62	70,00	5
18/07/2023	LOCAL BADIER (202306-000373)	000373-23	13 797,88	0,00	0
18/07/2023	JARDINIERES CRECHES X10	202306-000374	585,72	53,00	5
18/07/2023	PHOTOCOPIEUR RICOH MPC 307 MEDIATHEQUE	202306-000375	1 668,00	151,00	5
20/07/2023	DOTATION CUISINE PM TOURNAMY (202306-000376)	202306-000042	199,99	0,00	1
20/07/2023	DOTATION CADRES CENTRE D ART	202306-000377	9 187,81	826,00	5
20/07/2023	DOTATION CADRE CENTRE D ART	202306-000378	3 899,34	350,00	5
20/07/2023	DOTATION EXTINCTEURS 2023	202306-000379	4 834,87	216,00	10
20/07/2023	FE IMPASSE CHATEAU CURRAULT (202306-000380)	ETU000249-23	6 565,10	587,00	5
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER+RIB	202306-000381	69,84	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER+RIB	202306-000382	300,00	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER+RIB	202306-000383	102,25	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER+RIB	202306-000384	60,20	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER+RIB	202306-000385	50,97	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER+RIB	202306-000386	101,94	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER+RIB	202306-000387	45,00	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER+RIB	202306-000388	72,93	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER+RIB	202306-000389	50,97	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ : DOSSIER	202306-000390	300,00	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ : DOSSIER	202306-000391	45,00	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ : DOSSIER	202306-000392	50,97	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ : DOSSIER	202306-000393	239,70	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ : DOSSIER	202306-000394	300,00	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ : DOSSIER	202306-000395	62,99	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ : DOSSIER	202306-000396	45,00	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ : DOSSIER	202306-000397	106,48	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ : DOSSIER	202306-000398	113,20	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ : DOSSIER	202306-000399	50,97	0,00	1
20/07/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ : CONVENTION+ FACT+CH	202306-000710	179,75	0,00	1
21/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000407	239,70	0,00	1
21/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000408	71,88	0,00	1
21/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000409	82,50	0,00	1
21/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000410	44,99	0,00	1
21/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000411	43,22	0,00	1
21/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000412	50,70	0,00	1
21/07/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000413	50,97	0,00	1
21/07/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONV+ FAC+CH+RIB	202306-000414	300,00	0,00	1
24/07/2023	DALLES PARQUET SCENE 55	202306-000400	5 359,45	479,00	5
24/07/2023	ENCEINTES BLUETOOTH X18 MATERNELLES	202306-000401	2 430,00	216,00	5
24/07/2023	ENCEINTES BLUETOOTH X18 PRIMAIRES	202306-000402	2 430,00	216,00	5
24/07/2023	VIDEOPROJECTEURS X20 MATERNELLES	202306-000403	11 214,00	996,00	5
24/07/2023	VIDEOPROJECTEURS X2 PRIMAIRES	202306-000404	1 121,40	99,00	5
24/07/2023	PC PORTABLES X25 TS SERVICES	202306-000405	28 345,68	2 519,00	5
24/07/2023	PORTABLE PC REGIE SCENE 55	202306-000406	1 706,40	151,00	5
24/07/2023	POCHOIRS SIGNALISATION X2 BPR	202306-000415	2 244,00	199,00	5
24/07/2023	TELEPHONES PORTABLES X31	202306-000416	10 792,80	959,00	5
24/07/2023	DRAPEAUX + KAKEMONO	202306-000417	1 546,90	137,00	5
24/07/2023	CHAPELLE NDV (202306-000418)	1205-23	33 037,75	0,00	0
26/07/2023	DISTRIBUTEUR DEJ CANINE X6	202306-000419	1 332,00	115,00	5
27/07/2023	GP314LC SKODA POLICE	202306-000420	50 845,57	2 189,00	10
27/07/2023	GP853KV TOYOTA PROACE POLICE	202306-000421	36 107,86	1 544,00	10
31/07/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 DOSSIER + RIB	202306-000423	50,97	0,00	1
31/07/2023	SUBVENTION VAE 2023 CONVENTION + FACT+RIB	202306-000424	300,00	0,00	1
07/08/2023	POTEAUX VOLLEY COMPL R DUHALDE	202306-000425	5 256,00	432,00	5
07/08/2023	SUPPORTS VELO TOURNAMY X15	202306-000426	990,00	80,00	5
08/08/2023	PROJECTEURS X12 SCENE 55	202306-000427	1 800,00	143,00	5
08/08/2023	DOTATION CELLULE ASTREINTE	202306-000428	1 726,67	345,00	5
08/08/2023	CENTRE PHOTO RAYONNAGE PLATEAUX	202306-000429	573,04	45,00	5
10/08/2023	SIGNALISATION VOIRIES (202306-000430)	1227-23	32 622,85	0,00	0
10/08/2023	MOBILIER MAT REBUFFEL	202306-000431	2 101,79	82,00	10
10/08/2023	ECRAN PROJECTION MAT MGS LHT	202306-000432	260,00	0,00	1
10/08/2023	MOBILIER PRIM REBUFFEL	202306-000433	762,48	30,00	10
10/08/2023	MOBILIER PRIM MGS LHT (202306-000434)	202306-000432	340,80	0,00	1
10/08/2023	MOBILIER PRIM CABRIERES	202306-000435	715,64	28,00	10
10/08/2023	MOBILIER ECOLE 3 COLLINES	202306-000436	4 879,71	487,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
10/08/2023	FRIGO CENTRE D ART (202306-000437)	202306-000042	309,98	0,00	1
10/08/2023	ARMOIRE A RIDEAUX RH	202306-000438	1 110,67	43,00	10
10/08/2023	BUREAU FINANCES	202306-000439	958,97	37,00	10
10/08/2023	BUREAU ETAT CIVIL (202306-000440)	202306-000079	343,92	0,00	1
10/08/2023	FAUTEUILS X5 PM TOURNAMY	202306-000441	2 164,45	84,00	10
10/08/2023	FAUTEUIL SPORT MANDREA	202306-000442	561,68	21,00	10
10/08/2023	FAUTEUIL CENTRE D ART	202306-000443	561,68	21,00	10
10/08/2023	ARMOIRE A RIDEAUX ARCHIVES	202306-000444	656,18	25,00	10
10/08/2023	FAUTEUIL URBANISME LICARI	202306-000445	561,68	21,00	10
10/08/2023	FAUTEUIL BUR ETUDE CHOTEAU	202306-000446	561,68	21,00	10
17/08/2023	PARKING PUBLIC ILOT 1 (202306-000447)	205-23	98 009,03	0,00	0
17/08/2023	MATERIELS ACTIFS MULTISERVICES	202306-000448	6 831,56	508,00	5
17/08/2023	EXTINCTEURS	202306-000449	702,23	26,00	10
22/08/2023	ARBRES X19 CONFORT ETE	202306-000450	6 448,02	158,00	15
22/08/2023	20/07/2023 ACQ MAGGIOLINI - PARCELLE DC 6 JYLLOUE	202306-000451	41 950,00	0,00	0
22/08/2023	20/07/2023 ACQ BAILLAGOU/MOUGINS	202306-000452	2 251,00	0,00	0
22/08/2023	VTT ELECTRIQUES FATHOM PM (2)	202306-000454	4 671,80	334,00	5
22/08/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONV+ FAC+CH+RIB	202306-000455	300,00	0,00	1
22/08/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONV+ FAC+CH+RIB	202306-000456	300,00	0,00	1
22/08/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONV+ FAC+CH+RIB	202306-000457	300,00	0,00	1
22/08/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONV+ FAC+CH+RIB	202306-000458	300,00	0,00	1
22/08/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONV+ FAC+CH+RIB	202306-000459	199,99	0,00	1
22/08/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONV+ FAC+CH+RIB	202306-000460	300,00	0,00	1
22/08/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONV+ FAC+CH+RIB	202306-000461	300,00	0,00	1
29/08/2023	TCHOUKBALL D'ENTRAINEMENT X4	202306-000462	576,29	40,00	5
29/08/2023	VELOS X32 PROJET SAVOIR ROULER	202306-000463	7 507,62	513,00	5
29/08/2023	EY107SQ RENAULT MASTER ESP VERTS	202306-000464	33 120,00	1 122,00	10
29/08/2023	EY816WP RENAULT MASTER ESP VERTS	202306-000465	33 228,00	1 126,00	10
04/09/2023	MOBILIER URBAIN 23	202306-000466	11 328,00	755,00	5
04/09/2023	SIGNALISATION VERTICALE	202306-000467	10 928,64	728,00	5
06/09/2023	PROTECTIONS MURALES X7 DOJO	202306-000468	1 428,00	92,00	5
06/09/2023	ECRANS DELL 34 POUCES X7 URBANISME	202306-000469	5 796,00	373,00	5
06/09/2023	ECRAN TACTILE GRAND + PC NV LOCAL PM	202306-000470	6 821,90	439,00	5
06/09/2023	EVOLUTION SERVEURS SIT	202306-000471	78 319,26	5 047,00	5
07/09/2023	ASPIRATEURS X3 MAT MLHT-ST MARTIN (202306-000472)	202306-000084	435,60	0,00	1
07/09/2023	REGIE AGRICOLE (202306-000473)	202306-000129	59 715,64	6 303,00	3
07/09/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONV+ FAC+CH+RIB	202306-000474	300,00	0,00	1
07/09/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONV+ FAC+CH+RIB	202306-000475	300,00	0,00	1
07/09/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONV+ FAC+CH+RIB	202306-000476	300,00	0,00	1
07/09/2023	SUBVENTION BROUYEUR 2023 PJ CONVENTION+DOSSIER+RIB	202306-000477	101,40	0,00	1
07/09/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER+RIB	202306-000478	101,94	0,00	1
07/09/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER+RIB	202306-000479	50,96	0,00	1
07/09/2023	MAISON CHEM ST BARTHELEMY (202306-000480)	000480-23	17 617,60	880,00	20
07/09/2023	MOBILIER MAT DEVENS	202306-000481	644,35	20,00	10
07/09/2023	MOBILIER PRIM ST MARTIN	202306-000482	3 557,87	112,00	10
11/09/2023	PAQUEUSE CHANTS MANUELLE VIRUTEX	202306-000483	504,00	31,00	5
11/09/2023	CENTRE PHOTO RAYONNAGE PLATEAUX (202306-000484)	202306-000042	424,37	0,00	1
11/09/2023	TELEMETRE BUR CONTROLE (202306-000485)	202306-000084	390,00	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
11/09/2023	CONTENEURS TRI X6 MENUISIERS	202306-000486	1 055,30	66,00	5
12/09/2023	MACHINE A VOTER	202306-000487	4 500,00	275,00	5
13/09/2023	ASSIS DEBOUT FINANCES	202306-000488	911,66	27,00	10
13/09/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000489	50,97	0,00	1
13/09/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000490	300,00	0,00	1
13/09/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000491	49,47	0,00	1
13/09/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000492	43,32	0,00	1
13/09/2023	SUBVENTION BROYEUR 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000493	100,00	0,00	1
14/09/2023	REGIE AGRICOLE ABRI JARDIN RESINE (202306-000494)	202306-000129	5 932,00	593,00	3
15/09/2023	MOBILIERS URBAINS AOUT23	202306-000495	7 328,88	435,00	5
15/09/2023	SIEGES ERGO MAT MGS LHT ST MARTIN	202306-000497	1 027,32	30,00	10
15/09/2023	SIEGES ERGO X3 3 COLLINES	202306-000498	1 540,98	45,00	10
15/09/2023	FAUTEUILS MEDIATHEQUE + BARAN	202306-000499	799,45	23,00	10
18/09/2023	SPOTS SALLE DES EXPO SC55	202306-000500	754,00	43,00	5
20/09/2023	SUBVENTION BROYEUR ELECTRIQUE 2023 PJ: DOSSIER	202306-000501	56,70	0,00	1
20/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER	202306-000502	60,20	0,00	1
20/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER	202306-000503	71,94	0,00	1
20/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER	202306-000504	50,97	0,00	1
20/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER	202306-000505	50,97	0,00	1
20/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER	202306-000506	20,39	0,00	1
20/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER	202306-000507	215,73	0,00	1
20/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER	202306-000508	272,10	0,00	1
20/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER	202306-000509	50,97	0,00	1
21/09/2023	BANCS ET CHAISES ARBITRE GYMNASSE DUHALDE	202306-000510	1 216,80	67,00	5
21/09/2023	GQ-228-YR RENAULT MASTER LOGISTIQUE	202306-000512	40 864,76	1 135,00	10
25/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000513	50,70	0,00	1
25/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000514	61,15	0,00	1
25/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000515	239,79	0,00	1
25/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000516	44,97	0,00	1
25/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000517	50,97	0,00	1
25/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000518	89,70	0,00	1
25/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000519	239,70	0,00	1
25/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000520	25,79	0,00	1
25/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000521	239,70	0,00	1
25/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000522	300,00	0,00	1
25/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000523	50,70	0,00	1
25/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000524	44,97	0,00	1
25/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000525	29,70	0,00	1
25/09/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE 2023 PJ: DOSSIER + RIB	202306-000526	181,94	0,00	1
25/09/2023	ALLEE FONT DE L ORME (202306-000648)	1176-23	94 771,25	0,00	0
26/09/2023	TELEPHONE + CASQUE SS FIL PM+SC55	202306-000527	2 193,60	438,00	5
26/09/2023	TELEPHONES PORTABLES * 15	202306-000528	4 104,00	216,00	5
26/09/2023	FE QUARTIER TOURNAMY (202306-000529)	ETU000529-23	11 040,00	582,00	5
28/09/2023	GILETS PAR BALLE X5	202306-000530	2 747,16	143,00	5
28/09/2023	TAILLE HAIE + ACC COMPL R DUHALDE	202306-000531	2 188,80	114,00	5
28/09/2023	AGILITY PARCS (202306-000532)	120162-23	30 590,30	0,00	0
28/09/2023	TELEPHONE FIXE GIGASET REBUFFEL	202306-000533	610,80	31,00	5
28/09/2023	SUBVENTION POUR CREATION CINEMA A MOUGINS	202306-000535	0,00	0,00	15

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
29/09/2023	PC OPTIPLEX AIO 7410 FINANCES	202306-000534	940,80	48,00	5
29/09/2023	REGIE AGRICOLE CLOTURE - PORTAIL (202306-000536)	202306-000129	35 843,94	3 086,00	3
29/09/2023	STATION REPARATION VELOS	202306-000537	3 909,60	201,00	5
29/09/2023	PHOTOCOPIEUR RICOH IMC 2000 PRIM REBUFFEL	202306-000538	4 428,00	228,00	5
02/10/2023	PAVILLONS NV PM TOURNAMY	202306-000539	3 054,20	156,00	5
02/10/2023	HAIE PRIM ST MARTIN	202306-000541	3 447,10	58,00	15
02/10/2023	GAZON RP KIVEMBON	202306-000542	2 203,20	112,00	5
02/10/2023	PISTOLETS GLOCK 45 (20)	202306-000543	9 072,00	448,00	5
03/10/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER+RIB	202306-000545	300,00	0,00	1
03/10/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000546	300,00	0,00	1
03/10/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000547	300,00	0,00	1
04/10/2023	2FAST EXTREME COMBO NOIR GLOCK X16	202306-000544	1 992,00	98,00	5
04/10/2023	EW834MX FOURGON MERCEDES SPRINTER	202306-000548	22 739,00	549,00	10
05/10/2023	ASPIRATEUR MUNTZ + ACCESS ARCHIVES	202306-000549	1 235,35	59,00	5
05/10/2023	RICOH IMC 3000 POLICE TOURNAMY	202306-000550	6 228,00	297,00	5
05/10/2023	ILLUMINATION DECORATION BOULE	202306-000551	18 368,69	877,00	5
09/10/2023	03/10/2023 ACQ CRIBOS PARCELLE AC N°95	202306-000552	127 622,63	0,00	0
09/10/2023	COUSSIN KENSINGTON R COCQ (202306-000553)	202306-000042	65,59	0,00	1
09/10/2023	FAUTEUIL FINANCES	202306-000554	561,68	12,00	10
09/10/2023	FAUTEUIL POLICE LOVERGNE	202306-000555	561,68	12,00	10
09/10/2023	MOBILIER - BUREAU PM TOURNAMY	202306-000556	5 646,80	128,00	10
09/10/2023	FAUTEUIL CENTRE ARTS	202306-000557	1 300,82	29,00	10
09/10/2023	FAUTEUILS X3 URBA	202306-000558	1 690,88	38,00	10
09/10/2023	BALAYEUSE 2M3 PROPTE URBAINE	202306-000559	133 681,54	3 044,00	10
11/10/2023	AVENUE NOTRE DAME DE VIE (202306-000560)	1176-23	16 882,20	0,00	0
11/10/2023	SUBVENTION POUR CREATION CINEMA A MOUGINS	202306-000561	0,00	0,00	15
11/10/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER+RIB	202306-000562	300,00	0,00	1
11/10/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER+RIB	202306-000563	300,00	0,00	1
11/10/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000564	300,00	0,00	1
11/10/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE PJ DOSSIER+RIB	202306-000565	50,97	0,00	1
11/10/2023	SUBVENTION ANTI MOUSTIQUE PJ DOSSIER+RIB	202306-000566	77,40	0,00	1
11/10/2023	SUBVENTION BROUYEUR PJ DOSSIER + RIB	202306-000567	100,00	0,00	1
11/10/2023	ARBRES NAISSANCES	202306-000568	9 684,00	143,00	15
11/10/2023	ARBRES DES NAISSANCES	202306-000569	1 165,42	77,00	15
11/10/2023	VOIE JULIA (202306-000570)	1176-23	2 163,31	0,00	0
16/10/2023	PC VIDEOPROTECTION PRECISION	202306-000571	4 594,45	204,00	5
16/10/2023	DOTATION LOGISTIQUE 2023	202306-000572	1 712,38	76,00	5
16/10/2023	PANNEAUX INFORMATION ENTREE VILLE	202306-000574	1 154,40	50,00	5
16/10/2023	CENTRE ADMINISTRATIF (202306-000576)	1178-23	1 053,32	0,00	0
18/10/2023	POMPE RELEVAGE ATELIERS	202306-000579	549,74	22,00	5
18/10/2023	SOUFFLEUR A BATTERIE SPORTS	202306-000580	907,00	37,00	5
18/10/2023	SUBVENTION POUR CREATION CINEMA A MOUGINS	202306-000582	300 000,00	4 055,00	15
19/10/2023	ILLUMINATIONS COEUR DE VIE	202306-000581	24 449,05	4 889,00	5
19/10/2023	SIGNALISATION VERTICALE	202306-000583	9 165,91	371,00	5
19/10/2023	MOBILIERS URBAINS	202306-000584	1 674,00	67,00	5
19/10/2023	BARRIERES MANIFESTATION	202306-000585	1 134,00	45,00	5
23/10/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION + RIB	202306-000586	300,00	0,00	1
23/10/2023	SUBVENTION VAE 2323 PJ CONVENTION + RIB	202306-000587	274,75	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
23/10/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ CONVENTION + RIB	202306-000588	300,00	0,00	1
23/10/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000589	300,00	0,00	1
23/10/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000590	249,99	0,00	1
23/10/2023	SUBVENTION BROYEUR 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000591	100,00	0,00	1
24/10/2023	ECOPARC FIBRE (202306-000592)	11676	5 313,35	334,00	3
24/10/2023	23/10/2023 ACQ SNC COEUR MGS COEUR DES ARTS ILOT1	202306-000593	2 071 337,32	0,00	0
25/10/2023	CHEMIN DE LA GRANDE BASTIDE (202306-000594)	1176-23	33 672,64	0,00	0
25/10/2023	LAVEUSE B175R PREMIUM EDITION	202306-000595	34 303,39	1 276,00	5
26/10/2023	CHEM DES COLLES (202306-000596)	1176-23	99 302,05	0,00	0
30/10/2023	20/10/2023 ACHAT COEUR MOUGINS ESP LOISIRS VOL 4	202306-000597	107 601,00	0,00	0
30/10/2023	20/10/2023 ACHAT ELOUAER PARCELLES BE 13P-14P-15P	202306-000599	1 491,00	0,00	0
31/10/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000602	300,00	0,00	1
31/10/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000603	300,00	0,00	1
31/10/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000604	249,99	0,00	1
31/10/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000605	300,00	0,00	1
31/10/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000606	300,00	0,00	1
31/10/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000607	300,00	0,00	1
31/10/2023	SUBVENTION BROYEUR 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000608	100,00	0,00	1
31/10/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000609	50,96	0,00	1
31/10/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000610	77,70	0,00	1
31/10/2023	SUBVENTION MOUSTIQUE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000611	40,47	0,00	1
02/11/2023	ILLUMINATION COEUR DE VIE	202306-000600	4 866,36	164,00	5
03/11/2023	SOUFFLEUR STIHL AGENT CDE (202306-000612)	202306-000084	231,20	0,00	1
06/11/2023	LICENCES CSP WINDOWS 2022	202306-000613	10 072,32	811,00	2
06/11/2023	ELEMENT ACTIF CYBER SECURITE	202306-000615	64 639,56	1 975,00	5
06/11/2023	BORNES WIFI ARUBA	202306-000616	24 444,16	746,00	5
06/11/2023	SERVEUR UCOPIA	202306-000617	23 827,33	728,00	5
07/11/2023	SONO PLACE DES PATRIOTES REGIE ABOU	202306-000614	6 418,80	196,00	5
07/11/2023	APPAREIL PHOTO SONY ALPHA + GO-PRO CTRE PHOTO	202306-000618	2 428,90	74,00	5
07/11/2023	TATAMIS COMPETITION X20	202306-000619	4 683,92	140,00	5
09/11/2023	LICENCE ACROBAT PRO	202306-000620	256,50	0,00	1
09/11/2023	CHEMIN DE LA BORDE (202306-000621)	1176-23	73 205,27	0,00	0
09/11/2023	FAUTEUILS STRINGAT+LEOGANE	202306-000622	1 123,36	16,00	10
09/11/2023	DOTATION PM TOURNAMY	202306-000623	1 660,87	24,00	10
10/11/2023	MALAXEUR MACON (202306-000624)	202306-000084	265,30	0,00	1
10/11/2023	TOIT DE TENTE LOGISTIQUE	202306-000625	8 084,16	229,00	5
10/11/2023	PRESENTOIR CARTES POSTALES CTR PHOTO	202306-000626	654,00	9,00	10
10/11/2023	LICENCE CENTRE PHOTO	202306-000627	767,99	54,00	2
10/11/2023	SCANNER CENTRE PHOTO	202306-000628	8 789,35	249,00	5
13/11/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000629	300,00	0,00	1
13/11/2023	SUBVENTION VAE 2023 DOSSIER + RIB	202306-000630	87,25	0,00	1
13/11/2023	SUBVENTION VAE 2023 DOSSIER + RIB	202306-000631	300,00	0,00	1
13/11/2023	SUBVENTION VAE 2023 DOSSIER + RIB	202306-000632	300,00	0,00	1
13/11/2023	SUBVENTION VAE 2023 DOSSIER + RIB	202306-000633	299,75	0,00	1
13/11/2023	SUBVENTION VAE 2023 DOSSIER + RIB	202306-000634	300,00	0,00	1
13/11/2023	SUBVENTION VAE 2023 DOSSIER + RIB	202306-000635	300,00	0,00	1
13/11/2023	SUBVENTION VAE 2023 DOSSIER + RIB	202306-000636	300,00	0,00	1
15/11/2023	BACS RANGEMENT PLASTIQUE X34	202306-000637	1 201,15	31,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
15/11/2023	PLANTATION AIRE ENCOMBRANT PARK 700	202306-000638	1 969,10	17,00	15
15/11/2023	MOBILIER CUISINE NOUVEL ESPACE ADO MGS LHT	202306-000639	3 203,40	41,00	10
15/11/2023	REGIE AGRICOLE TOILETTE SECHE (202306-000640)	202306-000129	16 938,00	737,00	3
15/11/2023	REGIE AGRICOLE BRANCHEMENT (202306-000641)	202306-000129	4 891,98	212,00	3
15/11/2023	EXTINCTEURS CRECHE MAM	202306-000642	383,29	0,00	1
15/11/2023	CHEMIN DES ROMAINS (202306-000643)	1176-23	35 202,41	0,00	0
15/11/2023	PROTECTION BUT BASKET HAND x6	202306-000644	1 099,20	28,00	5
16/11/2023	SIGNALISATION VERTICALE	202306-000645	2 908,82	74,00	5
16/11/2023	BANCS X8 PARC AGILITY	202306-000646	7 632,00	190,00	5
16/11/2023	BARRIERES POLICE MANIF FETE BIERE	202306-000647	919,80	22,00	5
21/11/2023	VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000649	300,00	0,00	1
21/11/2023	VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000650	300,00	0,00	1
21/11/2023	VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000651	300,00	0,00	1
21/11/2023	VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000652	300,00	0,00	1
21/11/2023	VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000653	300,00	0,00	1
22/11/2023	ECOPARC TETE CANDELABRE (202306-000654)	11676	3 176,26	114,00	3
22/11/2023	BUREAUX PM TOURNAMY	202306-000655	1 979,27	21,00	10
24/11/2023	SUBVENTION BROYEUR PJ DOSSIER + RIB	202306-000659	100,00	0,00	1
24/11/2023	SUBVENTION BROYEUR PJ DOSSIER + RIB	202306-000660	56,70	0,00	1
24/11/2023	SUBVENTION BROYEUR PJ DOSSIER + RIB	202306-000661	59,70	0,00	1
24/11/2023	SUBVENTION ANTI-MOUSTIQUE PJ DOSSIER + RIB	202306-000662	50,97	0,00	1
24/11/2023	SUBVENTION ANTI-MOUSTIQUE PJ DOSSIER + RIB	202306-000663	50,96	0,00	1
24/11/2023	SUBVENTION ANTI-MOUSTIQUE PJ DOSSIER + RIB	202306-000664	300,00	0,00	1
28/11/2023	EXTINCTEURS CR OISEAUX (202306-000656)	202306-000642	246,25	0,00	1
28/11/2023	ECOPARC FIBRE (202306-000657)	11676	30 108,97	1 059,00	3
28/11/2023	PIANO NUMERIQUE ECOLE DE MUSIQUE	202306-000667	1 866,54	34,00	5
30/11/2023	AVENUE MAL JUIN (202306-000669)	1176-23	21 348,64	0,00	0
01/12/2023	ADAPTATEUR ET PIEDS D ENCEINTE SCENE55	202306-000665	593,00	11,00	5
01/12/2023	MINIBROSSE SCRUBBY A BATTERIE SCENE 55	202306-000666	603,34	11,00	5
01/12/2023	PRESENTOIR SCENE (202306-000671)	202306-000042	254,48	0,00	1
01/12/2023	CHAFING DISH ELECTRIQUES X4	202306-000672	2 249,36	38,00	5
01/12/2023	ADAPTATEUR + PIED ENCEINTE REGIE	202306-000673	671,35	11,00	5
01/12/2023	ELEMENT ACTIF CYBER SECURITE	202306-000674	4 474,00	74,00	5
01/12/2023	LICENCE ANNUELLE ST AGLO	202306-000675	4 222,80	175,00	2
01/12/2023	FE PARKING FT ORME (202306-000676)	ETU000676-23	10 512,00	0,00	0
01/12/2023	ALARME INTRUSION ATTENTAT	202306-000677	50 592,00	843,00	5
01/12/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000678	300,00	0,00	1
01/12/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000679	249,75	0,00	1
01/12/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000680	300,00	0,00	1
01/12/2023	SUBVENTION BROYEUR 2023 PJ DOSSIER + RIB	202306-000681	100,00	0,00	1
04/12/2023	ELEMENT ACTIF CYBER SECURITE	202306-000682	30 241,65	504,00	5
04/12/2023	28/11/2023 ACQ EPF PACA AV GENERAL DE GAULLE	202306-000683	2 307 333,00	0,00	0
04/12/2023	AIRE DE JEUX PARKING CABRIERES (202306-000684)	505-23	600,00	0,00	0
04/12/2023	SUBVENTION EQUIPEMENT 2023 - 304 AV GENERAL DE GAU	202306-000706	200 000,00	1 000,00	15
05/12/2023	SUBVENTION VAE 2023 PJ: CONVENTION+DOSSIER	202306-000688	300,00	0,00	1
05/12/2023	SUBVENTION VEA 2023 PJ : CONVENTION + DOSSIER	202306-000689	275,00	0,00	1
06/12/2023	RESIDENCE FT ORME APPART (202306-000685)	474-23	2 578,72	128,00	20
06/12/2023	ASCENSEUR VILLAGE (202306-000686)	000686-23	13 200,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
06/12/2023	DISTIBUTEURS X5 SACS CANIN	202306-000687	1 072,80	15,00	5
06/12/2023	ALLEE BEAUSOLEIL (202306-000690)	1176-23	82 446,54	0,00	0
07/12/2023	SCIE CIRCULAIRE COMPL ROGER DUHALDE (202306-000691)	202306-000084	298,58	0,00	1
07/12/2023	RAYONNAGE POLICE TOURNAMY (202306-000693)	202306-000079	486,84	0,00	1
07/12/2023	BUREAU JURIDIQUE AMENAGEMENT	202306-000694	2 038,09	13,00	10
07/12/2023	FAUTEUIL PETRY	202306-000695	561,68	3,00	10
07/12/2023	CAISSON JURIDIQUE (202306-000696)	202306-000079	168,36	0,00	1
07/12/2023	VESTIAIRE PM TRNAMY (202306-000697)	202306-000079	369,60	0,00	1
07/12/2023	VESTIAIRES PARK PUB TOURNAMY	202306-000698	1 044,61	6,00	10
07/12/2023	CASIER BIBLIOTHEQUE SC55	202306-000699	692,91	4,00	10
07/12/2023	PLATANES AV ST MARTIN + CERCLE BOULISTE	202306-000700	5 673,00	25,00	15
07/12/2023	SUBVENTION FONCIERE PROG LOGTS 1087 CHEMIN CAMPOLI	202306-000707	200 000,00	888,00	15
07/12/2023	SUBVENTION FONCIERE PROG LOGTS 210-298 CHEMIN CERI	202306-000708	100 000,00	444,00	15
08/12/2023	COFFRET CHANTIER LOGISTIQUE	202306-000692	12 460,39	173,00	5
08/12/2023	IPHONE + ACCESSOIRES MEIFFRET	202306-000702	1 225,20	15,00	5
08/12/2023	IPHONE + ACCESSOIRES PARA	202306-000703	1 758,00	22,00	5
08/12/2023	ROUTE D ANTIBES (202306-000704)	1176-23	126 359,56	0,00	0
08/12/2023	PROTECTION POTEAUX BASKET	202306-000705	1 036,80	13,00	5
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			437 467,38	0,00	
11/01/2023	ECLAIRAGE PUBLIC 2023 (202306-000716)	1219-23	127 815,05	0,00	0
24/01/2023	TERRAIN BOULES EX TOURNAMY (202306-000712)	10272-23	240 760,97	0,00	0
29/03/2023	POLICE MUNICIPALE EUROBAT (202306-000714)	1154-23	25 292,38	0,00	0
22/06/2023	AIRES DE JEUX (202306-000713)	505-23	42 152,41	0,00	0
13/10/2023	FOYER SENIOR EX TRESOR (202306-000715)	1210-23	1 477,08	0,00	0
14/12/2023	30/07/2019 CNE MGS/DEMOLLI (119798-06)	119798	-30,51	0,00	0

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

IV

B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							595 472,00	-882 383,11	
Cessions à titre onéreux							595 472,00	-882 383,11	
14/02/2023	18/10/00 TABA SEGATORI Gd Vall (200006-000011)	18/10/2000	894 587,47	0	0,00	894 587,47	480 000,00	-414 587,47	0,00
14/02/2023	VILLA TABA - LOGT DS (202306-000094)	31/12/2004	30 709,80	0	0,00	30 709,80	50 000,00	19 290,20	0,00
03/03/2023	58 BZZ FIAT DOBLO 1.6 GNV /08	12/03/2008	16 524,06	5	16 524,06	0,00	750,00	750,00	0,00
03/03/2023	AG959XC VEHICULE OPEL COMBO/10	25/02/2010	16 649,58	5	16 649,58	0,00	450,00	450,00	0,00
07/03/2023	CJ770JX MOTO SUZUKI DL650	29/08/2012	10 989,00	5	10 989,00	0,00	1 600,00	1 600,00	0,00
30/03/2023	CJ899JX MOTO SUZUKI DL650 /12	29/08/2012	10 989,00	5	10 989,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00
04/04/2023	TERRAINS VOIRIE Int < 31.12.95 (3414) [P]	31/12/1995	525 398,51	0	0,00	480 251,54	8 316,00	-471 935,54	0,00
13/04/2023	ET827EX PEUGEOT 3008 (118259-06)	13/02/2018	36 022,30	5	28 816,00	7 206,30	22 500,00	15 293,70	0,00
05/05/2023	FC413AZ BALAYEUSE NILFISK CR3570 (119061-06)	18/01/2019	93 000,00	10	27 900,00	65 100,00	10 000,00	-55 100,00	0,00
22/06/2023	BC325KQ PREMIUM + BOM /10	10/01/2011	165 158,34	10	165 158,34	0,00	2 850,00	2 850,00	0,00
17/07/2023	CW-717-MY MOTO SUZUKI	22/07/2013	10 803,50	5	10 803,50	0,00	2 970,00	2 970,00	0,00
28/07/2023	AB363LH C3 2 PLACES GNV /09	17/09/2009	14 071,99	5	14 071,99	0,00	1 040,00	1 040,00	0,00
04/09/2023	AC268MN CITROEN C3 5P GNV /09	16/10/2009	16 417,50	5	16 417,50	0,00	300,00	300,00	0,00
04/09/2023	AC271MN CITROEN C3 5P GNV /09	16/10/2009	15 642,23	5	15 642,23	0,00	300,00	300,00	0,00
11/09/2023	AC270VS OPEL COMBO CARGO GNV09	30/09/2009	16 362,51	5	16 362,51	0,00	2 296,00	2 296,00	0,00
20/09/2023	741 BZZ FIAT DUCATO CHASSIS CA	12/03/2008	24 217,79	5	24 217,79	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
20/09/2023	741 BZZ POSE D'UNE BENNE /08 (10879)	28/11/2008	5 980,00	5	5 980,00	0,00	200,00	200,00	0,00
20/09/2023	BL729DV RENAULT MASCOTT /11	05/04/2011	13 500,00	5	13 500,00	0,00	3 200,00	3 200,00	0,00
04/10/2023	PISTOLETS CZ MODP07 HOLSTER (44) (117539-06) [P]	11/05/2017	26 028,00	5	26 028,00	0,00	3 200,00	3 200,00	0,00
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	-45 472,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	595 472,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	998 813,80

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 757 447,00	I 1 621 357,65
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		513 000,00	510 731,77
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	505 000,00	502 982,47
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	8 000,00	7 749,30
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 244 447,00	1 110 625,88
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	1 220 147,00	1 087 790,86
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	24 300,00	22 835,02

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 621 357,65	5 556 278,22	0,00	7 177 635,87

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		46 458 648,55	III 4 874 773,82
Ressources propres externes de l'année (a)		1 776 500,00	2 736 460,39
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 600 000,00	1 535 353,91
10226	Taxe d'aménagement (2)	176 500,00	1 201 046,48
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	60,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		44 682 148,55	2 138 313,43
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	14 000,00	12 922,00
28031	<i>Frais d'études</i>	265 000,00	217 640,28
2804133	<i>Subv. Dpt : Projet infrastructure</i>	1 000,00	658,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	30 000,00	0,00
280415331	<i>ADM : Bien mobilier, matériel</i>	21 000,00	20 981,00
280415342	<i>IC : Bâtiments, installations</i>	84 000,00	83 732,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	30 000,00	28 072,00
28041583	<i>Autres grpts-Proj infrastruct Int nation</i>	3 500,00	3 333,00
2804183	<i>Autres org pub-Proj infrastruct int nat.</i>	12 500,00	12 500,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	45 000,00	35 481,75
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	282 000,00	237 512,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	23 000,00	22 305,93
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	67 000,00	70 239,49
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	52 000,00	48 100,13
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	44 000,00	42 833,89
28152	<i>Installations de voirie</i>	120 000,00	124 133,05

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281568	Autre matériel, outillage incendie	12 000,00	11 191,71
2815731	Matériel roulant	120 000,00	91 832,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	75 000,00	69 255,60
28181	Installations générales, aménagt divers	228 000,00	201 766,00
281828	Autres matériels de transport	178 000,00	159 880,88
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	1 527,00
281838	Autre matériel informatique	261 000,00	269 301,70
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	834,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	60 000,00	56 039,22
28188	Autres immo. corporelles	300 000,00	316 240,80
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	-45 472,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	42 399 620,55	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 874 773,82	0,00	4 569 128,17	0,00	9 443 901,99

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 7 177 635,87
Ressources propres disponibles	IV 9 443 901,99
Solde	V = IV - II (5) 2 266 266,12

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
2405/2018	Equipement Cœur de Vie	23	1 674 365,20	0,00	0,00	16 030 033,65	0,00	16 030 033,65	1 929 540,12	14 100 493,53
1094/2020	Mise en valeur du Village historique	23	2 500 000,00	400 000,00	0,00	1 674 365,20	0,00	1 674 365,20	771 391,04	902 974,16
TOTAL			4 174 365,20	400 000,00	0,00	17 704 398,85	0,00	17 704 398,85	2 700 931,16	15 003 467,69

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0.00	0.00	0.00	0.00

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	ECO PARC	23/10/2010		Location de salles
	SCENE55	01/01/2017		Billetterie location de salles
	EVENTS	01/01/2018		Manifestations billetterie

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

ECOPARC (1)

MANDATS EMIS		INVESTISSEMENT		TITRES EMIS	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		0,00	Total recettes réelles et mixtes		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(1)

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

ECOPARC (1)

FONCTIONNEMENT				
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	50 980,60	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731 Fiscalité locale	0,00
			74 Dotations et participations	0,00
			75 Autres produits de gestion courante	18 750,00
014	Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77 Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		50 980,60	Total recettes réelles et mixtes	18 750,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		50 980,60	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 750,00
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		50 980,60	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	18 750,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

EVENTS (1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
	Total dépenses réelles et mixtes	0,00		Total recettes réelles et mixtes	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total dépenses d'ordre	0,00		Total recettes d'ordre	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(1)

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

EVENTS (1)

FONCTIONNEMENT				
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	-682,33	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731 Fiscalité locale	0,00
			74 Dotations et participations	25 000,00
			75 Autres produits de gestion courante	16 916,67
014	Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77 Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		-682,33	Total recettes réelles et mixtes	41 916,67
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		-682,33	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	41 916,67
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		-682,33	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	41 916,67

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

SCENE 55 (1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	43 777,80	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	36 883,66	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
	Total dépenses réelles et mixtes	80 661,46		Total recettes réelles et mixtes	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total dépenses d'ordre	0,00		Total recettes d'ordre	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	80 661,46		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(1)

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

SCENE 55 (1)

FONCTIONNEMENT				
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	1 062 723,68	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	222 181,08
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 120,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	85 913,69	731 Fiscalité locale	0,00
			74 Dotations et participations	230 000,00
			75 Autres produits de gestion courante	72 110,75
014	Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77 Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		1 150 757,37	Total recettes réelles et mixtes	524 291,83
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 150 757,37	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	524 291,83
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		1 231 418,83	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	524 291,83

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

ECOPARC (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00

TOTAL DEPENSES	0,00
-----------------------	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

ECOPARC (1)

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES		0,00
-----------------------	--	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

EVENTS (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
<i>040</i>	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

EVENTS (1)

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES		0,00
-----------------------	--	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

SCENE 55 (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	43 777,80
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	736,01
21838	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 706,40
21848	MOBILIER	692,91
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 642,48
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	36 883,66
2313	CONSTRUCTIONS	36 883,66
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	80 661,46

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00

TOTAL DEPENSES	80 661,46
-----------------------	------------------

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

SCENE 55 (1)

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES		0,00
-----------------------	--	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

ECOPARC (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	50 980,60
6042	ACHATS DE PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. A AME	43 229,84
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 705,71
61358	AUTRES	3 340,25
617	ETUDES ET RECHERCHES	920,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	0,00
6232	FETES ET CEREMONIES	770,00
6234	RECEPTIONS	27,27
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	987,53
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		50 980,60
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL DEPENSES		50 980,60

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

ECOPARC (1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES(ABONNEMENTS ET	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	18 750,00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	18 750,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		18 750,00

042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES		18 750,00
-----------------------	--	------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

EVENTS (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	-682,33
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	-393,47
60623	ALIMENTATION	-1,27
6234	RECEPTIONS	-287,59
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		-682,33

<i>042</i>	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>043</i>	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		<i>0,00</i>

TOTAL DEPENSES		-682,33
-----------------------	--	----------------

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

EVENTS (1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	25 000,00
74718	AUTRES	25 000,00
75	Autres produits de gestion courante	16 916,67
752	REVENUS DES IMMEUBLES	2 750,00
756	LIBERALITES REÇUES	14 166,67
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		41 916,67
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL RECETTES		41 916,67

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

SCENE 55 (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	1 062 723,68
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	749 122,44
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	59 447,39
60623	ALIMENTATION	28 154,50
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	251,13
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	24 644,15
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	9 409,69
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 526,93
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	446,47
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	668,64
61358	LOCATIONS MOBILIERES	15 597,12
615221	BATIMENTS PUBLICS	34 799,00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	11 199,51
6156	MAINTENANCE	24 907,41
617	ETUDES ET RECHERCHES	3 228,41
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	421,89
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 139,74
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	49 688,06
6234	RECEPTIONS	11 748,12
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	17 955,73
6238	DIVERS	1 990,00
6251	MISSIONS	380,79
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 925,70
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	616,28
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	2 178,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	8 746,47
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 530,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 120,00
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	2 120,00
65	Autres charges de gestion courante	85 913,69
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	41 000,00
65818	AUTRES	44 836,82
65888	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	76,87
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		1 150 757,37
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES		1 150 757,37

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

SCENE 55 (1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	222 181,08
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	192 111,21
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	30 069,87
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	230 000,00
74718	AUTRES	80 000,00
7472	REGIONS	70 000,00
7473	DEPARTEMENTS	80 000,00
75	Autres produits de gestion courante	72 110,75
752	REVENUS DES IMMEUBLES	69 714,78
755	DEDITS ET PENALITES PERÇUS	2 250,00
75888	AUTRES	145,97
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		524 291,83

042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES		524 291,83
-----------------------	--	-------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
CONSEILLERS MUNICIPAUX	LE CAMPUS DES TERRITOIRES	1 920,00	23 JUIN 2023 A Mougins	Connaître le rôle et statut de l'élus
CONSEILLERS MUNICIPAUX	LE CAMPUS DES TERRITOIRES	1 920,00	27 JUIN 2023 A Mougins	Elaborer et réussir sa communication digitale

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	303 871,00	162 791,55	34 562,22	106 517,23
RECETTES	303 871,00	98 629,01	0,00	205 241,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 128 216,00	6 324 551,77	0,00	803 664,23
RECETTES	7 128 216,00	6 490 753,91	0,00	637 462,09

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	303 871,00	162 791,55	34 562,22	106 517,23
RECETTES	303 871,00	98 629,01	0,00	205 241,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 128 216,00	6 324 551,77	0,00	803 664,23
RECETTES	7 128 216,00	6 490 753,91	0,00	637 462,09

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	303 871,00	162 791,55	34 562,22	106 517,23
RECETTES	303 871,00	98 629,01	0,00	205 241,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 128 216,00	6 324 551,77	0,00	803 664,23
RECETTES	7 128 216,00	6 490 753,91	0,00	637 462,09
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	7 432 087,00	6 487 343,32	34 562,22	910 181,46
TOTAL GENERAL DES RECETTES	7 432 087,00	6 589 382,92	0,00	842 704,08

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D11

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		57 198 322,00	6,72	22,40	17 503 131,00	7,02
TFPNB		510 325,00	7,01	53,53	273 177,00	7,01
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		23 715 114,00	3,26	22,94	6 402 689,00	1,58
TOTAL		81 423 761,00	5,69		24 178 997,00	5,52

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/02/2024

Présenté par Monsieur le Maire (1),

A Mougins, le 22/02/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Mougins, le 22/02/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 - GALY Richard	
02 - ULIVIERI Christophe	
03 - FRISON-ROCHE Fleur	
04 - BIANCHI Michel	
05 - LAURENT Denise	
06 - LOPINTO Guy	
07 - IMBERT Maryse	
08 - TOURETTE Christophe	
09 - BARNATHAN Hélène	
10 - VALIERGUE Michel	
11 - BEAUGEOIS Pierre	
12 - HICKMORE Brian	
13 - BARDEY Philippe	
14 - RANC Jean-Michel	
15 - LERDA Jean-Claude	
16 - LANTERI Jean-Louis	
17 - BURE Jean-Pierre	
18 - FARCIS Hedwige	
19 - POUVILLON-TOURNAYRE Christine	
20 - HUGUENY Emmanuelle	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

21 - SIMON Catherine	
22 - GAUME-CORNU Axelle	
23 - ESPINASSE Frédéric	
24 - BARBARO Julie	
25 - DOLLA Lisa	
26 - CASOLI Didier	
27 - DUHALDE-GUIGNARD Françoise	
28 - CARDON Didier	
29 - DI SINNO Carline	
30 - BREGEAUT Jean-Jacques	
31 - HEBANT Jérôme	
32 - ROUX Ghislaine	
33 - RENAUDIER Serge	

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Ville de Mougins
Direction des Finances

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 9

Objet : MOUGINS - VILLE BIEN GEREE - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Madame Fleur FRISON-ROCHE

Résumé

Le compte administratif 2023 du budget annexe des Transports s'avère en tout point conforme au compte de gestion 2023 du responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes. Il se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes réalisées à hauteur de 697 434,91€
Dépenses réalisées à hauteur de 702 549,17€
Résultat 2023 de fonctionnement : -5 114,26€

Section d'investissement :

Recettes réalisées à hauteur de 125 619,27€
Dépenses réalisées à hauteur de 80 154,44€
Résultat 2023 d'investissement +45 464,83€

Avec les résultats cumulés des années antérieures :

Fonctionnement : Résultat : 101 097,85€
Investissement : Résultat : 262 053,65€

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2023 du budget annexe des Transports, par chapitre, qui s'avère en tout point conforme au compte de gestion du responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes, tel qu'il lui a été transmis et dont les résultats viennent de lui être rappelés.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et L 1612-12 relatif à l'arrêté des comptes de la Commune,

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43,

Vu le rapport de présentation,

Considérant que le compte administratif est conforme au compte de gestion dressé par le responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes,

Considérant les vues d'ensemble de la Section de Fonctionnement (page 7) et d'Investissement (page 8) permettent d'apprécier l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions votées, au niveau de chaque chapitre,

Considérant que chaque élu a été destinataire du document budgétaire et des annexes réglementaires, du rapport de présentation et d'analyse, établi par le service des Finances et qu'il en ressort le résultat d'exécution de l'exercice suivant:

Concernant la section de fonctionnement la section de fonctionnement, le budget a été réalisé à hauteur de 697 434,91€ en recettes et 702 549,17€ en dépenses.

La section de fonctionnement présente un excédent de 101 097,85€ avec la reprise des excédents antérieurs.

Concernant la section d'investissement, le budget a été réalisé à hauteur de 125 619,27€ en recettes et 80 154,44€ en dépenses.

La section d'investissement présente un excédent de 262 053,65€ avec la reprise des excédents antérieurs.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article unique :

Adopter le Compte Administratif 2023 du budget annexe des Transports de la Commune de Mougins, par chapitre, qui s'avère en tout point conforme au compte de gestion du responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes tel qu'il lui a été transmis et dont les résultats viennent de lui être rappelés.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	199 500,00	197 060,38	1 511,53	0,00	928,09
012	Charges de personnel, frais assimilés	419 500,00	375 884,60	0,00	0,00	43 615,40
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
85	Autres charges de gestion courante	10 500,00	2 581,66	0,00	0,00	7 918,34
Total des dépenses de gestion courante		629 500,00	575 526,64	1 511,53	0,00	52 461,83
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		659 500,00	575 526,64	1 511,53	0,00	82 461,83
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat ⁽⁴⁾ ordre transfert entre sections (4)	140 000,00	125 511,00			14 489,00
043	Opérat ⁽⁴⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		140 000,00	125 511,00			14 489,00
TOTAL		799 500,00	701 037,64	1 511,53	0,00	96 950,83
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 287,89	9 442,20	0,00	0,00	-4 154,31
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	660 000,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,71	0,00	0,00	-0,71
Total des recettes de gestion courante		665 287,89	669 442,91	0,00	0,00	-4 155,02
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		665 287,89	669 442,91	0,00	0,00	-4 155,02
042	Opérat ⁽⁴⁾ ordre transfert entre sections (4)	28 000,00	27 992,00			8,00
043	Opérat ⁽⁴⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		28 000,00	27 992,00			8,00
TOTAL		693 287,89	697 434,91	0,00	0,00	-4 147,02
Pour information		106 212,11				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
 (2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
 (5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	329 000,00	52 162,44	0,00	276 837,56
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	329 000,00	52 162,44	0,00	276 837,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	329 000,00	52 162,44	0,00	276 837,56
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	28 000,00	27 992,00		8,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	28 000,00	27 992,00		8,00
	TOTAL	357 000,00	80 154,44	0,00	276 845,56
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	411,18	108,27	0,00	302,91
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	411,18	108,27	0,00	302,91
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	411,18	108,27	0,00	302,91
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	140 000,00	125 511,00		14 489,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	140 000,00	125 511,00		14 489,00
	TOTAL	140 411,18	125 619,27	0,00	14 791,91
	Pour information	216 588,82			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21060085400181	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus MAIRIE DE MOUGINS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : MOUGINS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Compte administratif

BUDGET : TRANSPORTS Mougins (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	21
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	23
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	25
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	26
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	37
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	38
A6 - Etat des charges transférées	39
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	40
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	41
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	42
A8.3 - Opérations liées aux cessions	43
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	44
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	45
A10 - Etat des travaux en régie	46

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	48
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	49
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	50
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	51
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	52
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	53
B1.7 - Etat des engagements reçus	54
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	55
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	56

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	57
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	59
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	60
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	61

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

62

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

63

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 702 549,17	G 697 434,91	G-A -5 114,26
	Section d'investissement	B 80 154,44	H 125 619,27	H-B 45 464,83

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 106 212,11 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 216 588,82 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 782 703,61	Q= G+H+I+J 1 145 855,11	=Q-P 363 151,50

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 702 549,17	= G+I+K 803 647,02	101 097,85
	Section d'investissement	= B+D+F 80 154,44	= H+J+L 342 208,09	262 053,65
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 782 703,61	= G+H+I+J+K+L 1 145 855,11	363 151,50

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	199 500,00	197 060,38	1 511,53	0,00	928,09
012	Charges de personnel, frais assimilés	419 500,00	375 884,60	0,00	0,00	43 615,40
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 500,00	2 581,66	0,00	0,00	7 918,34
Total des dépenses de gestion courante		629 500,00	575 526,64	1 511,53	0,00	52 461,83
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		659 500,00	575 526,64	1 511,53	0,00	82 461,83
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	140 000,00	125 511,00			14 489,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		140 000,00	125 511,00			14 489,00
TOTAL		799 500,00	701 037,64	1 511,53	0,00	96 950,83
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 287,89	9 442,20	0,00	0,00	-4 154,31
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	660 000,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,71	0,00	0,00	-0,71
Total des recettes de gestion courante		665 287,89	669 442,91	0,00	0,00	-4 155,02
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		665 287,89	669 442,91	0,00	0,00	-4 155,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	28 000,00	27 992,00			8,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		28 000,00	27 992,00			8,00
TOTAL		693 287,89	697 434,91	0,00	0,00	-4 147,02
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		106 212,11				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	329 000,00	52 162,44	0,00	276 837,56
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	329 000,00	52 162,44	0,00	276 837,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	329 000,00	52 162,44	0,00	276 837,56
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	28 000,00	27 992,00		8,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	28 000,00	27 992,00		8,00
	TOTAL	357 000,00	80 154,44	0,00	276 845,56
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	411,18	108,27	0,00	302,91
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	411,18	108,27	0,00	302,91
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	411,18	108,27	0,00	302,91
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	140 000,00	125 511,00		14 489,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	140 000,00	125 511,00		14 489,00
	TOTAL	140 411,18	125 619,27	0,00	14 791,91
	Pour information	216 588,82			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	198 571,91		198 571,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	375 884,60		375 884,60
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 581,66		2 581,66
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	125 511,00	125 511,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		577 038,17	125 511,00	702 549,17

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	702 549,17
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	27 992,00	27 992,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	52 162,44	0,00	52 162,44
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		52 162,44	27 992,00	80 154,44

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	80 154,44
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 442,20		9 442,20
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	660 000,00		660 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,71		0,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	27 992,00	27 992,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		669 442,91	27 992,00	697 434,91

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	106 212,11
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	803 647,02
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	108,27	0,00	108,27
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		125 511,00	125 511,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		108,27	125 511,00	125 619,27

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	216 588,82
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	342 208,09
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	199 500,00	197 060,38	1 511,53	0,00	928,09
604	Achats d'études, prestations de services	2 500,00	4 474,23	0,00	0,00	-1 974,23
6063	Fournitures entretien et petit équipement	15 000,00	17 611,69	660,73	0,00	-3 272,42
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
611	Sous-traitance générale	2 500,00	2 091,24	0,00	0,00	408,76
61551	Entretien matériel roulant	70 000,00	103 169,12	466,80	0,00	-33 635,92
618	Divers	5 000,00	4 327,20	0,00	0,00	672,80
6236	Catalogues et imprimés	0,00	336,00	0,00	0,00	-336,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	3 468,53	0,00	0,00	-468,53
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	99 000,00	59 662,37	0,00	0,00	39 337,63
6288	Autres	2 000,00	1 920,00	384,00	0,00	-304,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	419 500,00	375 884,60	0,00	0,00	43 615,40
6331	Versement de mobilité	4 500,00	4 067,00	0,00	0,00	433,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 300,00	1 161,00	0,00	0,00	139,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 800,00	2 509,91	0,00	0,00	290,09
6411	Salaires, appointements, commissions	237 800,00	209 290,93	0,00	0,00	28 509,07
6414	Indemnités et avantages divers	50 000,00	50 043,38	0,00	0,00	-43,38
6415	Supplément familial	2 100,00	409,71	0,00	0,00	1 690,29
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	61 300,00	53 444,00	0,00	0,00	7 856,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	45 100,00	40 863,38	0,00	0,00	4 236,62
6454	Cotisations au Pôle emploi	5 600,00	4 894,00	0,00	0,00	706,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	2 500,00	2 999,00	0,00	0,00	-499,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	1 173,54	0,00	0,00	1 326,46
6476	Vêtements de travail	4 000,00	4 787,66	0,00	0,00	-787,66
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	241,09	0,00	0,00	-241,09
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 500,00	2 581,66	0,00	0,00	7 918,34
6532	Frais de mission élus	500,00	539,87	0,00	0,00	-39,87
658	Charges diverses de gestion courante	10 000,00	2 041,79	0,00	0,00	7 958,21
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		629 500,00	575 526,64	1 511,53	0,00	52 461,83
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		659 500,00	575 526,64	1 511,53	0,00	82 461,83
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	140 000,00	125 511,00			14 489,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	140 000,00	125 511,00			14 489,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		140 000,00	125 511,00			14 489,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		140 000,00	125 511,00			14 489,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		799 500,00	701 037,64	1 511,53	0,00	96 950,83
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

- (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 287,89	9 442,20	0,00	0,00	-4 154,31
7061	Transport de voyageur	5 287,89	9 442,20	0,00	0,00	-4 154,31
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	660 000,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00
7471	Subv. exploitat° État	130 000,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00
7474	Subv. exploitat° Communes	530 000,00	530 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,71	0,00	0,00	-0,71
7588	Autres	0,00	0,71	0,00	0,00	-0,71
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		665 287,89	669 442,91	0,00	0,00	-4 155,02
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		665 287,89	669 442,91	0,00	0,00	-4 155,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	28 000,00	27 992,00			8,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	28 000,00	27 992,00			8,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		28 000,00	27 992,00			8,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		693 287,89	697 434,91	0,00	0,00	-4 147,02
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		106 212,11				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
 (3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
 (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
 (6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	329 000,00	52 162,44	0,00	276 837,56
2182	Matériel de transport	329 000,00	51 673,20	0,00	277 326,80
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	489,24	0,00	-489,24
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		329 000,00	52 162,44	0,00	276 837,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		329 000,00	52 162,44	0,00	276 837,56
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	28 000,00	27 992,00		8,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	28 000,00	27 992,00		8,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	23 560,00	4 440,00		19 120,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	4 440,00	23 552,00		-19 112,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		28 000,00	27 992,00		8,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		357 000,00	80 154,44	0,00	276 845,56
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	411,18	108,27	0,00	302,91
10222	FCTVA	411,18	108,27	0,00	302,91
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		411,18	108,27	0,00	302,91
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		411,18	108,27	0,00	302,91
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	140 000,00	125 511,00		14 489,00
28182	Matériel de transport	139 000,00	125 238,00		13 762,00
28188	Autres	1 000,00	273,00		727,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		140 000,00	125 511,00		14 489,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		140 000,00	125 511,00		14 489,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		140 411,18	125 619,27	0,00	14 791,91
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		216 588,82			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 304.90 €	1996-03-23

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MATERIEL DE TRANSPORT (2182)	5	23/03/1996
L	MATERIEL DE BUREAU (2183)	5	23/03/1996
L	MOBILIER (2184)	10	23/03/1996
L	AUTRES IMMO CORPORELLES (2188)	5	23/03/1996
L	SUBVENTION COMMUNE (1314)	5	23/03/1996
L	1313	15	23/03/1996

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		28 000,00	I 27 992,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		28 000,00	27 992,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	28 000,00	27 992,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	27 992,00	0,00	0,00	27 992,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		140 411,18	125 619,27
Ressources propres externes de l'année (a)		411,18	108,27
10222	FCTVA	411,18	108,27
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		140 000,00	125 511,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28182	Matériel de transport	139 000,00	125 238,00
28188	Autres	1 000,00	273,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	125 619,27	0,00	216 588,82	0,00	342 208,09

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 27 992,00
Ressources propres disponibles	IV 342 208,09
Solde	V = IV – II (3) 314 216,09

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A5.3.1

A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.3.2

A5.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
24/04/2023	CJ-720-VT IVECO RECREO	51 673,20	0,00	5
11/05/2023	ASPIRATEUR EAU/POUSSIÈRE + LAVE VITRE	489,24	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		52 162,44	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		9,00	0,00	9,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maitrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		9,00	0,00	9,00	5,00	0,00	5,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	TECH	362	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	TECH	362	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	TECH	362	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	TECH	362	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	TECH	362	0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	7 128 216,00	6 324 551,77	0,00	6 324 551,77
RECETTES	7 128 216,00	6 490 753,91	0,00	6 490 753,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	303 871,00	162 791,55	34 562,22	197 353,77
RECETTES	303 871,00	98 629,01	0,00	98 629,01

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	7 128 216,00	6 324 551,77	0,00	6 324 551,77
RECETTES	7 128 216,00	6 490 753,91	0,00	6 490 753,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	303 871,00	162 791,55	34 562,22	197 353,77
RECETTES	303 871,00	98 629,01	0,00	98 629,01
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	7 432 087,00	6 487 343,32	34 562,22	6 521 905,54
TOTAL AGREGE DES RECETTES	7 432 087,00	6 589 382,92	0,00	6 589 382,92

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 16/02/2024

Présenté par (1) Monsieur le Maire,
 A Mougins le 22/02/2024
 (1) Monsieur le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Mougins, le 22/02/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 - GALY Richard	
02 - ULIVIERI Christophe	
03 - FRISON-ROCHE Fleur	
04 - BIANCHI Michel	
05 - LAURENT Denise	
06 - LOPINTO Guy	
07 - IMBERT Maryse	
08 - TOURETTE Christophe	
09 - BARNATHAN Hélène	
10 - VALIERGUE Michel	
11 - BEAUGEOIS Pierre	
12 - HICKMORE Brian	
13 - BARDEY Philippe	
14 - RANC Jean-Michel	
15 - LERDA Jean-Claude	
16 - LANTERI Jean-Louis	
17 - BURE Jean-Pierre	
18 - FARCIS Hedwige	
19 - POUVILLON-TOURNAYRE Christine	
20 - HUGUENY Emmanuelle	
21 - SIMON Catherine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

22 - GAUME-CORNU Axelle	
23 - ESPINASSE Frédéric	
24 - BARBARO Julie	
25 - DOLLA Lisa	
26 - CASOLI Didier	
27 - DUHALDE-GUIGNARD Françoise	
28 - CARDON Didier	
29 - DI SINNO Carline	
30 - BREGEAUT Jean-Jacques	
31 - HEBANT Jérôme	
32 - ROUX Ghislaine	
33 - RENAUDIER Serge	

Certifié exécutoire par (1) Monsieur le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Ville de Mougins
Direction des Finances

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 10

Objet : MOUGINS - VILLE BIEN GEREE - BUDGET OFFICE DE TOURISME - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Monsieur Christophe TOURETTE

Résumé

Le compte administratif 2023 du budget de l'Office de Tourisme s'avère en tout point conforme au compte de gestion 2023 du responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes. Il se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes réalisées à hauteur de 561 274,84€
Dépenses réalisées à hauteur de 511 794,84€
Résultat 2023 de fonctionnement : 49 480,00€

Section d'investissement :

Recettes réalisées à hauteur de 13 293,32€
Dépenses réalisées à hauteur de 4 329,50€
Résultat 2023 d'investissement : 8 963,82€

Avec les résultats cumulés des années antérieures :

Fonctionnement : Résultat : 111 885,12€
Investissement : Résultat : 107 059,71€

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2023 du budget de l'Office de tourisme, par chapitre, qui s'avère en tout point conforme au compte de gestion du responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes, tel qu'il lui a été transmis et dont les résultats viennent de lui être rappelés.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et L 1612-12 relatif à l'arrêté des comptes de la Commune,

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le rapport de présentation,

Considérant que le compte administratif est conforme au compte de gestion dressé par le responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes

Considérant les vues d'ensemble de la Section de Fonctionnement (page 11) et d'Investissement (page 12) permettent d'apprécier l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions votées, au niveau de chaque chapitre.

Considérant que chaque élu a été destinataire du document budgétaire et des annexes réglementaires, du rapport de présentation et d'analyse, établi par le service des Finances et qu'il en ressort le résultat d'exécution de l'exercice suivant:

Concernant la section de fonctionnement, le budget a été réalisé à hauteur de 561 274,84€ en recettes et 511 794,84€ en dépenses.

La section de fonctionnement présente un excédent de 111 885,12€ avec la reprise des excédents antérieurs.

Concernant la section d'investissement, le budget a été réalisé à hauteur de 13 293,32€ en recettes et 4 329,50€ en dépenses.

La section d'investissement présente un excédent de 107 059,71€ avec la reprise des excédents antérieurs

Le Conseil Municipal est invité à :

Article unique :

Adopter le Compte Administratif 2023 du budget de l'Office de Tourisme, par chapitre, qui s'avère en tout point conforme au compte de gestion du responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes, tel qu'il lui a été transmis et dont les résultats viennent de lui être rappelés.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	4 329,50	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		4 329,50	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		4 329,50	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	13 293,32
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		0,00	13 293,32

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	4 329,50	II + IV	13 293,32
--------------	---------	-----------------	---------	------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	98 095,89
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	4 329,50	II + IV + VI + VII	111 389,21
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		107 059,71		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	154 977,04	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	16 182,77
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	343 077,26	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	447,22	74 Dotations et participations (1)	530 000,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	2,31
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations/ charges (1)	15 089,76
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	498 501,52	Total recettes de gestion des services	561 274,84
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 498 501,52	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 561 274,84

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	13 293,32	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 13 293,32	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	511 794,84	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	561 274,84
---	----------------	-------------------	---	----------------	-------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	62 405,12

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	511 794,84	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	623 679,96
---	--------------------	-------------------	---	---------------------	-------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	111 885,12			
--	-------------------	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : OFFICE DE TOURISME SPA (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21060085400256

POSTE COMPTABLE : MOUGINS

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : SPA OT (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	32

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	34
A1.01 - Opérations non ventilables	36
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	37
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	40
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	41
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	42
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	45
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	48
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	51
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	52
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	55
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	57
A1.908 - Fonction 8 - Transports	60
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	64
A2.01 - Opérations non ventilables	66
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	67
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	70
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	71
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	72
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	75
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	78
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	81
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	82
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	83
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	86
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	90
A2.938 - Fonction 8 - Transports	93

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	97
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	98
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	101
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	102
B13 - Opérations liées aux cessions	103
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	104
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	105
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	107
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	108
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	110
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	112
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	115
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	116
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	118

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	516 124,34	574 568,16	160 501,01	A1	218 944,83
Investissement	4 329,50	13 293,32	98 095,89	A2	107 059,71
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	511 794,84	561 274,84	62 405,12	A3	111 885,12

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	392,76	III + IV	0,00	B1	-392,76
Investissement	I	392,76	III	0,00	B2	-392,76
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	218 552,07
Investissement	A2 + B2	106 666,95
Fonctionnement	A3 + B3	111 885,12

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 392,76
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	392,76
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	511 794,84	G	561 274,84
	Section d'investissement	B	4 329,50	H	13 293,32
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	62 405,12
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	98 095,89
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	516 124,34	= G + H + I + J	735 069,17
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	392,76	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	392,76	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	511 794,84	= G + I + K	623 679,96
	Section d'investissement	= B + D + F	4 722,26	= H + J + L	111 389,21
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	516 517,10	= G + H + I + J + K + L	735 069,17

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	4 329,50	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		4 329,50	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 4 329,50	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	13 293,32
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 13 293,32

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	4 329,50	II + IV	13 293,32
--------------	---------	-----------------	---------	------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	98 095,89
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	4 329,50	II + IV + VI + VII	111 389,21
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		107 059,71		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	154 977,04	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	16 182,77
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	343 077,26	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	530 000,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	447,22	75 Autres produits de gestion courante (1)	2,31
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	15 089,76
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	498 501,52	Total recettes de gestion des services	561 274,84
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 498 501,52	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 561 274,84

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	13 293,32	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 13 293,32	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	511 794,84	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	561 274,84
---	----------------	-------------------	---	----------------	-------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	62 405,12

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	511 794,84	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	623 679,96
---	--------------------	-------------------	---	---------------------	-------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	111 885,12				
--	-------------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	4 329,50	0,00	4 329,50
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 329,50	0,00	4 329,50

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	154 977,04		154 977,04
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	343 077,26		343 077,26
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	447,22	0,00	447,22
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	13 293,32	13 293,32
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		498 501,52	13 293,32	511 794,84

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		13 293,32	13 293,32
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	13 293,32	13 293,32

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	98 095,89
--	------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	15 089,76		15 089,76
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 182,77		16 182,77
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	530 000,00		530 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	2,31	0,00	2,31
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		561 274,84	0,00	561 274,84

Pour information R002 Résultat positif reporté	62 405,12
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		119 000,00	4 329,50	392,76	114 277,74	0,00	4 329,50
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	89 000,00	4 329,50	392,76	84 277,74	0,00	4 329,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		119 000,00	4 329,50	392,76	114 277,74	0,00	4 329,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		119 000,00	4 329,50	392,76	114 277,74	0,00	4 329,50
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		119 000,00	4 329,50	392,76	114 277,74	0,00	4 329,50

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		20 904,11	13 293,32	0,00	7 610,79
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	904,11	0,00	0,00	904,11
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		904,11	0,00	0,00	904,11
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		904,11	0,00	0,00	904,11
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	20 000,00	13 293,32	0,00	6 706,68
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		20 000,00	13 293,32	0,00	6 706,68
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		98 095,89	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées		119 000,00	111 389,21	0,00	7 610,79

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		119 000,00	4 329,50	392,76	114 277,74	0,00	4 329,50
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	89 000,00	4 329,50	392,76	84 277,74	0,00	4 329,50
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	30 000,00	0,00	392,76	29 607,24	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 000,00	4 329,50	0,00	14 670,50	0,00	4 329,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		119 000,00	4 329,50	392,76	114 277,74	0,00	4 329,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		119 000,00	4 329,50	392,76	114 277,74	0,00	4 329,50
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		20 904,11	13 293,32	0,00	7 610,79
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	904,11	0,00	0,00	904,11
10222	FCTVA	904,11	0,00	0,00	904,11
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		904,11	0,00	0,00	904,11
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		904,11	0,00	0,00	904,11
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	20 000,00	13 293,32	0,00	6 706,68
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	4 000,00	1 134,25	0,00	2 865,75
281351	<i>Bâtiments publics</i>	2 200,00	1 130,00	0,00	1 070,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	6 000,00	5 109,66	0,00	890,34
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	3 200,00	2 067,42	0,00	1 132,58
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	4 600,00	3 851,99	0,00	748,01
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		20 000,00	13 293,32	0,00	6 706,68

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		595 000,00	498 997,05	12 797,79	0,00	83 205,16	0,00	511 794,84
011	Charges à caractère général (3)	204 000,00	142 179,25	12 797,79	0,00	49 022,96	0,00	154 977,04
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	368 000,00	343 077,26	0,00	0,00	24 922,74		343 077,26
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 000,00	447,22	0,00	0,00	1 552,78	0,00	447,22
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		574 000,00	485 703,73	12 797,79	0,00	75 498,48	0,00	498 501,52
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
Total des dépenses réelles		575 000,00	485 703,73	12 797,79	0,00	76 498,48	0,00	498 501,52
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	20 000,00	13 293,32			6 706,68		13 293,32
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		20 000,00	13 293,32			6 706,68		13 293,32

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	595 000,00	498 997,05	12 797,79	0,00	83 205,16	0,00	511 794,84
--	-------------------	-------------------	------------------	-------------	------------------	-------------	-------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		532 594,88	561 274,84	0,00	0,00	-28 679,96
013	Atténuations de charges (3)	2 000,00	15 089,76	0,00	0,00	-13 089,76
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	594,88	16 182,77	0,00	0,00	-15 587,89
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	530 000,00	530 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	2,31	0,00	0,00	-2,31
Total des recettes de gestion des services		532 594,88	561 274,84	0,00	0,00	-28 679,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		532 594,88	561 274,84	0,00	0,00	-28 679,96
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	62 405,12					
---	------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	595 000,00	623 679,96	0,00	0,00	-28 679,96
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		595 000,00	498 997,05	12 797,79	0,00	83 205,16	0,00	511 794,84
011	Charges à caractère général (4)	204 000,00	142 179,25	12 797,79	0,00	49 022,96	0,00	154 977,04
6037	Variat. stocks march., terrains nus	14 000,00	13 552,38	0,00	0,00	447,62	0,00	13 552,38
6042	Achats de prestations de services	81 700,00	46 929,39	9 957,87	0,00	24 812,74	0,00	56 887,26
60623	Alimentation	1 400,00	1 091,72	0,00	0,00	308,28	0,00	1 091,72
60631	Fournitures d'entretien	11 650,00	273,26	485,92	0,00	10 890,82	0,00	759,18
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 482,21	0,00	0,00	-1 482,21	0,00	1 482,21
60636	Habillement et vêtements de travail	700,00	549,28	0,00	0,00	150,72	0,00	549,28
6068	Autres matières et fournitures	11 600,00	13 773,14	0,00	0,00	-2 173,14	0,00	13 773,14
6078	Autres marchandises	3 000,00	2 902,36	0,00	0,00	97,64	0,00	2 902,36
61358	Autres	500,00	783,84	0,00	0,00	-283,84	0,00	783,84
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	77,00	0,00	0,00	-77,00	0,00	77,00
6156	Maintenance	2 500,00	3 900,00	0,00	0,00	-1 400,00	0,00	3 900,00
617	Etudes et recherches	0,00	1 533,20	444,00	0,00	-1 977,20	0,00	1 977,20
6182	Documentation générale et technique	500,00	446,49	0,00	0,00	53,51	0,00	446,49
6184	Versements à des organismes de formation	3 500,00	1 700,00	210,00	0,00	1 590,00	0,00	1 910,00
6231	Annonces et insertions	26 100,00	22 269,90	0,00	0,00	3 830,10	0,00	22 269,90
6234	Réceptions	8 500,00	6 474,75	1 500,00	0,00	525,25	0,00	7 974,75
6236	Catalogues et imprimés	19 300,00	8 684,67	0,00	0,00	10 615,33	0,00	8 684,67
6238	Divers	3 500,00	1 430,14	200,00	0,00	1 869,86	0,00	1 630,14
6251	Voyages, déplacements et missions	5 000,00	4 958,27	0,00	0,00	41,73	0,00	4 958,27
627	Services bancaires et assimilés	50,00	53,05	0,00	0,00	-3,05	0,00	53,05
6281	Concours divers (cotisations)	10 500,00	9 314,20	0,00	0,00	1 185,80	0,00	9 314,20
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	368 000,00	343 077,26	0,00	0,00	24 922,74		343 077,26
6331	Versement mobilité	4 000,00	4 013,00	0,00	0,00	-13,00		4 013,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 200,00	1 148,00	0,00	0,00	52,00		1 148,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 500,00	2 474,46	0,00	0,00	25,54		2 474,46
64111	Rémunération principale titulaires	21 000,00	21 116,20	0,00	0,00	-116,20		21 116,20
64112	SFT, indemnité de résidence	300,00	414,84	0,00	0,00	-114,84		414,84
64113	NBI	1 100,00	352,92	0,00	0,00	747,08		352,92
64118	Autres indemnités	11 700,00	11 323,28	0,00	0,00	376,72		11 323,28
64131	Rémunérations	151 000,00	160 916,47	0,00	0,00	-9 916,47		160 916,47
64132	SFT, indemnité de résidence	2 400,00	1 154,77	0,00	0,00	1 245,23		1 154,77
64138	Primes et autres indemnités	71 000,00	45 594,42	0,00	0,00	25 405,58		45 594,42
6417	Rémunérations des apprentis	7 000,00	5 240,10	0,00	0,00	1 759,90		5 240,10

OFFICE DE TOURISME SPA - SPA OT - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	66 600,00	64 088,00	0,00	0,00	2 512,00		64 088,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	16 500,00	16 430,80	0,00	0,00	69,20		16 430,80
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 700,00	8 411,00	0,00	0,00	289,00		8 411,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 000,00	84,00	0,00	0,00	1 916,00		84,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	315,00	0,00	0,00	685,00		315,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 000,00	447,22	0,00	0,00	1 552,78	0,00	447,22
65818	Autres	1 000,00	445,64	0,00	0,00	554,36	0,00	445,64
65888	Autres	1 000,00	1,58	0,00	0,00	998,42	0,00	1,58
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		574 000,00	485 703,73	12 797,79	0,00	75 498,48	0,00	498 501,52
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
Total des dépenses réelles		575 000,00	485 703,73	12 797,79	0,00	76 498,48	0,00	498 501,52
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	20 000,00	13 293,32			6 706,68		13 293,32
6811	Dot. amort. immos incorporelles	20 000,00	13 293,32			6 706,68		13 293,32
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		20 000,00	13 293,32			6 706,68		13 293,32

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		532 594,88	561 274,84	0,00	0,00	-28 679,96
013	Atténuations de charges (4)	2 000,00	15 089,76	0,00	0,00	-13 089,76
6037	Variat. stocks march., terrains nus	1 500,00	12 858,64	0,00	0,00	-11 358,64
6419	Remboursements rémunérations personnel	500,00	2 231,12	0,00	0,00	-1 731,12
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	594,88	16 182,77	0,00	0,00	-15 587,89
706888	Autres	500,00	7 729,99	0,00	0,00	-7 229,99
7078	Autres marchandises	0,00	6 849,01	0,00	0,00	-6 849,01
7082	Commissions	94,88	782,77	0,00	0,00	-687,89
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	821,00	0,00	0,00	-821,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	530 000,00	530 000,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	530 000,00	530 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	2,31	0,00	0,00	-2,31
75888	Autres	0,00	2,31	0,00	0,00	-2,31
Total des recettes de gestion des services		532 594,88	561 274,84	0,00	0,00	-28 679,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		532 594,88	561 274,84	0,00	0,00	-28 679,96
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	4 329,50	0,00	0,00		4 329,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 329,50	0,00	0,00		4 329,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201	211	212	213	221	222	223
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 329,50	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 329,50	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 329,50
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 329,50
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	498 501,52	0,00	0,00		498 501,52
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	154 977,04	0,00	0,00		154 977,04
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	343 077,26	0,00	0,00		343 077,26
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	447,22	0,00	0,00		447,22
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	561 274,16	0,00	0,00		561 274,84
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	15 089,76	0,00	0,00		15 089,76
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	16 182,77	0,00	0,00		16 182,77
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	530 000,00	0,00	0,00		530 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1,63	0,00	0,00		2,31
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,68
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,68

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201	211	212	213	221	222	223
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
					DEPENSES	0,00	0,00	0,00
6037	Variat. stocks march., terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 552,38
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 887,26
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 091,72
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	759,18
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 482,21
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549,28
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 773,14
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 902,36
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	783,84
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 977,20
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	446,49
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 910,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 269,90
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 974,75
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 684,67
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 630,14
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 958,27
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53,05
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 314,20
6331	Verserment mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 013,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 148,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 474,46
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 116,20
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	414,84
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352,92
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 323,28
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 916,47
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 154,77
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 594,42
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 240,10

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 088,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 430,80
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 411,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445,64
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,58
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561 274,16
6037	Variat. stocks march., terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 858,64
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 231,12
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 729,99
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 849,01
7082	Commissions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	782,77
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	821,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,63

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	498 501,52
6037	Variat. stocks march., terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 552,38
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 887,26
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 091,72
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	759,18
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 482,21
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549,28
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 773,14
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 902,36
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	783,84
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 977,20
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	446,49
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 910,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 269,90
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 974,75
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 684,67
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 630,14
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 958,27
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53,05
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 314,20
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 013,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 148,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 474,46
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 116,20
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	414,84
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352,92
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 323,28
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 916,47
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 154,77

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 594,42
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 240,10
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 088,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 430,80
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 411,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445,64
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,58
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561 274,16
6037	Variat. stocks march., terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 858,64
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 231,12
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 729,99
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 849,01
7082	Commissions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	782,77
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	821,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,63

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 304.90 €		1996-03-23
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS (2051)	2	23/03/1996
L	MATERIEL TRANSPORT (21828)	5	23/03/1996
L	MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE (21838)	5	23/03/1996
L	MOBILIER (21848)	10	23/03/1996
L	AUTRES (2188)	5	23/03/1996

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	0,00	6,00	0,90	3,00	3,90
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur Principal 2eme classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		6,00	0,00	6,00	0,90	3,00	3,90

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			4 329,50	253,00	
Acquisitions à titre onéreux			4 329,50	253,00	
24/05/2023	POUPEES X4 MAISON PERE NOEL	202324-00001	1 029,95	124,00	5
11/08/2023	DOTATION MAISON PERE NOEL	202324-00002	1 663,46	129,00	5
21/08/2023	CUBES LUMINEUX EXT X10	202324-00003	1 408,09	0,00	5
17/10/2023	SUPPORT ENSEIGNE MAISON DU PERE	202324-00004	228,00	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES	B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	392,76	0,00	392,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		20 904,11	13 293,32
Ressources propres externes de l'année (a)		904,11	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	904,11	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		20 000,00	13 293,32
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	4 000,00	1 134,25
281351	<i>Bâtiments publics</i>	2 200,00	1 130,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	6 000,00	5 109,66
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	3 200,00	2 067,42
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	4 600,00	3 851,99
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	13 293,32	0,00	98 095,89	0,00	111 389,21

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 392,76
Ressources propres disponibles	IV 111 389,21
Solde	V = IV - II (5) 110 996,45

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

(1)

		INVESTISSEMENT			
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	4 329,50	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
	Total dépenses réelles et mixtes	4 329,50		Total recettes réelles et mixtes	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	13 293,32
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total dépenses d'ordre	0,00		Total recettes d'ordre	13 293,32
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 329,50		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 293,32

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(1)

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

(1)

		FONCTIONNEMENT		
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	154 977,04	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	16 182,77
012	Charges de personnel et frais assimilés	343 077,26	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	447,22	731 Fiscalité locale	0,00
			74 Dotations et participations	530 000,00
			75 Autres produits de gestion courante	2,31
014	Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	15 089,76
66	Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77 Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		498 501,52	Total recettes réelles et mixtes	561 274,84
042	Opérations ordre transf. entre sections	13 293,32	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total dépenses d'ordre		13 293,32	Total recettes d'ordre	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		511 794,84	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	561 274,84
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		516 124,34	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	574 568,16

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

(1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	4 329,50
21622	OEUVRES ET OBJETS D'ART	0,00
21838	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00
21848	MOBILIER	0,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 329,50
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	4 329,50
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL DEPENSES	4 329,50

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

(1)

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	13 293,32
2805	CONCES. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, DRO	1 134,25
281351	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	1 130,00
281838	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	5 109,66
281848	MOBILIER	2 067,42
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 851,99
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		13 293,32

TOTAL RECETTES	13 293,32
-----------------------	------------------

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

(1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	154 977,04
6037	VARIAT. DES STOCKS DE MARCHAND. ET DE TERRAINS NUS	13 552,38
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	56 887,26
60623	ALIMENTATION	1 091,72
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	759,18
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 482,21
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	549,28
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	13 773,14
6078	AUTRES MARCHANDISES	2 902,36
61358	LOCATIONS MOBILIERES	783,84
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	77,00
6156	MAINTENANCE	3 900,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	1 977,20
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	446,49
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 910,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	22 269,90
6234	RECEPTIONS	7 974,75
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	8 684,67
6238	DIVERS	1 630,14
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 958,27
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	53,05
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	9 314,20
012	Charges de personnel et frais assimilés	343 077,26
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	4 013,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 148,00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 474,46
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	21 116,20
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	414,84
64113	NBI	352,92
64118	AUTRES INDEMNITES	11 323,28
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	160 916,47
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	1 154,77
64138	AUTRES INDEMNITES	45 594,42
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	5 240,10
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	64 088,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	16 430,80

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	8 411,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	84,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	315,00
65	Autres charges de gestion courante	447,22
65818	AUTRES	445,64
65888	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	1,58
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		498 501,52
042	Opérations ordre transf. entre sections	13 293,32
6811	DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	13 293,32
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		13 293,32
TOTAL DEPENSES		511 794,84

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

(1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 182,77
706888	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	7 729,99
7078	AUTRES MARCHANDISES	6 849,01
7082	COMMISSIONS	782,77
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES(ABONNEMENTS ET	821,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	530 000,00
74748	AUTRES COMMUNES	530 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2,31
75888	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,68
75888	AUTRES	1,63
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
013	Atténuations de charges	15 089,76
6037	VARIAT. DES STOCKS DE MARCHAND. ET DE TERRAINS NUS	12 858,64
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	2 231,12
Total des recettes réelles		561 274,84

042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES		561 274,84
-----------------------	--	-------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	303 871,00	162 791,55	34 562,22	106 517,23
RECETTES	303 871,00	98 629,01	0,00	205 241,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 128 216,00	6 324 551,77	0,00	803 664,23
RECETTES	7 128 216,00	6 490 753,91	0,00	637 462,09

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	303 871,00	162 791,55	34 562,22	106 517,23
RECETTES	303 871,00	98 629,01	0,00	205 241,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 128 216,00	6 324 551,77	0,00	803 664,23
RECETTES	7 128 216,00	6 490 753,91	0,00	637 462,09

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	303 871,00	162 791,55	34 562,22	106 517,23
RECETTES	303 871,00	98 629,01	0,00	205 241,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 128 216,00	6 324 551,77	0,00	803 664,23
RECETTES	7 128 216,00	6 490 753,91	0,00	637 462,09
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	7 432 087,00	6 487 343,32	34 562,22	910 181,46
TOTAL GENERAL DES RECETTES	7 432 087,00	6 589 382,92	0,00	842 704,08

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/02/2024

Présenté par Monsieur le Maire (1),

A Mougins, le 22/02/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Mougins, le 22/02/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 - GALY Richard	
02 - ULIVIERI Christophe	
03 - FRISON-ROCHE Fleur	
04 - BIANCHI Michel	
05 - LAURENT Denise	
06 - LOPINTO Guy	
07 - IMBERT Maryse	
08 - TOURETTE Christophe	
09 - BARNATHAN Hélène	
10 - VALIERGUE Michel	
11 - BEAUGEOIS Pierre	
12 - HICKMORE Brian	
13 - BARDEY Philippe	
14 - RANC Jean-Michel	
15 - LERDA Jean-Claude	
16 - LANTERI Jean-Louis	
17 - BURE Jean-Pierre	
18 - FARCIS Hedwige	
19 - POUVILLON-TOURNAYRE Christine	
20 - HUGUENY Emmanuelle	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

21 - SIMON Catherine	
22 - GAUME-CORNU Axelle	
23 - ESPINASSE Frédéric	
24 - BARBARO Julie	
25 - DOLLA Lisa	
26 - CASOLI Didier	
27 - DUHALDE-GUIGNARD Françoise	
28 - CARDON Didier	
29 - DI SINNO Carline	
30 - BREGEAUT Jean-Jacques	
31 - HEBANT Jérôme	
32 - ROUX Ghislaine	
33 - RENAUDIER Serge	

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Ville de Mougins
Direction des Finances

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 11

Objet : MOUGINS - VILLE BIEN GEREE - BUDGET GESTION POUR LA CACPL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Madame Denise LAURENT

Résumé

Le compte administratif 2023 du budget annexe de la Ville de Mougins -Gestion pour la CACPL- s'avère en tout point conforme au compte de gestion 2023 du responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes. Il se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes réalisées à hauteur de 173 768,89€

Dépenses réalisées à hauteur de 198 172,96€

Résultat 2023 de fonctionnement : - 24 404,07€

Avec les résultats cumulés des années antérieures :

Fonctionnement : Résultat : 0€

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2023 du budget annexe Gestion pour la CACPL qui s'avère en tout point conforme au compte de gestion du responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes, par chapitre, tel qu'il lui a été transmis et dont les résultats viennent de lui être rappelés.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et L 1612-12 relatif à l'arrêté des comptes de la Commune,

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le rapport de présentation,

Considérant que le compte administratif est conforme au compte de gestion dressé par le responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes,

Considérant les vues d'ensemble de la Section d'Investissement (page 11) et de la Section de Fonctionnement (page 12) permettent d'apprécier l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions votées, au niveau de chaque chapitre.

Considérant que chaque élu a été destinataire du document budgétaire et des annexes réglementaires, du rapport de présentation et d'analyse, établi par le service des Finances et qu'il en ressort le résultat d'exécution de l'exercice suivant:

Concernant la section de fonctionnement, le budget a été réalisé à hauteur de 173 768,89€ en recettes et 198 172,96€ en dépenses.

La section de fonctionnement est équilibrée et ne présente pas d'excédent de fonctionnement

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article unique :

Adopter le Compte Administratif 2023 du budget annexe Gestion pour la CACPL de la commune de Mougins, par chapitre, qui s'avère en tout point conforme au compte de gestion du responsable du Service de Gestion Comptable de Cannes, tel qu'il lui a été transmis et dont les résultats viennent de lui être rappelés.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 0,00	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	0,00	II + IV	0,00
--------------	----------------	-------------	----------------	-------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	0,00	II + IV + VI + VII	0,00
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		0,00		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	30 774,68	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	173 768,89
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	167 398,28	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	198 172,96	Total recettes de gestion des services	173 768,89
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	198 172,96	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	173 768,89

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	198 172,96	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	173 768,89
---	----------------	-------------------	---	----------------	-------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	24 404,07

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	198 172,96	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	198 172,96
---	--------------------	-------------------	---	---------------------	-------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	0,00
--	-------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : MAIRIE DE MOUGINS (1)

(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE MAIRIE - Budget Principal

Numéro SIRET : 21060085400264

POSTE COMPTABLE : MOUGINS

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : GESTION POUR LE COMPTE DE LA CACPL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	20
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	21
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	22
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	23
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	24
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	27
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	29

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	Sans Objet
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	31
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	198 172,96	173 768,89	24 404,07	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(2) 0,00	A2	0,00
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	198 172,96	173 768,89	(3) 24 404,07	A3	0,00

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 198 172,96	G 173 768,89	
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 24 404,07	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 0,00	
		=	=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 198 172,96	= G + H + I + J 198 172,96	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	= K + L 0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 198 172,96	= G + I + K 198 172,96	
	Section d'investissement	= B + D + F 0,00	= H + J + L 0,00	
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 198 172,96	= G + H + I + J + K + L 198 172,96	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 0,00	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	0,00	II + IV	0,00
--------------	---------	-------------	---------	-------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	0,00	II + IV + VI + VII	0,00
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		0,00		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	30 774,68	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	173 768,89
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	167 398,28	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	198 172,96	Total recettes de gestion des services	173 768,89
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 198 172,96	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 173 768,89

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	198 172,96	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	173 768,89
---	----------------	-------------------	---	----------------	-------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	24 404,07

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	198 172,96	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	198 172,96
---	--------------------	-------------------	---	---------------------	-------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	0,00
--	-------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	30 774,68		30 774,68
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	167 398,28		167 398,28
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		198 172,96	0,00	198 172,96

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Hors chapitres opérations.
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	173 768,89		173 768,89
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		173 768,89	0,00	173 768,89

Pour information R002 Résultat positif reporté	24 404,07
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

	Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (4)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'investissement cumulées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		216 000,00	198 172,96	0,00	0,00	17 827,04	0,00	198 172,96
011	Charges à caractère général (3)	34 000,00	30 774,68	0,00	0,00	3 225,32	0,00	30 774,68
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	182 000,00	167 398,28	0,00	0,00	14 601,72		167 398,28
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		216 000,00	198 172,96	0,00	0,00	17 827,04	0,00	198 172,96
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles		216 000,00	198 172,96	0,00	0,00	17 827,04	0,00	198 172,96
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00			0,00		0,00

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	216 000,00	198 172,96	0,00	0,00	17 827,04	0,00	198 172,96
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------	-------------	-------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		191 595,93	173 768,89	0,00	0,00	17 827,04
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	191 595,93	173 768,89	0,00	0,00	17 827,04
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		191 595,93	173 768,89	0,00	0,00	17 827,04
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		191 595,93	173 768,89	0,00	0,00	17 827,04
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	24 404,07					
---	------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	216 000,00	198 172,96	0,00	0,00	17 827,04
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		216 000,00	198 172,96	0,00	0,00	17 827,04	0,00	198 172,96
011	Charges à caractère général (4)	34 000,00	30 774,68	0,00	0,00	3 225,32	0,00	30 774,68
6042	Achats de prestations de services	0,00	13 836,00	0,00	0,00	-13 836,00	0,00	13 836,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	291,05	0,00	0,00	4 708,95	0,00	291,05
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	1 226,33	0,00	0,00	-1 226,33	0,00	1 226,33
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	13 192,90	0,00	0,00	1 807,10	0,00	13 192,90
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	2 228,40	0,00	0,00	-1 228,40	0,00	2 228,40
6251	Voyages, déplacements et missions	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	12 700,00	0,00	0,00	0,00	12 700,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	182 000,00	167 398,28	0,00	0,00	14 601,72		167 398,28
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	182 000,00	167 373,28	0,00	0,00	14 626,72		167 373,28
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	25,00	0,00	0,00	-25,00		25,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		216 000,00	198 172,96	0,00	0,00	17 827,04	0,00	198 172,96
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles		216 000,00	198 172,96	0,00	0,00	17 827,04	0,00	198 172,96
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00

MAIRIE DE MOUGINS - GESTION POUR LE COMPTE DE LA CACPL - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00			0,00		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		191 595,93	173 768,89	0,00	0,00	17 827,04
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	191 595,93	173 768,89	0,00	0,00	17 827,04
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	186 000,00	141 636,96	0,00	0,00	44 363,04
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	5 595,93	32 131,93	0,00	0,00	-26 536,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		191 595,93	173 768,89	0,00	0,00	17 827,04
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		191 595,93	173 768,89	0,00	0,00	17 827,04
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/02/2024

Présenté par Monsieur le Maire (1),

A Mougins, le 22/02/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Mougins, le 22/02/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 - GALY Richard	
02 - ULIVIERI Christophe	
03 - FRISON-ROCHE Fleur	
04 - BIANCHI Michel	
05 - LAURENT Denise	
06 - LOPINTO Guy	
07 - IMBERT Maryse	
08 - TOURETTE Christophe	
09 - BARNATHAN Hélène	
10 - VALIERGUE Michel	
11 - BEAUGEOIS Pierre	
12 - HICKMORE Brian	
13 - BARDEY Philippe	
14 - RANC Jean-Michel	
15 - LERDA Jean-Claude	
16 - LANTERI Jean-Louis	
17 - BURE Jean-Pierre	
18 - FARCIS Hedwige	
19 - POUVILLON-TOURNAYRE Christine	
20 - HUGUENY Emmanuelle	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

21 - SIMON Catherine	
22 - GAUME-CORNU Axelle	
23 - ESPINASSE Frédéric	
24 - BARBARO Julie	
25 - DOLLA Lisa	
26 - CASOLI Didier	
27 - DUHALDE-GUIGNARD Françoise	
28 - CARDON Didier	
29 - DI SINNO Carline	
30 - BREGEAUT Jean-Jacques	
31 - HEBANT Jérôme	
32 - ROUX Ghislaine	
33 - RENAUDIER Serge	

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Ville de Mougins
Direction des Finances

Conseil Municipal

Séance du **jeudi 22 février 2024**

Projet de délibération

N° ordre : 12

Objet : MOUGINS - VILLE BIEN GEREE - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis LANTERI

Résumé

Après avoir adopté le compte administratif du budget principal, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat du budget de fonctionnement qui s'élève à 46 688 605,38€.

En effet, conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales et à l'instruction M57, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Résultat de fonctionnement excédentaire : 46 688 605,38€

Besoin de financement : -15 292 133,28€

Solde des restes à réaliser : - 5 556 278,22€

Soit un besoin de financement total : - 20 848 411,50€

Le Conseil Municipal est invité à voter l'affectation du résultat de fonctionnement de 46 688 605,38€ comme suit :

Affectation au compte 1068 (affectation en réserves) : 20 848 411,50€

Report en fonctionnement 002 : 25 840 193,88€

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction M57, selon lesquels le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

Vu l'adoption du compte administratif du budget principal 2023 par le Conseil Municipal, ce dernier doit se prononcer sur l'affectation du résultat du budget de fonctionnement 2023.

Considérant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 46 688 605,38€, ci-après détaillé.

Il convient d'affecter le résultat comme suit pour financer la section d'investissement :

Mairie de Mougins		Budget Principal	
Compte Administratif 2023			
Voté le 22 février 2024			
Résultat de fonctionnement 2023			
A -	Résultat de l'exercice 2023 Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 7 074 807,47 €
B -	Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du Compte Administratif N-1, précédé du signe + (excédent ou - (déficit)		+ 39 613 797,91€
C -	Résultat à affecter pour 2023 = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous).		+ 46 688 605,38€
Investissement			
D -	Solde d'exécution 2023 Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)		- 15 292 133,28€
E -	Solde des restes à réaliser d'investissement 2023 Besoin de financement		- 5 556 278,22€
	Besoin de financement = F	D+E	- 20 848 411,50€
	reprise = C	G+H	+ 46 688 605,38€
1)	Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F)		20 848 411,50€
2)	H Report en fonctionnement R 002 déficit reporté D 002		25 840 193,88€ 0,00€

Le Conseil Municipal est invité à :

Article unique :

Adopter l'affectation du résultat de fonctionnement de 46 688 605,38 € comme suit :

Affectation au compte 1068 (affectation en réserves) : 20 848 411,50€

Report en fonctionnement 002 : 25 840 193,88€



Ville de Mougins
Direction Générale Adjointe
Prospective et Performance

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 13

Objet : MOUGINS - VILLE BIEN GEREE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Rapporteur : Monsieur Richard GALY

Résumé

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de la Commune et de l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2312-1 instituant le débat d'orientations budgétaires comme phase préalable à l'élaboration du budget primitif,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation de la République (NOTRe) par laquelle ce débat donne lieu à un vote et à une transmission pour information à la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lerins (CACPL),

Considérant que le débat porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et présente des éléments prospectifs points essentiels et obligatoires pour la transparence et l'information des élus communaux en matière financière,

Considérant qu'un rapport d'orientations budgétaires a été joint pour permettre la tenue de ce débat,

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif,

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Voter pour prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires 2024 sur la base duquel s'est tenu le débat.

Article 2 :

Autoriser Monsieur le Maire à transmettre le rapport à la CACPL.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

–COMMUNE DE MOUGINS–

Contenu

DES INDICATEURS MACRO ECONOMIQUES EN VOIE DE STABILISATION DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL INSTABLE	2
I. Un contexte macroéconomique marqué par une croissance faible et un ralentissement de l'inflation	2
II. La loi de finances pour 2024	5
III. L'impact de ces éléments sur la stratégie de Mougins.....	7
ORIENTATIONS 2024 : poursuite de la stratégie engagée.....	9
1. Orientations en termes de dépenses de fonctionnement.....	10
1.1. Les dépenses courantes	10
1.2. Les prélèvements de l'Etat (chapitre 014).....	11
2. Orientations en termes de recettes de fonctionnement	12
2.1 La fiscalité locale(chap 731)	12
2.2 Remboursement, participations (chap 73).....	14
2.3 Les concours financiers et subventions (chap 74).....	14
2.4 Tarification des services communaux (chap 70) et autres produits de gestion (chap 75)	14
2.5 Produits financiers.....	15
2.6 Les relations avec l'intercommunalité (CACPL).....	15
3. Orientations en termes de dette	16
3.1. Stratégie 2024	16
3.2. Eléments sur la structure de la dette	16
4. Orientations en termes d'investissement	18
4-1 Les travaux.....	18
4.2 Les acquisitions.....	19
4.3 Le point sur les AP/CP.....	20
5. Orientations des budgets annexes	23
Budget transport	23
Budget tourisme	24
Budget relations financières avec la CACPL	24
ANNEXE : ELEMENTS COMPLEMENTAIRES indemnités 2023	26
ANNEXE : ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS AUX RESSOURCES HUMAINES.....	27

Il sera exposé dans un premier temps le contexte national et son impact sur les finances de la commune de Mougins, puis dans un second temps la stratégie financière et les orientations budgétaires 2024. Ce rapport contient les éléments obligatoires fixés par la loi en termes de dette (page 16), d'indemnités des élus (page 26) de ressources humaines (page 27).

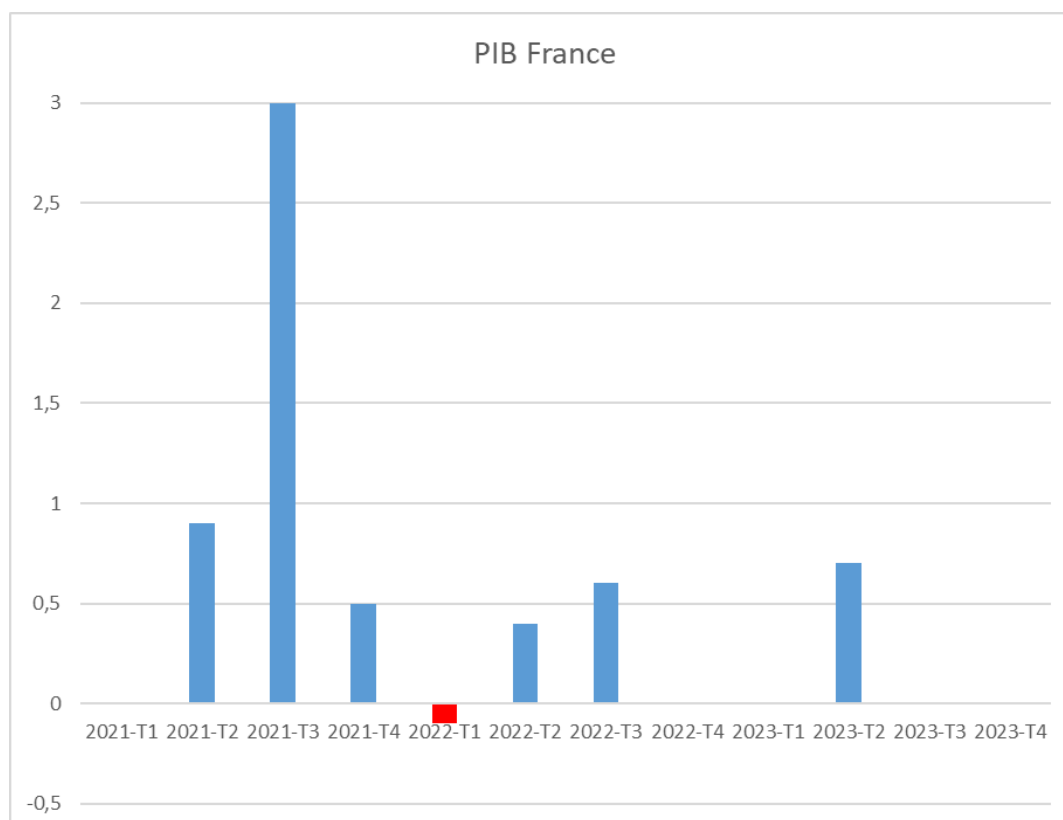
DES INDICATEURS MACRO ECONOMIQUES EN VOIE DE STABILISATION DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL INSTABLE

I. Un contexte macroéconomique marqué par une croissance faible et un ralentissement de l'inflation

Une croissance fragile

L'année 2023 a été marquée par une croissance mondiale relativement faible en raison d'un contexte international marqué par des conflits armés et une montée du protectionnisme.

Si les États- Unis ont réussi à maintenir en 2023 une croissance relativement solide de leur produit intérieur brut (2,1 %) malgré l'impact négatif des taux d'intérêt élevés, l'économie du Vieux Continent est restée en panne sèche. Selon les prévisions de la Commission européenne, le PIB devrait légèrement augmenter de 0,6 % en 2023 à la fois dans l'Union européenne et dans les pays de la zone euro mais avec des disparités entre pays. Si l'Allemagne est entrée en récession (deux trimestres négatifs consécutifs) en fin d'année, la France a connu une croissance de 0.9% sur l'ensemble de l'année avec les deux derniers trimestres atones.



Même la croissance de la Chine a ralenti puisqu'elle ressort à 5.2%, l'un des taux les plus bas depuis 30 ans.

Cette croissance modérée a coïncidé avec le ralentissement de l'inflation.

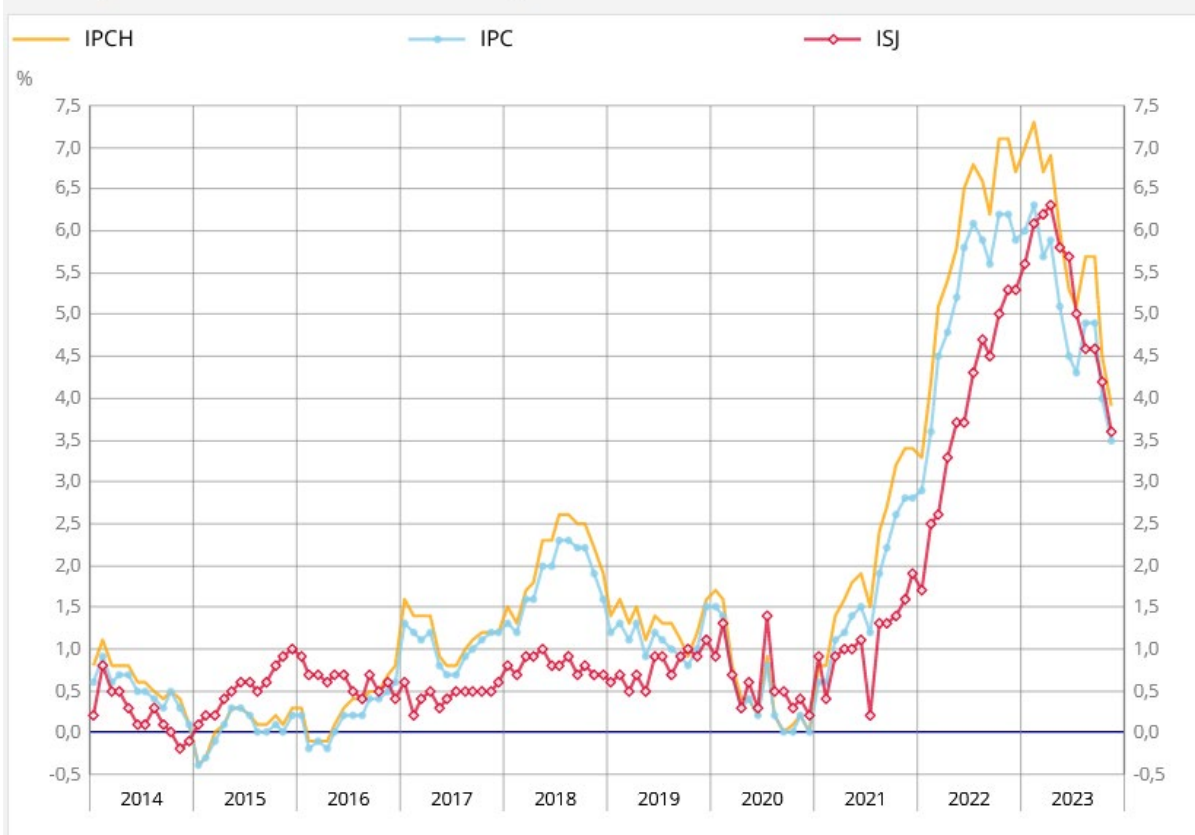
Une inflation en baisse

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne.

En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l'inflation IPCH s'est installée sur une tendance baissière clôturant l'année à 4%.

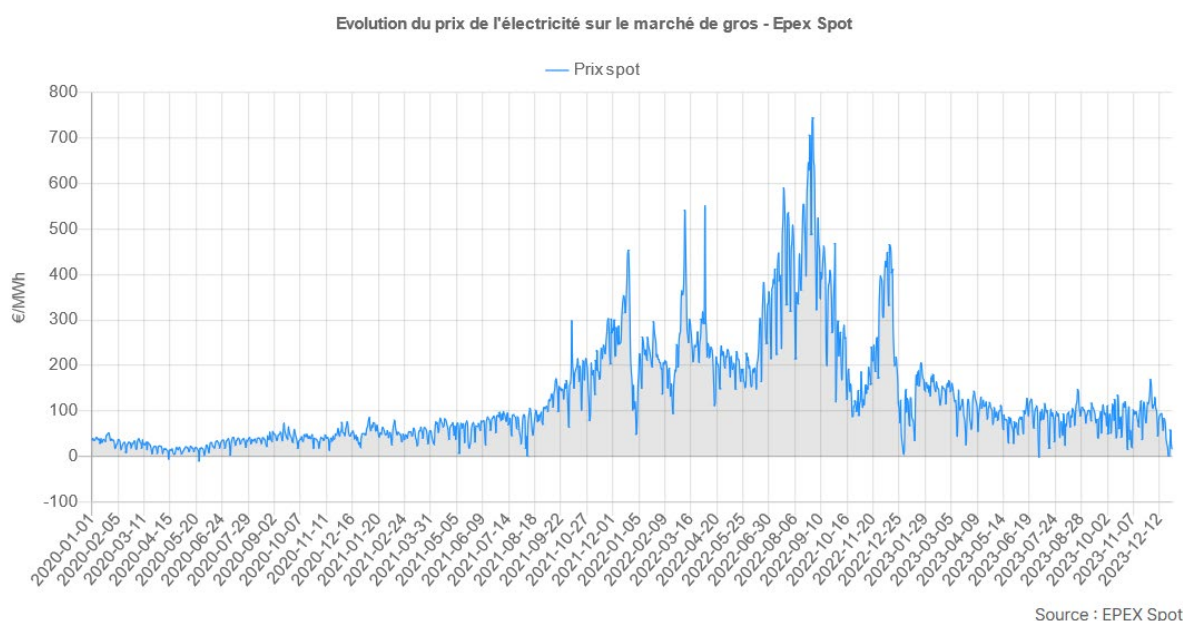
Glissements annuels de l'indice des prix à la consommation (IPC), de l'inflation sous-jacente (ISJ) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



Source : Insee

Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7,1% en décembre contre +15,9% en mars).

A titre d'illustration, le graphe suivant montre comment le prix du mégawattheure a retrouvé une certaine stabilité en 2023 après sa flambée en 2022.



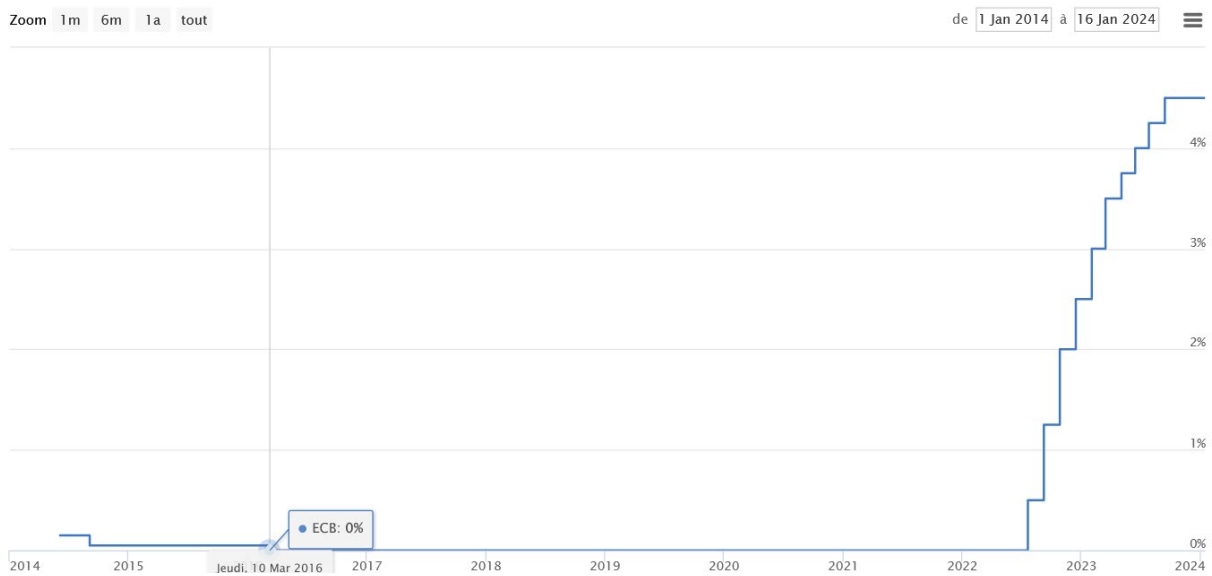
L'inflation supérieure à 2% conduit presque mécaniquement à une inflation salariale afin que les travailleurs limitent leur perte de pouvoir d'achat. Estimée à 4.5% en moyenne en France tout comme aux Etats-Unis, cette hausse concerne aussi le secteur public. Fin juin, le gouvernement français a décidé d'augmenter de 1.5% la valeur du point de l'indice des fonctionnaires et d'octroyer 5 points à tous à compter du 1^{er} janvier 2024. Par ailleurs des mécanismes de revalorisation des plus bas traitements et le maintien de la garantie du pouvoir d'achat ont été mis en place pour l'ensemble des trois fonctions publiques.

Des taux d'intérêt à la hausse

Les banques centrales dont la politique de taux était très accommodante ont comme mission de veiller à contrer toute forte inflation pour viser 2% par an. Aussi, la hausse des taux d'intérêt est l'un des principaux outils dont elles disposent pour casser la hausse des prix. C'est un instrument délicat à manier car une forte hausse des taux peut annihiler tout envie d'investir et donc casser la croissance. C'est dans ce contexte inflationniste (supérieur à 2% tout au long de l'année) que les banques centrales ont opéré

La Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi en 2023 ses relèvements de ces taux directeurs qui étaient encore nuls il y a deux ans. La BCE a ainsi porté son principal taux de refinancement (REFI) à 4.5%. En conséquence, l'Euribor 3 mois, principal index utilisé sur les emprunts à taux variable se rapproche de 4 % début 2024 (contre 2.3% il y a un an).

Taux historiques de la BCE



Face aux ralentissements conjugués de l'inflation et de la croissance, les banques centrales ont annoncé que les taux avaient atteint un sommet et que des baisses courant 2024 étaient possibles.

Il reste que les indicateurs macro-économiques seront encore influencés par le contexte international très instable où les conflits armés perdurent en Moyen Orient et en Europe ou pointent en extrême orient (Chine-Taiwan, les deux Corée). L'année 2024 est aussi marquée par des élections majeures aux Etats Unis, Russie, Inde, Taiwan et Corée du Sud qui pèseront sur les relations internationales et donc sur les prix des matières premières.

II. La loi de finances pour 2024

Dans ce contexte, la loi de finances a été promulguée fin décembre avec des hypothèses de 1,4% de croissance et 2.6% d'inflation pour 2024. Pour rappel, la précédente loi de finances prévoyait 1% de croissance (0.8% en réalité) et 4% d'inflation (4% en réalité). Il est donc supposé que les indicateurs français seront bons. La Banque de France suggère avec les dernières informations disponibles que les projections de croissance pour les années 2024 et 2025 seraient moins favorables avec une hausse respectivement de +0,9 % et +1,3 %.

En matière de déficit public, l'atteinte d'un solde inférieur à 3% du PIB est programmée pour 2027. Le déficit en 2024 est attendu à 4.4% du PIB et la dette serait stable à 110% du PIB.

Au-delà de ces aspects macro-économiques, la loi ne bouleverse pas les relations financières avec les collectivités cette année puisque :

- Les transferts financiers de l'État aux collectivités atteignent 105,2 milliards €, en hausse de 1,3 % (+ 1,4 Md €) par rapport à 2023 à périmètre constant. Cette augmentation est inférieure à l'inflation constatée et escomptée.
- les concours financiers de l'État s'élèvent à 54,2Mds € contre 53 en 2023 dont 27,2 pour la DGF et 7,1 pour l'enveloppe fctva.
- Les dotations d'investissement allouées aux collectivités sont en hausse (lié au fonds vert):

- Le fonds vert créé en 2023, a été pérennisé et renforcé à hauteur de 2,5 milliards d'euros au niveau national pour 2024.

Son objectif est d'aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, à adapter leur territoire au changement climatique et à améliorer leur cadre de vie selon trois thématiques dont le renforcement de la performance environnementale (rénovation énergétique des bâtiments publics, soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets, rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est quant à elle renouvelée à 212 millions €.

Autres mesures intéressant les communes

- 1) En matière de mesures contre l'inflation, l'Etat conserve l'amortisseur sur le prix de l'électricité. Ce dispositif à destination des collectivités ne bénéficiant pas des tarifs réglementés, est prolongé pour l'année 2024. Un décret publié le 30 décembre 2023 précise les nouvelles conditions d'éligibilité :
 - un tarif de l'électricité supérieur à 250 €/MWh : dans ce cas l'Etat prend à sa charge 75 % de la facture pour la partie liée au dépassement de tarif
 - un contrat signé avant le 30 juin 2023 et toujours en vigueur en 2024
- 2) Les valeurs locatives des locaux professionnels font l'objet d'une réforme initiée en 2017 avec une actualisation des paramètres réalisée en 2022 pour une prise en compte prévue initialement en 2023.

Avec un risque de réévaluation important et donc d'augmentation significative de l'imposition, la loi de finances pour 2023 avait décalé à 2025 la prise en compte de cette actualisation. Afin de poursuivre les réflexions sur les impacts de l'actualisation, l'article 152 de la loi de finances repousse à 2026 la révision des valeurs locatives des locaux professionnels

- 3) L'article 191 institue les budgets verts. La budgétisation verte consiste en une évaluation tout au long du cycle budgétaire de l'impact sur l'environnement des dépenses budgétaires et fiscales. Depuis 2020, un rapport annexé au projet de loi de finances présente celui du budget de l'Etat.

La loi de finances généralise la démarche de budgétisation verte pour les collectivités territoriales et groupements de plus de 3 500 habitants afin de valoriser les investissements verts de l'exercice au moment de la présentation du compte administratif. Ainsi, ce dernier devra intégrer une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » dès l'exercice 2024

- 4) Enfin, l'article 205 décale la généralisation du compte financier unique (CFU) au plus tard pour l'exercice 2026. Une fois mis en œuvre, le CFU se substituera de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion

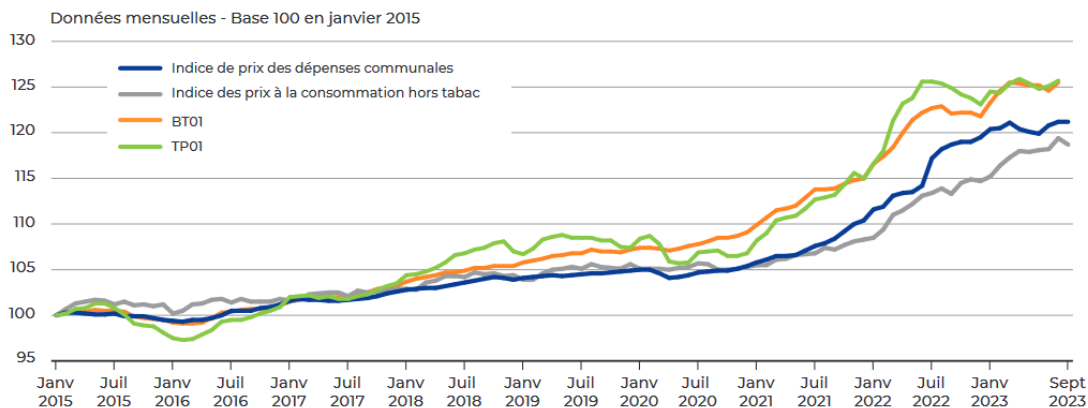
III. L'impact de ces éléments sur la stratégie de Mougins

La gestion de la commune est résiliente et les services ont su s'adapter aux différents phénomènes. Le contexte macro-économique décrit précédemment aura des conséquences sur la préparation du budget en 2024.

En matière de dépenses, les mesures prises par l'Etat en juin dernier en matière de rémunération auront un impact en année pleine sur l'ensemble des budgets de la commune. Une forte hausse du budget RH s'ensuivra.

Pour les autres dépenses la poursuite de l'inflation pèsera sur les comptes même si la hausse sera modérée en 2024.

A titre d'illustration, le graphique suivant montre comment les collectivités sont concrètement impactées dans leurs achats et investissement et comment les prix de secteurs clés ont augmenté. En effet, l'indice des prix des dépenses communales est passé de 105 à plus de 120 entre janvier 2021 et septembre 2023. L'indice BT01 utilisé dans les travaux des bâtiments et l'indice TP01 utilisé dans les travaux de voirie a crû de 20% en 3 ans dans la même période.



Source : indices de prix Insee, calculs La Banque Postale

Pour l'énergie, le calme relatif des prix incitera à revoir à la baisse notre prévision budgétaire par rapport à 2023, et ce malgré une hausse de l'électricité depuis février 2024.

En matière de recettes, les valeurs locatives, de par la loi, seront augmentées comme l'inflation (ipch), soit 3,9% en 2024.

La possible baisse des taux n'aura pas d'incidence sur la dette de la commune qui est en taux fixe mais pourrait influencer sur les transactions immobilières et donc les droits de mutation.

Les aides financières pour les investissements environnementaux de la part de l'Etat va inciter à privilégier les projets économes en énergie fossile. Les demandes de subvention seront priorisées pour ce type de dossier aussi bien pour le fonds vert que pour la DSIL.

Au final, ces éléments vont peser sur le budget communal et sur l'épargne nette dès 2024 mais sans remettre en cause les orientations budgétaires pluriannuelles ni les objectifs annuels.

ORIENTATIONS 2024 : poursuite de la stratégie engagée

La prospective financière 2021-2026 mise à jour et présentée dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires est réalisée sur la base des effets décrits précédemment.

Les résultats indiquent que l'autofinancement se réduit sous l'effet conjugué de la hausse des mesures règlementaires sur la rémunération du personnel (+ 1.1 M€), d'une baisse attendue par précaution des droits de mutations (-1.8M€) et une hausse de l'énergie estimée à 10% (0.2 M€). Le pilotage par l'épargne nette et l'atteinte des 4,5-5 M€ nécessaires aux financements du programme d'investissement demeurent valables. Fidèle à ses engagements, la commune a donc les moyens de financer plus 10 M€ de travaux encore en 2024 et un nouveau centre administratif synonyme d'économies de fonctionnement sans alourdir l'endettement des Mouginois.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	PROSP 2025	PROSP 2026
Recettes nettes courantes	35 070 083	38 345 609	38 623 661	40 644 728	39 078 760	39 544 460	40 020 936
- Ponction de l'Etat (SRU,DGF,fpic)	960 845	883 798	784 835	848 029	1 036 168	928 110	1 218 338
- Dépenses fonctionnement (hors int dont RH)	25 898 267	27 012 032	29 989 423	30 745 750	33 177 051	33 646 263	34 165 328
= Epargne de gestion	8 210 971	10 449 778	7 849 403	9 050 949	4 865 541	4 970 087	4 637 269
- intérêts nets	99 901	89 563	80 860	-123 612	-243 502	-255 093	175 276
= Epargne brute (ou CAF)	8 111 070	10 360 215	7 768 543	9 174 561	5 109 043	5 225 180	4 461 993
- remb. Bruts du capital	468 485	496 748	502 179	514 582	511 580	523 260	710 121
Epargne nette hors exceptionnel	7 642 585	9 863 467	7 266 364	8 659 979	4 597 463	4 701 920	3 751 872
+ solde exceptionnel (c77-c67)	577 106	-241 293	840 310	594 084	-100 000	0	0
Epargne nette	8 219 691	9 622 175	8 106 674	9 254 064	4 497 463	4 701 920	3 751 872

Autrement dit, la stratégie financière mise en place en 2020 demeure soutenable.

Elle a d'ailleurs été respectée en 2023 puisque l'exécution budgétaire indique que les objectifs ont été remplis voire dépassés.

Objectifs 2023	Réalisations 2023
Maintien des taux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation	Réalisé
Atteinte d'au minimum 4.5M€ d'autofinancement (4.8M€ au BP 23)	Réalisé : 8,6 M€
Pas de recours à la dette	Réalisé : 0 emprunt
Hausse des investissements travaux > 10M€	13,7 M€

Pour 2024, concrètement, les objectifs liés sont les suivants:

- Pas de hausse des taux d'impôts communaux,
- La maîtrise des charges récurrentes pour atteindre un autofinancement de 4,5M€,
- L'absence de recours à l'emprunt et la diminution de l'endettement.
- Le maintien des dépenses de travaux à 13 M€

1. Orientations en termes de dépenses de fonctionnement

1.1. Les dépenses courantes

Les dépenses sont à la hausse en raison des effets inflationnistes (+4,11%) puisque les mesures en faveur du personnel (hausse de la valeur de point, majoration de points...) expliquent en partie l'évolution du poste 012 (+6.13%). Les charges exceptionnelles augmentent pour faire face potentiellement à des admissions en non valeur.

Ainsi, le respect des engagements au profit des Mouginois quant à la qualité de vie, la sécurité et l'attractivité de la commune se concrétise par le projet de ventilation suivant :

	BP 2023	BP 2024	variation
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	8 181 000,00	8 478 000 €	3,63%
012 FRAIS DE PERSONNEL	17 596 000,00	18 674 215 €	6,13%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 211 076,00	6 024 836 €	-3,00%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	100 000 €	900,00%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	947 604,00	1 036 168 €	9,35%
66 CHARGES FINANCIERES	67 676,36	56 498 €	-16,52%
Total	33 013 356 €	34 369 716 €	4,11%

- Les charges générales (011) augmentent de 3.63%:

L'organisation du FIG explique la hausse de ce chapitre. A périmètre constant, le 011 serait en baisse puisque l'enveloppe allouée aux dépenses d'énergie est en baisse en 2024 en raison des économies réalisées aussi bien sur l'éclairage public que dans les bâtiments communaux suite aux différents travaux mis en oeuvre.

- Les charges de personnel augmentent de 6.13%

Ce poste, le plus important du budget, augmente du fait de la hausse de 1.5% de la valeur de point, la majoration de 5 points pour tous les agents et la hausse de 1 point de la CNARCL. Ces augmentations imposées par l'Etat représentent près de 450 K€.

De plus, cette année l'équipe de CSU à la police municipale sera renforcée d'un agent supplémentaire permettant ainsi un fonctionnement 24/24. Un agent technique rejoindra scène 55 ce qui permettra de réduire le recours à des prestataires extérieurs et deux agents renforceront l'équipe d'Allo Mairie.

A noter également que l'imputation en année pleine des recrutements intervenus en fin d'année notamment pour la police municipale.

Le recours aux heures supplémentaires reste également maîtrisé même si ce poste est augmenté pour permettre une présence accrue des agents municipaux sur le terrain et lors des manifestations.

- Les subventions (65) baissent de 3%

Ce poste intègre l'ensemble des subventions aux associations, au CCAS et aux budgets annexes (Tourisme, Transport). Il s'agit de recalculer la prévision budgétaire sur le montant réalisé en 2023.

1.2. Les prélèvements de l'Etat (chapitre 014)

La commune de Mougins se voit amputer sur ses recettes fiscales de trois types de prélèvement :

- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) destiné à financer la péréquation nationale
- Le prélèvement Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) destiné à compenser le manque de logements pour actifs
- Le prélèvement sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) destiné à financer la péréquation et le redressement des finances locales.

Plus d'un million d'euros est prélevé directement sur les recettes.

Pour le FPIC, le montant du prélèvement est calculé au niveau de l'agglomération des communes de la CACPL, puis est réparti entre la CACPL et les communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale, appelé CIF, puis entre les communes en fonction de la population. Il est supposé que la ponction globale sera en légère progression par rapport à ce qui a été réellement prélevé en 2023.

Quant au prélèvement SRU, consécutif à un taux de logements pour actifs inférieur à 25%, il est attendu en progression cette année. En effet, le prélèvement dû en 2024 est réduit du montant des subventions versées aux bailleurs par la commune en 2022. Cette année-là, la commune a versé 398 K€ à différents bailleurs sociaux contre 490 K€ en 2021.

	BP 2023	BP 2024
DGF	33 000 €	34 514 €
FPIC	850 000 €	850 000 €
SRU	64 604 €	151 654 €
TOTAL	947 604 €	1 036 168 €

2. Orientations en termes de recettes de fonctionnement

L'inflation a des incidences sur une partie des recettes et notamment la fiscalité puisque les valeurs locatives augmentent automatiquement. Toutefois, davantage de recettes sont fluctuantes. Les droits de mutation dépendent de l'activité immobilière, la taxe de séjour de l'activité touristique et désormais la taxe sur l'électricité et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dépendent du comportement individuel (consommation ou déclaratif). Les recettes sont ainsi attendues relativement stables sur la période.

	BP 2023	BP 2024	variation
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE	1 525 599 €	1 745 582 €	14,42%
73 REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	5 580 427 €	5 590 000 €	0,17%
731 FISCALITE LOCALE	29 089 922 €	29 689 985 €	2,06%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	989 951 €	1 126 615 €	13,81%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 063 443 €	878 216 €	-17,42%
76 PRODUITS FINANCIERS	- €	300 000 €	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €		
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	40 000 €	50 000 €	25,00%
TOTAL	38 289 342 €	39 380 398 €	2,85%

2.1 La fiscalité locale (chap 731)

Comme il l'a été déjà mentionné en 2021, la réforme de la taxe d'habitation affecte le pouvoir fiscal de la commune. La fiscalité directe n'est plus composée que de deux taxes principales : la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe foncière sur le bâti. La taxe foncière sur le non bâti ne représente qu'une partie minime du produit (<1%).

Compte-tenu de la dynamique démographique et économique, l'évolution physique des bases est supposée être celle-ci sur la période:

- 0% pour la TH des résidences secondaires
- +0.7% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2024 puis 0.17% au-delà

Compte tenu de l'inflation 2023 (ipch), l'actualisation des valeurs locatives s'établira à 3,9% ce qui explique une augmentation des recettes fiscales en 2024 et ce sans augmenter les taux y compris de taxe d'habitation.

	2023	2024
TF bâti	22,40%	22,40%
TF non bâti	53,53%	53,53%
TH résidences secondaires	22,94%	22,94%

Toutefois, le produit de la taxe d'habitation est supposé baisser par rapport au BP 2023. En effet, en 2023 le produit de cette taxe (y compris sa majoration) a été inférieur au produit notifié par l'administration fiscale. Ce phénomène rare a touché toutes les communes du bassin cannois mais aussi Grasse et l'Est du Département. La mise en place du système déclaratif GMBI par l'Etat auprès de tous les propriétaires en 2023 et son utilisation pour la

taxation ont nui à l'exhaustivité des bases. Une baisse de 5% des résidences secondaires et de 15% pour la majoration a été constatée dans les rôles de Mougins. Un travail interne des équipes de la direction de la prospective et de la performance est en cours depuis novembre pour identifier et réduire les pertes fiscales et ainsi accroître les recettes (non incluses par précaution dans le budget).

Au final, les produits fiscaux sont attendus au niveau suivant :

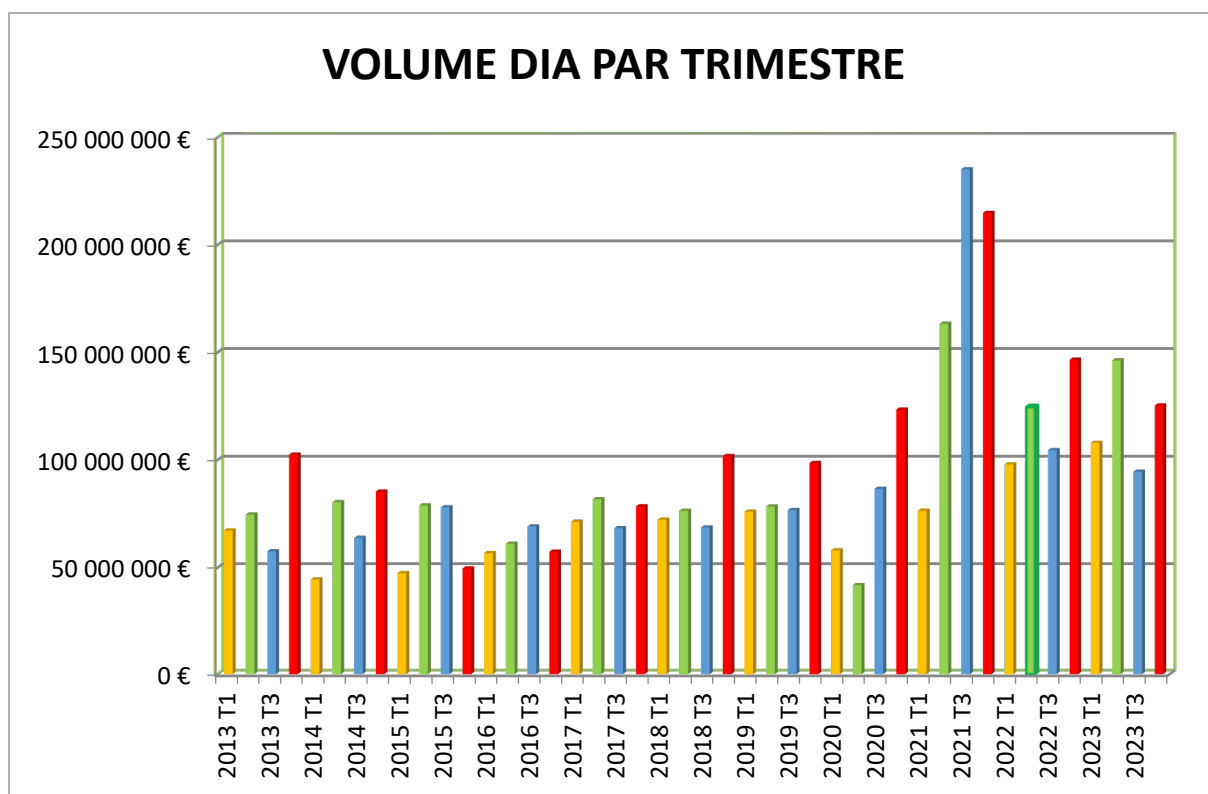
	BP 2023	BP 2024	Variation
Produit TH sur RS	6 750 234 €	6 652 934 €	-1,44%
Produit FB	12 752 992 €	13 365 380 €	4,80%
Produit FNB	271 183 €	255 279 €	-5,86%
Total	19 774 409 €	20 273 593 €	2,52%

A ces impôts, s'ajoutent notamment les impôts liés à l'activité économique comme les droits de mutation (3 M€). La taxe sur l'électricité (1 M€), la taxe locale de publicité (305 K€) sont attendues stables. Les recettes de la taxe de séjour strictement communale sont estimées aux alentours de 280 K€ et financent plus de la moitié des dépenses de l'office de tourisme.

En 2023, le produit des droits de mutation a stagné sur un niveau élevé (4.8M€). On constate un fléchissement puisque le volume des transactions a baissé lors des deux derniers trimestres de 2023. La baisse n'est pas aussi brutale que constatée en France. Le nombre de transactions en France a baissé de 240 000 en 2023 soit la plus forte chute depuis 50 ans. La FNAIM prévoit une baisse de 10% en 2024 et une baisse des prix de 5 à 7%. Les acquéreurs ont en effet perdu 25% de pouvoir d'achat suite à la hausse des taux d'intérêt.

Cette recette étant incertaine, il est préférable de prévoir un montant de 3M€ par an pour les droits de mutation. Si les chiffres sont meilleurs, le supplément sera affecté cette année à l'investissement.

Le graphique suivant montre sur 10 ans, le volume trimestriel des transactions sur Mougins et illustre la tendance à la baisse depuis 2 trimestres.



Quant à la compensation de suppression de la taxe d'habitation versée par l'Etat, elle doit s'élever à 4,9 M€

2.2 Remboursement, participations (chap 73)

Quant aux compensations liées aux transferts de fiscalité, elles sont stables. En effet, l'attribution de compensation due par la CACPL suite aux transferts successifs de charges s'établit à 5.5 M€.

2.3 Les concours financiers et subventions (chap 74)

Il est estimé que les subventions versées par les différents partenaires (Région, département, Etat) seront stables par rapport à ce qui a été encaissé en 2023.

2.4 Tarification des services communaux (chap 70) et autres produits de gestion (chap 75)

L'augmentation du chapitre 70 s'explique par l'inscription au BP 2024 d'un montant voisin de celui réellement encaissé en 2023.

Pour le chapitre 75, la baisse s'explique par l'intégration d'une recette exceptionnelle en 2023 de l'encaissement de la soulte due par la commune de Vallauris suite à la dissolution du syndicat des gens du voyage.

2.5 Produits financiers

Le Trésor public a permis à la commune de déposer une partie du produit des cessions réalisées sur Cœur de Mougins, sur un compte à terme, sans risque. Ce placement annuel de 10 M€ rapportera 300 K€. Il sera renouvelé si les taux restent attractifs.

2.6 Les relations avec l'intercommunalité (CACPL)

Les relations financières avec la CACPL se traduisent par :

- **L'attribution de compensation en fonctionnement** qui prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes attachées aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération.

L'attribution de compensation (AC) permet de s'assurer que les transferts de charges respectent le principe de neutralité budgétaire.

Son montant 2023 fixé par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) était de 5.4 M€ avait baissé temporairement de 69K€ et devrait remonter à 5.5 M€.

- **La facturation des services faits par la commune**

Plusieurs conventions de services lient les deux collectivités et concernent la collecte des déchets et l'entretien de voirie intercommunale. Ainsi, en 2024, la commune continue à effectuer le ramassage des encombrants et des dépôts sauvages, en lieu et place de la CACPL. Ces opérations sont retracées dans un budget annexe et équivalent à 230 000 € en dépenses comme en recettes.

3. Orientations en termes de dette

3.1. Stratégie 2024

Il s'agit de ne pas emprunter pour continuer à désendetter. Autrement dit, l'autofinancement et les recettes d'investissement (FCTVA, Taxe d'aménagement, Amendes de police et Subvention d'investissement) couvriront seuls les dépenses d'investissement. L'endettement baissera une nouvelle fois cette année en 2024 et passera de 3,2M€ à 2,7 M€ au 31 décembre 2024.

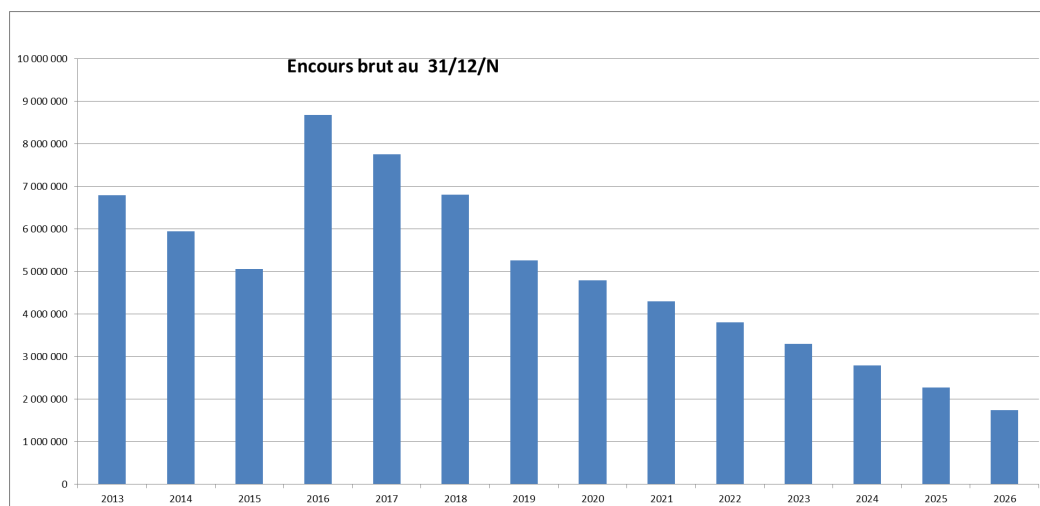
Il est rappelé que les cessions des terrains réalisées sur Cœur de Mougins sont destinées à financer l'achèvement des équipements publics dans ce lieu. Pour ces opérations, le recours à l'emprunt sera nul.

La dette de 164 €/hab au 1^{er} janvier 2024 baissera à 134 €/hab. Le chiffre de la population INSEE est de 20 109 habitants. Ce ratio est à comparer avec les communes de même strate qui affichent un endettement supérieur à 1000 € par habitant soit plus du septuple. Il faut toujours quelques mois seulement pour rembourser la dette mouginoise.

La stratégie sur les années à venir est de ne pas alourdir la dette par rapport à la situation au 1er janvier 2020.

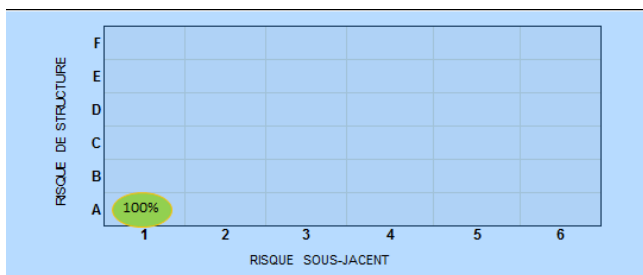
3.2. Éléments sur la structure de la dette

Le niveau d'endettement est très faible et les risques sont donc nuls, illustrant une gestion saine.



Le taux moyen de la dette s'élève à 1.71% au 1^{er} janvier 2024.

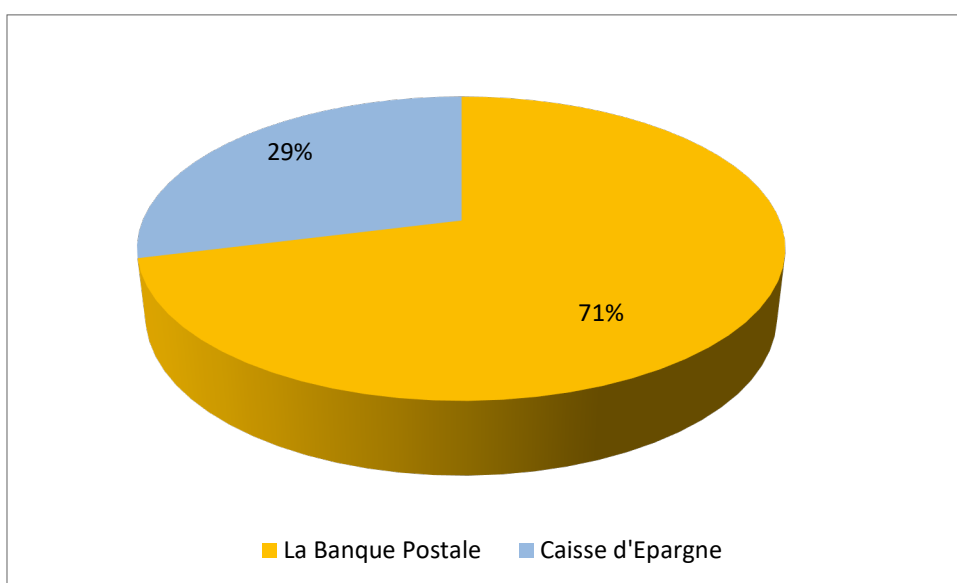
La proportion d'emprunts à taux fixe s'établit à 100%, le risque est donc de niveau 1 selon la cartographie des risques bancaires.



Classification des encours selon la charte de bonne conduite

Gissler

Aucun emprunt n'est donc toxique. S'agissant des prêteurs, le faible nombre d'emprunts entraîne de fait une concentration importante. La Caisse d'Épargne Côte d'Azur et la Banque postale détiennent 100% de la dette communale.



4. Orientations en termes d'investissement

Le programme d'investissement annoncé en 2020 est financièrement ambitieux puisqu'il dépassait les 60M€ avec la volonté de regrouper les services municipaux pour faire des économies d'échelle. En effet, les bâtiments actuels ne répondent pas aux exigences posées par le décret tertiaire en matière d'énergies et les dépenses de personnel constituent le poste le plus élevé. La gestion antérieure avec la génération d'excédent permet de satisfaire cette ambition. La commune va investir deux fois plus que son épargne sans s'endetter davantage.

A mi-mandat, la situation en matière d'investissement répond aux objectifs et les gains liés notamment aux droits de mutation sont venus augmenter l'enveloppe des acquisitions foncières et ainsi accroître l'actif de la commune. La trésorerie est à 31 M€ et décroît comme prévu, elle se situe à 20 M€ avec les travaux et acquisitions en cours mais non terminés à ce jour.

Pour les trois ans à venir (2024-2026) c'est 22,5 M€ qui seront consacrés aux travaux nouveaux soit un peu moins de 8M€ par an et 3.8 M€ pour les acquisitions foncières. Il sera conservé 16 M€ pour l'opération « regroupement des services ».

Bilan et prospective des dépenses de travaux et d'acquisitions foncières

en M€	Mandaté période 21-23	En cours	Mandaté période 24-26	total
Travaux	28,2	5,7	22,5	56,5
Acquisition	10,6	4,9	3,8	19,3
total	38,8	10,6	26,3	75,75

4-1 Les travaux

Pour 2024, les nouveaux travaux importants identifiés se regroupent en 3 familles

1) Travaux voirie, déplacement et stationnement :

Au-delà de l'entretien récurrent de la voirie communale, cette enveloppe permet des travaux d'aménagements pour sécuriser les automobilistes, les piétons et les cyclistes par la création de trottoirs et de pistes cyclables.

L'Avenue de la Plaine (1.5M€) fera l'objet d'une première phase de travaux au second semestre juste après les travaux de sortie d'inondabilité de ce secteur réalisés par la Communauté d'agglomération.

L'avenue de l'Hubac (0.5M€), la voie Julia (0.2 M€), le chemin de la Calade (0.2 M€) feront partie des voiries concernées par des aménagements.

2) Bâtiments communaux existants

Il s'agit de rénover nos bâtiments mais en insistant sur le volet environnemental pour qu'ils deviennent économes en énergie. Cela concerne

- le groupe scolaire des Cabrières pour le bien être de cette génération et du personnel de ces établissements. L'opération fait suite à un audit énergétique détaillé avec Simulation Thermique Dynamique ayant été réalisé début 2023, afin d'identifier les gisements d'économie d'énergie et les axes d'amélioration vis-à-vis du confort d'été, notamment dans le cadre des futures obligations liées au décret tertiaire. Dans ce cadre, un bouquet de travaux d'amélioration énergétique a été identifié, et sera réalisé sous la forme de plusieurs tranches de travaux. La première tranche vise à améliorer l'enveloppe thermique du bâtiment, au travers de travaux d'isolation thermique par l'extérieur, de remplacement des menuiseries extérieures. La seconde tranche visera la rénovation des installations CVC, avec notamment un changement d'énergie de chauffage et une amélioration de la ventilation du bâtiment. Le coût de ces tranches est de 2,5M€ et permettra de réaliser 40% d'économie d'énergie.
- Le gymnase du Font de l'Orme sera doté d'une installation photovoltaïque pour faire des économies.

Des travaux récurrents pour améliorer la sécurité, le confort acoustique et le confort d'été seront programmés tout au long de cet exercice. La cour de l'école de Mougins le Haut en sera un exemple.

3) Création de nouveaux équipements

Une aire de jeux sera réalisée aux Cabrières (0.5 M€) au profit des enfants.

2024, sera l'année du déplacement de l'Office du tourisme en lieu et place de la Poste (0.3 M€). Le bâtiment actuel, Place des Patriotes, fera l'objet d'une consultation pour son exploitation.

En matière de travaux cette année, l'objectif est de mandater plus de 13 M€ de travaux en tenant compte des opérations déjà lancées.

4.2 Les acquisitions

En matière d'acquisitions foncières la commune pour des opportunités d'achats de terrains dispose d'une enveloppe de 1,2 M€ par an jusqu'en 2026.

Afin de faire des économies et gagner en efficacité et en temps, 1 M€ d'investissement en acquisition de matériels seront prévus avec notamment 300 K€ de véhicules dont le remplacement de la plus grosse balayeuse, 300 K€ d'équipements informatiques et téléphonie pour renouveler le parc et développer les infrastructures réseau.

4.3 Le point sur les AP/CP

Le Conseil municipal a délibéré sur 2 Autorisations de programme / Crédits de paiement (AP/CP).

Pour chacune, dans le cadre du budget annuel, sont inscrits les crédits de paiement qui devraient être consommés dans l'année.

Le village verra sa dernière phase de travaux terminer en 2024 et pourra être clôturée. Pour le cœur de vie, les travaux du parc paysager seront terminés.

Libellé AP/CP	Montant des AP	Montant des CP		
		Total crédits consommés au 1/1/2024	Crédits 2024	Crédits postérieurs à 2024
Embellissement du village	2 900 000 €	1 997 025,84 €	800 000 €	102 974,16 €
Cœur de vie Equipements publics	17 400 000 €	3 299 506,47 €	1 700 000,00 €	12 400 493,53 €

Une AP/CP sera créée en 2024 pour les travaux du groupe scolaire des Cabrières qui pourront s'étaler jusqu'en 2027 avec une enveloppe de 4.2M€. En plus des travaux décrits précédemment, l'agrandissement de certaines classes, la réfection de la cour, l'aménagement intérieur seront également prévus dans cette opération.

Recettes d'investissement

Pour le financement de l'investissement, la commune, outre son l'épargne nette, bénéficie de recettes d'investissement provenant essentiellement :

- du Fonds de compensation de la TVA (estimé à 2,3 millions en 2024 sur la base des dépenses d'investissement réalisées en 2023),


- des subventions : 0,7M€ essentiellement de la Région SUD dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial et de l'Etat pour le village et le centre d'arts et le département notamment pour les travaux relatifs aux installations du photovoltaïques.


La commune de Mougins poursuit sa recherche de financements extérieurs. Elle se doit de bénéficier des subsides de l'Etat d'autant que l'environnement, la mobilité ou le patrimoine sont des axes forts de sa politique d'investissement. L'ensemble des projets identifiés dans ce document pourront faire l'objet par décision municipale de dépôt de demande de subvention en fonction des règlements et circulaires de chaque organisme financeur. Ainsi pour l'école des Cabrières, 1 M€ seront demandés à l'Etat 700 K€ au titre du fonds vert et 300 K€ au titre de la DSIL 2024.

Les travaux de l'Avenue de la Plaine feront aussi l'objet d'une demande de subvention puisqu'ils faciliteront la mobilité durable.

Bilan des subventions accordées sur des opérations non soldées

La commune est accompagnée dans ses projets par ses partenaires publics (Europe, Etat, Conseil régional, conseil départemental, fédération). Voici la liste des aides en cours obtenues à ce jour.

Opération subventionnée	Partenaire	Montant de la subvention accordée
Parc paysager		641 647,01 €
Embellissement du Village		500 000 €
Rénovation du groupe scolaire des Cabrières		300 000 €
Centre d'arts		100 000 €
Installations photovoltaïques (programme 2021)		311 133€
		77 783€
Rénovation stade la Valmasque		100 000 €
		30 000 €
Installation cameras video protection		100 000 €
		46 282 €
		44 000 €
Opération 1 Million d'arbres		38 500 €

Extension creche des oursons		208 000 €
Amélioration thermique des Bambis		13 600 €

A ces recettes, s'ajoutent : - la taxe d'aménagement. Celle-ci est attendue à 0.3 M€. La réforme nationale a modifié les modalités de perception de cette taxe et un ralentissement en 2024 est attendu.

- la cession des terrains des Campelieres actée l'an passé par délibération pour 2M€.

Ce sont environ 5,7 M€ de recettes propres d'investissement que la commune compte inscrire en 2024. Un montant qui sera en baisse pour les années à venir en raison de la dynamique du FCTVA allant de pair avec le ralentissement de l'enveloppe des travaux.

5. Orientations des budgets annexes

La commune possédera en 2024 trois budgets annexes : celui des transports scolaires, celui de l'office de tourisme et celui des relations avec la CACPL.

Ces trois budgets n'ont aucune dette.

Budget transport

Le budget transport est constitué de 680 K€ de budget réel de fonctionnement essentiellement constitué des charges de personnel (les 8 chauffeurs + 1 agent administratif affecté au service 410 K€) et des charges liées à l'utilisation des véhicules.

La difficulté rencontrée depuis le COVID relative au recrutement des chauffeurs s'estompe et l'équipe est stabilisée.

En matière de recettes, la DGD (130 K€) et la subvention d'équilibre de la ville (560 K€) seront les principales sources de revenus.

En matière d'investissement, il est prévu l'acquisition de 2 mini bus de 33 places en 2024 afin de rajeunir la flotte et de diminuer l'empreinte carbone. Il n'est pas fait le choix de moteur électrique en raison d'une très faible offre. Les bus achetés ne doivent pas être confondus avec des bus urbains qui eux peuvent rouler à l'électrique.

Dépenses	BP 2023	BP 2024
Chapitre 011 charges générales	199 500,00	210 000 €
Chapitre 012 Personnel	419 500,00	395 000 €
65 Subventions	10 500,00	10 000 €
67 Charges exceptionnelles	30 000,00	55 000
Opérations d'ordre	140 000 €	140 000 €
Total	799 500 €	810 000 €

Recettes	BP 2023	BP 2024
Chapitre 013 Atténuation de charges	0	1 000 €
Chapitre 70 recettes propres	5 287,89	5 000 €
Chapitre 74 subventions	660 000,00	690 000 €
Chapitre 77		13 903 €
Excédent antérieur +op ordre	134 212 €	101 097 €

Aucune dette n'est affectée à ce budget.

Budget tourisme

Le Service Public Administratif de l'office de tourisme, créé en octobre 2017, gère l'accueil de l'office du tourisme et la promotion du tourisme. Il fonctionne avec un budget de fonctionnement d'environ 600 K€. 370 K€ au titre du personnel (accueil, promotion du tourisme) et 190 K€ pour le fonctionnement (fonctionnement de l'office de tourisme, réalisation de plans, de brochures, accueil de tours opérateurs...). L'exercice 2024 sera marquée par les travaux liés au transfert de l'office à l'entrée du village. Ce changement de lieu engendrera des investissements en matière de mobiliers en grande partie en 2025. La participation de la commune s'établira à 500K€ pour les deux prochaines années. Cette participation est financée à plus de 55% par la taxe de séjour (280 K€) donc par les touristes eux-mêmes.

Dépenses	BP 2023	BP 2024
Chapitre 011 charges générales	204 000,00	200 000 €
Chapitre 012 Personnel	368 000,00	370 000 €
65 Subventions	2 000,00	3 000 €
67 Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000 €
Opérations d'ordre	20 000 €	39 000 €
Total	595 000 €	613 000 €

Recettes	BP 2023	BP 2024
Chapitre 013 Atténuation de charges	2 000,00	1 000 €
Chapitre 70 recettes propres	594,88	1 000 €
Chapitre 74 subventions	530 000,00	500 000 €
Excédent antérieur	62 405,12	111 000 €
Total	595 000 €	613 000 €

Il est rappelé qu'aucune dette n'est liée à ce budget.

Budget relations financières avec la CACPL

Ce budget permet de retracer tous les flux financiers entre la commune et la CACPL relatifs aux mandats de gestion passés entre les deux collectivités (voir page 15). Ce budget s'équilibre par un remboursement de la CACPL opéré en fin de chaque année. Le budget 2024 devrait s'élever à 230 000 €.

Dépenses	BP 2023	BP 2024
Chapitre 011 charges générales	34 000 €	40 000 €
Chapitre 012 Personnel	182 000 €	190 000 €

Recettes	BP 2023	BP 2024
Chapitre 70	191 596 €	230 000 €

Excédent antérieur	24 404 €	
--------------------	----------	--

Ce budget a vocation à subsister puisque la gestion des encombrants réalisée par la commune satisfait les besoins de la population. Ce service municipal est qualitatif et réactif. Il est rappelé qu'aucune dette n'est liée à ce budget.

* * *

CONCLUSION :

La capacité d'adaptation et la résilience dont ont su faire preuve les services a permis à la commune d'obtenir des résultats financiers en 2023 meilleurs qu'attendus. Cette bonne nouvelle dans un contexte inflationniste permet de ne pas revoir à la baisse le programme d'investissement utile pour les Mouginois et les générations futures que ce soit les aménagements de voirie ou les économies d'énergie induites par les travaux sur les écoles. Il est en effet important de poursuivre les investissements qui génèrent des économies de fonctionnement à travers notamment la modernisation de nos équipements publics.

La saine gestion permet aussi de financer l'accroissement des services à la population en matière de sécurité, de jeunesse pour que la commune de Mougins demeure une ville synonyme de qualité de vie pour tous et pour toutes les générations.

ANNEXE : ELEMENTS COMPLEMENTAIRES indemnités 2023

(brut annuel)

Selon l'article L 2123-24-1-1 du CGCT, il s'agit de préciser les indemnités annuelles perçues.

		Mandat Ville de Mougins
Maire	GALY Richard	34 756,44 €
Adjoint	ULIVIERI Christophe	13 666,08 €
Adjoint	FRISON-ROCHE Fleur	11 386,98 €
Adjoint	BIANCHI Michel	11 386,98 €
Adjoint	LAURENT Denise	11 386,98 €
Adjoint	LOPINTO Guy	11 386,98 €
Adjoint	IMBERT Maryse	11 386,98 €
Adjoint	TOURETTE Christophe	11 386,98 €
Adjoint	BARNARTHAN Hélène	11 386,98 €
Adjoint	VALIERGUE Michel	11 386,98 €
Conseiller délégué	RANC Jean-Michel	10 385,88 €
Conseiller délégué	LANTERI Jean-Louis	10 385,88 €
Conseiller délégué	BEAUGEOIS Pierre	10 385,88 €
Conseiller	HICKMORE Brian	1 065,84 €
Conseiller	BARDEY Philippe	1 065,84 €
Conseiller	LERDA Jean-Claude	1 065,84 €
Conseiller	BURE Jean-Pierre	1 065,84 €
Conseiller	FARCIS Hedwige	1 065,84 €
Conseiller	POUVILLON-TOURNAYRE Christine	1 065,84 €
Conseiller	HUGUENY Emmanuelle	1 065,84 €
Conseiller	SIMON Catherine	1 065,84 €
Conseiller	GAUME-CORNU Axelle	1 065,84 €
Conseiller	ESPINASSE Frédéric	1 065,84 €
Conseiller	BARBARO Julie	1 065,84 €
Conseiller	DOLLA Lisa	1 065,84 €
Conseiller	CASOLI Didier	1 065,84 €
Conseiller	DUHALDE-GUIGNARD Françoise	1 065,84 €
Conseiller	CARDON Didier	€
Conseiller	DI SINNO Carline	1 065,84 €
Conseiller	BREGAUT Jean Jacques	1 065,84 €
Conseiller	HEBANT Jérôme	1 065,84 €
Conseiller	ROUX Ghislaine	883,25 €
Conseiller	RENAUDIER Serge	780,34 €

En supplément, la commune appartient à des syndicats, elle en désigne des représentants. A ce titre, au titre du SIVU Mougins Le Cagnet, M Pierre Beaugeois perçoit brut annuellement 2849,34 €

ANNEXE : ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS AUX RESSOURCES HUMAINES

En conformité avec les prescriptions de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), modifiant l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents

La Ville de Mougins mène une politique des Ressources Humaines visant la qualité et l'amélioration du service rendu aux habitants, avec le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs.

LES EFFECTIFS

EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAR CATEGORIE 2022 - 2024

Mairie Budget Principal						
	Effectif au 01.01.2022		Effectif au 01.01.2023		Effectif au 01.01.2024	
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
catégorie A	19	18,6	18	17,6	20	19,4
catégorie B	22	21,8	29	28,6	28	27,8
catégorie C	245	242,3	252	249,15	255	251,55
Hors catégorie	2	2	2	2	2	2
Totaux Mairie	288	284,7	301	297,35	305	300,75
Budget Annexe Transports						
	Effectif au 01.01.2022		Effectif au 01.01.2023		Effectif au 01.01.2024	
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
catégorie C						
Totaux Transports	7	7	6	6	3	3
Budget Annexe SPA Tourisme						
	Effectif au 01.01.2022		Effectif au 01.01.2023		Effectif au 01.01.2024	
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
catégorie A	1	1	1	1	1	1
catégorie B	1	1	1	1	1	1
catégorie C	3	2,9	2	1,9	2	1,9
Totaux SPA Tourisme	5	4,9	4	3,9	4	3,9
TOTAL GENERAL						
TOTALS EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS 2022/2024	Effectif au 01.01.2022		Effectif au 01.01.2023		Effectif au 01.01.2024	
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
	300	296,6	311	307,25	312	307,65

EVOLUTION DES EFFECTIFS NON PERMANENTS 2022 – 2024

Mairie Budget Principal						
	Effectif au 01.01.2022		Effectif au 01.01.2023		Effectif au 01.01.2024	
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
Totaux Mairie	90	84,38	79	72,67	79	74,38
Budget Annexe Transports						
	Effectif au 01.01.2022		Effectif au 01.01.2023		Effectif au 01.01.2024	
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
Totaux Transports	4	4	4	4	5	5
Budget Annexe SPA Tourisme						
	Effectif au 01.01.2022		Effectif au 01.01.2023		Effectif au 01.01.2024	
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
Totaux SPA Tourisme	2	2	3	2,51	3	3
TOTAL GENERAL						
TOTALS EVOLUTION DES EFFECTIFS NON PERMANENTS 2022/2024	Effectif au 01.01.2022		Effectif au 01.01.2023		Effectif au 01.01.2024	
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
	96	90,38	86	79,18	87	82,38

SYNTHESE EVOLUTION DES EFFECTIFS TOTAL 2022 – 2024

	2022	2023	2024
Effectif agents en nb au 01. 01	396	397	399
Effectif agents en ETP au 01. 01	386,98	386,43	375,13
Effectif ETP Vacataires (base N-1)	10,39	15,19	19,3
Total ETP	397,37	401,62	394,43

*équivalent temps plein

NB : ne sont pas comptabilisés les agents en disponibilité, détachement extérieur ou congé parental.

REPARTITION HOMMES / FEMMES

Répartition Hommes / Femmes au 1er janvier 2024	
Hommes	187
Femmes	212
Total	399

Les effectifs au 1^{er} janvier 2024 sont stables. Seuls les effectifs d'agents vacataires horaires sont en augmentation. Le recours à la vacation horaire permet de répondre à des besoins spécifiques avec de faibles volumes horaires. (Gardiennage de musées, animateurs vacances scolaires, AESH sur le temps périscolaires pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap).

LA MASSE SALARIALE

VENTILATION DE LA MASSE SALARIALE - CA 2023 (chapitre 12 hors charges)

	Budget Principal Mairie	Budget Annexe Tourisme	Budget Annexe Transports (M43)
Rémunération de base Tit/Sta	7 340 692 €	21 116 €	209 290 €
IR SFT Tit/Sta	143 911 €	414 €	409€
NBI	41 845 €	352 €	
Régime Indemnitare Tit/Sta	2 758 245€	11 323 €	50 043 €
Rémunération contractuels	2 109 755 €	160 916€	
IR SFT contractuels	16 303€	1154 €	
Régime indemnitare contractuels	217 566 €	45 594 €	
Rémunération Apprentis	34 426 €	5240 €	

NB : Pour faire face au niveau très élevé d'inflation, le point d'indice de la fonction publique qui sert de référence au calcul des rémunérations des agents publics, a de nouveau été augmenté de 1.5 % au 1^{er} juillet 2023 après avoir été dégelé et revalorisé de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022. L'impact financier de cette mesure sur 2023 (6 mois) s'élève à 125 000 € et représentera 237 000 € pour 2024 (pour les 3 budgets confondus).

Par ailleurs afin de rétablir la progressivité des grilles indiciaires, les mesures annoncées par le gouvernement en faveur des bas salaires ont augmentés certains agents jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1^{er} juillet 2023. L'impact financier de cette mesure sur 2023 (6 mois) s'élève à 32 000€ et représentera 76 000€ pour 2024 (pour les 3 budgets confondus).

EVOLUTION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

	2022		2023	
	Nombre d'Heures	MONTANT	Nombre d'Heures	MONTANT
Budget Principal Mairie	8982	190 302 €	10613	237 185€
Budget Annexe SPA Tourisme	125	2244 €	110	2235 €
Budget Annexe Transports (M43)	847	14576 €	653	10637 €
TOTAL Heures Supplémentaires	9815	204 827 €	11376	250 058 €

Les heures supplémentaires 2023 connaissent une forte augmentation en raison principalement :

- Pour la police municipale : augmentation de la présence policière sur les manifestations en raison du relèvement du niveau d'alerte Vigipirate

Par ailleurs en raison des augmentations successives de valeurs du point d'indice, les taux horaires sont de ce fait plus élevés.

L'ACTION SOCIALE

Les agents de la ville de Mougins bénéficient :

- d'un Comité des Œuvres Sociales
- d'une adhésion au C.N.A.S (Comité National d'Action sociale)
- d'une prime de fin d'année versée en novembre (selon statut et ancienneté)
- d'une psychologue du travail
- d'une assistante sociale
- d'une participation de 20 € par mois pour toute adhésion à un contrat mutuelle labellisé.
- De télétravail possible jusqu'à 2 jours par semaine
- D'une cellule d'écoute relative au signalement des actes de violence au travail (harcèlement, propos sexistes, agressions..)

LE TEMPS DE TRAVAIL

La durée du travail effectif est fixée à 1607h par an.

Cette durée annuelle peut être réduite pour tenir compte des sujétions liées à la nature des missions (pénibilité, horaire décalés...), c'est le cas du cycle de travail particulier des policiers municipaux.

L'ABSENTEISME

Le taux d'absentéisme (hors maternité) pour l'année 2023 s'élève à 4.33% (nb total jours d'absence / effectif * 365 j).

La moyenne nationale s'établit autour de 9.7 % (*source sofaxis 2022*).

LES ORIENTATIONS POUR 2024

En matière de ressources humaines, le début de l'année 2024 est marqué par la nouvelle revalorisation des grilles indiciaires pour l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels). Ces derniers bénéficient d'une revalorisation de 5 points d'indice.

Le service RH poursuivra les actions en matière d'Hygiène et Sécurité. Après avoir mis en place fin 2023 le dispositif de signalement des actes de violence au travail et formé l'ensemble des chefs de service sur cette thématique, le service RH va désormais travailler sur les violences externes (violence exercée par un usager à l'encontre d'un agent public). Cette démarche s'inscrit dans la continuité du plan de lutte contre les R.P.S (Risques Psycho – Sociaux)

L'accent sur la formation demeure car elle est un levier essentiel. Elle participe au renforcement de la compétence des agents dans une logique de professionnalisation mais également dans une logique de valorisation des services et des métiers.

Enfin la collectivité reste attentive à sa politique de ressources humaines et notamment en matière de recrutement. Chaque départ définitif de la collectivité fait l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacement ou non).



Ville de Mougins
Direction des Finances

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 14

Objet : APPROBATION DES FRAIS DE REPRESENTATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Rapporteur : Monsieur Pierre BEAUGEOIS

Résumé

L'article L 2123-19 du Code général des collectivités prévoit que « le Conseil Municipal peut voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au maire pour frais de représentation »
Ces indemnités sont destinées à couvrir les dépenses engagées par le Maire de Mougins à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la Commune.
Il est proposé une indemnité fixe et annuelle arrêtee forfaitairement à la somme de 3 000€.
Cette délibération est habituellement prise en début de mandat. La somme de 3 000€ est un maximum qui traditionnellement n'est jamais entièrement dépensé. Le dernier versement date de 2017.
Cette indemnité annuelle est fixée pour toute la durée de la mandature 2020/2026.

Le Conseil Municipal est invité à approuver L'attribution de l'allocation à Monsieur le Maire d'une somme de 3 000€ pour l'année 2024, renouvelée annuellement jusqu'à la fin du mandat en cours.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2123-19 du CGCT, relatif aux indemnités de représentation du maire,

Considérant que l'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits dans la limite d'une enveloppe globale définie pour assurer le remboursement des frais de représentation du maire,

Considérant que ces frais correspondent aux dépenses engagées par le maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la Commune,

Considérant que l'on peut verser une avance reconstituable dans la limite de l'enveloppe définie.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Attribuer l'allocation à Monsieur le Maire pour la somme de 3 000€ (trois mille euros), au titre de la représentation pour l'année 2024 et renouvelée annuellement jusqu'à la fin du mandat en cours.

Article 2 :

Dire que les crédits requis à cet effet comportent les disponibilités nécessaires inscrites au budget primitif.



Ville de Mougins
Direction Générale Adjointe
Prospective et Performance

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 15

Objet : MOUGINS - VILLE ECORESPONSABLE - PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DES CABRIERES - SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Christophe ULIVIERI

Résumé

Dans la continuité du plan d'action de transition énergétique des bâtiments communaux, le groupe scolaire des Cabrières bénéficie d'un projet de rénovation thermique. La réalisation de ces travaux d'un montant de 2 050 000 € HT, est éligible à différentes aides (Etat, Département, région...) et devrait permettre de réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 40 %.

Les principaux travaux envisagés comprennent :

- L'isolation thermique par l'extérieur
- Le remplacement des menuiseries extérieures
- La rénovation des installations CVC (chauffage, ventilation et climatisation)

La Ville de Mougins doit délibérer sur le plan de financement prévisionnel du projet afin de pouvoir déposer des demandes de subvention auprès des différents partenaires.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le plan de financement et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération relative au rapport d'orientations budgétaires 2024 et la priorité donnée aux travaux pour les économies d'énergie dans les bâtiments communaux

Considérant que le bâtiment abritant le groupe scolaire des Cabrières est énergivore et qu'un audit énergétique détaillé avec Simulation Thermique Dynamique a identifié les gisements d'économie d'énergie et les axes d'amélioration vis-à-vis du confort d'été, notamment dans le cadre des futures obligations liées au décret tertiaire.

Ainsi, dans ce cadre, un bouquet de travaux d'amélioration énergétique a été identifié, et sera réalisé sous la forme de plusieurs tranches de travaux. La première tranche vise à améliorer l'enveloppe thermique du bâtiment, au travers de travaux d'isolation thermique par l'extérieur. La plus grande partie des surfaces (2 000 m²) sera traitée par un isolant biosourcé de type fibre de bois. Le reste des zones sera traité en enduit thermo-isolant projeté ou en panneaux PSE en fonction des contraintes propres au site.

Le remplacement des menuiseries extérieures sera également assuré ainsi que la pose de protections solaires

La seconde tranche visera la rénovation des installations CVC (chauffage, ventilation et climatisation), avec notamment un changement d'énergie de chauffage avec l'utilisation de la géothermie qui permettra également le rafraîchissement des locaux en période estivale, et une amélioration de la ventilation du bâtiment.

Sur la base de ce programme de travaux, les économies d'énergie estimées sont de l'ordre de 40% des consommations actuelles, soit environ 189 MWhEF/an.

Considérant que le montant du projet est estimé à 2 050 000,00 € HT incluant le coût de la maîtrise d'œuvre,

Considérant que la rénovation thermique des bâtiments publics et notamment scolaire est un axe prioritaire pour l'Etat via le Fonds Vert mais aussi la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Considérant que les économies d'énergie sont un axe fort de la politique de la Région SUD et du Département des Alpes Maritimes,

Considérant que les marchés de travaux doivent être lancés d'ici le début du second trimestre 2024 avec une fin des travaux été 2025 et qu'il convient de demander des financements extérieurs,

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Approuver le plan de financement prévisionnel des travaux de suivant :

Coût de l'opération	Financé par				
	fonds vert	DSIL 2024	REGION	CD 06	COMMUNE
HT					
2 050 000,00 €	700 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €	88 100,00 €	761 900,00 €
TTC					
2 460 000,00 €					

Article 2 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les différents partenaires pour financer cette opération dont 700 000 € au titre du fonds vert et 300 000 € au titre du DSIL 2024.

Article 3 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.



Ville de Mougins
Direction Générale Adjointe
Prospective et Performance

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 16

Objet : MOUGINS - VILLE DURABLE - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CACPL POUR LE SALON DE L'HABITAT DURABLE ET LE FORUM DE L'EMPLOI ET DES METIERS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur Guy LOPINTO

Résumé

Engagée dans une politique volontariste en faveur de la transition énergétique, la ville de Mougins a souhaité que cette orientation stratégique soit intégrée à deux événements, le Forum de l'emploi et le salon de l'habitat durable. Le forum de l'emploi, organisé par la Communauté d'Agglomération Cannes Lérins, sera ainsi dédié aux métiers liés à la transition énergétique offrant de nombreuses opportunités d'évolution ou de reconversion professionnelle, qu'il s'agisse du secteur des éco activités (gestion des déchets, traitement des eaux, énergies renouvelables, protection du patrimoine naturel) ou des activités périphériques (BTP, les transports, industrie..) dans des domaines utiles faisant directement écho aux enjeux actuels. Le salon de l'habitat durable répond également à la volonté de la ville d'accompagner et développer l'écocitoyenneté des Mouginois en leur proposant sur une journée et en un lieu unique des solutions et conseils en matière de construction, rénovation, amélioration de l'habitat, aménagements intérieur / extérieur etc..

Dans le cadre de l'organisation de ces deux manifestations réalisées consécutivement le 31 mai et le 1er juin à Eco Parc, par la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins (CACPL) et la Ville de Mougins il est proposé de réaliser un groupement de commandes entre les deux établissements afin de mutualiser les coûts d'installation et de fourniture de stands.

A cette fin, une convention constitutive d'un groupement de commandes doit être conclue entre la Commune et la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins. La Ville de Mougins sera désignée coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la constitution du groupement de commande et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions de l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique au titre desquelles la convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement et peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres,

Considérant la politique volontariste de la ville de Mougins en faveur de la transition énergétique,

Considérant que la ville a souhaité que cette orientation stratégique soit intégrée à deux événements, le forum de l'emploi et le salon de l'habitat durable. Le forum de l'emploi, organisé par la Communauté

d'Agglomération Cannes Lérins, sera ainsi dédié aux métiers liés à la transition énergétique qui offrent de nombreuses opportunités d'évolution ou de reconversion professionnelle qu'il s'agisse du secteur des éco activités (gestion des déchets, traitement des eaux, énergies renouvelables, protection du patrimoine naturel) ou des activités périphériques (BTP, les transports, industrie...) dans des domaines utiles faisant directement écho aux enjeux actuels. Le salon de l'habitat durable répond également à la volonté de la ville d'accompagner et développer l'écocitoyenneté des Mouginois en leur proposant sur une journée et en un lieu unique des solutions et conseils en matière de construction, rénovation, amélioration de l'habitat, aménagements intérieurs et extérieurs,

Considérant qu'à cet effet le forum de l'emploi et des métiers de la transition énergétique organisé par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et le salon de l'habitat durable organisé par la commune de Mougins, se tiendront donc successivement le vendredi 31 mai et le samedi 1^{er} juin à l'Eco Parc de Mougins,

Considérant l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et de la Commune de Mougins, d'adhérer à un groupement de commandes pour une prestation d'installation et de fourniture de stands pour les manifestations se déroulant à l'éco parc fin mai 2024,

Considérant que les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes sont définies dans le cadre de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,

Considérant que l'objectif de la présente convention est notamment d'instituer et de définir le rôle du coordonnateur dudit groupement et de chacun des membres le constituant,

Considérant que la procédure de passation retenue est une lettre de consultation en raison du prix inférieur à 40 000 € HT,

Considérant que la Commune de Mougins sera le coordonnateur de ce groupement de commandes,

Considérant que le marché est limité aux deux manifestations susmentionnées de 2024,

Considérant que ce marché sera conclu avec un seul opérateur économique, chaque membre du groupement de commandes sera en charge de l'exécution de la part de l'accord-cadre le concernant,

Considérant qu'un Comité de Suivi Technique, composé de référents techniques et administratifs de chaque membre du groupement, sera constitué dès la prise d'effet de la convention, les autres modalités de fonctionnement étant définies dans la convention constitutive.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Commune de Mougins.

Article 2 :

Accepter que la Commune de Mougins soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

Article 3 :

Approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une prestation d'installation et de fourniture de stands pour les manifestations se déroulant à l'éco parc fin mai 2024, annexée à la présente délibération.

Article 4 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous actes ou documents à intervenir en exécution de la présente délibération, en ce compris les avenants ultérieurs.

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR :

MARCHE PUBLIC DE
FOURNITURES

**INTITULE DE LA CONSULTATION : PRESTATION D'INSTALLATION ET DE FOURNITURE DE
STANDS POUR LE SALON DE L'HABITAT DURABLE ET DU FORUM DE L'EMPLOI
2024**

Fondement juridique : article L. 2113-7 du Code de la Commande Publique

CONVENTION ETABLIE ENTRE LES ACHETEURS SUIVANTS :

- ✓ **Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.)**
CS 50044 à 06414 Cannes Cedex

représentée par son Président en exercice, Monsieur David LISNARD, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n° 16 du 17 mars 2023, lui-même représenté par Monsieur Georges BOTELLA, Vice-Président délégué aux Moyens Généraux, dûment habilité par la présente délibération et par arrêté communautaire n° 20/9 du 24 juillet 2020 pris en application de la délibération du Conseil Communautaire n° 7 du 17 juillet 2020,

- ✓ **Ville de Mougins**
Chemin de l'Horizon, 72 à 06251 Mougins
représentée par son Maire en exercice, Monsieur Richard Galy, dûment habilité par une délibération du conseil municipal n°2020-02 du 25 mai 2020, lui-même représenté par Monsieur Jean-Louis LANTERI ? Conseiller municipal délégué à la Commande publique dûment habilité par la présente délibération et par l'arrêté 2020-420 du 5 juin 2020

POUR ARRETER LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

SOMMAIRE

ARTICLE 1-	Préambule.....	3
ARTICLE 2-	Objet du groupement.....	3
Article 2.1-	<i>Objectif du groupement.....</i>	3
Article 2.2-	<i>Définition du besoin – Description des prestations</i>	3
ARTICLE 3-	Coordonnateur	4
Article 3.1-	<i>Désignation du Coordonnateur</i>	4
Article 3.2-	<i>Missions du Coordonnateur.....</i>	4
Article 3.3-	<i>Responsabilité du Coordonnateur</i>	4
ARTICLE 4-	Membres du groupement	5
Article 4.1-	<i>Désignation des membres</i>	5
Article 4.2-	<i>Adhésion</i>	5
Article 4.3-	<i>Obligations des membres</i>	5
Article 4.4-	<i>Responsabilité des membres</i>	5
ARTICLE 5-	Procédure de dévolution des prestations.....	5
ARTICLE 6-	Commission d’Appel d’Offres (CAO) du groupement	Erreur ! Signet non défini.
Article 6.1-	<i>Composition de la CAO</i>	Erreur ! Signet non défini.
Article 6.2-	<i>Rôle de la CAO</i>	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE 7-	Comité de Suivi Technique	5
Article 7.1-	<i>Composition du Comité</i>	5
Article 7.2-	<i>Rôle du Comité.....</i>	6
ARTICLE 8-	Dispositions financières	6
Article 8.1-	<i>Frais liés à la procédure de passation.....</i>	6
Article 8.2-	<i>Contrôle comptable et financier</i>	Erreur ! Signet non défini.
Article 8.3-	<i>Paiement du marché.....</i>	6
ARTICLE 9-	Durées.....	6
Article 9.1-	<i>Durée du groupement</i>	6
Article 9.2-	<i>Durée du marché</i>	6
ARTICLE 10-	Exécution de la convention	6
ARTICLE 11-	Modifications	7
Article 11.1-	<i>Avenants à la convention</i>	7
Article 11.2-	<i>Modifications du marché.....</i>	7
ARTICLE 12-	Sortie du groupement, non reconduction et résiliation	7
Article 12.1-	<i>Retrait intervenant avant lancement de la consultation.....</i>	7
ARTICLE 13-	Capacité à ester en justice.....	7
ARTICLE 14-	Attribution juridictionnelle	8
ARTICLE 15-	Signature de la convention.....	8

ARTICLE 1- PREAMBULE

Afin de mutualiser les moyens nécessaires à l'exécution et à la passation d'un marché portant sur l'organisation de deux manifestations en mai prochain à Eco parc à savoir le forum de l'emploi et le salon de l'habitat en 2024, les parties désignées en page une se sont rapprochées et ont approuvé la présente convention constitutive du groupement de commandes.

ARTICLE 2- OBJET DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Article 2.1- Objectif du groupement

La présente convention est établie en application des dispositions de l'article L. 2113-7 du CCP à l'effet de :

- constituer un groupement de commandes pour la passation d'un « marché » au sens de l'article L. 1111-1 du CCP ;
- définir les règles de fonctionnement du groupement.

Chaque membre du groupement s'engage à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

Article 2.2- Définition du besoin – Description des prestations

Art. 2.2.1- Objet du marché

Le marché a pour objet : l'exécution des prestations d'installation et de fourniture de stands pour le salon de l'habitat durable et du forum de l'emploi 2024 organisés à l'Ecoparc de Mougins

Il est un marché de : Fournitures

Art. 2.2.2- Forme de prix

Les prix des prestations faisant l'objet du marché sont des prix unitaires.

Art. 2.2.3- Forme du marché

Le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne pouvant être entièrement arrêtés dans le marché, il sera conclu sous la forme d'un **accord-cadre** s'exécutant par émission de **bons de commande**, suivant la définition des articles L. 2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP.

L'accord-cadre est conclu avec un seul opérateur économique (AC mono-attributaire).

L'accord-cadre est passé sans minimum et avec maximum. Les maxima seront fixés dans les documents de la consultation.

Art. 2.2.4- Nombre de contrats

Le marché fera l'objet de 2 contrats distincts avec leur acte d'engagement respectif. Les autres pièces du marché pourront être communes.

ARTICLE 3- COORDONNATEUR

Article 3.1- Désignation du Coordonnateur

La Commune de Mougins est désignée par la présente convention « Coordonnateur » du groupement de commandes, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Article 3.2- Missions du Coordonnateur

Art. 3.2.1- Durant la phase de procédure de passation du marché

Le Coordonnateur pilote la procédure de passation du marché. A cet effet, il lui incombera de :

- recenser les besoins (organiser, au préalable, les réunions de travail utiles entre les membres, recueillir leurs exigences techniques, présenter le projet) ;
- préparer et rédiger les avis d'appel public à la concurrence ou lettres de consultation le cas échéant, et les documents de la consultation ;
- gérer les opérations de consultation normalement dévolues à l'acheteur, telles que l'envoi aux publications, envoi des documents de la consultation aux opérateurs économiques et/ou mise en ligne sur la profil d'acheteur, réception des plis, ouverture des plis, éventuelles demandes de compléments de candidatures et régularisations des offres, etc. ;
- éliminer les candidatures qui ne peuvent pas être admises ;
- éliminer les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées ;
- informer les candidats de la suite donnée à leurs candidatures et offres ;
- procéder à la mise au point des contrats le cas échéant ;
- rédiger et transmettre, le cas échéant, le rapport de présentation en application des dispositions de l'article R. 2184-1 du CCP ;
- notifier les marchés au(x) prestataire(s) retenu(s) ;
- décider de déclarer la procédure sans suite et, le cas échéant, de piloter la relance de la procédure dans le respect des dispositions de la présente convention ;
- de solliciter, le cas échéant, des subventions.

Il est convenu que le Coordonnateur ne saurait prendre, sans l'accord des membres du groupement, toute décision pouvant entraîner le non-respect du programme et de l'enveloppe financière.

Dans tous les contrats passés par le Coordonnateur, ce dernier doit avertir ses prestataires qu'il agit en qualité de Coordonnateur du groupement.

Art. 3.2.2- Durant la phase d'exécution du marché

Chacun des membres du groupement sera responsable de l'exécution de son marché.

Article 3.3- Responsabilité du Coordonnateur

Le Coordonnateur est responsable des missions qui lui sont confiées par la présente convention. Il est donc responsable de tous les risques découlant de son activité. Il répondra seul de tout dommage de quelque nature que ce soit découlant de sa mission vis-à-vis des tiers.

ARTICLE 4- MEMBRES DU GROUPEMENT

Article 4.1- Désignation des membres

Le groupement de commandes est constitué par :

- la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.),
- la Ville de Mougins,

dénommés « membres » du groupement de commandes, signataires de la présente convention.

Article 4.2- Adhésion

Chaque membre adhère au groupement par délibération de son assemblée ou toute autre instance habilitée approuvant la présente convention.

Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au Coordonnateur du groupement.

Toute adhésion devra être réalisée avant le lancement de l'avis de marché.

Article 4.3- Obligations des membres

Chaque membre du groupement s'engage à :

- transmettre un état de ses besoins dans les délais fixés par le Coordonnateur ;
- participer à l'élaboration des documents de la consultation ;
- prendre connaissance et valider les documents de la consultation dans les délais fixés par le Coordonnateur ;
- respecter le choix du(es) titulaire(s) du(es) marché(s) ;
- signer avec le(s) cocontractant(s) retenu(s) le(s) marché(s) à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés ;
- informer le Coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution du marché le concernant.

Article 4.4- Responsabilité des membres

Chaque membre du groupement s'engage à faciliter l'exécution du marché dans les conditions prévues dans les documents contractuels et, à défaut, assure la responsabilité des difficultés d'exécution et des litiges qu'il pourrait générer.

A la suite de la notification du marché, chaque membre du groupement s'assure de la bonne exécution du marché en ce qui le concerne et en devient juridiquement le seul responsable.

ARTICLE 5- PROCEDURE DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Compte tenu du besoin évalué à moins de 40 000 € HT, la procédure de passation retenue est la suivante : lettres de consultation envoyée à un nombre restreint de candidats. Ce nombre sera supérieur à 5.

ARTICLE 6- COMITE DE SUIVI TECHNIQUE

Article 6.1- Composition du Comité

Dès la prise d'effet de la présente convention, sera constitué un Comité de Suivi Technique composé de référents techniques et administratifs désignés par les collectivités de chaque membre du groupement.

Article 6.2- Rôle du Comité

Le Comité de Suivi Technique assure :

- le recensement des besoins ;
- la participation à la mise en place des pièces administratives et techniques de la consultation ;
- l'analyse des candidatures et des offres.

ARTICLE 7- DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 7.1- Frais liés à la procédure de passation

La mission de la commune de Mougins en qualité de Coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération ou indemnité.

Article 7.2- Paiement du marché

Chaque membre du groupement inscrit le montant de l'opération qui le concerne dans son budget et assure l'exécution comptable du ou des marchés qui le concerne.

Chaque membre s'engage à payer directement le titulaire dans les conditions prévues à l'article R. 2192-10 du CCP.

ARTICLE 8- DUREES

Article 8.1- Durée du groupement

Le groupement est constitué pour une durée courant à compter de la notification par le Coordonnateur aux membres de la présente convention signée et transmise aux services du contrôle de légalité et qui prendra fin à la fin du marché (sauf résiliation prévue à l'article 11 ou sortie du groupement).

Article 8.2- Durée du marché

Le marché commence à produire ses effets juridiques à compter de la date de notification.

Il prendra fin à l'achèvement des obligations respectives des parties.

ARTICLE 9- EXECUTION DE LA CONVENTION

La convention ne sera rendue exécutoire qu'après son dépôt auprès des services chargés du contrôle de légalité et sa notification par le Coordonnateur aux membres à la présente convention.

ARTICLE 10- MODIFICATIONS

Article 10.1- Avenants à la convention

Toute modification de la présente convention constitutive devra faire l'objet d'un avenant approuvé par l'ensemble des membres du groupement.

La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement l'a approuvée.

L'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation relative au droit de la commande publique ne nécessitera pas la passation d'un avenant si elle n'a pas pour conséquence de modifier substantiellement la réglementation relative au groupement de commandes.

Article 10.2- Modifications du marché

La passation de modifications au marché relève de la compétence de chaque membre du groupement, pour le(s) marché(s) les concernant. Le Coordonnateur doit toutefois être informé de la conclusion d'un avenant avec le titulaire du marché.

ARTICLE 11- SORTIE DU GROUPEMENT, NON RECONDUCTION ET RESILIATION

Article 11.1- Retrait intervenant avant lancement de la consultation

A l'exception du Coordonnateur, les membres qui décident de ne pas poursuivre l'opération ont la possibilité de sortir du groupement. Ils devront toutefois supporter les conséquences financières qui découlent de leur sortie.

Le retrait est notifié au Coordonnateur et le groupement prendra fin.

La présente convention pourra également être résiliée d'un commun accord entre toutes les parties. Dans ce cas, il sera procédé à un constat contradictoire donnant lieu à un procès-verbal précisant les mesures conservatoires à prendre.

Les conséquences de droit et financières seront, le cas échéant, et en l'absence d'accord entre les parties, soumises à juridiction compétente.

ARTICLE 12- CAPACITE A ESTER EN JUSTICE

Le Coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

En cas de contentieux, si le Coordonnateur venait à être condamné au paiement de frais à verser à la partie requérante, le paiement éventuel incombera au membre du groupement directement concerné.

En cas de contentieux né du défaut de paiement direct par un des membres, le membre défaillant assume seul, en cas de condamnation, les frais supplémentaires.

ARTICLE 13- ATTRIBUTION JURIDICTIONNELLE

Tout litige ou désaccord sur l'exécution d'une ou plusieurs clauses de la convention fera l'objet d'une recherche de résolution amiable entre la C.A.C P.L. et les Communes et Etablissement membres du groupement.

A défaut d'accord, les parties conviennent de la compétence du Tribunal Administratif de Nice.

ARTICLE 14- SIGNATURE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux.

A, le

**Pour le Président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
et par délégation,**

A, le

**Pour le Maire de la Ville de Mougins
et par délégation,
Le conseil municipal délégué à la Commande Publique**



Ville de Mougins
Aménagement du territoire

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 17

Objet : MOUGINS - VILLE BIENVEILLANTE - CONCLUSION D'UN CONTRAT DE MIXITE SOCIALE AVEC L'ETAT ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES-PAYS DE LERINS

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel RANC

Résumé

Dans le cadre des obligations à la charge des communes en matière de mixité sociale, la loi 3Ds du 21 février 2022 a modifié le mécanisme de rattrapage du déficit de production des logements sociaux, d'une part, en établissant un rythme de rattrapage de 33 % au lieu de 100 % et, d'autre part, en remaniant le contrat de mixité sociale devenu un véritable outil contractuel destiné à lister les actions en faveur du logement social.

A la suite d'échanges avec les services de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération Cannes-Pays de Lérins, la Commune de Mougins entend s'inscrire dans une démarche volontariste en signant un contrat de mixité sociale, ce qui lui permettra de ramener son objectif de production de logements sociaux pour actifs durant la période triennale 2023-2025 à 25 %, soit 299 logements. Pour rappel, bien que le précédent objectif triennal ait été de 717 logements, la Commune a réussi à sortir, en fin d'année, de la carence qui avait été décidée par l'Etat.

Conclu avec l'Etat et la Communauté d'Agglomération Cannes-Pays de Lérins pour une durée de trois ans, il contient un état des lieux du parc de logements et de la demande locative sociale, une analyse de la dynamique de rattrapage mise en œuvre depuis 2014, une liste des outils d'ores et déjà mobilisés par la Commune en faveur de la mixité sociale ainsi qu'une description des actions à mener pour la période triennale 2023-2025. Il fixe, enfin, l'objectif de rattrapage défini pour cette période. Si les résultats s'avèrent concluants au terme de la période triennale, ce contrat de mixité sociale pourra être renouvelé.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les dispositions du projet de contrat de mixité sociale ci-annexé et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 302.5, 302-8 et 302-8-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2023 levant la carence définie par l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2020-2022 pour la Commune de Mougins,

Vu le projet de contrat de mixité sociale ci-annexé,

Considérant les obligations à la charge des communes de plus de 3 500 habitants posées par l'article 55 de la loi SRU, et renforcées par la loi ALUR, imposant une proportion minimale portée à 25 % de logements sociaux au sein du parc de résidences principales,

Considérant que pour atteindre cette proportion, l'Etat fixe un objectif triennal aux communes pouvant donner lieu à un constat de carence si ce dernier n'est pas rempli,

Considérant que la Commune de Mougins a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de carence pour la période triennale 2020-2022 au motif que le bilan triennal de la période précédente 2017-2019 était insuffisant, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, avec un taux de réalisation de l'objectif défini de 48,72 % et un taux d'agrément de 27,62 % pour les logements de type Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et de 28,67 % pour les logements de type Prêt Locatif Social (PLS),

Considérant, en revanche, que pour le bilan triennal 2020-2022, le préfet des Alpes-Maritimes a tenu compte des efforts accomplis par la Commune, avec un taux de production de logements sociaux porté à 59,69 % pour un objectif de 717 LLS, et un taux de logements agréés de 31,30 % pour les PLAI et de 30,88 % pour les PLS, puisqu'il lui a notifié le 29 décembre 2023 un arrêté levant la carence pour la période à venir 2023-2025,

Considérant, par ailleurs, que la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3Ds, a ramené le taux de rattrapage de 100 %, correspondant au nombre de logements sociaux devant être réalisés pour atteindre l'objectif de 25 %, à un taux de 33 %,

Considérant que, en s'engageant dans la signature d'un contrat de mixité sociale d'une durée de 3 ans, le cas échéant renouvelable, avec l'Etat et la Communauté d'Agglomération Cannes-Pays de Lérins, la Commune voit son objectif de rattrapage abaissé à un taux de 25 %,

Considérant que le projet de contrat de mixité sociale prévoit un objectif de rattrapage ramené à 299 logements sociaux pour actifs sur lequel la Commune s'engage au regard, d'une part, de l'analyse de la dynamique de rattrapage conduite depuis 2014 à travers des actions d'ores et déjà mises en œuvre en matière foncière, d'urbanisme, d'aménagement, de programmation, de financement et d'attribution des logements sociaux, et d'autre part, des projets qu'elle entend mener dans ces domaines durant la période 2023-2025,

Considérant qu'il définit également des organes de gouvernance et de pilotage auxquels l'Etat et la Communauté d'Agglomération Cannes-Pays de Lérins appartiennent afin que la Commune soit accompagnée dans sa démarche volontariste en faveur du logement social,

Considérant, enfin, que ce projet de contrat de mixité sociale constitue un document prospectif fixant des objectifs précis de production sociale grâce à des outils clairement établis, tout en réduisant la pression foncière et permettant une meilleure maîtrise de la croissance urbaine et démographique,

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Approuver les dispositions du projet de contrat de mixité sociale annexé à la présente délibération et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat avec l'Etat et la Communauté d'Agglomération Cannes-Pays de Lérins.

Article 2 :

Autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Contrat de mixité sociale (2023-2025)

Objectifs, engagements et actions pour la production de logement social sur la Commune de MOUGINS

Entre

La Commune de Mougins, représentée par Richard GALY, Maire, vu la délibération du conseil municipal en **date du**, approuvant les termes du présent contrat de mixité sociale,

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins représentée par David LISANRD, Président, vu la délibération du conseil communautaire en **date du**, approuvant les termes du présent contrat de mixité sociale,

Préambule : **Enjeux et ambitions du contrat de mixité sociale**

La Commune de MOUGINS est soumise aux obligations SRU depuis 2001. Avec **12,05 %** de logements sociaux au sein de ses résidences principales pour un objectif de 25 %, la dynamique de rattrapage sur cette commune reste encore à parfaire.

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique dite « 3DS » est venue adapter le dispositif de l'article 55 de la loi SRU, en pérennisant un mécanisme de rattrapage soutenable pour les communes encore déficitaires en logements sociaux, tout en favorisant une adaptabilité aux territoires.

C'est dans ce cadre, et compte tenu des difficultés qu'elle rencontre pour réaliser du logement social, que la Commune de MOUGINS a souhaité conclure un contrat de mixité sociale pour la période 2023-2025.

Conformément à l'article L. 302-8-1 du code de la construction et de l'habitation, ce contrat de mixité sociale constitue un cadre d'engagement de moyens devant permettre à la Commune de MOUGINS d'atteindre ses objectifs de rattrapage pour la période triennale suivante.

Il se veut à la fois un document permettant de comprendre les principales dynamiques du logement social sur le territoire, d'évaluer l'impact des moyens déjà mobilisés et d'identifier ceux pouvant être actionnés à court et moyen terme. Dans sa mise en œuvre, le contrat de mixité sociale sera également un lieu d'échanges continus entre les différents partenaires tout au long de la période triennale 2023-2025.

Le contrat de mixité sociale s'organise autour de 3 volets :

- 1^{er} volet / Points de repères sur le logement social sur la commune
- 2^e volet / Outils et leviers d'action pour le développement du logement social
- 3^e volet / Objectifs, engagements et projets : la feuille de route pour 2023-2025

Présentation de la Commune de MOUGINS

Située à l'ouest du département des Alpes Maritimes, la Commune de Mougins, membre de la Communauté d'Agglomération Cannes-Pays de Pays de Lérins, a une position stratégique, à l'articulation entre, d'une part, la bande littorale à l'urbanisation dense et dont la croissance ralentit aujourd'hui, et d'autre part, le moyen pays qui connaît un développement important. Elle est également l'une des cinq communes fondatrices du Parc International d'Activités de Sophia-Antipolis et, à ce titre, 18 % de la superficie de la technopole sont localisés sur son territoire.

La Commune de Mougins est ainsi limitrophe, à l'Est, de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), mais aussi au Nord, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. Elle s'inscrit donc au sein d'un espace dont l'organisation historique est appuyée sur trois pôles urbains majeurs : Grasse, Cannes et Antibes.

Ainsi, ce vaste territoire offre une structure urbaine qui se développe selon deux axes principaux : un axe littoral à proprement parler et un axe transversal reliant Cannes à Grasse et présente un paysage à dominante urbaine.

A l'inverse, à l'échelle communale, le territoire conserve une dominante paysagère très présente qui constitue un élément fortement identitaire et en fait une véritable « Commune-jardin ». On y trouve une structure urbaine se composant de trois niveaux :

- ✓ Un noyau patrimonial à forte densité autour du vieux village ;
- ✓ Une urbanisation dense à forts enjeux concentrée autour de l'axe routier de l'ex-RN 85 et des entrées de ville (au sud, l'avenue Maréchal Juin avec le chemin des Campelières, au centre le quartier du Val de Mougins et au nord l'avenue Saint Martin) ;
- ✓ Une urbanisation essentiellement pavillonnaire - la Commune-jardin - sur environ les deux-tiers du territoire avec une volonté de conserver des espaces végétalisés importants.

D'une superficie totale de 2 615 hectares, la Commune de Mougins accueille une population légale totale de **19 489** habitants au 01/01/2021. Elle compte, au 1^{er} janvier 2022, 9 222 résidences principales, dont 1 111 logements locatifs sociaux.

La Commune est couverte par un Plan local d'Urbanisme approuvé en 2010 dont la dernière modification simplifiée est intervenue en 2021. Les objectifs de production annuelle étaient fixés à une moyenne d'environ 100 logements, dont 20 logements locatifs sociaux.

Le Plan Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins approuvé en 2019 a, quant à lui, arrêté un objectif communal annuel de construction de 95 logements neufs dont 43 sociaux.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes approuvé en 2021 a, enfin, établi un objectif de production de logements neufs et mobilisés de 10 500 sur une période de 20 ans, entre 2020 et 2040, pour la bande littorale à laquelle appartient la Commune de Mougins. S'appuyant sur le PLH, il indique également que la production annuelle de logements sociaux entre 2020-2025 est établie à 450 pour l'ensemble du territoire de la CACPL.

La Commune ainsi a vu passer son taux de logements locatifs sociaux de 6,24 % en 2013 à 12,05 % en 2022 grâce, notamment, aux dispositions règlementaires inscrites dans le PLU depuis 2015 en faveur de la mixité sociale, soit une progression annuelle moyenne de 70 logements locatifs sociaux sur cette période. Cette progression dépasse les objectifs de production neuve de logements locatifs sociaux établis aussi bien dans le PLU que dans le PLH.

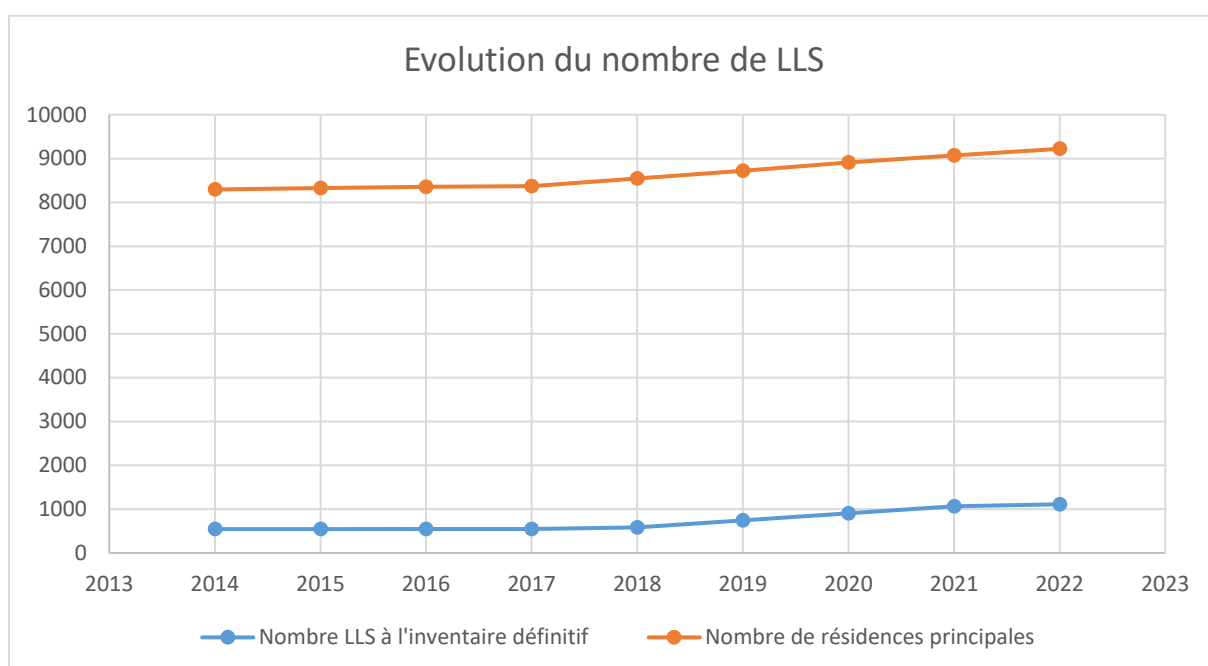
Parallèlement, la Commune adhère à la conférence intercommunale du logement et la convention intercommunale d'attribution mises en place au sein de la Communauté d'Agglomération Cannes-Pays de Lérins.

1^{er} volet / Points de repères sur le logement social sur la commune

1) Evolution du taux de logement social

La Commune de Mougins avait un taux de LLS en 2001 de **5,17%** représentant 376 logements sur un total de 7507 résidences principales. En 2013, ce taux est passé à 6,24 %, soit 515 LLS pour 8252 résidences principales.

Entre 2014 et 2022, le taux de LLS est passé de 6,57 % à 12,05 % portant le nombre de logements sociaux de 545 à 1111, soit un doublement sur une période de 8 ans. Si l'on prend la période 2017-2022, la progression est portée à 103% en seulement 5 ans.

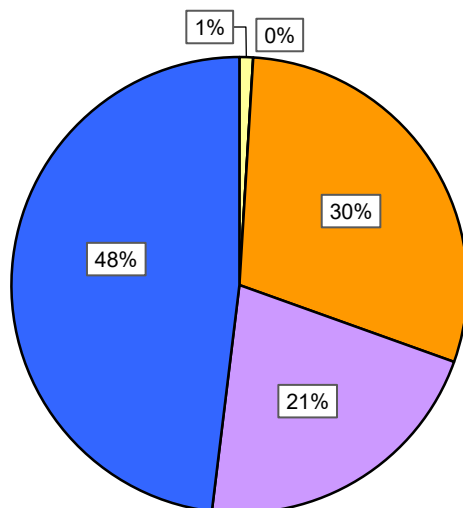


2) Etat des lieux du parc social et de la demande locative sociale

- *L'ancienneté du parc*

avant 1948		1948 à 1974		1974 à 1998		1998 à 2013		2014 à 2022		Total
9	0,97 %	0	0,00 %	275	29,51 %	200	21,46 %	448	48,07 %	932
Alpes maritimes										
1 745	2,90 %	16 678	27,68 %	20 953	34,78 %	10 866	18,03 %	10 009	16,61 %	60 251

- *Répartition selon l'ancienneté*



Sur les 1111 LLS décomptés dans l'inventaire au 1^{er} janvier 2022, seuls 7 logements sont gérés par une personne physique dans le cadre d'une convention ANAH et 49 lits, représentant 16 logements, sont gérés, par l'Association Jean Dehon dans le cadre d'un EHPAD.

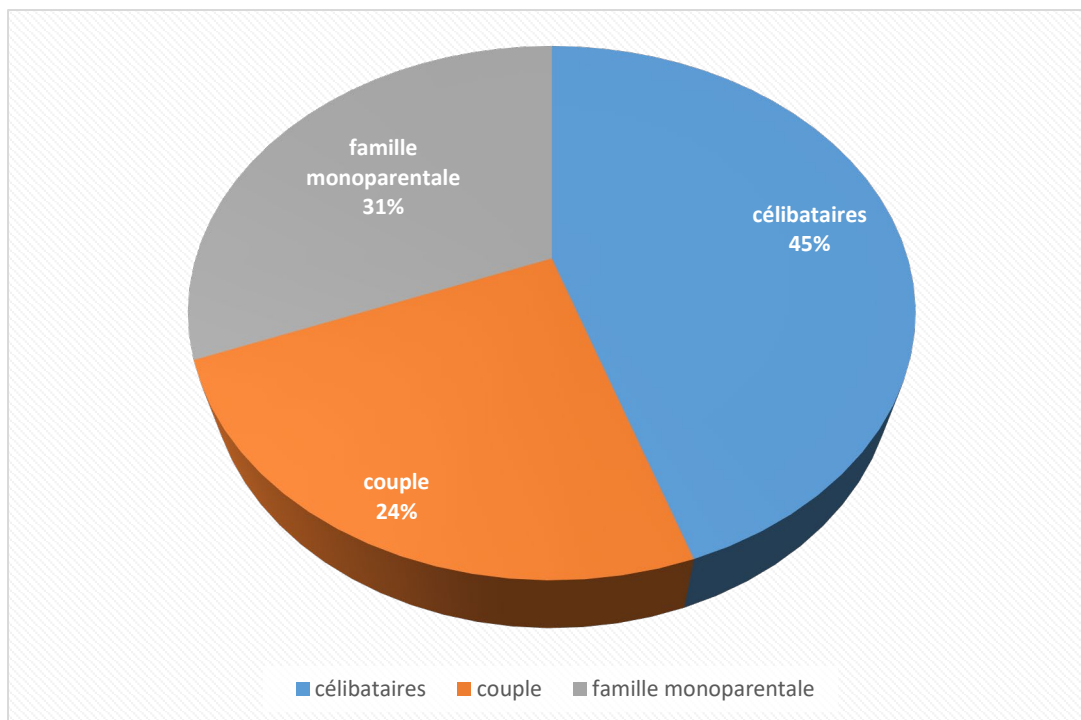
Les immeubles construits sur le territoire de Mougins occupés par des LLS sont récents puisque 595 logements ont été livrés depuis moins de 10 ans, ce qui représente 53,55 % du parc social.

Indice de tension de 5,8 : Soit ~~515~~ 553 demandes pour ~~95~~ 100 attributions au 1^{er} janvier 2023 (données SNE) ; pour information l'indice de tension des Alpes-Maritimes est de 12,3 ~~6~~ % au 1^{er} ~~janvier~~ juillet 2023.

- Le taux au 1^{er} janvier 2021 :
 - de vacance : 0,57 % (taux du département : 0,77 %)
 - de rotation : 10,20 % (taux du département : 5,42 %)

- Ancienneté de la demande (données SNE au 1^{er} janvier 2023) :
 - moins de 1 an : 55,88 %,
 - de 1 à 2 ans : 20,25 %,
 - plus de 10 ans : 2,35 %.

- Le profil des demandeurs :

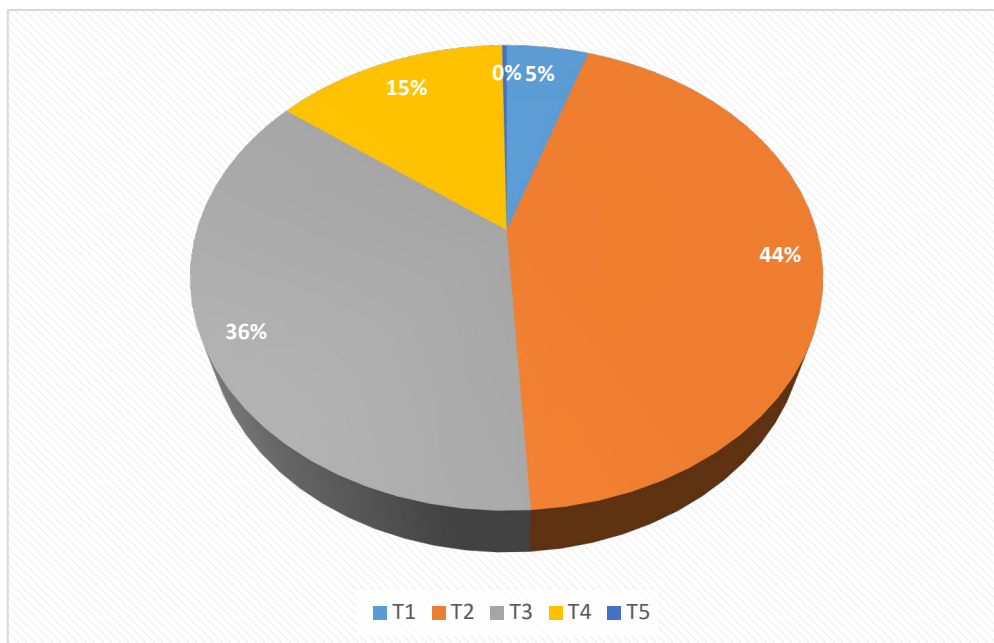


- La répartition des demandeurs par catégorie de ressources :
 - part des ménages dont les ressources sont inférieures au plafonds du PLAI : 57,49 %,
 - part des ménages dont les ressources sont comprises entre les plafonds du PLAI et du PLUS : 34,20 %
 - part des ménages dont les ressources sont comprises entre les plafonds du PLUS et du PLS : 4,81 %
 - part des ménages dont les ressources sont supérieures au plafonds du PLS : 4.10 %
 - nombre de demandeurs reconnus comme public prioritaire : 1 accord DALO et 2 restants à reloger au 1^{er} janvier 2023 selon la DDETS.

53.39 % des demandeurs de logements sociaux habitent déjà sur le territoire communal.

Parmi, l'ensemble des demandeurs :

- 54 relèvent du 1^{er} quartile
 - 75 sont hébergés
 - 88 occupent un logement social
 - 161 occupent un logement dans le parc privé
 - 10 sont propriétaires
- La répartition des demandeurs par typologie de logement



Répartition par typologie de logement selon les données SNE au 1^{er} janvier 2023 :

T1 : 15,01 %

T2 : 40,87 %

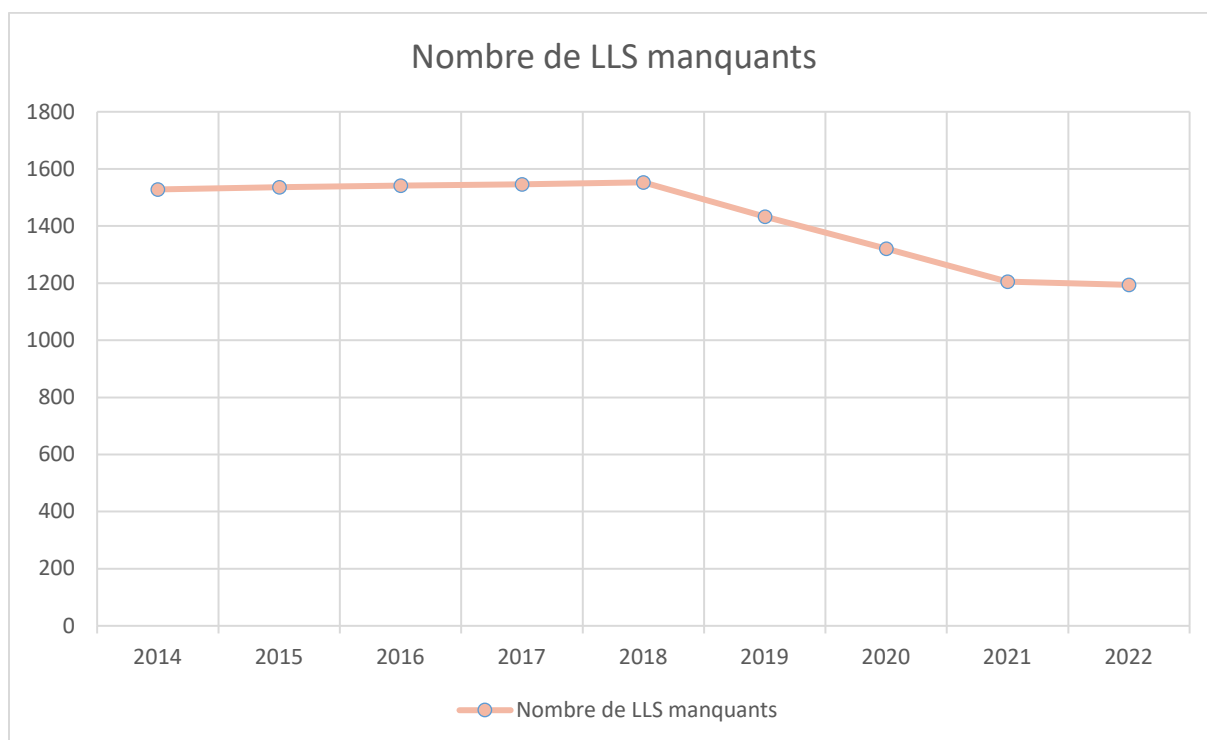
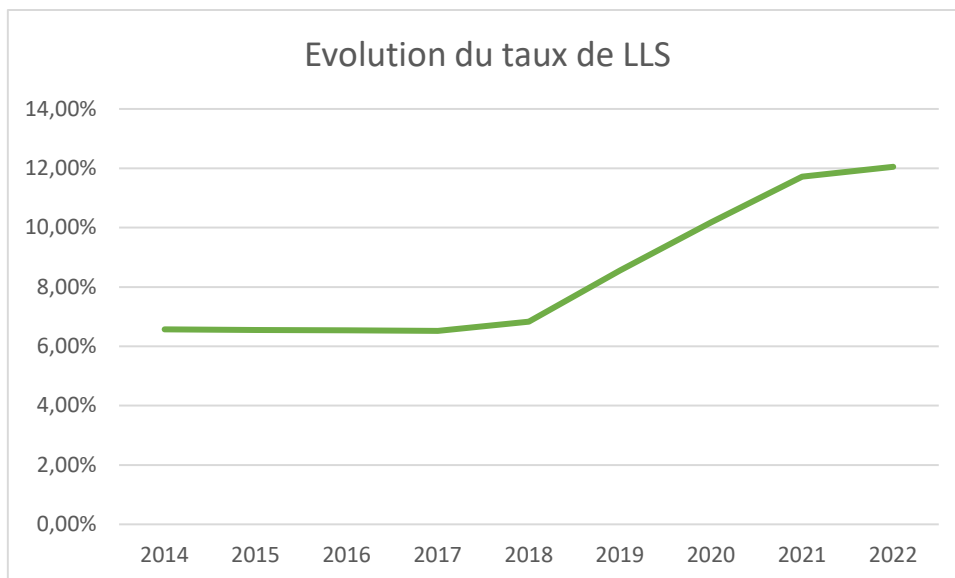
T3 : 31,65 %

T4 : 11,93 %

T5 : 0,54 %

3) Dynamique de rattrapage SRU

Bilans triennaux SRU		2014-2016		2017-2019		2020-2022	
Objectifs		387		509		717	
Réalisés		328		224		428	
Taux d'atteinte		84,75 %		48,72 %		59,69 %	
% de PLAI	% de PLS	21,37 %	36,71 %	27,62 %	28,67 %	31,30 %	30,88 %
Taux de carence							



Ainsi, entre 2014 et 2022, le nombre de résidences principales a crû de 928 alors que celui de logements locatifs sociaux a connu une augmentation de 566 logements. En conséquence, les LLS ont représenté 60,99 % des résidences principales livrées durant cette période.

4) Les modes de production du logement social

Les opérations de construction de logements sociaux sont essentiellement réalisées dans le cadre de VEFA ou de maîtrise d’ouvrage directe par les bailleurs sociaux.

Ainsi, depuis 2014, dix-huit projets ont été réalisés ou sont en voie de réalisation dans le cadre d'une VEFA et treize le sont ou le seront en maîtrise d'ouvrage directe. Deux projets ont été réalisés dans le cadre d'une opérations d'acquisition-amélioration (Villa Amara et Villas de Gaulle) représentant un total de 17 logements.

2^e volet / Outils et leviers d'action pour le développement du logement social

1) Action foncière

Difficultés observées et défis à relever

La perte du droit de préemption par la Commune sur la période 2020-2022 a ralenti le processus de décision et d'analyse pour la maîtrise foncière.

L'intervention de l'EPF avec la convention multi-sites et la convention d'anticipation sur le secteur ZAD, est très pertinente car elle permet une forte réactivité avec un apport financier important.

Cependant, les acquisitions amiables par la Commune sont privilégiées dans la mesure où elles permettent d'éviter les contentieux. Les nombreux échanges avec les propriétaires peuvent se faire sur une longue période, la concertation aboutissant à un projet voulu et non pas subi.

L'analyse systématique des DIA constitue un outil efficace de veille foncière. La ZAD des Bréguières apparaît tout à la fois comme un levier anti-spéculatif et un moyen de maîtrise foncière. Dans ce secteur toutefois, de nombreux recours sont engagés contre les décisions de préemption.

Outils mis en œuvre, leviers mobilisables et points de vigilance

Bilan de la mise en œuvre du droit de préemption urbain et du droit de préemption de la ZAD depuis 2014 :

Périodes triennales	2014-2016	2017-2019	2020-2022
Nombre de DIA	1281	1630	1799
Nombre de préemptions au titre du DPU	4	3	5
Nombre de préemptions au titre de la ZAD	1	2	3

Liste des terrains acquis par voie de préemption :

Périodes triennales	Préemption	Parcelles	Adresse
2014-2016	EPF racheté par la Commune	BO n° 8	Avenue de Tournamy
	EPF revendu au bailleur	CK n° 454	Chemin des Campelières
	Commune	BP n° 3 à 27	Chemin des Restanques
	EPF racheté par la Commune	BH n° 50 - 52 - 365 à 390	Chemin des Restanques

	EPF	AD n° 162 - 163	Chemin de Font de Currault
2017-2019	EPF	CM n° 78	Chemin de Font de Currault
	EPF	CM n° 60	Chemin du Ferrandou
	EPF racheté par la Commune	BO n° 1836	Avenue de Tournamy
	EPF en cours de revente au bailleur	BN n° 48	Avenue du Maréchal Juin
	EPF en cours de revente au bailleur	BN n° 47	Avenue du Maréchal Juin
2020-2022	EPF racheté par la Commune	AX n° 392 - 412	Avenue de la Plaine
	EPF	AD n° 150 - 151	Les Bréguières
	EPF racheté par la Commune	CK n° 419	Avenue du Maréchal Juin
	EPF revendu au bailleur	AX n° 349 - 352 - 359 à 364 - 554 - 556BL n° 206 - 207	Chemin de la Cerisaie
	EPF racheté par la Commune	AP n° 64 à 77	Avenue du Général de Gaulle
	EPF	CM n° 40	Les Bréguières
	EPF racheté par la Commune	BO n° 37	Chemin Saint-Barthélémy

2) Urbanisme et aménagement

Difficultés observées et défis à relever

Depuis environ un peu plus d'un an, les permis de construire d'immeubles collectifs et de logements sociaux sont systématiquement attaqués.

Parallèlement, la Commune est grandement pénalisée par la gestion des eaux imposée par les PPRN inondation et Mouvements de terrain. Ainsi, des projets sont réduits ou sont abandonnés du fait des contraintes imposées par ces réglementations et en l'absence de solutions alternatives proposées.

Des permis de LLS sont ainsi rejetés par la DDTM sur ces problématiques de gestion des eaux et notamment de l'absence de réseaux collectifs d'eaux pluviales.

Outils mis en œuvre, leviers mobilisables et points de vigilance

La modification n° 3 du PLU approuvée le 26 novembre 2015 a tiré les conséquences de la loi ALUR en favorisant la production de logements locatifs sociaux par :

- la délimitation de secteurs au titre de l'article L 151-28 du code de l'urbanisme (ancien article L 127-1) à l'intérieur desquels la réalisation de programmes de logements comportant des logements locatifs sociaux au sens de l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation bénéficie d'une majoration du volume constructible. Ainsi, dans les zones UC, la hauteur maximale des constructions pourra être majorée de 30 %, correspondant à un étage supplémentaire maximum et dans les zones UD, l'emprise au sol pourra être majorée de 50 % ;

- la fixation, dans l'ensemble des zones UB, UC et UD, d'un pourcentage de logements locatifs sociaux au titre de l'article L 151-15 du code de l'urbanisme (ancien article L 123-1-5 II) en fonction du nombre de logements ou, en cas de division de terrains, de lots à bâtir créés. Pour les opérations comportant de :

- ✓ 4 à 10 logements : 35 % minimum du nombre de logements réalisés doit être affecté au logement locatif social,
- ✓ 11 à 25 logements : 40 % minimum du nombre de logements réalisés doit être affecté au logement locatif social,
- ✓ 25 logements : 50 % minimum du nombre de logements réalisés doit être affecté au logement locatif social ;

- la création de servitudes de mixité sociale et d'emplacements réservés destinés à la réalisation de programmes intégralement dédiés à des logements locatifs sociaux ou de logements en mixité sociale.

Liste des emplacements réservés dédiés intégralement à la réalisation de programmes de logements aidés pour actif inscrits au PLU

N° DES E.R.	DESIGNATION DES OPERATIONS	COLLECTIVITE ATTRIBUTRICE	LOCALISATION	SURFACE EN m²
V.1	Logements aidés pour actifs 10 unités PLUS	Commune	Impasse du Refuge Section BN n° 150 – 151 – 152 – 172	5 069
V.4	Logements aidés pour actifs 12 unités PLUS	Commune	Chemin des Cabrières Section G n° 6954 – 6955 – 6956	6 219
V.7	Logements aidés pour actifs 18 unités PLUS	Commune	Avenue du Maréchal Juin Section BX n° 147 – 148 – 149 - 150	837
V.10	Logements aidés pour actifs 17 unités PLUS	Commune	Avenue du Maréchal Juin Avenue de Pibonson Section BO n° 222 – 223	1 117
			TOTAL SURFACES	6 186

Liste des emplacements réservés concernés par une servitude imposant la réalisation de logements aidés pour actifs dans les programmes d'habitation inscrits au PLU

N° DES E.R.	DESIGNATION DES OPERATIONS	POURCENTAGE A REALISER	LOCALISATION	SURFACE EN m²
VI.4	Logements aidés pour actifs de type PLS	50 % (30 logements)	Avenue Saint Martin Quartier du Vicaire <i>Incompatible avec les orientations du SCOT</i>	80 987
VI.5	Logements aidés pour actifs de type PLS, PLAI, PLUS	90 % (38 logements dont : 12 PLS 24 PLUS minimum 2 PLAI minimum)	Chemin des Campelières Section CK 136, 137, 138, 139, 140 et 261 <i>En cours de réalisation</i>	4 275
VI.6	Logements aidés pour de type PLUS et PLAI	100 % (90 logements dont 30 % PLAI minimum)	Quartier Font-Graissan Section CL n° 4-5-6-200-202-203-217-220-221-222-224-230 à 235 <i>Réalisés</i>	6 820
VI.6bis	Logements aidés pour actifs de type PLS	100 % (40 logements)	Avenue Saint Martin Section AX n° 196p - 197p <i>Réalisés</i>	3 380
VI.7	Logements aidés pour actifs de type PLUS et PLAI	100 % (60 logements dont 30 % PLAI minimum)	Chemin de Campana Section CE n° 12p – 13p <i>Réalisés</i>	5 840
VI.8	Logements aidés pour actifs de type PLS, PLUS, PLAI	30 % de la surface de plancher habitation (36 logements) Clé de répartition: 20 % de PLS au maximum 30 % de PLAI au minimum Le reste en PLUS	Ilot n° 2 des orientations d'aménagement du quartier Tournamy <i>Réalisés</i>	4 025
VI.12	Logements aidés pour actifs de type PLS, PLUS, PLAI	90 % de la surface de plancher habitation (82 logements) Clé de répartition: 10 % de PLS au maximum	Ilot n°7 des orientations d'aménagement du quartier Tournamy <i>Réalisés</i>	13 151

		40 % de PLAI au minimum Le reste en PLUS		
VI.13	Logements aidés pour actifs de type PLUS, PLAI	30 % de la surface de plancher habitation (13 logements) Clé de répartition: 30 % de PLS au maximum 70 % de PLAI au minimum	Ilot n°5 des orientations d'aménagement du quartier Tournamy	3 677
VI.14	Logements aidés pour actifs de type PLS, PLUS, PLAI	25 % de la surface de plancher habitation (47 logements) Clé de répartition: 20 % de PLS au maximum 30 % de PLAI au minimum Le reste en PLUS	Ilot n°1 des orientations d'aménagement du quartier Tournamy <i>Réalisés</i>	19 325
VI.15	Logements aidés pour actifs de type PLS, PLUS, PLAI	35 % de la surface de plancher habitation (43 logements) Clé de répartition : 20 % de PLS au maximum 30 % de PLAI au minimum Le reste en PLUS	Quartier Tournamy Font-Roubert <i>Agréés</i>	10 660
VI.16	Logements aidés pour actifs de type PLS, PLUS, PLAI	35 % de la surface de plancher habitation (40 logements) Clé de répartition : 20 % de PLS au maximum 30 % de PLAI au minimum Le reste en PLUS	Allée des Ormes Section AA n°37 et 72p <i>Permis délivré</i>	11 072
TOTAL SURFACES				163 212

3) Programmation et financement du logement social

Difficultés observées et défis à relever

Le coût du foncier est particulièrement élevé conduisant les opérateurs à solliciter systématiquement des subventions pour équilibrer les opérations. Les bilans financiers sont particulièrement difficiles à obtenir pour justifier la nécessité d'attribuer une subvention. Les agréments délivrés ne correspondent pas forcément aux échanges établis en amont entre la Commune et les bailleurs. La Commune se voit imposer ainsi des catégories de LLS qu'elle n'a pas forcément préalablement acceptées. C'est le cas, notamment, lorsque les agréments portent sur des ULS dont l'intégration dans l'inventaire n'est que temporaire.

Outils mis en œuvre, leviers mobilisables et points de vigilance

La Commune a accordé systématiquement sa garantie d'emprunt aux bailleurs ayant souscrit un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations. Elle a été amenée à allouer une subvention pour surcharge foncière aux opérateurs qui en ont fait la demande.

Périodes triennales	2014-2016	2017-2019	2020-2022
Montant des garanties d'emprunt	45 917 763 €	38 218 167 €	7 934 481 €
Montant des subventions pour surcharge foncière	1 040 000 €	1 353 500 €	1 446 971 €

Parallèlement, pour les opérations réalisées sur un foncier acquis par l'EPF PACA et revendu à un bailleur social, celui-ci a alloué aux opérateurs une aide financière au titre du fonds SRU. Son montant s'élève à 505 000 € pour 39 LLS.

4) Attribution aux publics prioritaires

Difficultés observées et défis à relever

Dans le cadre de l'attribution des logements la Commune est confrontée aux difficultés suivantes :

- Le manque de cohérence entre les obligations de 25 % de premier quartile et les besoins en financement des constructions de logements. En effet, la loi impose 25% de premier quartile sur le contingent des réservataires, mais dans le même temps la Préfecture accorde trop d'agréments pour des logements PLS sans nécessairement informer en amont la Ville.

- Le manque de cohérence entre les propositions de candidatures de la préfecture (DALO/réfugiés) et les caractéristiques territoriales de Mougins. En effet les services municipaux ne sont pas dimensionnés par accueillir ces populations fragiles.

- Le manque de cohérence de ces propositions avec les enjeux de mixité sociale à plusieurs niveaux.

D'une part, la mixité entre locataires et propriétaires est difficile à gérer. En effet, les niveaux de prestations proposées sont très différents et créés des conflits de voisinage entre les deux catégories ; et les intérêts de celles-ci ne sont pas les mêmes (ex : la logique de propriétaire n'est pas la même que pour les locataires notamment en ce qui concerne les travaux des parties

communes) créant, de nouveau, des points de conflits qui s'en ressentent sur l'environnement global des résidences concernées.

D'autre part, la mixité sociale est difficile à mettre en œuvre au sein du contingent préfectoral lorsque la politique d'attribution ne tient pas compte de la future harmonie des résidences en concentrant des situations sociales complexes.

La Ville de Mougins regrette une politique d'attribution de la part de la Préfecture qui semble se conformer plus à un objectif de chiffres à satisfaire qu'à une logique réellement sociale des situations.

Enfin, la Ville de Mougins est pénalisée par sa politique avantageuse en matière de logements sociaux. En effet, la fréquence des livraisons afin de se mettre en conformité avec les objectifs réglementaires a eu pour conséquence de générer des offres nouvelles et du *turn over*. Les demandeurs en difficulté sociale pouvant alors prétendre à une reconnaissance DALO ou faire partie des publics prioritaires se voient rapidement proposés un logement avant même, soit de faire une demande de reconnaissance dont le délai d'instruction est long, soit avant d'avoir la réponse à leur demande par la COMED. Par conséquent la Préfecture propose des candidatures qui, bien souvent, n'ont pas de lien avec la commune, voir avec le bassin de vie.

Outils mis en œuvre, leviers mobilisables et points de vigilance

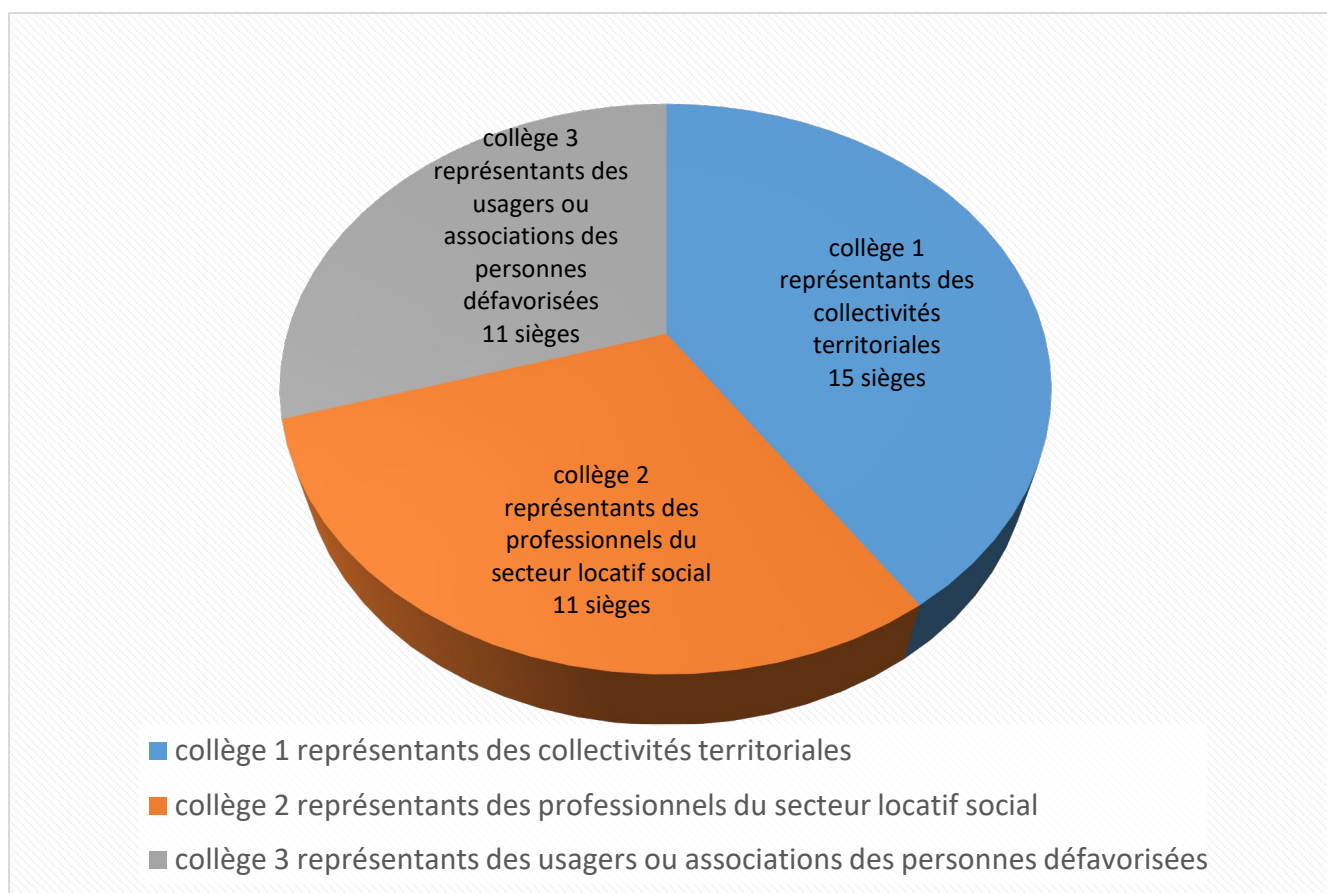
➤ **Mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) :**

La Conférence Intercommunale du Logement pour le territoire de la CACPL a été mise en place le 16 décembre 2022. A l'ordre du jour de cette première réunion ont été adoptés le règlement intérieur de la conférence ainsi que le document cadre. Dans le même temps, la convention intercommunale d'attribution (CIA) a été également présentée pour avis.

La CIL a été mise en place dans le respect de l'esprit des textes avec pour missions :

- ✓ La définition de la politique intercommunale d'attribution des logements
- ✓ La définition de la politique de mixité sociale
- ✓ De favoriser la coopération entre bailleurs et réservataires
- ✓ D'améliorer la transparence du dispositif pour les demandeurs

La CIL est composée comme suit :



Les voix sont réparties comme suit :

Collège 1 :

Département : 2
 Cannes : 5
 Mougins : 3 dont le Maire
 Le Cannet : 2 dont le Maire
 Mandelieu : 2 dont le Maire
 Théoule : 1 dont le Maire

Collège 2 :

OPH de Cannes : 1
 Erilia : 1
 Logirem : 1
 Mille et une vie (ex logis familial): 1
 CDC Habitat : 1
 3F : 1
 Unicil : 1
 Habitat 06 : 1
 ICF Habitat : 1
 Action logement : 1 (droit de réservation)

Collège 3 :

Association de locataires : association de défense d'éducation et d'information du consommateur (ADEIC) : 1

Associations agréées maître d'ouvrage :

- Habitat et Humanisme : 1
- Agis 06: 1
- Api Provence : 1

Associations ou organismes intervenant dans le domaine des logements auprès des usagers :

- Harpèges :1
- UDAF :1

Associations ou organismes agissant pour l'insertion et contre les situations d'exclusion :

- SOLIHA : 1
- ADOMA : 1
- Galice (SIAO) : 1

Associations de résidences spécialisées:

- Groupe SOS, Villa ste Camille : 1
- FJT espace Mimont : 1

Les principales orientations du document cadre conformément à la réglementation en vigueur adopté le 16 décembre par la Cil sont notamment :

- ✓ De préciser les objectifs de relogement des ménages bénéficiant du DALO et des demandeurs prioritaires (obligation légale)
- ✓ De préciser les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires et des QPV (obligation légale)
- ✓ De définir les enjeux locaux (non obligatoires, mais s'ils ne sont pas définis, ils ne seront pas reconnus comme prioritaire par la préfecture – c'est aux communes de les faire consigner dans ce document.

➤ **Adoption de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) :**

La Convention intercommunale d'attribution (CIA) d'une durée de 6 ans prévoit de :

- ✓ S'assurer du respect des obligations légales mais également de s'assurer de ne pas fragiliser les livraisons neuves de part ces obligations légales en limitant par exemple les attributions en direction des QPV ou de résidences fragiles
- ✓ Accompagner les demandeurs à mobiliser le DALO et/ou à être qualifiés comme prioritaire (ex : le nombre minime de DALO à Mougins)
- ✓ Définir une stratégie de captation des actifs dans le parc social notamment au travers la cotation à venir, consolider les modes de travail inter-réservataires – les actifs participent dans le même temps à la mixité sociale
- ✓ Soutenir les travailleurs saisonniers : mieux communiquer par exemple par la mise en place d'une plateforme, un volet numérique sur les sites des communes, étudier les offres expérimentales (offre d'hébergement temporaire, mobilisation d'internats, etc...)
- ✓ Soutenir des publics jeunes (article 109 loi ELAN : réservation de logements sociaux à destination des moins de 30 ans), étudier des offres expérimentales (colocation, cohabitation intergénérationnelle...)

- ✓ Soutenir des séniors : accompagner les changements de logements des séniors lorsque ceux-ci deviennent inadaptés, prioriser la mutation vers des logements adaptés (résidences services/autonomie par exemple)
- ✓ Soutenir le parcours de mutation : travail de repérage par l'intermédiaire du futur PPGDID, démarches inter bailleurs....
- ✓ Soutien de l'accession à la propriété : lien avec le PLH par exemple
- ✓ Prévenir et gérer les refus : lien avec le futur PPGDID et les bailleurs, très importants, définir des règles partagées sur les conséquences des refus, renforcer l'accompagnement des demandeurs

La CIA a été signée début 2023.

➤ **Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)**

Le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID) a été élaboré et son contenu adopté dont notamment la grille de cotation en CIL le 21 septembre 2023 en séance plénière. Il s'agit également d'un plan d'une durée de 6 ans, faisant l'objet d'un bilan.

Ce plan est destiné à :

- Améliorer la transparence des procédures d'accès au logement social
- Favoriser la bonne qualité des dossiers de demande, et donc une plus grande fluidité dans l'accès au logement social
- Améliorer la coordination entre les partenaires de la demande de logement social

Le plan précise notamment la localisation des lieux d'accueil des demandeurs, des guichets d'enregistrement, les informations à fournir au demandeur, les leviers en faveur d'un meilleur partage des pratiques dont la grille de cotation de la demande fait partie.

La ville de Mougins a délibéré en conseil municipal sur le PPGDID le 19 octobre 2023.

➤ **Passage en gestion en flux**

Dans le cadre du passage en gestion des attributions de logement en flux, la Ville de Mougins a adopté le principe des conventions types sur la base de la dernière version proposée par l'ARHLM et en accord avec les bailleurs sociaux du territoire, par délibération de son conseil municipal le 7 décembre 2023.

3^e volet / Objectifs, engagements et projets : la feuille de route pour 2023-2025

Article 1^{er} - Les engagements et actions à mener pour la période 2023-2025

Conformément à l'article L. 302-8-1 du code de la construction et de l'habitation, le contrat de mixité sociale constitue un cadre d'engagement de moyens permettant à une commune d'atteindre ses objectifs de rattrapage. Pour cela il « détermine notamment, pour chacune des périodes triennales qu'il couvre et pour chacune des communes signataires, [...] les engagements pris, notamment en matière d'action foncière, d'urbanisme, de programmation et de financement des logements [comptabilisés à l'inventaire] et d'attributions de logements locatifs aux publics prioritaires [...] ».

Au vu de l'analyse conduite sur les outils et leviers mobilisables, les signataires décident des engagements et actions suivantes à mettre en œuvre sur la période triennale 2023-2025 :

➤ **En matière d'action foncière**

La Commune entend développer et renforcer sa politique de maîtrise foncière menée en collaboration avec l'EPF PACA grâce, notamment à la constitution de réserves foncières. Ces réserves permettront, à terme, de conduire des opérations de requalification urbaine d'ensemble avec construction de logements en mixité sociale.

Dans cette perspective, l'EPF PACA a acquis en 2022 les parcelles AX 412 située en zone UzC du Plan Local d'Urbanisme. Il est également devenu propriétaire en 2023 de deux parcelles (BO 36 et 37) situées chemin Saint Barthélémy, quartier du Val en zone UB du Plan Local d'Urbanisme.

A plus long terme, la création, puis le renouvellement en 2021, de la Zone d'Aménagement Différé des Bréguières et la signature, fin 2022, d'une convention d'intervention foncière avec l'EPF PACA visent à poursuivre le processus de maîtrise foncière publique du secteur. Dans ce cadre, l'EPF a acquis fin 2023 la parcelle CM 12 située chemin du Ferrandou.

Parallèlement, la Commune engagera, début 2024, une nouvelle étude d'aménagement plus spécifiquement orientée autour du chemin du Ferrandou afin d'y déterminer le potentiel de développement dans le cadre d'un renouvellement urbain avec mixité fonctionnelle.

L'objectif est de permettre, à la suite d'une mise en révision du PLU, une ouverture à l'urbanisation du secteur en faveur de la construction de logements, dont une proportion de logements sociaux, tout en maintenant des activités ou en développant d'autres en lien avec Sophia Antipolis.

La Commune s'est également engagée dans une démarche d'acquisition à l'amiable de bâtiments existants afin de les réhabiliter, le cas échéant, les transformer en logement et conclure une convention avec l'ANAH en assurant leur mise en location. Une première opération de ce type verra le jour début 2024 après l'acquisition en 2023 de l'ancien « hôtel du Val » situé avenue de Tournamy et sa transformation en logements.

➤ **En matière d'urbanisme et de planification urbaine**

Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur a déjà institué des secteurs de mixité sociale sur près de la moitié de la superficie du territoire de la Commune de Mougins (49,71%), ce qui représente 1 299,90 ha.

Des secteurs de majoration des volumes constructibles en cas de création de logements locatifs sociaux ont également été délimités. Ces périmètres sont essentiellement situés en zones UC des entrées de ville (Chemin Campelières/Avenue Maréchal Juin et Avenue Saint Martin) et UCa (chemin de l'Hubac).

Parallèlement, dans le cadre de la modification n° 5 du PLU en cours d'élaboration pour laquelle l'objectif d'approbation est le premier semestre 2024, une mise à jour des emplacements réservés pour mixité sociale sera réalisée. Cette mise à jour portera sur la suppression de ceux dont les projets ont été mis en œuvre mais surtout sur la création de nouveaux emplacements.

Des secteurs d'études seront également définis afin d'engager une réflexion sur une production équilibrée de logements en mixité et les besoins en matière d'équipements publics qui en découlent.

➤ **En matière de programmation et financement des logements**

D'une manière générale, la Commune entend allouer des subventions pour surcharge foncière aux bailleurs qui en font la demande à hauteur d'environ 450 000 € par an. En contrepartie, la Commune s'est fixée comme barème d'allocation 30 000 € par logement social réservé à son profit.

Elle accorde aussi systématiquement une garantie d'emprunt aux opérateurs ayant souscrit un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations pour la construction ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux. Cette démarche active et volontariste sera poursuivie pour la prochaine période triennale.

➤ **En matière d'attribution des logements à des publics prioritaires**

La Commune reste attentive aux besoins de logements en faveur des publics prioritaires. Des opérations en cours et à venir ayant déjà fait l'objet d'agréments prévoient la construction de logements pour des personnes âgées ou en situation de handicap ou bien en faveur de jeunes actifs.

De même, à la suite des travaux de réhabilitation et de transformation de l'ancien « Hôtel du Val », la Commune mettra des logements à disposition de saisonniers. D'autres logements communaux pourront accueillir des femmes victimes de violences.

Indépendamment de ces opérations, la Commune souhaite mettre en œuvre des mesures de communication, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, à destination des propriétaires privés. Ces mesures seraient destinées à promouvoir la mise en location de logements dans le cadre de conventions conclues avec l'ANAH.

Détail des actions à venir pour la période 2023-2025.

<i>Action Foncière</i>				
Pilote	Action	Calendrier	Méthode	Résultats attendus
EPF PACA	Mise en œuvre de la convention d'intervention foncière des Bréguières	Échéance : 31-12-2027	Préemption du foncier lors de cessions	Liés aux éventuels contentieux sur les décisions de préemption ou retrait de vente
Commune	Lancement d'une étude d'aménagement du secteur des Bréguières	2024	Définition d'un cahier des charges et mise en concurrence de bureau d'études	Définition des besoins en équipements et réseaux publics du secteur, des futures règles de constructibilité à retranscrire dans le PLU et aide au choix de l'outil d'aménagement à mettre en œuvre pour ouvrir à l'urbanisation le secteur
Commune	Reconversion de bâtiments existants en logements mis à disposition dans le cadre de conventions ANAH	Sur toute la période	Acquisition à l'amiable des immeubles et réalisation de travaux de rénovation	Transformation d'une vingtaine de logements

<i>Urbanisme et planification urbaine</i>				
Pilote	Action	Calendrier	Méthode	Résultats attendus
Commune	Appliquer les règles du PLU en faveur de la mixité sociale	Sur toute la période	Favoriser la réalisation de projets en secteur de mixité sociale	Construction d'environ 100 LLS hors emplacements réservés
Commune	Mise en place dans le PLU de secteurs d'études	2024	Modification n° 5 du PLU et lancement d'études d'aménagement. Droits à construire gelés pour une durée maximale de 5 ans	Adaptation des équipements publics et réseaux et des règles de constructibilité en fonction du nombre de logements envisagés au terme des études
Commune	Création de nouveaux emplacements réservés pour mixité sociale	2024	Modification n° 5 du PLU	Construction d'environ 200 LLS

<i>Programmation et financement des logements</i>				
Pilote	Action	Calendrier	Méthode	Résultats attendus
Commune	Attribution de subventions pour surcharge foncière à hauteur de 450 000 €/an	Sur toute la période	Vote d'une ligne budgétaire en fonction des besoins des bailleurs non connus à ce jour	
Commune	Apport d'une garantie d'emprunt aux bailleurs ayant souscrit un prêt auprès de la CDC	Sur toute la période	Vote d'une ligne budgétaire en fonction des besoins des bailleurs non connus à ce jour	

<i>Attribution des logements à des publics prioritaires</i>				
Pilote	Action	Calendrier	Méthode	Résultats attendus
Commune	Favoriser l'attribution de logements à un public ciblé prioritaire (personnes âgées ou en situation de handicap, sédentarisation de gens du voyage, jeunes actifs)	2023-2024		Au moins 58 logements dédiés à livrer sur la période
Commune	Mise à disposition de logements communaux au profit d'un public ayant des difficultés à se loger (saisonniers, femmes victimes de violences, etc...)	2024	Voir thème n° 1	Gestion directe d'une vingtaine de logements
CAPL/Commune	Favoriser la reconversion de logements dans le parc privé vers de la location dans le cadre de conventions avec l'ANAH	2024-2025	Mise en place d'outils de communication en faveur des particuliers	

Article 2 - Les objectifs de rattrapage pour la période 2023-2025

Conformément à l'article L. 302-8-1 du code de la construction et de l'habitation, le contrat de mixité sociale détermine, pour chacune des périodes triennales qu'il couvre et pour chacune des communes signataires, les objectifs de réalisation de logements locatifs sociaux à atteindre. Il

facilite la réalisation d'objectifs de répartition équilibrée des logements locatifs sociaux pour chaque commune

Conformément à l'article L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation, le taux de rattrapage légal de la Commune de MOUGINS correspond à 33 % du nombre de logements sociaux manquants, soit 395 logements sociaux à réaliser sur la période triennale 2023-2025.

Objectifs quantitatifs de rattrapage pour 2023-2025

Au vu de [préciser l'ensemble des éléments expliquant le choix final du niveau de rattrapage retenu dans le contrat de mixité sociale (maintien du niveau fixé par la loi, utilisation des possibilités d'abaissement ou de mutualisation et le cas échéant niveau de modulation retenu)].

Il est décidé de retenir pour la période 2023-2025 des objectifs correspondant à 25 % du nombre de logements sociaux manquants, soit 299 logements sociaux à réaliser sur la période triennale 2023-2025.

Ces objectifs feront l'objet d'une notification par le préfet à l'ensemble des signataires.

En cas d'abaissement des objectifs de rattrapage, indiquer qu'il a été fait usage des possibilités d'abaissement de l'objectif de rattrapage précisées au IX de l'article L. 302-8-1 du code de la construction et de l'habitation, en rappelant le taux plancher de rattrapage qu'il était possible de fixer en fonction de la situation de la commune (25%, 40% ou 80%) et intégrer ce tableau :

Nom de la commune	Nombre de LS manquants au 1 ^{er} janvier 2022	Taux de rattrapage avant CMS	Objectifs 2023-2025 avant CMS	Taux de rattrapage retenu	Objectifs 2023-2025 retenus
Mougins	1194	33 %	<u>395</u>	<u>25</u>	<u>299</u>

Objectifs qualitatifs de rattrapage

Les logements réalisés pour concourir à l'atteinte de ces objectifs triennaux devront intégrer au moins 30 % de PLAI et 30 % de PLS et assimilés (ou 20% si la commune dispose de moins de 10% de logements sociaux et n'est pas couverte par un PLH), soit un objectif de rattrapage intégrant au moins 90 logements PLAI et un maximum de 90 logements en PLS ou assimilés.

Modalités d'établissement du bilan triennal 2023-2025 –

Article 3 - Les projets de logements sociaux pour 2023-2025

Afin d'atteindre les objectifs fixés à l'article 2 du présent contrat de mixité sociale, la liste des projets devant y concourir et déjà identifiés s'établit comme suit :

Détail des projets à venir pour la période 2023-2025

Opérations	Maître d'ouvrage	Adresse	Références cadastrales	Etat d'avancement	Triennale	Date agrément envisagée	Année prévisionnelle de financement	Date de livraison	Nombre de LLS				LLI	Libre	BRS	Nombre total de logements	
										PLAI 30% mini	PLUS	PLS 30% maxi					ANAH social
Foyer Font de l'Orme	OPH CPL (ex OPH Cannes)	48 chemin des Ormes	AA 25	Permis de construire délivré le 25.08.22	2023-2025	2024	Subventions de 410 000 € allouées réparties en 2020 et 2021		10	A définir							10
Primevères	NKO Aménagement	545 Chemin des Primevères	BM277	Permis de construire délivré. Travaux en cours	2023-2025	2024	Sans objet	2024	3				3		5		8
Hameau du Coudouron	OPH CPL (ex OPH Cannes)	414 Impasse du Hameau	DC 1	Permis de construire délivré le 21.06.22	2023-2025	2024	Subventions de 500 000 € allouées réparties en 2019, 2020 et 2021		6	6							6
Ahr	ICF Habitat (S.N.C.F)	Route de la Roquette	AX 349, 359, 360, 361, 362, 363, 554, 364, 556	Permis de démolir délivré. Permis de construire délivré le 10-11-23. Maitrise foncière par l'EPF	2023-2025	2023	Subvention de 250 000 € allouées réparties en 2023 et 2024		30	9	13	8					30
Divers Campelières	Bouygues	397 Chemin des Campelières	CK 226, 227, 228 et 233	AVP en attente de validation.	2023-2025	2024	En attente de demande		38	A définir					34	5	77
Hôtel du Val	Commune	63 Avenue Maréchal Juin	BP 396	Acquisition réalisée par la Commune. Réhabilitation en cours. Livraison avril 2024	2023-2025	2023	Sans objet	2024	10				10		13		23
Les Lentisques	EPF	1 140 Avenue Général de Gaulle	AP 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77	Préemption par EPF le 14-04-21	2023-2025	2024	En attente de demande		20	6	8	6					20
Dupond	3F	Avenue de la Plaine	DE 58 et 59	AVP. En attente modification n° 5 du PLU en cours	2023-2025	2024	2025		110	A définir							110

				pour modification de zonage et instauration d'une SMS.													
Deshaye	Batigere	Chemin de l'Espagnol	BN 201	AVP validé. En attente du dépôt permis de construire	2023-2025	2024	2024		25	8	10	7					25
Barge	200 Groupe GGL	827 Chemin des Campelières	CK 323	Permis en cours d'instruction	2023-2025	2024	2024		16						16		32
Roure Vert bis	3F	Chemin du Roure Vert	CL 16, 17 et 33	En attente modification n°5 du PLU en cours modification de zonage et instauration d'une SMS. Maîtrise foncière communale partielle	2023-2025	2024	2025		68	A définir							68
Messeunier	NKO L'espagnol	7 chemin des Primevères	BN 299	Permis de construire en cours d'instruction	2023-2025	2023	Sans objet		7				7		4		11
TOTAL									330	29	31	21	20	0	72	5	407

Cette liste correspond aux projets prioritaires, pour lesquels chaque signataire s'engage à mobiliser l'ensemble de ses champs de compétences afin d'aboutir à une prise en compte dans le bilan triennal 2023-2025.

Dans le cadre du pilotage, du suivi et de l'animation du contrat de mixité sociale, cette liste fera l'objet d'un examen régulier et d'une mise à jour en continu par la commune.

Toute difficulté relative aux projets listés ci-dessus devra être signalée aux autres signataires et faire l'objet, le cas échéant, d'une action spécifique pour y remédier.

Article 4 – Pilotage, suivi et animation du contrat de mixité sociale

Gouvernance et pilotage stratégique

La gouvernance du CMS s'appuie sur la commune de Mougins et sur la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

A ce titre, le bloc local « Commune-EPCI » constitue le socle principal d'animation du contrat : Il est qualifié de « Groupe opérationnel ». Il pourra s'appuyer autant que de besoin sur les services de la DDTM.

Toutefois, l'instance de gouvernance clé du Contrat est le Comité de pilotage qui assure le pilotage stratégique général.

• Composition du Comité de pilotage :

Il regroupe tous les signataires du Contrat et se décline de la façon suivante :

- Représentants de la commune
 - Le Maire, ou son représentant, accompagné de ses services
- Représentants communautaires
 - Le Président, ou son représentant, accompagné des services communautaires référents et, particulièrement, le service Habitat
- Représentants des Services de l'État
 - Le Préfet des Alpes-Maritimes et les Services de la DDTM

• Périodicité des réunions du Comité de pilotage :

Ce comité de pilotage se réunit au minimum une fois par an. Toutefois, il pourra être convoqué autant de fois que nécessaire.

• Prerogatives du Comité de pilotage :

- Évaluation du contrat : rapport annuel et bilan triennal des engagements et actions décidées dans le cadre du contrat
- Définition de nouvelles actions et/ou nouveaux outils visant à soutenir la programmation
- Préparation du prochain CMS
- Examen des futures demandes d'exemption

• Animation du Comité de pilotage :

Le bloc local « Communes-EPCI » étant le socle principal d'animation du contrat, le Comité de pilotage est co-présidé par les signataires suivants :

- Le représentant de la Commune de Mougins : le Maire ou son représentant
- Le représentant de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins : le Président ou son représentant ;

De même, l'implication des Services de l'État étant pleinement entière, le préfet des Alpes-Maritimes ou son représentant participe au Comité de pilotage.

• Le secrétariat général au service de cette gouvernance sera partagé entre la Commune de Mougins et la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins :

- Un référent issu des services communaux
 - Un référent du Service Habitat de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins
- Ce secrétariat prend en charge les missions suivantes :
- Assurer l'envoi des invitations, rédiger les comptes rendus...
 - Prendre les dispositions pour préparer les documents présentés en réunion
 - Procéder au recueil de données en vue de l'établissement des bilans périodiques d'état d'avancement des engagements et actions décidées dans le cadre du contrat

Animation et suivi opérationnels

En amont du Comité de pilotage, le Groupe opérationnel, ayant en charge principalement le suivi des projets identifiés à l'article 3 du Contrat, est constitué de la Commune de Mougins, de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins et des services de l'État.

• Composition du Groupe opérationnel :

Il regroupe :

- Des représentants de la Commune
 - Le Maire ou son représentant
 - Les services communaux référents
- Des représentants communautaires
 - Le Président ou son représentant
 - Les services communautaires référents et, particulièrement, le service Habitat
- Les Services de l'Etat : la DDTM 06

• Périodicité des réunions du Groupe opérationnel :

Ce Groupe opérationnel se réunit en amont de chaque Comité de pilotage. Toutefois, il pourra se réunir autant de fois que nécessaire.

• Prérogatives du Groupe opérationnel :

- Établissement de bilans périodiques d'état d'avancement des engagements et actions décidées dans le cadre du contrat en vue du Comité de pilotage
- Suivi des projets identifiés à l'article 3 du Contrat
- Préparation du Comité de pilotage
- Préparation des rapports d'évaluation du contrat : rapport annuel et bilan triennal
- Recueil des données sous forme de tableaux de bord et établissement de tout autre document utile au suivi du Contrat
- Force de proposition dans le cadre de la mise en œuvre d'actions et/ou nouveaux outils visant à soutenir la programmation
- Préparation du prochain CMS

• Animation du Groupe opérationnel :

- Le représentant assurant la co-présidence du Comité de pilotage (cf. « Animation du Comité de pilotage ci-dessus) ;
- Le représentant de la Communauté d'agglomération de Cannes Pays de Lérins

Effets, durée d'application, modalités de modification

Le présent contrat de mixité sociale est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Au moins 6 mois avant son terme, le comité de pilotage devra se réunir et se prononcer sur l'opportunité et les modalités d'engager l'élaboration d'un nouveau contrat de mixité sociale pour la période triennale suivante (2026-2028).

Il pourra faire l'objet d'avenants selon la même procédure que celle ayant présidé à son élaboration initiale.

Le **date**

COMMUNE DE MOUGINS

CA CANNES-PAYS DE LERINS

ETAT

Prénom Nom
Qualité
Signature

Prénom Nom
Qualité
Signature

Prénom Nom
Qualité
Signature



Ville de Mougins
Service Tourisme

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 18

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DU COLLEGE « ELUS » ET DU COLLEGE « SOCIOPROFESSIONNEL » DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DU TOURISME

Rapporteur : Madame Maryse IMBERT

Résumé

L'Office du Tourisme est administré par un conseil d'exploitation, son président et un directeur de régie.

Le conseil d'exploitation est composé de onze membres titulaires et onze membres suppléants répartis en deux collèges issus du Conseil Municipal et du monde socioprofessionnel.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à une nouvelle désignation des membres titulaires et suppléants issus des deux collèges.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-8, L.2121-21, L.2121-33 et R.2221-3 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2017 n° 2017-059 portant sur la création de la régie autonome du Tourisme et approuvant ses statuts,

Vu la délibération en date du 15 octobre 2020 n° 2020-123 relative à la désignation du directeur de régie de l'Office du tourisme,

Vu la délibération en date du 3 décembre 2020 n°2020-148 portant sur la désignation des membres du collège « élus » et « socioprofessionnels » du conseil d'exploitation de la régie en charge du service public administratif du Tourisme,

Vu les délibérations en date du 2 mars 2023 et du 6 avril 2023 portant sur la désignation des membres du collège « élus » et « socioprofessionnels » du conseil d'exploitation de la régie en charge du service public administratif du Tourisme,

Vu les articles 6 à 6.3 des statuts de la régie, relatifs au conseil d'exploitation et au mandat de ses membres,

Considérant que la régie dotée de la seule autonomie financière est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur de régie,

Considérant que les statuts fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation et les modalités de quorum,

Considérant qu'aux termes de l'article 6 des statuts précités, le conseil d'exploitation est composé de onze membres répartis en deux collèges issus du Conseil Municipal et du monde socioprofessionnel,

Considérant que le collège « élus » est composé de six membres titulaires et six membres suppléants, désignés par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et pour la durée de leur mandat électif,

Considérant que le collège des représentants du monde socioprofessionnel est composé de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants issus de l'activité touristique du territoire communal désignés par le Maire. Leurs fonctions prennent automatiquement fin lors du renouvellement du Conseil Municipal ou de leur cessation définitive d'activité en lien avec l'activité touristique de la commune,

Considérant la désignation des membres du conseil d'exploitation par le Conseil Municipal sur proposition du maire,

Considérant les propositions suivantes :

M. Michel BIANCHI, titulaire du collège élus, est remplacé par M. Christophe ULIVIERI, Titulaire
Mme Martine TRASTOUR, suppléante du collège socioprofessionnel, est remplacée par Mme Muriel SOSA HABELAND

La nouvelle composition serait dont la suivante :

COLLEGE ELUS

ELUS TITULAIRES

Christophe TOURETTE
Christophe ULIVIERI
Maryse IMBERT
Jean Pierre BURE
Christine POUVILLON-TOURNAYRE
Catherine SIMON

ELUS SUPPLEANTS

Julie BARBARO
Ghislaine ROUX
Lisa DOLLA
Serge RENAUDIER
Frédéric ESPINASSE
Jérôme HEBANT

COLLEGE SOCIOPROFESSIONNEL

ELUS TITULAIRES

Leisa PAOLI
Stéphane DAMIANO
Claire HERITIER
Laura MERLO
Alain SALVADORI

ELUS SUPPLEANTS

Muriel SOSA HABELAND
Sabine SINGERY
Arnaud COLOMIES
Macéo MARTINIANI
Claire THIERY

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Procéder à la désignation du collège « élus » du conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme de Monsieur Christophe ULIVIERI en qualité de membre titulaire en remplacement de Monsieur Michel BIANCHI.

Article 2 :

Procéder à la désignation du collège « socioprofessionnel » du conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme de Madame Muriel SOSA HABELAND en qualité de membre suppléant en remplacement de Madame Martine TRASTOUR.

Article 3 :

Dire que les autres membres demeurent inchangés.

Article 4 :

Prendre acte de la composition désormais complète du conseil d'exploitation constitué des deux collèges officiellement désignés par le Conseil Municipal.



Ville de Mougins
Direction des Affaires Culturelles

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 19

Objet : MOUGINS - VILLE ECORESPONSABLE - VALORISATION DES LIVRES DE LA MEDIATHEQUE SORTIS DES COLLECTIONS

Rapporteur : Madame Hélène BARNATHAN

Résumé

Les collections de livres en médiathèque doivent être régulièrement renouvelées et actualisées. A cette fin, la Ville de Mougins, soucieuse de suivre une démarche écoresponsable souhaite donner une seconde vie à ces documents. Pour cela elle envisage de conclure un partenariat avec la librairie Ammareal, qui est une librairie en ligne solidaire.

Cette société spécialisée dans la vente de livres d'occasion œuvre dans le domaine de l'économie circulaire et est reconnue d'utilité sociale et solidaire, propose l'enlèvement gratuit des livres, leur transport et leur revente en ligne à prix réduits. 10 % du prix net HT issus de la revente de ces livres seront reversés à la collectivité et 5% à une organisation caritative choisie par la ville parmi 4 associations désignées œuvrant en faveur de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme. Tout livre non revendu par Ammareal est donné ou recyclé en France.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le partenariat avec l'entreprise Ammareal et à accepter que soit reversé 5 % du prix net HT au Secours Populaire Français.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques article L 3212-4,

Vu la Loi n° 2021-1717 dite Loi Robert, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Considérant que les collections de livres en médiathèque doivent être régulièrement renouvelées et actualisées,

A cette fin, la Ville de Mougins soucieuse de suivre une démarche écoresponsable, souhaite donner une seconde vie à ces documents. Pour cela, elle envisage de conclure un partenariat avec la librairie Ammareal, qui est une librairie en ligne solidaire.

Considérant qu'Ammareal est une « Entreprise à mission » détenant depuis 2021 l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale et que cette entreprise développe des partenariats avec les collectivités territoriales depuis 2013,

Considérant qu'Ammareal propose l'enlèvement gratuit des livres, leur transport et leur revente en ligne à prix réduits. 10 % du prix net HT issus de la revente de ces livres seront reversés à la collectivité, et 5% à une organisation caritative choisie par la Ville parmi 4 associations désignées œuvrant en faveur de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme. Les livres non revendus par Ammareal seront donnés ou recyclés en France,

Considérant le formulaire d'inscription au partenariat avec Ammareal annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Accepter les termes du partenariat entre l'entreprise Ammareal et la Ville de Mougins.

Article 2 :

Autoriser le Maire ou son représentant à signer le partenariat avec l'entreprise Ammareal ainsi que tout document afférent.

Article 3 :

Accepter que 10% du prix net HT de la revente soient reversés à la Ville de Mougins.

Article 4 :

Accepter que 5% du prix net HT de la revente soient reversés au Secours Populaire Français pour ses missions d'accès à l'éducation et à la culture.

INSCRIPTION & CONDITIONS GENERALES

RESPONSABLE DU PARTENARIAT AVEC AMMAREAL

NOM Prénom

Titre.....

Téléphone.....Email.....

VOTRE ORGANISATION

Nom.....

Adresse physique.....

Code postal.....Ville.....

Votre organisation est-elle soumise à la TVA ? oui non

Votre organisation déclare-t-elle, auprès du Trésor Public, la TVA collectée sur la vente de ses services ou produits ?

VOS REVERSEMENTS

Ammareal **vous reverse 10%** du Prix Net H.T. par article vendu, **veuillez joindre un RIB** et préciser le mail destinataire des bordereaux de versement :

OU

Vous destinez ces reversements à une autre organisation :

Dans ce cas, veuillez nous fournir **le RIB de cette organisation ET une lettre sur papier à en-tête** de cette organisation spécifiant qu'elle accepte ces reversements.

CHOISIR UN PARTENAIRE CARITATIF

En plus de vos Reversements, Ammareal reverse aussi 5% du Prix Net H.T. de chaque article vendu à des organisations œuvrant en faveur de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme.

A qui désirez-vous que cette quote-part revienne (choisir un partenaire ci-dessous) ?

- Mots & Merveilles**, aide plus de 800 adultes et 100 enfants en situation d'illettrisme dans le Nord
- Bibliothèque Sans Frontières**, accès à la connaissance aux populations qui en sont le plus éloignées
- Lire et Sourire**, anciennement Fonds Decitre, actions pour la lecture, l'écriture et la culture
- Le Secours Populaire Français**, pour ses missions d'accès à l'éducation et à la culture.

En complétant et renvoyant ce formulaire, vous acceptez les Conditions Générales.

Formulaire complété le _____ par _____

Signature

Formulaire et RIB à renvoyer à partenaire@ammareal.fr Des questions ? Contactez-nous au 01 83 63 72 42

AMMAREAL SAS CONDITIONS GENERALES

Mises à jour le 01/06/2018

Ammareal est une SAS au capital de 33 700€ ayant pour président Renan Ayrault et dont l'établissement principal est situé au 4, avenue Arago, 91420 Morangis France.

Ammareal vend des Articles d'occasion sur Internet et reverse une part du prix de vente à ses partenaires fournisseurs et une autre part à des organisations caritatives œuvrant dans le domaine de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme. Ammareal reprend et vend des livres, désigné sous le terme générique d'Articles.

FOURNISSEUR

Le Fournisseur (« Votre Organisation » dans le formulaire page 1) engage Ammareal pour transporter, trier, commercialiser, ou autrement librement disposer des Articles qu'il lui remet.

Le Fournisseur sélectionne et met en cartons les Articles qu'il désire remettre à Ammareal. Les « Articles » signifient ici tous les Articles que le Fournisseur désire voir vendus, recyclés ou donnés. Ces Articles sont, dans la mesure du possible, conformes aux normes de qualité communiquées par Ammareal. Le Fournisseur s'efforce également de respecter la quantité minimum par envoi de 32 cartons Ammareal ou équivalent, soit, à titre d'exemple, environ 1000 livres. Ces cartons peuvent provenir de plusieurs Fournisseurs ; dans ce cas, ils doivent être rassemblés en un seul lieu d'enlèvement. Cette quantité peut être revue à la hausse ou à la baisse en fonction des coûts de transport et de la qualité des Articles remis.

AMMAREAL

Ammareal se charge d'organiser et de payer le transport des Articles depuis un lieu désigné par le Fournisseur et validé par Ammareal jusqu'à un lieu de tri désigné par Ammareal. Ammareal peut fournir les cartons et palettes servant à expédier les Articles, sur simple demande. Ammareal ou son représentant catalogue, entrepose, et expédie les Articles vendus. Ammareal se charge du prix de chaque Article, de sa promotion, des coûts de vente, de son entreposage et du service client. Ammareal détermine seul les prix à pratiquer pour les Articles.

Ammareal tient à la disposition du Fournisseur les éléments relatifs à la composition des Reversements ainsi qu'un rapport synthétique sur le tri des Articles remis. Ces rapports sont disponibles sur simple demande. Ammareal joint à chaque Reversement au Fournisseur un rapport détaillé précisant les références de chaque Article vendu, sa date et son prix de vente ainsi que le montant du Reversement s'y afférant.

PROPRIÉTÉ

Ammareal devient propriétaire des Articles au moment où ces Articles sont chargés dans le véhicule du transporteur dépêché par Ammareal chez le Fournisseur. Ammareal trie les Articles qui lui sont remis et se réserve le droit d'exclure de la vente les Articles non commercialisables, à son entière discrétion et quelle qu'en soit la raison (état physique dégradé, faible valeur économique, faibles ventes, etc.).

Un Article exclu de la vente peut être soit donné, soit recyclé par Ammareal à son entière discrétion. Un Article donné sera remis à un Partenaire Caritatif ou à une organisation à but non lucratif (association, école, etc.), choisi par Ammareal à sa seule discrétion. Un Article recyclé sera remis à un recycleur professionnel respectant les pratiques généralement admises comme bonnes pour notre environnement.

Le Fournisseur ne recevra pas de Reversement pour les Articles donnés ou recyclés par Ammareal. De plus, Ammareal se réserve le droit de retirer les Articles de la vente à tout moment et quelle qu'en soit la raison.

Les Partenaires Caritatifs sont choisis par Ammareal à sa seule et entière discrétion. Ce sont des organisations à but non lucratif, ayant entre autres pour objet l'éducation, la promotion de la lecture ou la lutte contre l'illettrisme.

REVERSEMENTS

Ammareal reverse au Fournisseur 10% du Prix Net H.T. sur chaque Article vendu. Le Fournisseur peut aussi choisir de ne pas recevoir ses 10% de Reversement et d'en faire bénéficier une organisation autre que la sienne. Dans ce cas, le Fournisseur est prié de cocher la case correspondant à ce choix dans le formulaire d'inscription, de fournir le RIB de l'Organisation Bénéficiaire de ses versements ainsi qu'une lettre sur papier à en-tête de l'Organisation Bénéficiaire spécifiant qu'elle accepte les versements provenant d'Ammareal au titre des ventes d'Articles remis par le Fournisseur.

Ammareal reverse au Partenaire Caritatif sélectionné par le Fournisseur 5% du Prix Net H.T. sur chaque Article vendu. Si un Partenaire Caritatif n'a pas été sélectionné, ces fonds sont mis en réserve par Ammareal pour être redistribués à une date ultérieure, dès le choix d'un Partenaire Caritatif effectué. Si le Fournisseur n'effectue aucun choix parmi la liste de Fournisseurs Caritatifs, Ammareal se réserve le droit de reverser ces sommes au Partenaire Caritatif ou au programme de son choix, dans le respect de la mission qui est la sienne.

Les Reversements se font dans les 30 jours suivant la fin de chaque trimestre civil.

Le Prix Net H.T. de la vente d'un Article est le Prix de Vente T.T.C. de l'Article, hors : frais de port ; commission prise par la place de marché pour la vente de l'Article ; TVA applicable à l'Article.

Le paiement des Reversements est effectué par virement bancaire. Le Fournisseur ou l'Organisation Bénéficiaire est prié de fournir un RIB à l'inscription.

ARRÊT DES RELATIONS

Le Fournisseur peut à tout moment arrêter de collaborer avec Ammareal. Il lui suffit de ne plus remettre d'Articles à Ammareal. Dans ce cas, Ammareal s'engage à continuer les Reversements au Fournisseur, aux conditions du moment, pour les Articles déjà remis par le Fournisseur à Ammareal, et vendus par ce dernier, jusqu'à épuisement des stocks par vente ou déstockage.

Ammareal peut à tout moment suspendre ou résilier sa collaboration avec le Fournisseur. Il lui suffit de notifier le Fournisseur par écrit, en motivant ses raisons. Ammareal s'engage dans ce cas à continuer les Reversements au Fournisseur, aux conditions du moment, pour les Articles déjà remis par le Fournisseur à Ammareal et vendus par ce dernier, jusqu'à épuisement des stocks par vente ou déstockage.

MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Ammareal peut modifier ces Conditions Générales de temps en temps. Ammareal communiquera ces changements à ses Fournisseurs, par email ou tout autre moyen numérique. Le Fournisseur a quinze jours pour formuler ses réserves par écrit. Passé ce délai, les nouvelles Conditions Générales sont réputées approuvées par le Fournisseur.



Ville de Mougins
Direction Générale Adjointe Vie
Locale

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 20

Objet : MOUGINS – VILLE ECORESPONSABLE – ACQUISITION D'UNE ŒUVRE DE L'ARTISTE MOUGINOIS CALOU DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE DE VALORISATION DES DECHETS PLASTIQUES ET ALUMINIUM

Rapporteur : Monsieur Michel BIANCHI

Résumé

Sur l'impulsion de la Ville de Mougins, dans le cadre de ses actions en faveur de développement durable, de valorisation des déchets et de formation auprès des différents publics, en particulier les jeunes, les associations Stop Plastique et Football Club de Mougins se sont associées autour d'un projet commun. La thématique choisie est celle de la gestion des déchets notamment plastiques, et de leur recyclage en lien avec le fonctionnement du club de football à travers les entraînements, matchs, stages sportifs,...pour les 820 licenciés.

La Ville, les associations et l'artiste Mouginois Calou ont donc travaillé sur la réalisation d'une œuvre en métal issu de la récupération représentant la mascotte du club de football (un hérisson), qui dans le même temps permettra la récupération des déchets. Ces déchets seront récupérés par les agents de la ville pour être valorisés dans un circuit de recyclage.

La Ville de Mougins propose donc d'acquérir cette œuvre d'un montant de 3500 euros afin de la positionner sur son équipement sportif du stade de la Valmasque.

Le Conseil Municipal est invité à accepter le principe de l'acquisition de cette œuvre.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'article 7 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Vu le Décret n° 2021-517 du 29 avril 2021 relatif aux objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi, et de recyclage des emballages en plastique à usage unique pour la période 2021-2025,

Considérant que sur l'impulsion de la Ville de Mougins, dans le cadre de ses actions en faveur de développement durable, de valorisation des déchets et de formation auprès des différents publics, en particulier les jeunes ; les associations Stop Plastique et Football Club de Mougins se sont associées autour d'un projet commun. La thématique choisie est celle de la gestion des déchets notamment plastiques, et de leur recyclage en lien avec le fonctionnement du club de football à travers entraînements, matchs, stages sportifs,...pour les 820 licenciés,

Considérant que la Ville, les associations, et l'artiste Mouginois Calou ont donc travaillé sur la réalisation d'une œuvre en métal issu de la récupération représentant la mascotte du club de football (un hérisson), qui dans le même temps permettra la récupération des déchets,

Considérant que ces déchets seront récupérés par les agents de la ville pour être valorisés dans un circuit de recyclage. La Ville de Mougins propose donc d'acquérir cette œuvre d'un montant de 3500 euros afin de la positionner sur son équipement sportif du stade de la Valmasque.

Considérant l'engagement politique en matière de développement durable de la Commune de Mougins,

Considérant la politique de l'association sportive et de la fédération française de football, qui vise à limiter l'usage du plastique lors des entraînements et des matchs officiels,

Considérant que cette œuvre, sur la thématique de la gestion des déchets plastiques et leur recyclage, s'inscrit dans une démarche pédagogique de sensibilisation aux questions d'environnement des différents publics notamment des jeunes fréquentant l'équipement sportif de la Valmasque,

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Autoriser l'acquisition de l'œuvre en métal pour laquelle les crédits correspondant sont prévus dans le cadre du budget primitif anticipé 2024, au prix de 3.500 €.



Ville de Mougins
Direction Générale Adjointe
Services à la Population

Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 février 2024

Projet de délibération

N° ordre : 21

Objet : CONVENTION-TYPE DE PARTENARIAT AVEC DES ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Rapporteur : Madame Julie BARBARO

Résumé

Dans le cadre de l'accueil des enfants du péri et extra-scolaire, la Ville souhaite diversifier les propositions d'activités, en plus de celle déjà mises en place par ses agents, en s'orientant vers la découverte de différents sports ou de proposer des activités favorisant l'éveil culturel des enfants.

Aussi, compte tenu du tissu associatif mouginois important et impliqué, la Ville sollicite donc ces associations, notamment sportives ou à vocation culturelles, afin de venir sur ces temps pour proposer des ateliers, des animations,...à titre gratuit aux enfants.

Dans la mesure où ces interventions peuvent changer en cours d'année selon les besoins des services et la disponibilité de l'association, il est proposé, pour plus de réactivité et de souplesse dans la mise en place de ces partenariats, de mettre en place une convention-type.

Le Conseil Municipal est invité à accepter le principe de la convention-type de partenariat entre la Ville et les associations partenaires à venir.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville de Mougins est compétente d'une part, sur les temps périscolaires (garderie du matin, pause méridienne, garderie du soir et mercredis pendant la période scolaires) ; et d'autre part, sur le temps extra-scolaire des vacances,

Considérant que les services de la Ville en charge de ces temps tels que notamment le service jeunesse ou les affaires scolaires proposent déjà des animations aux enfants présents assurées par les agents municipaux,

Considérant que la Ville souhaite diversifier les propositions d'activités, particulièrement sur la pause méridienne des élémentaires, en s'orientant vers la découverte de différents sports ou de proposer des activités favorisant l'éveil culturel des enfants,

Considérant que le milieu associatif mouginois est en capacité de proposer, de par sa diversité et son implication sur le territoire, des activités adaptées aux enfants de primaire, la Ville souhaite donc impliquer ces associations du territoire dans l'accompagnement des enfants,

Considérant que ces interventions de la part du milieu associatif vont s'organiser tout au long de l'année scolaire en fonction des disponibilités des associations et des besoins pédagogiques exprimés par les services. Il s'agira d'interventions à titre gratuit (ateliers, animations...) qu'il est nécessaire d'organiser et de sécuriser sur ces différents temps,

Considérant que pour plus de réactivité et de souplesse dans la mise en place de ces partenariats, la Ville souhaite mettre en place une convention-type.

Le Conseil Municipal est invité à :

Article 1 :

Approuver la convention-type annexée et à autoriser la signature des conventions de partenariats qui seront conclues conformément à cette convention.

Article 2 :

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariats à venir et à prendre toutes les mesures pour leur mise en œuvre.



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

LA COMMUNE DE MOUGINS

ET

L'ASSOCIATION XXXXX.....

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

LA COMMUNE DE MOUGINS, collectivité publique territoriale, ayant son siège en l'Hôtel de
COMMUNE, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 210600854,

Représentée par,2^{ème}Adjoint, agissant au nom et pour le compte du Maire de la
Commune en vertu d'un arrêté du Maire n° ARR-....-.... en date du, certifié exécutoire
depuis la même date, portant délégation de fonctions du Maire et de signature des actes dans
les matières se rapportant notamment, le Maire étant lui-même habilité à signer les
délégations prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en
vertu de la délibération n° 2020-05 en date du 25 mai 2020, exécutoire depuis le 27 mai 2020,

Désignée ci-après sous la dénomination "**LA COMMUNE**",

D'une part,

ET

L'ASSOCIATION, adresse, code postal,

*Représentée par son/sa Président(e), Madame/Monsieur xxxxxxxx, dûment habilité(e) aux
fins des présentes*

N° d'enregistrement :

Désignée ci-après sous la dénomination "**L'ASSOCIATION**",

D'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La COMMUNE de Mougins est compétente sur les temps périscolaires des matins, midis, soirs et mercredis ainsi que durant les temps extra-scolaires.

Plus précisément, sur le temps de XXX , en élémentaire/maternelle, la COMMUNE a chargé son service XXXX d'animer ces temps et de proposer des activités aux enfants.

Souhaitant diversifier l'offre d'activités en s'orientant notamment vers des initiations à des pratiques sportives et/ou à de l'éveil culturel, la COMMUNE a sollicité le concours d'associations prioritairement mouginoises spécialisées dans des domaines tels que XXXXXXXXXXXXXXXX....

Cette offre s'inscrit dans une volonté de « mieux vivre ensemble » afin d'appréhender la vie en collectivité, le partage, le respect des règles mais également de « l'autre » au travers des sports qui peuvent être collectifs ou individuels et/ou des sensibilisations à la culture.

C'est la raison pour laquelle, la COMMUNE de Mougins souhaite établir une convention de partenariat avec l'association XXXXXXXX.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'organiser les interventions de L'ASSOCIATION sur les temps XXXXXX relevant de la compétence de la Commune.

En l'occurrence, il s'agit de proposer aux enfants d'élémentaires scolarisés sur Mougins l'activité XXXXXX.

Les objectifs pédagogiques de cette activité sont notamment :

- Découvrir un sport/découvrir une activité culturelle
- Mieux vivre ensemble : comprendre les règles et les respecter
- Favoriser le développement personnel de l'enfant
- Etablir un lien avec l'adulte, et notamment le respect de celui-ci
- Partager des moments ludiques avec les autres enfants

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention conclue prend effet à la date de signature pour une durée de XXXX, soit du XXXXX au

Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction dans la limite de 2 fois pour la même durée.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

3.1. Engagements de la COMMUNE de Mougins

La COMMUNE de Mougins charge son service XXXX d'organiser les interventions et de s'assurer du bon fonctionnement de celles-ci (par exemple en sollicitant les enfants pour prévoir une tenue adaptée).

Les intervenants de l'ASSOCIATION seront donc encadrés par les agents du service XXXXX dans le cadre d'un travail collaboratif afin que les interventions se déroulent dans de bonnes conditions.

Elle permet à L'ASSOCIATION XXXX de pénétrer dans les locaux du/des établissement(s) scolaire(s) désigné(s) d'un commun accord avec le service XXXXXX sur les temps spécialement dédiés et couverts par la présente convention.

La COMMUNE met à disposition des élèves et de L'ASSOCIATION, les installations, locaux et matériels adaptés à l'apprentissage et nécessaires au déroulement des séances.

Ces matériels doivent être conformes à la réglementation en vigueur, maintenus en parfait état d'entretien et être adaptés à l'âge des enfants.

Le service XXXX devra fournir à l'association :

- la liste de présence à compléter à chaque séance.
- la copie de la présente convention.

3.2. Engagements de l'association

L'ASSOCIATION est en charge de l'organisation des séances et de leur contenu en lien avec de l'initiation/découverte sportive/éveil culturel. Elle s'engage à proposer des séances au contenu pédagogique conforme aux objectifs cités à l'article 1 de la présente convention et préalablement présenté au service XXXXX.

L'ASSOCIATION pourra fournir le complément de fournitures nécessaire pour assurer les prestations dont elle est chargée dans le cadre de la présente convention. Les matériels utilisés devront être conformes à la réglementation en vigueur, maintenus en parfait état de fonctionnement et être adaptés à l'âge des enfants.

L'ASSOCIATION est tenue de se conformer aux préconisations du service XXXXX et de respecter les règles de sécurité qui régissent l'établissement (incendie, intrusion...). En outre, l'ASSOCIATION devra, pour toutes les activités mises en place à destination des enfants, s'engager à agir en conformité avec les réglementations applicables en raison des risques liés à la nature de l'activité.

L'intervenant de L'ASSOCIATION devra avoir une attitude compatible avec le bon fonctionnement du service public. Tout intervenant est conscient des règles de bonne conduite qu'imposent l'animation auprès de jeunes enfants et respecte le devoir de réserve.

L'ASSOCIATION s'engage à mettre à disposition le personnel compétent afin de réaliser ces séances, ainsi qu'à fournir tous les documents demandés par la COMMUNE nécessaires à la concrétisation de ce partenariat notamment tout justificatif permettant de s'assurer de l'honorabilité et des compétences de ses intervenants.

En cas de comportements de la part des intervenants incompatibles avec la mission de service public auprès des enfants, le service XXXX peut mettre fin au partenariat ou demander un changement d'intervenant.

Il est précisé que l'intervention de tout nouvel intervenant de l'ASSOCIATION doit être signalée au service XXXXX et comporter son nom et prénom ainsi que ses compétences et son honorabilité.

L'intervenant en charge de l'activité s'engage à remettre en état le local mis à sa disposition à la fin de l'activité et notamment à remettre en place ce qui aura été déplacé pour les besoins de l'animation.

Toutes adhésions souhaitées par les enfants à L'ASSOCIATION devront s'effectuer en dehors de ces temps et locaux et ne sont pas couvertes par la présente convention.

Les partenaires s'engagent à répondre à toute demande d'information concernant le déroulement et le suivi des interventions.

ARTICLE 4 : ORGANISATION DES SEANCES

4.1. Organisation des séances

Les séances se dérouleront de la manière suivante :

- Nombre d'enfants : XX maximum
- Age des enfants : entre XX et XXX ans
- Nombre de séances : XXXX
- Horaires : de XXXX à XXX
- Date de début Nombre de séances : XXXXX
- En cas d'annulation de séances, les parties s'engagent à se prévenir respectivement.
- Jours d'intervention : XXXXXXXXXXXXXXXX
- Lieux d'intervention : XXXXXXXXXXXXXXXX

4.2. Annulation de séance

En cas d'annulation de séance (absence de l'intervenant ou problème matériel), les services de la COMMUNE devront être informés de suite, de manière à prévenir tout dysfonctionnement.

ARTICLE 5 : MODALITES FINANCIERES

La présente convention est établie à titre gratuit.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

Les parties déclarent avoir souscrit les polices d'assurances nécessaires à leurs activités et à l'exécution de la présente convention et couvrant leur responsabilité et les dommages pouvant intervenir du fait de leur activité.

L'ASSOCIATION, afin de se prémunir dans l'hypothèse d'un accident survenant de son fait, du fait de ses commettants, de ses installations ou de son matériel, souscrit obligatoirement une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile. Il en est de même pour les intervenants de l'ASSOCIATION qui assurent les activités.

L'ASSOCIATION s'engage à fournir à la COMMUNE de MOUGINS, une attestation d'assurance en cas d'accidents ou de dommages dans les meilleurs délais et au plus tard une semaine avant la première intervention.

La COMMUNE de Mougins s'engage également à déclarer cette activité auprès de son assureur.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

L'association est responsable des dommageables corporels et matériels commis par ses intervenants, par les élèves dont elle aurait la garde pendant la durée des activités ou par le matériel mal entretenu ou inadapté qu'elle fournirait.

ARTICLE 8 : OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les partenaires conviennent de ne partager que les informations personnelles relatives aux enfants strictement nécessaires à la réalisation des séances.

Ils sont donc tenus à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, décisions dont ils auront connaissance au cours de l'exécution de leur mission.

Les parties s'engagent à respecter en qualité de responsable de traitement toutes les obligations résultant de l'application de toute législation applicable relative à la protection des Données à caractère personnel et de la vie privée, en particulier le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable Compter du 25 mai 2018 (ci-après « Règlementation applicable) et à en faire respecter les dispositions par ses propres sous-traitants.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU PARTENARIAT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 10 : RESILIATION

Les parties peuvent mettre fin à la présente convention avant son terme, par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis d'un mois.

En cas de non-respect des obligations de la présente convention par l'association, la COMMUNE de Mougins se réserve le droit, à tout moment, de résilier la présente convention avec effet immédiat suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sans préavis, et sans que cela ne donne lieu au paiement d'indemnités.

ARTICLE 11 : LITIGES

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

Si dans le délai d'un mois à compter de l'envoi, par lettre recommandée avec avis de réception, à l'une des deux parties des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige, à savoir le Tribunal Administratif de NICE.

ARTICLE 12 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile, savoir :

- « LA COMMUNE», en l'Hôtel de COMMUNE de Mougins

- « L'ASSOCIATION », en son domicile tel que mentionné en en-tête

Etablie en DEUX (2) exemplaires originaux,

Fait à Mougins le

<p>Pour la COMMUNE, Pour le Maire, L'adjoint délégué Au</p>	<p>Pour L'ASSOCIATION, Son/sa représentant(e), Monsieur / Madame</p>
--	--

Annexe(s) :

- Annexe n°1 : règlement intérieur de l'école (répéter cette annexe autant de fois que nécessaire si plusieurs écoles sont concernées) ou de l'établissement où se déroulent les interventions